

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

AU CŒUR DU DISPOSITIF *EMBEDDING*  
LA SURVEILLANCE DES JOURNALISTES INTÉGRÉS LORS DE LA GUERRE  
EN IRAK

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN COMMUNICATION

PAR  
AIMÉ-JULES BIZIMANA

JUILLET 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## DÉDICACE

À mon regretté père,  
le Dr. Boniface Sebatigita

À Maman,  
Désiré et Nelly

## REMERCIEMENTS

J'exprime en premier ma sincère gratitude à Gaëtan Tremblay, mon directeur de thèse, pour son encadrement efficace, ses conseils judicieux, son soutien multiple et sa disponibilité tout au long de mon cheminement au doctorat en communication ainsi qu'au GRICIS (Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société).

À mon ami et complice Oumar Kane, *djadjef waye* pour cette discussion passionnante et constante qui nourrit la curiosité et fait jaillir autant la lumière que le doute et la folie. L'aboutissement de cette thèse doit beaucoup à l'amitié et à la générosité de mes amis du GRICIS, France Aubin, Ndiaga Loum et Éric George. Grand merci à mes amis du doctorat Karima Aoudia et David Pucheu et aux professeurs du Département de communication de l'UQAM, Christian Agbobli, Carmen Rico de Sotelo et Michèle-Isis Brouillet. Merci au professeur Robert Comeau du département d'histoire pour son aide précieuse à la Chaire Hector-Fabre et pour avoir permis la publication de mon premier livre. En lui souhaitant du cœur à l'ouvrage, une pensée à mon amie Pauline Ngirumpatse qui entre à son tour au « sous-sol ».

Je ne saurai assez remercier Paul Angers et Johanne Gauthier pour leur soutien de toujours pour mes projets et leur coup de main pour la thèse. Merci à Augustin et Dany Kamongi pour leur accueil chaleureux pendant la collecte de mes données à Washington et en Virginie. Merci à Jean-Michel Laprise et à Pierre Bouthillier pour leur coup de main à la relecture. Merci à Catherine Black pour son travail minutieux de transcription des entrevues. Merci aux participants de cette recherche qui ont accepté de partager leur expérience du programme médiatique *embedding* lors de la guerre en Irak.

Un merci particulier à ma chère Alexandra Angers, « Mama Anaïs », pour son amour, son soutien indéfectible, son intérêt pour mes recherches, ses encouragements, ses rappels qu'il faut bien dormir pour pouvoir recommencer le lendemain et tous les sacrifices consentis pour laisser éclore la thèse.

Enfin, à tous les amis que je ne pourrai nommer, merci pour vos encouragements.

Cette thèse a bénéficié du soutien financier des organismes subventionnaires CRSH et FQRSC ainsi que de la fondation de l'UQAM et d'Astral Media.

## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE .....	II
RÉSUMÉ .....	IX
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE .....	7
1.1 Cultures différentes .....	7
1.2 L'effet <i>CNN</i> .....	9
1.3 La technologie du reportage de guerre.....	12
1.4 Accès des journalistes au champ de bataille .....	17
1.5 Censure, relations publiques et communication .....	21
1.6 Objectifs et questions de recherche.....	25
1.6.1 La question de recherche.....	28
1.6.2 Hypothèse de recherche .....	28
CHAPITRE II	
CONTEXTE HISTORIQUE DES RELATIONS MILITAIRES-JOURNALISTES	30
2.1 La guerre du Mexique (1846-1848).....	31
2.2 La guerre de Sécession (1861-1865).....	37
2.3 La guerre hispano-américaine (1898).....	54
2.4 La Première Guerre mondiale (1914-1918).....	63
2.5 La Deuxième Guerre mondiale (1939-1945).....	75
2.6 La guerre de Corée (1950-1953).....	88
2.7 La guerre du Vietnam (1960 -1975) .....	98
2.8 L'invasion de Grenade (1983) .....	112
2.9 L'invasion de Panama (1989).....	124
2.10 La guerre du Golfe (1991) .....	131
2.11 L'intervention militaire en Somalie (1992-1995) .....	152
2.12 L'intervention militaire à Haïti (1994) .....	160

2.13	L'intervention militaire en Bosnie (1995) .....	169
2.14	La guerre du Kosovo (1999).....	173
2.15	La guerre en Afghanistan (2001-2002).....	184

### CHAPITRE III

LE CADRE CONCEPTUEL .....		197
2.1	Le concept de dispositif.....	197
2.2	Les origines de la surveillance.....	208
2.3	Le dispositif disciplinaire.....	215
2.3.1	Les techniques de la société disciplinaire .....	217
2.4	Le dispositif panoptique.....	227
2.5	Qu'est-ce qu'un dispositif ?.....	235
2.6	Dispositif et agencement.....	250
2.7	Dispositif et pouvoir .....	261
2.7.1	Le biopouvoir .....	273
2.7.2	La gouvernementalité.....	277
2.8	Dispositifs de sécurité et sociétés de contrôle.....	284

### CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE.....		300
4.1	La démarche de recherche .....	300
4.2	La stratégie de recherche .....	301
4.3	La technique de collecte de données.....	302
4.4	La constitution du corpus.....	303
4.4.1	Sélection des participants.....	303
4.4.2	Contact des participants .....	305
4.4.3	Sélection des documents .....	308

4.5	La grille d'entrevue.....	309
4.6	La grille d'analyse.....	310
CHAPITRE V		
L'EMBEDDING COMME TECHNOLOGIE DISCIPLINAIRE.....		312
5.1	La répartition spatiale .....	313
5.1.1	Le dispositif de clôture.....	313
5.1.2	Le quadrillage de l'espace.....	317
5.2	La surveillance administrative .....	330
5.2.1	La structure hiérarchique.....	330
5.2.2	Les <i>Ground Rules</i> .....	340
5.2.3	La mise en registre .....	353
5.2.4	Les différenciations.....	366
5.3	Un système de pénalité .....	375
5.3.1	Les sanctions .....	377
5.3.2	Les gratifications.....	385
5.4	Les conduites des acteurs .....	388
5.4.1	La suspicion envers les médias .....	388
5.4.2	Gagner la confiance de l'unité .....	393
5.4.2.1	La probation .....	393
5.4.3	Montrer patte blanche .....	395
5.4.4	Les gestes de bonne volonté.....	396
5.5	Les contre-conduites .....	398
CHAPITRE VI		
L'EMBEDDING COMME TECHNOLOGIE DE CONTROLE.....		411
6.1	La guerre de l'information .....	412
6.1.1	La doctrine des affaires publiques.....	412
6.1.2	La formation.....	417
6.2	La contre-propagande .....	420

6.2.1	L'incident sur l'autoroute 9.....	422
6.3	La guerre <i>high tech</i> .....	427
6.3.1	La transmission en temps réel.....	427
6.3.2	Le reportage mobile .....	430
6.4	La surveillance panoptique .....	432
6.4.1	L'œil de Dieu .....	433
6.4.2	Les bases de données.....	436
6.4.3	L'écoute électronique.....	439
	CONCLUSION .....	442
APPENDICE I		
	LISTE DES PARTICIPANTS .....	458
APPENDICE II		
	CORPUS DE DOCUMENTS.....	463
APPENDICE III		
	GRILLE D'ENTREVUE .....	465
APPENDICE IV		
	DIRECTIVE D'AFFAIRES PUBLIQUES, 10 FÉVRIER 2003 .....	471
APPENDICE V		
	NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW Change 3, DoD Directive 5122.5).....	484
	BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE.....	489
	INDEX THÉMATIQUE .....	515
	INDEX DES NOMS .....	520

## RÉSUMÉ

La présente thèse porte sur les relations militaires-journalistes dans le cadre du programme médiatique *embedding* mis en place par le Pentagone au début de la guerre en Irak en 2003. Dans le débat très large de la couverture médiatique en temps de guerre, la question du statut accordé aux journalistes couvrant les opérations militaires s'est posée naturellement. Avec la promesse d'innovation, l'annonce du Pentagone d'intégrer des centaines de journalistes dans les unités combattantes en Irak a retenu l'attention des médias et des observateurs.

L'étude rend d'abord compte de l'histoire des relations militaires-journalistes à travers les guerres de l'armée américaine : des premiers correspondants de la guerre du Mexique (1846-1848) à ceux de la guerre en Afghanistan (2001) en passant entre autres par les deux guerres mondiales, la guerre du Vietnam et la guerre du Golfe. Les évolutions marquantes sont soulignées dans des contextes singuliers à l'aune, entre autres, de l'essor des technologies du reportage de guerre.

Défini notamment par Foucault (2001), Deleuze (2003) et Agamben (2007), le concept de dispositif est le fil conducteur du cadre conceptuel. L'étude emprunte largement à l'approche foucauldienne sur les mécanismes de surveillance de la modernité que sont l'appareil disciplinaire et le panoptisme (*Surveiller et punir*, 1975). Le cadre conceptuel s'intéresse également au passage de la « société disciplinaire » à la « société de contrôle » avec l'émergence d'un mécanisme de surveillance marqué par le contrôle ouvert, continu et flexible (Mattelart, 2007; Deleuze, 2003; Hardt, 1998; Hardt et Negri, 2000).

Le but de cette recherche est de comprendre et d'expliquer le mode de fonctionnement du dispositif de contrôle de l'information mis en place lors de la guerre en Irak à partir de 2003 et particulièrement les relations entre les correspondants des médias et les militaires dans la zone des opérations. Pour interroger ce cadre, la question centrale suivante est posée: *Comment le processus d'embedding médiatique durant la guerre en Irak opère-t-il comme un dispositif de surveillance des journalistes?* L'hypothèse de recherche postule que le mode opératoire du dispositif *embedding* est basé sur un appareil de gestion médiatique qui comporte des caractéristiques à la fois d'une technologie disciplinaire et d'une technologie de contrôle. Le dispositif de contrôle opère dans un espace précis où les mouvements, les conduites et les communications des journalistes sont surveillés.

Pour étudier en profondeur le phénomène de l'intégration journalistique, l'étude de cas a été retenue comme stratégie de recherche. L'étude repose sur des entrevues semi-dirigées avec trente-et-un journalistes qui ont couvert la guerre dans le programme *embedding* et sept officiers de l'armée américaine qui ont servi en Irak. Vingt-huit participants journalistes sont Américains et quatre sont étrangers (Canada,

France, Egypte). L'analyse s'appuie également sur des documents officiels comme les règles de base (*Ground Rules*) et les formulaires électroniques d'accréditation.

L'analyse du dispositif *embedding* révèle un dispositif hybride à la fois technologie disciplinaire et technologie de contrôle. L'*embedding* est un dispositif complexe de répartitions spatiales, de dispositions institutionnelles, de rapports de force entre militaires et journalistes. Le principe disciplinaire est basé sur un espace opérationnel délimité et quadrillé où l'accréditation et la circulation sont codifiées. L'*embedding* comme technologie de contrôle est un dispositif informationnel articulé à la fois sur la communication médiatique et sur la surveillance militaire relevant du temps réel. L'intégration journalistique dans la zone des opérations militaires est dans un régime de visibilité permanente qui repose sur des bases de données et des réseaux satellitaires.

Mots clés : *embedding*, *embedded*, intégration, intégré, relations militaires-journalistes, journalisme, information, armée, guerre, dispositif, discipline, panoptique, société de contrôle, surveillance.

## INTRODUCTION

Cette thèse concerne les relations armée-médias à travers la couverture journalistique de la guerre en Irak de 2003 du côté américain. Dans ce conflit, les médias internationaux ont été mobilisés en grand nombre pour en rapporter le déroulement et les soubresauts à partir de différents sites politiques et militaires. Le plus grand intérêt des médias s'est bien sûr toujours porté sur l'opportunité de suivre les troupes mobilisées. Pour l'armée américaine, l'appel des médias était au menu des préparatifs de guerre.

À l'automne 2002, le Pentagone a en effet convié les médias américains à des consultations sur une éventuelle couverture médiatique si jamais il advenait une guerre avec l'Irak de Saddam Hussein accusé de soutenir le terrorisme et de posséder des armes de destruction massive. Les médias ont alors demandé plus d'accès aux opérations militaires que ce qui leur avait été jusque-là offert. Au moment des discussions, un plan de communication-médias était en cours d'élaboration au bureau des affaires publiques du Pentagone en collaboration avec différents commandements. Dès la fin octobre 2002, le Pentagone a fait savoir que des sessions de formation pour les journalistes allaient être organisées pour les familiariser avec l'organisation de l'armée américaine, ses règles d'engagement et ses armes et leur apprendre comment se protéger en cas d'attaque chimique ou bactériologique. La première de ses formations a eu lieu en novembre 2002 au moment même où le plan de communication était approuvé à l'interne au Pentagone.

Au début de janvier 2003, les médias américains ont commencé à parler d'un plan nommé « *Embedding* » qui allait radicalement changer les relations qui avaient

prévaluées entre le Pentagone et les médias depuis la guerre du Vietnam<sup>1</sup>. C'est le 10 février 2003 qu'une directive d'affaires publiques est officiellement émise. Elle annonçait les paramètres de la nouvelle politique médiatique basée sur l'*embedding* ou l'intégration des journalistes dans les unités qui allaient mener la guerre en Irak. La directive d'affaires publiques précisait les conditions d'accès des journalistes à la zone des opérations militaires, les règles de base à suivre et les restrictions quant à la publication de l'information. Pour être accrédités, les médias et les journalistes devaient s'engager à respecter ces nouvelles règles de la couverture médiatique de la guerre.

L'accueil des médias américains a été partagé entre enthousiasme et doutes. L'enthousiasme manifesté répondait à l'annonce que le Pentagone allait accorder l'accès à des centaines de journalistes pour couvrir les opérations y compris des journalistes étrangers. Cela ne s'était pas produit depuis la guerre du Vietnam, la dernière où les médias américains avaient bénéficié d'une liberté d'action sur le terrain. L'annonce du Pentagone a également suscité des doutes quant à la portée réelle de ces nouvelles mesures. Pourquoi y croire cette fois-ci alors qu'il y avait une autre guerre américaine en cours en Afghanistan où les médias avaient fait l'objet de restrictions très sévères ? L'appréhension des médias avait bien sûr ses racines ancrées dans une longue période d'occasions manquées entre les autorités américaines et les médias à partir de l'intervention de Grenade en 1983. Cette période avait été caractérisée par la mise à l'écart des journalistes et le système des *pools* réservés à une poignée de journalistes soumis à la censure militaire. Ancien correspondant de guerre au Vietnam, Sydney H. Schanberg a été parmi ceux qui ont exprimé des réserves, qualifiant le plan du Pentagone de « bonnes relations publiques » (*good P.R.*) et encourageant les rédacteurs des médias à n'accepter que quelques places dans le système de l'armée et d'envoyer leurs meilleurs journalistes couvrir la

---

<sup>1</sup> Voir entre autres Walter Isaacson and Eason Jordan, « News from the Frontline », *Wall Street Journal*, 6 janvier 2003, p. A.18 et Sig Christenson, « Pentagon Plan Opens Combat News Coverage ; Reporters Can Digin at Front », 15 janvier 2003, *San Antonio Express-News*, p. 4A.

guerre par eux-mêmes<sup>2</sup>. Les critiques s'inquiétaient que s'intégrer avec l'armée (*embed*) équivalait à être dans le même lit que l'armée (*in bed*)<sup>3</sup>.

La couverture médiatique de la guerre en Irak a depuis suscité un immense intérêt. Articles, émissions de télévision et de radio, conférences, rapports, mémoires et thèses ainsi que moult livres ont produit une des réflexions les plus fécondes sur les différents enjeux reliés au travail des médias en temps de guerre. La dernière guerre à avoir soulevé un engouement semblable avait été la guerre du Golfe de 1991 qui avait été marquée à la fois par une forte médiatisation et un strict contrôle de l'information par les militaires. Des analyses journalistiques, militaires et universitaires se sont penchées sur plusieurs aspects de la couverture médiatique en Irak en décortiquant comment les médias ont rapporté la guerre ; comment les autorités ont manipulé les médias et les opinions publiques ; comment les militaires ont accueilli les médias, etc.

L'idée de cette recherche a germé dès le début de la guerre avec le débat qui l'accompagnait sur la place et le rôle des médias. Le programme du Pentagone baptisé *Embedding* a retenu une grande attention dans le monde entier. Quelles motivations étaient à la base de la décision de permettre à un grand nombre de journalistes de suivre les troupes sur le terrain ? Qu'est-ce qui allait être différent par rapport aux guerres du passé que les médias américains et étrangers avaient aussi couvertes aux côtés des G.I's et des marines ? Je me suis alors intéressé au « dispositif *embedding* ». Mais à quoi réfère-t-on quand on utilise ce terme de dispositif ? Un objectif général de recherche s'est précisé dans le sens d'analyser l'intégration des journalistes dans les unités de l'armée américaine et le contrôle de l'information de guerre en prenant comme point de départ le concept de dispositif. Dans le nouveau dispositif d'accès journalistique en terrain militaire, il s'agit de

---

<sup>2</sup> Cité par Mitchell, Greg, « Enlistment Papers », *Editor & Publisher*, 24 février 2003, vol. 136, n°8, p. 34.

<sup>3</sup> Voir Walter Isaacson et Eason Jordan, « News from the Frontline », *Wall Street Journal*, 6 janvier 2003, p. A.18 et Alter Jonathan, « *In Bed with the Pentagon* », *Newsweek*, 10 mars 2003, p. 45.

révéler les régularités du contrôle de l'information qui forcément se prolongent et les métamorphoses qui s'opèrent sous l'impulsion de plusieurs facteurs.

Dans l'ossature de cette thèse, le premier chapitre consacré à la problématique propose quelques thèmes dominants des relations militaires-journalistes. Quelques différences organisationnelles entre l'armée et les médias sont relevées. L'impact des médias d'information sur la communication politique et militaire (effet *CNN*) est abordé en précisant certaines nuances. À partir du télégraphe, je retrace brièvement l'évolution des technologies d'information et de communication utilisées pour rapporter la guerre. La question importante de l'accès des journalistes sur le terrain des opérations militaires est soulevée. Elle s'est posée avec acuité à partir de l'intervention de Grenade en 1983 évoluant entre exclusions et restrictions. Le passage de la censure aux stratégies de communication axées sur les techniques de relations publiques traduit un renouvellement des méthodes de contrôle de l'information qui éclairera cette étude. Dans la problématique, je précise enfin l'objectif spécifique de recherche, la question de recherche et l'hypothèse de recherche.

Le deuxième chapitre retrace l'histoire des relations militaires-journalistes dans un contexte américain en remontant aux premiers correspondants de guerre qui ont couvert la guerre du Mexique (1846-1848) et la guerre de Sécession (1861-1865). Pour mieux comprendre la couverture de la guerre en Irak, il s'agira de s'attarder sur les conditions d'exercice du journalisme de guerre américain dans les conflits précédents en exposant les rapports qui prévalaient entre les journalistes et les autorités militaires et politiques, les règles précises régissant le travail des médias sur le terrain et l'impact des technologies sur le reportage de guerre. La période couverte est grande avec des conjonctures variées et des repères marquants comme la Deuxième Guerre mondiale, la guerre du Vietnam et la guerre du Golfe.

Le troisième chapitre, dédié au cadre conceptuel, s'ouvre sur un retour sur la notion de dispositif articulée entre usage et concept dans différentes approches

disciplinaires. Cette mise au point éclairante est suivie par un exposé sur le nouvel art de punir développé par Foucault dans *Surveiller et punir* (1975), un ouvrage central dans le cadre conceptuel de cette thèse. Foucault a révélé les mécanismes de surveillance et de contrôle qui se sont généralisés avec la modernité. L'appareil disciplinaire s'appuie sur des techniques dont la finalité est de maîtriser les mouvements et les conduites des individus. Ces derniers sont aux prises avec un processus de normalisation et d'objectivation. Par ailleurs, le concept de dispositif panoptique définit une surveillance dont le principe est un regard centralisateur qui soumet les surveillés à un régime de visibilité à la fois permanent et invisible. Je propose ensuite les définitions du concept dispositif qu'on retrouve chez Foucault, Deleuze et Agamben. Dans l'approche foucauldienne, la conception du pouvoir est primordiale pour comprendre les rapports de force qui s'exercent au sein de différents dispositifs. Le dernier point du cadre conceptuel présente le passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle. Ces dernières sont caractérisées par un contrôle ouvert et continu qui repose essentiellement sur des machines cybernétiques. Cette nouvelle forme de surveillance informe la société dite globalisée où l'état d'urgence permanent s'accompagne entre autres d'une mobilisation permanente des médias.

Le quatrième chapitre décrit la méthodologie de la recherche. J'y préciserai la stratégie de recherche fondée sur une approche qualitative, le processus de constitution du corpus et la grille qui servira au codage et à l'analyse des données. Le corpus est principalement constitué d'entrevues menées avec des journalistes intégrés et des officiers qui ont pris part à la guerre en Irak. Des documents officiels complètent le corpus.

Les cinquième et sixième chapitres présentent les résultats de l'analyse en lien avec l'hypothèse de recherche. Le cinquième chapitre montre les procédés disciplinaires du dispositif *embedding* tandis que le sixième chapitre porte sur les

éléments caractéristiques d'une technologie de contrôle. Enfin, une synthèse récapitule les principes de surveillance opérant dans l'*embedding* comme dispositif.

# CHAPITRE I

## PROBLEMATIQUE

Les relations militaires-journalistes en temps de guerre ont toujours soulevé un débat sur la couverture et le rôle des médias et le statut réservé à leurs correspondants dans le contexte bien spécifique de la belligérance. Les ramifications de ce débat sont innombrables. Plusieurs chercheurs provenant de plusieurs pays s'y sont penchés en insistant tantôt sur les dénominateurs communs, tantôt sur des contextes nationaux. Dans cette problématique, je présenterai quelques thèmes dominants des relations armée-médias sur le champ de bataille en suivant une perspective à la fois théorique et historique. La perspective théorique sera présentée en deux temps, d'abord une thématique générale qui touche aux enjeux médiatiques en temps de guerre, puis un aperçu des assises théoriques sur lesquelles reposeront l'analyse et l'interprétation des données de cette recherche.

### 1.1 Cultures différentes

Pour plusieurs observateurs, les relations militaires-journalistes reposent sur une dichotomie professionnelle fondamentale. Cette dichotomie oppose l'institution médiatique et l'institution militaire, deux cultures généralement caractérisées d'antagonistes<sup>1</sup>. Les valeurs et les objectifs respectifs de ces deux institutions diffèrent. Leur interaction en tant que groupes sociaux est influencée par leurs attributs professionnels et sociaux<sup>2</sup>. Selon Peter Braestrup, l'armée est un groupe caractérisé par la hiérarchie, la loyauté au groupe, la discipline et le conservatisme tandis que le journalisme est caractérisé par l'anti-autorité, l'individualisme, la liberté

---

<sup>1</sup> Knightey, 2004 ; Baroody, 1998 ; Sharkey, 1991 ; Braestrup, 1985.

<sup>2</sup> Baroody, 1998.

et le progressisme<sup>3</sup>. Certes, il y a des caractéristiques organisationnelles évidentes mais il faut relativiser les qualificatifs surtout de nature politique en l'absence de données empiriques solides<sup>4</sup>. Braestrup écrit : « Sans surprise, étant donné l'attention des médias sur le conflit, la déviance et le mélodrame, la plupart des officiers ne voient pas les médias comme des alliés [...] »<sup>5</sup>. Véridiques ou pas, poursuit-il, les reportages « négatifs » de certains journalistes sont considérés entre autres par beaucoup d'officiers comme un possible handicap à l'avancement d'une carrière<sup>6</sup>. La différence entre l'armée et les médias a également trait à leur fonction. L'armée a le devoir de défendre le pays alors que la presse dispose du devoir d'informer garanti par le Premier amendement de la Constitution américaine. Pour certains militaires cependant, « une démocratie en temps de guerre peut survivre sans le Premier amendement (en effet, la liberté de presse est habituellement restreinte) mais elle ne peut pas survivre sans une défense militaire réussie<sup>7</sup> ».

Michel Mathien rappelle que l'information lors d'une crise diffère de celle du temps de paix :

Les rapports entre responsables de défense et médias ont toujours été difficiles en raison de leur référence à deux logiques contradictoires de l'information au moment d'une crise majeure, l'une se fondant sur les valeurs d'un système "ouvert" et l'autre sur celles d'un système "fermé" parce que centré sur l'obligation de résultat. [...] La propension à la transparence recherchée par les médias, et les journalistes qu'ils emploient est contrée par une logique de contrôle de l'information, voire du secret, dans le but non moins louable, dans une certaine mesure, de garantir le succès de toute action militaire<sup>8</sup>.

Cette logique antagoniste est régulièrement rappelée par les universitaires, les journalistes et les militaires. On réfère aussi souvent à une « tension saine » (*healthy*

---

<sup>3</sup> Braestrup, 1985 (voir le chapitre 8 : [« *Two Cultures* »]).

<sup>4</sup> Braestrup (1985 : 139-140) soulève rapidement ce point et cite notamment certains journalistes et observateurs pour qui *liberal* (progressiste) ne veut pas dire démocrate.

<sup>5</sup> Braestrup, 1985 : 134.

<sup>6</sup> *Ibid.* : 135.

<sup>7</sup> *Ibid.* : 136.

<sup>8</sup> Mathien, 1998 : 16-17. Voir aussi Mathien (2004) où il réfère à un « conflit récurrent d'identité ».

*tension*) entre l'armée et les médias. Dans la doctrine *Information Operations* de 1996, le corps de l'Armée faisait savoir qu'il endossait « la tension saine qui existe entre le désir normal des médias pour informer le public autant que possible à propos des opérations militaires et le désir normal des commandants pour contrôler l'environnement de l'information de ces mêmes opérations au plus haut degré possible<sup>9</sup> ». Lors de la guerre en Irak, les autorités militaires ont là aussi rappelé que la « tension saine » allait durer et qu'il fallait trouver un équilibre entre les deux aspirations divergentes<sup>10</sup>.

## 1.2 L'effet CNN

L'influence des médias dans les crises internationales et humanitaires se résume par ce qu'on a appelé l'« effet CNN ». Ce concept traduit de manière générale l'impact des médias sur la décision des acteurs politiques. Le terme est apparu dès l'arrivée de CNN en 1991 pendant la guerre du Golfe. Plusieurs acceptions ont été accolées à l'expression pour caractériser un certain nombre de facteurs dont l'impact de la communication en temps réel et l'influence médiatique exercée sur les décideurs politiques<sup>11</sup>. Ce dernier facteur de l'influence des médias sur la décision politique s'est imposé à la suite des interventions américaines au Kurdistan irakien en 1991 et surtout en Somalie en 1992. D'où cette définition : « L'effet CNN est une théorie que des images fortes de la télévision, comme les images d'une crise humanitaire, mènent les décideurs politiques des États-Unis à intervenir dans une situation quand une telle intervention n'aurait pas autrement été dans l'intérêt national des États-Unis<sup>12</sup> ». Pour Robinson (2002 : 2), l'effet CNN est devenu un terme générique signifiant « la capacité des technologies de communication en temps réel, via les médias

---

<sup>9</sup> FM 100-6, *Information Operations*, Headquarters, Department of the Army, août 1996, p. 1-13.

<sup>10</sup> Les deux plus hauts responsables d'affaires publiques au Pentagone, Victoria Clarke et son adjoint Bryan Whitman ont souvent exprimé cette idée de « tension saine ». Voir Clarke, 2006 : 95 ; Whitman, 2003a, 2003d.

<sup>11</sup> Gilboa, 2005a : 327.

<sup>12</sup> Samuel Feist cité in Gilboa, 2005b : 29.

d'information, de provoquer des réactions majeures des audiences intérieures et des élites politiques aux événements globaux et nationaux ». L'existence d'un effet *CNN* a été largement noté à la fois par les hommes politiques, les médias et les universitaires. Cependant, plusieurs auteurs ont contesté et nuancé la présomption de l'influence des médias sur la communication gouvernementale.

Dans une étude basée sur la couverture médiatique de la Somalie en 1992, Livingston et Eachus (1995) avancent que les médias américains ont certes eu un rôle important dans le processus politique sans pour autant directement influencer les décisions politiques. Même constat chez Mermin (1997) qui a aussi étudié la couverture des grands réseaux de télévision en Somalie et conclut que la télévision, tout en étant un acteur de la politique étrangère, a suivi l'action des acteurs politiques à Washington. Les deux études réfutent un effet *CNN* lors de l'intervention américaine en Somalie. Jakobsen (1996) nuance également l'effet *CNN* en affirmant que l'intervention, principalement dans les conflits de type humanitaire – qu'il faut distinguer selon lui des conflits où les intérêts nationaux sont en jeu – est déterminée plutôt par l'évaluation des chances de succès d'une opération. Dans un autre article, Jakobsen (2000) explique que l'effet *CNN* est possible dans des situations exceptionnelles mais que la décision d'intervention dans les conflits est le plus souvent basée sur des facteurs invisibles et indirects comme le faible risque de pertes et une stratégie claire de retrait.

Partant des lacunes méthodologiques de plusieurs études de cas sur la question, Robinson (1999) a proposé de dépasser l'opposition intenable effet *CNN*/fabrication du consentement (*manufacturing consent*) pour s'intéresser à une approche de l'interaction médias-politique. À l'opposé de l'effet *CNN* qui définit l'impact des médias sur les décisions des gouvernements, la théorie du « *manufacturing consent* » repose sur l'influence des gouvernements sur ce que font les

médias<sup>13</sup>. Dans son livre *The CNN Effect*, Robinson (2002) a mené une analyse plus approfondie des interventions en Iraq, en Somalie, en Bosnie, au Kosovo et au Rwanda. Il réfute le « mythe » de l'effet *CNN* comme cause directe de l'intervention étatique dans les crises humanitaires. Son approche de l'interaction médias-États est fondée plutôt sur l'hypothèse duale suivante : « [Quand] la certitude politique diminue, l'influence des médias d'information augmente et [quand] la politique devient plus certaine, l'influence de la couverture médiatique est réduite<sup>14</sup> ». Cette hypothèse repose sur les concepts de « certitude politique » et d'« incertitude politique » qui dépendent du degré de consensus et de coordination entre les sous-systèmes du gouvernement à propos d'une question quelconque. Selon Robinson, l'incertitude politique traduit le désaccord entre les sous-systèmes ou un manque de politique tandis que la certitude politique est le résultat d'un consensus de la branche exécutive<sup>15</sup>.

L'effet *CNN* réfère aussi comme nous l'avons vu plus haut à l'impact de la communication instantanée en temps réel. L'article de Belknap (2002) s'inscrit dans cette acception avec une référence à l'« impact collectif de la couverture médiatique en temps réel<sup>16</sup> ». L'argument de Belknap est que l'armée doit se départir de ses méthodes de contrôle des médias exercées dans le passé pour adopter une attitude « proactive et innovatrice en traitant avec les médias<sup>17</sup> ». Dans leur rôle de « facilitateur stratégique », les médias peuvent être utilisés par les leaders militaires pour « communiquer l'objectif et l'état final à un auditoire mondial, exécuter des opérations psychologiques efficaces (*PSYOPS*), jouer un rôle majeur dans la tromperie de l'ennemi et soutenir des efforts de collecte du renseignement<sup>18</sup> ». Elle affirme que

---

<sup>13</sup> Pour ce concept (fabrication du consentement), Robinson (1999 : 303) réfère aux auteurs suivants : Bennett, 1990 ; Chomsky et Herman, 1988 ; Eldridge, 1991 ; Entman, 1991 ; Hallin, 1986 ; Broadbent et al., 1985 ; Philo et McLaughlin, 1993.

<sup>14</sup> Robinson, 2002 : 25.

<sup>15</sup> *Ibid.*: 26.

<sup>16</sup> Belknap, 2002 : 100.

<sup>17</sup> Belknap, 2002 : 110.

<sup>18</sup> *Ibid.*: 110.

l'armée « ne devrait jamais céder “le champ de bataille *CNN*” (*CNN Battlefield*) aux médias<sup>19</sup> ». Cet argumentaire a vu le jour avec l'impact de *CNN* pendant la guerre du Golfe. Belknap rejoint le point de vue de Stech (1994) pour qui les responsables politiques et militaires se doivent de gagner la « guerre *CNN* ». Les concepts de « *CNN Battlefield* » et de « *CNN War* » renvoient à la nécessité pour les militaires de prendre en compte la présence inévitable des médias et de prendre avantage de la couverture en temps réel dans la conduite des opérations militaires<sup>20</sup>.

### 1.3 La technologie du reportage de guerre

L'évolution du reportage de guerre est intimement liée au développement de la technologie utilisée pour transmettre les nouvelles du front. L'une des premières préoccupations des journalistes dépêchés sur les théâtres de conflits est de savoir comment acheminer leurs reportages le plus rapidement possible à leurs rédactions. À cet égard, les pionniers des correspondants de guerre américains lors de la guerre du Mexique (1846-1848) ont utilisé un système baptisé le « *Pony Express* » alliant le cheval, le bateau et le télégraphe. Ce système réputé « express » va pourtant être rapidement et totalement supplanté par la généralisation de l'usage du télégraphe. Avec le télégraphe, les correspondants de guerre rapportent la guerre de Sécession (1861-1865) plus efficacement. L'immédiateté de l'information de guerre est désormais une réalité. « Le télégraphe a été la première invention d'une technologie de communication dans l'histoire à voyager plus vite que la forme la plus rapide de transport disponible à ce moment<sup>21</sup> ». L'impact du télégraphe sur le journalisme est majeur. Cette nouvelle technologie oblige les journalistes à adopter la fameuse pyramide inversée où la présentation des nouvelles privilégie d'abord l'essentiel,

---

<sup>19</sup> Belknap, 2002 : 111.

<sup>20</sup> Les publications militaires américaines comme *Parameters* et *Military Review* ont largement donné prise à cette dimension de la « guerre médiatique ».

<sup>21</sup> Neuman, 1996 : 26.

ensuite les détails. La vitesse de circulation de l'information n'augure pourtant pas d'une bonne coopération entre les autorités militaires et la presse.

Du télégraphe au vidéophone, le contrôle militaire de la technologie utilisée par les journalistes sera un enjeu récurrent des rapports entre les autorités politico-militaires et les professionnels de l'information. De la guerre civile américaine à la guerre en Irak, les technologies de communication se sont succédées sur les différents champs de bataille avec comme corollaires l'accélération et la facilitation du travail journalistique et la mise en place de mesures de surveillance par l'armée. La toute première mesure documentée de contrôle de la presse prise par les autorités politiques et militaires américaines en temps de guerre concerne justement l'usage de la technologie naissante du télégraphe. C'est donc dire l'importance de la surveillance de la technologie dès les débuts du journalisme de guerre américain.

La guerre de Sécession voit aussi les débuts de la photographie sur le champ de bataille avec le pionnier Mathew Brady et son équipe de photographes. La lourdeur technique du procédé photographique empêche cependant les photographes de s'approcher facilement du front. La photographie est alors dominée par la perspective du portrait dans les camps militaires. On rapporte tout de même qu'à la bataille de Bull Run, des troupes nordistes auraient pris la poudre d'escampette en confondant l'appareil de Brady à un canon<sup>22</sup>. Loin de constituer un réel danger pour l'armée, la photographie peine plutôt à s'imposer en raison de son utilité réduite pour le journalisme : « L'idée que la photographie pouvait être au service des nouvelles n'était pas encore claire [...] »<sup>23</sup>.

La couverture de la Première Guerre mondiale a eu recours au télégraphe surtout grâce au câble transatlantique. Les communications par télégraphe et par téléphone étaient frappées par la censure militaire aux États-Unis. Sur le terrain, les copies censurées des correspondants de guerre américains en Europe étaient

---

<sup>22</sup> Neuman, 1996 : 74.

<sup>23</sup> *Ibid.* : 75

acheminés principalement sur les lignes télégraphiques. Le téléphone était utilisé par le corps des transmissions de l'armée expéditionnaire (*Army Signal Corps*) mais cette technologie a peu servi aux correspondants américains pour l'envoi des nouvelles au-delà de l'Atlantique. Libérée de certaines contraintes techniques, la photographie est présente durant la guerre 1914-1918. Aux côtés des correspondants de la presse écrite, les photographes sont officiellement accrédités par l'armée américaine mais la censure des images est très sévère : les horreurs et les morts de la guerre sont bannis. C'est le corps des transmissions de l'armée américaine (*Army Signal Corps*) qui est chargé de filmer les activités des troupes américaines pendant la Grande Guerre. Le recours aux cameramen civils pour documenter la guerre avait été envisagé mais vite abandonné. Les films sont également censurés par le *Committee on Public Information*. Le cinéma est utilisé à des fins de propagande<sup>24</sup>. L'héritage de la Première Guerre mondiale en ce qui concerne le traitement des images survivra longtemps et marquera profondément l'exercice du journalisme de guerre<sup>25</sup>.

La photographie et le cinéma sont largement utilisés au cours de la Deuxième Guerre mondiale. L'ajout de la couleur à la photographie (vers la fin de la guerre) et du son au film sont parmi les grandes améliorations. Les images de guerre sont tournées par des photographes et des cameramen à la fois civils et militaires. L'*Army Signal Corps* garde son mandat mais l'armée accepte aussi de créer un *pool* photographique civil (*Photographic War Pool*). Il est possible d'envoyer une photographie par un système sans fil, de l'Afrique à l'Amérique en sept minutes<sup>26</sup>. La publication ou la rétention des photographies et des films de combat militaires est essentiellement jugée par rapport à l'intérêt national<sup>27</sup>. La censure garde un œil sur les images.

---

<sup>24</sup> Voir Culbert, Wood et Suid, 1990.

<sup>25</sup> Pour la problématique de l'image et de la guerre, voir entre autres Saouter, 2003; Beauregard, 2002 ; Beauregard et Saouter, 1997, Rencontres Internationales Media-Defense 95-Imagina, 1996 ; Jeffords et Rabinovitz, 1994 ; Roeder, 1993.

<sup>26</sup> Turner, 1943.

<sup>27</sup> George Raynor Thompson cité in Steele, 1985.

C'est néanmoins la radio qui imprime sa marque comme technologie de communication lors de la Deuxième Guerre mondiale. Les correspondants américains et alliés rapportent la guerre comme jamais auparavant. Le micro change radicalement le reportage de guerre. Edward R. Murrow deviendra le porte-flambeau du journalisme radiophonique américain. Même si la plupart des reportages réalisés sur le front sont enregistrés, la radio, avec la voix du correspondant sur place et le son du terrain, apporte la proximité à la guerre. Comme pour la presse, les reportages de la radio sont soumis par écrit à la censure militaire. L'impact de la propagande de guerre sur les reportages écrits, visuels ou parlés se traduit d'une part, par la suppression, quand les officiels pensent qu'ils créent ou renforcent le défaitisme et d'autre part, par la circulation de masse, quand les officiels entendent augmenter le moral<sup>28</sup>. La radio a également servi à des fins de propagande intérieure aux États-Unis<sup>29</sup>. La radio et la presse écrite domineront aussi la couverture journalistique de la guerre de Corée, la télévision exigeant encore un équipement lourd.

La télévision s'impose comme moyen de reportage lors de la guerre du Vietnam. Les correspondants de guerre profitent d'un équipement plus petit et plus léger. Cette portabilité de la télévision apporte les images de guerre dans les foyers américains. Le Vietnam est nommé la « *living room war*<sup>30</sup> » (la guerre dans le salon). À ce moment-là, la télévision devient la principale source d'information des Américains. En l'absence de censure, le contraste est frappant entre les images fortement aseptisées de la Deuxième Guerre mondiale et les images saisissantes du Vietnam<sup>31</sup>. Les images, en couleur, tournées au front sont acheminées aux rédactions des principaux réseaux de télévision à New York par avion via la Thaïlande ou le

---

<sup>28</sup> Sweeney, 2006 : 98.

<sup>29</sup> Socolow, 2007.

<sup>30</sup> Cette expression est attribuée à l'écrivain et critique de télévision Michael J. Arlen à suite de son livre *Living-Room War* (New York, Viking Press, 1969).

<sup>31</sup> Certes, il y a eu des images de combat et de violence par rapport au passé mais dans l'ensemble, la télévision n'a pas montré les véritables horreurs de la guerre notamment par l'autocensure des réseaux de télévision.

Japon dans un délai d'environ deux jours. La couverture de la télévision a beaucoup plus insisté sur les images spectaculaires au détriment des dimensions politiques du conflit visuellement moins attrayantes et a donc été critiquée pour avoir encouragé les émotions fortes avec peu de compréhension<sup>32</sup>. C'est le cas notamment lors de l'offensive du Têt de 1968 qui marque un tournant<sup>33</sup>. La couverture médiatique, surtout celle de la télévision, provoquera une longue crise de confiance entre les militaires et les journalistes. Le satellite joue un rôle mineur dans la transmission des reportages de guerre au Vietnam.

Avec la guerre du Golfe, la possibilité du direct (*live*) transforme encore une fois le reportage de guerre. « Une nouvelle technologie, le satellite de télévision, a apporté la guerre à une audience internationale, tous regardant en même temps<sup>34</sup> ». C'est la guerre de *CNN*, la chaîne d'information en continu de Ted Turner dont les correspondants diffusent notamment les fameuses images de la première attaque sur Bagdad. L'innovation technique à la base du reportage en direct repose sur l'interconnexion de trois techniques (production, diffusion et réception) qui combinent l'informatique, les télécommunications et l'audiovisuel<sup>35</sup>. Durant la guerre du Golfe, les médias font face à des restrictions sévères. Seuls les journalistes membres des *pools* sont admis au front avec l'obligation de la censure et l'impossibilité d'utiliser leurs propres équipements de transmission. À la surveillance militaire des correspondants sur le terrain s'ajoute des campagnes de manipulation et de propagande envers les médias<sup>36</sup>.

Dans les guerres des Balkans (Bosnie, Kosovo), la couverture médiatique bénéficie plus que jamais de la communication instantanée permise par les réseaux satellitaires globaux. Les journalistes sur le terrain utilisent largement des téléphones cellulaires, des antennes satellites et transmettent électroniquement leurs reportages et

---

<sup>32</sup> Livingston, 1998 : 379.

<sup>33</sup> Voir Braestrup, 1994.

<sup>34</sup> Neuman, 1996 : 211.

<sup>35</sup> Wolton, 1991: 68.

<sup>36</sup> Voir entre autres MacArthur, 1992 ; Taylor, 1992 ; Chaliand, 1992 ; Kellner, 1992.

leurs images. Le cyberspace devient au Kosovo un nouveau terrain de jeu pour les belligérants<sup>37</sup> et pour les médias<sup>38</sup>. La guerre du Kosovo est dite « la première guerre de l'Internet<sup>39</sup> ». L'information est aussi communiquée sur différents sites web civils, militaires et institutionnels. Le Pentagone met notamment de l'information sur le web à la disposition des médias, des soldats et du public. La multiplication des supports de l'information et son accélération se butent toujours à la propagande des belligérants<sup>40</sup>.

La grande nouveauté de la guerre en Afghanistan est le vidéophone. Les journalistes qui ont couvert la chute du régime taliban essentiellement avec les troupes rebelles de l'Alliance du Nord utilisent cette technologie combinant la caméra et le téléphone satellite<sup>41</sup>. Les restrictions sévères imposées par l'armée américaine empêchent néanmoins la plupart des journalistes de couvrir les opérations américaines. Les quelques journalistes qui seront accrédités plus tard et autorisés à suivre les troupes américaines ne pourront se servir de leur propre équipement. De la guerre en Afghanistan à la guerre en Irak, la technologie utilisée par les médias va continuer de se développer rapidement devenant plus maniable, plus performante et moins chère. Avec la bénédiction du Pentagone, les journalistes en Irak vont cette fois-ci pleinement en tirer profit sur le champ de bataille.

#### 1.4 Accès des journalistes au champ de bataille

Un des enjeux des relations armée-médias concerne l'accès au théâtre des opérations militaires. Trois conditions fondamentales sont nécessaires à la couverture journalistique d'un conflit militaire: « l'accès au champ de bataille, la mobilité sur le

---

<sup>37</sup> Sur la guerre électronique des belligérants, voir *Stratégie de la déception* (Virilio, 1999).

<sup>38</sup> Sur l'utilisation du cyberspace par l'OTAN et les médias serbes, voir Gocic, 2000.

<sup>39</sup> Cette expression souvent reprise a été utilisée au moment de la guerre du Kosovo par Simon Rogers, « The First Web War », *The Guardian*, 26 mars 1999. Sur le rôle d'Internet et l'évolution des technologies de reportage dans la guerre, voir entre autres Matheson et Allan, 2009 et Taylor, 2004.

<sup>40</sup> Voir entre autres Taylor, 2004 ; Beauregard, Canuel et Coutard, 2002 ; Mathien, 2001 ; Hammond et Herman, 2000.

<sup>41</sup> Wasserman, 2001.

champ de bataille et l'accès raisonnable à l'information militaire officielle<sup>42</sup> ». Au cours des différentes guerres, l'agencement de ces trois éléments a défini les conditions de la couverture médiatique et constitué souvent une source de tension entre l'armée et les médias. Je vais donner un bref aperçu de cette question de l'accès et j'y reviendrai plus en détails dans le chapitre suivant.

Dans le rapport *Battle Lines* (Braestrup, 1985) publié au lendemain de l'intervention de la Grenade, le groupe de travail chargé d'étudier les relations entre l'armée et les médias a proposé que la question de l'accès aux opérations de combat soit résolue à travers la coopération entre le gouvernement et les médias<sup>43</sup>. Le groupe de travail ne croyait pas que l'avenue juridique était une bonne solution. Le rapport cite à ce propos Samuel P. Huntington :

Je crois totalement que le gouvernement devrait soutenir et assister la couverture médiatique des opérations militaires pour la raison, bien exposée ailleurs dans le rapport, que tant le public que les décideurs devraient avoir une source indépendante d'information. Pour réaliser cette fin, il est inutile d'invoquer un « droit d'accès » mythique. Le Premier amendement protège le droit de parler et de publier, cela n'accorde aucun droit d'accès à quoi que ce soit. De plus, les droits protégés par le Premier amendement ne sont limités à aucune classe de personnes. Le Premier amendement ne pouvait pas donner un droit d'accès aux opérations militaires aux journalistes sans le donner à tous les Américains – ce qu'il ne fait évidemment pas (cité par Braestrup, 1985 : 6n).

La question du droit d'accès des journalistes aux opérations militaires et de sa constitutionnalité à travers le Premier amendement de la Constitution américaine a beaucoup été débattue dans des publications à caractère juridique<sup>44</sup>. Juridiquement, le droit d'accès existe dans certains forums publics comme par exemple les tribunaux mais l'accès des médias à la zone de combat n'est pas tranché. Si une opération militaire d'envergure était menée sans aucune forme de facilitation médiatique, aussi

---

<sup>42</sup> Lloyd, 1992 : 45.

<sup>43</sup> Braestrup, 1985 : 6.

<sup>44</sup> À propos de ce débat très abondant, voir entre autres Anderson, 2006 ; Zeide, 2005 ; Cassell, 1985 ; Homonoff, 1985.

minime soit-elle, cela ouvrirait certainement la voie à une contestation recevable mais on est très loin de ce scénario.

Dans *Under Fire*, Jacqueline Sharkey (1991) s'est penché sur les restrictions imposées aux médias par l'armée américaine de la Grenade à la guerre du Golfe. Elle a répertorié plusieurs techniques de contrôle de l'information utilisées par le Pentagone dans les années 1980 et 1990 dont la limitation de l'accès physique au champ de bataille<sup>45</sup>. Elle distingue la limitation de l'accès au théâtre des opérations et aux troupes de l'accès au champ de bataille mais avec un contrôle strict de l'information que les journalistes peuvent transmettre du terrain<sup>46</sup>. Dans ce deuxième cas,

avoir des journalistes sur le terrain assure que le public obtiendra éventuellement un compte rendu indépendant de l'action. Si les journalistes ne sont pas capables d'utiliser immédiatement la matière qu'ils ont collectée à cause de la sécurité opérationnelle, ils auront néanmoins, de première main, vu et enregistré les événements et peuvent fournir leurs comptes rendus au public plus tard<sup>47</sup>.

---

<sup>45</sup> La liste compte également : Avoir des officiers militaires qui contrôlent l'ordre du jour pour des journalistes du pool ; décourager le personnel militaire de parler avec les journalistes qui ne sont pas membres des pools de presse ou des groupes choisis par le Pentagone ; harceler et détenir les journalistes travaillant à l'extérieur des opérations médiatiques du Pentagone ; préparer et surveiller les interviews entre les membres du pool et le personnel militaire ; critiquer le personnel militaire qui a fait des commentaires négatifs sur la politique américaine ; exiger que tous les reportages, les photographies et les vidéo du pool soient soumis à la censure [*security review*] ; menacer d'annuler les voyages et les entretiens pour les journalistes du pool qui ont écrit des histoires critiquant l'armée ; dissimuler des informations qui seraient embarrassantes pour le gouvernement américain ; induire en erreur les médias sur les erreurs de l'armée américaine ; induire en erreur les médias sur les succès militaires américains ; limiter l'accès aux secteurs et aux événements qui pourraient aboutir à la couverture des victimes américaines ; minimiser la discussion sur les victimes civiles ; minimiser la discussion sur les victimes militaires de l'ennemi ; remplacer le calcul des corps par le « calcul des armes » ; aseptiser l'image de la guerre en manipulant le langage ; aseptiser l'image de la guerre en contrôlant les images et utiliser les médias pour ajuster l'opinion publique sur la guerre (Sharkey, 1991 : 24-29).

<sup>46</sup> C'est le distinguo entre ce qu'elle appelle *pre-censorship* et *post-censorship* (Sharkey, 1991 : 32). Cette différence est certes importante mais elle n'apporte pas cependant, à mon avis, la nuance nécessaire entre le *pre-censorship* et la censure préalable (*prior restraint*) qu'on peut imposer sur le terrain tout en accordant l'accès aux journalistes.

<sup>47</sup> *Id.*

Généralement, les journalistes accèdent au champ de bataille par le processus officiel d'accréditation qui implique comme nous le verrons un enregistrement formel et l'octroi de papiers d'identification. L'accréditation n'est toutefois pas la seule méthode d'accès à la zone des opérations militaires comme en témoigne la pratique du journalisme dit indépendant.

Dans l'histoire des relations armée-médias aux États-Unis, l'information de guerre existe depuis la Révolution américaine au XVIII<sup>e</sup> siècle mais l'accès des journalistes au front remonte à la guerre du Mexique de 1846 à 1848. La figure du correspondant de guerre est le symbole de la présence journalistique aux côtés des troupes au front à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Les premiers correspondants de guerre ont accompagné les troupes américaines lors de la guerre du Mexique, de la guerre de Sécession, de la guerre hispano-américaine, de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée. La Deuxième Guerre mondiale représente l'apogée du correspondant de guerre qui portait l'uniforme militaire et avait acquis un statut bien défini avec des règles précises d'accréditation, des directives de censure et des papiers d'identité.

Avec la guerre du Vietnam, les journalistes bénéficient d'un accès et d'une liberté d'action considérables sur le terrain, la censure formelle ayant été remplacée par des règles de sécurité opérationnelle. Cependant, au sortir du Vietnam, les dispositions bienveillantes de l'armée américaine envers le rôle des médias s'en trouvent profondément modifiées. Désormais, il faudra encadrer strictement le travail des journalistes dont les reportages et les images sont, pour les militaires, en grande partie responsables de la défaite américaine.

L'exclusion des journalistes lors de l'intervention de Grenade (1983) marque en quelque sorte le divorce entre l'armée américaine et les médias au lendemain du Vietnam. Les autorités britanniques avaient ouvert la voie en tenant les journalistes à

---

<sup>48</sup> Voir entre autres Sweeney, 2006 ; Knightey, 2004 ; Emery, 1995 ; Hohenberg, 1995 ; Desmond, 1978 ; Mott, 1962 ; Mathews, 1957.

l'écart de l'intervention des Malouines<sup>49</sup>. L'intervention de Panama et la guerre du Golfe sont caractérisées par le modèle très restrictif du *pool* qui n'accorde l'accès qu'à un nombre restreint de journalistes. Les reportages journalistiques dans les *pools* sont vérifiés par des officiers d'affaires publiques avant d'être publiés. On ne parle plus de censure comme pendant la Deuxième Guerre mondiale mais de « *security review* ». La stratégie médiatique de la guerre à l'heure des réseaux satellitaires est menée de plus en plus avec les techniques de relations publiques.

Pour les opérations de moindre envergure d'Haïti en 1994 et de la Somalie (1995), l'armée américaine va permettre un accès plus ouvert au *pool* des journalistes accrédités. Appelé *embedding*, le principe d'intégrer les journalistes dans les unités combattantes est retenu sans grand bruit lors de l'intervention en Bosnie en 1995<sup>50</sup>. L'*embedding* est répété ponctuellement lors de la guerre en Afghanistan, caractérisée néanmoins de manière générale par des restrictions très strictes quant à l'accès journalistique au champ de bataille. C'est la guerre en Irak de 2003 qui consacre véritablement le concept d'*embedding*<sup>51</sup>. Certes, ce n'était pas la première fois que les journalistes accompagnaient de près les unités militaires sur le théâtre de guerre mais l'armée américaine en Irak allait offrir aux médias un accès aux opérations et aux troupes d'une ampleur sans précédent.

### 1.5 Censure, relations publiques et communication

La problématique spécifique à cette recherche a comme point de départ l'évolution qui va des pratiques de communication mises en œuvre par les belligérants, surtout dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, aux stratégies de communication modernes qui se sont véritablement cristallisées à partir des années

---

<sup>49</sup> Voir entre autres Badsey, 2005 ; Sergeant, 1992 et Harris, 1983.

<sup>50</sup> Voir Moskos, 2000.

<sup>51</sup> Voir entre autres Rid, 2007 ; Sweeney, 2006 ; Lewis, 2006 ; Knightey, 2004 ; Wright, 2004 ; Tumber, 2004 ; Charon et Mercier, 2003 ; Katovsky et Carlson, 2003 ; Schechter, 2003.

1990 à la suite notamment d'un essor important des technologies d'information et de communication.

La question de l'accès journalistique à la zone des opérations militaires est très liée à celle de la censure et de la propagande. Dès l'émergence des premiers correspondants de guerre au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des mesures de contrôle de l'information ont été mises en place pour surveiller le contenu de leurs publications et l'usage de leurs technologies. Ce contrôle de l'information médiatique émanant du champ de bataille est postérieur au contrôle des idées et des mœurs. Dans les deux guerres mondiales, surtout la Deuxième Guerre mondiale, le contrôle de l'information s'est effectué par le biais de la censure et de la propagande<sup>52</sup>. Avec la censure, les autorités ont cherché, d'une part, à empêcher la publication d'informations susceptibles d'être utiles à l'ennemi, et d'autre part, de surveiller les activités de l'ennemi<sup>53</sup>. La censure était secondée par la propagande et la guerre psychologique. Durant le conflit 1939-1945, les activités de censure et de propagande sur le front étaient conduites par la branche des relations publiques de l'armée américaine<sup>54</sup>. Dans un article retraçant l'évolution de la dimension des affaires publiques (*Public Affairs*) dans l'armée américaine jusqu'à la guerre du Vietnam, l'historien William Hammond explique que ce qui était auparavant improvisation et inexpérience est devenu avec la Deuxième Guerre mondiale, une priorité du commandement<sup>55</sup>. Il ajoute que « le concept a fleuri au Vietnam où Johnson et ses conseillers paraissaient parier que les relations publiques pouvaient gagner à la maison ce qu'ils semblaient incapables d'atteindre sur le champ de bataille<sup>56</sup> ».

---

<sup>52</sup> Voir entre autres Sweeney, 2006 ; Knightley, 2004 ; Smith, 1999 ; Lasswell, 1972 ; Larson, 1940 ; Mock et Larson, 1940.

<sup>53</sup> Les deux raisons sont avancées par Byron Price, le responsable de la censure américaine durant la Deuxième Guerre mondiale (Davis et Price, 1943 : 57).

<sup>54</sup> Cette orientation de l'armée américaine est définie peu avant la guerre. À ce propos, voir Nixon, 1939.

<sup>55</sup> Hammond, 1991.

<sup>56</sup> *Ibid.*: 15.

Thomas Rid (2007) a également étudié, à travers une approche organisationnelle, l'évolution des affaires publiques dans l'armée américaine du Vietnam à l'Irak. Il articule cette évolution comme suit : les affaires publiques désastreuses (Vietnam), les affaires publiques restrictives (Grenade, Panama et Golfe persique), les affaires publiques expérimentales (Somalie, Balkans et Afghanistan) et les affaires publiques stratégiques (Irak). Au lendemain de la guerre du Golfe, une conclusion s'impose : « La censure sera beaucoup plus difficile dans les guerres futures<sup>57</sup> ».

À plusieurs égards, la guerre du Golfe constitue un repère important qui marque le glissement de la censure vers les stratégies actuelles de communication en temps de guerre axées sur les relations publiques.

La guerre du Golfe constitue donc le premier épisode d'une nouvelle ère stratégique où l'information en temps de guerre n'est plus le résultat de la seule censure, survivance d'une époque où les médias n'étaient que spectateurs des crises, mais aussi celui de la manipulation devenue un instrument de la stratégie, comme science de l'action sur l'ensemble des intervenants d'une crise<sup>58</sup>.

Au moment de ce conflit, au moins deux évolutions sont concomitantes : politique avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide ; technologique avec l'explosion des technologies d'information et de communication dont *CNN* est le fer de lance pour les médias et le progrès des systèmes d'armes pour les militaires. Grâce à sa capacité nouvelle de transmettre l'information en temps réel, *CNN* a gagné la bataille médiatique du Golfe au moment où les journalistes des *pools* sur le terrain étaient encore handicapés par la censure militaire. C'est ce qui a été analysé entre autres dans *War game* (Wolton, 1991). Dans cette analyse à chaud du rapport information-communication pendant la guerre du Golfe, Dominique Wolton expose le paradoxe entre d'une part, le triomphe de l'information consécutif à la transmission en direct qui abolit la distance entre l'événement et l'information et d'autre part, la

---

<sup>57</sup> Rid, 2007 : 86-87.

<sup>58</sup> Conesa, 1992 : 129.

saturation créée par une surmédiation. Il interroge entre autres le rapport de l'information médiatique à la censure, à l'autocensure et à la rumeur. Progressivement, la vitesse de l'information et le réseau de communication satellitaire combinés à l'évolution politique vont mener à une redéfinition des formes de contrôle de l'information.

Charon et Mercier (2004) ont proposé une étude comparant la guerre du Golfe de 1991 et la guerre en Irak de 2003. Les contributions de leur ouvrage sur les « armes de communication massive » se sont arrêtées sur les récits et les représentations de la guerre ainsi qu'aux stratégies de manipulation des belligérants. Cet ouvrage traite aussi du statut réservé aux journalistes par l'armée américaine et l'un de ses enseignements situe les rapports journalistes-militaires dans une évolution allant du journalisme contrôlé au journalisme intégré<sup>59</sup>. Parlant de l'évolution du contrôle de l'information de guerre, les deux auteurs notent : « Désormais, l'accent est mis sur la gestion des rapports avec les médias, avec le déploiement de stratégies de communication toujours professionnalisées, mobilisant des moyens humains et techniques considérables. De la censure brutale, on passe à la communication contrôlée. D'Anastasia on glisse vers l'anesthésie<sup>60</sup> ».

Dans un autre ouvrage collectif consacré grosso modo à la place de l'information de guerre, aux récits médiatiques et aux difficultés d'informer en Irak, Michel Mathien livre le même constat à propos du passage de la censure à l'« hypercommunication » des sources :

Les temps ont changé en faveur de la communication des sources en amont du processus journalistique. Sources qui, par l'intermédiaire de professionnels agissant en interne ou en externe (cf. les cabinets conseils), définissent leur politique de communication, d'image et de relations publiques vis-à-vis des médias, quand elles ne produisent pas elles-mêmes des événements. Anastasia, nom que le *Canard enchaîné*, l'hebdomadaire satirique français, a donné à la censure en 1915, n'a plus besoin de couper les pages avec ses ciseaux pour

---

<sup>59</sup> Charon et Mercier, 2004 : 1.

<sup>60</sup> *Ibid.*: 26.

éliminer les articles qu'elle ne tolère pas. Des sources légitimes et autorisées parlent de tellement de choses avec la certitude sur le sujet que les médias ont l'embarras du choix<sup>61</sup>.

Dans les guerres contemporaines, le contrôle de l'information s'effectue désormais par les techniques de relations publiques<sup>62</sup>. La présence journalistique sur le terrain militaire est envisagée dans cette optique. Au centre de la stratégie de communication du Pentagone durant la guerre en Irak était l'intégration de centaines de journalistes dans les unités combattantes (*embedding*). La mise en place de cette politique médiatique est consécutive à cette évolution que je viens de décrire. Par ailleurs, avec les techniques de relations publiques, la communication de guerre se montre à la fois séductrice, persuasive et manipulatrice : « Les stratégies de communication mises en œuvre sont fondées à la fois sur une volonté de séduction et sur l'art de mettre en lumière ce qui arrange afin de mieux cacher les zones d'ombre, quitte à recourir parfois à des mises en scène ou des rhétoriques mensongères, mais censées exprimer une vérité plus large<sup>63</sup> ».

## 1.6 Objectifs et questions de recherche

Après avoir présenté quelques thèmes dominants de la problématique des relations militaires-journalistes sur les terrains de guerre et l'aperçu de l'évolution qui a abouti au système d'intégration massive des journalistes dans les unités de l'armée américaine lors de la guerre en Irak en 2003, je vais m'atteler à présent à préciser l'objectif de cette recherche, la question de recherche et l'hypothèse de recherche qui serviront de fil conducteur à l'analyse.

---

<sup>61</sup> Mathien, 2006 : 11.

<sup>62</sup> Voir entre autres Mercier, 2006 ; Rampton et Stauber, 2004 ; Rutherford, 2004 ; Hiebert, 2003.

<sup>63</sup> Mercier, 2006 : 50.

Dans *Armes de communication massive*, Charon et Mercier proposent une série d'interrogations qui s'offrent à l'analyse des enjeux médiatiques à chaque guerre :

Quels sont les dispositifs de rapports aux médias, pensés et voulus par chacun des belligérants? Quels sont les dispositifs médiatiques mobilisés et quelles méthodes sont privilégiées pour accéder au théâtre des opérations? Quels modes de traitement (ton, contenu, nature et hiérarchie des faits retenus, place des commentaires et analyses, forme, etc.) dominant ou s'imposent dans les grands médias? Dans quel climat d'opinion l'action des médias s'inscrit-elle (prise de position des politiques, de gouvernants, des autorités morales et religieuses, mobilisation des opinions publiques) et quels furent les thèmes dominants du débat public?<sup>64</sup>

Vouloir explorer chacune de ces avenues de réflexion dans le cadre d'une thèse de doctorat ne serait pas réaliste, des choix s'imposent. Cette thèse s'attachera donc à étudier principalement le dispositif médiatique mis en place par le Pentagone en Irak et la principale méthode d'accès à la zone des opérations militaires à savoir le système d'intégration journalistique connu sous l'appellation officielle *embedding*. Il ne s'agira donc pas d'examiner les modes de traitement, les prises de position ni les thèmes majeurs de la couverture médiatique.

L'objectif de cette thèse est d'analyser le mode de fonctionnement du dispositif de contrôle de l'information mis en place lors de la guerre en Irak et particulièrement les relations entre les correspondants des médias et les militaires sur le terrain. Les correspondants sont appelés à couvrir les événements de la guerre et à produire les nouvelles en respectant à la fois leurs référents professionnels et les règlements militaires en vigueur. Les militaires, eux, sont chargés de mener les opérations de guerre sur un territoire donné et doivent contrôler toutes les activités et toutes les informations qui relèvent de ce territoire. Je cherche à objectiver ce cadre social où l'information est produite mais aussi contrôlée.

---

<sup>64</sup> Charon et Mercier, 2006 : 6-7.

Le but de cette recherche est de comprendre et d'expliquer le programme *embedding* des journalistes qui ont couvert les opérations militaires américaines de la guerre en Irak à partir de 2003. Tout au long de cette recherche, je référerai à la définition générale suivante : « *L'embedding est le processus d'intégration des journalistes dans des unités combattantes en vue de couvrir les opérations militaires durant une période donnée* ». On retrouve aussi différentes dénominations comme l'incorporation, l'embarquement, l'incrustation ou encore l'insertion. Pour des raisons de commodité d'usage, j'utiliserai les termes *intégration* et *journaliste intégré* pour qualifier l'*embedding*<sup>65</sup> et le *journaliste embedded*.

Les recherches sur la question des relations armée-médias en temps de guerre recourent souvent au terme dispositif en référant notamment au dispositif de communication, au dispositif médiatique ou au dispositif journalistique pour ne nommer que ceux-là. Cependant, rares sont les études qui précisent les contours de cette notion de dispositif et qui en décortiquent les référents empiriques et les composantes théoriques. Le dispositif est alors compris dans une acception très large. Cette étude compte partir de cette notion pour étudier le processus d'intégration journalistique en Irak.

Par ailleurs, en plus de préciser la définition du concept de dispositif, cette étude va explorer un cadre conceptuel axé sur la surveillance rarement utilisé pour l'analyse du contrôle de l'information et des médias en situation de guerre. Les concepts de « société disciplinaire » (Foucault, 1975), de « société de contrôle » (Deleuze, 2003) et « société de surveillance » (Mattelart, 2007) seront mobilisés pour interroger les procédés de surveillance à l'œuvre dans le processus d'intégration journalistique mis en place par le Pentagone durant la guerre en Irak.

---

<sup>65</sup> Mise en place par le Pentagone en 2003, le programme *embedding* a été par la suite adopté avec des variantes par les armées britannique et australienne en Irak et canadienne en Afghanistan.

### 16.1 La question de recherche

Pour analyser le mode de fonctionnement du contrôle de l'information de guerre et l'articulation des relations entre les journalistes accrédités et les militaires dans la zone des opérations militaires, je pose la question centrale suivante : *Comment le processus d'embedding médiatique durant la guerre en Irak opère-t-il comme un dispositif de surveillance des journalistes?* Cette recherche répondra aussi aux questions secondaires suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques du processus d'intégration journalistique en tant que dispositif de surveillance ?
2. Quel est le statut réservé aux journalistes intégrés ?
3. Quels sont les règlements imposés aux journalistes intégrés lors de la guerre en Irak ?
4. Quelles sont les contraintes auxquelles sont confrontés les journalistes intégrés?
5. Quelles sont les stratégies et les tactiques qui fondent les relations entre les militaires et les journalistes intégrés?
6. Quelles sont les différentes formes de surveillance mises en œuvre sur le terrain ?

### 1.6.2 Hypothèse de recherche

Pour entreprendre cette étude sur le fonctionnement du dispositif *embedding* et la surveillance des journalistes intégrés sur le terrain, j'avance l'hypothèse de recherche que le mode opératoire du dispositif *embedding* est basé sur un appareil de gestion médiatique qui comporte des caractéristiques à la fois d'une technologie disciplinaire et d'une technologie de contrôle. Le dispositif de contrôle opère dans un espace précis où les mouvements, les conduites et les communications sont surveillés. Je procéderai à la définition théorique des concepts de cette hypothèse dans le cadre conceptuel (chapitre III) et à l'opérationnalisation de ces concepts dans l'analyse des données (chapitres V et VI).

Pour mieux révéler mon objet d'étude, je vais d'abord retracer les relations militaires-journalistes à travers les guerres et les interventions de l'armée américaine. De la guerre du Mexique (1846-1848) jusqu'à la guerre en Irak (2003), l'armée américaine est toujours intervenue sur un théâtre d'opérations extérieur, à l'exception notable de la guerre civile américaine (1861-1865) qui s'est déroulée sur le territoire fédéral. Un retour sur l'histoire des relations armée-médias constitue un terrain fertile pour comprendre l'évolution du rapport entre les dépositaires de l'expédition militaire et les professionnels de l'information médiatique. J'y relèverai les indices du contrôle des correspondants de guerre suivant les conditions opérationnelles, les discussions qui ont émaillé cette problématique et les évolutions marquantes à la faveur de l'essor des technologies dont se servent les médias pour transmettre les nouvelles de guerre.

## CHAPITRE II

### CONTEXTE HISTORIQUE DES RELATIONS MILITAIRES-JOURNALISTES

Dans ce chapitre, je vais retracer l'évolution des relations militaires-journalistes aux États-Unis. Je proposerai un aperçu de la figure du correspondant de guerre (*War Correspondent*) qui émerge dans les conflits du XIX<sup>e</sup> siècle et se métamorphosera au gré des conjonctures particulières jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte américain, il s'agira de présenter les conditions de travail des correspondants de guerre de la guerre du Mexique (1846-1848) à la guerre en Afghanistan (2001-2002) en passant par une multitude de conflits, dont la guerre du Vietnam (1954-1975) et la guerre du Golfe (1991). Quels dispositifs officiels régissaient le reportage de guerre et à quelles règles spécifiques les journalistes étaient-ils soumis sur les champs de bataille? Quelles relations prévalaient entre l'armée et la presse dans le contexte particulier de chaque guerre? Quelles restrictions étaient imposées aux correspondants de guerre? Quels moyens de communication étaient à la disposition des journalistes pour la transmission des nouvelles du front?

Durant la guerre de 1812-1814, James M. Bradford s'est enrôlé dans l'armée du général Andrew Jackson au moment de la Bataille de la Nouvelle-Orléans et y a rapporté les opérations militaires pour le *Time Piece* de St. Francisville en Louisiane. Pour l'historien Frank Luther Mott, le reportage de guerre organisé n'existait pas encore pendant la guerre de 1812, mais Bradford serait peut-être le premier correspondant de guerre américain (1962 : 196). Pour être plus exact, il faudrait dire premier correspondant de guerre militaire car les premiers correspondants civils viendront plus tard. La guerre entre les États-Unis et le Mexique en 1846 est rapportée par plusieurs correspondants.

## 2.1 La guerre du Mexique (1846-1848)

La guerre du Mexique qui oppose les États-Unis et la république du Mexique offre au journalisme américain l'occasion d'établir les fondations du reportage de guerre en profitant des avancées techniques. Les années 1830 avaient vu naître la *Penny Press* ou presse à un sou qui a inventé le concept moderne de « nouvelles » (*news*) avec la publication régulière des nouvelles politiques à la fois étrangères et domestiques, nationales et locales (Schudson, 1978 : 22). Le *New York Sun* avait été le premier journal de l'ère de la *Penny Press* en septembre 1833.

L'invention du télégraphe électrique contribue à la rapidité de transmission des nouvelles. Le début de la guerre coïncide avec la praticabilité commerciale des systèmes télégraphiques (Du Boff, 1980 : 461). Avec le secteur commercial et financier, la presse est l'un des principaux clients des compagnies opérant le télégraphe. Cette nouvelle technologie de communication baptisée « la grande autoroute de la pensée » par un éditorial du *Baltimore Sun*<sup>1</sup> allait jouer un rôle crucial dans la transmission de l'information de guerre. En mai 1846, au début de la guerre, le même *Baltimore Sun* a l'exclusivité de la transmission par télégraphe du message du président Polk appelant la guerre avec le Mexique (Emery, 1984 : 164). La guerre, qui a stimulé une forte demande de l'information de la part du public, arrive de manière quasi providentielle pour le télégraphe au moment le plus précaire de son développement (Du Boff, 184 : 61). Au début de la guerre, les premières lignes télégraphiques relient Washington et New York, puis New York et Boston. À la fin de la guerre, la liaison arrive à Richmond et les travaux sont en cours pour atteindre la Nouvelle-Orléans et le Golfe du Mexique.

La transmission des nouvelles par courrier postal de la Nouvelle-Orléans à New York par conditions météorologiques régulières prend environ dix jours (Mott, 1962 : 248). À cette époque, les nombreux retards au niveau de la livraison du courrier occasionnent de nombreuses frustrations à la fois des lecteurs et des

---

<sup>1</sup> Éditorial du 6 juin 1846 cité par Susan Thompson (2004 : 126).

éditeurs<sup>2</sup>. Malgré la grande concurrence entre les journaux de la *Penny Press*, ces derniers unissent leurs efforts en établissant un système de transmission rapide par chevaux (*Pony Express*) dans le but d'améliorer les longs délais de la poste gouvernementale. La couverture de la guerre reposera sur la combinaison à la fois du transport par chemin de fer, par chevaux, par bateaux et par télégraphe.

Au déclenchement de la guerre, la Nouvelle-Orléans est la base principale des opérations militaires américaines. Elle est aussi le principal centre de l'information de guerre. En raison de leur proximité avec la zone de guerre, les journaux de la Nouvelle-Orléans prennent les devants et alimentent le reste de la presse américaine en nouvelles du front. La plupart des journaux américains reprennent donc les nouvelles publiées par les journaux partenaires du Sud. Il faut tout de même noter que certains journaux new-yorkais comme le *New York Herald* ont envoyé leurs propres correspondants. À ce moment-là, la Nouvelle-Orléans est la quatrième plus grande ville des États-Unis (Reilly, 1986 : 86). Le journal le plus en vue y est le *Picayune*, fondé en 1837 par George Wilkins Kendall et Francis A. Lumsden.

La guerre du Mexique (1846-1848) est le premier véritable conflit amplement rapporté par les correspondants de guerre américains. Le *Picayune* et les autres publications envoient leurs correspondants pour rapporter les nouvelles de la guerre avec le Mexique. En plus des dépêches envoyées par les correspondants spéciaux, les journaux comptent également sur les lettres envoyées par des correspondants occasionnels, souvent d'anciens représentants de la presse qui se sont enrôlés, ou par les autres soldats et officiers (Reilly, 1975 : 88-89). Les lettres du front parviennent aux familles et aux journaux d'où sont originaires les soldats. L'enrôlement de plusieurs membres de la presse accroît le nombre de correspondants sur le terrain.

L'un des correspondants les plus actifs est George Wilkins Kendall du *New Orleans Picayune*. Celui-ci rejoint l'armée du général Zachary Taylor à Rio Grande

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet le chapitre 3 « Communications : How the News Got There » in Thomas Reilly (1975 : 30-51).

avant d'être engagé à titre de volontaire par le détachement des *Rangers* du Texas sous le commandement du capitaine Benjamin McCulloch. Rien ne distingue vraiment le reporter du soldat ordinaire : « Ceux qui écrivaient combattaient et un certain nombre de ceux qui combattaient écrivaient » (Mathews, 1957 : 54-55). Kendall prend part aux batailles de Monterrey et de Buena Vista et accompagne ensuite l'armée à Vera Cruz et à Mexico. À Monterrey, il saisit lui-même un drapeau mexicain qu'il envoie à son journal avec son reportage et sera plus tard blessé au genou lors de l'attaque de la citadelle de Chapultepec. Vers la fin de la guerre, Kendall signe ses reportages avec le titre de « Major » (*Ibid.* : 55). Aide-de camp volontaire du général William Worth, Kendall est cité deux fois dans les rapports officiels : une première fois notamment pour bravoure à la bataille de Molino del Rey et une seconde fois notamment pour dévouement à la dernière bataille, lors de la prise de Mexico (Bullard, 1914 : 368-369). George Wilkins Kendall est sans conteste le correspondant de guerre le plus lu et le plus connu de la guerre du Mexique.

Sur le front, Kendall s'occupe également du réseau de correspondants du *New Orleans Picayune*, principal pourvoyeur des nouvelles de guerre. Parmi ceux-ci se trouvent le co-fondateur du journal, Francis A. Lumsden, attaché auprès d'une compagnie de Géorgie et Christopher Mason Haile, un ancien de l'académie militaire de West Point, engagé à temps plein par le *Picayune* au début de la guerre. Haile est d'ailleurs le premier correspondant du journal à arriver au quartier général de l'armée à Port Isabel le 25 mai 1846, suivi de Kendall le 4 juin (Reilly, 1975 : 111, 114).

James L. Freaner du *Delta* de la Nouvelle-Orléans est aussi l'un des correspondants de guerre de la guerre du Mexique. Sérieux concurrent de Kendall, Freaner participe à la bataille de Monterrey, tuant un officier mexicain avant de s'emparer de sa monture. Après cet exploit, il s'accorde désormais, comme c'était l'habitude à l'époque, le pseudonyme « Mustang ». Freaner rapportera lui-même le traité de paix de Mexico à Washington dans un temps record de 17 jours (Emery, 1984 : 166).

Pour battre de vitesse ses concurrents, le *Picayune* met en place le « *Kendall's Express* », un système de transmission rapide des dépêches de guerre. Avant d'atteindre les presses du journal en Nouvelle-Orléans, les dépêches passent par un système de relais avec au départ, la livraison par chevaux à travers les routes (dangereuses notamment entre Mexico et Vera Cruz où les convois sont souvent attaqués par des brigands et par la guérilla mexicaine) ; ensuite les dépêches sont acheminées par des navires en direction de la Nouvelle-Orléans ; le dernier relais est un petit et rapide bateau avec un équipement de composition qui va à la rencontre des navires. Parvenues à la Nouvelle-Orléans, les dépêches sont alors prêtes pour l'impression. Ce système était assez efficace pour être utilisé occasionnellement pour l'acheminement des messages officiels (Mott, 1962 : 262).

Le système comportait des dangers mais aussi des coûts importants. Kendal aurait affrété un bateau à vapeur de Vera Cruz à la Nouvelle-Orléans pour la somme exorbitante de 5000\$ (*Id.*). Le prix unitaire d'une livraison par *express* oscille entre 750 et 1000\$ (Reilly, 1986 : 920). C'est justement pour minimiser leurs coûts, à la fois des transmissions par *Pony Express*, par bateau, par chemin de fer et par télégraphe, que six journaux new-yorkais s'uniront dans une coopérative pour fonder l'*Associated Press* [AP] en mai 1848 au lendemain de la guerre.

À partir de la Nouvelle-Orléans, un autre système de relais est utilisé pour acheminer les nouvelles à New York. Un partenariat permet au *New York Herald* de publier les dépêches du *Picayune*. Avec un correspondant de renom et un système de transmission efficace, le *New Orleans Picayune* est devenu un journal incontournable de la guerre du Mexique entre 1846 et 1848. Le dernier fait d'armes du *Picayune* est la publication du traité de paix de Guadalupe Hidalgo en février 1848 avant même que le département de la Guerre ne reçoive l'information de manière officielle. Un bateau affrété par le journal avait rapidement ramené le traité à la Nouvelle-Orléans avant que le *Baltimore Sun*, grâce à la *Pony Express*, ne publie la nouvelle sur la côte Est au grand dam de Washington. Selon les termes du traité, le Mexique cède aux

États-Unis le Texas au nord du fleuve Rio Grande, le Nouveau Mexique et la Californie.

Les correspondants de presse ne sont pas les seuls à publier les informations de guerre. Dans certains camps militaires, les soldats publient les journaux de camp. Le plus important de ces journaux est l'*American Flag* au quartier général de Matamoros. Les nouvelles du front de ce dernier sont reprises par les autres journaux américains. Cette tradition sera perpétuée dans les guerres ultérieures.

Avec plusieurs correspondants de guerre sur le front et des reportages abondants sur les batailles, la guerre du Mexique constitue le premier véritable effort organisé de la presse américaine pour couvrir un conflit armé. Certes, George Wilkins Kendall est le fer de lance de la couverture journalistique de la guerre mais il n'est pas, comme ça été souvent écrit, le « premier correspondant de guerre moderne<sup>3</sup> ». La couverture considérable et efficace de la guerre du Mexique fait cependant de ses correspondants certainement les pionniers américains du journalisme de guerre.

Cette guerre a aussi révélé l'influence de la presse à la fois un atout pour forger les réputations militaires mais aussi une préoccupation. « Le reporter qui a raconté comment Jefferson Davis a soudainement aligné son régiment en V à Buena Vista afin de repousser une charge mexicaine a aidé ce soldat à devenir le président de la Confédération » écrit Bullard (1914 : 353-354). Plus loin, Bullard (p. 364) explique que le président Polk a marqué dans son journal personnel que « parmi les conseillers qui contrôlaient les mouvements du général Taylor se trouvait Mr. Kendall, éditeur du *Picayune* de la Nouvelle-Orléans ».

---

<sup>3</sup> Selon Copeland Fayette (1943), le biographe de G. W. Kendall, ce dernier est le « premier correspondant de guerre moderne ». Cependant, ce titre, comme celui de « premier correspondant de guerre américain », est contesté. Isaiah Thomas a rapporté la bataille de Concord durant la Révolution américaine dans le *Massachusetts Spy* de Worcester tandis que James M. Bradford a rapporté la bataille de la Nouvelle-Orléans pendant la guerre de 1812 dans le *Time Piece* de St. Francisville en Louisiane (Desmond, 1978 : 173-174 note 2). Pour Desmond (1978) néanmoins, Thomas, qui était à Concord par hasard, et Bradford, qui était soldat, ne sont pas des « correspondants spéciaux » comme le sont Kendall et d'autres. Au début de la guerre du Mexique, Kendall n'a pas été le premier correspondant à couvrir la guerre (Reilly, 1975 : 128) mais à la fin de la guerre, il sera certainement le correspondant américain le plus célèbre.

Durant la guerre du Mexique, aucun dispositif officiel n'est mis en place par les autorités américaines pour contrôler la couverture de la presse et le travail des correspondants de guerre sur le front. Les correspondants, dont la plupart étaient soldats, avaient donc toute la liberté pour suivre l'armée, rapporter ce que bon leur semblait et leurs reportages étaient publiés sans encombre. Les dépêches de guerre contiennent les descriptions détaillées des événements observés et les impressions des soldats et des officiers.

À tout le moins, il y a eu quelques tentatives de censurer les officiers de l'armée qui œuvraient aussi à titre de correspondants (Johannsen, 1985 : 20). Irrité par une dépêche du *Picayune* arguant que les troupes à Tampico avaient dû battre en retraite dans un affrontement avec des forces mexicaines, le colonel William Gates, commandant à Tampico, a demandé au mois d'août 1847 que toute la correspondance militaire ou civile soit d'abord approuvée par son bureau (Reilly, 1977 : 270 note 72). Il n'y a cependant pas de cas précis rapporté de censure des reportages des correspondants. Si les correspondants américains bénéficient d'une liberté de mouvement et d'expression, il n'en est pas ainsi de la presse sur le territoire mexicain sous occupation. Une dizaine de journaux américains et mexicains y sont interdits de publication et d'autres sont censurés en raison de leur menace présumée à l'endroit du contrôle militaire américain (*Ibid.* : 270).

Au Mexique, c'est la première fois que l'armée américaine instaure des mesures officielles pour administrer à la fois les troupes d'invasion et la population civile. Le 19 février 1847, le général Scott institue l'Ordre général n°20 qui punit les crimes commis par les Mexicains et les troupes américaines. Les mesures de Scott allient stratégie militaire et stratégie d'affaires civiles (Gabriel, 1944 : 637). Ce dispositif militaire permet au commandant de contrôler ses troupes et d'établir des relations cordiales avec la population et les autorités civiles. Ce dispositif peut être

considéré comme le premier jalon de l'institutionnalisation de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de doctrine des « opérations civiles et militaires<sup>4</sup> ».

Treize ans après la guerre du Mexique, la guerre civile américaine convie de nouveau les correspondants américains sur les champs de bataille. Dans l'entre-temps, en Europe, la guerre de Crimée (1854-1856) consacre le début d'un journalisme de guerre véritablement professionnel à l'opposé des époques napoléonienne et victorienne qui ont vu essentiellement les soldats rapporter les nouvelles de guerre. La guerre de Crimée, avec en tête le correspondant anglais du *Times* de Londres William Howard Russell, « marque le début d'un effort organisé pour rapporter une guerre à une population civile au pays en utilisant les services d'un reporter civil » (Knightley, 2004 : 2). Russell symbolise aussi le début des relations tumultueuses entre les militaires et les journalistes. Il crée tout un émoi en Grande-Bretagne en rapportant l'état pitoyable des troupes britanniques en Crimée et en critiquant les erreurs du commandement militaire anglais. Ses révélations contribuent à la chute du gouvernement<sup>5</sup>. Les généraux britanniques n'apprécient guère les écrits de Russell et mettent en place par la suite les premières dispositions de la censure militaire<sup>6</sup>. Russell, le pionnier européen, retrouve ses confrères américains dans le conflit le plus important de l'histoire américaine.

## 2.2 La guerre de Sécession (1861-1865)

La guerre civile américaine entre le Nord abolitionniste et le Sud esclavagiste débute en 1861. Le 12 avril, dans le port de Charleston en Caroline du Sud, Bradley

---

<sup>4</sup> Voir à ce sujet le Joint Publication 3-57, *Civil-Military Operations*, 08 July 2008.

<sup>5</sup> Le Duc de Newcastle, ministre de la Guerre démissionnaire, dira à Russell que c'est lui qui a renversé le gouvernement (Furieux, 1944 : 75)

<sup>6</sup> Sir William Codrington, le commandant en chef des armées britanniques a émis un ordre général le 25 février 1856 qui serait le premier acte officiel de la censure militaire en Grande Bretagne. Cet ordre interdit la publication de renseignements utiles à l'ennemi et autorise le renvoi des correspondants coupables d'avoir publié de tels renseignements (Knightley, 2004 : 15).

S. Osbon du *New York World*<sup>7</sup> assiste d'un navire de la marine au bombardement du fort Sumter, l'acte déclencheur de la guerre de Sécession. Cet événement majeur dans l'histoire américaine provoque là aussi une forte demande d'information et attire un grand nombre de « correspondants spéciaux ». Plus de trois cents correspondants rapportent la guerre avec les armées nordistes. Avec plusieurs *specials*, les journaux new-yorkais s'illustrent par une couverture approfondie du conflit.

Sous la houlette du rédacteur en chef Gordon Bennett, le *New York Herald* est le journal le plus en vue. Le *Herald* utilise pas moins de soixante-trois correspondants spéciaux sur le terrain à un moment ou un autre de la guerre (Andrews : 1955 : 20). Avec un correspondant dans chaque division, un wagon privé dans chaque corps, un bureau dans le Sud, un compte de dépenses oscillant entre un demi et trois-quarts de million, le *New York Herald* surclasse ses concurrents de la guerre de Sécession entre 1861 et 1865.

Avec plusieurs correspondants chacun, le *New York Tribune* et le *New York Times* rivalisent avec le *Herald*. Ailleurs, les journaux — entre autres le *Boston Journal*, le *Baltimore American*, le *Philadelphia Press*, le *Philadelphia Inquirer*, le *Cincinnati Gazette*, le *Cincinnati Commercial*, le *Chicago Times* et le *Chicago Tribune* — sont aussi représentés par des correspondants sur le terrain. L'agence new-yorkaise *Associated Press* a également ses propres correspondants<sup>8</sup>. Richard C. McCormick, du *New York Post*, avait déjà couvert la guerre de Crimée.

Dans le Sud confédéré, une centaine de correspondants spéciaux et volontaires représentent les journaux dont le *Richmond Dispatch*, le *Mobile Advertiser and Register*, le *Memphis Appeal* et le *New-Orleans Delta* durant toute la guerre (Andrews, 1970 : 48). Le *New Orleans Picayune* qui s'était fait une réputation durant la guerre du Mexique (1846-1848) couvrira la guerre sans George Wilkins Kendall

<sup>7</sup> Osbon sera plus tard recruté par le *New York Herald* et compte parmi les correspondants les plus connus de la guerre de Sécession. Correspondant naval et artiste de guerre, il assiste notamment à la bataille de la Nouvelle-Orléans (avril 1862) en compagnie de l'amiral David G. Farragut.

<sup>8</sup> Selon Desmond (1978 : 207-208), les correspondants de l'agence *Associated Press* sont inexpérimentés et sous-payés (10 à 25\$ la semaine), ce qui explique peut-être leur peu de notoriété.

qui avait pris sa retraite avant le début du conflit. Basée à Atlanta, la *Press Association of the Confederate States of America* [connu sous l'acronyme abrégé *P. A.*] regroupe les membres de la presse sudiste dans le but de minimiser les coûts de transmission télégraphique et d'assurer une couverture efficace de la guerre. La *P. A.* envoie plusieurs journalistes auprès des principaux corps d'armée. J. S. Thrasher, le directeur général de la *P. A.* exhorte ses correspondants à « éliminer les opinions de leurs dépêches, de s'en tenir aux faits, d'examiner minutieusement les rapports et de ne pas envoyer des rumeurs infondées comme nouvelles » (*Ibid.* : 515).

Les journaux étrangers envoient eux aussi leurs correspondants. Avec la menace d'une sécession américaine, John Delane, le rédacteur en chef du réputé *Times* de Londres envoie le célèbre William Howard Russell outre-Atlantique. Russell arrive à New York le 16 mars 1861, puis se dirige vers Washington où il met pied à terre dix jours plus tard. Il a le privilège d'être reçu à la Maison Blanche lors d'un dîner avec le président Lincoln. Avec la détérioration de la situation politique, Russell décide de quitter Washington et de gagner le sud. Il se trouve à Baltimore le 12 avril au soir. En ce premier jour de la guerre, il marque dans son journal personnel : « Le président de la compagnie de télégraphe me dit qu'il a reçu un message de son commis à Charleston que les batteries ont ouvert le feu sur Sumter parce que le gouvernement a envoyé une flotte pour forcer les ravitaillements » (Russell, 1893 : 77).

La presse illustrée a recours aux peintres de guerre (*war artists*) et aux photographes au Nord comme au Sud. Le *Harper's Weekly*, le *Frank Leslie's Illustrated Newspaper*<sup>9</sup> et le *New York Illustrated News* sont parmi les magazines qui reprennent les dessins des peintres de guerre. La technique photographique n'est pas encore au point pour permettre la publication des images dans la presse. Comme

---

<sup>9</sup> Créé en 1855 par Frank Leslie, le magazine utilise douze correspondants et se targue d'avoir eu plus de quatre-vingts peintres et d'avoir produit trois cent mille images de la guerre civile (Huntzicker, 2000 [1995] : 318).

l'avait fait l'Anglais Roger Fenton pendant la guerre de Crimée en Europe, Mathew Brady fait véritablement entrer la photographie dans la guerre.

Portraitiste prospère à New York avant le début de la guerre, Brady compte déjà plusieurs personnalités dans son carnet d'adresses, y compris le président Abraham Lincoln dont il avait réalisé un portrait durant la campagne électorale de 1860. Brady persuade les autorités et engage une vingtaine de photographes pour couvrir la guerre. Véritables laboratoires ambulants, les chariots de Brady attirent la curiosité des troupes<sup>10</sup>. Brady et ses hommes immortalisent la guerre civile américaine en réalisant des portraits et des scènes de guerre. Il en coûte au photographe entre 10 et 25 \$ pour obtenir une licence gouvernementale au Nord ; 50\$ de frais annuels pour une licence chez les Confédérés au Sud (Neuman, 1996 : 74). Comme les autres correspondants, les photographes apprennent les risques du métier, plusieurs sont blessés, certains sont faits prisonniers ou tués.

Avec le développement du télégraphe, la circulation de l'information devient immédiate. Dans les journaux, les dépêches « par télégraphe » attirent l'attention des lecteurs et les patrons de presse dépensent des fortunes pour l'utilisation des lignes télégraphiques opérées par des compagnies privées. « Pour la première fois dans l'histoire américaine depuis l'invention du chemin de fer et du télégraphe, une situation était venue où le public voulait savoir ce qui s'était passé hier plutôt que l'opinion de quelqu'un sur ce qui s'était passé la semaine dernière » (Davis, 1921 : 53).

Dès les premiers jours de la guerre, la censure frappe les lignes télégraphiques. Le 19 avril 1861, Ben Poore du *Boston Journal* et d'autres collègues essaient de transmettre les nouvelles concernant un incident entre le régiment *Sixth Massachusetts* et une foule d'émeutiers sécessionnistes à Baltimore, mais ils se heurtent à un ordre interdisant l'utilisation du télégraphe. C'est le premier acte de censure de l'information de la Guerre de Sécession (Starr, 1962 : 30 ; Godsmith,

---

<sup>10</sup> Ces chariots sont surnommés « *Whatizzit Wagon* », littéralement « Qu'est-ce que c'est que ça? ».

1956 : 479). Cependant, cette mesure attribuée au secrétaire d'État William H. Seward<sup>11</sup> est plutôt improvisée et ne résulte pas encore d'une politique officielle réfléchie.

Inquiété par la publication de renseignements sensibles par la presse, le gouvernement en crise veut contrôler les flux de communication. Certains généraux se plaignent de révélations liées aux mouvements de troupes publiées dans les journaux. La censure du télégraphe s'impose. Le 25 avril 1861, Simon Cameron, le secrétaire de la Guerre, donne instruction au colonel Charles P. Stone, commandant des troupes à Washington, de permettre à Thomas A. Scott, vice-président de la compagnie de chemin de fer en Pennsylvanie, « de prendre en charge les opérations du chemin de fer et des télégraphes entre la ville de Washington et Annapolis » (cité par Goldsmith, 1956 : 479). Les instructions du secrétaire de la Guerre à Scott ne mentionnent pas la censure des dépêches de la presse, mais à ce moment-là les censeurs sont déjà à l'œuvre et les copies des journalistes sont largement censurées. Certaines dépêches sont carrément rejetées, d'autres sont expurgées jusqu'à en perdre leur sens. La presse fulmine dans les pages des journaux. Les correspondants doivent recourir souvent au bon vieux courrier pour éviter le zèle des censeurs du télégraphe.

Le 8 juillet 1861, un ordre formel du général Winfield Scott, à la tête des armées de l'Union, stipule : « Dorénavant, le télégraphe ne transmettra pas de dépêches concernant les opérations de l'armée non autorisées par le commandant en chef<sup>12</sup> ». L'ordre est approuvé le même jour par le secrétaire de la Guerre. Comme le note le correspondant anglais William Howard Russell, « le gouvernement a été contraint comme ils le disent par la sécurité de la République, de détruire la liberté de

---

<sup>11</sup> Le secrétaire d'État Seward aurait donné instruction au censeur H. E. Thayer d'empêcher la publication des messages télégraphiques concernant les opérations civiles et militaires du gouvernement en provenance de Washington (Randall, 1918 : 303-304 ; Andrews, 1955 : 95). Interrogé par des journalistes, le même Seward a néanmoins nié être à l'origine de l'ordre censurant le télégraphe (Starr, 1962 : 30 ; Goldsmith, 1956 : 479).

<sup>12</sup> United States War Department, *The War of the Rebellion : A Compilation of the Official Records of the Union and Confederate Armies*, (série 3, vol.1). Cité dans la suite du texte sous l'acronyme USWD, suivi du numéro de la série et du numéro de volume.

la presse qui est garantie par la Constitution [...] » (Russell, 1863 : 399). Les journalistes américains se rencontrent alors au Capitole pour manifester leur mécontentement. Le général Scott accepte finalement de desserrer l'étau et confie à George H. Burns, le surintendant de la compagnie du télégraphe à Washington, de « veiller à ce que rien d'utile à l'ennemi ne soit envoyé sur les lignes » (Starr, 1962 : 34).

La première bataille de Bull Run (aussi appelée bataille de Manassas) est le premier affrontement majeur de la guerre de Sécession. Le 21 juillet 1861, plusieurs correspondants suivent les troupes fédérales du général Irvin McDowell le long de la rivière Bull Run en Virginie. Les premiers affrontements laissent croire à une victoire de l'armée de l'Union mais les Confédérés infligent une sévère défaite aux Fédéraux. Les correspondants assistent à la débandade nordiste mais les autorités censurent sévèrement leurs dépêches. Un ordre du département de la Guerre enjoint le bureau du télégraphe à Washington de retenir les nouvelles du désastre (Starr, 1962 : 38)<sup>13</sup>. Les premières informations publiées dans la presse indiquent plutôt une victoire de l'Union<sup>14</sup>. Le véritable sort de l'Union à la bataille de Bull Run est su dans les jours qui suivent. Un éditorial du *New York Times* avertit que c'est un agent du gouvernement qui a supprimé les faits tandis que le *New York Express* déclare que jamais il n'avait eu autant de difficultés à obtenir la vérité<sup>15</sup>.

N'ayant pas réussi à obtenir une accréditation du département de la Guerre, le correspondant du *Times* de Londres William Howard Russell n'était pas avec les autres correspondants durant la marche des troupes de McDowell vers Manassas. Le

---

<sup>13</sup> Pour éviter la censure du télégraphe, l'*Associated Press* permet au *National Republican* de Washington de publier en premier la dépêche de la bataille de Bull Run. Cet arrangement est un subterfuge car les correspondants pouvaient reprendre les nouvelles déjà publiées à Washington et les envoyer par télégraphe. *AP* a donc pu télégraphier la copie du *National Republican* à ses journaux affiliés de New York (Andrews, 1955 : 96).

<sup>14</sup> Dans son journal personnel, William Howard Russell note que les journaux du matin (22 juillet) ignorent la défaite et déclarent que la bataille a été généralement en faveur des Fédéraux. Ce sont les journaux du soir qui donneront la mesure de la défaite (1863 : 470).

<sup>15</sup> Cités par Andrews (1955 : 95-97).

jour de l'attaque, il arrive en retard pour l'assaut mais voit les soldats de l'Union, devenus fugitifs, effectuer une retraite confuse et paniquée. Dans son reportage intitulé « La défaite à Manassas » publié le 6 août dans le *Times* à Londres, il parle notamment de « conduite honteuse des troupes », de « panique misérable et sans cause », de « comportement scandaleux ». Malgré qu'il dresse le même constat que la presse américaine, la copie du *Times*, qui atteint Washington deux semaines plus tard, provoque une onde de choc. Russell est traité de tous les noms dans la presse nordiste et reçoit même des menaces de mort. Son impopularité lui vaut le sobriquet de « Bull Run Russell » (Russell, 1863 : 516).

La situation des relations entre les autorités et la presse dans les premiers mois de la guerre de Sécession est intenable. Rapidement, on cherche un terrain d'entente. Le 2 août 1861 à Washington, douze représentants des principaux journaux agissant pour le compte de la presse de l'Union rencontrent le général George B. McClellan, commandant de l'armée du Potomac. Selon les termes mêmes de McClellan, « une convention d'honneur » (*Gentlemen's agreement*) est signée. Selon le texte de cette convention, il est unanimement convenu que tous les rédacteurs acceptent de « s'abstenir de publier, soit comme éditorial ou comme correspondance de toute sorte, ou par tout autre moyen, toute matière qui peut fournir l'aide et le réconfort à l'ennemi », d'en informer leurs correspondants et leur demander de respecter cette disposition ; aussi le gouvernement s'engage « d'accorder à la presse les moyens pour obtenir et transmettre immédiatement toute information convenable à la publication, particulièrement celle reliée aux affrontements avec l'ennemi » (Wilson, 1942 : 251-252). Pour William Howard Russell, ce « traité de paix et d'amitié » entre le gouvernement et la presse est une « curiosité en son genre » (1863 : 484).

Le 7 août 1861, le secrétaire de la Guerre, Simon Cameron, invoque l'article 57 de la guerre (*Fifty-seventh Article of War*) concernant l'administration des armées qui stipule : « Posséder sur soi la correspondance ou donner des renseignements à l'ennemi, soit directement soit indirectement, est passible de mort, ou tout autre

châtiment d'une cour martiale. La sécurité publique exige l'application stricte de cet article » (USWD, 3-1 : 390). Approuvé par le président Lincoln lui-même, l'ordre du secrétaire de la Guerre vise à renforcer le contrôle gouvernemental sur les communications à propos des opérations militaires. Intitulé « *An act for establishing rules and articles for the government of the armies of the United States* », l'article 57 de la guerre avait été voté par le Congrès le 10 avril 1806. Il faut rappeler ici que les ordres qui concernent la censure du télégraphe et de la presse s'ajoutent aux mesures d'exception notamment la suspension de l'*Habeas corpus* par le président Lincoln (voir Halbert, 1958).

Durant l'année 1861, l'administration de la censure se fait par essais et erreurs. La politique officielle manque de cohérence. Pour contourner la censure, certains journalistes cultivent des sources officielles. Au début du mois d'octobre, le secrétaire Cameron accepte un arrangement particulier avec Sam Wilkeson, le correspondant du *New York Tribune* à Washington, qui avait écrit un article flatteur. Un message de Cameron exhorte le censeur en chef H. E. Thayer à ne pas « supprimer ni altérer les télégrammes de Mr. Samuel Wilkeson » et de « les envoyer tels qu'ils sont écrits et signés par lui » (cité par Starr, 1962 : 57). La relation privilégiée de Wilkeson avec le département de la Guerre lui permet aussi d'obtenir certains renseignements qui font l'envie des concurrents du *Tribune*. Wilkeson est un exemple parmi plusieurs. Cela mènera finalement à une entente entre les représentants des principaux journaux new-yorkais et les chefs de départements à Washington pour que dorénavant tous les documents officiels soient livrés uniquement au représentant de l'agence *Associated Press* (*Ibid.* : 60). Par ailleurs, l'inefficacité de la censure est liée à son application au seul télégraphe. Certaines communications censurées par les opérateurs télégraphiques peuvent toujours se retrouver dans les pages des journaux en utilisant le courrier, le train ou des messagers.

Le 22 octobre 1861, William H. Seward donne une énième instruction au censeur Thayer de stopper toutes les dépêches télégraphiques à partir de Washington concernant les opérations civiles et militaires du gouvernement, à l'exception des dépêches de l'agent de l'*Associated Press* (Wilson, 1956 : 253). Arrêter tout ce qui est dommageable au gouvernement semble la ligne directrice des censeurs du télégraphe. Seules les dépêches approuvées d'*AP* peuvent être transmises. Si la censure des opérations militaires apparaît justifiée à la presse, il en est autrement de la censure des opérations civiles. Les journaux digèrent mal une censure qui somme toute empêche de critiquer les activités politiques du gouvernement.

Les incohérences de la censure et l'absence d'une politique officielle légale provoquent l'examen de la question par la Chambre des représentants. Le 5 décembre 1861, la Chambre autorise le comité judiciaire à enquêter pour déterminer si une censure télégraphique de la presse a été établie et si oui, sous l'autorité de qui et qui en assure le contrôle (*Ibid.* : 252). Présidé par John Hickman, le représentant de la Pennsylvanie, le comité convoque plusieurs témoins dont des journalistes et révèle plusieurs cas d'incohérence et l'incompétence de Thayer, le censeur en chef. Plus de trois mois après le début des travaux, le comité judiciaire de la Chambre des représentants présente ses recommandations dont la principale conclut :

Que le gouvernement ne doit pas gêner la libre transmission des renseignements par télégraphe quand ceux-ci n'aideront pas l'ennemi public dans ses opérations militaires et navales, ou ne lui donneront pas l'information concernant de telles opérations de la part de ce gouvernement, excepté quand c'est nécessaire pour le gouvernement (sous l'autorité du Congrès) de s'approprier l'usage exclusif du télégraphe pour ses propres fins légitimes, ou faire valoir son droit de priorité pour la transmission de ses propres dépêches (Wilson, 1956 : 257).

Dans l'entre-temps, le gouvernement s'assure de la légalité de ses pouvoirs et demande au Congrès un contrôle des communications télégraphiques en bonne et due forme. Le Congrès acquiesce le 31 janvier 1862. Le président Lincoln peut se prévaloir du pouvoir militaire sur toutes les lignes du télégraphe aux États-Unis à

partir du 2 février. L'administration de la censure qui avait été jusque-là entre les mains tantôt du département d'État, tantôt du département de la Guerre et même du département du Trésor passe dans les mains du nouveau secrétaire de la Guerre Edwin M. Stanton.

Le 25 février 1862, le département de la Guerre confirme les nouvelles dispositions et nomme Edward S. Sanford à titre de superviseur militaire des messages télégraphiques et Anson Stager à titre de surintendant militaire des lignes et des bureaux télégraphiques. Le secrétaire Edwin M. Stanton ordonne ce qui suit :

Premièrement. En date et après le 26<sup>e</sup> jour courant de février, le Président, en vertu d'un acte du Congrès, dispose du pouvoir militaire sur toutes les lignes télégraphiques des États-Unis.

Deuxièmement. Toutes les communications télégraphiques en rapport avec les opérations militaires qui ne sont pas expressément autorisées par le département de la Guerre, le commandant en chef ou les commandants en chef des armées sur le terrain dans les divers départements sont totalement interdites.

Troisièmement. Tous les journaux qui publient les informations militaires, obtenues d'une quelconque façon et qui ne sont pas autorisées par l'autorité officielle seront par la suite empêchés de recevoir l'information par le télégraphe ou de transmettre leurs papiers par le chemin de fer (USWD, 3-1 : 899).

Le télégramme, câblé à tous les chefs de police, les autorise à saisir les éditions des journaux fautifs et leur demande d'en référer au département de la Guerre si arrestation il y a besoin. Les rédacteurs en chef sont également informés.

Face à une féroce opposition de la presse, l'ordre est modifié le lendemain par le superviseur Sanford pour permettre la publication des « faits passés » à condition « de ne pas inclure des détails concernant les forces militaires et tout compte-rendu à partir duquel le nombre, la position ou la puissance des forces militaires des États-Unis peut être déduit » (Wilson, 1942 : 258).

Après l'autorisation du Congrès, l'ordre du 25 février constitue le premier véritable acte légal institutionnel américain de régulation militaire de la presse en temps de guerre. Par ailleurs, un système de permis pour correspondants est instauré

par le département de la Guerre. Signé par le « superviseur militaire du renseignement de l'Armée » sur « ordre du secrétaire de la Guerre », le permis libellé sur deux pages accorde le passage du correspondant dans les lignes des armées des États-Unis et celui-ci en retour donne sa « parole d'honneur » acceptant de se conformer aux ordres du département de la Guerre et aux règles et règlements du commandant en chef. Le permis est décrit par Joel Cook (1862 : 8-12), correspondant pour le *Philadelphia Press* avec l'armée du Potomac. Une notice du permis énumère des renseignements militaires à ne pas publier. Selon Cook (1862 : 10), les restrictions ne sont pas suivies à la lettre par les correspondants et ces derniers ne sont pas sommés de répondre de leurs écrits en raison du laxisme du département de la Guerre.

Durant la campagne de la Péninsule, un ordre du département de la Guerre révoque tous les permis des correspondants de guerre accompagnant l'armée du Potomac à Fort Munroe. Annulé quarante-huit heures plus tard, cet ordre du 2 avril 1862 vise apparemment William Howard Russell, le correspondant du *Times* de Londres (Andrews, 1863 : 195). Russell avait réussi difficilement à obtenir un permis de la part du général McClellan en charge des opérations mais finalement, sous les ordres du secrétaire de la Guerre Stanton, Russell est éjecté du navire qui devait l'emmener à Fort Munroe. Le 4 avril, « Bull Run Russell », *persona non grata* parmi les correspondants de guerre n'a d'autre choix que de quitter l'Amérique.

Dans la même campagne de la Péninsule, l'armée interdit également aux correspondants de s'approcher trop près des lignes de front. Il était courant que plusieurs correspondants participent aux charges de la cavalerie. L'ordre n°123, émis par le général McClellan, interdit à tout correspondant ou à tout autre citoyen de pousser son avance au-delà du quartier général ou d'accompagner l'avant-garde ou

toute autre division avancée<sup>16</sup>. Selon le correspondant Crouse, qui couvre la campagne, cet ordre, partiellement suivi, est vite mis au rancart (1883 : 630).

Les relations entre l'armée et la presse continuent d'être tumultueuses sur le terrain avec d'une part, des renseignements militaires publiés par des journalistes peu scrupuleux ou tout simplement des informations coulées à la presse ; d'autre part, des généraux hostiles à la presse qui tiennent les correspondants loin de leurs camps. Un ordre du général Pope est notamment publié par la presse avant même d'atteindre son destinataire, le général Halleck au quartier général en Virginie (USWD, 1-22, partie 3 : 608). Ce type d'incident et d'autres révélations mènent le général Halleck à ordonner à Pope de « retirer immédiatement de l'armée tous les reporters des journaux » et de « ne pas permettre que des télégrammes soient envoyés sur les lignes du télégraphe à partir de son commandement excepté ceux envoyés par [lui-même] » (*Ibid.* : 602). Cet ordre daté du 19 août 1862 est levé peu après<sup>17</sup>. Dans le Sud, le contrôle de l'information par le gouvernement et le commandement confédérés est plus efficace qu'au Nord. Il y a peu de révélations militaires en raison d'une grande discrétion de la presse sudiste, d'un contrôle plus strict et d'une activité de la presse plus réduite (Randall, 1918 : 313). Les correspondants sont visés par des restrictions sévères et seront plus tard généralement exclus des champs de bataille sudistes<sup>18</sup>.

L'inimitié réciproque entre le général nordiste William Tecumseh Sherman et la presse est l'un des épisodes épineux du journalisme de guerre américain durant la guerre de Sécession. Pour Sherman, « les correspondants de presse avec une armée, en règle générale, sont nuisibles. Ils sont les commères du monde [...] »

---

<sup>16</sup> L'ordre prévient aussi les correspondants que seuls les permis signés par le chef d'état-major seront reconnus (USWD, 1-11, partie III : 167).

<sup>17</sup> L'ordre de Halleck apparaît dans les documents officiels du département de la Guerre. Cet ordre est confirmé par un ordre de Pope. Selon Andrews (1955 : 267 note 54), l'ordre de Pope qui date du 22 août 1862 n'apparaît pas dans les documents officiels mais est rapporté par les journaux. Le retrait des correspondants est partiellement levé par le département de la Guerre le 30 novembre 1862 (*Ibid.* : 268).

<sup>18</sup> Un ordre du général Braxton Bragg exclut entièrement les correspondants sudistes du quartier général du Mississippi en mai 1862 et cette politique est suivie ailleurs (Mathews, 1957 : 95). Certains correspondants réussissent à retourner auprès des armées mais sur une base ponctuelle.

(Sherman, 1990 : 899). En octobre 1861, Sherman demande des renforts de deux cent mille hommes au secrétaire de la Guerre Cameron. La réaction de la presse à l'endroit du très impopulaire Sherman s'avère sulfureuse. Le *Cincinnati Commercial* titre : « *GENERAL WILLIAM T. SHERMAN INSANE*<sup>19</sup> ». Largement accusé par les journaux d'être insensé et inapte au service, Sherman aura l'occasion de rendre à la presse la monnaie de sa pièce.

Au moment de son expédition vers Vicksburg, Sherman interdit la présence de tout civil à l'exception de ceux employés par l'armée. L'ordre général n°8 du 18 décembre 1862 spécifie que toute personne qui donnera des informations à l'ennemi sera considéré comme un espion (USWD, 1-17, partie I, 619-620). Une douzaine de correspondants parviennent à suivre le 13<sup>e</sup> Corps de l'armée malgré l'interdiction de Sherman. En apprenant la présence des journalistes, Sherman émet un second ordre qui est aussi ignoré (Andrews, 1955 : 376).

L'échec de l'expédition à Vicksburg est sévèrement critiqué par les correspondants. Le *St. Louis Democrat* qualifie l'attaque de « bévue stupide et une tentative ignoble de devancer les lauriers d'un autre général » (cité in *Ibid.* : 378). Dans le *New York Times*, Franc B. Wilkie écrit : « Si le général commandant W. T. Sherman et son état-major avaient passé la moitié du temps et d'effort dans les opérations légitimes de leur tâche actuelle, plutôt qu'en intimidant les correspondants, en examinant les sacs de courrier et en fouinant dans la correspondance privée, le pays n'aurait pas maintenant la honte d'apprendre que nous avons récemment connu l'une plus grandes et les honteuses défaites de la guerre » (cité par Marszalek, 1981 : 121). Les lettres des correspondants avaient été interceptées par un officier de l'état-major de Sherman. Thomas W. Knox du *New York Herald* avait suivi l'expédition de Sherman et sa lettre est portée à la connaissance du quartier général. Knox réussit quand même à publier son reportage en évitant le courrier. Il blâme Sherman dont il

---

<sup>19</sup> Littéralement « LE GÉNÉRAL WILLIAM T. SHERMAN EST FOU » (Marszalek, 1981 : 64).

réclame le congédiement et parle de démence et d'inefficacité (*Ibid.* : 124). Pour le général, c'est la goutte qui fait déborder le vase.

Peu après, Knox est arrêté et sommé de s'expliquer devant Sherman. Le 4 février 1863, Sherman fait savoir qu'il veut voir le correspondant du *New York Herald* jugé devant la cour martiale comme un espion<sup>20</sup>. Trois charges sont retenues contre Thomas W. Knox : « (1) donner l'information directement ou indirectement à l'ennemi, (2) être un espion, et (3) désobéissance aux ordres<sup>21</sup> ». Le tout premier procès contre un correspondant s'ouvre le 5 février à Young's Point en Louisiane.

Sous les auspices du brigadier général J. M. Thayer, la cour martiale rend sa décision le 18 février. Thomas W. Knox est acquitté des deux premières charges et uniquement trouvé coupable d'avoir désobéi aux ordres de Sherman et la cour martiale n'y attache pas un caractère criminel (USWD, 1887, 1-17, partie II, 892). La cour statue alors qu'il soit expulsé de l'armée et ordonne qu'il n'y retourne pas sous peine d'emprisonnement.

Le général Sherman est déçu de la décision, principalement du fait que la cour conclut à une violation des ordres par le correspondant sans pourtant y voir un acte criminel. D'autre part, une pétition de la presse est présentée au président Lincoln pour annuler la décision de la cour martiale. Se basant sur la formalité technique de la décision, Lincoln recommande la levée de l'expulsion mais remet la décision au général Grant<sup>22</sup>. Ce dernier s'en remet à son tour à Sherman. Le général qui avait demandé le jugement écrit finalement au journaliste et répond : « Jamais<sup>23</sup> ».

Pendant la campagne d'Atlanta, une circulaire émanant du quartier général de Sherman, qui exhorte les officiers et les soldats à entretenir une correspondance sans

---

<sup>20</sup> Lettre envoyée à l'amiral David D. Porter citée in USWD, 1-17, partie II, p. 889.

<sup>21</sup> Pour le détail des charges, USWD, 1887, 1-17, partie II, pp. 890-892 ; Andrews, 1955, pp. 380-381.

<sup>22</sup> Lettre du président Lincoln datée du 20 mars 1863 (USWD, 1-17 point II : 894).

<sup>23</sup> Lettre du général Sherman à Thomas Knox date du 4 avril 1863 (USWD, 1-17 point II : 895). Dans une correspondance datée du 8 avril, Sherman remercie le général Grant et écrit « Mr. Lincoln craint de s'attirer le courroux du Herald, mais il doit gouverner le Herald ou le Herald va le gouverner ; il peut faire son choix » (*Ibid.*).

réserve avec leur famille et leurs amis où qu'ils soient, écorche encore une fois la presse :

Ce que le général commandant décourage est le maintien de cette classe d'hommes qui ne prendront pas le mousquet et combattre mais suivent l'armée pour récolter les nouvelles à vendre, spéculant sur des espèces d'informations dangereuses pour l'armée et pour nos causes et qui sont plus habitués à soutenir des officiers fainéants et sans valeur qu'à remarquer les plus travaillants et méritoires dont la modestie est généralement égale à leur courage et qui dédaignent de rechercher la petite flatterie de la presse (USWD, 1891, 1-38, partie IV, p. 272).

Le *New York Times* est l'un des journaux qui réagissent à la mise à l'écart des correspondants par Sherman. Un article du 6 juin 1864 fait valoir que la presse ne doit pas être remplacée par la correspondance privée des soldats ni par les rapports officiels<sup>24</sup>. Malgré les ordres de Sherman, les correspondants ont continué tant bien que mal à suivre les armées de l'Union.

Un autre général qui a maille à partir avec la presse durant la guerre civile américaine est Joseph Hooker à la tête de l'armée du Potomac. C'est pour prévenir les révélations de la presse que Hooker décrète une mesure qui marque un changement dans la pratique journalistique aux États-Unis. Au début de la bataille de Chancellorsville, l'ordre général n°48 du général Hooker stipule : « la transmission fréquente de fausses informations, et la révélation des mouvements de l'armée à l'ennemi par la publication d'une correspondance peu judicieuse d'un caractère anonyme rend nécessaire d'exiger de tous les correspondants des journaux de publier leurs communications sous leurs propres signatures<sup>25</sup> ». Auparavant, la pratique courante voulait que les dépêches des correspondants restent anonymes. En cas de signature, les journalistes recouraient jusque-là aux pseudonymes ou aux initiales. Selon Louis M. Starr (1962 : 161), la mesure a eu comme effet d'insuffler plus de

<sup>24</sup> « Gen. Sherman and Army Correspondents », *New York Times*, 6 juin 1864, p. 4.

<sup>25</sup> L'ordre général n°48 est daté du 30 avril 1863 (USWD, 1889, 1-25, partie II, p. 316). Voir aussi « Newspaper Army Correspondents », *New York Times*, 5 mai 1863, p. 4.

responsabilité dans les reportages mais aussi de diminuer les critiques. De plus, la signature par noms a valu à beaucoup de journalistes la notoriété nationale (Andrews, 1955 : 359).

Le 18 juin 1863, une dépêche du général Hooker est envoyée à L. A. Gobright, le représentant de l'*Associated Press* à Washington, pour être télégraphiée confidentiellement aux rédacteurs en chef partout au pays. Ce document contient les règles que les journalistes doivent suivre quant à la publication des informations qui concernent l'armée :

1. En aucun cas devrait être publié l'emplacement de n'importe quel corps, division, brigade ou régiment et particulièrement, l'emplacement de mon quartier-général ne peut jamais être nommé excepté pendant une bataille.
2. Que les rapports officiels, quand fournis sans le consentement du département de la Guerre, ne peuvent jamais être publiés.  
Après n'importe quelle bataille, les journalistes peuvent ouvrir leur feu aussi fort qu'ils le désirent mais éviter, à moins que ça ne soit une bataille générale, de donner les appellations des forces engagées. Exiger de tous les journalistes les signatures de leurs lettres publiées. Ces règles étant respectées, tout équipement possible sera fourni aux journalistes et aux journaux dans cette armée, y compris la permission de me maltraiter ou de me critiquer à cœur joie (USWD, 1-27, Partie III : 192).

Un jour après l'envoi de son ordre à la presse, Hooker reçoit une copie du *New York Herald* du 18 juin révélant les déplacements de son armée. Dans un message au général Halleck, Hooker se plaint de la publication des renseignements militaires et se demande s'il y a un moyen d'y mettre un terme. Déplorant lui aussi ce fait, tant que les correspondants seront permis à l'armée, Halleck répond : « Chaque général doit décider pour lui-même quelles personnes il va permettre dans ses camps » (USWD, 1-27, Partie III : 52).

L'ordre du général Hooker est somme toute l'embryon des règlements pour correspondants de guerre qui caractériseront les guerres ultérieures. Il établit la relation fondamentale entre l'armée et la presse en temps de guerre, articulée sur la censure des informations à caractère opérationnel et l'autorisation du reportage

journalistique en zone de guerre. C'est le début d'un dispositif de disciplinarisation qui établit ce qui est permis et ce qui ne l'est pas pour les correspondants de guerre.

En ce qui concerne l'information de guerre, le début de la guerre de Sécession coïncide avec la mise en place des mécanismes de régulation du télégraphe et de la presse. La censure touche principalement les dépêches télégraphiques mais le courrier postal et les autres moyens de communication sont également touchés. L'instauration de ces mesures vient combler le vide disciplinaire des guerres précédentes. En instituant la censure de la presse en temps de guerre, le gouvernement américain et la rébellion des Confédérés cherchent à prévenir la publication des renseignements pouvant donner « soutien et réconfort » à l'ennemi. Il est vrai que de nombreuses révélations militaires publiées dans les journaux ont mené à la méfiance du commandement envers la presse et à l'instauration des restrictions sur le mouvement des correspondants spéciaux. Il n'est pas rare que les généraux confédérés scrutent les journaux à la recherche de renseignements militaires utiles. D'un autre côté, certaines informations publiées par les journaux nordistes et sudistes l'ont été dans un but intentionnel de tromper l'ennemi (Randall, 1918 : 312, 314).

Dans le but d'atténuer les critiques quant à la conduite de la guerre, certains généraux ont néanmoins eu recours à la censure en raison des difficultés militaires sur le terrain. Comme l'affirme le correspondant George Alfred Townsend (1970 : 208) : « Les commandants sont toujours impatients d'accorder des permis aux correspondants après une victoire, mais ils souhaitent retarder la publication désagréable d'une défaite ». Par ailleurs, l'administration de la censure est désorganisée avec, comme nous l'avons vu, l'absence d'une politique officielle cohérente. Les mesures en vigueur sont souvent arbitraires ou contradictoires. Les correspondants doivent composer, entre autres, avec des permis valides au département de la Guerre mais caducs sur les champs de bataille à la suite des ordres d'interdiction des commandants de terrain. Les mêmes ordres sévères des

commandants sur la présence des correspondants dans les camps sont parfois ignorés pour favoriser des journalistes « amis ».

Les correspondants de la guerre de Sécession sont pour la plupart inexpérimentés et beaucoup d'entre eux se soucient peu de la véracité de leurs écrits d'où la prolifération de faits inexacts et de rumeurs. En raison de la concurrence entre les journaux et des pressions de la part des patrons, il arrive même que des nouvelles inventées de toutes pièces se retrouvent dans les journaux. La concurrence féroce conduit également les correspondants entreprenants à user de ruses pour publier des scoops ou pour empêcher ceux des rivaux.

Les quatre années de la guerre de Sécession donnent l'occasion aux journalistes américains de se familiariser avec le reportage de guerre. Comme la guerre de Crimée en Europe, la guerre de Sécession consacre le journalisme de guerre comme une profession à part entière. Le travail des correspondants de guerre professionnels devient indispensable pour la presse et le public. L'usage de plus en plus répandu du télégraphe facilite le reportage de guerre et induit aussi davantage de concurrence entre les journaux. Pour l'armée, il est évident qu'on ne pourra pas totalement bannir la presse des champs de bataille, mais la guerre de Sécession apprend aux généraux l'importance de baliser le travail des correspondants.

### 2.3 La guerre hispano-américaine (1898)

Avant l'éclatement de la guerre entre les États-Unis et l'Espagne, les journalistes américains avaient couvert l'insurrection à Cuba, alors colonie espagnole, qui avait commencée en février 1895. Le gouvernement espagnol avait instauré une censure sévère des communications vers l'extérieur de Cuba et empêché les correspondants de suivre les troupes espagnoles. Les journalistes qui s'étaient aventuré en territoire rebelle encouraient de grands risques et certains ont été arrêtés

ou tués. Entre février 1895 et avril 1898, soixante-quinze correspondants américains se trouvent à Cuba, dont une quinzaine avec les rebelles cubains (Brown, 1967 : 444).

Peu avant l'entrée en jeu des États-Unis, la presse américaine affiche déjà une attitude va-t-en-guerre bien illustrée par une correspondance télégraphique entre le peintre de guerre Frederic Remington et son patron William Randolph Hearst du *New York Journal*. Écrivant à Hearst de La Havane à Cuba où il avait été envoyé réaliser des illustrations de l'insurrection cubaine, Remington écrit : « Tout est calme. Pas de trouble ici. Il n'y aura pas de guerre. J'aimerais rentrer ». Hearst répond alors de New York : « Restez s.v.p. Tu fourniras les images et je fournirai la guerre »<sup>26</sup>. À ce moment-là, la compétition entre les journaux, particulièrement, entre Hearst au *Journal* et Joseph Pulitzer au *New York World*, est à son paroxysme. C'est l'époque du journalisme à sensation qu'on appelle *Yellow Journalism*. L'ère du « journalisme jaune » consacre aussi le début du « Grand reporter », le reportage étant de plus en plus respecté et glamour (Milton, 1989 : xiii-xiv). Le 15 février, l'explosion du navire de guerre américain *Maine* dans le port de La Havane allume la mèche. Avec ses titres sensationnels et patriotiques à souhait, la presse américaine n'allait pas tarder à avoir sa guerre.

Le 19 avril 1898, le congrès américain autorise le président William McKinley à avoir recours à l'armée et la marine. Le 25 avril, l'état de guerre contre l'Espagne est déclaré. C'est une presse américaine déjà mobilisée qui s'attèle à la couverture de la guerre. Le nombre de correspondants sur le terrain, incluant journalistes, photographes et peintres de guerre, oscille entre trois et cinq cents<sup>27</sup>. Certains grands journaux utilisent jusqu'à une vingtaine de correspondants chacun.

---

<sup>26</sup> C'est le correspondant James Creelman qui a rapporté cette communication mais Hearst aurait nié le fait (Mott, 1962 : 529).

<sup>27</sup> Le chiffre de cinq cents est avancé par l'historien Frank Luther Mott (1962 : 533-634). Charles Brown (1967 : 446) considère ce chiffre exagéré et parle de trois cents correspondants dont dix-sept représentants des journaux britanniques et trois pour les journaux canadiens. D'autres estimations portent le nombre des correspondants autour de deux cents (Charles Sanford Diehl cité par Brown, 1967 : 446 et Bullard, 1914 : 417).

Parmi eux, des correspondants connus notamment Richard Harding Davis, célèbre pour ses romans, son goût pour l'aventure et son style flamboyant. Durant l'insurrection cubaine, Davis avait décrit la mort d'Adolfo Rodriguez, un rebelle cubain exécuté en public par la garde civile espagnole, dans « *The Death of Rodriguez* »<sup>28</sup>, une dépêche restée célèbre. Davis rapporte la guerre pour le *Herald* de New York, le *Times* de Londres et le magazine *Scribner's*.

Connu déjà pour son livre *The Red Badge of Courage* sur la guerre de Sécession, Stephen Crane est correspondant du *World* de New York. Il suit les marines à Guantanamo et les *Rough Riders* commandés par un certain Theodore Roosevelt à la bataille de San Juan. Selon Davis (1898 : 941), qui était aussi à San Juan, l'histoire de Nolan, écrite par Crane sur les hauteurs de San Juan à propos d'un soldat ordinaire mort au bout de son sang est la « meilleure contribution à la littérature que la guerre ait produite ». Parmi les autres correspondants, on peut citer James Creelman, correspondant du *Journal* de New York et Canadien d'origine qui avait couvert la guerre sino-japonaise de 1894-1895 et aussi, comme Davis, la guerre gréco-turque en 1897. Parmi les correspondants de la guerre hispano-américaine, très peu avaient couvert une guerre auparavant. Quand la Canadienne Kathleen Blake Watkins du *Mail and Express* de Toronto se présente dans la baie de Tampa en Floride, son arrivée fait sensation parmi ses collègues masculins. Celle qu'on surnomme au Canada « KIT » n'est pas la « seule femme correspondante de guerre au monde<sup>29</sup> » mais elle est en effet la première femme à être accréditée pour couvrir la guerre<sup>30</sup>. Elle est suivie par Anna Northend Benjamin du magazine *Leslie's*. Sans

---

<sup>28</sup> La dépêche est reproduite in Davis, 1910, pp. 3-14.

<sup>29</sup> C'est ce qu'affirme le *Daily Mail* de Londres le 13 juin 1898 qui publie la photo de Kathleen Blake Watkins (cité par Mathews, 1957 : 305 note 21).

<sup>30</sup> La toute première femme qui rapporte une guerre serait Margaret Fuller. Elle a décrit de Rome en 1849, l'attaque de la république romaine par les troupes de Napoléon III. À l'emploi du *New York Tribune*, elle devient la première Américaine correspondante à l'étranger en Grande-Bretagne, en France et en Italie (Emery, 1984 : 161).

accréditation, une troisième journaliste, Katherine White réussit à se rendre à Cuba avec la Croix-Rouge.

Avec le développement des techniques photographiques, les images sont en demande. Hearst et Pulitzer s'en disputent la publication dans leurs journaux respectifs. La guerre de 1898 leur offre une bonne occasion d'attirer un bon lectorat. Photographe amateur lui-même, Hearst envoie le photographe John C. Hemment au front pour le *New York Journal*. Hemment devient le premier photographe-cinématographe à filmer un champ de bataille (Roth et Olson : 1997 : 139). Un autre photographe connu est James H. Hare qui couvre la guerre pour *Collier's Weekly*. Durant la guerre hispano-américaine, certains films sont de faux montages et les photographes se gardent de prendre des images de corps identifiables, les morts étant considérés comme des héros (Sweeney, 2006 : 26-27).

Dès le début de la guerre, un nombre considérable de correspondants convergent dans la baie de Tampa et à Key West, les centres névralgiques de l'activité militaire. Quand l'amiral William T. Sampson reçoit l'ordre d'ériger un blocus naval sur les côtes cubaines, les correspondants larguent les amarres, certains dans des navires militaires, d'autres dans des bateaux spécialement affrétés par la presse. Grâce à l'intercession du président McKinley auprès du secrétaire de la Marine John D. Long, l'agence *Associated Press* place ses correspondants à bord de tous les navires amiraux. Le gros des correspondants se trouve dans des bateaux de presse<sup>31</sup> pêle-mêle dans la flotte du blocus. Parmi d'autres, *AP* a aussi le *Dauntless*, un ancien bateau pirate converti pour accueillir les correspondants<sup>32</sup>. La flottille de la presse se révèle un problème pour la marine qui doit obliger les embarcations privées à éteindre leurs feux pour éviter le repérage ennemi, ou simplement les éviter pour prévenir des accidents (Brown, 1967 : 155-156). Les bateaux de presse suivent les convois militaires mais reviennent incessamment à Key West pour la transmission

---

<sup>31</sup> On les appelle *dispatch boats*, *newsboats* ou *press boats*.

<sup>32</sup> « Associated Press War Correspondents », *New York Times*, 1 may 1898, p. IMS3.

des dépêches par télégraphe. D'autres endroits équipés de câbles télégraphiques sont utilisés comme dans certains ports des îles Caraïbes.

Le 1<sup>er</sup> mai 1898, trois correspondants assistent à la première grande bataille de la guerre dans la baie de Manille aux Philippines avec la flotte de l'amiral George Dewey en provenance de Hong-Kong. Dewey demande aux journalistes d'agir « non seulement comme correspondants, mais aussi comme citoyens américains » (Sumpter, 1999 : 466). Le câble télégraphique vers Hong Kong ayant été coupé par la marine américaine, les trois correspondants n'annonceront les nouvelles de la victoire de Dewey que six jours plus tard. Edward W. Harden du *New York World* parvient à tromper la vigilance de ses deux concurrents, Joseph L. Stickney du *New York Herald* et John T. McCutcheon du *Chicago Record* et publie le scoop tant attendu de Manille au coût télégraphique prioritaire de 9.90\$ par mot<sup>33</sup>.

À partir de la nuit du 9 juin 1898, quatre-vingt-neuf correspondants s'embarquent dans le port de Tampa avec les troupes d'invasion sous le commandement du général William R. Shafter, un ratio de six correspondants pour un régiment de mille hommes<sup>34</sup>. Après quelques jours de retard, le départ est finalement donné le 14 juin. Sept correspondants parmi lesquels Richard Harding Davis sont avec Shafter à bord du navire amiral *Segurança*. Tenue dans le secret, l'équipée journalistique n'apprendra la destination que peu avant le débarquement à Santiago le 22 juin. Certains correspondants sont irrités par un ordre du général Shafter enjoignant les non-combattants à débarquer après les troupes (Shafter, 1899 : 620). L'attitude du général commandant envers les correspondants est ambivalente : « C'est mon opinion que les journalistes ne devraient pas être autorisés à accompagner une armée, mais ils sont tous venus avec les accréditations du secrétaire de la Guerre et je leur ai donné le passage. Je reconnais qu'avec un peuple comme le nôtre, il est préférable de risquer le tort que leurs nouvelles même sous la censure pourraient

---

<sup>33</sup> À ce moment-là, le coût régulier du télégraphe est de 1.80 \$ par mot.

<sup>34</sup> Cette estimation est fournie par Alexander Alger Russell qui était secrétaire de la Guerre au moment de la guerre hispano-américaine (1901 : 295).

causer que de provoquer le mécontentement que leur exclusion soulèverait au pays » (*Ibid.* : 615).

Contrairement à ce qui s'était passé au moment du premier blocus, les correspondants n'ont le droit de voyager que dans les transports militaires durant l'expédition de Santiago. Un ordre conjoint des secrétaires de l'Armée et de la Marine avait été signé le 3 juin pour autoriser la saisie et la détention à Tampa et à Key West de tous les bateaux de presse qui suivraient l'expédition (Brown, 1967 : 275). Les bateaux de presse déjà dans les eaux cubaines continuent néanmoins d'opérer librement.

Comme dans la guerre de Sécession, une des premières mesures de guerre concerne le télégraphe. Le 23 avril, le département de la Marine autorise l'amiral Sampson à prendre le contrôle du seul bureau de télégraphe à Key West et deux jours plus tard, au jour de la déclaration de guerre, un ordre du président McKinley charge le brigadier général Adolphus W. Greely, chef du corps de transmission de l'armée de placer un censeur dans chacun des sept bureaux de télégraphe à New York. Ancien journaliste au *New York Tribune*, Grant Squires est nommé censeur en chef à New York et s'occupe de toutes les communications entre les États-Unis et les Caraïbes. Durant les premières semaines, la censure s'emploie principalement à prévenir la publication par la presse des mouvements des différents corps de troupes, des navires et des transports militaires (Squires, 1899 : 425).

Pour les correspondants, l'envoi des dépêches à partir de Key West est possible à condition d'avoir l'approbation du censeur. La situation est quelque peu compliquée par le très grand nombre de correspondants présents sur le terrain. Au début de mai, les journaux se plaignent d'une censure de plus en plus rigide. Le *Chicago Tribune* du 5 mai affirme que le retour à Key West des troupes chargées du blocus de La Havane n'est révélé qu'après vingt-quatre heures (cité par Brown, 1965 : 583). Un autre article de l'agence *Associated Press* révèle qu'il était même inutile d'utiliser les messages codés des correspondants à leurs rédactions (*Ibid.* :

584). Comme le dévoile le *New York Times*, certains correspondants réussissent quand même à échapper à la censure en envoyant des messages par courrier ailleurs qu'à Key West ou par des messages personnels codés<sup>35</sup>. En Floride, la censure sera justement étendue à Tampa, Miami et Jacksonville.

Avec le début des affrontements, un des rôles de Grant Squires est de censurer les dépêches de la presse en provenance du champ de bataille : « Le jour après une bataille sur terre ou sur mer a toujours amené entre dix mille et quinze mille mots sur le câble d'Haïti ou les lignes de terre reliant Halifax avec le câble passant par Kingston en Jamaïque via les Bermudes » (Squires, 1899 : 426). Sur les lignes télégraphiques, les messages militaires et gouvernementaux sont prioritaires. À cet égard, les commandants sur le terrain limitent parfois les correspondants à cent mots par dépêche pour permettre le passage des messages officiels (Sumpter, 1999 : 469). La censure durant la guerre hispano-américaine est différente de celle des autres guerres en raison d'un double usage des câbles océaniques : d'une part, les commandants utilisent les câbles pour la transmission des ordres militaires ; d'autre part, l'ennemi peut se servir des mêmes câbles pour recevoir des rapports et envoyer ensuite des contre-mesures (Brown, 1965 : 589).

Principalement à caractère opérationnel avec des interdictions de publier des renseignements militaires, la censure militaire vise aussi les nouvelles défavorables. Ces dernières incluent entre autres les exactions des rebelles cubains ou les conditions difficiles comme le manque d'approvisionnement ou de soins médicaux des troupes américaines (Sumpter, 1999 : 474).

Malgré le traitement différent des correspondants à titre de non-combattants par l'armée, certains d'entre eux participent aux engagements militaires, ce qui leur fait courir d'énormes risques. James Creelman sonne lui-même la charge à la bataille

---

<sup>35</sup> Pour signaler le départ ou l'arrivée du navire Montgomery par exemple, un correspondant envoie un message personnel avec respectivement un mot débutant par la lettre M au début du message ou un mot débutant par la lettre M à la fin du message (« Censorship in Florida », *New York Times*, 21 mai, 1898, p. 1).

d'El Caney aux environs de Santiago et saisit un drapeau espagnol avant d'être blessé au dos et au bras. Inconscient, il est ramassé par son propre patron William Randolph Hearst qui était parti à Cuba en personne. Creelman écrira plus tard dans ses mémoires : « L'homme qui avait provoqué la guerre était venu voir le résultat de ses propres yeux et, trouvant un de ses correspondants à terre, faisait lui-même le travail. [...] Il a dit : "Je suis désolé que tu sois touché mais [...] Nous devons battre chaque journal dans le monde" (Creelman, 1901 : 211-212).

Le célèbre Richard Harding Davis racontera de son côté comment les correspondants à Porto-Rico, sachant que chaque ville allait se rendre au premier Américain venu, s'amusaient à accepter eux-mêmes la reddition inconditionnelle (Davis, 1898 : 942). Stephen Crane du *World* s'empare ainsi de Juana Diaz tandis que Davis, aidés par deux autres correspondants, dépose Coamo. Dans son article, Davis rapporte également les conditions de vie difficiles à Cuba qui ont provoqué la maladie parmi plusieurs correspondants du fait notamment de la négligence de leurs employeurs ayant omis de leur acheminer des tentes, de la nourriture et des médicaments (*Ibid.* : 947). Pris pour un officier ennemi par un tireur d'élite américain, le correspondant espagnol Miguel Ageyro est le premier journaliste à laisser sa vie à Cuba (Wilkinson-Latham, 1979 : 219).

Sur le terrain, les correspondants portent leurs carnets de notes et les armes. Comme pendant la guerre de Sécession, les armes personnelles font partie des effets du correspondant. Dans la liste des effets à prévoir, Davis mentionne « un revolver et six cartouches » (1910 : 261). Au moment du départ de l'expédition de Shafter vers Cuba, les correspondants à bord de l'*Olivette* avaient néanmoins dû rendre temporairement leurs armes car le navire-hôpital désigné pour transporter le gros des correspondants portait les couleurs de la Croix-Rouge<sup>36</sup>.

La guerre hispano-américaine est caractérisée par une grande concurrence entre les journaux. Les correspondants de guerre américains sont souvent plus

---

<sup>36</sup> « Sailing of the Fleet », *New York Times*, 21 juin, 1898, p. 2.

préoccupés par leurs concurrents journalistes que par la censure militaire. Leurs doléances auprès des censeurs avaient souvent pour but de battre la concurrence (Sumpter, 1999 : 481). L'ère du journalisme à sensation est aussi celui du correspondant aventurier qui écume les champs de bataille à la recherche de récits et de faits sensationnels. Sylvester Scovel, qui couvre la guerre pour le *New York World*, en est l'exemple parfait. Accusé d'être un espion, Scovel est arrêté avant la guerre par les autorités espagnoles mais est libéré à la demande du Congrès américain. Pendant la guerre, Scovel et quelques autres correspondants participent à des activités d'espionnage pour le compte de l'armée américaine (Brown, 1967 : 173-181).

Scovel est également impliqué dans un incident lors de la cérémonie de capitulation de Santiago le 17 juillet. Au moment du hissement des couleurs américaines, le général Shafter ordonne à Scovel de descendre du toit du quartier général où celui-ci était monté juste avant la prise des photographies officielles. À sa descente, Scovel tente de frapper Shafter au visage et le général le met immédiatement aux arrêts (*Ibid.* : 402). Shafter avait interdit la présence des correspondants à Santiago mais une dizaine d'entre eux avait désobéi à l'ordre.

La brièveté de la guerre entre l'Espagne et les États-Unis ne permet pas à l'armée américaine de s'ajuster aux possibilités offertes aux journalistes par la rapidité des communications et par l'amélioration des moyens de transport (Gottschalk, 1983 : 37). Les correspondants de guerre doivent composer avec la censure militaire et rapportent la guerre dans des conditions difficiles. Selon Richard Harding Davis,

ils ont tenu le peuple américain au courant de ce que leurs compatriotes — leurs frères, leurs pères et amis — faisaient au front. Ils se sont occupés des soldats quand ils étaient blessés et comme Américains, ont aidé contre un ennemi commun par la reconnaissance, la surveillance et le combat. Ils n'avaient pas l'uniforme pour les protéger, ils étaient sous la menace d'être abattus comme espions si capturés par les Espagnols, et ils n'étaient pas liés par le serment comme l'étaient les soldats mais simplement par un sens du devoir à un journal et par un désir naturel d'être au service de leurs compatriotes de quelque façon offerte (Davis, 1898 : 948).

Avec le début du XX<sup>e</sup> siècle et l'arrivée de la première guerre mondiale, les correspondants de guerre allaient certainement couvrir la guerre encore mais sous strict encadrement militaire. Le dispositif militaire concernant l'information de guerre allait être peaufiné pour empêcher les révélations militaires et tabler encore une fois sur le patriotisme des journalistes.

#### 2.4 La Première Guerre mondiale (1914-1918)

L'éclatement de la guerre en août 1914 convie les correspondants de guerre européens et américains sur différents champs de bataille. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les correspondants avaient dû faire face à des restrictions sévères durant la guerre des Boers (1899-1902) et la guerre russo-japonaise (1904-1905). Pour les différents états-majors, le contrôle de l'information de guerre fait désormais partie intégrante de la conduite de la guerre. Les dispositifs de censure et de propagande sont mis en opération à une échelle jamais atteinte auparavant.

Du côté américain, les courtes expéditions américaines au Mexique en 1914 et en 1917 sont rapportées par les correspondants américains mais en l'absence de développements majeurs, ces derniers s'intéressent évidemment aux événements qui se déroulent sur le continent européen. Au début de la guerre en Europe, les États-Unis ne prenant pas encore part au conflit, les journalistes américains ont le statut de correspondants neutres. Ils peuvent ainsi visiter les fronts allemand, autrichien et russe sous haute supervision militaire.

Les Britanniques et les Français se montrent intraitables avec la presse. Le chef d'état-major français Joseph Joffre et le secrétaire d'État à la guerre britannique Lord Kitchener interdisent aux correspondants d'accompagner l'armée au front. Ceux qui ignorent l'ordre d'interdiction sont arrêtés et expulsés. En Grande-Bretagne et au Canada, un officier de l'armée est nommé à titre d'*Eyewitness* (témoin oculaire) pour livrer les nouvelles de guerre.

Suite aux pressions de la presse et à une lettre de l'ex-président américain Theodore Roosevelt arguant que l'exclusion des correspondants était dommageable auprès de l'opinion américaine (Mathews, 1957 : 167), Lord Kitchener accepte finalement six journalistes auprès du quartier général britannique en mai 1915. Parmi eux se trouve Frederick Palmer, seul représentant de la presse américaine. Un représentant canadien est également accrédité pour le compte de la *Canadian Press Limited*<sup>37</sup>. Palmer avait traversé l'Atlantique avec Richard Harding Davis à bord du *Lusitania* en août 1914. Sans accréditation, Davis s'était rendu en Belgique avant d'être arrêté plusieurs fois puis relâché par les Allemands. Dépité par les restrictions militaires, Davis quitte l'Europe convaincu que cette guerre avait sonné le glas des correspondants de guerre : « Dans les autres guerres, comme rivaux, ils s'étaient battus pour obtenir les nouvelles; dans cette guerre ils se [battent] pour leur existence professionnelle, pour leur ancien droit d'être sur la ligne de front, pour rapporter les faits, pour essayer de décrire l'indescriptible » (Davis, 1914 : 227). Décédé en avril 1916, l'un des correspondants de guerre américains les plus respectés n'allait pas couvrir l'entrée des États-Unis en guerre.

Le 6 avril 1917, les États-Unis entrent en guerre. Le 14 avril, l'ordre exécutif n°2594 du président Wilson crée le *Committee on Public Information* dirigé par le journaliste George Creel et les secrétaires d'État, de la Guerre, de la Marine en sont membres. Le comité est chargé de superviser la censure volontaire de la presse aux États-Unis et la propagande sur l'effort de guerre américain. Le 28 avril, un autre ordre établit la censure des communications par câble et par télégraphe sortant des États-Unis<sup>38</sup>.

En ce qui concerne la censure de la presse au front, le général John J. Pershing, qui commande l'*American Expeditionary Force* [A.E.F.], charge Frederick

---

<sup>37</sup> Pour les péripéties de l'envoi du représentant canadien au front, voir Bizimana (2009).

<sup>38</sup> L'ordre exécutif n°2604 du président Wilson charge les départements de la Marine et de la Guerre à prendre le contrôle respectivement des câbles sous-marins et des lignes télégraphiques (Mock, 1941 : 48, 55).

Palmer d'organiser la section de presse au sein de l'état-major en campagne. Les fonctions de Palmer, promu major, relèvent du G-2, la section du renseignement militaire sous le commandement du Colonel Dennis E. Nolan. Le service de presse américain doit être mis sur pied mais la question de la censure militaire et des correspondants de guerre avait déjà été abordée dans les règlements de l'armée de 1914. Les *Field Service Regulations United States Army 1914*<sup>39</sup> contiennent des dispositions concernant la censure militaire de la presse ainsi que l'accréditation, l'identification et la discipline des correspondants de presse avec l'armée. Les règlements de 1914 précisent que c'est la section du renseignement (*Intelligence*), une des trois composantes de l'état-major, qui s'occupe des correspondants de presse.

Le quartier général de la section de la presse G-2-D est d'abord établi à la Maison Castellane, 31 rue de Constantine à Paris, puis à l'Hôtel de la Providence à Neufchâteau, à une heure de route de Chaumont, le futur QG de Pershing. Palmer profite de l'arrivée des premières troupes américaines à Saint-Nazaire le 25 juin 1917 pour en appeler au patriotisme et à la discrétion des correspondants afin de ne pas révéler notamment le nom du port de débarquement (Crozier, 1959 : 128-129). Malgré ces précautions, le journal français Paris Soir du 28 juin titre « LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE AMÉRICAIN EST ARRIVÉ À SAINT-NAZAIRE » (cité par Crozier, 1957 : 133). À la suite de la révélation du Soir et à la demande du général Pershing, un représentant américain est placé au Bureau de presse français pour censurer toute information relative à l'armée américaine (Pershing, 1931 : 88-89).

L'armée américaine avait prévu au départ d'accréditer une douzaine de journalistes auprès de ses unités mais le nombre de correspondants dépasse rapidement la vingtaine dès le premier mois. Dans son rapport final, le général Pershing mentionne un nombre total de trente-six correspondants accrédités auprès de

---

<sup>39</sup> Voir WAR DEPARTMENT : OFFICE OF THE CHIEF OF STAFF (1914).

l'*A.E.F.* et quatre cent onze correspondants visiteurs<sup>40</sup>. La politique américaine est donc plus conciliante que celle du *British Expeditionary Force* [*B.E.F.*] qui ne permet que l'accréditation de cinq correspondants. Les journalistes visiteurs sont également accrédités sur une base ponctuelle. Les correspondants non-accrédités peuvent néanmoins être occasionnellement admis au sein de différentes formations militaires américaines.

Les correspondants de guerre américains portent l'uniforme militaire. Leur accoutrement est celui des officiers avec ceinture *Sam Browne* et un brassard vert avec la lettre C en rouge. Ils ne sont pas tenus de saluer mais doivent retourner le salut si l'occasion se présente. Au sein du *B.E.F.*, les correspondants accrédités doivent également porter l'uniforme militaire. Pour l'accréditation, l'employeur du correspondant doit effectuer un dépôt de 3000\$ au département de la Guerre, incluant les frais d'intendance et une caution de 1000\$ advenant une violation des règles (Crozier, 1959 : 127).

Sur le terrain, les correspondants accrédités peuvent circuler librement mais doivent soumettre leurs écrits aux censeurs. Contrairement aux Américains, les correspondants accrédités auprès du *British Expeditionary Force* sont étroitement surveillés par des officiers accompagnateurs ou *conducting officers* (Bizimana, 2009 : 30). Quand les correspondants américains visitent les secteurs français, l'armée française insiste généralement toujours pour que ceux-ci soient suivis par des officiers accompagnateurs. L'*A.E.F.* n'a pas de correspondantes de guerre accréditées mais les articles d'une certaine « Peggy » créent des remous parmi la gent masculine. Peggy Hull (son vrai nom est Hernetta Eleanor Goodnough) est correspondante du *El Paso Morning Times* au Texas. Elle avait couvert les troupes américaines sur la frontière

---

<sup>40</sup> Voir Pershing (1920 : 17). Se basant sur un rapport officiel de la section de la presse, l'historien Crozier (1959 : 279-281) a établi une liste de trente-et-un correspondants avec l'armée, plus une douzaine d'autres accrédités et seize correspondants visiteurs de longue durée. Selon Crozier, deux noms manquent à cette liste. L'historien Mott parle de quarante correspondants (1962 : 621) tandis que Desmond (1980 : 379) parle d'un nombre total d'environ cinquante correspondants.

mexicaine lors de l'expédition contre Pancho Villa en 1916 où elle avait connu Pershing.

Ayant réussi à obtenir un passage au camp d'entraînement du Valdahon où se trouve une unité d'artillerie, Peggy Hull publie ses reportages dans l'édition parisienne du *Chicago Tribune* et dans l'*El Paso Morning Times*. Un des reportages mentionne qu'elle a été l'invitée du commandant en chef avec la permission de nul autre que le général Pershing lui-même. Cet accès privilégié de Peggy Hull, qui n'a pas d'accréditation, provoque l'ire des autres correspondants de guerre. Coupée de ses entrées par l'armée, elle rentre à Paris. Plusieurs autres femmes journalistes avaient couvert la guerre sans être accréditées par l'armée.

Le 12 septembre 1917, l'ordre général n°36 du major général Pershing énonce les règlements pour correspondants de guerre. L'ordre réaffirme l'autorité de la division de la censure au sein de la section du renseignement sur la supervision générale et le contrôle des correspondants de guerre. L'ordre précise le processus d'accréditation pour les correspondants accrédités ou visiteurs principalement par l'intermédiaire du département de la Guerre. Le correspondant doit signer un accord où il accepte :

- (a.) De soumettre toute la correspondance professionnelle ou privée à l'officier de presse ou l'officier de presse adjoint, excepté les lettres personnelles qui sont envoyées à la base pour être censurées ; et de soumettre toute la correspondance professionnelle en double.
- (b.) De ne répéter aucune information qu'il reçoit au front à moins qu'elle ne soit préalablement approuvée par le censeur.
- (c.) De ne donner le nom ou l'emplacement d'aucune armée ou unité de toute armée ou toute indication quant à l'emplacement de tout quartier général d'état-major ou de mentionner les noms des officiers, excepté ceux commandant les divisions ou les unités supérieures<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> L'ordre énumère cinq autres points concernant entre autres la révélation d'informations opérationnelles, la conduite personnelle et professionnelle et le respect des instructions de l'officier de presse (*United States Army in The World War 1917-1919*, 1988 : 73-74).

En cas de violation des règlements, le commandant en chef peut suspendre, expulser ou arrêter le correspondant fautif. L'ordre n°36 est le premier jalon officiel de la régulation des correspondants de guerre américains durant la Première Guerre mondiale. Il sera suivi par des mesures régulatrices subséquentes.

La censure militaire concerne aussi bien la presse que le courrier, le câble, le télégraphe, le téléphone et la photographie. En plus de leurs articles, les correspondants doivent soumettre leur correspondance privée au censeur. À l'instar des soldats, les correspondants accrédités doivent utiliser des enveloppes bleues fournies par l'armée<sup>42</sup>. Les photographies et les films des correspondants ou des photographes officiels doivent également être soumis à l'officier de presse à la section du renseignement. Seul le corps des transmissions (*Signal Corps*) est habilité à développer le matériel iconographique<sup>43</sup>.

Plusieurs incidents émaillent les relations difficiles entre les correspondants et la section G-2-D dirigée par Frederick Palmer. Quand les premières troupes américaines arrivent dans les tranchées en France, les correspondants ne sont pas dûment mis au courant. La censure empêche les correspondants de rapporter l'histoire du premier prisonnier allemand décédé après avoir été passé à la baïonnette par les soldats américains ; tout comme le premier raid allemand dans les tranchées américaines qui s'est soldé par la décapitation de trois soldats (Crozier, 1959 : 168-170). Les censeurs mettent également le bâillon aux correspondants concernant les dons de vin offerts aux soldats américains par des citoyens français. « Restrictions, prohibitions et retards, l'incapacité de certains censeurs à faire leur travail, jugements erratiques de certains autres ont rendu presque impossible que les journalistes américains fassent leur travail ; à tout le moins, cela était la substance de la conversation des correspondants » (*Ibid.* : 1959 : 176-177).

---

<sup>42</sup> Ces dispositions sur la censure militaire de la correspondance privée se trouvent dans l'ordre général n°146 du 1<sup>er</sup> septembre 1918 (*United States Army in The World War 1917-1919*, 1988 : 433-440).

<sup>43</sup> Voir l'ordre 22 du 18 août 1917 (*United States Army in The World War 1917-1919*, 1988 : 55).

Tom Johnson du *New York Sun*, Junius Wood du *Chicago Daily News* et Herbert Corey du groupe *Associated Newspapers* tentent de rapporter les problèmes d'approvisionnement de l'armée mais le secrétaire de la Guerre s'y oppose. Le général Pershing écrit au département de la Guerre en expliquant qu'il valait mieux permettre la publication de critiques tempérées de la part de sources amies que d'attendre la publication par des sources hostiles<sup>44</sup>. Pershing obtient une fin de non-recevoir de Washington.

Le correspondant du *New York Tribune* Heywood Broun révèle finalement les difficultés d'approvisionnement de l'armée. De retour aux États-Unis, Broun publie dans le *Tribune* une série d'articles sur les conditions peu reluisantes au front. Conséquemment, l'accréditation de Broun est révoquée et le gouvernement retient la caution de 1000\$ pour violation des dispositions de la censure<sup>45</sup>. Broun n'est pas le seul journaliste au front à perdre son accréditation. Reginald Wright Kauffman du *Philadelphia North American* tente de démissionner en raison de la rigidité de la censure mais l'armée, qui l'avait déjà à l'œil suite à ses critiques, refuse. Il est expulsé et perd ainsi la caution de 1000\$. Whyte Williams du *New York Times* se retrouve aussi dans la mire des autorités militaires après avoir publié un article non censuré dans le *Collier's Weekly*. Informé par Georges Clémenceau, Williams critique l'échec français lors de l'offensive de Nivelles sur le Chemin des Dames mais comme les faits ne concernent pas l'*A.E.F.*, il ne se sent pas obligé de soumettre son article à la censure américaine. Le commandement américain ne l'entend pas de cette oreille et décide d'expulser Whyte Williams pour avoir mis dans l'embarras les relations franco-américaines et divulgué les politiques militaires affectant la cause alliée (*Ibid.* : 193). Westbrook Pegler de l'agence *United Press*, qui, à vingt-trois ans, est le plus jeune des correspondants de guerre américains, subira le même sort. Dans un message qu'il envoie à Edward L. Keen, le directeur de *United Press* à Londres,

<sup>44</sup> Câblogramme du général Pershing au département de la Guerre cité par Crozier (1959: 181).

<sup>45</sup> Crozier (1959 : 191) avance la somme de 1000\$ pour la caution mais Knightey (2004 : 139-140) qui décrit aussi la perte de l'accréditation de Broun parle d'une caution de 10000\$.

par l'intermédiaire de Lowell Mellett, chef de bureau à Paris, Pegler dénonce les conditions des troupes qui meurent de pneumonie et la sévérité de la censure. Edward L. Keen essaie de transmettre le message de Pegler au directeur de *United Press* à New York Roy W. Howard mais le message est intercepté par la censure britannique à Londres puis acheminé au QG américain à Chaumont. Pershing exige alors le remplacement de Westbrook Pegler invoquant sa jeunesse et son inexpérience (Knightey, 2004 : 140 ; Crozier, 1959 : 190). En tout, cinq correspondants accrédités perdent leur accréditation auprès de l'armée américaine<sup>46</sup>.

En février 1918, Frederick Palmer cède la direction de la section de la presse G-2-D à Gerard Morgan. Lui-même ancien correspondant puis censeur au QG de la presse, Morgan arrive à la tête de la section de la presse au moment où la censure envers les correspondants entre dans une phase de détente. À son retour de Washington où il a été envoyé en mission par le général Pershing, Frederick Palmer revient avec un mémorandum du secrétaire de la Guerre Newton D. Baker permettant plus de liberté aux correspondants et assouplissant les mesures arbitraires de la censure (Crozier, 1959 : 196).

Un ordre du 12 avril 1918, signé par le Lieutenant-colonel W. C. Sweeney de la section du renseignement G-2, énonce une liste de règlements des correspondants de presse. Les articles publiés doivent respecter les quatre conditions suivantes :

1. Ils doivent être précis dans l'énoncé et la portée.
2. Ils ne doivent pas fournir l'information militaire à l'ennemi.
3. Ils ne doivent pas porter atteinte au moral dans nos forces armées ici, ou au pays, ou parmi nos alliés.
4. Ils ne doivent pas embarrasser les États-Unis ou ses alliés dans les pays neutres (cité par Larson, 1940 [december]: 317).

---

<sup>46</sup> Ils sont Whyte Williams (*New York Times*; *Collier's Weekly*), Heywood Broun (*New York Tribune*), Reginald Wright Kauffman (*Philadelphia North American*), Norman Draper (*Associated Press*), et John T. Parkerson (*Associated Press*) (Crozier, 1959: 280-281).

Cet ordre détaille également plusieurs autres dispositions concernant l'identification du personnel et des lieux militaires, les mouvements des navires, les effectifs et les mouvements des troupes ainsi que les effets du feu ennemi. De ces dernières catégories, seuls les renseignements publiés dans le communiqué officiel peuvent être rapportés. Il est permis de rapporter les noms des victimes avec l'approbation du censeur mais un embargo de vingt-quatre heures doit être respecté pour permettre l'envoi du câblogramme officiel de la liste des victimes à Washington. La publication des noms ou des photographies des victimes de la guerre continuera d'être un point de contentieux entre la presse et l'armée dans les conflits futurs.

Avec l'accroissement des opérations militaires américaines en France, un service de communiqué quotidien est mis en place par le quartier général de l'*A.E.F.* à partir du 15 mai 1918. L'armée britannique avait déjà son service de communiqués officiels. Au Canada, c'est l'*eyewitness* (témoin oculaire officiel) au front qui envoie le communiqué officiel au gouvernement pour qu'il soit distribué à la presse.

L'accroissement des opérations militaires mène également à une réorganisation de la politique touchant les correspondants. Au début du mois de juin, Pershing limite le nombre de correspondants accrédités avec moyens de transport et de communication à vingt-cinq et permet finalement l'accréditation auprès de différentes divisions (Crozier, 1959 : 224). Les correspondants étaient jusque-là uniquement hébergés aux différents QG de la presse. Des demandes d'accréditation par des journaux auprès des unités originaires de leurs villes avaient été précédemment refusées mais la présence de plusieurs unités au front dans différents secteurs éloignés rendait difficile de couvrir toute l'armée à partir d'un seul point.

L'importance du travail des correspondants accrédités auprès de l'*A.E.F.* est reconnue par l'ordre général n°96 du 15 juin 1918. « Tous les membres des Forces expéditionnaires américaines comprendront que ces correspondants sont jugés dignes de confiance et on s'attend à ce que tout service et assistance raisonnable leur soient accordés pour leur permettre d'obtenir l'information appropriée pour

l'accomplissement efficace de leurs fonctions<sup>47</sup> ». Le point 4 précise que les correspondants accrédités doivent porter l'uniforme des officiers sans insigne de rang ni de service, avec les lettres U.S. sur le col, la ceinture Sam Browne et un brassard vert avec la lettre C en rouge. Les correspondants visiteurs ne doivent pas porter l'uniforme militaire et l'officier de presse doit leur remettre un brassard blanc avec la lettre C en rouge<sup>48</sup>. Au point 5, il est mentionné que les photographes accrédités portent le même uniforme que les correspondants accrédités avec un brassard bleu et la lettre P en blanc. Pour le correspondant Wilbur Forrest, la permission de permettre aux correspondants de porter l'uniforme militaire constitue le meilleur coup diplomatique de la carrière du général Pershing (1934 : 106).

Une autre initiative de la section du renseignement G-2 est la création d'un journal de l'armée. C'est le lieutenant Guy T. Viskniskki, officier de presse adjoint au G-2, qui est chargé de mettre sur pied la publication. Le premier numéro de *Stars and Stripes* est publié le 8 février 1918 avec un abonnement individuel pour trois mois à 4 francs. Le journal est créé aussi bien pour informer les troupes et leurs familles que pour entretenir le moral des soldats. Avec 20000 à 30000 copies pour la première édition, le journal de l'armée atteindra jusqu'à 550000 copies en février 1919 (Larson, 1940 [june] : 123). Plusieurs autres journaux de camp sont publiés dans différents corps de l'armée américaine.

À la mi-septembre, les correspondants américains rapportent l'offensive de la toute nouvelle 1<sup>ère</sup> armée américaine sous les ordres de Pershing à Saint-Mihiel dans la Meuse. C'est la première fois qu'ils sont amplement informés à l'avance des détails d'une opération (Crozier, 1959 : 242). Fred Ferguson de l'agence *United Press* réalise un scoop sur l'engagement de Saint-Mihiel en écrivant ses papiers à l'avance.

Près de deux mois plus tard, en voulant encore une fois battre ses concurrents, l'agence de presse *United Press* se met dans l'embarras. Le 7 novembre, une dépêche

---

<sup>47</sup> Voir *United States Army in The World War 1917-1919* (1988 : 348).

<sup>48</sup> Le point 4 révoque le point 3 de l'ordre général n°36 de septembre 1917 (*United States Army in The World War 1917-1919*, 1988 : 349).

envoyée par le directeur Roy W. Howard au bureau de New York annonce prématurément la signature de l'armistice. Howard avait été informé de la nouvelle par l'amiral Henry B. Wilson, commandant des forces navales à Brest, mais les tractations avec les Allemands sur les termes de l'arrêt des hostilités étaient encore en cours<sup>49</sup>. L'armistice est finalement signé le lundi 11 novembre.

Une dizaine de jours après l'armistice, cinq correspondants américains décident de se rendre en Allemagne pour s'enquérir de la situation alimentaire dite catastrophique. Ils parviennent même à rencontrer le maréchal Paul von Hindenburg, le signataire perdant de l'armistice. Ce voyage en territoire allemand sans autorisation militaire attire les foudres du commandement sur les cinq correspondants. Ces derniers sont arrêtés à Berlin et formellement interrogés par un juge militaire. Une peine de six mois de prison est envisagée contre eux mais ils évitent la prison grâce à une lettre du colonel Edward M. House, conseiller du président Wilson en visite à Paris, qui plaide en leur faveur. D'abord sous interdiction de publier les reportages réalisés en Allemagne ou de quitter leurs quartiers sans escorte, les cinq correspondants recouvrent leurs pleins droits vers la fin décembre.

Les relations entre l'armée et la presse américaine durant la Première Guerre mondiale se divisent en deux périodes. Une première est marquée par une censure militaire rigide et la méfiance envers les correspondants de guerre avec comme corollaires plusieurs conflits entre la section de presse G-2-D et le contingent journalistique. À partir de février 1918, on assiste à une seconde période caractérisée par la décontraction des restrictions militaires avec une coopération renouvelée et plus rodée. Il faut souligner tout de même que les conditions d'accréditation des correspondants américains par l'armée américaine étaient plus souples que celles des alliés. Certaines frustrations des correspondants américains étaient même causées par

---

<sup>49</sup> Dans un livre du correspondant Webb Miller, (1936 : 100) Howard expliquera plus tard qu'un message concernant la signature de l'armistice avait été aussi envoyé au département de la Guerre par un attaché militaire à Paris.

les mesures sévères de la censure militaire britannique ou française avec lesquelles ils devaient parfois composer.

Avec la Grande Guerre, le travail des correspondants de guerre est désormais sous la régulation militaire. Ils sont les bienvenus sur le champ de bataille à condition que leurs faits et gestes soient sous étroite surveillance militaire. Selon le journaliste Webb Miller (1936 : 81) qui avait couvert cette guerre, le type du correspondant de guerre romantique et aventureux à la Richard Harding Davis a disparu avec l'arrivée de la censure militaire moderne et de la régulation officielle des mouvements et des écrits des correspondants. Le dispositif de contrôle des correspondants de guerre est entièrement constitué avec ses propres règlements et ses propres agents. Par ailleurs, le contrôle étroit canalise le travail des correspondants dans l'appareil de communication militaire. L'information se distance aussi bien des secrets militaires que des nouvelles défavorables. George Seldes (1943 : 49) dira plus tard :

[...] je dois insister énergiquement sur le fait que je n'ai jamais écrit un mot qui n'était pas vrai, et autant que je sache aucun de mes collègues ne l'a fait. Mais nous avons quand même tous menti au sujet de la guerre. Nous avons menti car nous avons omis la moitié des nouvelles. Nous avons envoyé seulement les nouvelles qui étaient bonnes, et nous avons fait cela sans ordres, et certainement sans crainte de la censure. Nous avons fait cela parce que nous étions patriotes. Mais ce n'était pas le plus grave. Nous avons menti parce que nous n'avons pas dit la vraie vérité au sujet de la guerre, la vérité qui était plus importante que la capture d'une tranchée ou une avance de cent verges.

Aussi membre du contingent journalistique américain, le correspondant de l'agence *United Press* Wilbur Forrest (1934 : 108) écrira, non sans regrets : « Le correspondant de guerre de 1914-1918 était [...] une sorte de disséminateur glorifié de la propagande militaire officielle ». L'armée américaine allait certainement profiter d'une nouvelle guerre pour reconduire la censure militaire et faire appel au patriotisme de ses correspondants.

## 2.5 La Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)

En septembre 1939, plusieurs correspondants américains se trouvent en Europe et rapportent les premiers affrontements de la Deuxième Guerre mondiale. D'abord correspondants neutres, ils cherchent à couvrir les armées des différents belligérants mais ils se heurtent rapidement à une censure militaire rigide. Le ministère de la Propagande allemand permet à quelques correspondants de visiter le front polonais. En Grande-Bretagne, une dizaine de correspondants américains accompagnent les premières troupes britanniques en France. C'est le ministère de l'Information qui s'occupe de la censure de la presse. Les premiers mois de la guerre sont caractérisés par une méfiance envers l'information officielle britannique considérée comme de la propagande visant à influencer l'allié américain. « Les plaintes des correspondants de guerre américains à propos de la censure et des restrictions britanniques étaient vues comme une preuve de la détermination de la Grande-Bretagne à cacher la vérité sur la guerre » (Knightley, 2004 : 249). Sur le front français, le contrôle des autorités françaises est très strict et le communiqué officiel passe avant les dépêches des correspondants.

Parmi les correspondants américains qui assistent aux premières phases de la guerre se trouve Edward R. Murrow de *CBS*. Il rapporte la bataille d'Angleterre et le blitz parlant de la dévastation des bombardements allemands sur les villes anglaises. Quelque temps auparavant, deux collègues de la radio, William L. Shirer aussi de *CBS* et William C. Kerker de *NBC*, avaient rapporté la capitulation de la France dans la forêt de Compiègne. Ce reportage de Shirer et de Kerker le 22 juin 1940 est l'un des scoops radiophoniques de la guerre (White, 1941 : 88-89). Les reportages radiophoniques doivent également être soumis à la censure.

L'attaque japonaise à Pearl Harbor le 7 décembre 1941 précipite les États-Unis en guerre. Durant la première année après Pearl Harbor, le nombre de correspondants américains sur différents fronts et dans différents pays est d'environ

trois cents. Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'armée américaine allait accréditer un nombre total de 1646 correspondants de guerre<sup>50</sup>.

Dès l'entrée en guerre, le gouvernement américain réactive le système de contrôle de l'information qui avait été mis en place durant la guerre 1914-1918. Le département de la Marine établit la censure de toutes les communications sortant des États-Unis. Le 19 décembre 1941, un ordre présidentiel crée le bureau de la censure (*Office of Censorship*) sous la direction de Byron Price. Ce bureau a le double mandat de superviser un effort volontaire de la part de la presse écrite et des radiodiffuseurs afin de ne pas divulguer des informations utiles à l'ennemi et d'autre part de censurer toutes les communications (courrier, câble, télégraphe, téléphone etc.) entre les États-Unis et les pays étrangers (Doan, 1944 : 200). Le *Code of Wartime Practices for the American Press* contient les directives destinées à la presse concernant les informations qu'il faut publier ou pas. Pour chaque détail, le code suggère à tout rédacteur de se poser la question : « Est-ce cette information que j'aimerais avoir si j'étais l'ennemi<sup>51</sup> ».

Contrairement à la Première Guerre mondiale où le *Committee on Public Information* avait la charge combinée de la censure et de la propagande, deux entités séparées s'occupent désormais des deux fonctions. En plus du Bureau de la censure, l'*Office of War Information* [*O.W.I.*] est institué par l'ordre exécutif n° 9182 du 13 juin 1942. Dirigé par Elmer Davis, ancien journaliste du *New York Times* et de *CBS*, le Bureau de l'information de guerre est chargé de faciliter une meilleure compréhension de l'effort de guerre américain au pays et à l'étranger (Davis et Price, 1943 : 9). L'*O.W.I.* est donc un organe de propagande. Selon Elmer Davis, l'*O.W.I.* joue un rôle d'auxiliaire des forces armées dans le but de faciliter leurs opérations par la guerre politique et psychologique (*Ibid.* : 10).

<sup>50</sup> Les départements de la Guerre et de la Marine accréditeront respectivement 1.186 et 460 correspondants de guerre (Voir Mott, 1962 : 742). Ce chiffre total inclut 127 femmes.

<sup>51</sup> Le code de la presse écrite est publié le 15 janvier 1942. Voir le texte intégral de la version révisée du 15 juin 1942 in Summers (1942 : 259-266). Un code de la radio est également publié (*Code of Wartime Practices for American Broadcasters*).

La censure militaire sur le terrain est opérée par les forces armées. Dès l'attaque surprise des Japonais, les communications avec Pearl Harbor avaient été coupées pour ne pas révéler les dégâts subis par la flotte américaine. Selon le correspondant de l'agence *United Press* Frank Tremain, la censure était tellement sévère que les seules nouvelles étaient celles des communiqués officiels jusqu'au 11 décembre. La seule exception, ajoute-t-il, a été un appel autorisé uniquement pour savoir si le personnel de *United Press* était sain et sauf (Morris, 1957 : 242).

Les journalistes américains au front sont régis par les règlements du département de la Guerre datés du 21 janvier 1942. Intitulé *REGULATIONS FOR CORRESPONDENTS ACCOMPANYING U. S. ARMY FORCES IN THE FIELD*, le manuel FM 30-26 contient les directives concernant le statut, l'accréditation, la censure et la discipline des correspondants de guerre. L'accréditation du correspondant l'astreint automatiquement à la loi militaire et son statut lui confère le traitement de prisonnier de guerre en cas de capture par l'ennemi conformément aux dispositions de la Convention de Genève de 1929. Les correspondants jouissent des mêmes privilèges que les officiers en ce qui a trait au logement, au transport et au mess. L'accréditation est accordée par le bureau des relations publiques du département de la Guerre à Washington qui émet une carte d'identité pour chaque correspondant. Comme durant la guerre 1914-1918, les correspondants accrédités doivent porter l'uniforme des officiers sans insignes de grade ni de service avec un brassard vert indiquant la lettre « C » en blanc<sup>52</sup>. Sur le terrain, les correspondants doivent soumettre leurs copies à l'officier du renseignement (*Intelligence officer*) ou à son assistant. Plusieurs directives de la censure sont énoncées concernant les noms des officiers, les noms de lieux, les mouvements et les effectifs des troupes, les

---

<sup>52</sup> Dans le manuel de janvier 1942, le brassard vert indique différentes fonctions en lettres blanches: « *Correspondent* », « *Photographer* », « *Radio Commentator* », « *Correspondent Chauffeur* », « *Photographer Chauffeur* », « *Radio News Chauffeur* », « *Correspondent Messenger* », « *Photographer Messenger* », « *Radio News Messenger* ». Une modification du manuel en avril 1942 spécifie que le brassard doit porter la lettre « C » pour les correspondants et les commentateurs de radio, la lettre « P » pour les photographes (Voir WAR DEPARTEMENT, 1942 : 5, 13).

victimes, les photographies, le courrier, etc. Un correspondant ne peut quitter le théâtre des opérations sans l'autorisation du commandant. Toute violation des règlements est passible de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'arrestation ou à la cour martiale. Le correspondant doit signer les règlements en signe d'acceptation des directives de censure.

Au début de 1942, cent quinze correspondants de guerre sont accrédités par le département de la Guerre dans le Pacifique. La situation militaire défavorable du côté des Américains rend le travail des correspondants très difficile en raison de la rigidité de la censure militaire. Nommé commandant en chef des opérations navales dans le Pacifique en décembre 1941, l'amiral Ernest King n'est pas disposé à informer la presse. En ce qui le concerne, moins les journaux en savent sur la guerre de la marine, mieux c'est (Voss, 1994 : 26). Toujours dans le Pacifique, le général Douglas MacArthur, est nommé commandant en chef des forces alliées sur le front Sud-Ouest en mars 1942. Chassé des Philippines par une invasion japonaise, il s'était replié en Australie. Avec l'aide des autorités australiennes, MacArthur, impose l'une des censures les plus étanches de tous les théâtres de guerre (Knightley, 2004 : 306). Dans le Pacifique, les correspondants de guerre considèrent le communiqué officiel comme une bible (Mathews, 1957 : 215). Par ailleurs, la censure imposée par MacArthur, a pour but de contrôler l'image et la réputation du général. À Washington, le département de la Marine est appelé le « service silencieux » et ses propres officiers se plaignent du manque d'attention de leurs exploits dans la presse (Smith, 1999 : 162).

Les correspondants qui avaient fui les Philippines après la chute de l'île de Corregidor et de la péninsule de Bataan rapportent les succès américains à partir de mai 1942. Stanley Johnson du *Chicago Tribune* est le seul correspondant présent à la bataille de la mer de Corail au sud-est de l'Australie. Il survit au coulage du porte-avion Lexington. Aucun correspondant ne se trouve à la bataille décisive de Midway au début de juin mais Johnson, en route vers les États-Unis, apprend la nouvelle de

Midway et publie un article dans le *Tribune*. Le département de la Marine convoque alors Johnson pour l'interroger et un jury fédéral mène une enquête. Aucune accusation ne sera finalement portée. Johnson n'apprendra qu'à la fin de la guerre que la Marine soupçonnait que son article n'eut mis la puce à l'oreille des Japonais que les Américains avaient déchiffré leur code (Knightley, 2004 : 310).

Dans le Pacifique, les correspondants courent d'énormes risques dans l'exercice de leur métier et plusieurs sont blessés, tués ou faits prisonniers. Au moment de la chute des Philippines, les Japonais avaient capturé quelques correspondants qui seront libérés plus tard dans un échange de prisonniers. Une des histoires remarquables est celle de Vern Haugland, correspondant de l'agence *Associated Press*. En août 1942, Haugland est parachuté au-dessus de la Nouvelle-Guinée après que l'avion à bord duquel il se trouvait eut manqué de carburant. Il se perd dans la jungle et n'est retrouvé que quarante-trois jours plus tard. Le général MacArthur, lui remettra sur son lit d'hôpital la médaille de bronze pour dévouement et courage<sup>53</sup>. C'est la première fois qu'un civil reçoit cette distinction. Plusieurs correspondants sont moins fortunés : au début de l'année 1943, on compte dix correspondants tués (neuf dans des accidents d'avions ou à la suite de blessures dans des batailles et un de la malaria), vingt-six blessés, deux portés disparus et vingt-deux prisonniers. De 15% à 20%, le ratio des victimes de la presse dépasse celui de l'armée au début de 1943<sup>54</sup>.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs belligérants ont dans leurs rangs un type particulier de correspondants. Ce sont les « *combat correspondents* » enrôlés dans différents corps, armés et entraînés comme les troupes. Plusieurs correspondants et photographes accompagnent à ce titre les unités de la marine américaine. Les premiers « correspondants de combat » entrent en action en août 1942 au débarquement de Guadalcanal dans les îles Salomon. En novembre 1943,

---

<sup>53</sup> « M'Arthur Decorates a War Correspondent », *The New York Times*, 6 octobre 1942, p. 9.

<sup>54</sup> « Press Casualties High », *The New York Times*, 20 février 1943, p. 11.

trente-cinq correspondants combattants couvriront le terrible débarquement de Tarawa où deux d'entre eux laisseront leur vie. Les reportages des correspondants combattants sont censurés et distribués à la presse par la marine.

Les autres journalistes combattants sont ceux des journaux de l'armée. Créé en 1918 durant la Grande guerre, le *Stars and Stripes* reprend du service en avril 1942 pour informer les soldats. D'abord hebdomadaire, le *Stars and Stripes* est publié quotidiennement à partir de novembre 1942. Plusieurs éditions sont publiées dans différents théâtres d'opération. Le magazine *Yank*, un hebdomadaire de l'armée, est publié pour la première fois le 27 juin 1942. Comme les autres publications militaires, *Yank* qui compte aussi plusieurs éditions utilise des correspondants, des photographes et des peintres de guerre dont la plupart avaient travaillé dans la presse avant de s'enrôler. Leurs articles et photographies sont également censurés par l'armée.

Plusieurs correspondants réguliers couvrent également les offensives américaines et alliées dans le Pacifique. Vingt-sept correspondants sont accrédités pour les débarquements dans les îles Gilbert dont les atolls Tarawa et Makin. Durant l'année 1943, trois principaux quartiers généraux peuvent accréditer les membres de la presse : le quartier général de la marine sous le commandement de l'amiral Chester W. Nimitz à Honolulu (Îles Hawaii); le quartier général américano-britannique dans le Pacifique du Sud-Ouest sous le commandement du général Douglas MacArthur, à Brisbane (Australie) et le quartier général naval dans le Pacifique Sud sous le commandement de l'amiral William P. Hasley à Nouméa (Nouvelle-Calédonie)<sup>55</sup>. Le dispositif en place pourvoit le transport et les moyens de communication aux correspondants accrédités. Les services de relations publiques de la marine et de l'armée s'occupent de l'intendance des correspondants et de la censure de leurs reportages.

---

<sup>55</sup> Deux autres QG alliés de moindre envergure peuvent accréditer les correspondants à Kandy (Ceylan [Sri Lanka]) et à ChungKing (Chine). Voir Desmond (1984 : 247).

Les correspondantes de guerre couvrent également la guerre comme jamais auparavant. Au début, « le traitement discriminatoire des généraux et les remarques dénigrantes des reporters masculins hostiles étaient plus durs à accepter que les conditions physiques défavorables » (Sorel, 1990 : xiv). Progressivement, les femmes gagnent la confiance de l'armée et des collègues masculins. Elles portent également l'uniforme militaire. Cependant, les correspondantes de guerre sont généralement assignées à l'arrière. À 54 ans, Peggy Hull qui avait été la première correspondante à être accréditée durant la Première Guerre mondiale arrive dans le Pacifique au début de 1944. En raison de son âge et de son sexe, Hull, qui rapporte la guerre pour le *Cleveland Plain Dealer* et la *North American Newspaper Alliance [NANA]*, n'a pas la permission de suivre les combats de près ; elle est confinée dans les bases militaires et dans les hôpitaux (Voss, 1994 : 87). Elle est cependant l'une des rares correspondantes à couvrir le front Pacifique. Les commandements des généraux McArthur, et Nimitz avaient auparavant banni la présence des femmes (Sorel, 1990 : 293 ; Smith, 1991 : 239). Parmi les correspondantes américaines connues se trouvent aussi entre autres Margaret Bourke-White, Helen Kirkpatrick, Marguerite Higgins, Mary Welsh, Martha Gellhorn, Ruth E. Cowan, Dickey Chapelle, Lee Miller. Vingt-et-une correspondantes suivront les troupes du débarquement de Normandie.

En novembre 1942, les correspondants américains et alliés couvrent le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (Opération *Torch*). C'est le brigadier général Robert A. McClure qui dirige la division relations publiques au quartier général des forces alliées à Alger sous les ordres du général Dwight D. Eisenhower. Sur le front nord-africain, les correspondants de guerre accrédités sont surveillés et censurés par les officiers accompagnateurs de la division relations publiques. Les premières semaines sont néanmoins caractérisées par l'insatisfaction due aux communiqués, aux problèmes de censure, aux retards d'acheminement des dépêches jusqu'à quinze jours et à la confusion dans les annonces, soit au ministère de l'Information à Londres, soit à l'*Office of War Information* à Washington (Desmond,

1984 : 296). Le correspondant anglais John D'Arcy Dawson, qui se trouve en Afrique du Nord, témoignera des difficultés à propos de la transmission des dépêches : « Les articles les plus urgents, destinés à la Presse anglaise et américaine, s'évanouissaient de la surface de la terre. Jamais il n'y avait eu pareil chaos, et cela dans une organisation qui se targuait de manipuler, selon des méthodes infaillibles, l'immense courrier qui toujours encombre les bases principales de l'arrière » (Dawson, 1945 : 32). Dawson racontera avoir rencontré McClure pour discuter des problèmes de la censure :

Les censeurs, en effet, avaient éliminé de mes dépêches toute critique, même anodine, voire utile et "constructive" ; l'arbitraire de leurs procédés me faisait souhaiter un règlement bien net et précis à ce sujet. Je discutai ce thème plusieurs heures avec le général. Notre entretien, qui épuisa le problème ne me satisfit guère ; à ma question "Quelles sont les critiques autorisées ?" le général Mac Clure (sic) répondit : "Aucune. Tout ce qui peut assombrir l'optimisme régnant dans la mère-patrie doit être supprimé" (*Ibid.* : 68)

Comme dans le Pacifique, les correspondants en Afrique du Nord connaissent les dangers du reportage de guerre. Plusieurs sont blessés et certains sont tués sous le feu ennemi ou dans divers accidents<sup>56</sup>. Plusieurs correspondants de guerre américains reçoivent la médaille *Purple Heart*, une distinction de l'armée américaine décernée aux blessés ou aux morts en service actif.

Sur le front européen, les services américains et alliés travaillent étroitement avec les autorités britanniques. Les correspondants américains doivent soumettre leurs articles, leurs photographies et leurs lettres personnelles aux bureaux des censeurs de l'armée et de la marine situés à même le ministère de l'Information britannique sur la rue Mallet à Londres. C'est la même procédure pour les correspondants canadiens.

---

<sup>56</sup> Frank J. Cuhel de la *Mutual Broadcasting System* [MBS] est tué dans un écrasement d'avion. Le Canadien d'origine belge Édouard Baudry, correspondant de Radio-Canada, périt après des tirs sur l'avion qui le transporte couvrir la conférence Churchill-Roosevelt en janvier 1943.

Comme durant la Première Guerre mondiale, les images sont fortement censurées. Les photographes sont accrédités et suivent les troupes au sol, en mer et dans les airs. En janvier 1942, les agences *Associated Press*, *Acme* et *International News Photos* ainsi que le magazine *Life* s'associent pour créer le « *Photographic War Pool* » (Turner, 1943 : 78-79). L'accord qui allait plus tard être élargi à d'autres organisations est approuvé par les départements de la Guerre et de la Marine. Le *pool* emploie plusieurs photographes sur différents fronts et distribue les photographies par l'intermédiaire du corps des transmissions. Les images sont censurées sur le terrain avant d'être envoyées aux journaux. La censure ne permet pas que les horreurs de la guerre se retrouvent dans les pages des journaux. Dans la « bible » des censeurs du *SHAEF* (*Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force*), contenant les directives de ce qu'il faut « passer » ou ce qu'il faut « stopper », on peut lire : « Stopper les photographies si les victimes sont en souffrance ou mutilées<sup>57</sup> ». À partir de 1943, une politique d'ouverture concernant la couverture photographique est demandée par certains responsables dans le but d'informer adéquatement les leaders politiques et militaires ainsi que le public américain<sup>58</sup>.

Pour le grand débarquement de Normandie, c'est le commandement suprême allié (*SHAEF*) qui s'occupe des dispositions relatives à l'accréditation des correspondants de guerre, à la censure des communications et aux opérations de guerre psychologique. Les détails concernant la couverture journalistique de l'opération *Overlord* sont conjointement préparés au sein de la division des relations publiques du commandement suprême allié regroupant les trois principaux services américain, britannique et canadien. Tous les correspondants alliés sont accrédités par le *SHAEF* à la condition de détenir déjà une accréditation d'un service participant (américain, britannique, canadien ou autre). Le *SHAEF* garde cependant la

---

<sup>57</sup> « SHAEF Press Censors "Bible" » in Ministère de la Défense nationale [Canada], Direction Histoire et Patrimoine, 71/325, p. 25.

<sup>58</sup> Un des partisans de la politique d'ouverture est Elmer Davis de l'*Office of War Information*. Voir le premier chapitre « Rationing Death » in Roeder (1993 : 7-25).

prérogative discrétionnaire exclusive d'accepter ou pas un correspondant de guerre. On distingue deux groupes de correspondants accrédités : les correspondants accrédités auprès des troupes et les correspondants accrédités auprès du quartier général. Les correspondants accrédités bénéficient là aussi des accommodements nécessaires pour couvrir la guerre (transport, rations, moyens de communication, etc.) et sont assujettis à la loi militaire. Les correspondants accompagnant l'armée ont un rang de capitaine, ceux accompagnant la marine, un rang de lieutenant. Les correspondants sont accrédités pour un minimum de trois mois à l'exception de ceux qui accompagnent la marine. Le nombre total des correspondants de guerre alliés accrédités auprès du *SHAEF* pour couvrir l'invasion comprend : 530 photographes, reporters et correspondants de radio dont 255 Américains, 215 Britanniques, 26 Canadiens, 25 Australiens et 9 Français, Hollandais et Norvégiens<sup>59</sup>.

Sur le théâtre européen, la coopération entre le commandement et les correspondants est plus souple que dans le Pacifique. Les difficultés militaires sur le front Pacifique ont certainement teinté l'état des relations entre militaires et journalistes. Le 11 mai 1944, un mémorandum sur les correspondants de guerre accrédités est envoyé à tous les commandants d'unité par le commandant suprême allié, le général Dwight D. Eisenhower. Ce dernier écrit : « À ma première conférence de presse comme commandant suprême, j'ai dit aux correspondants de guerre qu'une fois accrédités à mon quartier général, je les considérais comme quasi-officiers d'état-major<sup>60</sup> ». Le mémorandum d'Eisenhower appelle à la facilitation du travail des correspondants de guerre.

Au jour J (6 juin 1944), seulement vingt-sept correspondants alliés accompagnent la première vague de troupes d'assaut sur les plages de la Normandie. Le nombre de correspondants de la tête de pont va augmenter sensiblement avec les

---

<sup>59</sup> La liste du *SHAEF* mentionnée ici date du 7 juin 1944 (Pogue, 1996: 90). Knightey (2004 : 352) et Desmond (1984 : 367) indiquent le nombre de 558 correspondants de guerre.

<sup>60</sup> Dwight D. Eisenhower, Memorandum to All Unit Commanders, Subject : Accredited War Correspondents, May 11, 1944 in U.S. SENATE (1991: 884).

vagues successives. Ils sont tous accompagnés par les officiers de relations publiques chargés de la censure et de l'intendance des membres de la presse. À son cinquième débarquement après Spitzberg, Dieppe, la Sicile et l'Italie, le correspondant canadien Ross Munro de l'agence *Canadian Press* qui accompagne les troupes canadiennes réussit un scoop en envoyant la première dépêche de la Normandie. Durant la phase initiale du débarquement, les reportages des correspondants sont acheminés à Londres par un système de courrier maritime, par transmission sans fil et par pigeons voyageurs. Un système de *pool* avait été également mis en place par le *SHAEF* pour que les premiers reportages soient distribués à tous les médias par l'intermédiaire du ministère de l'Information à Londres. En plus des reportages des correspondants sur le terrain, les communiqués quotidiens et les conférences de presse du *SHAEF* informent la presse sur le déroulement des opérations.

Les correspondants en Normandie mettent sur pied le « Comité des correspondants de la tête de pont » (*Beachhead Correspondents Committee*) pour s'occuper des difficultés liées au logement, au transport, aux communications et aux relations avec les officiers de relations publiques (Desmond, 1984 : 368). Le comité est présidé par John H. Thompson du *Chicago Tribune*. Il faut dire qu'au moment du débarquement, le système de communications de l'armée destiné aux correspondants était complètement en panne (Braestrup, 1985 : 38). Pour avoir connu des problèmes d'organisation lors des débarquements de Dieppe et en Afrique du Nord en 1942, le correspondant de l'agence *United Press* Joe Alex Morris avait d'ailleurs prédit que l'invasion alliée en Europe n'allait pas être une exception quant aux nombreuses difficultés et imprévus qui attendent les correspondants au moment d'une campagne militaire (Morris, 1943 : 59).

Comme ça avait été le cas auparavant, les revers militaires des alliés sur le front européen font l'objet d'une censure militaire sévère. En janvier 1944, lors de la campagne d'Italie, le débarquement allié d'Anzio se heurte à une forte résistance ennemie. Pour empêcher la publication des nouvelles pessimistes d'Anzio, les

autorités alliées interdisent aux correspondants d'utiliser les installations radio pour transmettre leurs reportages. Même Elmer Davis, le directeur de *l'Office of War Information* à Washington proteste contre la censure à propos de la tête de pont d'Anzio et déclare que le « public a droit au plus complet et au plus rapide approvisionnement de nouvelles que permette la sécurité militaire<sup>61</sup> ».

Un autre cas de figure de la censure des nouvelles défavorables est la contre-offensive allemande dans les Ardennes lors de la campagne Nord-Ouest. Contrairement à la procédure normale et au grand dam des correspondants de guerre, un black-out complet de l'information est imposé par le *SHAEF* sur le front des Ardennes. À ce propos, une dépêche de la *British United Press* traduit les récriminations des correspondants :

Le haut-commandement allié maintient aujourd'hui son refus de révéler l'histoire de la pénétration allemande en Belgique et au Luxembourg. Les protestations irritées des correspondants alliés n'ont eu pour réponse que cette ferme assertion que les Allemands eux-mêmes ignorent peut-être la situation réelle des hostilités et que le haut-commandement ne veut pas les renseigner. Exaspérés par l'occultation des nouvelles qui existait depuis quatre jours, les correspondants ont voulu régler la situation à la conférence de presse d'hier soir.

Quand le major James Hughes officier de presse éluda encore toutes les questions sur la situation au front de la 1<sup>ère</sup> armée, un correspondant réclama la présence du général de brigade Frank Allen, officier en chef des relations publiques. Allen se présenta à la tribune et répéta que les nouvelles des opérations ne sont pas divulguées parce qu'on veut empêcher l'ennemi de savoir où se trouvent ses avant-gardes. Ancien commandant de formations blindées, il dit qu'il a passé déjà 24 heures sans avoir de nouvelles de son unité. "Pendant 24 heures?" répétèrent avec incrédulité les journalistes<sup>62</sup>.

À la fin de la guerre, l'information sur les effets dévastateurs de la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki est également mise sous le boisseau. Après le largage de la bombe atomique, les radiations continuent de causer un grand nombre

---

<sup>61</sup> Dépêche de l'agence *Associated Press* citée in Bizimana (2007 : 322).

<sup>62</sup> Dépêche de la *BUP* reprise par le journal *La Presse* du 20 décembre 1944 et cité in Bizimana (2007 : 323-324).

de victimes. Les autorités américaines imposent alors une censure stricte aux reportages des correspondants, à la presse aux États-Unis<sup>63</sup> et à la presse japonaise sous occupation en ce qui concerne les révélations sur la bombe. Le premier journaliste à se rendre à Hiroshima et à rapporter les maladies causées par les radiations est l'Australien Wilfred G. Burchett du *Daily Express* de Londres. Son histoire sur les radiations est niée par l'armée américaine et le général McArthur ordonne son expulsion pour avoir dépassé les limites de la zone d'occupation militaire (Burchett, 2005 : 245-246). L'ordre d'expulsion est annulé après que Burchett eut prouvé qu'il s'était rendu à Hiroshima avec l'autorisation de la marine américaine. Hiroshima devient tout de même zone interdite aux correspondants de guerre.

Jamais auparavant une guerre n'avait été aussi largement couverte par la presse que la Deuxième Guerre mondiale. Entre le débarquement de Normandie en juin 1944 et le jour de la Victoire le 8 mai 1945, plus de mille cinq cents correspondants de guerre alliés ont couvert les événements de la guerre sur différents fronts. La division relations publiques du commandement suprême allié *SHAEF* a enregistré un pic de mille correspondants sur le théâtre des opérations dans le seul mois de mars 1945<sup>64</sup>. Les correspondants américains constituent le gros du contingent journalistique. Le reportage de guerre coûte un lourd tribut à la presse avec un nombre considérable de correspondants tués ou blessés. Ernie Pyle, le correspondant de guerre américain le plus connu et idole des soldats est tué quelques semaines avant la fin de la guerre à Ie Shima près d'Okinawa au Japon.

Le dispositif des correspondants de guerre dans le conflit 1939-1945 est une version plus rodée du modèle initié avec la guerre 1914-1918. La base du processus est fondée sur l'accréditation des correspondants et des photographes par l'armée et la

---

<sup>63</sup> Aux États-Unis, c'est l'*Office of War Information* qui est chargé d'empêcher la publication des informations reliées au développement et à l'usage de la bombe atomique. Voir Washburn (1990).

<sup>64</sup> Rapports alliés cités in Ministère de la Défense nationale [Canada], Direction Histoire et Patrimoine, 157.4C2009 (D10) *Corresp & Reports on Evolution of Field Press Censorship, Canadian Field Press Censorship in the War*.

marine avec l'obligation de soumettre les reportages, les images et les correspondances privées à la censure militaire. La division des relations publiques de l'armée ou de la marine s'occupe de fournir le logement, le transport, les moyens de communication ou tout autre service aux journalistes accrédités. La division relations publiques emploie également les censeurs militaires chargés de vérifier les articles, les reportages radio et les images avant qu'ils ne soient publiés dans la presse.

Le contrôle de l'information durant la Deuxième Guerre mondiale vise certes à empêcher que la presse écrite et la radio ne renseignent l'ennemi, mais aussi que les reportages de leurs correspondants participent à l'effort de guerre. La combinaison de la censure militaire et de l'autocensure des correspondants a réussi à produire dans la presse une vision édulcorée de la guerre. Dans une cérémonie en l'honneur des correspondants de la Deuxième Guerre mondiale, le secrétaire de la Guerre Robert P. Patterson louangera leurs services en ces termes : « La victoire aurait été retardée s'ils n'avaient pas servi notre cause si loyalement et entièrement<sup>65</sup> ».

## 2.6 La guerre de Corée (1950-1953)

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les espoirs de paix ne tardent pas à s'estomper. Les conférences de Dumbarton Oaks en 1944, Yalta, San Francisco et Postdam en 1945 permettent l'édification d'une nouvelle instance internationale, les Nations-Unies. Cependant, les tensions déjà palpables pendant la guerre entre les Occidentaux et les Russes aboutissent à la « Guerre froide ». De la Baltique à l'Adriatique, « un rideau de fer » tombe sur l'Europe selon l'expression de Winston Churchill le 5 mars 1946 à Fulton. En Asie comme en Afrique, la bipolarité du monde engendrera des conflits qui feront planer la menace d'une troisième guerre mondiale. Les correspondants de guerre seront appelés à couvrir entre autres deux conflits majeurs en Corée et au Vietnam.

---

<sup>65</sup> Cité in « The War Correspondents », *The New York Times*, 25 novembre 1946, p. 24.

Le 25 juin 1950, les troupes de la Corée du Nord traversent le 38<sup>e</sup> parallèle dans le but d'envahir la Corée du Sud. Le scoop est annoncé avant même les confirmations officielles par Jack James, correspondant de l'agence *United Press* à Séoul. Pour la première fois, les Nations-Unies prennent les armes pour rétablir la paix. Le président Harry S. Truman engage dans un premier temps les forces navales et aériennes à la rescousse des Sud-Coréens. Les correspondants agenciers donnent les premières nouvelles de l'invasion à partir de Séoul. Deux jours après l'attaque, Keyes Beech du *Chicago Daily News*, Frank Gibney de *Time*, Burton Crane du *New York Times* et Marguerite Higgins du *New York Herald Tribune* arrivent dans la capitale sud-coréenne en provenance de Tokyo. Aussitôt arrivés, les quatre correspondants sont obligés de fuir Séoul<sup>66</sup>. Le 28 juin, la capitale sud-coréenne tombe aux mains des troupes communistes.

L'infanterie américaine se lance à l'assaut des envahisseurs à Osan le 5 juillet 1950. Peter Kalischer de *United Press* accompagne les premiers fantassins américains. Présumé prisonnier, il apparaît trois jours plus tard dans la salle de presse du poste de commandement de Taejon pour annoncer la débâcle de ce premier engagement (Mott, 1962 : 847). En ce début de juillet, le nombre de correspondants atteint soixante-dix. La guerre de Corée rappelle rapidement les dangers inhérents au reportage de guerre. Ray Richards de l'*International News Service* devient la première victime chez les correspondants le 9 juillet, suivi de cinq autres tués durant le même mois (Hohenberg, 1995 : 253).

Au début, les correspondants éprouvent de grandes difficultés en ce qui concerne la transmission de leurs dépêches. À Taejon, une seule ligne téléphonique est utilisée pour transmettre à la fois les messages officiels et militaires ainsi que les

---

<sup>66</sup> L'épisode de la fuite en panique est raconté par Marguerite Higgins (1951 : 15-52). Ses collègues Frank Gibney (*Time*) et Burton Crane (*New York Times*) sont blessés après le dynamitage du pont de la rivière Han par les troupes sud-coréennes en débandade.

dépêches des dizaines de correspondants à Tokyo. Ce manque d'équipement et le grand nombre de messages occasionnent de grands retards<sup>67</sup>.

En juillet 1950, le général Douglas D. MacArthur, qui avait été sévèrement critiqué pour sa politique de censure rigide durant la guerre précédente, choisit de ne pas imposer un système officiel de censure préférant plutôt une « censure volontaire » de la part des journalistes au front. Suivant cette politique, les correspondants doivent eux-mêmes éviter de publier des informations utiles à l'ennemi sous peine d'en être tenus responsables le cas échéant. Cependant, les correspondants ne sont pas tous confortables avec ce système d'autocensure et certains réclament une politique semblable à celle qui était en vigueur lors de la Deuxième Guerre mondiale<sup>68</sup>. Ils craignent que sans la censure, la pression serait grande pour publier plus d'informations que les rivaux (Braestrup, 1985 : 50).

En l'absence d'une censure formelle, des frictions entre les journalistes et le haut commandement ne tardent pas à se manifester. Quoique habituellement involontaires, les violations des règles de sécurité se produisent sur une base quotidienne (Voorhees, 1952 : 103). On accuse entre autres les correspondants de « manque de décence, d'honnêteté et de respect pour la procédure » ainsi que de « couverture inexacte et irresponsable » (Mott, 1962 : 853). Les reportages pessimistes des premiers mois n'aident en rien évidemment la cause des correspondants. Peter Kalischer de *United Press* et Tom Lambert d'*Associated Press* se retrouvent sur la sellette et sont renvoyés à Tokyo. Tom Lambert était pourtant parmi les correspondants favorables à la censure. Le général MacArthur lèvera néanmoins l'interdiction frappant les deux correspondants. C'est également MacArthur qui autorisera Marguerite Higgins à rester en Corée après qu'elle eut reçu l'ordre de

---

<sup>67</sup> Marguerite Higgins racontera l'histoire du major Boone Seegars dont les dépêches rapporteront les succès pendant des heures alors que tout le monde savait qu'il était mort sans pouvoir corriger l'erreur en raison de la congestion du système de transmission (1951 : 82).

<sup>68</sup> Un article du *New York Times* indique que certains correspondants préfèrent une censure officielle plutôt que le code volontaire (voir Lindesay, Parrot, « Censorship or Censureship », *The New York Times*, le 23 juillet 1950, p. E5.).

retourner au Japon. La correspondante de guerre s'était fait dire par le général Walton H. Walker : « Il n'y a pas de facilités pour les dames au front » (Higgins, 1951 : 97).

Le commandant en chef des forces des Nations-Unies Douglas D. MacArthur lance l'opération *Chromite* à Inchon le 15 septembre 1950. L'opération consiste en un débarquement amphibie visant à libérer Séoul. À ce moment-là, plus de trois cents correspondants internationaux dont une majorité d'Américains sont accrédités<sup>69</sup>. Plusieurs correspondants suivent les forces du débarquement à Inchon. Les chefs de bureau de quatre agences de presse suivent les opérations à bord du *Mount McKinley*, le navire de commandement, en qualité d'invités personnels du général MacArthur (Knightley, 2004 : 371). Tous n'ont pas les mêmes honneurs. Marguerite Higgins se fait encore une fois dire que la tradition de la marine (*Navy*) était « anti-femmes » mais réussit à obtenir un passage sur les navires militaires (Higgins, 1951 : 136-137).

Selon Higgins, l'opération d'Inchon est une véritable pagaille de relations publiques en ce qui concerne les préparatifs liés aux correspondants de guerre avec comme résultat les correspondants de magazines dans les premières vagues d'assaut et les correspondants des quotidiens loin à l'arrière (*Ibid.* : 136). L'absence de préparation ne signifie pas que la presse a quartier libre au front. Le correspondant d'origine coréenne Bill Shinn de l'agence *AP* se voit interdire l'accès au téléphone militaire entre la Corée et Tokyo après avoir annoncé le début des opérations neuf heures avant le communiqué de l'armée grâce à un tuyau reçu d'un général sud-coréen (Knightley, 2004 : 371).

Après la libération de la ville par les forces de l'ONU le 27 septembre, les correspondants de guerre entrent dans Séoul et suivent les hommes de MacArthur au-delà du 38<sup>e</sup> parallèle malgré les menaces d'intervention de la Chine. La capitale nord-coréenne Pyongyang est prise par les forces onusiennes le 19 octobre. Les troupes chinoises passent à l'offensive au début de novembre. Au mois suivant, c'est le retour

---

<sup>69</sup> À la mi-septembre 1950, deux cent trente-huit correspondants sont déjà sur le terrain en Corée et soixante-douze autres sont en route (Mott, 1962 : 848). Vingt-quatre pays sont représentés avec 60% de correspondants américains.

à la case départ avec un front le long du 38<sup>e</sup> parallèle. Malgré la promesse de MacArthur à ses hommes d'être à la maison à Noël, les troupes communistes reprennent Pyongyang le 4 décembre et forcent les troupes de MacArthur à se replier plus au sud. Avec la reprise de l'initiative par l'ennemi, les relations militaires-journalistes redeviennent encore une fois plus tendues. La situation est aussi envenimée par les reportages des journalistes alliés sur les atrocités commises par les Sud-coréens (*Ibid.* : 374-376).

Le 18 décembre, le secrétaire de la Défense George C. Marshall rencontre douze représentants des grands médias américains à Washington. Une résolution stipulant que « la sécurité de l'information dans la zone des combats est la responsabilité des militaires » est adoptée<sup>70</sup>. Après plusieurs appels des politiciens, des militaires et de certains correspondants, le général MacArthur instaure finalement la censure militaire obligatoire le 20 décembre 1950. Tous les articles de la presse, les reportages de la radio, les articles et les photographies des magazines concernant les opérations militaires doivent désormais être approuvés par les censeurs avant publication. Le nouveau dispositif du *Far East Command* [FEC] comprend deux entités : la *Press Advisory Division*, au sein du *Public Information Office*, chargée de censurer les copies à Tokyo et la *Press Security Division* attachée à la 8<sup>e</sup> armée chargée de la censure en Corée<sup>71</sup>. Le nouveau système de censure mis en place en Corée s'apparente presque en tous points aux règlements pour correspondants de guerre de la Deuxième Guerre mondiale. La censure vise principalement les renseignements susceptibles d'aider le camp ennemi et les informations pouvant affecter le moral des troupes. Les violations des règles établies sont passibles de sanctions.

---

<sup>70</sup> Mott (1962 : 853-854). Les représentants des médias présents à cette réunion démentiront avoir demandé une censure obligatoire selon l'interprétation qu'en fera MacArthur (Smith, 1999 : 170).

<sup>71</sup> Le texte « Command and Press Relationships in the Korean Conflict » cité ici est reproduit sans date ni auteur in US SENATE (1991 : 872). Ailleurs, le texte est attribué à B.C. Mossman. Voir les notes du chapitre 3 in Braestrup (1985 : 147-149).

Une des premières victimes du contrôle accru de la presse est Peter Webb de *United Press*. Webb est suspendu pour avoir révélé la mort du général Walton H. Walter à la tête de la 8<sup>e</sup> armée qui avait été victime d'un accident de jeep le 27 décembre. La nouvelle de la mort du général Walter avait reçue l'approbation des censeurs à Tokyo mais Webb est arrêté à Séoul au moment où le QG de la 8<sup>e</sup> armée apprend sa publication. Emprisonné durant dix heures, Peter Webb est relâché après avoir prouvé qu'il n'avait pas enfreint les règlements de la censure.

Certains correspondants, surtout ceux qui n'avaient pas couvert la Deuxième Guerre mondiale, protestent contre la censure. Ils dénoncent les règles de censure les plus draconiennes de l'histoire, la menace d'emprisonnement, l'impossibilité de toute critique et la privation du public mondial de toutes les nouvelles de la guerre de la Corée (Voorhees, 1952 : 111). Le *London Daily Dispatch* dit que la censure était si sévère qu'il n'était plus possible de dire quoi que ce soit sur les troupes des Nations Unies à part qu'elles étaient en Corée (Knightey, 2004 : 377).

Comme dans les guerres précédentes, les correspondants en Corée tentent d'éviter la censure. Un subterfuge utilisé consiste en un code convenu entre les correspondants de presse et leur bureau de Tokyo. Une fois que la dépêche initiale censurée est dictée au téléphone, le correspondant et son collègue à Tokyo usent alors du code dit des « vingt questions » pour allonger la conversation. Les réponses anodines mais codées du correspondant permettent ainsi de transmettre des nouvelles susceptibles d'être arrêtées par les censeurs. Le subterfuge cessera après que les correspondants fautifs eurent été menacés d'expulsion<sup>72</sup>.

Par ailleurs, la censure a aussi comme conséquence de faciliter la manipulation de l'information. Les communiqués officiels donnent un pourcentage élevé des victimes ennemies et de l'efficacité des bombardements (Smith, 1999 : 171). Le correspondant Robert C. Miller de *United Press* écrira : « Beaucoup d'entre

---

<sup>72</sup> Le subterfuge des « vingt questions » est raconté plus en détails in Voorhees (1952 : 106-107) et Braestrup (1985 : 54-55).

nous qui envoyions les nouvelles savaient qu'elles étaient fausses mais nous devions les écrire car elles étaient des communiqués officiels de la part des quartiers généraux responsables et elles étaient communiquées pour publication même si les personnes responsables savaient qu'elles étaient fausses » (cité par Smith, 1999 : 171).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1951, les forces communistes lancent une offensive générale contre les positions des Nations Unies obligeant le nouveau commandant de la 8<sup>e</sup> armée, le général Matthew B. Ridgway à effectuer un repli tactique. Séoul est reprise par les troupes communistes le 4 janvier. L'agence de presse américaine *United Press* rapporte le retrait de Séoul malgré la demande de Ridgway à la presse d'attendre la fin de l'opération. Des mesures disciplinaires sont envisagées à l'endroit de deux correspondants de *United Press* et du chef de bureau à Tokyo mais sans suite (Braestrup, 1985 : 55). Le 21 janvier, Ridgway contre-attaque et repousse les Nord-Coréens au nord de la rivière Han.

De janvier à mars 1951, une révision des mesures de censure intervient au sein du *Far East Command*. À partir du 11 janvier, les commandements de terre, de mer et de l'air s'occupent de communiquer et de censurer les informations relevant de leurs champs respectifs. Le 16 mars, toutes les opérations de censure, y compris les copies déjà censurées en Corée, sont rapatriées aux quartiers généraux du *Far East Command* à Tokyo<sup>73</sup>.

Avec les nouvelles mesures, les copies de la presse sont doublement censurées, d'abord par le QG de la 8<sup>e</sup> armée à Séoul, puis par le QG du *FEC* à Tokyo. Si cette révision lève certains doutes concernant la censure à caractère militaire, les correspondants de guerre protestent néanmoins contre les retards occasionnés par la double censure et contre le fait qu'ils ne pouvaient plus savoir quelles coupures avaient été faites sur leurs copies après que celles-ci avaient quitté la Corée. La

---

<sup>73</sup> Voir le texte « Command and Press Relationships in the Korean Conflict » in US SENATE (1991 : 874).

double censure est levée le 22 avril peu après le remplacement de MacArthur comme commandant en chef des forces onusiennes par le général Matthew B. Ridgway.

Sur le terrain, les Nord-Coréens lancent une nouvelle offensive le 23 avril. Un mois plus tard les Nations Unies réussissent à stopper l'offensive et à repousser l'ennemi au nord du 38<sup>e</sup> parallèle. Le 23 juin 1951, Jacob A. Malik, le délégué soviétique aux Nations-Unies, propose un armistice et le retrait des forces de part et d'autre du parallèle. À ce moment-là, la censure de l'information est opérée par un seul bureau à Tokyo avec un détachement opérationnel en Corée. Non sans difficultés, les correspondants internationaux allaient assister au début des pourparlers entre l'ONU et les représentants communistes.

Le 10 juillet 1951, les négociations s'engagent à Kaesong en Corée du Nord. Lors de la première session plénière, le vice-amiral C. Turner Joy, le négociateur en chef de l'ONU, informe la délégation communiste qu'une vingtaine de correspondants et de photographes alliés allaient suivre régulièrement les pourparlers. Opposée à la présence des journalistes au début, la délégation communiste acquiesce finalement après la menace du négociateur onusien de ne pas participer aux prochaines rencontres<sup>74</sup>. La couverture journalistique des négociations allait cependant se compliquer par la suite. Un des désaccords entre la presse et l'armée concerne l'appellation militaire de Kaesong comme ville ouverte malgré la présence des troupes communistes et la tentative d'empêcher la presse de rapporter cette méprise (Kahn, 1952 : 201).

En octobre 1951, les pourparlers sont transférés à Panmunjon dans la zone tampon. La censure qui avait été sévère tout au long de la guerre de Corée se révèle presque totale lors des négociations à Kaesong et à Panmunjon (Aronson, 1970 : 114). Durant la longue période des négociations, les frictions entre les correspondants et l'armée concernent entre autres la gestion de l'information sur la conduite du

---

<sup>74</sup> Voir le texte « Command and Press Relationships in the Korean Conflict » in US SENATE (1991 : 879).

processus lui-même par les négociateurs de l'ONU et sur le problème des prisonniers de guerre.

En janvier 1952, le responsable du bureau de l'information des forces des Nations Unies (*Public Information Officer*) demande à l'état-major d'ordonner aux délégués de l'ONU à la conférence de l'armistice d'éviter tout contact avec les correspondants accrédités auprès du commandement des Nations Unies à Panmunjon (Braestrup, 1985 : 58). Les journalistes sont briefés au sujet des pourparlers par un officier militaire de l'ONU qui n'avait lui-même pas pris part aux pourparlers. Les correspondants ne sont pas autorisés à consulter les documents présentés aux négociations et dépendent entièrement des autorités militaires à Séoul et à Tokyo (Aronson, 1970 : 114). La section des relations publiques de l'armée américaine contrôle les documents remis aux correspondants.

À cause des fausses informations qui leur sont fournies par les responsables onusiens sur les pourparlers, les correspondants occidentaux commencent à bouder les briefings officiels de l'ONU et consultent certains de leurs collègues attachés au camp communiste. Wilfred Burchett, le correspondant australien du journal français *Le Soir* et Alain Winnington du *London Daily Worker* de Londres servent de contacts aux journalistes accrédités à la partie onusienne. Contrairement à ces derniers, les deux journalistes avaient accès à la documentation des négociations. Burchett et Winnington confirment, document à l'appui, la proposition communiste concernant la ligne de démarcation le long de la ligne de front alors que la proposition avait été niée par un officier des Nations Unies. En comparant la carte remise aux correspondants onusiens et la carte de la délégation communiste, Burchett et Winnington ont pu démontrer que la carte des correspondants avait été falsifiée (*Ibid.* : 115-116 ; Knightley, 2004 : 387).

Les autorités militaires n'apprécient guère les révélations de la presse et préviennent les correspondants de se tenir loin des deux journalistes « rouges ». Dans un « mémorandum aux correspondants » publié en février 1952, le général Matthew

B. Ridgway met en garde les journalistes qui s'adonnent à la « fraternisation et au traficotage avec l'ennemi » (Voorhees, 1952 : 94-96 ; Knightley, 2004 : 387-388). Ridgway rappelle aux correspondants de se comporter de manière à ne pas compromettre la sécurité militaire.

Une fois le front stabilisé, les négociations portent sur l'échange des prisonniers. Néanmoins, l'armée américaine fait savoir que les censeurs militaires empêcheront les prisonniers de révéler leurs expériences dans les camps communistes (Knightley, 2004 : 384). Sous l'œil des censeurs et des officiers du contre-renseignement, certains correspondants discuteront avec les prisonniers mais les reportages dans la presse américaine insisteront davantage sur les atrocités des géôliers chinois que sur la collaboration entre les prisonniers et l'ennemi (*Id.*)<sup>75</sup>.

Après une longue impasse, l'armistice qui met fin à la guerre de Corée est finalement signé le 27 juillet 1953. Après une politique de censure volontaire durant les premiers mois, la couverture journalistique de la guerre s'est faite sur le modèle du dispositif en vigueur durant la Deuxième Guerre mondiale. Les correspondants sont accrédités mais sont astreints à une censure militaire obligatoire pour prévenir la publication des renseignements sensibles. Contrairement aux guerres 1914-1918 et 1939-1945, il n'y a pas de censure du courrier personnel ni des lignes télégraphiques commerciales. Le *Press Information Office*, au sein du *Far East Command*, s'occupe de la censure des dépêches et fournit l'information à la presse à travers les communiqués officiels quotidiens et les conférences de presse régulières. Les relations entre les militaires et les correspondants de guerre sont émaillées de plusieurs cas de friction concernant des problèmes de communication, des révélations militaires mais aussi certaines questions politiques. Malgré l'application de certaines mesures disciplinaires, aucun correspondant n'a perdu son accréditation en Corée.

---

<sup>75</sup> Wilfred Burchett avait réussi à introduire une caméra dans un camp de prisonniers pour filmer Noel Frank, correspondant de l'agence *Associated Press*, et des soldats américains qui étaient détenus par les Nord-Coréens.

Avec les dangers habituels de la couverture de la guerre, dix-sept correspondants de guerre sont tués dont une dizaine de journalistes américains. Les conditions difficiles au front ont poussé certains correspondants à porter des armes<sup>76</sup>. Après la Corée, un affrontement communiste—anti-communiste allait ramener les correspondants de guerre sur le terrain de la guerre froide, cette fois-ci au Vietnam, la guerre de la télévision.

## 2.7 La guerre du Vietnam (1960 -1975)

Le président américain Dwight D. Eisenhower avait été le premier à accroître l'aide financière et militaire américaine au Vietnam. À la suite des Accords de Genève de 1954 (guerre d'Indochine), le Vietnam avait été divisé de part et d'autre du 17<sup>e</sup> parallèle, avec au nord, un gouvernement pro-communiste dirigé par Ho-Chi-Min depuis la capitale Hanoi ; et au sud, un gouvernement soutenu par les États-Unis à la tête duquel se trouve Ngo Dinh Diem avec Saigon comme capitale. En 1961, le nouveau président John F. Kennedy augmente le nombre de conseillers militaires américains. Dirigé par le général Paul D. Harkins, un commandement militaire américain (*Military Assistance Command, Vietnam [MACV]*) est créé en février 1962.

Parmi les premiers correspondants au Vietnam se trouvent l'Américain Homer Bigart un ancien du *New York Tribune* envoyé par le *New York Times* et le Français François Sully, correspondant pigiste pour le magazine américain *Newsweek*. Homer Bigart arrive à Saigon en 1960 après avoir couvert la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée. François Sully avait lui couvert la guerre d'Indochine et la défaite française de Dien Bien Phu. Parmi les autres correspondants qui arrivent à Saigon pour couvrir l'escalade militaire, on compte Malcolm Browne et Peter Arnett de

---

<sup>76</sup> Les règlements pour correspondants de guerre de la Deuxième Guerre mondiale interdisent le port d'armes. À la fin de la guerre, certains correspondants alliés avaient obtenu la permission de porter des armes en raison de l'hostilité des civils allemands (Bizimana, 2007 : 306). Marguerite Higgins (1952 : 130) écrira que certains correspondants en Corée portaient des armes car l'ennemi n'avait aucun scrupule à tirer sur des civils non-armés.

l'agence *Associated Press*, Neil Sheehan de l'agence *United Press International* [*UPI*] et David Halberstam du *New York Times*.

Durant les premières années, les autorités américaines cherchent coûte que coûte à minimiser l'implication américaine dans la guerre. Les relations avec la presse sont tenues au minimum. En février 1962, un mémorandum conjoint des départements d'État et de la Défense et de l'*USIA*<sup>77</sup> expose la politique à suivre en ce qui concerne la presse. Les directives du « câble 1006 » exhortent notamment le personnel américain à ne pas révéler l'implication américaine et à soutenir le gouvernement Diem. Sur l'information de guerre, le message précise que « les opérations peuvent être mentionnées d'une façon générale, mais les nombres spécifiques — particulièrement le nombre d'Américains impliqués — et les détails du matériel livré ne doivent pas être fournis » et que « les correspondants ne devraient pas être emmenés dans des missions dont la nature est telle que les dépêches indésirables seraient hautement probables » (Wyatt, 1993 : 92). La mission américaine au Vietnam comme les autorités de Washington ont tendance à considérer leurs correspondants comme des instruments de la politique étrangère, affirme le journaliste Homer Bigart (cité par Knightley, 2004 : 411). Les correspondants de guerre américains sont frustrés de voir les autorités essayer de cacher l'ampleur de l'intervention américaine.

À Saigon, les correspondants sont accrédités par le gouvernement de Diem. Le régime, qui essaie là aussi de dissuader la presse de critiquer la conduite de la guerre, intimide et censure les correspondants les plus critiques. François Sully et Homer Bigart sont expulsés pour leurs reportages défavorables sur la corruption du régime, mais le département d'État américain, craignant un tapage médiatique, intervient pour lever la mesure d'expulsion contre les deux journalistes. Sully sera néanmoins expulsé plus tard après avoir publié dans le *Newsweek* du 22 août 1962 un

---

<sup>77</sup> Créé en 1953, la *United States Information Agency* a le mandat de publiciser les politiques officielles du gouvernement américain dans les pays étrangers.

article critique intitulé « *VIETNAM: THE UNPLEASANT TRUTH* » (Knightley, 2004 : 412). Il n'y a pas de censure officielle, mais comme le gouvernement Diem opère le seul centre des télécommunications, il est facile de retarder les reportages jugés offensants (Browne, 1964 : 5). De plus, les téléphones des correspondants sont sur écoute 24h/24h.

En janvier 1963, la bataille d'Ap Bac dans le delta du Mékong confirme l'état acrimonieux des relations entre la presse et les autorités. La bataille est une victoire des troupes Viêt-Cong. Dans cet affrontement, les Américains perdent trois conseillers militaires et cinq de leurs hélicoptères sont abattus par l'ennemi. Le général Paul D. Harkins dit pourtant aux correspondants que les Viêt-Cong avaient été pris au piège et qualifie la bataille de victoire. Ap Bac dévoile aussi les difficultés entre les troupes Vietminh et leurs conseillers américains. Le lieutenant-colonel John Paul Vann révélera que les Vietminh étaient réticents à se battre et à suivre les ordres des Américains. Les reportages de Neil Sheehan de *UPI*, Peter Arnett d'*AP*, Nicholas Turner de *Reuters* et David Halberstam du *New York Times* démentent les prétentions officielles et rapportent la défaite des Vietminh soutenus par les Américains. En dépit des faits, les correspondants à Saigon essuient des critiques sévères de la part de la mission américaine, de l'administration Kennedy et de certains de leurs collègues.

Durant l'été 1963, la crise bouddhiste occupe les correspondants à Saigon. Averti à l'avance par un moine qu'un événement important allait se produire, Malcolm Browne de l'agence *Associated Press* assiste à l'immolation du bonze Quang Duc le 11 juin 1963 dans une rue à Saigon. Les images de Browne font le tour du monde et causent tout un émoi. Durant cette période, les correspondants de guerre américains sont brutalisés par la police secrète de Diem et menacés d'assassinat (Browne, 1964 : 4 ; Sheehan, 1988 : 352-353). Stanley Karnow résumera ainsi la situation qui prévaut :

Le drame vietnamien était alors un rêve pour les journalistes mais un cauchemar pour les dirigeants américains, qui craignaient que la relation des événements ne

tourne l'opinion américaine contre l'effort de guerre. La censure demeurait exclue mais, sans censure, il était difficile de contrôler des correspondants à Saigon jeunes et dynamiques [...] que les adversaires du régime inondaient de détails vrais ou imaginaires. Même Lodge [ambassadeur des États-Unis], qui savait être aussi tortueux qu'un vietnamien (sic), provoquait des « fuites » destinées à ternir l'image de Diem. Kennedy essaya de faire muter Halberstam mais se heurta à un refus du directeur du Times. Carl Rowan, alors directeur de l'US Information Agency, à Washington, donna pour instruction à l'ambassade américaine à Saigon de détourner les médias d'événements « susceptibles de susciter des articles indésirables ». Comme tant d'autres documents embarrassants, son rapport confidentiel sur cette question finit par être publié (Karnow, 1984 : 173).

À la demande d'un comité du Congrès, les dispositions restreignant la présence des correspondants sur des missions sensibles contenues dans le « câble 1006 » sont abrogées durant l'été 1963<sup>78</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 1963, une junte militaire appuyée par les Américains s'empare du pouvoir à Saigon. Le président Ngo Dinh Diem et son frère Ngo Dinh Nhu sont assassinés au lendemain du coup d'état. Les correspondants présents à Saigon rapportent l'arrivée au pouvoir du général Duong Van Ninh à la tête de la junte. Toujours en novembre, John F. Kennedy est assassiné le 22 à Dallas. Lyndon B. Johnson devient le troisième président à poursuivre cette guerre. La situation sur le terrain au Vietnam continue à se dégrader.

En 1964, les autorités américaines mettent de l'avant une nouvelle politique de coopération avec la presse. Durant l'été, Barry Zorthian est nommé officier en chef des affaires publiques à Saigon. Il remplace John Mecklin qui était en charge de la division affaires publiques à la mission américaine. Un nouveau commandant, le général William C. Westmoreland, est également en poste à partir de l'été 1964. La nouvelle politique médiatique est baptisée « candeur maximum, sécurité minimum ». Le principe est de révéler à la presse toute information avec la plus grande honnêteté et uniquement s'abstenir de publier des renseignements susceptibles de porter atteinte

---

<sup>78</sup> U.S. CONGRESS, *United States Information Problems in Vietnam*, Eleventh Report by the Committee on Government Operations, 88<sup>th</sup> Congress, 1<sup>st</sup> Session, House Report n°797, October 1, 1963 (p. 6 et p.13).

à la sécurité (Zorthian, 2006 : 88 ; Hammond, 1988 : 82-83). À partir de juillet 1965, Barry Zorthian devient le premier directeur du *Joint United States Public Affairs Office* [JUSPAO] avec pour mandat de coordonner les relations avec les médias et les opérations de guerre psychologique. Zorthian relève de l'ambassadeur américain et le JUSPAO collabore étroitement avec le MACOI [*Military Assistance Command Office Information*] qui relève du commandement.

Avec l'intensification de la guerre, la présence journalistique s'accroît. De 40 en 1964, le nombre des correspondants internationaux présents au Vietnam passera à 450 à l'été 1965<sup>79</sup>. À partir d'octobre 1965, les statistiques du bureau d'information du *Military Assistance Command, Vietnam* [MACV] affichent 4700 voyages par voies terrestre et aérienne organisés pour les journalistes, 6900 briefings, 108 rencontres d'information générale, 32000 demandes téléphoniques de la part des journalistes, 3000 consultations initiées par les journalistes, des briefings de presse quotidiens 7 jours/7 avec une affluence de 130 correspondants (U.S. SENATE, 1966 : 67).

Le MACV est chargé du processus d'accréditation. Sur la forme, les modalités d'accréditation au Vietnam ressemblent à celles mises en place depuis la Première Guerre mondiale. Le MACV émet des cartes de presse pour l'identification des correspondants désirant couvrir le conflit vietnamien et ces derniers acceptent de se conformer à un certain nombre de règles. Sur le fond, la guerre du Vietnam diffère des conflits précédents en raison de l'absence d'une censure militaire obligatoire. Certes, le modèle des *Ground Rules* qui définissent la publication de l'information de guerre reste caractérisée par la dichotomie « ce qu'il faut publier/ce qu'il ne faut pas publier », mais l'acceptation des règles se fait sur une base volontaire.

Avec la nouvelle politique qui cherche à rétablir un meilleur climat après les frictions avec la presse des années précédentes, des briefings quotidiens sont

---

<sup>79</sup> En date du 27 août 1966, le MACV assiste quatre cent dix-neuf correspondants dont cent soixante-dix-neuf Américains. Voir U.S. SENATE, *News Policies in Vietnam*, Hearings Before the Committee on Foreign Relations, United States Senate, Eighty-Ninth Congress, Second Session, August 17 and 31 (1966 : 66-69). U.S. SENATE (1966) réfèrera à ce document dans la suite du texte.

organisés et des rencontres avec de hauts responsables civils et militaires sont facilitées. De plus, les commodités nécessaires sont accordées aux correspondants de guerre à Saigon et aux correspondants visiteurs. Au départ, un hélicoptère est dédié au transport des correspondants, puis à partir de janvier 1966, un avion cargo C-130 avec quinze places réservées aux correspondants effectue quatre fois par jour la liaison entre Saigon et les bases de Nha Trang, Qui Nhon, Da Nang et Pleiku (Hammond, 1988: 231). Les correspondants peuvent également compter sur un nouveau service de communication par télétype reliant le quartier général du *MACV* et les principales bases militaires.

Les briefings quotidiens constituent une des méthodes privilégiées pour informer les correspondants de l'évolution de la situation sur le terrain. La formule générale consiste en un exposé d'un officier d'affaires publiques à 5h du soir sur les événements des dernières vingt-quatre heures. Un communiqué quotidien avec le sommaire des opérations est distribué à la presse. Ces nouvelles quotidiennes officielles dominent les unes des journaux de la presse écrite, de la radio et de la télévision (Braestrup, 1985 : 63). Cependant, les briefings quotidiens s'avèrent peu satisfaisants pour les correspondants qui les qualifient de « *Five o'clock Follies* ». « C'était une folie d'y assister, disait la presse, car l'officier de briefing ne savait que ce qui était dans son communiqué » (Emery, 1971: 622). Parfois, le porte-parole officiel est moins renseigné que les correspondants qui reviennent du terrain<sup>80</sup>.

Le 14 juillet 1965, les premières directives concernant l'information sur les combats sont émises. Elles restreignent la publication des rapports sur les pertes, les mouvements de troupes et les déploiements ainsi que l'identification des unités prenant part aux batailles. Le document souligne néanmoins qu'il est demandé aux correspondants de se conformer aux restrictions de manière volontaire (U.S. SENATE, 1966 : 73). Selon Morley Safer, le correspondant canadien du réseau *CBS*

---

<sup>80</sup> Jack Raymond, « It's a Dirty War for Correspondents, Too », *The New York Times*, February 13, 1966 reproduit in U.S. SENATE (1966 : 156).

(article reproduit in *Ibid.* : 91), « les règles étaient vagues et étaient donc continuellement enfreintes ». Tout au long de la guerre, d'autres directives seront émises quant à la publication de l'information et aux *Ground Rules* concernant les correspondants de guerre<sup>81</sup>.

L'imposition de la censure militaire au Vietnam est envisagée mais l'idée s'estompe notamment dans les méandres politiques de la guerre. Le général William C. Westmoreland, qui commande les troupes américaines, songe sérieusement à la censure de la presse mais y voit beaucoup d'obstacles : Comment en effet empêcher les correspondants, dont plusieurs étrangers, d'envoyer leurs dépêches à partir des pays avoisinants ou encore comment censurer la télévision? (Westmoreland, 1976 : 274). Westmoreland dira qu'en fin de compte la décision appartenait au président.

À la suite des pressions de l'administration Johnson, irritée par la couverture médiatique de la guerre, une conférence sur l'information est organisée à Honolulu en mars 1965 pour se pencher sur la question de la censure. Les principaux responsables américains des services d'information de l'armée optent finalement pour garder le système volontaire déjà en place. L'imposition de la censure obligatoire aurait requis un cadre légal permis par une déclaration de guerre, un effort logistique et administratif considérable et le contrôle de toutes les communications et les installations de transport reliant le Vietnam du Sud au reste du monde (Hammond, 1988 : 144). Par ailleurs, la mise en place de la censure aurait nécessité un rôle important du gouvernement sud-vietnamien dont les Américains craignaient une attitude trop contraignante en raison de sa conception différente d'une presse libre (*Ibid.* : 145). Le président sortant Lyndon B. Johnson confiera au général Westmoreland à son retour de la guerre qu'il aurait dû imposer la censure dès le début en dépit des difficultés complexes que cela aurait générées (Westmoreland, 1976 : 386).

---

<sup>81</sup> Voir entre autres le *Memorandum for Correspondents, Rules Governing Public Release of Military Information in Vietnam*, 31 october 1966 (Disponible à [www.virtualarchive.vietnam.ttu.edu](http://www.virtualarchive.vietnam.ttu.edu)).

Selon l'expression du correspondant Morley Safer, le Vietnam est « la première guerre de la télévision ». Apparue sur le champ de bataille en Corée, la télévision a plus d'impact au Vietnam. Comme la radio durant la Deuxième Guerre mondiale, la disponibilité d'équipements portatifs permet à la télévision de s'introduire facilement sur les champs de bataille. Grâce aux avancées technologiques, les images de la guerre peuvent être rapidement acheminées dans les foyers américains dont un nombre significatif dispose désormais d'un téléviseur. Avec l'américanisation de la guerre, la couverture télévisuelle est principalement concentrée sur une histoire : montrer « les *boys* américains en action » (Hallin, 1986 : 129). Les équipes de télévision tournent des images spectaculaires de débarquements de troupes en hélicoptères, de largages de bombes au napalm, d'évacuations de blessés ainsi que de morts civils et militaires. En montrant des corps mutilés et des visages à l'agonie, la télévision révèle la réalité brutale et horrible de la guerre. Cependant, les images des combats réels et celles des morts et des blessés ne représentent qu'une infime partie des images diffusées sur les écrans<sup>82</sup>. Cela s'explique, d'une part, par le choix des chaînes de télévision de ne pas montrer certaines images pouvant permettre l'identification des victimes avant la notification des familles, et d'autre part, par la nature même de cette guerre où les affrontements directs et sanglants ne sont pas le lot quotidien des unités combattantes (*Ibid.* : 130). Il faut dire que les réseaux de télévision avaient été avertis par le service d'information du *MACV* que s'il devait y avoir des plaintes concernant les images de morts et de blessés, les commandants sur le terrain allaient certainement empêcher les cameramen de suivre les troupes au combat (Hammond, 1988 : 237-238).

Parmi les images saisissantes, on notera les marines mettant le feu au village de Cam Ne dans un reportage de Morley Safer de *CBS* en août 1965. Ce reportage attire les foudres de l'administration Johnson sur *CBS* et évidemment sur Safer. Un

---

<sup>82</sup> Durant la période précédant l'offensive du Têt, les images de combat ne représentent que 22% de tous les films tandis que celles des morts et des blessés s'élèvent à 24% du total (Hallin, 1986 : 129).

général décide d'exclure Safer de sa zone d'opération mais le *MACV* s'y oppose arguant qu'il est le seul habilité à discipliner les journalistes (Hammond, 1988 : 190). Une enquête sera menée sur Morley Safer, soupçonné d'être un communiste, et sur l'officier commandant de Cam Ne. Quand le président Lyndon B. Johnson apprendra que Safer n'est pas communiste mais simplement Canadien, il déclarera : « Je savais bien qu'il n'était pas américain (sic)<sup>83</sup> ». À partir de ce moment, les bulletins télévisés des réseaux américains sont surveillés par le département de la Défense (Wyatt, 1993 : 145).

La télévision montrera également l'exécution près du temple d'An Quang à Saïgon d'un suspect Viêt-Cong par le brigadier général Nguyen Ngoc Loan, chef de la police nationale, lors de l'offensive du Têt en 1968. Cette exécution à bout portant est captée par le caméraman vietnamien Vo Suu pour le compte de Howard Tuckner de *NBC* et par Eddie Adams, un photographe d'*AP*. *NBC* diffuse le film avec une légère coupure pour ne pas montrer le sang jaillissant du crâne (Karnow, 1984 : 323). La photo d'*AP* est publiée par tous les journaux et vaudra à Eddie Adams plusieurs prix.

Entre 1964 et 1967, les relations entre les services d'information de l'armée et les correspondants accrédités au Vietnam sont caractérisées par, certes, une volonté de rapprochement prônée par la « politique de candeur », mais aussi par de nombreux contentieux consécutifs à certaines révélations critiques et embarrassantes par la presse. La campagne d'affaires publiques (*Public Affairs*) au Vietnam vise à rehausser la crédibilité de l'armée et du gouvernement. Cependant, la volonté de l'administration Johnson de garder un profil bas pour des raisons de politique intérieure, alors que l'engagement militaire des États-Unis s'accroît considérablement, n'arrange pas la situation. En général, les correspondants doivent se conformer aux règles émises par le *JUSPAO* et le *MACV*, mais ils sont libres d'aller où bon leur semble et quand ils le veulent. Ponctuellement, certaines

---

<sup>83</sup> Cité par David Halberstam, 1980, p. 395.

restrictions sont imposées aux correspondants comme la mesure les obligeant à être escortés quand ils visitent la base aérienne de Da Nang et leur interdisant de fréquenter les clubs et les cantines de la base (Hammond, 1988 : 142-143). Cette mesure contestée par les correspondants a pour but de limiter l'accès de la presse et de minimiser ainsi les contacts avec les pilotes et les révélations sur le début des frappes aériennes contre le Vietnam du Nord. En cas de violation des *Ground Rules*, les correspondants s'exposent à une suspension de leur accréditation et des privilèges y relatifs comme l'accès à toutes les installations et la participation aux briefings. En janvier 1966, Jack Foisie du *Los Angeles Times* devient le premier correspondant de guerre à être suspendu au Vietnam pour avoir révélé un mouvement de troupes avant l'annonce officielle.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier 1968, l'offensive du Têt est lancée par les troupes Viêt-Cong sur les principales villes du Vietnam Sud. L'attaque massive coïncide avec l'arrivée du nouvel an lunaire vietnamien (le Têt). L'assaut de dix-neuf Viêt-Cong sur l'ambassade américaine à Saïgon se solde par un échec. Les premières dépêches des correspondants, basées sur les témoignages des gardes paniqués, rapportent à tort que les assaillants avaient pénétré à l'intérieur de l'immeuble de l'ambassade. Selon Peter Braestrup (1994 : 76), ancien correspondant du *New York Times* et du *Washington Post* au Vietnam qui a longuement étudié la couverture médiatique de la crise du Têt, les journalistes étaient disposés et même empressés de croire au pire. Surpris à la fois par la proximité et par l'ampleur de l'offensive nord-vietnamienne, frustrés par des années d'une politique officielle marquée souvent par des demi-vérités et des exagérations, les correspondants de guerre prennent un raccourci en accordant une victoire psychologique aux Viêt-Cong malgré leur échec militaire. L'imminence du désastre s'impose comme thème dominant de la couverture médiatique du Têt, un fait qui n'est pas corrigé par les journalistes ni remis en question par leurs rédacteurs en chef au pays (*Ibid.* : 509).

Après l'assaut sur l'ambassade américaine, la couverture journalistique de l'offensive du Têt se concentre sur les affrontements de Saigon, Hué et Khe Sanh laissant dans l'ombre plusieurs autres événements impliquant ailleurs à la fois les Américains et les Sud-Vietnamiens. Pour les nouvelles de Saigon, Hué et Khe Sanh, la presse dépend largement des briefings officiels et des communiqués du *MACV*, qui, à leur tour, dépendent des rapports militaires sommaires et fragmentaires envoyés du front (*Ibid.* : 219). Les reportages au front sont en général plutôt rares mais la bataille pour la reprise de Hué est rapportée sur place par plusieurs correspondants. Cependant, l'action des troupes sud-vietnamiennes qui ont réellement repris Hué est peu signalée, les correspondants américains suivant principalement leurs troupes.

Pour Peter Braestrup (p. 249), le massacre de My Lai est l'exemple extrême de la dépendance journalistique au communiqué officiel du *MACV* et aux rapports militaires inexacts. Au cours d'une opération « *Search and Destroy*<sup>84</sup> » dans le village de My Lai près de la ville de Quang Ngai en mars 1968, les hommes de la compagnie Charlie appartenant à la 11<sup>e</sup> brigade d'infanterie légère de la division *Americal* exécutent plus d'une centaine de civils dont des femmes et des enfants. Les rapports de terrain et les communiqués officiels relayés par les dépêches d'agences relatent principalement que les hommes de l'unité américaine avaient abattus cent vingt-huit combattants ennemis. L'histoire de My Lai sera finalement racontée en novembre 1969 par le journaliste Seymour Hersh, qui n'était pas au Vietnam, à la suite des révélations de Ronald Ridenhour, un militaire qui avait entendu parler du massacre de la part de soldats témoins. Le lieutenant William L. Calley, qui commandait un des pelotons de la compagnie Charlie, sera le seul condamné pour le massacre. Publiées dans la presse et présentées en cour martiale, les seules photographies du massacre de My Lai avaient été prises par Ronald L. Haeberle, un photographe de l'armée américaine.

---

<sup>84</sup> « Chercher et détruire ».

Durant l'offensive du Têt, de nouvelles règles sont mises en place à la demande de l'amiral Ulysses G. Sharp, commandant des forces américaines dans le Pacifique, pour empêcher la publication d'informations utiles à l'ennemi. Sharp s'inquiète de la publication par la presse à Khe Sanh du nombre précis d'obus d'artillerie tirés par l'ennemi ayant atteint leur cible et du nombre exact des victimes américaines. Le général Westmoreland promet à l'amiral Sharp que la presse allait désormais publier des chiffres généraux sur les obus et utiliser les termes « léger, modéré ou lourd » pour qualifier le nombre des victimes (Hammond, 1988 : 366-367). En cas d'échec, dit Westmoreland, une formule de censure de la presse sur le terrain devrait être envisagée par le commandement (*Id.*). Dans le passé, les règles n'avaient pas été respectées parce que la presse estimait que l'ennemi était de toute façon au courant. Par ailleurs, le nombre de correspondants pouvant visiter certaines bases américaines est réduit, avec seulement quinze journalistes admis à Khe Sanh.

L'offensive du Têt n'est pas un échec militaire pour les troupes américaines mais un grand choc pour l'opinion américaine. L'attaque surprise et massive provoque une couverture médiatique pessimiste en total contraste avec le message officiel optimiste. Après un voyage au Vietnam pour constater la situation lui-même, le présentateur de *CBS* Walter Cronkite affirme que la guerre est dans une impasse. La sortie retentissante du journaliste le plus respecté aux États-Unis marque le retournement de l'opinion contre la guerre. C'est le début de la fin. « Son reportage modifia certainement le cours des événements; c'était la première fois dans l'histoire des États-Unis qu'une guerre était déclarée finie par un présentateur de télévision. A Washington, Lyndon Johnson dit à son attaché de presse George Christian que c'était un tournant; s'il avait perdu Cronkite, il avait perdu l'Américain moyen » (Halberstam, 1980 : 414). Dans une annonce tout aussi remarquée à la télévision, le président Johnson décide de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Avec Richard Nixon comme nouveau président à partir de janvier 1969, l'engagement américain au Vietnam est progressivement réduit. De 1969 à 1973,

pendant que les soldats américains plient bagages, les troupes sud-vietnamiennes mènent les opérations contre les Viêt-Cong. Durant cette période, l'accès des correspondants de guerre aux combats est réduit à la fois par l'administration Nixon et par les autorités militaires sud-vietnamiennes. Avec l'invasion du Cambodge en 1970, le *MACV*, sous prétexte que l'armée sud-vietnamienne est en charge des opérations, interdit aux correspondants d'accompagner les unités américaines tandis que les Sud-Vietnamiens s'opposent à l'accès des journalistes (Wyatt, 1993 : 201). Des restrictions sont également imposées sur la couverture des opérations au Laos où les correspondants se voient refuser l'accès aux hélicoptères américains. Ce n'est qu'après la mort de quatre photographes dans un hélicoptère sud-vietnamien que le secrétaire de la Défense Melvin Laird accepte de rendre disponible un nombre limité d'hélicoptères pour le transport des correspondants (*Ibid.* : 203).

Avec le retrait des forces américaines, l'attention médiatique baisse. Le nombre de correspondants accrédités, qui était de plus de six cent trente au moment de l'offensive du Têt en 1968, dégringole à moins de soixante en 1973 puis à moins de cinquante en 1974. Les dernières années de la guerre sont caractérisées par des restrictions sévères imposées aux correspondants par l'armée sud-vietnamienne et par l'animosité entre la presse et l'administration Nixon. En juin 1971, l'administration Nixon s'opposa à la publication des « Documents du Pentagone » (*Pentagon Papers*) par le *New York Times* mais la Cour suprême donne raison à la presse<sup>85</sup>. Sur le terrain, il n'y a presque pas d'informations officielles fournies à la presse sur les opérations aériennes américaines.

La signature d'un traité de paix à Paris en 1973 n'empêchera pas les Viêt-Cong de prendre Saigon en 1975 forçant la capitulation du Vietnam Sud. Du début à la fin de la guerre du Vietnam, les relations militaires–journalistes ont été marquées par les contradictions politiques des différentes administrations. L'offensive du Têt de

---

<sup>85</sup> Voir *Le dossier du Pentagone. Document intégral révélé et publié par the The New York Times*, trad. de G. Marchegay et al., Paris, Albin Michel, 1971.

1968 n'a été qu'un accélérateur. Comparativement aux guerres précédentes, les correspondants accrédités au Vietnam ont bénéficié en général d'une grande liberté dans l'exercice de leur travail. L'absence de censure, pour des raisons à la fois politiques et pratiques, a permis aux journalistes de visiter librement les champs de bataille et de rapporter les faits recueillis sans interférence. Le système volontaire a relativement bien fonctionné avec seulement six cas de violations sanctionnées. Pour le général Westmoreland (1976 : 275), la presse a le mérite d'avoir peu violé les règles malgré la présence de centaines de journalistes.

Comme nous l'avons vu, certaines restrictions ont néanmoins été imposées pour limiter l'accès des correspondants lors de certaines opérations. Le *JUSPAO* et le *MACV* ont assisté les correspondants quant à leur accréditation et à leur transport. Les briefings et les communiqués officiels ont constitué le plus gros apport aux nouvelles publiées par les médias. Les services d'information de l'armée sur le terrain ont été néanmoins prisonniers d'un dispositif général de communication téléguidé par les politiciens et consistant à « vendre la guerre » à l'opinion américaine.

En raison de leur nature compétitive, les médias ont cependant souvent été portés à publier des reportages confidentiels, erronés ou sensationnels. Les correspondants ont couvert la guerre parfois au prix de grands risques. On compte cinquante-et-un correspondants tués à la fin de 1971 (Emery, 1971 : 919). À partir de l'offensive du Têt, la couverture médiatique de la guerre, en particulier par la télévision, est sévèrement blâmée. Dans ses mémoires, le président Johnson reprochera aux médias, poussés par la concurrence, d'avoir dressé un portrait sinistre au moment de l'offensive du Têt (cité par Turner, 1985 : 233). Certes, les raisons de la défaite militaire au Vietnam sont principalement politiques et militaires, cependant pour beaucoup dans l'armée et dans l'administration, les médias font partie des coupables. Dans les guerres suivantes, l'armée, qui a une mémoire très longue, tâchera bien de le leur rappeler.

## 2.8 L'invasion de Grenade (1983)

Le 25 octobre 1983, les troupes américaines débarquent dans la petite île de Grenade dans les Caraïbes. L'opération *Urgent Fury* est menée par la *Joint Task Force 120* sous le commandement du vice-amiral Joseph Metcalf III, à la tête de la Seconde flotte américaine. L'opération est décidée à la suite d'un coup d'État et l'exécution du premier ministre grenadien Maurice Bishop. Depuis la prise du pouvoir de Bishop en 1989, l'influence grandissante de l'URSS et de Cuba à Grenade n'avait cessé d'inquiéter les États-Unis. Un des objectifs de l'opération autorisée par l'administration de Ronald Reagan est la protection de quelques sept cents étudiants américains de la *University School of Medicine* dans la capitale Saint-Georges.

Aucun journaliste n'accompagne la force d'assaut sur l'île de Grenade au premier jour de l'invasion. Un groupe de sept journalistes réussit à se rendre sur place par bateau mais ces derniers ne peuvent transmettre leurs reportages, le bombardement de Fort Frederick à Saint-Georges au premier jour de l'invasion ayant endommagé le système de transmissions et rendant impossibles notamment les communications par téléphone. Edward Cody du *Washington Post*, Don Bohning du *Miami Herald*, Morris Thompson de *Newsday* et un journaliste britannique demandent aux marines rencontrés à Grenade d'être envoyés sur un navire militaire dans l'espoir de transmettre leurs reportages mais une fois hélicoptères sur le porte-hélicoptères *USS Guam*, les quatre journalistes se font interdire par le commandant Joseph Metcalf III l'accès au système de communication du navire-amiral pour envoyer leurs dépêches ou contacter leurs bureaux<sup>86</sup>. Ils sont placés sous surveillance à bord du *USS Guam* où ils passent la nuit et seront évacués vers la Barbade après une courte escale à Saint-Georges.

En attente d'une autorisation de vol, des équipes de télévision sont également retenues à Bridgetown sur l'île voisine de la Barbade. Le correspondant de l'agence

---

<sup>86</sup> Edward Cody, « The Invasion of Grenada. U.S. Forces Thwart Journalists' Reports » *The Washington Post*, 28 octobre, 1983, p. A 16.

*Associated Press* Richard Pienciak et trois photographes sont détenus, fouillés et se font confisquer leur matériel par la police de la Barbade après qu'ils eurent assisté au chargement de munitions sur des transports militaires sur un aéroport près de Bridgetown<sup>87</sup>.

L'absence de correspondants dûment accrédités auprès des troupes de l'opération *Urgent Fury* rompt avec une vieille tradition qui avait commencé avec la guerre de Sécession (1861-1865). Les correspondants de guerre avaient suivi l'armée américaine au Mexique (1846-1848) mais le processus d'accréditation n'était pas encore une pratique officielle. L'exclusion des journalistes de l'invasion de Grenade ne tarde pas à provoquer une forte indignation au sein de la presse américaine.

Au lendemain de l'invasion, dans un article intitulé « *Reporting the News in a Communique War* », le *New York Times* dénonce le fait que les nouvelles de l'invasion soient basées sur les comptes-rendus à partir de Washington, sur des sources diplomatiques et du renseignement, sur des rapports sporadiques de la radio grenadienne et sur des conversations téléphoniques avec les résidents de l'île<sup>88</sup>. Les journalistes retenus à la Barbade pouvaient glaner quelques informations sur les opérations en cours en écoutant notamment *Radio Free Grenada*. Tandis que le pays n'était pas officiellement en guerre, son peuple était soumis à l'information contrôlée par le gouvernement, bref, la censure écrit le *Washington Post*<sup>89</sup>. Dans une entrevue à la radio *WCBS*, l'ancien présentateur vedette de *CBS* Walter Cronkite, qui avait été correspondant de guerre pour *United Press* durant la Deuxième Guerre mondiale, qualifie l'exclusion des journalistes d'anti-démocratique<sup>90</sup>.

À Washington, les explications officielles concernant l'éviction de la presse sont articulées autour du secret des opérations et de la sécurité des journalistes. Au

---

<sup>87</sup> Tom Jory, « News Coverage of Grenada Restricted by Distance, Order », *The Associated Press*, 26 octobre, 1983, AM.

<sup>88</sup> Jonathan Friendly, « Reporting the News in a Communique War », *The New York Times*, 23 octobre, 1983, section A, p. 23.

<sup>89</sup> Judy Mann, « Invasion », *The Washington Post*, 28 octobre, 1983, section Metro, C1.

<sup>90</sup> « Outcry over Prohibition of Press Coverage », *United Press International*, 26 octobre, 1983, PM.

Pentagone, Michael I. Burch, *Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* [ASDPA], explique que la décision d'exclure les journalistes a été prise pour garder le secret et pour éviter les problèmes logistiques de la force<sup>91</sup>. Assailli par les journalistes, le secrétaire de presse de la Maison Blanche Larry Speakes déclare que les journalistes ont été exclus pour assurer leur sécurité. Même son de cloche au Pentagone où un porte-parole indique que le petit groupe de journalistes qui avait réussi à se rendre à Grenade avait été évacué pour leur sécurité<sup>92</sup>. L'argument de la sécurité est vite réfuté par Keith Fuller, président et directeur général de l'agence *Associated Press* qui rappelle que la couverture médiatique de la guerre avait été historiquement la règle malgré tous les dangers<sup>93</sup>. Le secrétaire de la Défense Caspar W. Weinberger dit à la presse que la décision avait été prise par les commandants sur le terrain.

La première conférence de presse à la Maison Blanche le 26 octobre est pour le moins houleuse. Les journalistes veulent savoir si le secrétaire de presse Larry Speakes a tenté volontairement d'induire la presse en erreur. La veille de l'opération, Bill Plante de *CBS* avait explicitement demandé à Larry Speakes si une invasion était imminente. Speakes avait alors catégoriquement nié l'information la qualifiant d'absurde<sup>94</sup>. Speakes se défend d'avoir menti à la presse affirmant que « la politique de la Maison Blanche est de dire la vérité<sup>95</sup> ». Cependant, le secrétaire de presse avoue que les responsables d'affaires publiques n'ont été informés qu'à la toute dernière minute et que lui-même n'a été mis au courant qu'une heure après le début de l'invasion. Les échanges entre Larry Speakes et les journalistes à la Maison

---

<sup>91</sup> Jonathan Friendly, « Reporting the News in a Communique War », *The New York Times*, 23 octobre, 1983, section A, p. 23.

<sup>92</sup> Mike Feinsilber « Pentagon Says Three Reporters Escorted from Grenada », *The Associated Press*, 26 octobre, 1983, AM.

<sup>93</sup> Tom Jory, « New Coverage of Grenada Restricted by Distance, Order », *The Associated Press*, 26 octobre, 1983, AM.

<sup>94</sup> Terence Hunt, « Reporters Hold Stormy Session at White House », *The Associated Press*, 26 octobre, 1983, PM. L'« épisode Speakes » est également raconté par Peter Braestrup (1985 : 89).

<sup>95</sup> *Ibid.* [*Associated Press*].

Blanche sont si tendus que lorsque Speakes en appelle à plus de politesse, le correspondant de CBS Lesley Stahl répond : « Ne nous censurez pas ici aussi<sup>96</sup> ». La confusion dans la gestion de l'information mènera à la démission du porte-parole en matière d'affaires étrangères Les Janka pour préjudice à sa crédibilité<sup>97</sup>.

Pour justifier les restrictions imposées aux journalistes durant l'opération de Grenade, la guerre du Vietnam et la guerre des Malouines sont évoquées. Pour le *New York Times* qui rappelle quelque peu l'histoire des relations armée-médias, la décision de l'administration Reagan de contrôler la couverture médiatique à Grenade est consécutive au ressentiment militaire à propos des reportages de la guerre du Vietnam<sup>98</sup>. Le vice-amiral Joseph Metcalf III, commandant de l'opération *Urgent Fury*, rappellera plus tard que les relations armée-médias à Grenade avaient leurs racines dans l'antipathie réciproque héritée de la guerre du Vietnam (1992 : 168-169). Par ailleurs, dans une lettre adressée au secrétaire de la Défense Caspar W. Weinberger, Edward Joyce, le président de *CBS News*, critique la justification fournie par un porte-parole de l'armée selon laquelle une leçon avait été retenue de l'expérience des Britanniques aux Malouines<sup>99</sup>. Au lendemain de la guerre des Malouines en 1982, les Américains avaient commencé à envisager les modalités de la couverture médiatique en cas d'une guerre limitée et des discussions avaient également eu lieu entre des officiers de relations publiques britanniques et américains pour préparer un plan médiatique en cas de crise entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie<sup>100</sup>.

Le 27 octobre, soit deux jours après l'invasion, quinze journalistes sont choisis par le Pentagone et l'ambassade américaine à Bridgetown (Barbade) pour une visite guidée sur l'île de Grenade. Le *pool* de quinze journalistes comprend les

---

<sup>96</sup> Ira R. Allen, « Don't Censor Us », *United Press International*, 26 octobre, 1983, BC.

<sup>97</sup> Francis X. Clines, « A Reagan Press Official Resigns Over Grenada », *The New York Times*, 1 novembre, 1983, section A, p. 17.

<sup>98</sup> « Military vs. Press: Troubled History », *The New York Times*, 29 octobre, 1983, section 1, p. 7.

<sup>99</sup> « Outcry over Prohibition of Press Coverage », *United Press International*, 26 octobre, 1983, PM.

<sup>100</sup> « Military vs. Press: Troubled History », *The New York Times*, 29 octobre, 1983, section 1, p. 7.

représentants des trois grandes agences de presse *Associated Press*, *United Press International* et *Reuters* ; des trois grands réseaux de télévision *ABC*, *CBS* et *NBC* ; un journaliste du magazine *U.S. News & World Report* ainsi que des représentants de la *Caribbean News Agency* et de la *Caribbean Broadcasting Corporation* (radio et télévision). Aucun représentant des journaux n'est choisi pour cette première visite. Au retour, les membres du *pool* doivent partager leurs informations et leurs images avec les autres journalistes. À ce moment-là, près de quatre cents journalistes se trouvent à Bridgetown sur l'île de la Barbade. Pour s'occuper des relations avec la presse, le *Joint Information Bureau* [*JIB*] est mis en place dans le terminal de l'aéroport de Bridgetown par une équipe d'officiers d'affaires publiques dirigée par Ronald Wildermuth, un commandant de la *Navy*.

Une fois sur l'île de Grenade, le *pool* est escorté. Lors de cette première visite encadrée, le tour comprend un dépôt de munitions soviétiques et cubaines, un cantonnement militaire cubain avec des prisonniers et des entrevues avec des étudiants américains. À ce moment-là, les combats sont toujours en cours pour neutraliser le camp militaire de Calivigny. Le format de la visite guidée est un aller-retour à partir de la Barbade. Les journalistes ne peuvent rester sur l'île de Grenade faute de moyens de communications pour transmettre leurs informations fait savoir un porte-parole militaire<sup>101</sup>. Pour l'opération *Urgent Fury*, il n'y avait eu aucune planification au niveau des services d'affaires publiques chargés des relations avec les médias.

Le premier *pool* qui devait être de retour à la Barbade à 5h de l'après-midi après seulement trois heures de visite guidée est retardé. Pour l'armée, ce retard est causé par un trafic aérien, mais les réseaux de télévision soupçonnent que l'avion des journalistes et les premières images ont été retenus pour permettre au président Ronald Reagan de s'adresser à la nation en premier. Les images montrant

---

<sup>101</sup> William E. Farrell, « U.S. Allows 15 Reporters to Go to Grenada for Day », *The New York Times*, 28 octobre, 1983, section A, p. 13.

principalement des étudiants américains sous protection militaire sont fournies à la presse par l'armée et sont censurées par le Pentagone. À CBS, le présentateur Dan Rather rappelle que les images avaient été tournées par l'armée et celles-ci sont accompagnées de la mention « *Cleared by Defense Dept. Censors*<sup>102</sup> ». Certains téléspectateurs se plaindront de l'antipatriotisme de CBS. L'avion transportant les journalistes du premier *pool* atterrira à la Barbade à 8h 45, quinze minutes après l'allocution de Reagan à la télévision américaine.

Au troisième jour de l'invasion, le nombre de journalistes du *pool* est augmenté à vingt-quatre avec cette fois-ci des représentants de grands journaux américains et d'autres médias étrangers. Avec des centaines de journalistes en attente, le choix des membres du *pool* ne se fait pas sans heurts. Un journaliste canadien, laissé en plan sur le vol du 28 octobre, criera au major Don Block, un officier d'affaires publiques : « Nous vous avons sauvé en Iran » en référence aux diplomates américains cachés par l'ambassade canadienne à Téhéran durant la crise des otages<sup>103</sup>. Par ailleurs, certains journalistes choisis dans le *pool* refuseront de partager leurs informations avec leurs collègues à leur retour<sup>104</sup>.

À partir de la Barbade et d'autres îles avoisinantes, certains journalistes essaient de se rendre par leurs propres moyens à Grenada en affrétant des bateaux. Cependant, un ordre militaire interdit à tout navire civil d'accoster à Grenade. Dans une conférence de presse avec les membres du *pool*, le vice-amiral Joseph Metcalf III, commandant de la force d'invasion, déclare : « Bien, je sais comment arrêter ces bateaux de presse. Nous avons tiré sur eux. Nous n'en avons encore coulé aucun mais comment savoir qui est à bord<sup>105</sup> ». À cette même occasion, Metcalf III dira aux

---

<sup>102</sup> Tom Shales, « Grenada: A Question of News Control; Limited to Military Footage, Networks Cry Foul Play », *The Washington Post*, 28 octobre, 1983, B1.

<sup>103</sup> Nick Madigan, « Covering the Invasion of Grenada », *United Press International*, 29 octobre, 1983, AM.

<sup>104</sup> C'est le cas de Sandy Gilmour de CBS (Braestrup, 1985: 98). Michael I. Burch, *Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* critiquera cette attitude tout en rappelant que le Pentagone n'avait pas de contrôle là-dessus (*The New York Times*, 31 octobre, 1983, section A, p. 12).

<sup>105</sup> « U.S. Commander Spars with Press », *The Associated Press*, 31 octobre, 1983, PM.

journalistes que Bernard Coard, l'auteur du coup d'État, était détenu par les Grenadiens alors qu'il avait été capturé par des marines.

Le 29 octobre, l'armée transporte par avion une cinquantaine de journalistes à Grenade. Au même moment, une résolution est présentée au Sénat américain en faveur de la levée des restrictions imposées à la presse américaine à Grenade. Avec un vote 53 pour et 18 contre, la résolution du Sénat appelle à la cessation des restrictions sur le nombre des journalistes admis à Grenade et sur leurs mouvements sur l'île.

À la suite des critiques sévères de la presse et de certains membres du Congrès, l'administration Reagan exhorte le Pentagone de desserrer l'étau. Le 30 octobre, le nombre de journalistes aéroportés à Grenade passe à cent soixante-huit<sup>106</sup>. L'obligation d'être escorté et d'effectuer un aller-retour est aussi levée. Le Pentagone fait finalement savoir que les correspondants peuvent rester sur l'île de Grenade aussi longtemps qu'ils le souhaitent mais qu'ils ne bénéficieront pas d'un soutien militaire quant au transport, au logement et aux moyens de communications sur place. Le 1<sup>er</sup> novembre, le *Joint Information Bureau* ouvre un bureau sous la supervision du major Douglas Frey dans le *Grenada Beach Hotel*<sup>107</sup>. Si la presse retrouve plus de liberté, l'accès à certaines zones militaires et aux endroits où sont détenus des prisonniers cubains reste toutefois interdit aux journalistes.

Une semaine après le début de l'invasion, le contrôle de l'information de l'opération *Urgent Fury* à Grenade continue d'être critiqué lors des auditions d'un sous-comité de la chambre judiciaire sur les tribunaux, les libertés civiles et l'administration de la justice. À cette occasion, le représentant démocrate Robert W. Kastenmeier, président du sous-comité, note que les restrictions de la presse à Grenade sont à lier avec les restrictions sur les libertés civiles en référence aux ordres

---

<sup>106</sup> Ce chiffre est fourni par Micheal I. Burch, l'adjoint de l'*ASDPA* in Marjorie Hunter, « U.S. Eases Restrictions on Coverage », *The New York Times*, 31 octobre, 1983, section A, p. 12. Selon Braestrup (1985 : 101) et Sharkey (1991 : 82). Ce pool du 30 octobre compte cent quatre-vingt-deux journalistes.

<sup>107</sup> Braestrup (1985 : 101).

exécutifs du président Reagan donnant autorité aux agences gouvernementales de mener de la surveillance politique, d'utiliser les détecteurs de mensonge pour prévenir la divulgation non-autorisée d'information et de resserrer les critères des communications scientifiques<sup>108</sup>. Un ancien représentant du Congrès, qui avait participé à l'élaboration de la législation sur l'information gouvernementale, dira : « Il y a une organisation Big Brother majeure dans l'administration Reagan<sup>109</sup> ».

Et si c'était à refaire? Pour le secrétaire de la Défense Caspar W. Weinberger, si les mêmes circonstances devaient se reproduire, les mêmes restrictions seraient imposées à la presse. Le point de vue de l'administration est conforté par celui de l'opinion américaine. Dans un sondage réalisé par le *Los Angeles Times* entre le 12 novembre et le 17 novembre 1983, 52 % des répondants disent être en faveur des restrictions imposées à la presse durant l'invasion de Grenade. Cependant, 63% des répondants s'opposent aux mêmes restrictions à l'avenir<sup>110</sup>.

Évidemment, les médias, pour lesquels l'opération de Grenade est une « guerre *off the record*<sup>111</sup> », ne sont pas du même avis. Des organisations de presse songent un moment à intenter un procès au secrétaire de la Défense Caspar W. Weinberger, mais l'idée est abandonnée de peur qu'un échec, considéré très probable, ne fragilise la presse avec des mesures plus sévères<sup>112</sup>. Dès le 26 octobre, l'éditeur du magazine *Hustler*, Larry Flynt, avait déjà intenté une action en justice contre le secrétaire de la Défense Caspar W. Weinberger et le secrétaire d'État George Shultz

---

<sup>108</sup> David Burnham, « Curbs on Grenada News Coverage Criticized in House Hearing », *The New York Times*, 2 novembre, 1983, section A, p. 21.

<sup>109</sup> Davis Maraniss, « Information Blackout Revives Old Issues », *The Washington Post*, 15 novembre, 1983, p. A2.

<sup>110</sup> « Pool Results Back Grenada News Blackout », *The Associated Press*, 20 novembre, 1983, AM. Ces résultats sont corroborés par les téléspectateurs de CNN dont les 4/5 des répondants se disent favorables aux restrictions du Pentagone. 48% des répondants d'un sondage *Washington Post/ABC News* disent néanmoins que le contrôle gouvernemental des médias est allé trop loin (*The Washington Post*, 15 novembre, 1983, p. A2).

<sup>111</sup> Jonathan Friendly, « Press Voices Criticism of "Off-The-Record War" », *The New York Times*, 4 novembre, 1983, section A, p. 16.

<sup>112</sup> Jonathan Friendly, « Press Groups Ask Talks on Combat Coverage », *The New York Times*, 2 décembre 1983, section A, p. 11.

pour exclusion de la presse et violation du Premier amendement. Un tribunal de Washington rejettera la poursuite en juin 1984, arguant que les restrictions avaient déjà été levées au moment du plaidoyer. Les paroles de Katherine P. Darrow, une avocate du *New York Times* traduisent peut-être mieux les inquiétudes de la presse : « Je ne suis pas sûr qu'il y ait un Premier amendement à être sur une tête de pont. Les journalistes sont là parce que le gouvernement leur permet d'être là<sup>113</sup> ». L'avenue des discussions entre les médias et le gouvernement semble alors la solution privilégiée.

L'exclusion des médias à Grenade a pour corollaire une couverture médiatique négative peu intéressée par l'aspect militaire. Le commandant Joseph Metcalf III déplorera le manquement de la presse à informer adéquatement le public car celle-ci était plus encline à défendre ses prérogatives qu'à rapporter l'information (1992 : 173). Pour le général John W. Vessey, le chef d'état-major des armées, la mise à l'écart des médias a été une erreur : « Nous avons manqué une grande opportunité de permettre au public américain d'avoir les reportages sur comment les rangers et les marines ont bien opéré » (cité par Cole, 1997 : 56). Michael I. Burch, du bureau des affaires publiques au Pentagone abonde dans le même sens, soulignant que la combinaison de la méfiance, de la mauvaise planification et d'une mauvaise exécution de la part du commandant a privé l'opération d'une bonne presse et d'un soutien international (cité par Combelles-Siegel, 1996 : 5).

Le manque de planification au niveau des responsables d'affaires publiques a certainement joué un grand rôle dans le cafouillage de l'opération médiatique. Il faut souligner ici que l'opération *Urgent Fury* a été déclenchée à la hâte. Seulement trente-neuf heures séparaient la notification du commandant Metcalf III qu'il allait être en charge des opérations et le débarquement des premières troupes (Metcalf III, 1992 : 169). Cependant, malgré l'absence d'une politique médiatique concertée, il

---

<sup>113</sup> Jonathan Friendly, « Press Groups Ask Talks on Combat Coverage », *The New York Times*, 2 décembre 1983, section A, p. 11.

reste surprenant que les directives concernant la présence médiatique échafaudées par le commandant au cours des opérations s'est beaucoup plus concentré sur la sécurité des journalistes que sur la sécurité opérationnelle (*Ibid.* : 172).

Au début de novembre 1983, le général John W. Vessey, chef d'état-major des armées, annonce la création d'une commission regroupant des officiers et des journalistes en vue d'une révision des restrictions imposées à la presse à Grenade et d'une élaboration de règles pour la couverture médiatique des opérations militaires. À l'émission *Meet the Press* du 6 novembre au réseau *NBC*, John W. Vessey explique que la commission déterminera comment on peut à la fois conduire les opérations militaires et informer le peuple américain<sup>114</sup>. Le major général à la retraite Winant Sidle est nommé pour diriger les travaux de la commission. Jusque-là directeur des relations publiques chez *Martin Marietta Corporation*, Winant Sidle avait été le responsable de la section information au sein du commandement au Vietnam (*MACV*). Les médias déclinent l'offre de participer à la commission à titre de membres à part entière mais acceptent seulement d'offrir des témoignages. Les organisations de presse craignent notamment que leur participation ne soit interprétée comme une indication que leur accès aux champs de bataille est négociable (Braestrup, 1985 : 123).

Du 6 au 10 février 1984, la commission *ad hoc* composée de quinze membres se réunit à la *National Defense University* à Washington. Vingt-cinq personnes représentant dix-neuf médias et organisations de presse, ainsi que les hauts responsables d'affaires publiques de l'armée, de la marine et de l'aviation, sont entendus. Dans sa déclaration de principe, le rapport de la commission Sidle réaffirme le principe historique de permettre aux médias américains de couvrir les opérations militaires en accord avec la sécurité des missions et des forces

---

<sup>114</sup> Jonathan Friendly, « Panel to Review Curb on the Press », *The New York Times*, 7 novembre, section A, p. 16.

américaines<sup>115</sup>. La première des huit recommandations du rapport concerne la nécessité de la planification d'affaires publiques concomitamment à la planification opérationnelle. La deuxième recommandation suggère de recourir au plus grand *pool* de presse possible si la situation ne permet de faire autrement, mais de permettre un accès illimité aussitôt que possible. La troisième recommandation ayant trait aux *pools* suggère au secrétaire de la Défense de considérer la constitution d'une liste préétablie de journalistes qui seraient accrédités ou notifiés en cas d'opérations militaires. La quatrième recommandation stipule que le principe de base régissant l'accès des médias aux opérations militaires devrait être l'acceptation volontaire par les médias des directives ou règles (*Ground Rules*) établies par l'armée, les violations étant sanctionnées par l'expulsion. Les autres recommandations concernent la planification d'un personnel d'affaires publiques qualifié, des moyens de communication et de transport ainsi que l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les médias et l'armée.

Conformément aux recommandations de la commission Sidle, la création d'un *pool* appelé à couvrir des opérations militaires est annoncée par le Pentagone le 10 octobre 1984. Le *pool* doit compter onze journalistes. Si les circonstances le permettent, le nombre pourra être porté à vingt et le *pool* ne durera que vingt-quatre heures. Le Pentagone choisit les médias représentés, puis ces derniers désignent les journalistes. L'annonce provoque la colère des journaux qui ne font pas partie des onze membres<sup>116</sup>. Selon le *New York Times*, le *pool* du Pentagone est inusité car sa

---

<sup>115</sup> La déclaration de principe élargit les dispositions des « *Principles of Information* » promulguées par le secrétaire de la Défense le 1 décembre 1983 et fait écho aux deux premiers paragraphes du document « *A Statement of Principle on Press Access to Military Operations* » publié par dix grandes organisations de presse le 10 janvier 1984 (Sidle, 1984 : 3-4).

<sup>116</sup> L'annonce initiale du Pentagone inclut deux journalistes pour les agences de presse (*Associated Press* et *United Press International*) ; un journaliste d'une radio (à déterminer) ; un journaliste pour chacun des quatre réseaux de télévision (*ABC*, *CBS*, *NBC*, *CNN*) plus un caméraman et un technicien du son pour les quatre et un journaliste représentant trois grands magazines (*Time*, *Newsweek* et *U.S. News & World Report*) et un photographe (à déterminer).

composition serait déterminée par le gouvernement et les journaux en sont exclus<sup>117</sup>. L'éditeur du *New York Times*, Arthur Ochs Sulzberger, qualifie l'exclusion des journaux d'« acte flagrant de discrimination<sup>118</sup> ». Pour Albert R. Hunt, le chef de bureau à Washington du *Wall Street Journal*, la décision du Pentagone est « scandaleuse et inacceptable<sup>119</sup> ». Remettant en cause l'emphase mise sur la télévision, Benjamin C. Bradlee, le rédacteur en chef du *Washington Post*, affirme que son journal fera tout ce qu'il peut pour rapporter l'information, qu'il soit dans le *pool* ou pas<sup>120</sup>.

Devant le tollé des journaux, le Pentagone se ravise le 11 octobre. Michael I. Burch, *Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* annonce que l'*American Newspaper Publishers Association* [ *A.N.P.A.* ] pourra choisir un journaliste pour représenter huit grands journaux sur une base rotative de six mois. Le nombre du *pool* est donc arrêté à douze journalistes. Le président de l'*A.N.P.A.* Richard J. B. Johnson fait savoir que l'association allait coopérer avec le département de la Défense tout en restant prudente mais considère le *pool* de douze membres comme arbitraire<sup>121</sup>.

Par ailleurs, le Pentagone établit les règles à respecter pour la couverture médiatique des opérations. Les *Ground Rules* proposées à titre provisoire s'inspirent directement des règles qui étaient en vigueur au Vietnam<sup>122</sup>. Le changement majeur concerne la possibilité d'appel offerte aux correspondants auprès des autorités militaires sur le terrain ou à Washington s'ils estiment que les décisions prises

---

<sup>117</sup> Richard Halloran, « Pentagon Forms War Press Pool ; Newspaper Reporters Excluded », *The New York Times*, 11 octobre, 1984, section A, p. 1.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> Richard Harwood, « Pact Reached on Media Pool to Cover Military Operations », *The Washington Post*, 11 octobre, 1984, p. A1.

<sup>121</sup> Richard Halloran, « Pentagon Plans to Add Newspaper as Member of its War Press Pool », *The New York Times*, 12 octobre, 1984, section A, p. 1

<sup>122</sup> Le document « Rules Governing Public Release of Military Information in Vietnam » du 31 octobre 1966 sert de référence comme le rappelle Richard Halloran, « Pentagon is Proposing Rules for the Press at Battlefields », *The New York Times*, 13 octobre 1984, section 1, p. 5.

restreignent leur travail<sup>123</sup>. Suite à un article du *Washington Post* affirmant que les correspondants allaient être soumis à une censure extraordinaire sur le champ de bataille comme celle de la Deuxième Guerre mondiale, les autorités militaires rassurent et nient catégoriquement toute velléité de censure<sup>124</sup>.

Le système de *pool* est testé lors d'une série d'exercices militaires au Honduras, au Kentucky et en Californie de 1985 à 1986 (Terry, 1997 : 13, note 66). Le *pool* entre véritablement en action pour la première fois au Koweït lors de l'opération *Earnest Will* visant à escorter des navires koweïtiens dans le Golfe persique en 1987. Malgré les réticences des commandants, l'armée américaine autorise même la présence du *pool* dans l'opération d'assaut *Praying Mantis* contre deux frégates iraniennes en avril 1988 (Combelles-Siegel, 1996 : 9). Après l'échec de la Grenade, cette coopération renouvelée s'avère une réussite. Le pas en avant qui augure du mieux est cependant vite perdu au Panama. Improvisé lors de l'opération *Urgent Fury* à Grenade, le dispositif du *pool* est institutionnalisé en avril 1985 et attend un véritable test en situation opérationnelle.

## 2.9 L'invasion de Panama (1989)

Le 20 décembre 1989, l'opération *Just Cause* est déclenchée contre le régime de Manuel Antonio Noriega au Panama. À bord d'un avion C-141, un *pool* de seize journalistes atterrit à l'aéroport Howard AFB au Panama quatre heures après le début des opérations. À 19h30 la veille, les membres du *pool* avaient été sommés de se rapporter à la base aérienne Andrews, près de Washington, d'où ils ont décollé à 23h26<sup>125</sup>. Arrivés à 5h du matin le 20 décembre à l'aéroport Howard, les membres du *pool* sont transférés à Fort Clayton après une heure d'attente. Le plan initial prévoyait

---

<sup>123</sup> Richard Halloran, « Pentagon is Proposing Rules for the Press at Battlefields », *The New York Times*, 13 octobre 1984, section 1, p. 5.

<sup>124</sup> « Pentagon Denies Censor Plan ; Battle-Coverage Rules Still Undergoing Revision », *The Washington Post*, 14 octobre, 1984, p. A3.

<sup>125</sup> Les faits rapportés dans cette section s'inspirent largement du rapport *post mortem* (*After Action Report*) de la division des affaires publiques de l'USSOUTHCOM (1990).

de se rendre au centre de presse à Quarry Heights mais le *pool* est dérouté vers le quartier général de l'*USSOUTHCOM* (*United States Southern Command*) à Fort Clayton en raison des combats à Quarry Heights. Au quartier général, les journalistes sont invités à regarder *CNN* et sont briefés par John Bushnell, le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis. Fred Francis, le correspondant de *NBC*, explique :

Une fois sur le terrain au Panama, le *pool* a dû attendre cinq heures pour un briefing et pour le transport. Pendant cette période, *CNN* a diffusé une conférence de presse à partir du Pentagone au cours de laquelle nous avons appris tous les détails de l'opération que nous devions couvrir. C'était particulièrement frustrant, d'autant plus que nous étions seulement à quelques kilomètres des troupes en train de combattre, pourtant nous étions immobilisés<sup>126</sup>.

À 10h08, le *pool* arrive à Fort Amador par hélicoptère. C'est la première occasion sérieuse offerte aux journalistes car des combats sont en cours contre un cantonnement militaire panaméen. Aussi membre du *pool*, Kevin Merida du *Dallas Morning News* expliquera que même à Fort Amador, les combats étaient presque terminés, le gros des bombardements s'étant déroulé tôt le matin au moment où ils étaient encore immobilisés dans un avion militaire<sup>127</sup>. À moins de trois kilomètres de là, les membres du *pool* peuvent voir au loin le siège en cours à la *Commandancia*, le quartier général de Noriega, et entendre les appels de reddition lancés à ses partisans par haut-parleurs. Les journalistes qui insistent pour y aller se font cependant répondre par leurs escortes : « C'est trop dangereux<sup>128</sup> ».

Les demandes répétées des journalistes pour voir les blessés et prendre des photographies sur la base aérienne sont rejetées. À l'aéroport de Tecumen, le commandant des rangers, le général James Johnson se montre favorable à ce que les

---

<sup>126</sup> Fred Francis « An Evaluation of the DOD Media Pool » cité in USSOUTHCOM (1990 : 44).

<sup>127</sup> Kevin Merida, « The Panama Press-Pool Fiasco; The Military Let Journalists Do Everything Except Cover the News », *The Washington Post*, 7 janvier, p. B2.

<sup>128</sup> Fred Francis « An Evaluation of the DOD Media Pool » cité in USSOUTHCOM (1990 : 44).

médias racontent ce que ses hommes ont accomplis mais dit être tenu au secret par un ordre opérationnel.

La première journée du *pool* au Panama est une suite de déceptions. Arrivés en retard, les journalistes ne peuvent s'approcher des combats et se heurtent à moults refus ainsi qu'à des problèmes de transport et de communication. Le sentiment général parmi les membres du *pool* est que l'opération est devenue une farce. Les correspondants se plaignent d'être forcés à couvrir les événements avantageux pour l'administration. « Ce que nous avons eu était un flot continu de propagande. Nous avons été amenés pour saluer l'ambassadeur des États-Unis de retour, [on nous a] proposé [de rencontrer] les prisonniers politiques libérés et [nous avons été] programmés pour [couvrir] des événements avec des leaders politiques panaméens<sup>129</sup> » dit Fred Francis. Exaspéré, celui-ci fait savoir qu'il recommandera à *NBC* de se retirer du *pool*.

Au deuxième jour de l'opération, le 21 décembre, les premiers journalistes qui ne participent pas au *pool* commencent à arriver au Panama après l'ouverture de l'espace aérien, qui avait été fermé au début de l'opération *Just Cause*. À la suite des pressions des patrons de presse à Washington, le Pentagone permet finalement à une douzaine de vols nolisés de se poser avec trois cents journalistes (Combelles, 1995 : 84). Néanmoins, le traitement de faveur réservé au correspondant Sam Donaldson du réseau *ABC* et son équipe provoque la colère des membres du *pool* et de leurs officiers d'affaires publiques<sup>130</sup>.

Dans les salles de rédaction, la déception est également grande à l'égard du *pool*. Il y a les difficultés d'accès subies par les correspondants, mais aussi la lenteur des reportages. Les premières images de la télévision sont publiées par *Worldwide Television News* avant celles du *pool* tandis que les premières photographies du *pool*,

---

<sup>129</sup> I Fred Francis « An Evaluation of the DOD Media Pool » cité in USSOUTHCOM (1990 : 44).

<sup>130</sup> Selon le rapport USSOUTHCOM (1990: 38), Donaldson a été escorté comme un VIP. Le rapport Hoffman (1990 : 14) relève aussi cet incident : « Quand Sam Donaldson est arrivé, c'était comme si le Président s'était présenté au centre des médias ».

sans scènes de front, sont reçues plus de vingt-quatre heures après l'arrivée du *pool*<sup>131</sup>. En ce qui concerne les moyens de communications, le Pentagone avait accepté que *NBC* apporte une antenne parabolique pour la transmission des reportages télévisés. Malgré quelques difficultés techniques, cela a permis d'éviter les retards qui auraient pu être occasionnés par l'envoi hasardeux de cassettes vidéo par avion dans un contexte opérationnel.

Les difficultés de communication entre le centre de presse de Quarry Heights et le Pentagone ont mené au retard de certains reportages par les correspondants d'agences de presse et de la presse écrite. Au Pentagone, la défectuosité de l'équipement de transmission par fax a causé quelques maux de tête et des retards indus. Le protocole du *pool* interdit aux journalistes de communiquer directement avec leurs rédactions par téléphone. Face aux difficultés de communication, Bob Kearns de *Reuters* et Steven Komarow d'*AP* ont ignoré les règles et dicté leurs papiers à leurs rédactions par téléphone (Hoffmann, 1990 : 15). Pas étonnant alors que les membres du *pool* se choisissent la devise « *semper tardis* » qui veut dire « toujours en retard ».

Au lendemain du déclenchement de l'opération, le secrétaire de la Défense Dick Cheney et le chef d'état-major, le général Colin Powell sont les seuls à se montrer satisfaits de l'opération *pool*. Cheney qualifie la couverture du *pool* de « satisfaisante » tandis que Powell affirme que les choses ont fonctionné « merveilleusement<sup>132</sup> ». Confronté par la presse, Pete Williams, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* au Pentagone, avoue cependant que les journalistes du *pool* auraient pu être mieux assistés et blâme l'« incompétence » au sein de l'armée<sup>133</sup>. Pour Ed Turner, le vice-président de *CNN*, les difficultés du *pool* reposent sur les épaules des commandants sur le terrain pour qui, les journalistes, qu'ils

<sup>131</sup> Alex S. Jones, « Fighting in Panama: The Press; Editors Say Journalists were Kept from Action », *The New York Times*, 22 décembre, 1989, section A, p. 19.

<sup>132</sup> Bryan Brumley, « Cheney Pleased with Operation of Media Pool in Dangerous Circumstances », *The Associated Press*, 21 décembre, 1989, AM.

<sup>133</sup> *Ibid.*

pensent devoir protéger, constituent une nuisance<sup>134</sup>. Steven Komarow d'*AP*, qui participe au *pool*, déplorera une résistance institutionnelle forte au sein de l'armée à l'idée de laisser la presse voir quoi que ce soit<sup>135</sup>.

Dans son évaluation du fonctionnement du *pool*, Fred Francis rapportera que certains officiers d'affaires publiques étaient également frustrés du manque de coopération de la part du général Maxwell Thurman, commandant en chef de l'*USSOUTHCOM* et du lieutenant-général Carl Stiner, commandant de l'opération sur le terrain. La frustration des officiers d'affaires publiques chargés de superviser le *pool* est notamment liée au fait que certains commandants d'unité devaient faire approuver les demandes du *pool* par la voie de la chaîne de commandement en dépit des arrangements préalablement obtenus.

Fred Francis signale que même les demandes simples, comme passer la nuit avec les troupes, sont refusées<sup>136</sup>. Le commandant Maxwell Thurman reconnaîtra que c'était une erreur de ne pas permettre à certains membres du *pool* d'accompagner les troupes du 18<sup>e</sup> Corps aéroporté (Hoffman, 1990 : 3). Dans le rapport général de la division des affaires publiques, il est mentionné que l'une des plaintes les plus fréquemment formulées par les médias est que le *pool* n'a pas été capable de couvrir le début de l'opération. Si le *pool* a été créé dans ce but précis, alors, avoue le rapport, on peut conclure à un échec.

En janvier 1990, le responsable des affaires publiques au Pentagone, Pete Williams, mandate Fred S. Hoffman, ancien porte-parole du Pentagone et ancien correspondant au Pentagone de l'agence *Associated Press*, pour revoir le fiasco du *pool* au Panama. Son rapport est publié en mars. Le premier blâme est attribué à Dick Cheney dont la préoccupation excessive de préserver le secret de l'opération a mené au retard de planification et de déploiement du *pool* qui n'a pu couvrir le début des

---

<sup>134</sup> Alex S. Jones, « Fighting in Panama: The Press; Editors Say Journalists Were Kept from Action », *The New York Times*, 22 décembre, 1989, section A, p. 19.

<sup>135</sup> Cité dans le rapport USSOUTHCOM (1990 : 50) [transcription « DoD Press Pool Meeting », 19 janvier 1990].

<sup>136</sup> Cité dans le rapport USSOUTHCOM (1990: 44).

opérations (Hoffman, 1990 : 1). Le blâme est partagé avec Pete Williams, qui, en tant que conseiller du secrétaire de la Défense en matière d'affaires publiques, aurait pu convaincre Cheney de la nécessité d'activer le *pool* à temps et être au Panama pour le déclenchement des opérations. En raison des tergiversations et du calcul visant à éviter l'heure des journaux télévisés du soir, la décision de convoquer le *pool* a été prise moins de six heures avant le début de l'opération.

Le rapport Hoffman remet en question l'activation du *pool* à Washington alors qu'il y avait déjà des journalistes sur place au Panama. Le colonel Ron Sconyers, officier d'affaires publiques en chef à l'*USSOUTHCOM* avait suggéré l'idée d'utiliser des journalistes déjà au Panama mais, Pete Williams, après consultation avec Dick Cheney, avait décidé de recourir au *pool* national du Pentagone. Le rapport rappelle que le *pool* avait été mis sur pied pour permettre aux médias de couvrir aussitôt que possible une opération « dans un endroit éloigné où il n'y a aucune autre présence de la presse américaine » (*Ibid.* : 2).

Un journaliste du magazine *Time* a violé les règles de la sécurité opérationnelle au moment de l'activation du *pool*. Quand le rédacteur en chef de *Time* Stanley W. Cloud a été avisé le 19 décembre, la désignation de Dick Thompson au *pool* a été rapidement sue par beaucoup d'invités qui prenaient part à un party de Noël et qui se doutaient bien que le journaliste allait couvrir une opération au Panama<sup>137</sup>. Officiellement, les membres du *pool* ont été notifiés de leur destination à minuit 15, au cours du premier briefing à bord de leur avion C-141. Cependant, les reportages de la presse sur les préparatifs militaires dans certaines bases militaires américaines aux États-Unis et au Panama laissaient présager à ce moment-là une action armée au Panama. Aucune sanction ne sera prise contre le journaliste de *Time*.

Le rapport Hoffman comprend dix-sept recommandations dont la première exhorte le secrétaire de la Défense à émettre une directive devant être distribuée à

---

<sup>137</sup> Ce fait est rapporté dès le lendemain de l'opération, sans mention de la violation, par Michael Specter, « Panama; Firsthand Coverage and Secondhand Diplomacy; News Organizations Struggle with "Pool" Format », *The Washington Post*, 21 décembre, 1983, p. D1.

toutes les forces armées et indiquant explicitement le parrainage officiel du *pool* et la nécessité de lui accorder un soutien total. Hoffman recommande aussi d'améliorer la planification de la couverture du *pool* par une meilleure coordination du personnel d'affaires publiques sous la supervision de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs (ASDPA)*. Les plans opérationnels doivent inclure la planification d'affaires publiques et l'*ASDPA* doit rester en contact étroit avec le secrétaire de la Défense et le chef d'État-major, avant et pendant les opérations. Encore une fois, la sécurité des journalistes ne doit pas être invoquée pour justifier l'exclusion du *pool* des combats.

Le 20 mars 1990, dans un mémorandum adressé aux correspondants, Pete Williams accepte immédiatement cinq des recommandations du rapport Hoffman. Sur les douze autres recommandations, l'*ASDPA* fait savoir que six sont acceptées en principe mais nécessitent d'être peaufinées et que six autres nécessitent un examen et une coordination plus approfondis avec l'état-major, les commandements unifiés et les membres du *pool*.

Dès le 30 mars 1990, conformément aux recommandations du rapport Hoffman, une nouvelle directive sur la planification d'affaires publiques est rendue publique. Les commandants en chef sont invités à coordonner leurs activités d'affaires publiques avec le bureau d'affaires publiques du département de la Défense et le chef d'état-major dans le but de permettre un flot d'informations maximal au public. La directive appelle les commandants à préparer la politique et les instructions d'affaires publiques et à fournir les moyens de communication et de transport adéquats au *pool* et aux médias accrédités à moins qu'une nécessité militaire inévitable ne requière toutes les ressources disponibles<sup>138</sup>.

La même année, l'Irak de Saddam Hussein envahit le Koweït. Cette invasion mènera à la guerre du Golfe. Au *pool* unique du Panama succéderont plusieurs *pools* regroupant plus d'une centaine de journalistes. À l'instar du Panama, les *pools*

---

<sup>138</sup> Voir le Joint Operations Procedures Manual. « Annex F, Planning Guidance- Public Affairs. » Joint Chiefs of Staff Publication 5-02.2, March 30, 1990 in U.S. SENATE (1991 : 246-278).

constitués pour couvrir la guerre du Golfe verront très peu les opérations de combat de près.

## 2.10 La guerre du Golfe (1991)

À la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990, le président George H. W. Bush décide de déployer les forces américaines en Arabie saoudite le 6 août. Le lendemain, les premières troupes américaines se dirigent vers l'Arabie saoudite dans ce qui allait être le plus grand déploiement militaire américain depuis la guerre du Vietnam. Aucun journaliste n'accompagne les premières troupes, le *pool* de presse n'ayant pas été activé par le département de la Défense.

La réaction des médias ne tarde pas. Pour Jonathan P. Wolman, le chef de bureau à Washington d'*Associated Press*, la décision du Pentagone de ne pas convoquer le *pool* est « scandaleuse<sup>139</sup> ». Répondant aux questions sur la non-activation du *pool*, le secrétaire de la Défense Dick Cheney lance à la blague : « C'est la faute à Pete [Pete Williams, son conseiller d'affaires publiques] », ajoutant néanmoins que l'Arabie saoudite, en tant que nation souveraine, établissait les règles liées à la couverture des activités dans le royaume<sup>140</sup>. Si on ne peut envoyer des journalistes dans un pays souverain, pourquoi alors ne pas les envoyer sur les porte-avions américains, se demande Jonathan P. Wolman d'*AP*<sup>141</sup>. Sans totalement nier l'hostilité saoudienne envers les médias, Philip Taubman, le rédacteur en chef adjoint du bureau de Washington du *New York Times*, pense néanmoins que l'exclusion de la presse est une décision de l'administration Bush : « C'est lié, dit-il, à l'instinct de l'armée de garder la presse à distance partiellement pour des raisons de sécurité et

---

<sup>139</sup> Michael Wines, « Confrontation in The Gulf; Press Left Out of Gulf Airlift », *The New York Times*, 9 août 1991, Section A, P. 14.

<sup>140</sup> Cité par Wines (*Ibid.*)

<sup>141</sup> Cité par Michael Wines, « Confrontation in The Gulf; Press Left Out of Gulf Airlift », *The New York Times*, 9 août 1991, Section A, P. 14.

partiellement en raison de son expérience passée<sup>142</sup> ». Le président Bush, qui affirme que la question de la presse ne lui avait pas été adressée, justifie l'absence du *pool* en disant : « Mais il y a plein de journalistes en Arabie saoudite en ce moment<sup>143</sup> ». Cette affirmation du président Bush est rapidement démentie car il n'y avait pas de journalistes occidentaux en Arabie saoudite<sup>144</sup>.

Pour Fred S. Hoffman, qui avait produit le rapport sur le fonctionnement du *pool* au Panama, les circonstances du moment dans le Golfe persique se prêtaient pourtant bien à la définition du *pool* : des troupes américaines dans un endroit éloigné, avec peu ou pas de personnel des médias et un potentiel de combats<sup>145</sup>. Hoffman ne voit aucune raison de sécurité opérationnelle pour justifier l'exclusion de la presse et comprend mal pourquoi on interdirait le travail indépendant de la presse aussi longtemps que les journalistes respecteraient les *Ground Rules*.

Le 10 août, Dick Cheney appelle le prince Bandar ibn Sultan, l'ambassadeur saoudien aux États-Unis, pour s'enquérir de la question de l'octroi des visas aux journalistes désirant couvrir les événements en Arabie saoudite<sup>146</sup>. Bandar fait savoir que la question reste à l'étude mais que le *pool* est autorisé si l'armée américaine fournit son transport. Alerté le même jour, un *pool* de dix-sept journalistes quitte la base aérienne Andrews deux jours plus tard en direction de l'Arabie saoudite. Le *pool* fait une escale en Floride où les journalistes rencontrent le commandant des opérations, le général H. Norman Schwarzkopf, et une autre escale de ravitaillement à la base aérienne de Torrejon en Espagne. À partir du 13 août, date de leur arrivée, les

---

<sup>142</sup> Paul Fahri et David Mills, « Media Shut Out at Front Lines », *The Washington Post*, 9 août 1990, p. D1.

<sup>143</sup> Michael Wines, « Confrontation in the Gulf; Press Left Out of Gulf Airlift », *The New York Times*, 9 août 1991, Section A, P. 14.

<sup>144</sup> C'est ce qu'affirme Judith Kipper, spécialiste du Moyen Orient au Brookings Institution et consultant d'*ABC News* (*The New York Times*, 10 août 1990, section A, p. 10). L'absence de journalistes occidentaux au début du mois d'août est également confirmée plus tard dans le témoignage de Pete Williams, *Assistant Secretary for Public Affairs*, in U.S. SENATE (1991 : 7).

<sup>145</sup> Témoignage de Fred S. Hoffman in U.S. SENATE (1991 : 60).

<sup>146</sup> « Conduct of the Persian Gulf Conflict », An Interim Report to Congress in U.S. SENATE (1991 : 774).

dix-sept membres du *pool* national sont les premiers journalistes occidentaux autorisés à opérer en Arabie saoudite.

Le *Joint Information Bureau* [*JIB*] est établi à l'hôtel international de Dhahran sous la supervision du capitaine Mike Sherman. Les officiers d'affaires publiques du *JIB* sont chargés d'assister les journalistes, de les escorter et de censurer leurs reportages. Le ministère de l'Information saoudien est également situé à Dhahran. Le gouvernement saoudien exige que les journalistes visitant les bases saoudiennes soient escortés par un officier américain. Un autre bureau du *JIB*, attaché au commandement central (*CENTCOM*), est ouvert plus tard dans la capitale, Riyad.

Le premier *pool* reste en opération jusqu'au 26 août. Jay Peterzell du magazine *Time*, qui avait participé à ce premier *pool*, fait l'éloge du Pentagone pour avoir réussi à garder la presse en Arabie saoudite et dit que le *pool* a permis de voir au moins en partie ce qui s'y passait au moment où on ne pouvait faire autrement<sup>147</sup>. Carl Rochelle de *CNN* louange aussi le *pool* mais met un bémol en raison de certaines restrictions. Selon Rochelle, les journalistes ont accepté de ne pas révéler qu'il n'y avait pas assez de troupes américaines pour faire face à une attaque irakienne dans les premiers jours (cité par Sharkey, 1992 : 110). Pour Charles LeMoyne du *New York Times*, les journalistes qui posaient les questions les plus difficiles se faisaient dire qu'ils étaient « anti-militaires » (*Ibid.* : 111). Comme d'autres journalistes, LeMoyne subira des représailles des militaires en l'occurrence l'annulation d'une entrevue avec le général Schwarzkopf (accordée plus tard). Si Ed Turner, le vice-président de l'information à *CNN*, pense qu'avoir le *pool* est mieux que rien, son homologue Bob Murphy du réseau *ABC*, croit cependant que le *pool* offre un bon alibi au Pentagone et aux Saoudiens pour dire qu'ils n'ont pas exclu la presse mais qu'en aucune façon les besoins légitimes des journalistes ne sont pas comblés<sup>148</sup>.

---

<sup>147</sup> Cité par Pete Williams in U.S. SENATE (1991 : 8).

<sup>148</sup> Voir *The Washington Times*, 16 août, 1990, p. E1.

Vers la fin août 1990, en réponse aux pressions de la presse, Dick Cheney soutient encore qu'il n'a pas l'autorité finale sur l'accès que le gouvernement saoudien allait accorder à la presse<sup>149</sup>. À ce moment-là, le ministère de l'Information saoudien a déjà accordé cent vingt visas de trente jours à des journalistes occidentaux. Dans le *St. Petersburg Times* (Floride), Phil Gailey réfute fortement l'argument de Cheney qu'il qualifie de bêtise : « Ils utilisent simplement cela comme une excuse pour continuer une politique du Pentagone post-Vietnam pour restreindre la couverture médiatique des opérations militaires<sup>150</sup> ». Gailey ajoute : « Comment les États-Unis réagiraient si les Saoudiens, qui ont requis la protection militaire américaine contre l'Irak, demandaient que les femmes et les Juifs soient exclus des forces américaines dans leur pays ?<sup>151</sup> ». Il faut rappeler ici qu'une des justifications pour la non imposition de la censure au Vietnam était la crainte de l'administration Johnson que le gouvernement vietnamien ne soit trop contraignant envers la presse américaine.

Durant la marche vers la guerre, Pete Williams, l'*ASDPA*, consulte les chefs de bureau à Washington pour expliquer la planification du *pool* advenant des hostilités. Au lendemain de sa deuxième rencontre avec les chefs de bureau le 28 novembre, Williams briefe le secrétaire de la Défense Cheney et le chef d'état-major Colin Powell qui acceptent un concept de *pool* de combat<sup>152</sup>. Cependant, les règles proposées sont sévèrement critiquées par la presse. Durant la deuxième moitié de décembre et au début de janvier, les discussions continuent entre Pete Williams et les chefs de bureaux à Washington de la presse accréditée au Pentagone mais le bureau de Pete Williams est inondé de critiques venant des responsables de différents médias. L'élagage des *Ground Rules* qui tiennent désormais en une page, satisfait la presse. Les deux principales pierres d'achoppement restent le principe de *security*

<sup>149</sup> Keith Kendrick, « Cheney Says Press Access Up to Saudis; News Executives Fear Visas May Be Voided », *The Washington Post*, 23 août, 1990, p. A21.

<sup>150</sup> Phil Gailey, « Saudi Plan for Media Suits U.S. », *St. Petersburg Times*, 24 août 1990, p. 8A.

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> Mémoire de Pete Williams daté du 14 décembre 1990 in U.S. SENATE (1991: 296).

*review* (censure préalable) et l'obligation d'une escorte militaire en tout temps<sup>153</sup>. Fred S. Hoffman croit que le Pentagone veut établir la censure sans la nommer et désavoue le principe de *security review* susceptible de mener à des abus préférant l'approche des *Ground Rules* qui étaient en vigueur au Vietnam<sup>154</sup>. Pour Ron Nessen, ancien correspondant de *NBC* au Vietnam et vice-président de l'information à *NBC Radio* et *Mutual Broadcasting*, le « Pentagone a gagné la dernière bataille du Vietnam. Elle a été menée dans les sables d'Arabie saoudite et l'ennemi battu a été, nous les médias<sup>155</sup> ».

Les protestations des médias ne concernent pas uniquement les règles à suivre. Plusieurs lettres sont envoyées à Pete Williams pour solliciter des places dans les *pools* du Pentagone. Les chamailleries et la nature compétitive ont privé les médias d'un front commun efficace contre les restrictions du Pentagone (Sharkey, 1992 : 119-120). Les demandes adressées à l'*ASDPA* concernent aussi l'inclusion dans les *pools* des journalistes étrangers. Appuyée par les lettres de ses clients, Maria Mann, la directrice des Amériques de l'Agence France Presse [AFP], écrit plusieurs fois à Pete Williams, en vain<sup>156</sup>. Les médias canadiens demanderont également au ministre canadien des Affaires étrangères Joe Clark d'intercéder en leur faveur auprès des Américains, mais sans succès.

À Dhahran, le *Joint Information Bureau* s'enquiert de la condition physique des journalistes qui allaient participer dans les *pools* en leur faisant passer un test d'endurance. Un journaliste masculin de trente cinq ans doit réussir trente-huit abdominaux et trente-trois pompes, chaque série en deux minutes et courir trois km

---

<sup>153</sup> Voir entre autres protestations la lettre de Michael Betler, rédacteur en chef adjoint au *Washington Post* à Pete Williams in U.S. SENATE (1991 : 595) ou Howard Kurtz, « Pentagon to Ease Coverage Rules ; News Executives Say Proposed Restrictions Amount to Censorship », *The Washington Post*, 5 janvier, 1991, p. A20.

<sup>154</sup> Cité par Michel R. Gordon, « Confrontation in the Gulf ; Rules for Journalists: Necessity or Prior Restraint? », *The New York Times*, 7 janvier, 1990, section A, p. 11.

<sup>155</sup> Ron Nessen, « The Pentagon's Censors », *The Washington Post*, 12 janvier, 1991, p. A21.

<sup>156</sup> Voir les lettres de Maria Mann in U.S. SENATE (1991 : 585, 627-628, 643, 649) et la lettre du directeur général Claude Moisy annonçant à Dick Cheney la possibilité d'une action en justice in U.S. SENATE (1991 : 665-666).

en dix-huit minutes. Et pour une femme du même âge, trente-cinq abdominaux, quatorze pompes et 3 km en vingt-deux minutes<sup>157</sup>. Le *JIB* distribue par ailleurs les masques à gaz et les combinaisons de protection contre les armes chimiques.

Le 15 janvier 1991, au moment où expire l'ultimatum des Nations Unies à Saddam Hussein pour se retirer du Koweït, un mémorandum de Pete Williams aux chefs de bureaux à Washington édicte la version finale des *Ground Rules* et des directives pour les correspondants en cas d'hostilités dans le Golfe persique<sup>158</sup>. Les *Ground Rules* pour l'opération *Desert Shield* énumèrent douze catégories de renseignements dont la publication par les médias pourrait mettre en danger les opérations et les vies humaines. Parmi les directives destinées aux médias, il est indiqué entre autres qu'en raison des exigences de la nation-hôte, les correspondants doivent rester avec leur escorte d'affaires publiques quand ils se trouvent sur des bases saoudiennes. Le mémorandum annonce la création de *pools* advenant des hostilités pour couvrir la phase initiale des combats. Seuls les membres des *pools* du *CENTCOM* [*Central Command*] seront autorisés à accéder aux zones avancées. Il est fortement déconseillé aux journalistes d'essayer d'entrer eux-mêmes en contact avec les unités combattantes. Les commandants américains veilleront à une sécurité étroite de la zone d'opération et en excluront tous les individus non autorisés. Les reportages du *pool* doivent être soumis à la censure préalable pour que les officiers d'affaires publiques s'assurent que les reportages ne contiennent pas des informations confidentielles. Le principe tant décrié de *security review* est donc maintenu. Les correspondants ne doivent pas en outre porter une arme personnelle. Les règles régissant la couverture médiatique de l'opération *Desert Shield* entrent en vigueur le même jour.

---

<sup>157</sup> Michael Hedges, « Reporters Put to Test to Cover Combat », *The Washington Times*, 7 janvier 1991, p. A8.

<sup>158</sup> Voir le « Memorandum for Washington Bureau Chiefs of the Pentagon Press Corps » in U.S. SENATE (1991 : 636).

Les attaques aériennes sur l'Irak commencent le 17 janvier 1991 dans le cadre de l'opération *Desert Storm*. Ce matin-là, cent vingt-six représentants des médias s'envolent de la base aérienne Andrews à bord d'un avion cargo C-141 de l'*Air Force* en direction de l'Arabie Saoudite. Le vol avait été promis par Pete Williams pour permettre à plus de journalistes de couvrir les opérations sur le terrain. Quatre jours après le début de la guerre, le *JIB* compte onze *pools* comptant chacun entre sept et dix journalistes, un peu moins de cent journalistes sur un total d'environ mille six cents présents en Arabie Saoudite<sup>159</sup>. Comme l'explique Jack R. Payton du *St. Petersburg Times*, qui est membre d'un « *pool* de réaction rapide », les membres sont convoqués à toute heure du jour ou de la nuit, sans savoir la destination, pour visiter une unité militaire sous l'escorte d'un officier d'affaires publiques<sup>160</sup>. Selon les responsables du *JIB*, il y avait peu de journalistes dans les *pools* car peu de commandants désiraient en avoir (Sharkey, 1992 : 127-128). Un des rares commandants réceptifs à la presse dans le Golfe est le lieutenant général Walter Boomer, commandant des marines et ancien directeur des affaires publiques dans le même corps (*Ibid.* : 128 ; Wildermuth, 1992 : 414).

En signe de protestation, le *New York Times* publie une note intitulée « Les censeurs vérifient les reportages du *pool* ». Cette note, qui sera répétée chaque jour jusqu'à la fin de la guerre, se lit comme suit :

Le commandement américain en Arabie saoudite a mis en place des restrictions de la presse selon lesquelles les journalistes sont rassemblés dans de petits groupes et se voient accorder l'accès à différentes sources militaires. Ces journalistes du *pool* obtiennent leurs informations sous escorte militaire, et leurs reportages sont sujets à l'examen des censeurs militaires avant qu'ils ne soient distribués. La plupart des informations dans les articles aujourd'hui sur les opérations militaires américaines ont été obtenues dans ces circonstances<sup>161</sup>.

---

<sup>159</sup> Jack R. Payton, « Pentagon's Information Policies Tested », *St. Petersburg Times*, 21 janvier 1991, p. 5A.

<sup>160</sup> Jack R. Payton, « Pentagon's Information Policies Tested », *St. Petersburg Times*, 21 janvier 1991, p. 5A.

<sup>161</sup> « Censors Screen Pooled Reports », *The New York Times*, 19 janvier, 1991, section 1, p. 6.

Le scoop de la première journée de la guerre revient à la chaîne de télévision d'Atlanta *Cable News Networks* [CNN] spécialisée dans l'information en continu. Ses trois journalistes Bernard Shaw, John Holliman et Peter Arnett rapportent les premiers bombardements sur la capitale irakienne et la riposte anti-aérienne en direct par téléphone de leur chambre à l'hôtel Al Rashid. Retenues d'abord par les autorités irakiennes, les images tournées par le caméraman de CNN Mark Biello feront par la suite le tour du monde. Les reportages de Bagdad au début de la guerre du Golfe propulsent CNN sur la scène nationale et internationale.

Différentes technologies, entre autres les téléphones satellites portables et les antennes satellites portables, permettent aux médias de transmettre les reportages plus rapidement (Everette et *al.*, 1991 : 34-38). La transmission en mode analogique d'une photo en noir et blanc, qui nécessitait trente minutes durant la guerre du Vietnam, ne requiert que deux à trois minutes en mode numérique dans le Golfe (*Ibid.* : 35). Selon un journaliste du *Boston Globe*, « si le Vietnam était la première guerre que la télévision a amené dans les salons américains, un conflit en Irak pourrait être la première guerre diffusée en direct, ou presque en direct, via minicam<sup>162</sup> ». Pour le reportage de la première nuit de la guerre en janvier 1991, CNN était en direct par liaison audio et en différé pour la vidéo. À Bagdad, comme en Arabie saoudite, le contrôle des autorités militaires empêche les médias d'utiliser leur équipement portable pour réaliser des reportages en direct des opérations sur le terrain. Plusieurs responsables militaires américains justifieront l'interdiction des reportages en direct et la parcimonie des informations fournies lors des briefings officiels en rappelant que Saddam Hussein et ses généraux regardaient eux aussi CNN.

Au lendemain de l'attaque, Peter Arnett est autorisé à rester à Bagdad par les autorités irakiennes alors que les autres journalistes occidentaux en sont chassés. Comme ça avait été le cas au Vietnam avec les journalistes couvrant le Vietnam du

---

<sup>162</sup> John Aloysius Farrell, « US, Media Debate How to Cover War », *The Boston Globe*, 26 décembre, 1991, p. 1p.

Nord, Peter Arnett et *CNN* seront sévèrement critiqués aux États-Unis pour connivence avec la propagande ennemie.

En ce qui concerne les *pools*, la question des escortes militaires constitue un point de désaccord dès le début. Selon Pete Williams, l'escorte a deux rôles : celui de facilitateur qui aide les journalistes à aller où ils ont besoin d'être et celui qui les empêche d'aller dans les zones où ils ne doivent pas être<sup>163</sup>. Les médias se plaindront cependant que l'interférence des officiers d'affaires publiques n'avait rien à voir avec la sécurité opérationnelle mais plutôt tout à voir avec l'aseptisation de la nature de la guerre et le polissage de l'image de l'armée<sup>164</sup>. Un des exemples est celui d'un groupe de journalistes à bord du porte-avion *USS JFK*, dont Carol Morello du *Philadelphia Inquirer*, qui seront chassés du pont par leur escorte pendant que les pilotes célébraient après avoir appris que la guerre allait commencer<sup>165</sup>. D'autres cas concernent des officiers d'affaires publiques qui s'interposent pour arrêter une entrevue à la caméra, menacent du regard les soldats faisant des commentaires défavorables ou suggèrent des réponses aux soldats. Pete Williams reconnaîtra après la guerre que la question des escortes devra être améliorée : « Les officiers d'escorte ne devraient pas se jeter devant la caméra quand l'un des soldats prononce un mot interdit [...]. Nous avons besoin d'enseigner au personnel d'affaires publiques comment faire son travail pour que les journalistes ne sentent pas que leurs sujets d'entrevue sont intimidés<sup>166</sup> ».

Un autre point important de contentieux entre l'armée et la presse durant la guerre du Golfe est le principe de « *security review* ». Tous les reportages et les images des journalistes dans les *pools* doivent être vérifiés et approuvés par les

---

<sup>163</sup> Conférence téléphonique sur les *Ground Rules* et les directives régissant la couverture médiatique de la guerre du Golfe par Pete Williams, 12 janvier 1991 in U.S. SENATE (1991 : 387 [377-417]).

<sup>164</sup> Annexe d'une lettre envoyée à Dick Cheney par un groupe de médias, « Problems of News Coverage in the Persian Gulf War » in U.S. SENATE (1991: 733 [730-735]).

<sup>165</sup> *Ibid.*, pp. 732-733 et *The Washington Post*, 26 janvier, 1991, p. A17.

<sup>166</sup> Williams (1991 : 8). Cet article est une version améliorée d'un discours prononcé devant le *National Press Club* le 14 mars 1991. Voir aussi *The Washington Post*, 17 mars, 1991, p. D1.

officiers d'affaires publiques avant publication. Ce système de censure préalable provoque plusieurs frictions et surtout d'importants retards dans la transmission des produits journalistiques. Les retards des reportages médiatiques durant la guerre du Golfe sont monnaie courante. Les journalistes sont frustrés car les retards s'élèvent souvent à plusieurs jours. Les retards sont particulièrement pénibles durant la campagne terrestre. Le grand problème s'avère être une censure par relais avec une révision multiple des copies. Les premières révisions sont effectuées à différents échelons par un officier d'affaires publiques avant l'acheminement des copies aux censeurs du *Joint Information Bureau* à Dhahran. Normalement, une seule révision par n'importe quel officier d'affaires publiques sur le terrain suffit.

En raison de la lenteur de certains reportages, le système de communication dans les *pools* de la guerre du Golfe est vite comparé au *Pony Express* de la guerre de Sécession<sup>167</sup>. Dans un mémo de protestation adressé au colonel Murvey, le responsable du *JIB*, John Fialka, journaliste au *Wall Street Journal*, se plaint d'un retard de quarante heures, rappelant du coup que les nouvelles de la bataille de Wilderness en Virginie lors de la guerre civile américaine ne prenaient que vingt-quatre heures pour atteindre New York<sup>168</sup>. Malgré la rapidité et l'instantanéité de l'information permise par la technologie, certains reportages ont été aussi lents que ceux de la guerre civile américaine, corrobore Martin F. Nolan du *Boston Globe* : « La guerre haute-technologie a signifié le reportage basse-technologie<sup>169</sup> ».

Encore une fois, certains cas prouvent que l'usage de la censure n'est pas justifié par la sécurité opérationnelle. Malcolm Browne du *New York Times* et Frank Bruni du *Detroit Free Press* ont vu leurs reportages sur les bombardiers furtifs F-117A retardés de plusieurs heures. Non seulement les deux reportages ont été

---

<sup>167</sup> L'expression *pony express* est utilisée in Michael Getler, « View from the Newsroom; Do Americans Really Want to Censor War Coverage This Way? », *The Washington Post*, 17 mars, 1991, p. D1.

<sup>168</sup> Mémo reproduit in U.S. SENATE (1991 : 701).

<sup>169</sup> Martin F. Nolan, « Might and Media; Press-Military Conflict Goes Back to Civil War; War in the Middle East », *The Boston Globe*, 25 janvier, 1991, p. 1p.

envoyés pour approbation à *Tonopah Test Range* au Nevada où se trouve la base des bombardiers furtifs et ce contrairement à la politique de révision en vigueur au *JIB*, mais aussi des modifications ont été exigées. Le reportage de Bruni qualifiait les pilotes de retour de mission d'« étourdis », un mot qu'un censeur militaire a remplacé par « fiers » ; le reportage de Browne contenait l'expression « chasseur-bombardier », désignant le F-117A, qu'on a remplacé par « chasseur »<sup>170</sup>.

À bord du porte-avion *USS JFK*, des pilotes ont raconté à un journaliste de l'agence *Associated Press* qu'ils regardaient des films pornographiques avant les missions mais un censeur militaire a retiré cette information du reportage<sup>171</sup>. Pourtant, les directives de la couverture médiatique concernant le principe de *security review* stipulent clairement que le matériel journalistique ne sera pas retenu parce qu'il est embarrassant ou critique.

Après la guerre, le colonel Bill Mulvey, qui était directeur du *JIB* à Dhahran, dira que l'échec du système est plutôt attribuable aux erreurs individuelles et à l'inexpérience de certains officiers d'affaires publiques plutôt qu'aux procédures d'escorté ou de *security review* en place (cité par Sharkey, 1992 : 135-136). Même s'il reconnaît le problème des retards, Pete Williams avance un argument peu convaincant en ce qui a trait au principe de *security review*. Pour lui, ce principe est différent du système de censure en vigueur durant la Deuxième Guerre mondiale car contrairement à ce dernier, où le censeur avait le dernier mot, le système de la guerre du Golfe laissait la décision finale aux journalistes et non aux militaires (Williams, 1991 : 6). Durant la guerre, cinq reportages litigieux se sont rendus jusqu'au dernier échelon de recours au Pentagone, sur un total de mille trois cent cinquante-et-un reportages produits dans l'ensemble des *pools*. Quatre de ces reportages litigieux ont

---

<sup>170</sup> Selon Malcolm Browne, le changement de « chasseur-bombardier » à « chasseur » est probablement lié au fait que l'armée de l'air voulait éviter le terme « bombardier » qui risquerait de donner des munitions aux critiques du Congrès et compromettre le projet d'un second bombardier furtif B-2 (« The Military and the Press », *The New York Times*, 3 mars, 1991, section 6, p. 27.

<sup>171</sup> Howard Kutz, « Correspondents Chafe Over Curbs on News; Rules Meant to Protect Troops, Officials Say », *The Washington Post*, 26 janvier, 1991, p. A17.

été rapidement approuvés. Le seul reportage pour lequel le Pentagone a requis des modifications est celui de Michael Hedges du *Washington Times* sur les méthodes de renseignement dans une unité de la 1<sup>ère</sup> Division d'infanterie<sup>172</sup>.

Avec les difficultés liées à la couverture de la guerre dans les *pools*, certains journalistes essaient de couvrir les opérations par leurs propres moyens. Ceux qu'on appelle les « unilatéraux » décident d'aller au front en utilisant des véhicules loués dans l'espoir de rencontrer des troupes ou de voir des combats. Ces journalistes indépendants utilisent aussi leur propre équipement de transmission sur le terrain, ce qui est interdit aux journalistes dans les *pools*. À la fin de janvier 1991, la bataille de Khafji donne l'occasion à plusieurs journalistes de rompre les rangs du système des *pools* à leurs risques et périls. « En travaillant à l'extérieur du *pool*, nous pouvions parler avec les soldats sans la présence d'une escorte » plaide Chris Hedges du *New York Times* (1991 : 28).

Cependant, Chris Hedges est l'un des nombreux journalistes arrêtés par l'armée pour avoir enfreint les règles officielles de la couverture médiatique. Au début de février 1991, alors qu'il établit le contact avec un hôpital de campagne, Hedges est placé en détention et se voit confisquer sa carte d'identification. Il sera par la suite transféré au *JIB* à Dhahran où il récupérera sa carte de presse. Selon Hedges, un ordre avait été donné aux policiers militaires pour arrêter tous les membres de la presse trouvés au nord de Dhahran. Wesley Bocxe, un photographe de *Time* est détenu durant trente heures, dont une partie les yeux bandés, par une unité du *Alabama National Guard*<sup>173</sup>. Nicolas Moscara, un caméraman de la télévision française, voit son film de la bataille de Khafji confisqué par des soldats américains

---

<sup>172</sup> Voir le reportage litigieux de Michael Hedges et la lettre de Pete Williams au rédacteur en chef du *Washington Times* Arnaud de Borchgrave in U.S. SENATE (1992: 714-724).

<sup>173</sup> John Kifner, « War Notebook; Reporters Get Out of the Pool to Get Their Feet Wet », *The New York Times*, 9 février, 1991, section 1, p. 7.

alors qu'il avait, dit-il, bénéficié d'un meilleur traitement avec les troupes égyptiennes, saoudiennes et koweïtiennes<sup>174</sup>.

Bob Simon du réseau *CBS* et trois membres de son équipe sont portés disparus. Leur jeep est retrouvée avec leur équipement près de la frontière koweïtienne. Ils avaient été capturés par les troupes irakiennes et ne seront libérés qu'à la fin de la guerre.

Par ailleurs, la présence d'« unilatéraux » non autorisés sur le terrain crée des tensions entre journalistes. Un épisode resté célèbre a opposé le journaliste Robert Fisk du journal anglais *The Independent* et Brad Willis, membre du *pool* pour *NBC*. Quand les deux se sont rencontrés lors de la bataille de Khafji où les journalistes du *pool* avaient été tenus à l'écart, Brad Willis s'est empressé de vilipender son collègue « unilatéral » et de le dénoncer à un officier américain<sup>175</sup>.

Le directeur du *Joint Information Bureau*, le colonel William Murvey affirme qu'il n'y a jamais eu d'ordre ou d'intention d'arrêter personne<sup>176</sup>. Pour sanctionner les journalistes ayant contourné les règles du *pool*, le colonel Murvey prend la décision de fournir leurs noms aux autorités saoudiennes en vue de l'annulation de leurs visas mais il revient sur cette décision. Pour calmer la grogne des médias, le commandement américain dans le Golfe persique annonce que plus de journalistes allaient couvrir les unités terrestres au front jusque-là très peu accessibles<sup>177</sup>. Plus tard, le colonel Murvey expliquera que le *pool* n'avait pas été mobilisé pour couvrir la bataille de Khafji car celle-ci était une opération essentiellement saoudienne et

---

<sup>174</sup> Peter Ford, « Pool System Inadequate, Western Journalists Say », *Christian Science Monitor*, 12 février, 1991, p. 3.

<sup>175</sup> Robert Fisk, « Free to Report What We're Told; US and British Authorities are Controlling News Coverage of the Gulf War to an Unacceptable Degree – and Many Journalists Have Surrendered », *The Independent*, 6 février, 1991, p. 19.

<sup>176</sup> R. W. Apple Jr., « Correspondents Protest Pool System », *The New York Times*, 12 février, 1991, section A, p. 14.

<sup>177</sup> R. W. Apple Jr., « Pentagon Moves to Widen Reporters' Access to Gulf Ground Units », *The New York Times*, 13 février, 1991, section A, p. 15.

Deux nouveaux *pools* avec trente-cinq journalistes seront ajoutés pour couvrir les unités au front (*Editor & Publisher*, 23 février, 1991, p. 9).

qatarie, les marines n'ayant seulement qu'un rôle de soutien (cité par Sharkey, 1992 : 131). Deux *pools* couvraient les opérations de soutien avec les marines dès le début de la bataille de Khafji (Hughes, 1992 : 447-448). Les journalistes du *pool* n'auront l'opportunité de pénétrer sur le champ de bataille qu'après quelques jours à la fin des combats.

En l'absence de journalistes sur le terrain, les briefings officiels constituent une des principales sources d'information pour la presse. Les briefings sont organisés à Riyad mais aussi au Pentagone et à la Maison Blanche à Washington. En Arabie saoudite, les officiers d'affaires publiques sont chargés de fournir les informations aux journalistes présents aux briefings. Le réseau *CNN* retransmet intégralement ces briefings de l'armée programmés pour une heure de grande écoute. Déçus par le peu d'informations fournies par les responsables militaires et l'inexpérience de certains officiers, les journalistes n'hésitent pas cependant à comparer les briefings de Riyad aux fameux « *Five o' clock Follies* » de Saïgon durant la guerre du Vietnam<sup>178</sup>. Walter Cronkite qualifie les briefings du Golfe de « ridiculement inadéquats<sup>179</sup> ».

Au début de février, alors qu'il regarde un briefing acerbe entre le brigadier général Pat Stevens IV et la presse, le général Schwarzkopf décide de convoquer un groupe de journalistes pour une rencontre *off the record*. Schwarzkopf aurait été inquiet que les briefings, diffusés en direct aux États-Unis, n'affectent l'opinion publique en dégénéralant en sessions de querelle<sup>180</sup>. À partir de ce moment, la procédure des briefings est révisée par le général Schwarzkopf lui-même. Désormais, c'est le major général Robert Johnson, un officier sénior qui mènera les briefings. La portion télévisée des briefings est réduite à trente minutes et le reste du temps est consacré à plus de questions. On ajoute également un briefing le matin pour un

---

<sup>178</sup> Voir entre autres *The Boston Globe* 23 janvier, 1991, p. 4p. ; *The Washington Times* 28 janvier, 1991, p. B1; *The New York Times*, 4 février, 1991, section A, p. 9 et *The Independent*, 6 février, 1991, p. 19.

<sup>179</sup> Walter Cronkite, « What is There to Hide », *Newsweek*, 25 février, 1991, p. 43.

<sup>180</sup> R. W. Apple Jr., « Covering the War; Press and the Military: Old Suspensions », *The New York Times*, 4 février, 1991, section A, p. 9.

résumé des opérations de nuit et des sessions *off the record* entre les responsables militaires et les journalistes.

L'inexpérience de certains journalistes est également blâmée. Dans son témoignage devant le Congrès, le major général à la retraite Winant Sidle, qui avait analysé les relations armée-médias lors de l'invasion de Grenade, déplore le fait que certains journalistes posent une question stupide du genre : « Quand l'attaque terrestre va-t-elle commencer? »<sup>181</sup> Plus tard, dans sa biographie, le chef d'état-major, le général Colin Powell expliquera avoir compris que l'armée avait gagné la bataille de l'opinion publique en regardant une séance de briefing avec des questions ridicules des journalistes<sup>182</sup>.

Le 23 février 1991, l'offensive terrestre commence. Les troupes américaines et de la coalition se lancent contre les forces de Saddam Hussein au Koweït. Sur le front de l'information, le secrétaire de la Défense Dick Cheney impose un black-out indéterminé décrétant la suspension immédiate des briefings de la presse à Washington et à Riyad. Le black-out signifie aussi que les reportages des *pools* vont être retardés. Dès le lendemain, moins de douze heures après l'imposition du black-out, le général H. Norman Schwarzkopf convoque une conférence de presse pour annoncer que les troupes alliées enregistrent des succès spectaculaires<sup>183</sup>. Le même jour, Dick Cheney affirme à l'émission *Face the Nation* de CBS que la résistance et les pertes ont été légères.

La presse voit dans ce black-out un obstacle supplémentaire du gouvernement pour surveiller la couverture médiatique. Déplorant un contrôle de l'information jamais vu au cours du siècle, Howell Raines, le chef de bureau à Washington du *New York Times*, affirme que l'administration a publié rapidement les nouvelles de

---

<sup>181</sup> Témoignage du major général Winant Sidle in U.S. SENATE (1991, p. 54).

<sup>182</sup> « Colonel, où diriez vous que nos forces sont les plus vulnérables d'être attaquées? » ; « Planifions-nous une invasion amphibie du Koweït? Si oui, où est-ce que ça sera? » ; « À quelle date allons-nous commencer l'attaque terrestre » (Powell, 1995 : 805).

<sup>183</sup> Howard Kurtz, « U.S. Lets Some News Filter Through "Blackout" », *The Washington Post*, 25 février, 1991, p. A18.

l'offensive terrestre parce qu'elles étaient positives : « Ce qu'ils ont mis en place est un mécanisme pour arrêter les mauvaises nouvelles et pour garder les bonnes nouvelles à l'avant plan<sup>184</sup> ». Jonathan P. Wolman, chef de bureau à Washington d'*Associated Press* est du même avis : « Les bonnes nouvelles mettent en échec un black-out<sup>185</sup> ».

Les premières nouvelles non-officielles de l'offensive terrestre sont venues de Bob McKeown, correspondant de *CBS* et ancien journaliste de la *CBC* au Canada. À partir d'un téléphone satellite, près de la frontière koweïtienne, McKeown, qui avait contourné le système des *pools*, décrit un intense bombardement irakien et le mouvement des tanks alliés vers le Koweït avant de couper la ligne craignant d'être détecté. Équipé d'une antenne satellite portable, Forrest Sawyer d'*ABC* réalise également un reportage indépendant à la caméra et publie les premières images des troupes alliées près de la frontière koweïtienne. Sawyer, qui accompagne les troupes égyptiennes, déclare que les troupes non-américaines au sein de la coalition avaient été plus accommodantes en permettant à la presse de voyager sans restrictions<sup>186</sup>.

Au moment de l'offensive terrestre, les premiers reportages des *pools* sont publiés après avoir été retenus par les autorités pendant dix heures et les journalistes dans les *pools* éprouvent de sérieuses difficultés de transmission de leurs dépêches. Plusieurs unités militaires n'avaient pas prévu la manière d'acheminer les reportages du front vers Dhahran et avançaient tellement vite que le système de courrier du *Joint Information Bureau* n'est pas en mesure d'établir le contact (Sharkey, 1992 : 144). La plupart des reportages reçus dans les salles de rédaction au premier jour de l'offensive sont arrivés avec un grand retard et une grande partie de ces reportages provenait des unités de la marine et de l'aviation où les journalistes avaient interviewé les pilotes

---

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> Richard L. Berke, « News from Gulf is Good, and Cheney's Press Curbs are Loosened », *The New York Times*, 25 février, 1991, section A, p. 17.

<sup>186</sup> Brian Donlon, « TV Reporters Venture Out on the Front Lines », *USA Today*, 26 février, 1991, p. 1D.

ayant participé aux missions d'attaque<sup>187</sup>. Un article d'un journaliste du *Seattle Post-Intelligencer* avec la *Second Armored Cavalry* mettra quatre jours avant d'atteindre son journal, trop tard pour être utilisé (Boot, 1991 : 26). Pour le responsable des affaires publiques au Pentagone Pete Williams, le retard des reportages dans les unités avancées est dû à un manque d'hélicoptères pour les acheminer rapidement en Arabie saoudite car plusieurs vols avaient été annulés en raison de mauvaises conditions météorologiques<sup>188</sup>. Selon le *Washington Post*, « par conception ou par défaillance, le plus grand jour de la guerre a été l'un des jours les moins rapportés<sup>189</sup> ».

Le 26 février, soit trois jours après le début de l'offensive terrestre, Bob McKeown de *CBS* réalise un autre scoop avec le premier reportage dans la capitale Koweït City. En dehors des *pools*, l'équipe de *CBS* est arrivé au Koweït non sans risques ayant essuyé le feu de tireurs embusqués. McKeown interviewe des Koweïtiens joyeux de recouvrer leur liberté avec la retraite des forces irakiennes, un jour après le trentième anniversaire de l'indépendance koweïtienne. Le 28 février 1991, un cessez-le-feu est annoncé, la guerre du Golfe est terminée.

Avec l'imposition des restrictions à la presse, trois procès sont intentés contre le département de la Défense. La première plainte avait été déposée le 10 janvier par un groupe de treize journaux et magazines dont *The Nation*, *Harper's*, *Mother Jones* et *Village Voice* ainsi que des journalistes alléguant que les restrictions de la couverture médiatique des opérations des forces armées américaines constituaient une violation des Premier et Cinquième amendements de la Constitution<sup>190</sup>. L'agence de presse française AFP avait également poursuivi le département de la Défense américain pour son exclusion des *pools* alors que les autres agences, *Associated Press*

---

<sup>187</sup> Guy Gugliotta, « Signs of Breakdown in Pool System; Dispatches Arrive Late, Lack of Firsthand Accounts of Ground Battle », *The Washington Post*, 27 février, 1991, p. A27.

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> Le Premier amendement a trait à la liberté de presse tandis que le Cinquième amendement protège le droit à une procédure légale.

et *Reuters*, avaient été acceptées. La plainte d'Agence France Presse est jumelée à la première. Enfin, des photographes, des représentants de presse, des groupes d'anciens combattants et un groupe de familles de militaires ont contesté l'interdiction du public et de la presse au moment de l'arrivée des cercueils de soldats morts pendant la guerre du Golfe à la base aérienne de Dover<sup>191</sup>. Aucun des grands médias américains ne s'est joint à ces procès.

Les trois causes, entendues après la cessation des hostilités, seront rejetées (voir entre autres Boydston, 1992 ; Kenealey, 1992 et Cooper, 2003). Les plaignants des deux premières sont déboutés principalement en raison de la levée des restrictions à la fin de la guerre. La troisième plainte est rejetée car le juge a statué qu'il n'y a pas eu violation du Premier amendement et le juge en appel acceptera l'argument du gouvernement sur le droit à la vie privée des familles des soldats morts.

Durant la guerre du Golfe, la couverture médiatique des opérations militaires est essentiellement basée sur le dispositif des *pools*. Ces petits groupes de journalistes sont choisis par les responsables d'affaires publiques au sein de l'armée américaine et doivent partager leurs reportages avec les journalistes non participants. Le dispositif du *pool* unique, créé au lendemain de l'échec de Grenade, est étendu à un dispositif de *pools* multiples dans le Golfe persique. Les autorités militaires ont donc ignoré la principale recommandation de la commission Sidle qui préconisait le recours limité au *pool*, particulièrement dans les phases initiales et un accès illimité aux opérations aussi tôt que possible.

Dans le Golfe, les membres des *pools* ne sont pas intégrés aux unités militaires. Ils sont attachés au quartier général du service d'information de l'armée et sont activés ponctuellement pour couvrir les activités choisies par les officiers d'affaires publiques. Avec ce système de *pools*, les journalistes accrédités à Dhahran ont davantage couvert les troupes à l'arrière notamment les unités de la marine et de l'aviation que les troupes terrestres au front dans les opérations de combat.

---

<sup>191</sup> Les documents reliés à ces trois procès sont reproduits in U.S. SENATE (1991 : 1256-1545).

Au début de l'offensive terrestre, il y avait cent trente-deux reporters et photographes avec l'armée et les marines sur terre et vingt-sept autres journalistes à bord de navires et sur des bases aériennes<sup>192</sup>. Selon différentes estimations, entre mille quatre cent et mille six cent journalistes ont couvert la guerre du Golfe<sup>193</sup>. Seulement environ 10 % des journalistes accrédités auprès du *Joint Information Bureau* à Dhahran ont été admis dans les *pools*.

L'argument de l'armée de ne pas permettre à des centaines de journalistes de pénétrer librement sur le champ de bataille est certes valable et raisonnable. Cependant, le problème de la guerre du Golfe a été l'utilisation du dispositif des *pools* pour contrôler la couverture médiatique souvent sans aucune justification quant à la sécurité opérationnelle. Le contrôle de l'information dans le Golfe persique s'est effectué d'abord sur l'accès des journalistes au front avec les restrictions dans les *pools*. Par ailleurs, le contrôle de l'information a visé l'espace, le contenu et le temps du reportage avec l'imposition des sites à couvrir, la teneur des briefings, les black-outs et les retards subis par les journalistes. La censure militaire a réussi à cacher à la fois la faiblesse de nouvelles armes, vantées comme « chirurgicales » et dont la presse n'a montré que les succès, et la dévastation d'anciennes armes toujours capables de semer la désolation. En éloignant les journalistes des combats, la censure militaire a empêché les milliers de morts de la guerre d'être une réalité vérifiable et localisable (Norris, 1992).

---

<sup>192</sup> Ce chiffre de 159 journalistes et photographes (132+27) est fourni par Pete Williams in *The Washington Post*, 17 mars, 1991, p. D1. Peu avant le début de l'offensive terrestre, Williams avait mentionné plutôt un chiffre de 192 membres des *pools* incluant journalistes, techniciens et photographes (*The New York Times*, 21 février, 1991, section A, p. 14). Le chiffre de plus de 190 journalistes est également mentionné à la fin de la guerre par les responsables du *Joint Information Bureau* (Sharkey, 1992 : 128 note 146).

<sup>193</sup> D'après Sharkey, ces chiffres sont exagérés car ils ne tiennent pas compte du fait que plusieurs journalistes se sont inscrits à la fois à Dhahran et à Riyad et que plusieurs personnes inscrites sur les listes font partie du personnel de soutien et ne sont pas des journalistes (1991 : 128 note 147). Au début de février 1991, le *Joint Information Bureau* à Dhahran comptait 842 représentants de presse avec 111 membres dans 13 *pools* (*Editor & Publisher*, 16 février, 1991, p. 9).

Selon Pete Williams, le responsable des affaires publiques au Pentagone, « la presse a donné au peuple américain la meilleure couverture de la guerre qu'ils aient jamais eue<sup>194</sup> ». Il faut dire que pendant la guerre, l'opinion américaine a soutenu les restrictions imposées à la presse<sup>195</sup>. L'absence d'un appui populaire n'exonère pas la presse. Comme l'a souligné Frank A. Aukofer, le chef de bureau à Washington du *Milwaukee Journal*, les grands médias influents ont choisi de protéger quelques miettes au détriment d'un combat pour tous au nom de la liberté de presse et des principes journalistiques<sup>196</sup>.

Si l'armée américaine se réjouit de la couverture médiatique de la guerre, la presse est déçue. Pour Harrison Salisbury, qui avait couvert la Deuxième Guerre mondiale et la guerre du Vietnam, la censure dans la guerre du Golfe équivalait à celle des Russes durant la Deuxième Guerre mondiale<sup>197</sup>. Walter Cronkite, un autre correspondant vétéran, parlera du « contrôle le plus rigide des temps modernes<sup>198</sup> ». Malgré l'illusion d'une guerre en direct avec le tapage de *CNN*, les médias n'ont pas pu exploiter sur le terrain des opérations militaires le plein potentiel permis par la technologie. Un journaliste, qui avait couvert la guerre, dira n'avoir vu seulement qu'un mort avant de conclure, dans un avis partagé par plusieurs autres commentateurs : « Les journalistes ont été défaits aussi minutieusement et aussi complètement que les Irakiens<sup>199</sup> ».

Le 29 avril 1991, quinze chefs de bureaux à Washington et rédacteurs en chef des grands médias envoient une lettre au secrétaire de la Défense Dick Cheney dans

---

<sup>194</sup> Pete Williams, « Let's Face It, This Was the Best War Coverage We've Ever Had », *The Washington Post*, 17 mars, 1991, p. D1.

<sup>195</sup> Selon un sondage de Frank Magid Associates en janvier 1991, 54 % des répondants ont trouvé les règles en place justes (*The Washington Post*, 26 janvier, 1991, p. A17). En février, les sondages montraient un soutien populaire des restrictions à 80% des répondants (*The Washington Post*, 25 février, 1991, p. A 18 ; Sharkey, 1991 : 140).

<sup>196</sup> Cité par J. Jennings Moss, « Gulf Correspondents Rip Pentagon for Censorship », *The Washington Times*, 21 février, 1991, p. A8.

<sup>197</sup> Cité par Chris Reidy, « Press Faced a Leakproof Front », *The Boston Globe*, 2 mars, 1991, p. 9.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Jack Payton du *St. Petersburg Times* cité par David Olinger, « Journalists at War », *St. Petersburg Times*, 17 mars 1991, p. 1D.

laquelle ils dénoncent les conditions de la couverture médiatique de l'opération *Desert Storm* et appellent à une couverture plus ouverte dans le futur<sup>200</sup>. Le 25 juin 1991, une autre correspondance est envoyée à Cheney par un groupe de responsables de médias. Cette seconde lettre contient une compilation des problèmes survenus pendant la guerre du Golfe et dix principes qui devraient guider la couverture médiatique de futures opérations<sup>201</sup>. Ces principes insistent notamment sur le reportage indépendant plutôt que sur les *pools* qui ne devraient durer au maximum qu'entre vingt-quatre et trente-six heures après le début des opérations et sur l'abandon de la censure préalable des reportages (principe de *security review*). Il est ensuite demandé au secrétaire de la Défense de rencontrer Lou Boccardi, le président de l'*Associated Press*, désigné comme représentant des médias par le groupe *ad hoc*.

En septembre 1991, les médias et le bureau des affaires publiques du Pentagone se retrouvent autour de la table de négociation. Huit mois plus tard, les discussions aboutissent à l'adoption de nouvelles règles de couverture médiatique. Dans l'accord du 21 mai 1992, le premier des neuf principes reconnaît que « le reportage ouvert et indépendant sera le principal moyen de couvrir les opérations militaires américaines<sup>202</sup> ». Les *pools* ne doivent pas servir comme modèle standard pour la couverture des opérations mais seulement comme moyen d'accès rapide à une opération sans toutefois empêcher les journalistes indépendants déjà sur les lieux de faire leur travail. Les journalistes auront accès à toutes les unités. L'accès peut être limité par des restrictions concernant les forces spéciales.

Néanmoins, le Pentagone refuse de céder sur le principe de « *security review* » qui a trait à la censure préalable des reportages. Les discussions ne parviennent pas à régler cette question. Pour les représentants des médias, le principe de « *security*

---

<sup>200</sup> Lettre à l'honorable Dick Cheney in U.S. SENATE (1991: 728-729).

<sup>201</sup> « Ad Hoc Media Group Letter to Secretary of Defense Dick Cheney » in U.S. SENATE (1991: 730-735).

<sup>202</sup> Howard Kurtz et Barton Gellman, « Guidelines Set for News Coverage of Wars; Pentagon Refuses to Drop Insistence on Reviewing All Stories from Battlefield », *The Washington Post*, 22 mai, 1992, p. A23.

*review* » est « injustifié et pas nécessaire » car les journalistes sur le champ de bataille peuvent agir de manière responsable tandis que le Pentagone insiste pour avoir « le droit de réviser les articles de presse et les reportages pour prévenir la divulgation d'informations qui pourraient mettre en danger la sécurité des troupes ou le succès d'une mission militaire<sup>203</sup> ». L'accord est salué en général comme un important pas en avant malgré une grande déception sur la question de la « *security review* » restée en suspens. Au moment de la publication de l'accord, Dick Cheney fait savoir que les nouvelles règles ont été formellement incorporées dans les directives du département de la Défense.

Plus de six mois après l'adoption des neuf principes de la couverture médiatique de la guerre, une intervention de l'armée américaine en Somalie mobilise encore une fois les médias.

#### 2.11. L'intervention militaire en Somalie (1992-1995)

La résolution 794 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 3 décembre 1992 autorise les États-Unis à utiliser les « moyens nécessaires » pour sécuriser l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie. Le 9 décembre, des commandos américains sont accueillis sur les plages de Mogadiscio par des dizaines de journalistes et par les lumières des caméras de télévision. Diffusé en direct par certains réseaux de télévision, le débarquement des troupes de l'opération *Restore Hope* tourne à la farce médiatique. Le Pentagone essaie d'éloigner les journalistes des plages de Mogadiscio mais l'avertissement est reçu trop tard, certains médias ayant été contactés après l'arrivée des *Navy Seals*. « Le Pentagone semblait avoir planifié en fonction de tout imprévu sauf les équipes de journalistes sur les plages », écrit le *New York Times*<sup>204</sup>. « Ma réaction immédiate en était une de colère<sup>205</sup> », dit le

---

<sup>203</sup> Robert Pear, « Military Rules on Reporting from Battlefield Are Honed », *The New York Times*, 22 mai, 1992, section A, p. 15.

<sup>204</sup> Michael Gordon, « TV Army on the Beach Took U.S. by Surprise », *The New York Times*, 10 décembre, 1992, section A, p. 18.

<sup>205</sup> *Ibid.*

secrétaire de la Défense Dick Cheney. Pete Williams, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, critique l'attitude des médias en arguant que quand on couvre un match de football, on ne se place pas sur le terrain mais en dehors. Selon le colonel Dave Burpee, directeur du *Directorate of Defense Information* au Pentagone, plusieurs citoyens ayant suivi le débarquement à la télévision appellent à son bureau pour se plaindre du risque potentiel que posait la présence des médias lors du débarquement<sup>206</sup>.

Les médias réfutent les critiques en annonçant que les coordonnées du débarquement leur avaient été communiquées par le Pentagone et qu'aucune instruction n'avait été donnée quant à l'utilisation des spots lumineux des caméras de télévision sur les plages. Pour le journaliste de *Knight Ridder* Clark Hoyt, le débarquement était « une *photo op* arrangée par l'armée qui a dérapé<sup>207</sup> ».

Les premières instructions adressées aux médias par le bureau des affaires publiques du Pentagone ne sont arrivées qu'au moment où les troupes débarquaient déjà sous les projecteurs des caméras de télévision. La demande faite aux médias de ne pas utiliser les spots lumineux, restée sans effet, semble être une opération pour limiter l'embarras de la situation en l'absence d'une véritable planification d'affaires publiques en ce qui concerne les médias et en particulier les *Ground Rules*.

Avec le déploiement des marines en Somalie au sein de la force d'intervention unifiée UNITAF (*United Task Force*), le département de la Défense américain n'active pas le *National Media Pool*. Plusieurs journalistes américains et internationaux étaient déjà sur place et couvrent l'arrivée des forces américaines sans difficultés. À partir de Mombasa au Kenya, le major Fred Peck, responsable des affaires publiques de l'UNITAF avait réussi à négocier pour la presse vingt-huit places sur différents navires du débarquement. En Somalie, Fred Peck dirige l'équipe du *Joint Information Bureau* de l'UNITAF. Il assiste les quelque six cents

<sup>206</sup> « It's Lights, Camera Action! On Beach », *St. Petersburg Times*, 9 décembre, 1992, p. 1A.

<sup>207</sup> Cité par Johanna Neuman, « Media Brings Landing "in Living Color"//Military's Photo Op "Got Out of Hand" », *USA Today*, 10 décembre 1992, p.1A.

journalistes dans le pays et particulièrement les grands médias américains pour la couverture des opérations américaines, que ce soit les patrouilles, les convois ou des missions aéroportées (Aukofer et Lawrence, 1995 : 145-146).

Le 4 mai 1993, l'UNITAF est remplacée par l'Opération des Nations Unies en Somalie (UNOSOM II) conformément à la résolution 814. Les troupes américaines quittent la Somalie à l'exception d'une force réduite chargée de porter assistance aux forces onusiennes en cas de nécessité. Avec la diminution significative des troupes américaines, d'environ vingt-cinq mille à quatre mille, l'attention médiatique baisse. « Quand les Marines se retirent, nous sommes tous moins intéressés<sup>208</sup> » explique Linda Mathews, rédacteur international de *World News Tonight* au réseau ABC. Ce réflexe médiatique observé dans plusieurs guerres remet évidemment en question le véritable rôle des médias dans les conflits.

Certes, la détérioration de la situation sécuritaire en Somalie pousse les médias américains à retirer leurs journalistes. Le 12 juillet 1993, quatre journalistes sont tués et deux autres sont blessés par une foule en colère après un raid américain contre le seigneur de guerre somalien Mohamed Farah Aïdid. Le raid avait causé la mort de nombreux civils. En septembre, *CNN* retirera ses correspondants américains après la mort de cinq chauffeurs et gardes du corps somaliens. Avec les conditions de sécurité précaires, *CNN* avait commencé à recourir aux gardes armés pour la protection de ses équipes.

L'accroissement des attaques dirigées par les milices de Mohamed Farah Aïdid contre les forces américaines et onusiennes amène les États-Unis à envoyer des renforts. Un détachement des forces spéciales (*Task Force Ranger*) arrive en août avec notamment le mandat de capturer Mohammed Farah Aïdid. Le 3 octobre, une opération hélicoptérée visant à arrêter Aïdid se solde par la mort de dix-huit soldats américains et des centaines de miliciens. Deux hélicoptères américains sont abattus.

---

<sup>208</sup> Citée par Howard Kurtz, « Deaths Spur Media Retreat from Somalia », *The Washington Post*, 17 juillet, 1992, p. A11.

À cet instant précis, aucun journaliste américain ne se trouve en Somalie<sup>209</sup>. Le 4 octobre, des images-choc du cadavre d'un soldat américain traîné dans les rues de Mogadiscio et d'un pilote américain qui avait été fait prisonnier sont tournées par Hassan Mohamoud, un pigiste somalien de *CNN* et font le tour du monde. Les photographies du soldat américain mort sont prises par le journaliste canadien Paul Watson du *Toronto Star* et lui vaudront un prix Pulitzer.

En plus de la sécurité, les journalistes éprouvent des difficultés avec les carences de l'information officielle. La journaliste Donatella Lorch du *New York Times* rapporte qu'elle passera plus de sept heures avant que l'armée américaine ne confirme que deux hélicoptères avaient été abattus par des miliciens somaliens alors que l'information avait été publiée six heures plus tôt sur le fil international d'une agence de presse italienne à Rome<sup>210</sup>. En outre, avec la mauvaise qualité des lignes téléphoniques en Somalie, une bonne partie des journalistes américains qui s'étaient retirés de Mogadiscio et couvraient la Somalie à partir de Nairobi au Kenya, peinent souvent à entrer en communication avec les officiels. L'absence d'une véritable équipe chargée des relations avec les médias à l'UNOSOM II pose aussi problème. Reid Miller, le chef de bureau à Nairobi de l'agence *Associated Press* souligne qu'en cas d'indisponibilité du seul porte-parole des Nations Unies, le major David Stockwell, personne d'autre ne pouvait s'exprimer sur la situation en cours<sup>211</sup>.

Au lendemain de la bataille du 3 octobre, des renforts américains sont envoyés en Somalie. Kathleen deLaski, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* sous l'administration Clinton, évoque la possibilité d'acheminer un groupe de journalistes sous protection militaire en Somalie tout en signifiant que les règles de la couverture médiatique du département de la Défense ne s'appliquent pas en Somalie

---

<sup>209</sup> Howard Kurtz, « No American Journalists Reporting from the Scene; Correspondents Pulled After 4 Died in Attack », *The Washington Post*, 6 octobre, 1992, p. A13.

<sup>210</sup> Donatella Lorch, « Safety Concerns Limit the Ability of Reporters to Work in Somalia », *The New York Times*, 7 octobre, 1993, section A, p. 11.

<sup>211</sup> *Ibid.*

sous mandat onusien<sup>212</sup>. Le 13 octobre, dix-huit journalistes membres d'un *pool* organisé par le Pentagone arrivent à Mogadiscio. C'est le tout premier groupe de correspondants dépêchés officiellement en Somalie par le département de la Défense. Les médias américains avaient demandé au Pentagone de constituer un *pool* de presse en raison de la dégradation des conditions de sécurité en Somalie et le danger encouru par les journalistes.

Jeff Eller, le directeur de l'information de la Maison blanche, est aussi envoyé en Somalie pour s'occuper des journalistes du *pool*<sup>213</sup>. L'envoi d'un officiel de la Maison blanche sur un terrain militaire pour la supervision de la presse est une première. Traditionnellement, la gestion des médias en zone d'opération revient aux responsables militaires. La décision de la Maison blanche d'envoyer Jeff Eller s'occuper de la presse est rapidement critiquée. Il faut dire qu'à ce moment-là, la politique de l'administration Clinton en Somalie est aussi sévèrement blâmée au Congrès et dans l'opinion publique. Pour Marlin Fitzwater, ancien porte-parole des présidents Ronald Reagan et George Bush, cette décision tend à politiser le conflit : « Cela envoie le signal que vous envoyez des politiciens là-bas pour gérer la presse, le message et l'image<sup>214</sup> ». Bill Headline, le chef de bureau à Washington de *CNN*, croit quant à lui que l'envoi d'un gestionnaire de la Maison blanche laisse supposer « une manipulation médiatique au plus haut niveau<sup>215</sup> ». À la Maison blanche et au Pentagone, l'envoi de Jeff Eller est justifié par les officiels en invoquant la volonté de faciliter et d'assister les journalistes du *pool* afin de leur assurer l'accès nécessaire.

C'est en outre après l'incident du 3 octobre qu'un *Joint Information Bureau* est établi en Somalie avec une trentaine de personnes de la section affaires publiques (Allard, 1991 : 86). Contrairement à la première mission de l'UNITAF, qui avait une

---

<sup>212</sup> Howard Kurtz, « No American Journalists Reporting from the Scene; Correspondents Pulled After 4 Died in Attack », *The Washington Post*, 6 octobre, 1992, p. A13.

<sup>213</sup> Howard Kurtz, « White House Aide Sent to Somalia to Deal with Press », *The Washington Post*, 14 octobre, 1992, p. A22.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> *Ibid.*

division d'affaires publiques sous la direction du major Fred Peck, les forces américaines attachées à l'UNOSOM II n'avaient jusque-là aucune organisation en ce qui concerne les affaires publiques. Le major David Stockwell agissait à la fois comme porte-parole de l'UNOSOM II et des forces américaines (Stockwell, 1995 : 6). Le personnel chargé des relations avec les médias à l'UNOSOM II est très limité.

À Mogadiscio, le *pool* est accueilli par le personnel d'affaires publiques fraîchement débarqué. L'équipement sur place est limité et les conditions sont austères. À leur arrivée, les journalistes ne trouvent pas de casques ni de gilets pare-balles mais cet équipement est acheminé quelques jours plus tard par le *USCENTCOM*<sup>216</sup>. Avec l'aide du directeur de l'information de la Maison blanche Jeff Eller, les membres du *pool* rencontrent le représentant spécial américain Robert B. Oakley qui leur annonce que les États-Unis envisagent une trêve avec les milices de Mohamed Farah Aïdid et un retrait des troupes. Ce premier *pool* de dix-huit journalistes est dissous après une semaine.

En janvier 1995, l'opération *United Shield*, sous le commandement du lieutenant général Anthony C. Zinni, est annoncée en vue de l'évacuation finale de tout le personnel des Nations Unies (UNOSOM II) en Somalie. La planification de cette opération inclut une composante médiatique par le biais du volet affaires publiques. Un *pool* de vingt journalistes est autorisé par le Pentagone. Auparavant, un *pool* avait été activé pour une opération à Haïti en 1994. J'évoquerai d'abord l'opération d'évacuation en Somalie avant d'aborder la situation haïtienne dans le prochain point du chapitre.

Le 28 février 1995, à bord du navire de commandement *USS Belleau Wood*, le *pool* de journalistes accompagne les troupes du débarquement amphibie sur une plage à l'est de Mogadiscio. Les préparatifs du déploiement médiatique avaient été finalisés par le personnel d'affaires publiques quelques jours plus tôt à l'hôtel Hilton de

---

<sup>216</sup> Voir le rapport *post mortem* (*United States Forces, Somalia: After Action Report and Historical Overview: The United States Army in Somalia, 1992-1994*, 2003 : 203).

Nairobi au Kenya<sup>217</sup>. Le 20 février, le *pool* avait été initialement transféré de Nairobi à Mombasa à bord d'un C-130 fourni par les marines. Les journalistes avaient ensuite été hélicoptérés de Mombasa vers le navire *USS Kiska* puis sur le *USS Belleau Wood*, le navire du commandant Anthony C. Zinni.

Pendant l'opération *United Shield*, les journalistes du *pool* bénéficient d'un accès privilégié. Avant le débarquement, les membres du *pool* sont briefés sur le plan de l'opération à condition de ne pas révéler les détails avant le début des opérations (Zinni et Lorenz, 1995 : 70). Les journalistes avaient acceptés de se conformer aux règles habituelles sur la couverture médiatique de la guerre (*Ground Rules*). Contrairement à la guerre du Golfe, le principe de *security review* n'est pas appliqué en Somalie. C'est plutôt le principe de *security at the source* (sécurité à la source) qui est utilisé. Cela signifie que toute information communiquée aux médias peut être rapportée telle quelle et que c'est à l'interlocuteur militaire de juger du caractère confidentiel de ses propos.

En plus des membres du *pool*, une centaine de journalistes indépendants couvrent les débarquements dans le cadre de l'opération *United Shield*. Pour éviter la répétition d'un débarquement devant les projecteurs des caméras de télévision comme ça avait été le cas le 9 décembre 1992, une directive interdit aux médias l'utilisation des sources de lumière artificielle. Les équipes de télévision peuvent cependant utiliser un équipement de vision nocturne.

Si le *pool* est prioritaire en ce qui concerne le transport et la transmission des reportages, les journalistes indépendants bénéficient également d'une assistance militaire et sont admis à l'intérieur du périmètre de sécurité de l'opération. Les membres du *pool* peuvent compter sur des véhicules dédiés à leur usage exclusif mais les autres journalistes sont aussi déplacés. Exceptionnellement, des journalistes

---

<sup>217</sup> Les faits présentés ici sur le déploiement du *pool* sont basés sur les témoignages du capitaine Robert Prucha et du colonel John A. Smith, deux officiers d'affaires publiques in Aukofer et Lawrence (1995 : 149-152) ainsi que sur l'article conjoint du lieutenant général Anthony C. Zinni et du colonel Frederick M. Lorenz (1995).

français et italiens, qui étaient sur des navires de leurs armées nationales prenant part à l'opération, seront intégrés au *pool* américain.

Pour la transmission des reportages, la division des affaires publiques avait négocié, avec l'accord du commandant, l'installation d'une station satellite par *World Television Network* avant l'arrivée du *pool*. L'usage de cet équipement pesant plus d'une tonne constitue un défi logistique mais l'arrangement prévoit l'installation par *WTN* déjà sur place à Mogadiscio et l'évacuation par l'armée américaine. Par ailleurs, les journalistes peuvent envoyer leurs reportages notamment par téléphone satellite portable, y compris sur les navires en s'assurant dans ce dernier cas de pas interférer avec les communications à bord.

Le 3 mars, quatre jours après le débarquement, l'opération d'évacuation du personnel des Nations Unies en Somalie est complétée. Les vingt membres du *pool* et environ soixante-dix journalistes indépendants sont évacués. Malgré quelques plaintes, la coopération armée-médias en Somalie est considérée comme un succès par le personnel d'affaires publiques et le commandant Anthony C. Zinni. La planification d'affaires publiques et l'implication du commandement ont contribué au bon fonctionnement du *pool* et du dispositif général d'assistance des médias durant l'opération *United Shield*. Il faut bien sûr rappeler que *United Shield* est une opération d'évacuation et non une opération d'assaut et implique donc des risques limités quant à la sécurité opérationnelle. Est-ce que les journalistes auraient pu bénéficier d'un même accès dans une opération d'attaque ? Les paramètres militaires et la conjoncture politique de chaque opération déterminent certes la forme du dispositif médiatique mobilisé. Pour le commandant de l'opération en Somalie, le lieutenant général Anthony C. Zinni (1995), les relations efficaces avec les médias doivent désormais de toute façon faire partie des outils du commandant sur le champ de bataille.

## 2.12 L'intervention militaire à Haïti (1994)

En septembre 1994, l'armée américaine à la tête d'une force multinationale, se prépare à mener l'opération *Uphold Democracy* à Haïti dont l'un des objectifs est de rétablir au pouvoir le président élu Jean Bertrand Aristide qui avait été déposé par un coup d'état militaire en 1991.

Tôt le matin du 17 septembre 1994, le *DOD National Media Pool* est secrètement convoqué à la base aérienne Andrews pour une opération. Normalement, le *pool* national compte treize membres mais le nombre avait été établi à vingt-huit. En plus du *pool* national du département de la Défense, un autre *pool* est organisé avec une cinquantaine de journalistes « unilatéraux ». Les membres du *pool* national doivent partager leurs informations avec le reste des journalistes mais le *pool* des journalistes indépendants n'est pas tenu à cette obligation. Les journalistes des deux *pools* sont rassemblés au camp militaire de Fort Bragg en Caroline du Nord puis assignés à leurs unités militaires. Certains sont envoyés à la base de Guantanamo à Cuba pour rejoindre leurs unités. Les journalistes sont notamment accueillis à bord du navire de commandement *USS Mount Whitney* et sur le navire d'assaut amphibie *USS Wasp*.

Avec environ soixante-dix journalistes dans le *pool* national et dans le *pool* indépendant, les grands médias comme les médias locaux sont représentés. Le journal local *Fayetteville Observer Times* de la Caroline du Nord, où se trouve la principale base des troupes de l'opération *Uphold Democracy*, est représenté par quatre journalistes, deux places assignées et deux remplaçants pour un média absent (Carr, 1996 : 68).

Anticipant une action militaire, deux cents journalistes se trouvent déjà à Haïti au moment où le *pool* est activé. À Port-au-Prince, Dan Rather du réseau *CBS* avait obtenu deux jours plus tôt une entrevue exclusive avec le lieutenant général Raoul Cédras à la tête de la junte haïtienne promettant de se battre jusqu'à la mort s'il devait y avoir une invasion. *CNN*, qui avait fait sensation durant la guerre du Golfe, a une

équipe de plus de quarante personnes à Port-au-Prince et compte, comme *CBS*, *ABC* et *NBC*, transmettre les nouvelles de l'invasion en direct grâce notamment à un équipement satellitaire portatif.

Pour l'opération d'Haïti, les règles de la couverture médiatique sont proposées aux médias en sept points sur une base volontaire. Ces règles sont discutées le 17 septembre dans une rencontre au Pentagone en présence des représentants militaires, des responsables de la Maison Blanche et des chefs de bureau à Washington des quatre réseaux de télévision *ABC*, *CBS*, *NBC* et *CNN*. Il est notamment demandé de ne pas utiliser les lumières des caméras en cas d'obscurité sans l'aval des escortes militaires et de garder l'équipement de vision nocturne en lieu sûr. Il est aussi interdit de s'approcher sans autorisation du personnel militaire durant les combats. Ces dispositions visent manifestement à éviter un cirque médiatique comme celui de la Somalie.

Les représentants des médias rechignent cependant à acquiescer sur trois points. Le premier concerne un embargo de six à huit heures sur l'information au début de l'opération. Un compromis est arrêté pour une heure de black-out<sup>218</sup>. Durant la guerre du Golfe, le black-out imposé pour l'offensive terrestre de février 1991 avait été de douze heures mais il avait été rapidement levé quand l'opération s'est révélée un succès. Le deuxième point refusé par les médias invite les journalistes à rester dans leurs chambres d'hôtel ou à l'ambassade américaine en attendant la sécurisation des rues. Le troisième point recommande aux journalistes de ne pas se tenir sur les toits des immeubles. Sur ces deux derniers points, les militaires invoquent la sécurité des journalistes mais, comme ça avait été le cas dans les opérations passées, les médias indiquent qu'ils sont prêts à prendre les risques.

Selon le lieutenant général Henry Hugh Shelton et le lieutenant colonel Timothy D. Vane (1995 : 5), respectivement commandant et officier d'affaires

---

<sup>218</sup> Howard Kurtz, « White House, Networks Agree on 1-Hour Blackout », *The Washington Post*, 18 septembre, 1994, p. A24.

publiques de la Force d'intervention *JTF 180*, « ce qui a rendu l'opération d'Haïti unique était le concept de fusionner les médias dans des unités opérationnelles *avant* que l'invasion ne commence ». Cette décision d'intégrer les journalistes dans les unités militaires est directement inspirée par les neuf principes de la couverture médiatique des opérations du département de la Défense arrêtés après les négociations de 1992 entre le Pentagone et les médias. Andrew Schneider du groupe *Scripps Howard* et membre du *pool* d'Haïti explique que le nouveau plan de match du Pentagone était d'être le plus ouvert possible (cité par Sharkey, 1994 : 44). Clifford H. Bernath, le principal adjoint de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, précise que pour répondre aux critiques concernant l'absence du *pool* au début de l'assaut dans les opérations passées, le nombre des journalistes avait été augmenté et le *pool* divisé en plusieurs groupes afin que tous les points d'attaque soient couverts<sup>219</sup>.

L'ouverture du Pentagone se traduit également par l'accès accordé aux journalistes. Les membres des *pools* sont briefés à tous les échelons, du commandement Atlantique aux unités militaires en passant par le commandement de la force d'intervention (Shelton et Vane, 1995 : 6). Au cours des briefings, à bord du *USS Mount Whitney* avec le commandant Shelton et sur d'autres navires, des informations classifiées sont communiquées aux journalistes. Le *pool* national et les journalistes indépendants sont mis au courant des plans de l'opération. C'était l'accès le plus ouvert jamais vu pour la couverture du *pool* et pour la couverture « unilatérale », note Jonathan Wolman, le chef de bureau à Washington d'*AP* (cité par Sharkey, 1994 : 44). Pour la première fois, un journaliste est autorisé à voler à bord d'un avion de commandement top-secret chargé de superviser toutes les opérations aériennes de l'invasion (Strobel, 1997 : 111).

---

<sup>219</sup> Cité par Debra Gersh Hernandez, « Press Pool Was Ready to Go », *Editor & Publisher*, 24 septembre 1994, p. 9.

Le 18 septembre, l'opération *Uphold Democracy* avorte alors que les premiers avions d'assaut sont en route vers Haïti : après des négociations menées par l'ancien président américain Jimmy Carter, le sénateur Sam Nunn et le général à la retraite Colin Powell, le lieutenant général Raoul Cédras accepte de ne pas résister et de quitter le pouvoir le 15 octobre.

Avec l'annulation de l'opération d'assaut, les *pools* sont dissous. Les journalistes qui étaient déjà sur les navires et dans les avions ont quand même le choix de rester avec leurs unités militaires ou de couvrir la nouvelle mission non offensive par leurs propres moyens. Si le plan avait fonctionné, « nous allions avoir le *pool* des médias divisé en quatre sections — deux allant au Cap haïtien, dont une avec un groupe amphibie et une autre avec un groupe d'assaut aérien, et deux allant à Port-au-Prince, encore une fois avec un groupe amphibie et un groupe aérien » explique l'adjoint de l'*ASDPA* Clifford H. Bernath (in Aukofer et Lawrence, 1995 : 93).

Les premiers journalistes arrivent à Haïti avec les premières troupes de l'opération modifiée le 19 septembre. Avec la modification de la mission initiale, l'ordre de débarquement est quelque peu chamboulé. Dans certains cas, les « unilatéraux » ont débarqué avant le *pool* national, qui était prioritaire lors de la phase d'assaut, car les troupes des deuxième vagues sont devenues avec le changement des circonstances les troupes des premières vagues.

Un *Joint Information Bureau* dirigé par le colonel Barry Willey est établi par la division des affaires publiques à Port-au-Prince pour s'occuper des relations avec les médias. Dans la capitale haïtienne, le *JIB* mène des briefings quotidiens et assiste les journalistes désirant couvrir les opérations américaines sur le terrain en fournissant notamment le transport et les moyens de communication. Andrew Schneider du groupe *Scripps Howard* vante le travail du *JIB* : « Ils m'ont amené à n'importe quel endroit où je voulais aller, et n'ont jamais interféré une seule fois » (cité par Sharkey, 1994 : 45). À la suite du changement de l'opération, il n'y a pratiquement pas d'activités avec les *pools* car la plupart des journalistes opèrent de

manière indépendante. Une des seules sorties significatives intervient le 24 septembre quand un *pool* est transporté par l'armée au Cap haïtien où les marines avaient été impliqués dans un échange de coups de feu avec la police haïtienne (Carr, 1996 : 113).

À Haïti, les journalistes peuvent accompagner les unités des forces spéciales, un autre signe de bonne volonté du Pentagone. Le correspondant John McWethy du réseau *ABC* devient le premier journaliste de télévision à accompagner une unité des forces spéciales en mission (Strobel, 1997 : 189). David Lawsky de *Reuters* qui accompagne une unité des forces spéciales dans les villages haïtiens dira plus tard : « Ils étaient très coopératifs avec moi et avec les autres journalistes là-bas » (in Aukofer et Lawrence, 1995 : 127). Conformément à la politique du département de la Défense, certaines restrictions avaient tout de même été imposées aux médias quant au déploiement de certaines unités des forces spéciales (Carr, 1997 : 70, 107):

Comme nous l'avons vu, plusieurs commentaires font l'éloge des relations entre les militaires et les journalistes durant l'opération *Uphold Democracy* à Haïti. Plusieurs difficultés émaillent cependant l'invasion avortée. La réorganisation des forces à la suite de l'annulation de l'opération d'assaut a provoqué entre autres quelques problèmes de transport. D'après Bradley Graham du *Washington Post* qui était à bord du navire de commandement, certains journalistes se sont retrouvés bloqués sur des navires, d'autres dans une zone de transit dans les îles Bahamas et à Fort Bragg, ce qui prendra quelques jours avant que l'armée ne s'ajuste (cité in Aukofer et Lawrence, 1995 : 115-116). Graham questionne donc l'efficacité de la planification qui n'avait pas envisagé un changement de dernière minute (*Ibid.*).

Un autre problème soulevé concerne les moyens de communication. « Certains journalistes ne pouvaient transmettre électroniquement car l'équipement militaire de communications était apparemment incompatible avec leurs ordinateurs portatifs » (Sharkey, 1994 : 44). L'annulation de l'opération initiale a certes causé quelque confusion, certains journalistes ne sachant plus où envoyer leurs reportages.

Certaines unités d'affaires publiques étaient également bloquées sur des navires. Néanmoins, le manque d'équipement de communication et un système inadéquat au sein de la division des affaires publiques sur le terrain ont contribué aux difficultés de transmission des produits médiatiques. Les escortes du *pool* national avaient des téléphones satellites portatifs de type INMARSAT mais n'étaient pas formées pour s'en servir (Carr, 1997 : 118).

Certains journalistes ont également été accueillis par des commandants et des militaires méfiants envers la presse. Dans beaucoup de cas cependant, la méfiance du début devait laisser place à la confiance. Un commandant de brigade, qui avait au départ refusé des journalistes dans son unité mais se ravisa pour en accueillir un, quatre, puis huit en deux semaines, dit avoir changé d'avis car en ayant des journalistes avec son unité, les histoires des soldats étaient racontées avec justesse et il apprenait aussi à bien connaître les journalistes (Shalton et Vane, 1995 : 8). David Lawsky de *Reuters* confiera que lors de sa première rencontre avec le premier lieutenant Shane Tomko du corps des marines à bord du *USS Nashville*, celui-ci était d'abord suspicieux mais que les deux allaient par la suite développer une relation de confiance. Tomko prêtera son uniforme à Lawsky et, à son retour, ce dernier parlera même à la famille du premier lieutenant (Interview de Lawsky in Aukofer et Lawrence, 1995 : 127).

Une autre difficulté de la presse est liée à l'accessibilité des soldats pour les entrevues. La correspondante de *CNN* Christiane Amanpour affirme : « De plus en plus depuis la guerre du Golfe, les soldats ont commencé à ne plus piper mot. Il semble y avoir trop de contraintes exercées sur eux par leurs supérieurs, même quand nous leur demandons comment ils se sentent<sup>220</sup> ». Avant le début de l'opération d'Haïti, le major général David C. Meade, commandant de la 10<sup>e</sup> division de montagne, avait émis une directive à ses commandants interdisant aux soldats de

---

<sup>220</sup> Citée par Howard Kurtz, « As Landing Delivers Dearth of Drama, Only *CNN* Stays with Coverage », *The Washington Post*, 20 septembre, 1994, p. A16.

parler aux médias (Carr, 1997 : 73). Ce sont les soldats de la 10<sup>e</sup> division de montagne qui débarqueront les premiers à l'aéroport international de Port-au-Prince devant les caméras de *CNN*. La directive du commandant Meade contredisait cependant les directives d'affaires publiques concernant les médias qui avaient été déjà communiquées à toutes les forces de l'opération (*Ibid.* : 74). Les journalistes ont pu par la suite parler aux soldats soit par l'intermédiaire du *JIB*, soit par leurs propres moyens.

La présence simultanée des journalistes du *pool* national et des journalistes indépendants n'était pas toujours facile. « Certains correspondants du *pool* sentaient qu'ils étaient en compétition avec les unilatéraux pour l'accès et l'information » (Sharkey, 1994 : 44). Une des situations qui a créé des tensions est celle du *USS Mount Whitney* où le journaliste Bradley Graham du *Washington Post* et des journalistes du magazine *Life* avaient un accès privilégié au commandant Henry Hugh Shelton au détriment d'autres journalistes. Tout en reconnaissant le problème, Graham défendra néanmoins la relation privilégiée entre un commandant et un journaliste contre la priorité absolue du *pool* (in Aukofer et Lawrence, 1995 : 115). En se référant aux principes de la couverture médiatique du département de la Défense de mai 1992, on peut certes questionner l'activation d'un *pool* national en même temps qu'on permet une couverture indépendante. Toutefois, plusieurs facettes des relations armée-médias lors de l'opération d'Haïti semblent le fait d'un mélange expérimental basé sur l'application de la politique officielle et sur la volonté de répondre aux critiques du passé.

Du côté de la presse, l'inexpérience des journalistes est soulevée. Selon les principes de la couverture médiatique du département de la Défense conjointement signés en 1992, il est recommandé aux médias de désigner des journalistes expérimentés pour couvrir les opérations de combat et de les familiariser avec les opérations militaires américaines. Au moment de l'activation du *pool*, plusieurs journalistes s'étaient présentés à la base aérienne Andrews soit avec un équipement

inadéquat, soit avec un surplus de bagages dont ils ne pouvaient s'occuper eux-mêmes (Sharkey, 1994 : 43). Ce genre d'inattention représente souvent un fardeau supplémentaire pour le personnel d'affaires publiques souvent déjà limité et des ajustements de dernière minute en période opérationnelle. Andrew Schneider du groupe *Scripps Howard* racontera avoir vu des journalistes observant un soldat tirer avec un fusil M-16 sur une porte en acier, apparemment sans savoir qu'ils pouvaient être touchés par des balles faisant ricochet (cité par Sharkey, 1994 : 45).

Plusieurs journalistes et militaires pensent qu'il faut envoyer sur le terrain des journalistes expérimentés et sont en faveur de leur formation, soit par les médias, soit par le Pentagone. Daniel Glick de *Newsweek* ne croit pas cependant qu'il a échoué son passage au *pool* parce qu'il n'était pas un correspondant au Pentagone pendant les vingt dernières années (cité in *Id.*). Le Pentagone et les médias conviendront d'organiser régulièrement des sessions de formation de courte durée pour les journalistes du *pool* avec des unités de l'armée ou de la marine. Pour préparer l'armée et les médias à l'invasion d'Haïti, un exercice avait été mené avec le *pool* national à Guantanamo trois semaines avant le début de l'opération.

L'activation du *pool* lors de l'opération *Uphold Democracy* à Haïti devait être le premier test en situation de combat après la guerre du Golfe. Avec le plan initial, l'armée devait déployer un dispositif expérimental composé de deux *pools* avec d'un côté, le *pool* national élargi et de l'autre, un *pool* de journalistes indépendants. Le dispositif d'Haïti est essentiellement basé sur la fusion des journalistes membres des *pools* avec les unités militaires. L'annulation de la mission d'assaut a conduit à la dissolution des *pools* mais les journalistes, agissant de manière indépendante, ont pu accompagner les troupes dans les patrouilles dans les rues de Port-au-Prince et dans d'autres missions dans d'autres villes haïtiennes. Le *Joint Information Bureau* à Port-au-Prince a enregistré mille trois cents représentants des médias.

Malgré certaines difficultés, plusieurs journalistes et responsables des médias ont reconnu une nouvelle attitude au sein de l'armée. « J'ai pensé que les plans de

presse de l'armée pour Haïti étaient bons. Il était clair que le Pentagone et les officiels militaires s'étaient engagés à assurer la couverture des premières vagues de combat, quelque chose que nous n'avions jusque-là pas vu dans l'ère du "pool Sidle" » atteste Jonathan Wolman, le chef de bureau à Washington d'AP qui avait participé aux négociations armée-médias au lendemain de la guerre du Golfe (cité in Aukofer et Lawrence, 1995 : 174).

Certaines restrictions, comme celle confinant les journalistes à leurs chambres d'hôtels avant l'autorisation militaire d'aller dans les rues, ont été néanmoins refusées par les médias. À cette occasion, un éditorial du *New York Times* dénonçant la censure militaire disait : « Les journalistes professionnels ont l'obligation de résister aux efforts du gouvernement de contrôler leurs calepins et leurs caméras<sup>221</sup> ».

Pour le commandant Henry Hugh Shelton et l'officier d'affaires publiques Timothy D. Vane de l'opération *Uphold Democracy*,

Haïti n'est pas le nouveau paradigme pour la relation médias-armée. Chaque opération est unique, et les conditions à Haïti pourraient ne plus jamais exister. Appliquer aveuglément les leçons apprises de cette opération est probablement une recette pour des ennuis, si non le désastre. Si un paradigme émerge d'*Uphold Democracy*, c'est le même qui a toujours existé : planifier avec soin et précision, étudier les leçons des opérations passées, garder celles qui s'appliquent, rejeter le reste et ne rien prendre pour acquis (1995 : 9).

La planification de la couverture médiatique à Haïti s'inscrivait manifestement dans l'esprit des recommandations de la commission Sidle (1984) et du rapport Hoffman (1990). Un effort avait été fait pour éviter certains dysfonctionnements de la Grenade, de Panama et du Golfe. Mais comme le disent Shelton et Vane, rien ne sera acquis dans un nouveau contexte opérationnel.

---

<sup>221</sup> « Military Censorship Lives », *The New York Times*, 21 septembre, 1994, section A, p. 22.

### 2.13 L'intervention militaire en Bosnie (1995)

Au lendemain des accords de Dayton, les États-Unis interviennent en Bosnie dans le cadre de l'IFOR (*Implementation Force*), une force multinationale de maintien de la paix sous l'égide de l'OTAN. L'intégration des journalistes dans les unités militaires reprend le principe de « fusion » appliqué pour l'opération à Haiti. Le nouveau plan baptisé « *embedded media* » permet à des journalistes d'accompagner les troupes sur le terrain pour un minimum de deux semaines (Nash, 1998 : 132). Un journaliste « *embedded* » est assigné à la couverture d'une unité militaire avec laquelle il vit et voyage. « Nous voulions utiliser le pouvoir de la presse mondiale pour influencer la conformité des anciennes factions rivales avec les accords de Dayton et nous voulions l'utiliser pour améliorer le moral des soldats » dira William L. Nash, le commandant de l'opération (*Ibid.* : 131-132).

Une semaine avant le déploiement des troupes américaines en décembre 1995, des journalistes sont intégrés dans les unités militaires en Allemagne. Ces journalistes couvrent les préparatifs de la mission et accompagnent par la suite les soldats de la force d'intervention américaine (*Task Force Eagle*) au cours de l'opération *Joint Endeavour* en Bosnie. Vingt-quatre médias américains, britanniques, français et allemands sont représentés dans la *Task Force Eagle* pour un total de trente-trois journalistes intégrés dans quinze unités (Moskos, 2000 : 26).

Quand la force d'intervention américaine est déployée en Bosnie, des centaines de journalistes internationaux se trouvent déjà sur place avec leur équipement. Les *pools* n'auraient pas été appropriés affirme Clifford H. Bernath, l'adjoint de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*<sup>222</sup>. Bernath ajoute que la planification médiatique a été basée sur l'ouverture, l'accès, la couverture libre et les neuf principes de 1992<sup>223</sup>. En ce qui concerne les règles, c'est le principe de « sécurité à la source » qui régit la couverture médiatique en Bosnie comme ça avait été

---

<sup>222</sup> Hernandez, Debra Gersh, « No Media Pool in Bosnia », *Editor & Publisher*, 16 décembre 1995, p. 9.

<sup>223</sup> *Ibid.*

le cas en Somalie. Le principe de *security review* avait été envisagé mais rapidement abandonné. Jonathan Wolman, le chef de bureau à Washington d'*AP*, avait qualifié d'inacceptable le principe de *security review* pour une mission de maintien de la paix<sup>224</sup>.

Dans le secteur américain, un *Joint Information Bureau* est établi par le personnel d'affaires publiques à la base militaire de Tuzla. Comme ailleurs, le *JIB* est chargé des relations avec les médias et son personnel organise notamment les conférences de presse. Les grands réseaux *ABC*, *NBC*, *CBS* et *CNN* s'étaient installés dans les maisons environnant la base de Tuzla et avaient érigé des plateformes à l'extérieur de la base. Au quartier général de l'OTAN à Sarajevo, c'est le *Combined Press Information Center* (CPIC) qui a la responsabilité de faciliter le travail des médias internationaux.

Le 27 décembre 1995, le journaliste Thomas E. Ricks du *Wall Street Journal* publie un article dans lequel il rapporte les propos du colonel Gregory Fontenot prédisant une longue présence militaire en Bosnie et disant à deux soldats afro-américains que les Croates étaient racistes<sup>225</sup>. Basé à la fois sur une entrevue formelle et sur des observations générales, l'article de Thomas E. Ricks, qui était intégré avec l'unité de Fontenot, crée un émoi dans les cercles militaires. À la demande de ses supérieurs, William L. Nash, le commandant des troupes américaines en Bosnie, lance une enquête interne au sujet de Fontenot. Soupçonné de déloyauté pour des propos contredisant la volonté du commandant en chef de retirer les troupes américaines dans un an, de racisme pour avoir utilisé la race pour motiver des soldats noirs et d'un manque flagrant de jugement en présence d'un journaliste, Fontenot est néanmoins blanchi par l'enquête et Nash recommande de le garder dans ses fonctions

---

<sup>224</sup> Hernandez, Debra Gersh, « No Media Pool in Bosnia », *Editor & Publisher*, 16 décembre 1995, p. 9.

<sup>225</sup> Ricks E. Thomas, « U.S. Brings to Bosnia Tactics that Tamed Wild West », *Wall Street Journal*, 27 décembre 1995, p. A7.

de commandant de la Première brigade de la Première division blindée avec simplement une lettre de réprimande (Newman, 2002 : 119-121).

Dans un chapitre relatant cet incident, Richard J. Newman (2002 : 118) du magazine *U.S. News & World Report*, qui était lui aussi intégré avec l'unité de Fontenot, explique que Fontenot et Ricks n'avaient jamais discuté des termes de l'entrevue à savoir si les propos étaient « *on the record* », c'est-à-dire attribuables à Fontenot, « *on background* », c'est-à-dire attribuables à un « commandant de l'armée » ou une source anonyme, « *deep background* », c'est-à-dire une information utilisable sans citer de source ou « *off the record* », c'est-à-dire inutilisables. Nash dira à Newman que même s'il n'avait pas discuté des termes de l'entrevue, celle-ci était pour lui « *on background* » tandis que Ricks considérait l'entrevue « *on the record* » (*Id.*).

Thomas E. Ricks avait un accès privilégié à la Première brigade et au commandant Fontenot. Il assistait notamment aux rencontres quotidiennes de l'état-major et avait accès aux cellules du renseignement, la seule condition imposée par Fontenot étant de ne pas rapporter toute information classifiée (*Ibid.* : 117). Ricks avait été un des rares journalistes invité par Fontenot au cours de l'une des premières patrouilles de reconnaissance en Bosnie. Étant donné le fait que la seule condition exigée par Fontenot concernait l'information classifiée, Ricks dira qu'il considérait toute autre information, et partant l'entrevue avec Fontenot, comme publiable (*Ibid.* : 118).

Un arrangement *off the record* avait aussi été conclu entre le commandant William L. Nash et Rick Atkinson du *Washington Post*, qui était intégré au quartier général de la Première division blindée. Nash dira que cet arrangement était bénéfique car il pouvait discuter avec Atkinson sans se soucier de la formulation (1998 : 133). Par ailleurs, selon Nash, cet arrangement avec le correspondant du *Washington Post* où le journaliste doit obtenir la permission avant de citer sa source devait également s'appliquer aux autres troupes (cité par Newman, 2002 : 122).

À la suite de cet incident, une nouvelle disposition baptisée la « règle Ricks » (*Ricks rule*) interdit aux journalistes qui passent plus de vingt-quatre heures avec les troupes en Bosnie de citer les soldats et les officiers sans leur permission. Selon Kenneth Bacon, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* et instigateur de la mesure, la règle a été instituée car il y avait de la résistance à intégrer les journalistes dans les unités et il n'était pas raisonnable de s'attendre à ce que les soldats et les officiers dans une unité soient sur leurs gardes 24h/24h<sup>226</sup>. Considérant la mesure comme régressive, Frank Aukofer du *Milwaukee Journal Sentinel* s'inquiète que le Pentagone ait unilatéralement imposé la règle sans consulter les chefs de bureau des grands médias<sup>227</sup>. Chuck Lewis, le chef de bureau à Washington du groupe *Hearst Newspapers* juge la mesure « scandaleuse » et « inapplicable » ajoutant que la règle devrait s'appeler la « règle Fontenot » plutôt que la « règle Ricks »<sup>228</sup>. Lewis déplore en outre une réaction forte du Pentagone à un incident isolé avec comme résultat, le glissement des règles de base (*Ground Rules*) sur la sécurité opérationnelle vers des règles de base sur l'embarras des officiers commandants<sup>229</sup> ».

Si Fontenot n'a pas perdu son poste de commandant en Bosnie, il ne sera pas plus tard promu au grade de brigadier général, probablement en raison de l'incident avec le *Wall Street Journal* mais aussi peut-être en raison de son style peu orthodoxe (Newman, 2002 : 124). Son cas fera école écrit Newman: « Dans l'armée, l'histoire de Fontenot est devenue une sorte de parabole de bouche à oreille sur la façon dont l'attention de la presse peut être nuisible à l'officier d'une unité et particulièrement à sa carrière » (*Ibid.* : 116).

Durant l'opération *Joint Endeavour* en Bosnie, le concept d'*embedding* vise à la fois à favoriser une meilleure connaissance des unités militaires par les journalistes

---

<sup>226</sup> Hernandez, Debra Gersh, « "Embedding" Leads to Restrictions », *Editor & Publisher*, 25 mai 1996, p. 10.

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> Hernandez, Debra Gersh, « "Embedding" Leads to Restrictions », *Editor & Publisher*, 25 mai 1996, p. 10.

<sup>229</sup> *Ibid.*

et à familiariser les troupes avec la présence des journalistes. On apprend constamment avec une unité, dira Thomas E. Ricks, que les troupes appelaient « notre journaliste » (cité par Porch, 2002 : 97). Selon le commandant Nash, le travail fait en Bosnie a permis d'améliorer les relations entre l'armée et les médias même s'il faut faire plus à l'avenir (1998 : 135). De la Somalie à la Bosnie en passant par Haïti, la planification médiatique du Pentagone a été faite dans un nouveau cadre nommé « *Military Operations Other Than War*<sup>230</sup> » [MOOTW]. Le succès relatif des relations armée-médias dans les opérations de maintien de la paix allait-il se répéter dans le futur?

#### 2.14 La guerre du Kosovo (1999)

Le 24 mars 1999, une campagne aérienne est lancée par l'OTAN contre la Serbie de Slobodan Milosevic dans le but de mettre fin à la répression serbe au Kosovo. Pour les médias, la couverture de la guerre du Kosovo s'avère un défi en raison du caractère essentiellement aérien de l'opération *Allied Force* et d'une campagne de manipulation de l'information menée par les belligérants.

En l'absence de troupes terrestres, l'armée américaine n'envisage aucun dispositif d'accès des journalistes au champ des opérations. Certains journalistes sont néanmoins admis à bord des avions américains et de l'OTAN pour couvrir les bombardements. Au premier jour de l'opération *Allied Force*, Steven Komarow, le correspondant au Pentagone du quotidien *USA Today*, accompagne le premier bombardier B-52 qui s'envole de l'Angleterre pour frapper des cibles en Serbie. C'est la première fois qu'un journaliste couvre une mission d'attaque d'un B-52 depuis la guerre du Vietnam et la première fois qu'un B-52 tire des missiles de croisière<sup>231</sup>. Un an avant la guerre du Kosovo, Steven Komarow avait suivi l'équipage d'un bombardier B-52 lors d'une mission d'entraînement sur une base américaine en

<sup>230</sup> Opérations militaires autres que la guerre. Voir la Joint Publication 3-07, *Joint Doctrine for Military Operations Other Than War*, 16 juin 1995.

<sup>231</sup> Entrevue téléphonique de Steven Komarow avec l'auteur, 8 avril 2009.

Louisiane. Il avait reçu à cette occasion une formation dans un caisson d'altitude et sur l'utilisation d'un masque d'oxygène et d'un parachute (au sol) en cas d'urgence.

La couverture de Steven Komarow de la première mission aérienne relève d'une demande individuelle plutôt que d'une politique officielle du Pentagone. Komarow avait accepté les règles habituelles de ne pas divulguer les informations classifiées comme le fonctionnement des équipements. Par la suite, plus de deux cent cinquante journalistes seront autorisés à accompagner les bombardiers de l'OTAN et d'autres avions de soutien (Pounder, 2000 : 70).

Cependant, à la suite du reportage de Komarow, les familles de certains pilotes dont les noms avaient été mentionnés reçoivent des menaces par Internet. Cet incident mène l'armée à interdire la publication des noms des pilotes par les journalistes qui couvrent les différentes bases aériennes qui prennent part à l'opération. Quand il arrive à la base d'Aviano en Italie, Komarow, comme les autres journalistes ailleurs, pourra interviewer les pilotes et les soldats sans pouvoir cette fois-ci utiliser leurs noms : « C'était décevant et ça affecte la qualité des reportages<sup>232</sup> ».

Sur les bases aériennes, un système de *pools* est mis en place pour gérer le grand nombre de médias malgré les plaintes des journalistes (Pounder, 2002 : 70). Six cents journalistes sont présents à la base d'Aviano, le point central de la couverture médiatique. Ce système circonstanciel de *pools* n'a rien à voir avec le *pool* national normalement activé par le Pentagone pour permettre aux journalistes de couvrir les premières phases d'une opération militaire.

L'admission des journalistes dans les missions aériennes, pratique de toute façon permise que pour une courte période, est loin d'assurer une couverture satisfaisante de la guerre. Sans accès sur le terrain, les médias sont plus que jamais dépendants de l'information militaire :

---

<sup>232</sup> Entrevue téléphonique de Steven Komarow avec l'auteur, 8 avril 2009

Il y a seulement trois manières, toutes insatisfaisantes, de couvrir une guerre aérienne. Un journaliste peut « faire du stop » sur un avion ; ceci peut donner des connaissances techniques sur la façon dont une guerre aérienne est menée, mais un correspondant est peu susceptible de pouvoir mesurer ses effets de quinze mille pieds dans le ciel. La seconde option est de s'asseoir dans les briefings militaires et de regarder les vidéos des frappes de précision – c'est ce que les militaires veulent que la presse voie. Cela laisse la troisième option, qui est pour les journalistes de traverser la ligne pour obtenir la version de l'autre côté (Porch, 2002, 100-101).

Avec les difficultés de couvrir la guerre aérienne du côté allié, les médias cherchent justement à couvrir la guerre du côté de l'ennemi en Serbie. Cependant, les journalistes occidentaux sont étroitement surveillés par les autorités serbes. Dès le début du conflit, vingt-neuf journalistes occidentaux sont expulsés de la Serbie. Identifiée par les Serbes comme une « fabrique de mensonges », la chaîne *CNN* perd environ 500000\$ d'équipement volé, endommagé ou détruit à la suite d'une campagne de harcèlement (McAuliffe, 1999 : 28). La correspondante de *CNN* Christiane Amanpour est obligée de fuir la Serbie après le saccage de sa chambre d'hôtel à Belgrade<sup>233</sup>.

Cependant, les autorités serbes permettent à quelques journalistes occidentaux de rester à Belgrade. Le réseau *NBC* sera notamment obligé de montrer ses cassettes même si rien n'est censuré (McAuliffe, 1999 : 29). Le régime de Milosevic empêchera les journalistes occidentaux de couvrir les atrocités serbes tout en leur permettant de rapporter les bavures de l'OTAN. Comme dans les conflits antérieurs, les journalistes qui couvrent le camp ennemi sont pointés du doigt<sup>234</sup>.

Sans libre accès au front, les briefings officiels constituent la principale source d'information pour les médias. Certains journalistes essaient tant bien que mal de

---

<sup>233</sup> Le chef paramilitaire Zeljko Raznjatovic dit « Arkan » qui déteste Amanpour en raison de ses reportages sur les atrocités commises par ses hommes s'est présenté à l'hôtel à la recherche de la correspondante (Charles Lane, « The Air War », *The New Republic*, may 10, 1999, vol. 220, n°19, p. 13).

<sup>234</sup> Alastair Campbell, le secrétaire de presse de Tony Blair reprochera au journaliste John Simpson de la *BBC* d'être pro-serbe (Simon Freeman, « Government Spin Doctors Launch Attack on "Negative" British Journalists », *The Sunday Herald*, 18 avril 1999, p. 16).

reconstituer les événements en interrogeant les réfugiés fuyant les zones de combat. La véritable bataille de l'information durant la guerre du Kosovo se déroule principalement au siège de l'OTAN à Bruxelles et dans les différentes capitales des états-majors influents.

La campagne de communication de l'OTAN au Kosovo est caractérisée par la rétention et la manipulation de l'information. À Bruxelles, les points de presse sont principalement menés par Jamie Shea, le porte-parole britannique de l'OTAN. À Washington, c'est le porte-parole du Pentagone, Kenneth H. Bacon, qui est chargé d'informer la presse du déroulement des opérations. Trois jours après le début des bombardements aériens, le *New York Times* écrit que l'armée américaine n'a pas communiqué les détails les plus élémentaires de l'opération et que les porte-parole du Pentagone ont refusé de discuter de ce que les pilotes essayent de bombarder ou s'ils ont détruit des cibles particulières<sup>235</sup>. Le Pentagone refusera de confirmer la perte d'un bombardier furtif F-117 avant que la télévision américaine ne reprenne les images de la télévision serbe montrant l'épave en feu du fleuron de l'aviation américaine. Contrairement au sauvetage médiatisé du capitaine Scott O'Graddy abattu en Bosnie en 1995, peu de détails seront communiqués sur l'opération commando visant à récupérer le pilote du bombardier furtif abattu par les Serbes.

Au Pentagone, l'*ASDPA*, Kenneth H. Bacon, justifie la rétention de l'information par la prolifération de réseaux d'information continue en compétition constante pour les scoops, et ce, au détriment de la protection de l'information opérationnelle<sup>236</sup>. Interrogé à propos du déploiement de certains types d'avions, Bacon répond qu'il n'est pas approprié de raconter quels avions sont impliqués dans quelles opérations et quand: « Les Serbes, dit-il, surveillent la télévision très étroitement – nous tenons cela pour un fait. Ils sont très au courant des reportages de

<sup>235</sup> Eric Schmitt, « U.S. Media Policy: Justify Air Assault but Skimp on Detail », *The New York Times*, 27 mars 1999, section A, p. 1.

<sup>236</sup> Cité par James Kitfield, « Command and Control the Messenger », *National Journal*, 11 septembre 1999. Une version remaniée de cet article sera publiée in James Kitfield, « Lessons from Kosovo », *Media Studies Journal*, vol. 15, n°1, summer 2001, pp. 34-39.

la télévision sur quand et d'où décollent les avions et ils essayent d'utiliser cette information pour faire des calculs défensifs<sup>237</sup> ». Le Pentagone avait aussi reproché au *Washington Post* d'avoir publié un article identifiant deux cibles de l'OTAN à Belgrade avant le début de l'opération<sup>238</sup>. Bradley Graham, l'auteur de l'article, réfutera l'accusation objectant que les cibles en question étaient un fait notoire (cité par Pounder, 2002 : 67).

Un peu plus d'une semaine après le début des frappes aériennes contre la Serbie, le *New York Times*, qui rappelle les difficultés de crédibilité du gouvernement américain au Vietnam, écrit : « Les officiers de briefing de l'OTAN ne disent presque rien sur ce que les avions alliés sont en train de faire au Kosovo<sup>239</sup> ». La communication parcimonieuse des détails de la guerre aérienne au Kosovo est voulue par le général américain Wesley K. Clark, le commandant de l'opération *Allied Force*. Un ordre du général Clark bâillonne presque tous ses commandants<sup>240</sup>. Plusieurs commandants désirent relater leurs exploits mais ne sont pas autorisés à parler à la presse. Pour justifier l'absence d'informations sur les cibles malgré le fait que les forces serbes bombardées soient au courant, le général Clark avance qu'il était inhibé par la présence de journalistes serbes aux briefings de l'OTAN à Bruxelles<sup>241</sup>.

Au siège de l'OTAN à Bruxelles, Jamie Shea, le maître de cérémonie des conférences de presse officielles, se retrouve rapidement sur la sellette :

Jamie Shea joue aujourd'hui le show de sa vie. Tous les jours, il est, pendant une heure, la voix de l'Otan en direct sur *CNN* et sur tous les écrans du monde. Avec une obsession: "Ne pas être un porte-parole médiocre, j'ai horreur de faire les choses à moitié." Il veut les faire à sa façon: pro et sympa. Persuadé que cette guerre est "la plus médiatique du XX<sup>e</sup> siècle", il s'acharne à "gagner la bataille

<sup>237</sup> Judy Keen et Elisabeth Weise, « Secrecy Opens Door to Fear, Drama and Rumors », *USA Today*, 30 mars 1999, p. 1A.

<sup>238</sup> James Kitfield, « Command and Control the Messenger », *National Journal*, 11 septembre 1999.

<sup>239</sup> Craig R. Whitney, « Facts at Briefings Scarse, but Polemics Are Abundant », *The New York Times*, 3 avril 1999, section A, p. 6.

<sup>240</sup> James Kitfield, « Command and Control the Messenger », *National Journal*, 11 septembre 1999.

<sup>241</sup> Craig R. Whitney, « Facts at Briefings Scarse, but Polemics Are Abundant », *The New York Times*, 3 avril 1999, section A, p. 6.

de la presse et, pour ça, donner le meilleur de moi-même”. Chaque jour, le porte-parole joue avec les mots, file des métaphores, manie les références historiques, distille aux micros des phrases toutes faites destinées à être reprises. Tout pour la forme. A défaut de fond, il soigne la présentation, appelle les journalistes par leurs prénoms, insiste pour qu'on l'appelle “Jamie”<sup>242</sup>.

Dès la première semaine, les contradictions du message officiel à la suite des bavures de l'Alliance Atlantique s'accumulent. Les critiques de la presse internationale fusent. En l'absence de véritables informations, le journal français *Libération* écrit : « Alors, l'Otan va mouliner du vent, meubler le vide, annoncer du rien. Pire: propager des informations non vérifiées et d'ailleurs non vérifiables<sup>243</sup> ». À Bruxelles, certains correspondants appellent Jamie Shea, « le propagandiste en chef de l'OTAN » (Knightey, 2004 : 502).

L'annonce par l'OTAN de l'assassinat par les Serbes de Fehmi Agani, le plus proche conseiller d'Ibrahim Rugova ainsi que de cinq autres personnalités albanaises, suivie peu après de spéculations sur le sort d'Ibrahim Rugova, dit blessé et dont la maison aurait été incendiée, s'avèreront des rumeurs infondées. À propos de l'annonce erronée de la mort d'intellectuels albanais, l'organisme Reporters sans frontières (1999), dénonçant les « bavures médiatiques de l'OTAN », écrira : « Officialiser aussi rapidement une rumeur, en cette première semaine de bombardements, ne semble pas être une “erreur” mais relever d'un choix : faire pencher la balance en faveur des frappes aériennes de l'Otan sur la Yougoslavie alors que l'opinion publique est encore très sceptique sur leur efficacité ».

Le 14 avril, le bombardement d'un convoi de réfugiés albanais près de Djakovica fait plusieurs morts. Dans sa première réaction, le général Wesley Clark affirme que les Serbes avaient attaqué un convoi de civils en représailles à une

---

<sup>242</sup> Vanessa Schneider, « Le Jamie show », *Libération*, 27 avril 1999, p. 48.

<sup>243</sup> Vanessa Schneider, « Au siège de l'Otan, cafouillages en direct. Depuis le 24 mars, porte-parole civils et militaires propagent des rumeurs », *Libération*, 8 avril 1999, p. 4.

attaque alliée<sup>244</sup>. Plus tard, le porte-parole du Pentagone Kenneth Bacon dit que le général Clark n'avait pas de preuves pour soutenir sa déclaration. Par la suite, une bande-son est diffusée par l'OTAN où on entend le pilote d'un F-16 impliqué dire qu'il avait repéré un convoi de véhicules ressemblant à des blindés de transport militaire avant de larguer une bombe à guidage laser. L'OTAN reconnaît avoir bombardé un seul véhicule civil. Durant quelque temps, les explications officielles de l'OTAN se contredisent. Il faudra attendre cinq jours, après une enquête de l'OTAN, pour que le général Daniel Leaf, commandant de la base aérienne d'Aviano, admette l'attaque impliquant plusieurs avions alliés sur deux convois civils au nord-ouest et au sud-est de Djakovica<sup>245</sup>. Le quotidien britannique *The Express* dévoile le même jour qu'un pilote anglais avait averti par radio l'équipage d'un F-16 de la présence de civils dans les convois attaqués à Djakovica. L'OTAN admettra aussi qu'une bande-son diffusée n'était pas liée aux événements.

Plus de deux semaines après le début des frappes aériennes, une lettre de protestation datée du 9 avril est envoyée au secrétaire de la Défense William S. Cohen par les rédacteurs en chef et les directeurs de sept grands médias américains. La lettre réclame plus d'informations sur la campagne aérienne et dénonce notamment le fait que les médias yougoslaves ont été plus précis concernant les cibles de l'OTAN qu'aux États-Unis ou à l'OTAN<sup>246</sup>. Invité à la rencontre annuelle de l'*American Society of Newspaper Editors* à San Francisco, le président Clinton dit avoir discuté de la question avec d'autres leaders de l'OTAN et promet plus d'informations, communiquées plus rapidement. À cette occasion, Clinton justifie l'absence d'informations sur les dommages causés par l'OTAN par le terrain montagneux des Balkans et par un temps nuageux. Le directeur général du

---

<sup>244</sup> Michael R. Gordon, « Civilians Are Slain in Military Attack on A Kosovo Road », *The New York Times*, 15 avril 1999, Section A, P. 6.

<sup>245</sup> Michael R. Gordon, « Nato Admits Pilot Bombed 2d Convoy on Kosovo Road », *The New York Times*, 20 avril 1999, Section A, P. 12.

<sup>246</sup> Felicity Barringer, « Editors Seek More Information on the Air War », *The New York Times*, 16 avril 1999, section A, p. 11.

*Washington Post* Leonard Downie rétorque à Clinton que l'OTAN peut quand même très bien expliquer le pourcentage des bombardements dont les résultats ne sont pas connus en raison du couvert nuageux ou les avions qui retournent à leur base ou à leurs navires sans avoir pu larguer leurs bombes<sup>247</sup>.

À Washington, le secrétaire de la Défense William S. Cohen choisit de ne pas s'entretenir avec les représentants des médias malgré leur lettre de protestation. Cependant, Kenneth H. Bacon, l'*ASDPA*, rencontre quelques représentants des médias et des correspondants le 29 avril. Lors de cette rencontre, les médias reconnaissent une légère amélioration concernant les détails fournis par l'OTAN mais pas encore assez pour parler d'une couverture adéquate<sup>248</sup>. Les doléances soumises à Kenneth H. Bacon concernent l'accès aux données sur les cibles attaquées, les dommages des bombardements, les types de munitions et d'avions utilisés dans les missions ainsi que plus d'accès aux troupes américaines dans la région, particulièrement les commandants et les noms des soldats. Un *pool* de médias est même demandé pour un plus grand accès aux troupes (Sloyan, 1999 : 33).

Craignant un effondrement de la politique de communication après le fiasco médiatique du début de sa campagne aérienne, l'OTAN décide de renforcer son équipe de communication. Sous la houlette d'Alastair Campbell, le conseiller en communication de Tony Blair, une vingtaine de spécialistes des relations avec les médias dont Jonathan Prince de la Maison Blanche sont dépêchés au siège de l'OTAN à Bruxelles pour épauler le porte-parole Jamie Shea. Le but des renforts est d'« alimenter le porte-parole en arguments, en “petites phrases” qui font mouche, et cela en temps réel pour contrer la propagande serbe, désormais étudiée en permanence par des spécialistes<sup>249</sup> ». Le nouveau « *Media Operations Centre* » équipé avec les dernières technologies de communication est appelé le « *Media*

---

<sup>247</sup> Felicity Barringer, « Editors Seek More Information on the Air War », *The New York Times*, 16 avril 1999, section A, p. 11.

<sup>248</sup> Joe Strupp, « Editors Press NATO », *Editor & Publisher*, 1<sup>er</sup> mai 1999, p. 9.

<sup>249</sup> Luc Rosenzweig, « L'Otan muscle son service de communication », *Le Monde*, 4 mai 1999, p. 3.

*Manipulation Centre* » par certains correspondants (Knightey, 2004 : 512-513). Le général Wesley Clark écrira plus tard que le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana lui avait demandé de rendre les briefings plus « intéressants » (2001 : 442).

Revenant sur les leçons de la stratégie de communication de l'OTAN après la campagne aérienne au Kosovo, le porte-parole Jamie Shea dira : « Gagner la campagne médiatique est aussi important que gagner la campagne militaire » (2002 : 167). Shea expliquera qu'il a mené la guerre médiatique par la tactique de saturation des ondes et de maximisation d'impact : « Notre credo à l'OTAN était juste d'être en ondes tout le temps, surpasser l'adversaire, donner chaque interview et mener chaque briefing » (*Ibid.* : 168). Selon lui, l'occupation de l'espace médiatique avec des briefings à intervalles réguliers au siège de l'OTAN, au ministère de la Défense à Londres et à Washington a bien fonctionné : « Nous avons créé une situation dans laquelle aucune personne dans le monde qui était un téléspectateur régulier ne pouvait éviter le message de l'OTAN » (*Ibid.* : 173). Jamie Shea reconnaîtra toutefois avoir été parfois surpris par la propagande de Milosevic.

À la fin de la campagne aérienne (opération *Allied Force*), la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies demande le retrait des troupes serbes du Kosovo et l'envoi d'une force internationale de sécurité. Les troupes de l'OTAN regroupées au sein de la KFOR (*Kosovo Force*) entrent alors au Kosovo le 12 juin 1999 dans le cadre de l'opération *Joint Guardian*. La composante américaine de la KFOR est *Task Force Falcon*.

Comme cela avait été le cas en Bosnie, les journalistes sont intégrés dans les unités américaines membres de la KFOR. Une trentaine de journalistes accompagnent les troupes américaines, qui pénètrent au Kosovo à partir de la Macédoine, et resteront avec leurs unités une à deux semaines (Wentz, 2002 : 531). Le correspondant du quotidien *USA Today*, Steven Komarow, est l'un des journalistes intégrés. Il quitte une base militaire américaine en Macédoine par hélicoptère et accompagne une unité du commandant de la *1st Infantry Division*, le brigadier

général Bantz J. Craddock. Une équipe de télévision avec un camion satellite est incluse dans un convoi routier de la *26th Marine Expeditionary Unit*.

L'armée américaine avait déjà intégré les journalistes dans ses unités chargées de protéger les réfugiés du Kosovo en Albanie et en Macédoine. Dans le cadre de l'opération *Allied Harbour* de l'OTAN, la force d'intervention américaine (*Task Force Shining Hope*) avait accueilli des journalistes notamment au camp Hope chargé de protéger les réfugiés kosovars dans la ville albanaise de Fier. Une équipe d'affaires publiques de la *26th Marine Expeditionary Unit* pouvait accommoder une vingtaine de journalistes à la fois (Wentz, 2002 : 533). En raison du danger sur la route Tirana-camp Hope où les bandits s'attaquaient aux journalistes pour l'argent, les téléphones satellites, les caméras, les ordinateurs portables, les véhicules tout-terrain, etc. ; l'armée offrait aux journalistes une liaison par hélicoptère entre Tirana et camp Hope en passant par le porte-avion *USS Kearsarge (Id.)*.

Les journalistes avaient été intégrés dans les unités de la *Task Force Hawk*, une force mobilisée pour un possible soutien aux frappes aériennes. Le déploiement d'hélicoptères d'attaque Apache au sein de la *Task Force Hawk* à l'aéroport Tirana-Rinas en Albanie avait notamment suscité un grand intérêt des médias. Sans déploiement au Kosovo, les journalistes intégrés à cette force s'étaient rapidement désistés (Moskos, 2000 : 52).

Au Kosovo (opération *Joint Guardian*), des équipes d'affaires publiques de la *Task Force Falcon* facilitent le travail des médias dans différentes bases militaires comme au camp Bondsteel près d'Urosevac et au camp Monteith à Gnjilane. Les officiers d'affaires publiques s'occupent d'organiser les briefings et les sorties des médias désirant accompagner les patrouilles ou visiter des avant-postes. Les briefings de la KFOR sont également organisés au *Coalition Press Information Center (CPIC)* établi à Pristina, la capitale du Kosovo. Pour faciliter la transmission des reportages, des équipements de communication sont mis à la disposition des médias par l'armée. Les correspondants accrédités auprès des troupes terrestres au Kosovo peuvent

interviewer les soldats et aussi les commandants, qui ne pouvaient s'exprimer durant la campagne aérienne.

Comme nous l'avons vu, la guerre du Kosovo est caractérisée par deux phases : la phase offensive aérienne lors de l'opération *Allied Force* (24 mars-10 juin 1999) et la phase de sécurisation par une force de maintien de la paix au cours de l'opération *Joint Guardian* (à partir du 12 juin). La première phase a posé un défi considérable aux médias confrontés à l'impossibilité de couvrir adéquatement une campagne aérienne et exclus du champ terrestre des opérations, handicap majeur pour qui veut rendre compte des effets dévastateurs des frappes aériennes ou des exactions contre les civils et entre factions rivales.

La campagne aérienne de l'OTAN a été menée avec le souci évident de gagner la bataille de la communication. La couverture de la guerre a été réduite principalement aux comptes-rendus officiels souvent mensongers fournis par une poignée de porte-parole à Bruxelles, Washington et Londres. Par ailleurs, le travail des médias a été compliqué par les intérêts divergents des dix-neuf membres de l'Alliance Atlantique. Les responsables de l'OTAN reconnaîtront néanmoins à demi-mots les limites de leur stratégie de communication. Selon le porte-parole Jamie Shea : « Celui qui contrôle la terre contrôle la guerre des médias, même si celui qui contrôle le ciel contrôle la stratégie militaire pour gagner » (2002 : 164). Le général Wesley Clark dira aussi : « Dans cette guerre, une caméra à l'intérieur du Kosovo aurait valu une douzaine de frappes sur les véhicules serbes » (2001 : 443).

Sous le prétexte habituel de la sécurité, les journalistes ont dû faire face à un verrouillage strict de l'information concernant le caractère et l'efficacité des frappes aériennes. L'interdiction aux commandants de parler aux médias, décrétée par le général Wesley Clark, rompt avec une vieille tradition médiatique au sein de l'armée américaine. Bradley Graham, correspondant au Pentagone du *Washington Post* est l'un des journalistes qui déplorent l'échec des relations armée-médias au Kosovo : « Toute l'approche du Pentagone a laissé beaucoup de ressentiments inutiles parmi les

journalistes, particulièrement ceux d'entre nous qui avons travaillé très fort pour essayer de comprendre l'armée et s'occuper des sujets sensibles de manière responsable<sup>250</sup> ».

Avec la fin des frappes aériennes, deux mille sept cents journalistes sont entrés au Kosovo avec les troupes de l'opération *Joint Guardian*. Le retour à la pratique d'intégration des journalistes dans les unités de l'armée américaine de la *Task Force Falcon* détonne avec les restrictions de la campagne aérienne (opération *Allied Force*). Certes, il est plus facile d'intégrer les journalistes dans une opération terrestre que dans des avions, mais le passage remarqué de l'opération *Allied Force* à l'opération *Joint Guardian* quant à l'accès des journalistes à l'information militaire au Kosovo laisse supposer que les médias seront étroitement surveillés lors d'opérations offensives et mieux acceptés dans les « opérations militaires autres que la guerre ».

### 2.15 La guerre en Afghanistan (2001-2002)

La guerre en Afghanistan est une réponse directe aux terribles attentats du 11 septembre 2001. Déclarée contre Oussama Ben Laden, Al Qaida et le régime taliban, la première guerre du XXI<sup>e</sup> siècle est une guerre contre le terrorisme. La couverture journalistique de ce conflit sera principalement marquée par un accès extrêmement limité aux troupes sur le champ de bataille.

Avant même le début des opérations, les médias américains expriment des inquiétudes sur leur réelle capacité à couvrir la guerre. Les journalistes craignent d'avoir accès à moins d'information et d'avoir moins accès aux troupes américaines que jamais auparavant<sup>251</sup>. Ces craintes sont fondées sur les déclarations de l'administration Bush selon lesquelles cette nouvelle guerre allait être menée dans le

---

<sup>250</sup> Cité par James Kitfield, « Command and Control the Messenger », *National Journal*, 11 septembre 1999.

<sup>251</sup> Howard Kurtz, « Journalists Worry About Limits on Information, Access », *The Washington Post*, 24 septembre 2001, p. A05.

secret. Le secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld prévient notamment les journalistes que la couverture médiatique allait être différente car cette guerre constituait une nouvelle donne.

Le contexte social au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 est fortement marqué par des appels au patriotisme et par des politiques plus musclées de contrôle de l'information. Un courriel reçu par un journaliste du *Washington Post* suggère : « La critique de l'administration à un moment critique est plus qu'antipatriotique – à tel point qu'elle mine la confiance nationale et la volonté politique d'agir, elle donne le réconfort à l'ennemi<sup>252</sup> ». À cette pression gouvernementale, s'ajoute l'autocensure des médias en période de crise nationale<sup>253</sup>. Par ailleurs, différentes mesures de l'administration démontrent un contrôle accru de l'information. On note entre autres l'effacement par certaines agences gouvernementales des informations de leurs sites web, l'encouragement aux contractuels et aux hauts-gradés militaires à ne pas parler aux journalistes et la recommandation de prudence aux officiels dans leurs réponses aux demandes d'accès à l'information<sup>254</sup>.

Le 28 septembre 2001, Victoria dit « Torie » Clarke, la nouvelle *Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, rencontre les chefs de bureau des membres du *pool* national du département de la Défense en vue de discuter des paramètres de la couverture médiatique. D'emblée, elle souligne : « C'est une guerre très peu conventionnelle de différentes façons. Ce qui se passe sur le front militaire sera très peu conventionnel. Alors, nous devons penser à de nouvelles façons de travailler avec vous tous<sup>255</sup> ». Le déploiement du *pool* national et le système d'intégration des

---

<sup>252</sup> Howard Kurtz, « Journalists Worry About Limits on Information, Access », *The Washington Post*, 24 septembre 2001, p. A05.

<sup>253</sup> Voir les cas de censure et d'autocensure in Peter Hart et Seth Ackerman, « Patriotism & Censorship: Some Journalists are Silenced, While Others Seem Happy to Silence Themselves », *Extra*, novembre/décembre 2001. <http://www.fair.org/extra/0111/patriotism-and-censorship.html>

<sup>254</sup> Todd Shields, « Washington Pressed for Access », *Editor & Publisher*, 22 octobre 2001, p. 6.

<sup>255</sup> U.S. Department of Defense [News Transcript], *ASD PA Meeting with Media Pool Bureau Chiefs*, 28 septembre 2001. <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1945>; voir

journalistes dans les unités militaires (*embedding*) sont discutés mais Clarke et ses adjoints laissent entendre que le dispositif choisi dépendra du type d'opérations. Il est indiqué qu'il est peu probable que les journalistes puissent suivre les opérations des forces spéciales. Parmi les appréhensions soulevées par les médias figurent entre autres la censure préalable des reportages et l'interdiction de citer les noms et les villes des soldats interviewés. Victoria Clarke et les chefs de bureau se rencontreront par la suite régulièrement pour faire le point sur la couverture médiatique de la guerre.

La nuit du 7 octobre 2001, l'opération *Enduring Freedom* commence par des frappes aériennes sur l'Afghanistan. À ce moment-là, trente-neuf journalistes se trouvent à bord de navires impliqués dans les opérations notamment les porte-avions *USS Carl Vinson* et *USS Enterprise*. Les journalistes avaient été avertis deux jours plus tôt alors qu'ils se trouvaient au quartier général américain de la Cinquième flotte à Bahreïn. Douglas Jehl du *New York Times* à bord du *USS Enterprise* rapporte qu'un embargo empêche les journalistes de transmettre leurs articles sur l'attaque avant le retour de tous les avions sur les porte-avions<sup>256</sup>. Comme ça avait été le cas au Kosovo, les journalistes ne peuvent pas citer les noms propres des soldats interviewés à bord des navires. Le contre-amiral qui commande le porte-avion *USS Enterprise* croit même que son travail pourrait mettre en danger sa famille à Norfolk en Virginie si son nom était connu<sup>257</sup>. L'aviation américaine interdit également aux journalistes qui couvrent les opérations de parachutage humanitaire en Afghanistan d'utiliser les noms de famille des pilotes et des autres membres d'équipage dans leurs reportages.

Au début de la guerre, le Pentagone prend le contrôle des images satellites en Afghanistan. Le 7 octobre, la *National Imagery and Mapping Agency*, une filiale du

---

aussi Mark Jurkowitz, « Military VS. Media : A Conflict Over Coverage », *The Boston Globe*, 4 octobre 2001, p. D5.

<sup>256</sup> Douglas Jehl, « Tension and Secrecy on Warships as the Jets and Missiles Roar Off », *The New York Times*, 8 octobre 2001, section A, p. 1.

<sup>257</sup> Douglas Jehl, « Tension and Secrecy on Warships as the Jets and Missiles Roar Off », *The New York Times*, 8 octobre 2001, section A, p. 1.

Pentagone, conclut un contrat exclusif avec *Space Imaging Inc.*, une compagnie privée située à Thornton au Colorado. Le contrat permet au Pentagone de mettre la main sur l'ensemble des images prises en Afghanistan et les pays voisins par Ikonos, le seul satellite commercial à grande résolution<sup>258</sup>. Aucune image d'Ikonos ne peut être vendue aux médias sans l'aval du Pentagone.

Sur le plan technologique, la guerre en Afghanistan est la première « guerre du vidéophone », un mélange de caméra et de téléphone satellite (Wasserman, 2001). Au coût de 8000\$ l'unité, le vidéophone permet de réaliser des reportages en temps réel dans des endroits isolés avec plus de mobilité, bien qu'avec une résolution d'images très moyenne. En Afghanistan, le vidéophone sera le plus souvent utilisé par des journalistes indépendants qu'avec les troupes américaines en situation de combat. Dans une guerre, la couverture médiatique des combats ne peut se mesurer à l'aune des avancées technologiques disponibles aux journalistes. Souvent, les restrictions militaires confinent les journalistes à la périphérie des combats et ne permettent donc pas l'exploitation optimale des capacités réelles de leur équipement technique, que ce soit au niveau de l'instantanéité, de la rapidité et de la mobilité.

Durant les premières semaines, les médias américains pressent les autorités d'accorder plus d'accès aux troupes américaines et de communiquer plus d'information sur les opérations. Les journalistes se plaignent notamment de l'inaccessibilité des troupes américaines en Ouzbékistan, au Pakistan et dans d'autres pays de la région. À ce propos, le Pentagone invoque la sensibilité des pays hôtes qui désirent garder un profil bas sur leur coopération avec les forces occidentales (Hickey, 2002 : 28-29). Aussi, l'armée interdit à la presse l'accès aux opérations commandos des forces spéciales. Les journalistes ne sont pas les bienvenus à bord du porte-avion *USS Kitty Hawk*, d'où sont lancées les opérations spéciales.

---

<sup>258</sup> Michael R. Gordon, « Pentagon Corners Output of Special Afghan Images », *The New York Times*, 19 octobre 2001, section B, p. 2.

Déçues par les restrictions imposées, les organisations de presse appellent le Pentagone à desserrer l'étau sur le contrôle de l'information. Le 17 octobre, *Reporters Committee for Freedom of the Press* [RCFP] et dix autres groupes envoient une lettre au secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld exhortant le gouvernement à réaffirmer les neuf principes de la couverture médiatique des opérations de combat de 1992, d'activer le *pool* si nécessaire et d'intégrer les journalistes dans les situations de combat où c'est faisable<sup>259</sup>. L'*American Society of Newspaper Editors* [ASNE] et la *Newspaper Association of America* (NAA) emboitent également le pas et demandent à Rumsfeld d'appuyer les neuf principes de 1992.

Au cours d'une rencontre avec les chefs de bureau à Washington le 18 octobre, Donald Rumsfeld, soulignant le grand défi de permettre aux journalistes d'accompagner les forces spéciales qui allaient mener les opérations terrestres en Afghanistan, affirme : « Je ne sais où vous envoyer<sup>260</sup> ». Il accepte néanmoins avec réticence d'accorder un point de presse régulier « aussi creux et vide qu'il soit<sup>261</sup> ». Le secrétaire de la Défense endosse également les neuf principes de la couverture médiatique de la guerre. Trois jours plus tard, Rumsfeld réprimande la presse pour avoir mis les troupes en danger en publiant des informations sur des raids commandos en Afghanistan<sup>262</sup>. Il accuse également des officiels du Pentagone d'avoir enfreint la loi fédérale en divulguant des informations classifiées à la presse. Cette admonestation intervient après la publication le 19 octobre par le *Washington Post* d'un article révélant que les forces spéciales étaient déjà en Afghanistan et que des opérations terrestres étaient en cours.

---

<sup>259</sup> Reporters Committee for Freedom of the Press et al., *Letter to Bush Administration and Congressional Leaders Regarding War Coverage*. <http://www.rcfp.org/news/documents/20011017rumsfeld.html>

<sup>260</sup> Mark Jurkowitz, « Rumsfeld Warns Reporters of Limited Access to Military News Agencies Push for Greater Information Flow », *The Boston Globe*, 19 octobre 2001, p. A24.

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> Bryan Bender, « Rumsfeld Chides Press for Reporting on Raid Dispute Shows Growing Tension on Restrictions », *The Boston Globe*, 23 octobre 2001, p. A15. Voir aussi Martin Schram, « Press-Pentagon Wars Begin », *The Washington Times*, 27 octobre 2001, p. A12.

À l'instar de la guerre du Golfe où l'opinion publique américaine était en faveur des restrictions imposées à la presse, le contrôle du gouvernement sur l'information de guerre en Afghanistan trouve un écho favorable dans l'opinion. Plusieurs citoyens croient que les médias aident l'ennemi en révélant de potentielles cibles terroristes aux États-Unis et des mouvements militaires en Afghanistan<sup>263</sup>. Quand Loren Jenkins, le rédacteur international de la radio publique *NPR*, déclare au *Chicago Tribune* qu'il révélerait la présence des forces spéciales au Pakistan s'il en avait connaissance, un résident de la Floride qualifie les propos de Jenkins de « trahison » et appelle au boycott de *NPR*<sup>264</sup>. Cela poussera Bruce Drake, le vice-président de l'information de *NPR*, à émettre un communiqué soulignant que la radio publique ne mettrait jamais en danger la sécurité des troupes en connaissance de cause. Les sondages favorisent la conduite de la guerre au détriment de la couverture médiatique<sup>265</sup>. Selon Michael Getler, l'ombudsman du *Washington Post*, « le public veut que l'ennemi soit défait...et ils ne sont pas vraiment préoccupés par les inquiétudes ou l'accès de la presse. Ils veulent que le travail soit fait et on ne peut pas les blâmer....Je ne pense pas qu'il y ait une réelle circonscription qui se soucie des plaintes de la presse en cette matière, et je pense que c'est un problème » (cité par Easton, 2002 : 39).

Le 16 novembre, comme il l'avait déjà fait au moment de l'invasion de Grenade en 1983, le patron du magazine *Hustler*, Larry Flynt, poursuit le Pentagone, alléguant un droit d'accès aux troupes au champ de bataille garanti par le Premier amendement de la Constitution. Flynt avait d'abord écrit le 30 octobre à Victoria Clarke pour demander l'autorisation d'accompagner les troupes terrestres en

---

<sup>263</sup> Sharon Tubbs, « Friend or Foe: The News Media Under Siege », *St. Petersburg Times*, 2 décembre 2001, p. 1F.

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> Un sondage *Gallup* de la mi-novembre 2001 indique un appui de 80% à la guerre au terrorisme de Rumsfeld (89% pour le président Bush) et un maigre 43% pour les médias. Un autre sondage du *Pew Research Center* montre que 53% des répondants sont en faveur de la censure de l'information de guerre si l'intérêt national est en jeu tandis que 82% des répondants pensent que le Pentagone révèle autant qu'il peut sur les opérations en Afghanistan (Hickey, 2002 : 30-31).

Afghanistan pour les correspondants de *Hustler*. Arguant le danger d'intégrer les journalistes dans les unités des forces spéciales, les seules à ce moment-là sur le terrain, Clarke avait plutôt suggéré à Flynt de couvrir les opérations aériennes. Comme en 1983, la poursuite de Flynt contre le Pentagone se révélera infructueuse<sup>266</sup>.

Le 26 novembre 2001, un *pool* de cinq journalistes est pour la première fois autorisé à accompagner les troupes américaines conventionnelles un jour après le début de l'opération *Swift Freedom* au cours de laquelle mille marines de la *Task Force 58* s'étaient emparés d'une piste d'atterrissage et avaient établi le camp Rhino au sud-ouest de Kandahar. Les trois journalistes (*Associated Press*, *Reuters*, *Marine Corps Times*), un caméraman (*Associated Press Television News*) et un photographe avaient précédemment passé une semaine avec la *15th Marine Expeditionary Unit* à bord du porte-avion *USS Peleliu* avant de s'envoler pour le camp Rhino. Le caméraman d'*APTN* n'avait pas pu amener son antenne satellite et a dû envoyer ses cassettes par transport militaire à Bahreïn. Sept autres journalistes arrivent au camp Rhino le 30 novembre, ce qui porte le nombre du *pool* à douze.

Une fois sur la base avancée près de Kandahar, les journalistes du *pool* sont tenus à des règles très strictes. Il leur est interdit d'accompagner les troupes lors d'expéditions à partir du camp, de rapporter le gros de ce qu'ils ont vu et de parler à la plupart des commandants supérieurs<sup>267</sup>. Le correspondant de *CNN* Walter Rodgers, qui ne peut dire qu'il se trouve au camp Rhino alors que ses présentateurs utilisent déjà le terme pour l'annoncer, dit que les journalistes avaient eu plus de liberté avec

---

<sup>266</sup> En février 2003, Paul L. Friedman, un juge d'un tribunal fédéral à Washington, rejettera la poursuite de Larry Flynt car le Pentagone n'avait pas formellement refusé l'accès aux journalistes. L'appel de Flynt sera également rejeté en février 2004. Trois juges diront qu'il n'y a pas de droit constitutionnel pour les médias d'aller sur les champs de bataille, considérant les efforts raisonnables entrepris à ce moment-là par le Pentagone d'intégrer les journalistes dans les unités militaires. Plus tard (septembre 2004), la Cour suprême refusera d'entendre l'appel de Flynt. Pour un résumé de la poursuite, voir Kirtley (2004) et Mascott (2004-2005).

<sup>267</sup> Carol Morello, « Tight Control Marks Coverage of Afghan War; Curbs Exceed Those of Past; Broader Access is Promised », *The Washington Post*, 7 décembre 2001, p: A43.

les Israéliens au Liban et les Soviétiques en Afghanistan qu'avec les Américains au camp Rhino<sup>268</sup>.

Un incident ranime les tensions entre les militaires et les médias en Afghanistan, le 5 décembre 2001. Les journalistes du *pool* qui se trouvent au camp Rhino sont séquestrés dans un entrepôt et ne peuvent interviewer ni photographier les soldats américains et afghans blessés qui étaient évacués sur la base à la suite d'une erreur de bombardement d'un B-52 au nord de Kandahar. « C'est un abus flagrant des *Ground Rules* pour la presse. Il est très difficile de comprendre quelles règles de sécurité opérationnelle auraient été violées en permettant aux journalistes de rapporter les efforts pour sauver les vies des Américains blessés<sup>269</sup> » dénonce Jill Abraham, le chef de bureau à Washington du *New York Times*.

Devant le tollé provoqué par cet incident, le Pentagone s'excuse et promet plus d'ouverture. Le lieutenant colonel David Lapan, un porte-parole du Pentagone, concède que des erreurs ont été commises par excès de prudence<sup>270</sup>. Le lendemain de l'incident, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* Victoria Clarke (2001) envoie une lettre aux médias : « Nous vous devons des excuses. Les quelques derniers jours ont révélé de graves imperfections dans notre préparation à soutenir les organisations de presse dans leurs efforts de couvrir les opérations militaires américaines en Afghanistan ». Clarke promet ensuite la mise en place d'une liaison aérienne entre Bahreïn et l'Afghanistan sur laquelle peuvent compter les médias ainsi que l'installation de bureaux d'information à Bagram, à Mazar-I-Sharif et au camp Rhino. Elle annonce aussi une directive d'affaires publiques qui réitère à tous les commandants la politique médiatique du secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld et du commandant en chef de l'US *Central Command*, le général Tommy Franks : « couverture maximum, harcèlement minimum ». Clark Hoyt, le chef de bureau à

<sup>268</sup> Cité in *Ibid.*

<sup>269</sup> Bryan Bender, « Base Bars Media as Wounded Treated », *The Boston Globe*, 6 décembre 2001, p. A44.

<sup>270</sup> David E. Rosenbaum, « Access Limits Were an Error, Pentagon Says », *The New York Times*, 6 décembre 2001, section B, p. 2.

Washington du groupe *Knight Ridder*, croit effectivement que les choses peuvent s'améliorer pour les journalistes en Afghanistan seulement si la politique officielle est relayée avec conviction<sup>271</sup>. Ce souhait rappelle la première des recommandations du rapport Hoffman de 1990 qui exhortait le département de la Défense à émettre une directive à toutes les forces armées pour signifier le parrainage officiel du *pool*.

Le 20 décembre, trois photographes (Joao Silva et Tyler Hicks du *New York Times* ainsi que David Guttenfelder de l'agence *Associated Press*) sont détenus à Meelawa, près de Tora Bora, par des forces afghanes à la demande des forces spéciales américaines. Leurs clichés des troupes américaines sont confisqués.

L'arrivée des équipes d'affaires publiques à Bagram et à Mazar-I-Sharif pour assister les journalistes est l'une des mesures rapidement prises pour calmer l'insatisfaction des médias. En janvier 2002, un groupe de journalistes est pour la première fois autorisé à suivre les forces spéciales opérant en Afghanistan, avec la restriction de ne pas mentionner leur base et les noms des soldats, ni de filmer des images claires de leurs visages (Easton, 2002 : 36). La correspondante de *Newsweek* Lorch Donatella a ainsi l'occasion d'accompagner une unité des forces spéciales (*Fifth Special Forces A-Team*) qui avait contribué à la prise de Mazar-I-Sharif aux côtés des forces de l'Alliance du Nord<sup>272</sup>. L'accès des journalistes aux forces spéciales, habituellement très secrètes, reste néanmoins confiné aux opérations sans grande importance.

Malgré les promesses du Pentagone, un autre incident s'ajoutera à la longue liste des restrictions imposées à la presse en Afghanistan. Le 10 février 2002, Doug Struck, le correspondant du *Washington Post*, est menacé par un soldat américain alors qu'il tente de s'approcher d'un site où un drone avait tiré un missile sur des combattants ennemis. Après avoir consulté ses supérieurs par radio, le commandant

---

<sup>271</sup> Jim Rutenberg, « Noting "Shortcomings" Pentagon Says It Will Remove Some Obstacles to Covering War », *The New York Times*, 10 décembre 2001, section B, p. 6.

<sup>272</sup> Donatella Lorch, « The Green Berets Up Close », *Newsweek*, 14 janvier 2002, pp. 20-25.

sur place dit à Struck : « Si vous allez plus loin, vous allez être abattu<sup>273</sup> ». L'incident est réfuté notamment par le contre-amiral Craig Quigley, un porte-parole du Pentagone, selon lequel, Struck était accompagné par des gardes afghans armés et a été repoussé pour sa sécurité. Quigley ajoute que le commandant a dit au journaliste : « Pour votre sécurité, nous ne pouvons pas vous laisser aller plus loin. Vous pourriez être abattu dans un échange de coups de feu<sup>274</sup> ». Réponse de Struck : « C'est un mensonge étonnant. Ces mots n'ont pas été prononcés. Avec tout mon respect, l'amiral Quigley n'était pas là, j'y étais<sup>275</sup> ».

Au début de mars 2002, les médias sont conviés à la plus grande opération militaire menée jusque-là en Afghanistan. Un groupe de journalistes est accrédité pour couvrir l'opération *Anaconda* dans la vallée du Shah-e-Kot. Le groupe compte le correspondant Martin Savidge et son caméraman Scott McWhinnie de *CNN* ; le correspondant Sean Naylor et le photographe Warren Zinn d'*Army Times*, le correspondant Jonathan Ewing d'*Associated Press*, le correspondant Charles Hoskinson de l'Agence France Presse, le correspondant David Wood de *Newhouse News Service* et un caméraman de *Discovery Channel*. Ces derniers avaient été secrètement mis au courant d'une opération et transférés de Kandahar à la base de Bagram à bord d'un avion cargo C-17 le 25 février. Pour éviter que les journalistes ne s'échappent dans leurs conversations par courriel ou par téléphone, il leur avait été interdit de se munir de leurs ordinateurs portables et de leurs téléphones satellites (Naylor, 2005 : 139).

À Bagram, les journalistes passent quelques jours à s'entraîner et à se préparer. Ils assistent avec les troupes aux briefings du colonel Frank Wiercinski, commandant de la *Task Force Rakkasan* et du major général Frank L. Hagenbeck, commandant de l'opération. Les *Ground Rules* pour cette opération obligent les

<sup>273</sup> Howard Kurtz, « War Coverage Takes a Negative Turn », *The Washington Post*, 17 février 2002, p. A14.

<sup>274</sup> Howard Kurtz, « War Coverage Takes a Negative Turn », *The Washington Post*, 17 février 2002, p. A14.

<sup>275</sup> *Ibid.*

journalistes membres du *pool* à partager leurs informations avec le reste de la presse et à ne transmettre aucune information avant la fin de la mission. Avant le départ, l'unité avec laquelle se trouve l'équipe de *CNN* insiste pour que le correspondant Martin Savidge et son caméraman Scott McWhinnie portent les armes mais ces derniers déclinent l'offre en concédant néanmoins d'apprendre comment s'en servir au cas où (Wall, 2002).

La nuit du 2 mars, un *pool* de six journalistes est finalement hélicoptéré en deux groupes séparés à bord de CH-47 Chinook vers leurs zones respectives de débarquement dans la vallée du Shah-e-Kot avec les troupes de la *10th Mountain Division* et de la *101st Airborne Division*. Jour et nuit, sur un terrain accidenté et inhospitalier en haute altitude, le groupe suit les opérations marquées par une vive résistance des combattants ennemis. Selon Jeff Pool (2002), un des officiers d'affaires publiques assigné à l'opération *Anaconda*, « tout le long, les médias ont mené des entrevues avec les soldats, les officiers et même le commandant du bataillon. Les soldats ont semblé contents d'avoir les journalistes avec eux et les ont traité comme n'importe quel soldat, en partie parce qu'ils partageaient leur expérience et pas seulement de la rendre compte ». Les premières images et les premiers reportages sont publiés au retour du *pool*, trois jours après son départ pour l'opération *Anaconda*. Sans leurs vidéophones, les journalistes ne pouvaient réaliser des reportages en direct.

L'accès considérable des journalistes à la préparation et à l'exécution de l'opération *Anaconda* dans la vallée du Shah-e-Kot, marque une amélioration ponctuelle des relations armée-médias durant la guerre en Afghanistan. Même si la planification médiatique d'affaires publiques pour cette opération d'envergure satisfait les médias, des difficultés subsistent. Au moment même où se déroule l'opération *Anaconda*, des questions sont soulevées concernant l'accès des journalistes indépendants aux bases de Bagram et de Kandahar ainsi qu'à l'accès aux

rapports officiels sur les victimes civiles<sup>276</sup>. En principe, la couverture unilatérale est permise à Bagram et à Kandahar mais les obstacles se multiplient quand les journalistes essaient d'entrer sur les bases ou de parler aux soldats. Ceux qui réussissent à entrer sur une base sont confinés à un endroit précis et ne peuvent se déplacer sans escorte<sup>277</sup>. Peter Baker (2002 : 34) du *Washington Post* n'arrivera à parler à un soldat américain qu'après six mois d'une couverture de guerre risquée pour les journalistes indépendants.

Menée au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, la guerre en Afghanistan est caractérisée par un contrôle strict de l'information par l'administration Bush. La conduite de la guerre dans le secret est soutenue par l'opinion publique. « À chaque appel reçu des journalistes se plaignant à propos du manque d'information, nous en recevions deux des citoyens américains disant : "Êtes-vous fous" de raconter autant [aux journalistes]? » résume Victoria Clarke<sup>278</sup>. Définie comme une guerre pas comme les autres par le Pentagone, elle est couverte avec beaucoup de difficultés par les correspondants américains et internationaux.

Durant les premiers mois, les opérations essentiellement menées par les forces spéciales constituent un obstacle majeur à la présence journalistique sur le terrain. Selon Tom Ricks du *Washington Post*, les campagnes clés de Mazar-I-Sharif et Tora Bora se sont déroulées « inaperçues et en coulisses » (cité par Trigoboff, 2002 : 17). Comme dans beaucoup d'autres conflits passés, l'information de guerre en Afghanistan est principalement relayée par les briefings officiels du Pentagone. Il faut attendre le déploiement des forces conventionnelles pour que les médias soient invités

---

<sup>276</sup> Ces questions sont soumises dans une rencontre entre Victoria Clarke et les chefs de bureau (U.S. Department of Defense [News Transcript], *ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs*, 14 mars 2002. <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3107>). Voir aussi, Mark Jurkowitz, « Pentagon, Media Debate Access Rules and Stories Keep Changing, Press Complaints », *The Boston Globe*, 20 mars 2002, p. A26.

<sup>277</sup> U.S. Department of Defense [News Transcript], *ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs*, 14 mars 2002. <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3107>.

<sup>278</sup> Cité par Mark Jurkowitz, « Deftly Handling the Tug of War of Pentagon, Press », *The Boston Globe*, 31 juillet 2002, p. F1.

dans les camps militaires. La première tentative d'activation d'un *pool* est pourtant émaillée d'un grave incident où des journalistes sont enfermés pour ne pas qu'ils puissent interviewer ou photographier des blessés. L'intégration d'un groupe de journalistes dans les unités de l'opération *Anaconda* en mars 2002 est saluée comme un succès. En considérant les restrictions imposées à la presse dans l'ensemble des opérations militaires durant la première année de la guerre en Afghanistan, l'opération *Anaconda* est certes un succès mais un succès limité et tardif. Le bilan du Pentagone sera pourtant plus optimiste<sup>279</sup>. Cependant, l'opération *Anaconda* constitue le baromètre pour la mise en application future du concept d'intégration des journalistes dans les unités au front (*embedding*). La couverture médiatique de la guerre en Irak et de la suite de la guerre en Afghanistan s'y référeront.

---

<sup>279</sup> Selon Victoria Clarke (2002 : 72), le Pentagone a facilité l'accès aux opérations militaires avec succès malgré quelques erreurs : plus de 42.000 réponses aux demandes des médias, plus de 5000 visites des médias aux installations militaires, plus de 1500 entrevues et plus de 225 briefings [dont une centaine pour Donald Rumsfeld], auxquels s'ajoutent 39 journalistes de 26 organisations de presse sur les navires de la *Navy* la première nuit de la guerre, 100 journalistes à bord de C-17 lors des premiers parachutages de rations humanitaires.

## CHAPITRE III

### LE CADRE CONCEPTUEL

Le présent chapitre présente l'approche théorique qui guidera cette recherche. Il débute par une présentation du concept de dispositif au sein de différents contextes disciplinaires qui lui accordent différentes acceptions. Par la suite, je proposerai les significations des dispositifs disciplinaire et panoptique, deux grands mécanismes de surveillance qui ont été étudiés par Michel Foucault. Je présenterai également le concept de dispositif et ses liens avec, notamment, le concept de pouvoir dans l'approche foucauldienne. Le dispositif foucauldien sera aussi abordé à travers les analyses des auteurs qui s'en ont inspiré et qui l'ont actualisé. Ce chapitre se conclura sur le passage de la « société disciplinaire » à la « société de contrôle ».

#### 2.1 Le concept de dispositif

Le *dispositif*, voilà un concept qui a connu des fortunes diverses au sein de plusieurs professions et disciplines scientifiques. Les différentes approches de cette notion prouvent sa surprenante hétérogénéité. Le dictionnaire nous renseigne sur quelques acceptions qui découlent du latin *dispositus* dérivant de *disponere* (disposer). Dans le domaine technique, le dispositif se définit comme « la manière dont sont disposés les pièces, les organes d'un appareil<sup>1</sup> ». Il désigne alors le mécanisme d'une machine (dispositif de sureté, dispositif d'alarme). En art militaire, le dispositif se définit comme « un ensemble de moyens disposés conformément à un plan<sup>2</sup> ». Cette dernière acception repose sur une dimension stratégique. C'est l'ensemble de moyens et de mesures qu'une formation militaire met en œuvre en vue de l'exécution d'une mission (dispositif d'attaque, dispositif policier). En droit, le

---

<sup>1</sup> *Le Petit Robert.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

dispositif désigne « un énoncé final d'un jugement ou d'un arrêt qui contient la décision de la juridiction<sup>3</sup> ». Il s'oppose alors au préambule et aux motifs qui le précèdent et fonde l'autorité exécutoire d'un jugement (dispositif d'une loi, dispositif d'un traité). Un dispositif scénique désigne un « aménagement spatial de l'aire de jeu au théâtre<sup>4</sup> ». En diplomatie, le dispositif est défini comme « la partie essentielle du discours diplomatique qui fait connaître l'objet, la nature juridique d'un acte<sup>5</sup> ». On retrouve aussi le terme « dispositifs de mine » qui désigne « les travaux exécutés pour poser des mines<sup>6</sup> ». Enfin, un usage plutôt rare en médecine lie l'adjectif dispositif (-ive) à ce « qui prépare, qui dispose à quelque chose<sup>7</sup> » (remède dispositif). Parmi les usages les plus courants, on peut certainement retenir l'idée maîtresse d'un ensemble, d'une disposition, d'un aménagement, d'un agencement quelconque en vue d'une fin précise.

Pour quiconque s'intéresse à la notion de dispositif, les travaux d'un colloque tenu à l'Université catholique de Louvain et publiés ensuite dans la revue *Hermès*<sup>8</sup> offrent une introduction pertinente à ce terme articulé entre usage et concept. La revue propose une subdivision du concept en trois volets : le dispositif comme médiation entre sujet et objet, le dispositif comme interaction entre la technique et le symbolique et le dispositif comme espace entre liberté et contrainte. Cette subdivision repose sur l'évolution du concept à l'intérieur de pratiques sociales et de domaines d'étude variés. Pour les organisateurs du colloque, la perception qui se dégage des différentes contributions est que la notion de dispositif est un « concept de l'*entre-deux* » (Peeters et Charlier, 1999 : 15). À travers une réflexion intéressante sans être

---

<sup>3</sup> *Le Petit Robert*.

<sup>4</sup> *Le Petit Larousse*.

<sup>5</sup> *Le Grand Larousse encyclopédique*.

<sup>6</sup> *Le Trésor de la langue française*.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Actes du colloque international « Dispositifs et médiation des savoirs », Université catholique de Louvain (Belgique), 24-25 avril 1998, *Hermès*, n°25, *Le dispositif : entre usage et concept*, Paris, Éditions du CNRS, 1999.

exhaustive<sup>9</sup>, le colloque révèle la complexité de la notion de dispositif, son hybridité, ses dichotomies, sa rationalité, son hétérogénéité.

La notion de dispositif est fortement teintée par son origine technicienne. La dimension technique va se consolider notamment avec l'émergence des technologies de l'information et de la communication. Peeters et Charlier avancent que la réflexion sur la dimension technique doit porter autant sur les objets techniques que sur « la logique organisationnelle propre à la technique, celle qu'on désigne communément sous le terme "rationalité instrumentale" » (1999 : 18). Pour les deux chercheurs, la notion de dispositif se fonde sur « une logique de moyens mis en œuvre en vue d'une fin » (*Ibid.*).

La théorisation du concept repose comme nous l'avons vu sur plusieurs oppositions fondamentales : sujet-objet, technique-symbolique, liberté-contrainte. Les contributeurs du colloque de l'Université catholique de Louvain ont essayé de ne pas cantonner le dispositif dans ces dichotomies. La modalité dichotomique du dispositif ne doit pas rester binaire et excluante (Berten, 1999 : 37). L'hybridité de la notion de dispositif ne doit pas être conçue comme un rapport de dualité mais plutôt comme un rapport d'interdépendance. Si « concept de l'entre-deux » il y a, c'est que « l'entre-deux n'est pas fusion indifférenciée de deux pôles (liberté et contrainte, réalité et imaginaire, sujet et objet) mais attestation d'un espace de médiation irréductible entre ces deux-ci » (Peeters et Charlier, 1999 : 21-22). « L'entre-deux ne dissout pas les pôles, il les met en relation » (*Ibid.* : 22).

Expliquant la rationalité des dispositifs de production du savoir dans un texte fort instructif, Berten cherche à dénouer l'impasse de l'opposition technique-symbolique :

---

<sup>9</sup> Dans l'avant-propos du numéro d'*Hermès*, Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer notent « l'absence d'analyse de "dispositifs" plus classiques (les protocoles politiques ou scientifiques, les organisations muséales ou militaires...), ou plus exotiques (la scène théâtrale ou cinématographique, les "installations" artistiques ou les rites initiatiques, ...) » (*Hermès*, n°25, p. 12).

[...] les dispositifs ne peuvent pas être compris exclusivement comme des moyens d'arrondissement du monde ou comme des systèmes de mise en ordre du monde. Il y a un aspect de la fréquentation des objets, des mots, des personnes qui touche à la constitution de l'identité, qui établit une médiation affective et corporelle entre soi-même et le monde, entre soi-même et autrui, et finalement entre soi et soi. En d'autres termes, entre l'activité rationnelle et instrumentale et la passivité contemplative et réceptrice d'un environnement, l'entre-deux du dispositif pointe vers l'idée de médiation (Berten, *op. cit.* : 39).

Pour lui, l'idée de médiation implique un espace qui a sa propre autonomie, un espace des potentialités. En évoquant un milieu potentiel de développement des compétences et des savoirs, l'analyse de Berten réfère ici à la notion d'« espace potentiel » présente chez Winnicott (1975). D'autres auteurs<sup>10</sup> se sont également référés aux travaux du psychanalyste. Dans *Jeu et réalité : l'espace potentiel*, Winnicott développe une théorie basée sur le jeu entre le bébé et la mère. Il distingue l'aire psychique et l'aire du réel d'une troisième aire qu'il nomme « espace potentiel ». Cet espace entre l'individu et son environnement n'est donc ni dedans ni dehors : « Cette troisième aire a été opposée, d'une part à la réalité psychique intérieure ou personnelle et, d'autre part, au monde existant dans lequel vit l'individu, monde qui est peut-être objectivement perçu » (1975 : p. 143). Selon le

---

<sup>10</sup> Cf. Hert (1999) et Belin (1999). Le numéro 25 de la revue *Hermès* reprend un extrait de la thèse de doctorat en sociologie d'Emmanuel Belin à l'Université catholique de Louvain. Les chapitres théoriques de cette thèse ont été publiés à titre posthume (Belin, 2002). Le deuxième chapitre de cet ouvrage est consacré à la « sociologie des espaces potentiels » à partir des travaux de Winnicott tandis que le quatrième et dernier chapitre est un essai de « construction du concept de dispositif ». « Notre expérience quotidienne peut être appréhendée comme étant formée de parcours qui se déploient non seulement au sein d'une multiplicité de dispositifs, mais aussi d'un dispositif à l'autre. Évidemment, il n'est pas possible de le réduire à cela ; il conviendrait plutôt de saisir, dans toute expérience, les aspects dispositifs qui parmi d'autres, la constituent » (Belin, 2002 : 235). Le dernier usage du terme [aspects dispositifs] est à comprendre comme « un signifiant générique pour désigner et relier toutes ces manières de faire ordinaires ou, mieux encore, pour qualifier une manière de voir ces manières de faire qui sont toujours plus complexes et mélangées » (*Ibid.* : 173). Ainsi, à travers une médiation à la fois symbolique et technique, les gestes quotidiens investissent des « objets entre nous dans lesquels nous circulons » (*Ibid.* : 246). La thèse de Belin sur la « logique dispositif » des routines quotidiennes de l'expérience ordinaire repose sur un effort de conceptualisation cohérent et rigoureux. Certes, le lecteur n'y trouvera pas une définition nouvelle du concept de dispositif mais les liens établis par l'auteur autour d'un réseau interdisciplinaire de concepts ainsi que les « clés de lecture » proposés sont très intéressants.

psychanalyste, c'est dans cet espace potentiel que se réalisent le jeu créatif et l'expérience culturelle. Les expériences de vie qui s'inscrivent dans cet espace sont variables d'un individu à un autre.

Jean-Pierre Meunier établit entre les concepts de dispositif et de communication un rapport de codétermination : « Les hommes, à travers leurs rapports de communication, construisent des dispositifs de communication à travers lesquels se structurent leurs rapports de communication » (1999 : 87). À ce titre, les médias sont des dispositifs, c'est-à-dire des espaces où s'élabore le sens du réel et qui comportent le plus souvent un arrangement spatial et un arrangement sémiotique. C'est le cas du dispositif télévisuel et du dispositif-cinéma. Cependant, les dispositifs, explique-t-il, ne sont pas isolables car ils se situent eux-mêmes dans un vaste réseau social : « Un débat télévisé est un microdispositif à l'intérieur d'un macrodispositif, lui-même en rapport d'interdépendance avec les dispositifs économiques et politiques typiques de nos sociétés. Une classe d'écoliers est un dispositif (spatial et sémiotique) prenant place dans un établissement scolaire s'inscrivant lui-même dans un fonctionnement institutionnel global caractérisable – au moins en partie – par son organisation spatiale et ses modes de communication » (*Ibid.* : 88).

Depuis plusieurs années déjà, les études télévisuelles et cinématographiques se sont intéressées à la notion de dispositif. Dans un texte consacré au parcours du concept dans les études télévisuelles, Guy Lochard (1999) affirme que l'émergence du terme s'y inscrit dans un contexte professionnel et l'auteur en attribue les premières conceptualisations à Pierre Schaeffer dans les années 1960. À propos des émissions de télévision, Schaeffer a en effet proposé le concept de « dispositif de recherche » : « Le terme *dispositif* s'oppose [...] à celui de *genre* (dramatique, reportage, etc.) et à celui de *sujet* ou de *l'idée d'émission* qui n'est souvent qu'une fausse bonne idée. Le dispositif peut être comparé au piège tendu à l'animal humain pour sa capture en vue d'observation » (Schaeffer, 1972 : 158). Selon Lochard (1999), l'utilisation de la notion de dispositif dans les études télévisuelles s'est élargie

dans les années 1980 à la faveur d'un courant théorique notamment chez Etienne Allemand (1980) et Noël Nel (1983, 1998), tous les deux inspirés par Michel Foucault.

Partant de l'idée benthamienne et foucauldienne du panoptique, Etienne Allemand considère la télévision comme un « télépanoptique ». Pour démontrer son hypothèse, il prend cependant à rebours l'idée originelle du panoptique. La télévision qu'il appelle « machine d'organisation » ou encore « mégamachine » devient un « panoptique inversé ». L'inversion s'effectue, dit-il, à la fois au niveau de la vision et à celui du fonctionnement :

La télévision, grâce à son organisation technologique, sociale et politique renouvelle le panoptique. Sépare en lui, grâce aux immenses progrès technologiques, l'aspect d'assujettissement et l'aspect disciplinaire. On parvient à un pouvoir télépanoptique non disciplinaire, ne serait-ce déjà parce qu'à la télévision le « surveillant » ne peut surveiller sans voir et en étant par contre vu, qu'en attachant, motivant, sans cesse si possible le « surveillé » à le regarder, plus exactement à un contrôle et une gestion *par séduction* (Allemand, 1980 : 54).

Par ailleurs, la télévision comme les autres médias sont des systèmes de pouvoir. Agissant non sur le mode de la discipline mais sur celui de la séduction et de la motivation, ce dispositif « mégamachinique » repose sur un « pouvoir qui ne vient ni d'en haut ni d'en bas, mais émerge de l'organisation par effet spécifique de tout, de système supérieur à la somme des parties » (*Ibid.* 309). C'est ce qu'il appelle un « pouvoir-système ».

Dans un article qui examine les contours de l'objet « débat télévisé », Noël Nel (1983) reprend l'hypothèse de l'Allemand en ces termes : « Le débat télévisé opère dans un appareil télévisuel, gouverné par des lois, structuré sur le mode du panoptique inversé, et rattaché directement au contexte social et politique » (1983 : 106). S'inspirant également de Michel Foucault, Nel parle du « dispositif stratégique » qu'il considère comme un « réseau d'éléments hétérogènes » (*Ibid.* : 97). Dans un ouvrage paru plus tard, Nel approfondira l'analyse du débat télévisé en termes de

« réseau, hétérogénéité et stratégie » (Nel 1990 : 26-27). La fonction stratégique du dispositif s'inscrit dans la complexité des processus sociaux, c'est celle « d'assurer une efficacité ou une opérativité maximale à l'agir télévisuel pensé comme faire savoir (régime d'intelligibilité), faire percevoir (régime de visibilité-audibilité), faire ressentir (régime d'affectivité), faire apprécier (régime de beauté), faire croire (régime de confiance) » (Nel, 1998 : 60). Plaidant pour une conception élargie du terme, Nel utilise le dispositif dans un large éventail où plusieurs dispositifs peuvent se superposer. À ce titre, « toute émission est un enchâssement de dispositifs matériels et symboliques ; tout programme est un métadispositif, tout dispositif est un réseau » (*Ibid.* : 73).

Dans les études cinématographiques, l'émergence du terme se situe dans le discours théorique (Lochard, 1999). Partant d'une métaphore dont les sens premiers sont empruntés à Platon (mythe de la caverne) et à Freud (appareil psychique, rêve), Jean-Louis Baudry (1975) a conceptualisé le dispositif du cinéma en évoquant ce qu'il appelle « l'appareil de base ». Baudry avait d'abord utilisé ce dernier terme dans un article publié en 1970<sup>11</sup>. Dans une note de renvoi reliée au « dispositif du cinéma », Baudry explique la distinction qu'il fait entre l'*appareil de base*, « qui concerne l'ensemble de l'appareillage et des opérations nécessaires à la production d'un film et à sa projection » et le *dispositif* « qui concerne uniquement la projection et dans lequel le sujet à qui s'adresse la projection est inclus ». Il poursuit : « Ainsi l'*appareil de base* comporte aussi bien la pellicule, la caméra, le développement, le montage envisagé dans son aspect technique, etc. que le dispositif de la projection. Il y a loin de l'appareil de base à la seule caméra à laquelle on a voulu (on se demande pourquoi, pour servir quel mauvais procès) que je le limite » (Baudry, 1975 : 58-59n). Pour cet initiateur du terme en cinéma, le dispositif cinématographique reproduit une

---

<sup>11</sup> Jean-Louis Baudry, « Effets idéologiques produits par l'appareil de base », *Cinéthique*, n°7-8, 1970. Cet article est reproduit in Jean-Louis Baudry, *L'effet-cinéma*, Paris, Albatros, coll. « Ça-Cinéma », 1978, pp. 13-26.

« impression de réalité ». Comme dans le rêve, « il s'agit bien d'une simulation d'un état du sujet, d'une position de sujet, d'un effet de sujet et non de réalité » (*Ibid.* : 72).

Les premiers travaux sur le dispositif-cinéma ont été inspirés par la psychanalyse. Dans son livre *L'image* (1990), Jacques Aumont consacre un chapitre à la notion de dispositif et revient sur l'apport des études fondatrices qui ont attribué au dispositif des effets subjectifs et des effets idéologiques. En ce qui concerne les aspects subjectifs, Aumont souligne notamment la contribution du chercheur Christian Metz. Quant à la fonction idéologique du dispositif-cinéma, elle « consiste à constituer l'individu en sujet en le posant imaginativement à une place centrale » (Aumont, 1990 : 146). Aumont note toutefois que la présence de l'aspect idéologique dans les travaux des années 1970 a été fortement influencée par le contexte historique de l'époque (marxisme, althussérisme). L'auteur de *L'image* reformule le sens des premiers théoriciens et en arrive à sa propre définition : « [...] ensemble de déterminations qui englobent et influencent tout rapport individuel aux images. Parmi ces déterminations sociales figurent notamment les moyens et techniques de production des images, leur mode de circulation et éventuellement, les lieux où elles sont accessibles, les supports qui servent à les diffuser » (*Ibid.* : 101). C'est l'ensemble de ces données matérielles et organisationnelles qui constitue pour lui un dispositif, défini aussi comme « ce qui règle le rapport du spectateur à ses images dans un certain contexte symbolique » (*Ibid.* 147).

Dans *Des machines et des hommes. Apprendre avec les nouvelles technologies*, Monique Linard formule l'hypothèse qui sépare « l'outil considéré comme "instrument" technique et l'outil considéré comme un "dispositif" complexe qui organise des modes de relations particuliers entre une technique donnée et ses utilisateurs » (Linard, 1990 : 57). Elle s'inscrit en faux contre l'idée que les outils n'ont qu'une visée techniciste (instrumentalité) et qu'ils sont dénués de toute rationalité basée sur l'émotivité. Dans cet ouvrage sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication en éducation et en formation, les outils

techniques sont à considérer comme objets de médiation qui influencent les représentations : « Le *dispositif* étant l'organisation de l'espace, du temps, des acteurs et des objets d'une situation en vue d'objectifs précis, il impose toujours des structures et des rapports nouveaux » (*Ibid.* : 16).

Dans la revue *Hermès* consacré au dispositif, Daniel Peraya (1999) propose une définition du concept en examinant les formes de communication en matière de formation à distance, en l'occurrence les campus virtuels. Dans ce domaine, l'usage s'est arrêté sur le « dispositif de communication et de formation médiatisées » dont les caractéristiques sont à la fois la médiatisation (contenus) et la médiation (relation). Pour Peraya, le dispositif est une

instance, un lieu social d'interaction et de coopération possédant ses intentions, son fonctionnement matériel et symbolique enfin, ses modes d'interactions propres. L'économie d'un dispositif - son fonctionnement - déterminée par les intentions, s'appuie sur l'organisation structurée de moyens matériels, technologiques, symboliques et relationnels qui modélisent, à partir de leurs caractéristiques propres, les comportements et les conduites sociales (affectives et relationnelles), cognitives, communicatives des sujets (Peraya, 1999 : 153).

Le philosophe critique français Jean-François Lyotard est l'un des incontournables penseurs du dispositif. Dans son ouvrage *Dispositifs pulsionnels* ([1973] 1980), Lyotard s'intéresse à différentes entités artistiques : cinéma, théâtre, peinture, discours, récit, musique, etc. Son approche générale décrit le dispositif comme une « machinerie qui capture, canalise et écoule l'énergie libidinale » (1980 : 128). Le processus de capture et d'inscription de l'énergie s'effectue « parce que tout ce qui se donne comme objet (chose, tableau, texte, corps...) est *produit*, c'est-à-dire résulte de la métamorphose de cette énergie d'une forme en d'autres formes » (*Ibid.* : 132). Ainsi, « le dispositif ou figure est seulement un *opérateur métamorphique*. Il est *lui-même* de l'énergie stabilisée, conservée » (*Ibid.*). Marque de l'influence de la psychanalyse, la notion d'énergie chez Lyotard réfère au concept freudien de désir. Il ne s'agit pas d'un désir-vœu, mais d'un désir-libido entendu comme force productive

d'énergie, une énergie productrice de certains effets (*Ibid.* : 227-230). Le dispositif décrit par Lyotard dans sa réflexion sur l'œuvre d'art — et sur le capitalisme — est un « dispositif énergétique », « transformateur d'énergie », « organisation de branchement, canalisant, régulant l'arrivée et la dépense d'énergie, *en toutes régions*<sup>12</sup> ».

Comme plusieurs autres auteurs, Lyotard a convoqué dans ses propres travaux l'approche du linguiste Émile Benveniste sur l'énonciation. Selon Lyotard, récit et discours chez Benveniste sont des « plans d'énonciation » d'après un « rapport de l'énonciation avec le sujet de l'énoncé et à celui du temps de l'énonciation avec le temps de l'énoncé » (*Ibid.* : 133-134). Ces dispositifs langagiers sont pour Lyotard « *des agencements qui commandent l'orientation des flux énergétiques sur le champ d'inscription du langage, qui déterminent donc le branchement de la libido sur le langage comme surface d'inscription* (*Ibid.* 239). Nous verrons plus loin les liens à faire entre les concepts de dispositif et de clôture qu'on retrouve chez Lyotard.

Eliséo Véron (1983) a lui-aussi eu recours à Benveniste ainsi qu'à Peirce<sup>13</sup> pour analyser le dispositif d'énonciation propre au texte audiovisuel qu'est le journal télévisé. Son analyse, qui est une contribution dans un numéro de la revue *Communications* ayant pour thème « énonciation et cinéma », traite des conditions de production du journal télévisé selon un axe<sup>14</sup> particulier reliant le présentateur et le téléspectateur. Dans ce dispositif, le présentateur occupe une position d'énonciation et sa relation avec le téléspectateur s'effectue par la capture du regard par écran interposé à travers un processus d'identification. « Le dispositif d'énonciation du journal télévisé réussit à mettre ce corps énonciatif qui nous dit les informations dans

---

<sup>12</sup> Lyotard donne notamment les exemples suivants: « La main prend le crayon de couleur et étend la couleur sur les lèvres, sur le papier », « l'appareil photo capte l'énergie solaire, l'inscrit sur la pellicule; l'œil capte la photo développée, la main la répète sur un support cent fois plus grand » (1980 : 133).

<sup>13</sup> En s'appuyant sur les travaux de Peirce et de Véron, Philippe Verhaegen (1999) essaie de montrer que certaines formes de communication sont des dispositifs techno-sémiotiques indiciaires.

<sup>14</sup> Cet axe que Véron appelle « axe Y-Y » définit le « régime de réel » du journal télévisé autour d'un regard réciproque résumé par la formule: « les yeux dans les yeux » (Véron, 1983 : 103-104)

un rapport au réel, rapport homologue à celui que mon corps entretient au support de ce discours : dans toutes ces variantes, le dispositif nous dit la même chose : le réel pour lui, présentateur, est identique à ce qu'il est pour moi, pour nous : un écran de télévision » (Véron, 1983 :118).

Comme nous venons de le voir dans les pages précédentes, et on pourrait multiplier indéfiniment les contextes<sup>15</sup>, le champ d'action à la fois professionnel et théorique du concept de dispositif est très large. Là où il est mobilisé, on parle d'agencement pour un but précis, d'espace potentiel, d'espace d'élaboration du réel, de microdispositif vs. macrodispositif, de machine d'organisation, de réseau ayant une fonction stratégique, de mode de relations, de lieu d'interaction, de machinerie de capture, etc.

Les différentes acceptions du terme et leurs extensions théoriques que je viens de présenter ne constitueront pas le creuset conceptuel de cette recherche. Je les propose comme entrée en matière pour explorer les vastes territoires que la notion couvre. Si les contextes particuliers que nous venons de parcourir ne servent pas d'ancrage théorique, les différentes idées-maîtresses que nous y avons relevées montrent un concept plastique qu'on adapte facilement d'un contexte à un autre. Cette apparente facilité ne doit certes pas exonérer d'un travail de conceptualisation ou de clarification à chaque fois que le concept de dispositif est utilisé. De quoi parle-t-on quand on recourt à la notion de dispositif ? Pour répondre à cette interrogation, je vais camper la thèse dans une approche qui emprunte principalement à Michel Foucault, puis à Gilles Deleuze et Giorgio Agamben qui ont repris le concept de dispositif à leur compte en prolongeant le contexte foucauldien.

---

<sup>15</sup> Dans sa livraison de 2005, le numéro 28 de la revue *Études de Communication* regroupe des articles sous le thème « organisation, dispositif, sujet ». En partant des thèses de Foucault, la majorité des articles de ce numéro s'attache à décrire l'organisation « post-disciplinaire » (management, marketing) au sein de laquelle agissent le contrôle social et les dispositifs de pouvoir (Voir Heller, 2005).

Dans la genèse conceptuelle de la notion de dispositif, le philosophe Michel Foucault est considéré sans conteste comme un précurseur dont l'analyse est l'une des plus fines et l'une des plus riches. Chez Foucault, le concept de dispositif évolue à travers son immense œuvre et je retracerai ce développement dans ses rapports étroits et incontournables avec d'autres concepts majeurs de la constellation théorique foucauldienne. Quant à Gilles Deleuze et Giorgio Agamben, partant d'une question on ne peut plus claire (Qu'est-ce qu'un dispositif?), ils réactualisent en quelque sorte l'analyse de Foucault et proposent à leur façon de nouveaux points de repère.

## 2.2 Les origines de la surveillance

Un rapide parcours des occurrences du dispositif dans *Dits et écrits* de Michel Foucault nous révèle un terme apparaissant tantôt au singulier, tantôt au pluriel et auquel il accole plusieurs qualificatifs : *dispositif de vérité*, *dispositif du pouvoir*, *dispositif disciplinaire*, *dispositif de savoir*, *dispositif panoptique*, *dispositif de sexualité*, *dispositif de contrôle*, *dispositif stratégique*, *dispositif médico-légal*, *dispositif législatif*, *dispositif d'assujettissement*, *dispositif de l'internement*, *dispositif de sécurité*, *dispositifs matériels*, etc. Ces occurrences portent évidemment la marque de la diversité des champs d'intérêt de la philosophie de Foucault. La grande majorité d'entre elles réfère aussi à l'ouvrage *Surveiller et punir*, élément clé de la pensée du philosophe concernant la théorisation du dispositif qui servira de socle épistémologique. Si cet ouvrage est central sur le plan conceptuel, il ne propose pas de définition du concept de dispositif, ce à quoi Foucault remédiera plus tard comme nous le verrons.

*Surveiller et punir* débute par le récit grisant de l'exécution de Damiens, condamné le 2 mars 1757. « Nu, en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres », Damiens doit être conduit dans un tombereau :

[...] sur un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des jambes, sa main droite tenant en icelle le couteau dont il a commis le dit parricide, brûlée de feu de soufre, et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du

plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et soufre fondus, et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux et ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendres et ses cendres jetées au vent (Foucault, 1975, 2006 : 9).

Voilà le programme macabre qui attend les criminels de l'âge classique. Foucault décrit le supplice. Il faut entendre par là le châtement dans la chair. Le supplice<sup>16</sup>, c'est le domaine des peines physiques. « Arsenal d'épouvante », il évoque une panoplie de déclinaisons du langage de la souffrance : agonie, atrocité, cruauté, douleur, horreur, terreur, etc. Comme pour Damiens, la place de l'exécution est une « scène » où les spectateurs sont conviés. Le supplice se donne à voir. Le châtement est spectacle. La foule vient voir le supplicé qu'on expose et qu'on humilie.

En somme, le supplice constitue un rituel de ce que Foucault appelle la « liturgie punitive ». Le caractère liturgique fait ici penser bien sûr à la cérémonie, à la solennité. Les deux exigences du supplice-rituel sont le « marquage » et l'« éclat » : « Il doit, par rapport à la victime, être marquant : il est destiné, soit par la cicatrice qu'il laisse sur le corps, soit par l'éclat dont il est accompagné, à rendre infâme celui qui en est la victime ; le supplice, même s'il a pour fonction de "purger" le crime, ne réconcilie pas ; il trace autour ou, au mieux, sur le corps même du condamné des signes qui ne doivent pas s'effacer [...] ». Par ailleurs, « il doit être éclatant, il doit être constaté par tous, un peu comme son triomphe. L'excès même des violences exercées est une pièce de sa gloire : que le coupable gémissse et crie sous les coups, ce n'est pas un à-côté honteux, c'est le cérémonial même de la justice se manifestant dans sa force » (*Ibid.* : 38).

Le supplice est précisément un rituel politique. À travers ses cérémonies, s'exprime le pouvoir du roi. Il est certain que le crime classique est un crime de lèse-majesté. « Le crime, outre sa victime immédiate, attaque le souverain ; il l'attaque personnellement puisque la loi vaut comme la volonté du souverain ; il l'attaque

---

<sup>16</sup> À la question « Qu'est-ce qu'un supplice? », Foucault répond en citant Jaucourt: « Peine corporelle, douloureuse, plus ou moins atroce » (Foucault, 1975: 37)

physiquement puisque la force de la loi, c'est la force du prince » (*Ibid.* : 51). Le crime porte atteinte donc aux victimes et à l'autorité du souverain. Si attaque il y a, le souverain commet la loi pour venger son royaume. La souveraineté est restaurée par le rituel du supplice tandis que la « puissance souveraine » se manifeste par l'éclat du châtement. « Le droit de punir sera donc comme un aspect du droit que le souverain détient de faire la guerre à ses ennemis : châtier relève de ce droit de glaive, de ce pouvoir absolu de vie ou de mort dont il est parlé dans le "droit romain sous le nom de *merum imperium*, droit en vertu duquel le prince fait exécuter sa loi en ordonnant la punition du crime" » (*Ibid.* : 52). La « liturgie » du supplice est un espace où se déploie le pouvoir du souverain et qui exprime un rapport de force incommensurable de la justice et du roi face aux coupables.

La cérémonie du supplice sert également à produire la vérité du crime. Là aussi s'exerce le pouvoir absolu du souverain. Le processus d'établissement de la vérité par la procédure judiciaire est une prérogative exclusive du pouvoir souverain et de ses juges et l'accusé en est exclu. « Écrite, secrète, soumise, pour construire ses preuves, à des règles rigoureuses, l'information pénale est une machine qui peut produire la vérité en l'absence de l'accusé » (*Ibid.* : 42). L'accusé tenu par le secret de l'information au niveau de l'instruction d'une part, l'accusé tenu à l'aveu pour témoigner de son propre crime d'autre part. Preuve forte sans être unique pour obtenir la condamnation, l'aveu est l'acte par lequel l'accusé accepte ses torts. Pour arracher cette pièce maîtresse, on procède par le serment et la torture<sup>17</sup>. L'aveu, c'est « la « meilleure preuve, le signe le plus certain » dans la production de la vérité (Foucault,

---

<sup>17</sup> Foucault explique : « Cette double ambiguïté de l'aveu (élément de preuve et contrepartie de l'information ; effet de contrainte et transaction semi-volontaire) explique les grands moyens que le droit criminel classique utilise pour l'obtenir : le serment qu'on demande à l'accusé de prêter avant son interrogatoire (menace par conséquent d'être parjure devant la justice des hommes devant celle de Dieu ; et en même temps, acte rituel d'engagement) ; la torture (violence physique pour arracher une vérité, qui de toute façon, pour faire preuve, doit être répétée devant les juges, à titre d'aveu « spontané ») » (Foucault, 1975 : 43).

2001a : 1563). La question de l'aveu est présente dans toute l'œuvre de Foucault, de la religion à la prison en passant par la sexualité et la psychiatrie<sup>18</sup>.

Nous venons de voir que le supplice est subi par l'accusé dans sa chair. La cible principale du supplice est donc le corps du criminel. « Un corps effacé, réduit en poussière et jeté au vent, un corps détruit pièce par pièce par l'infini pouvoir du souverain constitue la limite non seulement idéale mais réelle du châtement » (Foucault, 1975 : 54). Le cérémonial-spectacle du châtement vise la « destruction infinitésimale du corps » (*Ibid.* : 55). Tel un félin, le pouvoir absolu du roi agrippe le corps avant de le broyer de ses canines acérées et de ses molaires puissantes. Le corps est le « lieu d'application de la vindicte souveraine, le point d'ancrage pour une manifestation du pouvoir, l'occasion d'affirmer la dissymétrie des forces » (*Ibid.* : 59).

À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, un changement va s'opérer. Le pouvoir souverain, barbare et tyrannique qui châtie dans le sang, délaisse le corps du supplicié et s'estompe au profit d'un droit plus humain et moins ostentatoire. L'atrocité fait alors place à l'humanité, la terreur à la douceur<sup>19</sup>. Comme l'affirme Foucault, le supplice, cible des réformateurs, est vite devenu intolérable : « Il faut punir autrement : défaire cet affrontement physique du souverain avec le condamné ; dénouer ce corps à corps, qui se déroule entre la vengeance du prince et la colère contenue du peuple, par l'intermédiaire du supplicié et du bourreau » (*Ibid.* : 75). À ce titre, l'utilisation de la guillotine en 1792 marque un tournant. Contrairement au supplice, la guillotine exécute « presque sans toucher au corps » (*Ibid.* : 19). Dans un entretien publié dans le journal italien *L'Europeo*, Foucault soulignera que la guillotine constitue un

---

<sup>18</sup> Voir entre autres sur la confession, « La vie des hommes infâmes » in *Dits et écrits II* (2001 : 245-246); sur le rituel de pénitence, « Pouvoir et savoir » in *Dits et écrits II* (2001 : 411-412); et sur l'aveu criminel, sexuel ou psychiatrique, « Interview de Michel Foucault » in *Dits et écrits II* (2001 : 1475-1478).

<sup>19</sup> Foucault écrit que le châtement doit désormais avoir l'humanité comme mesure (*Ibid.* : 77) et qualifie ce changement de « douceur des peines » (titre du deuxième chapitre de la deuxième partie de *Surveiller et punir*).

changement qualitatif dans la philosophie du châtement : « Aujourd'hui, on a l'habitude d'en parler comme d'un vestige de barbarie médiévale. Ce n'est pas cela ; à son époque, la guillotine fut une ingénieuse petite machine qui transforma le supplice en exécution capitale, laquelle s'effectuait en un éclair, d'une façon quasi abstraite, véritable degré zéro de la souffrance. » (Foucault, 2001d : 1595).

Le changement concerne le passage d'un droit traditionnel personifié par le souverain<sup>20</sup> et son « surpouvoir » qui se nourrit d'excès et d'éclat à un droit réformé soucieux du respect des coupables et qui fonctionne avec le souci de l'efficacité. La nouvelle stratégie rompt avec la discontinuité de la punition pour s'inscrire dans la constance. C'est un passage progressif de la théâtralité du droit de meurtrir à la subtilité du droit de punir. On voit poindre à l'horizon une « justice plus déliée, plus fine », un « quadrillage plus serré du corps social » (Foucault, 1975 : 80). Sous l'Ancien Régime, punir, c'était réprimer. Avec la réforme pénale du XVIII<sup>e</sup> siècle, punir, c'est gérer. La gestion des illégalismes est corrélative des nouvelles conditions économiques et démographiques : accumulation de la richesse, nouveau statut de la propriété, augmentation de la population, etc. On est passé d'un crime de lèse-majesté<sup>21</sup> à un crime de lèse-société<sup>22</sup>. Selon la formule de Mably reprise par Foucault, la punition vise « non plus le corps, mais l'âme » (*Ibid.* : 102). Le nouveau pouvoir subtil n'a plus comme point d'application le corps de toutes les souffrances mais l'esprit, les idées<sup>23</sup>. C'est ce que Foucault appelle une « nouvelle économie politique du pouvoir de punir ».

---

<sup>20</sup> Si le changement est corrélatif de la disparition de la figure du souverain, il ne lui est pas lié de manière absolue. En France, on a éliminé le roi alors qu'en Angleterre, où le changement s'est également opéré, le roi a eu un nouveau rôle de représentation (Foucault, 2001e : 1610).

<sup>21</sup> On retrouve l'équivalent latin de « *crimen majestatis* » (Foucault, 1975 : 57).

<sup>22</sup> Cette expression n'est pas de Foucault mais elle traduit ce qu'il dit : « Le moindre crime attaque toute la société; et toute la société – y compris le criminel – est présente dans la moindre punition. Le châtement pénal est donc une fonction généralisée, coextensive au corps social et à chacun de ses éléments » (*Ibid.* : 92).

<sup>23</sup> « Un despote imbécile peut contraindre des esclaves avec des chaînes de fer ; mais un vrai politique les lie bien plus fortement par la chaîne de leurs propres idées » (Servan cité par Foucault, *op. cit.* : 105)

Établir la « généalogie » de ce nouvel art de punir, voilà le véritable objet de *Surveiller et punir*. Comme le titre du livre l'indique, c'est un projet sur la « naissance de la prison ». La joute de pouvoir matérialisée à l'âge classique par le corps à corps sanglant et éclatant s'est muée en un calcul économique et temporel fin et efficace. Il s'agit moins de suppression du corps que d'appropriation du corps. La prison devient alors la nouvelle figure de la prise sur le corps : « [...] une grande architecture fermée, complexe et hiérarchisée qui s'intègre au corps même de l'appareil étatique. Une tout autre matérialité, une tout autre physique du pouvoir, une tout autre manière d'investir le corps des hommes » (*Ibid.* : 117-118). La détention place les infracteurs dans l'isolement. « Le haut mur, non plus celui qui entoure et protège, non plus celui qui manifeste, par son prestige, la puissance et la richesse, mais le mur soigneusement clos, infranchissable dans un sens et dans l'autre, et refermé sur le travail maintenant mystérieux de la punition, sera, tout près et parfois même au milieu des villes du XIX<sup>e</sup>, la figure monotone, à la fois matérielle et symbolique, du pouvoir de punir » (*Ibid.* : 118). De peine parmi d'autres, la prison pénètre tout le corps social pour corriger et prévenir. « Son rôle, c'est d'être une prise de gage sur la personne, et sur le corps : *ad continendos homines, non ad puniendos*, dit l'adage ; en ce sens, l'emprisonnement d'un suspect a un peu le même rôle que celui d'un débiteur. Par la prison, on s'assure de quelqu'un, on ne le punit pas. Tel est le principe général » (*Ibid.* : 120). La prison est un « réformatoire<sup>24</sup> ».

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nouveau régime carcéral de l'emprisonnement n'est pas le seul mais c'est ce modèle qui s'impose au détriment des systèmes monarchique et réformateur. Dans *Surveiller et punir*, la prison est associée à plusieurs qualificatifs : « appareil administratif », « machine à modifier les esprits », « observatoire permanent » « appareil de savoir », « technologie de pouvoir », « dispositif ». À la question « D'où vient la prison ? », Michel Foucault, dans un entretien accordé au journal *Le Monde* à l'occasion de la parution de son

---

<sup>24</sup> Ce terme est celui de J. Hanway in *The Defects of Police*, 1775 cité par Foucault (*Ibid.* : 125)

livre, répond : « "D'un peu partout." Il y a eu "invention", sans doute ; mais invention de toute une technique de surveillance, de contrôle, d'identification des individus. De quadrillage de leurs gestes, de leur activité, de leur efficacité. Et cela, depuis les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à l'armée, dans les collèges, les écoles, les hôpitaux, les ateliers. Une technologie du pouvoir fin et quotidien, du pouvoir sur les corps » (Foucault, 2001c : 1585<sup>25</sup>). Plus tard, il expliquera que la prison avait existé auparavant, au Moyen Âge et dans l'antiquité, mais précisera-t-il : « Mon problème consistait à mettre à nu la vérité de la prison et à envisager à l'intérieur de quel système de rationalité, dans quel programme de maîtrise des individus et des délinquants en particulier la prison était considérée comme un moyen essentiel » (Foucault, 2001b : 1476).

La prison du XIX<sup>e</sup> siècle est un modèle de coercition basé sur la transformation des individus et qui repose sur une codification de leurs conduites. Dans l'enceinte murale, « la vie est donc quadrillée selon un emploi du temps absolument strict, sous une surveillance ininterrompue ; chaque instant de la journée reçoit son affectation, prescrit un type d'activité, et porte avec soi ses obligations et ses interdictions » (Foucault, 1975 : 126). En outre, pour mieux contrôler les individus, il faut bien les connaître, prélever un savoir sur eux<sup>26</sup>. Le contrôle s'affine et se systématise à travers « un réseau aussi continu que possible » (Foucault, 2001c : 1584).

On assiste à l'émergence d'un nouveau mécanisme. « Ce qui est véritablement important, dans la nouvelle réalité sociale, ce n'est pas l'exemplarité de la peine, mais son efficacité. C'est pourquoi le mécanisme employé consiste moins à punir qu'à surveiller » (Foucault, 2001d : 1596). Avec cette nouvelle « société de

---

<sup>25</sup> Cet entretien est reproduit également in Roger-Pol Droit, *Michel Foucault : entretiens*, Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 59-73.

<sup>26</sup> « Tout un savoir individualisant s'organise qui prend pour domaine de référence non pas tellement le crime commis (du moins à l'état isolé) mais la virtualité de dangers que recèle un individu et qui se manifeste dans la conduite quotidiennement observée. La prison fonctionne là comme un appareil de savoir » (*Ibid.* : 129).

surveillance<sup>27</sup> » apparaît un nouveau type d'individus. Ce qu'on retrouve dans cette technique de correction dit Foucault, « ce n'est pas tellement le sujet de droit, qui se trouve pris dans les intérêts fondamentaux du pacte social ; c'est le sujet obéissant, l'individu, assujéti à des habitudes, des règles, des ordres, une autorité qui s'exerce continûment autour de lui et sur lui, et qu'il doit laisser fonctionner automatiquement en lui » (Foucault, 1975 : 132). Ce nouveau « quadrillage », n'est pas celui du marquage mais celui du dressage. Pour l'auteur de *Surveiller et Punir*, c'est « une nouvelle économie » des « corps dociles ». Bref, ce qu'il nomme la « discipline ». Ce concept est central dans *Surveiller et Punir* et c'est la raison pour laquelle je vais m'y attarder. Il est fondamental dans l'approche foucauldienne du dispositif.

### 2.3 Le dispositif disciplinaire

Pour Foucault, ce qu'on appelle « disciplines », ce sont ces « méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité » (Foucault, 1975 : 139). Rapport de docilité car : « Est docile un corps qui peut être soumis, qui peut être utilisé, qui peut être transformé et perfectionné » (*Ibid.* : 138). Rapport d'utilité ensuite car le corps produit. Il n'est pas passif mais actif, c'est un corps « habile, efficace, rentable » (Vigarello, 1992 : 198). Le corps de la discipline est donc un corps utilisable, porteur de variables tout autres. Comme dans le domaine hospitalier<sup>28</sup>, « les traits biologiques d'une population deviennent des éléments pertinents pour une gestion économique : et il est nécessaire d'organiser autour d'eux un dispositif qui n'assure pas seulement leur assujettissement, mais la majoration constante de leur utilité » (Foucault, 2001f : 18).

---

<sup>27</sup> L'expression est utilisée par Foucault (2001d : 1599).

<sup>28</sup> Voir également les exemples sur l'école et l'armée concernant la revalorisation politique et économique du corps en Occident dans l'entretien de Foucault avec Moriaki Watanabe (Foucault, 2001g : 586-587).

Voir aussi le rapport « pouvoir et corps » in Foucault, 2001h.

La thèse centrale de *Surveiller et punir* est de montrer comment les disciplines se sont établies comme formes générales de domination tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il existait certes auparavant des procédés similaires dans les couvents, les armées et les ateliers, mais les nouvelles techniques comportent de nouvelles dimensions que voici :

L'échelle, d'abord, du contrôle : il ne s'agit pas de traiter le corps, par masse, en gros, comme s'il était une unité indissociable, mais de le travailler dans le détail ; d'exercer sur lui une coercition ténue, d'assurer des prises au niveau même de la mécanique — mouvements, gestes, attitudes, rapidité : pouvoir infinitésimal sur le corps actif. L'objet, ensuite, du contrôle : non pas ou non plus, les éléments signifiants de la conduite ou le langage du corps, mais l'économie, l'efficacité des mouvements, leur organisation interne ; la contrainte porte sur les forces plutôt que sur les signes ; la seule cérémonie qui importe vraiment, c'est celle de l'exercice. La modalité enfin ; elle implique une coercition ininterrompue, constante, qui veille sur les processus de l'activité plutôt que sur son résultat et elle s'exerce selon une codification qui quadrille au plus près le temps, l'espace, les mouvements (Foucault 1975 : 138-139).

La discipline engage donc un rapport d'effets politiques et économiques avec les forces du corps. Un rapport de calcul visant paradoxalement à la fois des effets de faiblesse du comportement et des effets de force productive. « Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui le fouille, le désarticule et le recompose » (*Ibid.* : 139). La discipline est un rapport de soumission qui investit le corps sur un plan continu et dans le détail. Elle définit un « mode d'investissement politique et détaillé du corps, une “microphysique” du pouvoir » (*Ibid.* : 140). Minutie et délicatesse sont les caractéristiques de l'appareil disciplinaire. La société moderne occidentale s'est imprégnée de ce régime tentaculaire. Le régime disciplinaire n'est ni grossier ni brutal, il opère par le truchement de « petites ruses dotées d'un grand pouvoir de diffusion, aménagements subtils, d'apparence innocente, mais profondément soupçonneux, dispositifs qui obéissent à d'inavouables économies, ou qui poursuivent des coercitions sans grandeur » (*Ibid.* : 141). Petites ruses qui agissent dans le détail des « petites choses » pour des grands desseins. C'est

la ruse de l' « attentive “malveillance” » (*Ibid.*). Cette surveillance généralisée qui a gagné tout le corps social est ce que Foucault appelle la « société disciplinaire ».

### 2.3.1 Les techniques de la société disciplinaire

La discipline est un art de la répartition qui fonctionne selon un certain nombre de techniques. Premièrement, la discipline exige la *clôture*. Elle fixe. Ce principe suppose l'existence d'un « lieu hétérogène à tous les autres et fermé sur lui-même » (*Ibid.* : 143). Ce contrôle dans un espace clos est celui de l'enfermement des collèges, des casernes et des usines du XVIII<sup>e</sup> siècle. Foucault donne l'exemple de l'ordonnance du 25 septembre 1719 concernant la construction de casernes : « “Le tout sera clos et fermé par une enceinte de muraille de dix pieds de hauteur qui environnera les dits pavillons, à trente pieds de distance de tous les côtés” – et cela pour maintenir les troupes “dans l'ordre et la discipline et que l'officier soit en état d'y répondre” » (*Ibid.*). C'est aussi le modèle de l'usine, « ville close » où les ouvriers sont tenus à un horaire strict. Cependant, la clôture n'est pas indispensable.

On trouve également une référence à ce concept de clôture chez Jean-François Lyotard dans *Dispositifs pulsionnels* où les dispositifs scénique, théâtral et politique (cité grecque ou italienne) sont des dispositifs de clôture. La première limite de la cité, dit-il, est la clôture, espace de filtrage des individus et des biens :

Les afflux à l'intérieur vont être filtrés exactement comme on filtre des spectateurs à l'entrée d'un spectacle. Ils vont être filtrés selon un certain nombre de critères, dont l'ensemble définit ce qu'on appelle la citoyenneté. A l'intérieur, il y a un espace central, on le trouve déjà chez Homère, *ès mèsou*, au milieu. Quand on parle en politique, on vient parler au milieu, et quand on parle au milieu, ce n'est pas la même chose que quand on parle autour. Quand on parle au milieu, on ne dit rien à certains égards. Qui peut parler au milieu ? Les gens qui portent les armes. On a donc un dispositif de re-filtrage : les femmes ne portent pas les armes, et par conséquent, elles ne parlent jamais au milieu, et donc elles ne disent jamais rien. Tout le monde ne monte pas sur la scène. Et puis vous avez aussi des *processus d'effacement* : en fait la richesse, le copinage, les groupes de pression, la rhétorique, ce vont être des moyens de venir parler au milieu, des scénographies, mais elles seront effacées et doivent être effacées, pour que se constitue la scène politique (Lyotard, 1980 : 256-257).

Deuxièmement, la discipline opère par *quadrillage*. Elle singularise. Dans une dynamique plus souple et plus subtile, on cherche à maîtriser des ensembles fuyants d'individus. La discipline est un principe précis de localisation. Pour éviter les formations diffuses, inutilisables et dangereuses, elle organise un « espace analytique » : « Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites » (*Ibid.* : 145). En assignant une place à chaque individu, l'« appareil disciplinaire » agit selon un mode de répartition cellulaire.

Au *quadrillage*, s'ajoute le troisième principe des *emplacements fonctionnels*. La discipline organise un espace de surveillance utile. Elle ordonne. C'est l'exemple de l'hôpital militaire et maritime qui doit agir comme un « filtre », comme un « dispositif qui épingle et quadrille » dans le but de neutraliser les foyers d'épidémies et d'illégalismes caractéristiques des ports civils ou militaires (*Ibid.*). L'hôpital n'est pas nécessairement un instrument de cure mais plutôt un instrument de contrôle du désordre économique et médical (Foucault, 2001j : 513-514). L'aménagement disciplinaire fonctionne par classement et enregistrement<sup>29</sup> ainsi que par mises en série<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> « On met au point un système pour vérifier le nombre réel des malades, leur identité, les unités dont ils relèvent ; puis on régleme leurs allées et venues, on les contraint à rester dans leurs salles ; à chaque lit est attaché le nom de qui s'y trouve ; tout individu soigné est porté sur un registre que le médecin doit consulter pendant la visite ; plus tard viendront l'isolement des contagieux, les lits séparés. Peu à peu un espace administratif et politique s'articule en espace thérapeutique ; il tend à individualiser les corps, les malades, les symptômes, les vies et les morts ; il constitue un tableau réel de singularités juxtaposées et soigneusement distinctes. Naît de la discipline, un espace médicalement utile » (*Ibid.* : 146). Sur ces méthodes d'enregistrement et d'identification, voir également Foucault (2001j : 520).

<sup>30</sup> « En parcourant l'allée centrale de l'atelier, il est possible d'assurer une surveillance à la fois générale et individuelle : constater la présence, l'application de l'ouvrier, la qualité de son travail ; comparer les ouvriers entre eux, les classer selon leur habilité et leur rapidité ; suivre les stades successifs de la fabrication<sup>30</sup> » (*Ibid.* : 146-147).

Quatrièmement, la discipline est un espace sériel où chacun est déterminé par son *rang*. Elle classifie. Dans cet espace, « chacun se définit par la place qu'il occupe dans une série, et par l'écart qui le sépare des autres » : La discipline « individualise les corps par une localisation qui ne les implante pas, mais les distribue et les fait circuler dans un réseau de relations » (Foucault, 1975 : 147). C'est l'exemple de la classe qui est devenue une « machine à apprendre mais aussi à surveiller, à hiérarchiser, à récompenser »<sup>31</sup>.

En résumé, les disciplines fabriquent dit Foucault, des « tableaux vivants », art de mise en ordre des multiplicités. Elles constituent des « espaces complexes à la fois architecturaux, fonctionnels et hiérarchiques » :

Ce sont des espaces qui assurent la fixation et permettent la circulation ; ils découpent des segments individuels et établissent des liaisons opératoires ; ils marquent et indiquent des valeurs ; ils garantissent l'obéissance des individus, mais aussi une meilleure économie du temps et des gestes. Ce sont des espaces mixtes : réels puisqu'ils régissent la disposition de bâtiments, de salles, de mobiliers, mais idéaux, puisque se projettent sur cet aménagement des caractérisations, des estimations, des hiérarchies (*Ibid.* : 149-150).

Cet espace classificatoire distribue les absences et les présences et assigne des places. La distribution-répartition se fait de manière systématique. Le tableau est un registre taxinomique qui contrôle un ensemble d'éléments différenciés.

La dernière phrase de la dernière citation semble anodine, noyée dans la rhétorique captivante de *Surveiller et punir* sur la société disciplinaire. Elle n'en

---

<sup>31</sup> « Le "rang", au XVIIe siècle, commence à définir la grande forme de répartition des individus dans l'ordre scolaire : rangées d'élèves dans la classe, les couloirs, les cours ; rang attribué à chacun à propos de chaque tâche et de chaque épreuve ; rang qu'il obtient de semaine en semaine, de mois en mois, d'année en année ; alignement des classes d'âge les unes à la suite des autres, succession de matières enseignées, des questions traitées selon un ordre de difficulté croissante. Et dans cet ensemble d'alignements obligatoires, chaque élève selon son âge, ses performances, sa conduite, occupe un rang, tantôt un autre; il se déplace sans cesse dans des séries de cases – les unes, idéales, marquant une hiérarchie du savoir ou des capacités, les autres devant traduire matériellement dans l'espace de la classe ou du collège cette répartition des valeurs ou des mérites. Mouvement perpétuel où les individus se substituent les uns aux autres, dans un espace que scandent des intervalles alignés » (*Ibid.* : 148).

constitue pas moins une clé de lecture importante de la notion de dispositif chez Foucault. C'est un « espace mixte » : réel et idéal. On peut élargir cette distinction fondamentale comme nous le verrons plus loin notamment avec la réflexion de Gilles Deleuze sur le concept de diagramme.

Dans le régime disciplinaire, l'aménagement des activités est basé sur le contrôle du *temps*. La « régularisation temporelle » trouve son origine dans les communautés monastiques. Ces dernières ont mené à des collèges, des hôpitaux, des usines et des armées où les activités sont réglées comme au couvent. L'« *emploi du temps* » utilise trois grands procédés à savoir « établir des scansion, contraindre à des occupations déterminées, régler les cycles de répétition ». Le temps des mouvements et des cadences rythmés doit être de bonne qualité, « un temps intégralement utile » : « L'exactitude et l'application sont, avec la régularité, les vertus fondamentales du temps disciplinaire » (*Ibid.* : 153).

Le temps disciplinaire s'inscrit dans un « schéma anatomochronologique du comportement ». Foucault explique : « L'acte est décomposé en ces éléments ; la position du corps, des membres, des articulations est définie ; à chaque mouvement sont assignées une direction, une amplitude, une durée ; leur ordre de succession est prescrit. Le temps pénètre le corps, et avec lui les contrôles minutieux du pouvoir » (*Ibid.* : 154). Le corps devient la surface d'inscription du pouvoir, mieux encore, il est la cible du couple redoutable pouvoir/savoir. Un corps discipliné est un corps qui s'allie des gestes et qui manie des objets de manière efficace. C'est le corps docile, dressé et exercé des établissements scolaire<sup>32</sup> et militaire<sup>33</sup>.

La gestion du temps se fait donc par capitalisation gestuelle et productive. Capitalisation par sériation et totalisation des corps et de leur univers des gestes.

---

<sup>32</sup> « Le maître fera connaître aux écoliers la posture qu'ils doivent tenir en écrivant, et la redressera soit par signe ou autrement, lorsqu'ils s'en écarteront » ( de La Salle cité par Foucault : 154).

<sup>33</sup> L'exemple, c'est la manœuvre militaire et le maniement d'armes préconisés par l'*Ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1766, pour régler l'exercice de l'infanterie* (*Ibid.* : 153).

Capitalisation temporelle et gestuelle par gradation obtenue par imposition des « exercices ».

L'exercice, c'est cette technique par laquelle on impose aux corps des tâches à la fois répétitives et différentes, mais toujours graduées. En infléchissant le comportement vers un état terminal, l'exercice permet une perpétuelle caractérisation de l'individu soit par rapport à ce terme, soit par rapport aux autres individus, soit par rapport à un type de parcours. Ainsi, il assure dans la forme de la continuité et de la contrainte, une croissance, une observation, une qualification (*Ibid.* : 163).

Toujours pour des raisons d'efficacité, la discipline veille par ailleurs à composer ses forces. Ici, la valeur des singularités se mesure par leur rang dans les multiplicités. La discipline construit des masses ordonnées, souples et mobiles. C'est l'articulation soldat-unité, élève-école. Les corps singuliers et le temps de chacun d'eux contribuent au fonctionnement optimal de l'engrenage général. À l'armée comme à l'école, le fonctionnement efficace repose sur un système de commandement qui communique par injonctions et signaux précis. C'est ce que Foucault appelle un « rapport de signalisation » (*Ibid.* : 168).

Le système de signaux qui assure le contrôle permanent emprunte la chaîne de la hiérarchie. Le commandement est assuré par le maître<sup>34</sup> (école), le contremaître (usine), le sous-officier (armée) et le médecin (hôpital) (Foucault, 2001j : 516-520). À l'armée, la technologie disciplinaire fait intervenir un organigramme complexe constitué par tout un système hiérarchique de grades : soldats, sous-officiers, officiers inférieurs, officiers supérieurs (Foucault, 2001k : 1007). Le régime disciplinaire cherche donc à maîtriser les individus par l'intermédiaire d'un commandement qui leur dit quoi faire et qui sait tout sur eux. « La discipline suppose un registre permanent : annotations sur l'individu, relation des événements, élément disciplinaire, communication des informations vers les échelons supérieurs pour faire

---

<sup>34</sup> C'est aussi le personnage du « surveillant » dans les collèges (Foucault, 2001k : 1011).

en sorte qu'aucun détail n'échappe au sommet de la hiérarchie » (Foucault, 2001j : 516).

Ces principes et ces techniques présentés dans les pages précédentes se résument en quatre catégories. La discipline fabrique des corps dociles et utiles dotés d'une individualité cellulaire (par le jeu de la répartition spatiale), organique (par le codage des activités), génétique (par le cumul des temps) et combinatoire (par la composition des forces) » (*Ibid.* : 169). « Et pour ce faire, elle met en œuvre quatre grandes techniques: elle construit des tableaux; elle prescrit des manœuvres; elle impose des exercices; enfin, pour assurer la combinaison des forces, elle aménage des "tactiques" » (*Ibid.*).

Dans *Surveiller et punir*, Foucault précise le statut de la tactique et distingue tactique et stratégie. C'est un point important pour comprendre le « rêve militaire de la société<sup>35</sup> ». Science militaire par excellence, la tactique est l'art du mouvement des troupes et de l'action opérationnelle. Bref, « un art de la guerre ». Pour Foucault, la société disciplinaire s'est approprié cet art militaire : « La tactique, art de construire, avec les corps localisés, les activités codées et les aptitudes formées, des appareils où le produit des forces diverses se trouve majoré par leur combinaison calculée est sans doute la forme la plus élevée de la pratique disciplinaire » (*Ibid.* : 169-170). De l'« art de la guerre » à l'« art de la paix », il n'y a donc qu'un pas.

Et quelle distinction y a-t-il à faire entre tactique et stratégie ? Foucault fonde son argument sur le rapport guerre-politique/politique-guerre pour retourner la formule célèbre de Clausewitz :

---

<sup>35</sup> À ce propos, Foucault souligne : « L'armée est devenue une espèce de modèle spatial; les plans quadrillés des camps, par exemple, deviennent le modèle des villes, des villes quadrillées qu'on voit apparaître sous la renaissance en Italie, puis au XVII<sup>e</sup> siècle en Suède, en France, en Allemagne aussi; il y eut une tentation très forte, exprimée par bien des faiseurs de projets au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, pour constituer une société sur le modèle d'une armée, entièrement encadrée par l'armée, il y a eu un rêve de société militaire dont l'État napoléonien a été une expression et dont l'État prussien en a été l'autre. Là, on a un joli problème d'histoire de l'espace » (2001g : 582).

Il se peut que la guerre comme stratégie soit la continuation de la politique. Mais il ne faut pas oublier que la « politique » a été conçue comme la continuation sinon exactement et directement de la guerre, du moins du modèle militaire comme moyen fondamental de prévenir le trouble civil. La politique, comme technique de la paix et de l'ordre intérieurs, a cherché à mettre en œuvre le dispositif de l'armée parfaite, de la masse disciplinée, de la troupe docile et utile, du régiment au camp et aux champs, à la manœuvre et à l'exercice. [...] S'il y a une série politique-guerre qui passe par la stratégie, il y a une série guerre-politique qui passe par la tactique. C'est la stratégie qui permet de comprendre la guerre comme une manière de mener la politique entre États; c'est la tactique qui permet de comprendre l'armée comme un principe pour maintenir l'absence de guerre dans la société civile. L'âge classique a vu naître la grande stratégie politique et militaire selon laquelle les nations affrontent leurs forces économiques et démographiques; mais il a vu aussi la minutieuse tactique militaire et politique par laquelle s'exerce dans des États le contrôle des corps et des forces individuelles (*Ibid.* : 170-171).

Cette distinction entre la grande stratégie et la tactique qui contrôle les corps est au cœur de l'élaboration d'une conception du pouvoir chez Foucault. Encore naissante dans *Surveiller et punir*, cette conception sera précisée plus tard. J'y reviendrai plus longuement plus loin. C'est une conception qui repose sur la métaphore d'un rapport militaire : le pouvoir est un rapport de forces ; le pouvoir, c'est la guerre (Foucault, 2001i).

Comme nous venons de le voir, le pouvoir disciplinaire est individualisant en assignant des places et des rangs, il est productif en maîtrisant les gestes, le temps et il est hiérarchique en intimant des ordres. Il opère par les procédés de clôture et de quadrillage. Son succès est également lié à l'usage d'instruments suivants : le regard hiérarchique, la sanction normalisatrice et l'examen qui combine les deux.

Le regard hiérarchique doit voir sans être vu. « L'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le jeu du regard ; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent » (Foucault, 1975 : 173). Les sociétés disciplinaires ont vu se généraliser dans diverses entités sociales le modèle du camp militaire où s'exerce un contrôle hiérarchisé, continu, minutieux et discret. « Le camp, c'est le diagramme d'un pouvoir qui agit

par l'effet d'une visibilité générale » (*Ibid.* : 174). Le camp est un dispositif architectural. Cependant, contrairement au modèle du palais destiné à être vu ou à celui de la forteresse destiné à la défense sur sa limite extérieure, le modèle architectural disciplinaire est destiné à rendre visible ceux qui s'y trouvent : « Au vieux schéma simple de l'enfermement et de la clôture – du mur épais, de la porte solide qui empêchent d'entrer ou de sortir – commence à se substituer le calcul des ouvertures, des pleins et des vides, des passages et des transparences » (*Ibid.*). Ce calcul des pleins et des vides est notamment celui de l'architecture hospitalière inspirée du modèle du camp. La composition spatiale de l'hôpital est basée sur la dissociation fonctionnelle, l'individualisation des unités thérapeutiques et sur la segmentation des espaces ; tout ça pour un regard centralisateur et une surveillance constante et absolue (Fortier, 1979 : 47-48). L'hôpital devient une machine thérapeutique ; l'école, une machine pédagogique (Foucault et *al.*, 1979 ; Foucault, 1975 : 174-175).

Le dispositif disciplinaire repose en outre sur un système de quadrillage qui a ses propres façons de punir et de sanctionner. Voici la description que donne Foucault de cette pénalité des conduites quotidiennes :

A l'atelier, à l'école, à l'armée sévit toute une micropénalité du temps (retards, absences, interruptions de tâches), de l'activité (inattention, négligence, manque de zèle), de la manière d'être (impolitesse, désobéissance), des discours (bavardage, insolence), du corps (attitudes « incorrectes », gestes non conformes, malpropreté), de la sexualité (immodestie, indécence). En même temps est utilisée, à titre de punitions, toute une série de procédés subtils, allant du châtiment physique léger, à des privations mineures et de petites humiliations. Il s'agit à la fois de rendre pénalisables les fractions les plus ténues de la conduite, et de donner une fonction punitive aux éléments en apparence indifférents de l'appareil disciplinaire : à sa limite, que tout puisse servir à punir la moindre chose ; que chaque sujet se trouve pris dans une universalité punissable-punissante (Foucault, 1975 : 180-181).

La justice disciplinaire punit certes, mais spécifiquement l'écart à la règle : « Est pénalisable le domaine indéfini du non-conforme » (*Ibid.* : 181). C'est

une pénalité « corrective » car elle cherche à atténuer les écarts à la règle en prescrivant des exercices<sup>36</sup>. « Châtier, c'est exercer » (*Ibid.* : 182). Aussi, le régime disciplinaire châtie autant qu'il gratifie. C'est un dispositif qui allie pénitences et récompenses, sanctions et gratifications. Ce double système hiérarchise entre les bons à récompenser et les mauvais à punir.

En hiérarchisant et en catégorisant par rapport à une règle d'ensemble, la discipline *normalise* dit Foucault. « Les dispositifs disciplinaires ont secrété une "pénalité de la norme", qui est irréductible dans ses principes et son fonctionnement à la pénalité traditionnelle de la loi. (*Ibid.* : 1975 : 185). Le pouvoir disciplinaire est également un pouvoir de la norme. Pas que le pouvoir de la loi n'existe plus, mais il s'intègre à celui qui devient plus général de la norme : « Nous devenons une société essentiellement articulée sur la norme » (Foucault, 2001 : 75). « La norme, c'est précisément ce par quoi et ce à travers quoi la société, lorsqu'elle devient disciplinaire, communique avec elle-même » souligne François Ewald (1992 : 206). La discipline normalise en créant à fois l'individualité et l'homogénéité. La norme<sup>37</sup> traduit toute une économie des comparaisons, des différences et des conformités. La société s'articule ici sur « le jeu des oppositions entre le normal et de l'anormal, ou du normal et du pathologique » (*Ibid.* : 202). Ces oppositions renvoient ici à la conception de Georges Canguilhem<sup>38</sup> auquel se réfèrent Ewald et Foucault. Cependant, l'opposition normal/anormal comporte une part indécidable car l'anormal est aussi dans la norme (*Ibid.* : 209). Le dispositif normatif agit à l'intérieur de ce que Foucault appellera à plusieurs reprises la « société de normalisation ».

Un procédé normalisateur combinant la surveillance hiérarchique et la sanction est l'examen. Dans tous les dispositifs de discipline, l'examen est hautement

---

<sup>36</sup> Foucault donne l'exemple du pensum. Dans la *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*, le pensum est défini comme « un surcroît de travail donné à l'élève, sous forme de pénitence » : cinq lignes à écrire, cinq lignes à apprendre en mémoire, ou un exercice de calcul à faire (de la Salle, 1916 : 294).

<sup>37</sup> Voir aussi Macherey (1988) et Legrand (2007).

<sup>38</sup> Cf. Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966.

ritualisé affirme Foucault. Cette procédure concentre à la fois les rapports de pouvoir et les rapports de savoir. L'examen est d'abord un « rituel de pouvoir constamment reconduit » et ensuite un « véritable et constant échangeur de savoirs » (Foucault, 1975 : 188-189). L'examen, c'est la visite médicale, la composition scolaire, l'inspection militaire. L'action du médecin, du maître et de l'officier traduit l'exercice d'un pouvoir, celui qui examine mais aussi est l'occasion d'un prélèvement de savoir sur le malade, l'élève et le soldat, ceux qui sont examinés.

La procédure de l'examen change le rapport de visibilité caractéristique du pouvoir traditionnel. C'est aussi une clé de lecture de la conception du pouvoir chez Foucault. Dans le régime disciplinaire, « ce sont les sujets qui ont à être vus » par un pouvoir qui les assujettit et qui s'exerce en étant invisible : « Et l'examen, c'est la technique par laquelle le pouvoir au lieu d'émettre des signes de sa puissance, au lieu d'imposer sa marque à ses sujets, capte ceux-ci dans un mécanisme d'objectivation » (*Ibid.* : 189).

L'examen fait circuler le savoir. À travers des opérations anodines, la discipline collecte de l'information sur les corps. « L'examen qui place les individus dans un champ de surveillance les situe également dans un champ d'écriture ; il les engage dans toute une épaisseur de documents qui les captent et qui les fixent » (*Ibid.* : 191). C'est ce « pouvoir d'écriture disciplinaire » qui identifie les individus et enregistre leurs données. Il les inscrit dans une « archive », dans un champ documentaire. Les caractères individuels sont versés dans des dossiers et des registres. Cette « écriture » transforme les individus en « objets descriptibles », leur singularité devient par là un « cas » analysable et utilisable.

Toutes ces pratiques contribuent au fonctionnement d'une nouvelle technologie de surveillance. Espace de quadrillage à la fois cellulaire et fonctionnel, la machine disciplinaire régit une société qui assujettit et rend docile. Il n'est point besoin de châtier ni de réprimer, le contrôle est obtenu par minutie et majoration. Le dispositif

disciplinaire va se diffuser à travers plusieurs institutions où la surveillance se généralise à la faveur d'un autre dispositif.

#### 2.4 Le dispositif panoptique

Je rappelle que l'argument central de *Surveiller et punir* est la formation d'une société de surveillance à la fin du XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un entretien accordé en octobre 1973 (*Pro Justitia. Revue politique de droit*) alors qu'il travaillait encore sur le livre, Foucault affirme que le plus fondamental dans l'émergence d'un nouveau type de pouvoir au sein de la société moderne est la « mise en surveillance générale ». C'est ce que le philosophe appelle le « panoptisme » (2001o) et qui sera le titre du troisième chapitre de *Surveiller et punir*. Voyons d'où vient ce concept.

Dans une série de conférences organisées à l'Université pontificale de Rio de Janeiro en mai 1973, Foucault affirme que Bentham est celui qui a le mieux décrit les formes de pouvoir opérantes dans les sociétés modernes. Juriste et philosophe anglais, Jeremy Bentham est l'auteur du *Panoptique*<sup>39</sup>. C'est donc lui qui a inspiré la réflexion dans *Surveiller et Punir*. Selon Foucault, le *Panopticon* de Bentham est une « forme d'architecture qui permet un type de pouvoir de l'esprit sur l'esprit » (2001q : 1462).

Une *inspection* pour établir l'ordre et le conserver sous le regard d'un seul sur plusieurs, voilà le principe unique du plan panoptique (Bentham, 1977 : 6-7). La forme générale du panoptique est un bâtiment circulaire où une tour d'inspection occupe le centre tandis que des cellules ouvertes se trouvent à la périphérie. Son avantage essentiel dit Bentham est la « faculté de voir d'un coup d'œil tout ce qui s'y passe » (1977 : 8). De la tour centrale aux cellules périphériques, tout communique.

Pour illustrer le fonctionnement du panoptisme, Foucault donne l'exemple de la mise en quarantaine d'une ville frappée par la peste. La gestion de l'épidémie passe

---

<sup>39</sup> Jeremy Bentham, *Le Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection et nommément des maisons de force*, 1791. Reproduit in Jeremy Bentham (1977). Le titre original en anglais était *Panopticon or The Inspection-House* (1791).

par un quadrillage spatial serré et une surveillance permanente où chacun, surveillants et surveillés, a une place bien définie. L'arrêt de la contagion passe par l'arrêt de l'amalgame des individus en organisant un espace analytique. L'objectif ultime est de rétablir l'ordre. « Derrière les dispositifs disciplinaires, se lit la hantise des contagions, de la peste, des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et qui disparaissent, vivent et meurent dans le désordre » résume Foucault (1975 : 200). Celui-ci distingue le modèle de la lèpre de celui de la peste. La lèpre a caractérisé le grand renfermement basé sur l'exclusion et le découpage binaire (lépreux-non lépreux) alors que la peste a donné au modèle disciplinaire l'occasion d'exprimer sa force d'analyse, sa fonction de surveillance et son pouvoir de redressement.

Cet espace clos, découpé, surveillé en tous points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés, où un travail ininterrompu d'écriture relie le centre et la périphérie, où le pouvoir s'exerce sans partage, selon une figure hiérarchique continue, où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué entre les vivants, les malades et les morts - tout cela constitue un modèle compact du dispositif disciplinaire (Foucault, 1975 : 199).

Dans l'espace panoptique, les individus sont constamment scrutés par l'œil du surveillant. « Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt » (*Ibid.* : 202). Il ne s'agit pas de garder dans l'ombre mais d'exposer à la lumière. Le panoptique est un principe optique, un principe de visibilité. Dans ce modèle qu'a proposé Bentham pour les maisons de force, les détenus sont visibles en permanence mais eux ne doivent pas voir les surveillants.

Les prisonniers individualisés dans leurs cellules sont distribués dans un champ de lumière sous la visibilité de la tour centrale. Tous les mouvements, tous les actes dans les cellules sont des informations qui parviennent à la tour. Au principe de visibilité se greffe donc un principe de lisibilité. Pour Foucault, l'effet majeur du

modèle panoptique est d'« induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir » :

Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce ; bref que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs. Pour cela, c'est à la fois trop et trop peu que le prisonnier soit sans cesse observé par un surveillant : trop peu, car l'essentiel c'est qu'il se sache surveillé ; trop, parce qu'il n'a pas besoin de l'être effectivement (*Ibid.* : 202-203).

Le principe de ce pouvoir est d'être visible et invérifiable. « Visible : sans cesse le détenu aura devant les yeux la haute silhouette de la tour centrale d'où il est épié. Invérifiable : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être » (*Ibid.* : 203). La structure architecturale de Bentham est destinée aussi bien aux prisons qu'aux hôpitaux, aux manufactures, aux écoles, aux casernes. Ceux qui sont surveillés dans cette architecture polyvalente reproduisent les effets du pouvoir qui les assujettit. « Celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il les fait jouer spontanément sur lui-même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles ; il devient le principe de son propre assujettissement » (*Ibid.* : 204). Ailleurs, Foucault parlera d'intériorisation. Celui qui se sait surveillé intériorise le regard jusqu'à s'observer lui-même (Foucault in Bentham, 1977 : 19). L'historienne Michèle Perrot y verra la force de « dissuasion » du panoptique (in Bentham : 18-19). Dans ce sens, le panoptique est une machinerie qui fait fonctionner un pouvoir non par la force physique mais par la « force de l'incorporel<sup>40</sup> ». Les cloisonnements « orientent sans toucher, contraignent sans saisir » (Vigarello, 1992 : 200).

---

<sup>40</sup> Le pouvoir dit Foucault « tend à l'incorporel » et ses effets en deviennent « plus constants, plus profonds et acquis une fois pour toutes, incessamment reconduits » (1975 : 204).

Si on vise d'abord le contrôle des détenus, le dispositif permet de faire d'une pierre deux coups en rendant possible la surveillance des surveillants. Bentham écrit : « Un des avantages collatéraux de ce plan, c'est mettre les sous-inspecteurs, les subalternes de tout genre, sous la même inspection que les prisonniers : il ne peut rien se passer entr'eux qui ne soit vu par l'inspecteur en chef » (Bentham, 1977 : 9). Par ailleurs, l'architecture transparente du panoptique permet la surveillance extérieure. N'importe qui, contrôleur ou visiteur peut voir la surveillance à l'œuvre, ce qui limitera le risque de velléités tyranniques (Foucault, 1975 : 209).

Le panoptisme définit donc une surveillance ininterrompue et individualisante par un regard centralisé et une coercition subtile. Il faut souligner que l'objectif du panoptisme est de transformer les individus. C'est ce que Bentham appelait la « réformation » (Bentham, 1977). Avant d'obtenir la transformation des individus, le panoptique qui sert de laboratoire permet de les observer, d'expérimenter sur eux (Foucault, 1975 : 205-206 ; Perrot in Bentham, 1977: 217-219).

La conception benthamienne du panoptique est principalement basée comme nous l'avons vu sur le principe d'inspection. Le dispositif panoptique est également un principe d'économie. Économie en termes de coût, par le choix des matériaux et par une administration soucieuse de limiter la dépense. L'efficacité doit également être servie par un emploi du temps productif (Perrot in Bentham, 1977 : 214). Économie en termes de coût politique car le dispositif évite une violence susceptible de déclencher la révolte, la résistance et la désobéissance (Foucault in Bentham, 1977 : 19).

À qui appartient alors ce pouvoir de surveillance? À cette question, Foucault répond : « Le pouvoir n'est plus substantiellement identifié à un individu qui le posséderait ou qui l'exercerait de par sa naissance ; il devient une machinerie dont nul n'est titulaire. Certes, dans cette machine, personne n'occupe la même place ; certaines des places sont prépondérantes et permettent de produire des effets de suprématie » (Foucault in Bentham, 1977 : 21). La surveillance panoptique est donc

l'affaire de chacun contre chacun, de tous contre tous. Plus loin dans le même texte, Foucault affirme que le pouvoir du panoptisme est différent du pouvoir de type monarchique où le roi règne de manière absolue. Le pouvoir panoptique, dit-il, est un « appareil de méfiance totale et circulante », car personne ne règne en maître absolu : « La perfection de la surveillance, c'est une somme de malveillance » (*Ibid.* : 23).

Il faut souligner ici que le panoptique constitue une « technologie » des rapports de force. Ces rapports où s'exerce le pouvoir ne s'inscrivent pas dans des pôles figés et rigides. Ils forment un tandem dynamique et subtil visant l'efficacité d'une fonction donnée. « Le dispositif panoptique n'est pas simplement une charnière, un échangeur entre un mécanisme de pouvoir et une fonction ; c'est une manière de faire fonctionner les relations de pouvoir dans une fonction, et une fonction par ces relations de pouvoir » (Foucault, 1975 : 208). Je rappelle que je reviendrai en détails sur la conception du pouvoir chez Foucault, un élément essentiel à la compréhension du fonctionnement des dispositifs foucauldien.

Pour mon objet d'étude, la valeur heuristique réside dans la polyvalence du panoptisme. Selon Foucault, le Panopticon doit être compris comme « un modèle généralisable de fonctionnement ; une manière de définir les rapports de pouvoir avec la vie quotidienne des hommes » (Foucault, 1975 : 206-207). Il faut alors dépasser l'explication ponctuelle de la prison et sa tour de visibilité pour envisager le concept à un niveau abstrait plus général. Pour Gilles Deleuze, la formule abstraite du panoptisme n'est plus alors de « voir sans être vu » mais d'« imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque (Deleuze, 1986 : 41). Technique de contrôle et de surveillance des multiplicités, procédé d'assujettissement des corps, voilà ce que traduit le panoptisme. À cet égard, le Panoptique est, selon Foucault, « le diagramme d'un mécanisme de pouvoir ramené à sa forme idéale ; son fonctionnement, abstrait de tout obstacle, résistance ou frottement, peut bien être représenté comme un pur système architectural et optique : c'est en fait une figure de technologie politique qu'on peut et qu'on doit détacher de tout usage spécifique »

(1975 : 207). Grâce à sa « simple idée d'architecture<sup>41</sup> », Jeremy Bentham aura réussi à faire tenir son « œuf de Colomb<sup>42</sup> » dans une société de surveillance continue.

Justement, il me semble important de clarifier le passage d'une architecture fermée à une société de surveillance généralisée. Le triple passage exclusion-enfermement-surveillance traverse tout l'argumentaire de *Surveiller et punir*. Au Moyen âge, punir, c'était exiler. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, punir c'était enfermer. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, punir devient en quelque sorte surveiller. Pour les besoins de cette chronologie, Foucault dit que son livre aurait dû s'intituler *Punir et Surveiller*. La surveillance, dit-il, est une manière, non pas exactement de punir, mais de faire fonctionner le pouvoir punitif (Foucault, 2001q : 1661). Je reviendrai plus loin sur le passage des sociétés de discipline aux sociétés de contrôle.

L'émergence d'une société disciplinaire est fondée comme l'explique Foucault sur un déplacement qualitatif de la discipline-blocus, celle de l'institution close, à la discipline-mécanisme, celle du panoptisme qui majore l'exercice du pouvoir (1975 : 211). D'où Foucault dit qu'il voulait aussi montrer qu'on peut « désenfermer » les disciplines et les faire fonctionner dans tout le corps social (*Ibid.* : 210).

Foucault, penseur de l'enfermement ? Gilles Deleuze réfute cette idée qu'il considère comme un contresens. L'enfermement chez Foucault est un concept polysémique. Il ne s'applique pas aux fous comme il s'applique aux délinquants. Pour Deleuze, « exiler, quadriller sont des formes d'extériorité, qui ne sont qu'effectuées, formalisées, organisées par les dispositifs d'enfermement » (1986 : 50). L'enfermement renvoie à un « dehors ». François Ewald explique aussi que la société disciplinaire décrite par Foucault n'est pas celle de l'enfermement mais celle de l'idée de société : « les disciplines ne cloisonnent pas », « les disciplines font société » (Ewald, 1992 : 205). Le point essentiel quand on se réfère à la société disciplinaire et

---

<sup>41</sup> Bentham [*Le Panoptique*], 1977 : 5.

<sup>42</sup> L'expression est utilisée par Bentham (Cf. « Lettre XXI », 1977 : 168). Elle a été reprise par Foucault dans *Surveiller et punir* (1975 : 208).

panoptique, ce n'est pas l'idée d'un dispositif d'enfermement mais plutôt à un dispositif de normalisation et de disciplinarisation. Certes, les institutions disciplinaires enferment mais leur finalité première est de fixer les individus à un appareil de normalisation (Foucault, 2001q : 1482).

Discipline et panoptique, sont-elles des utopies ? Cette question touche au fait de savoir si ces mécanismes sont de nature idéaltypique au sens de Weber<sup>43</sup>. Dans *Surveiller et punir*, Foucault dit du panoptisme : « On ne reconnaît guère en lui qu'une bizarre petite utopie, le rêve d'une méchanceté — un peu comme si Bentham avait été le Fourier d'une société policière, dont le Phalanstère aurait eu la forme du Panopticon. Et pourtant, on avait là la formule abstraite d'une technologie bien réelle, celle des individus » (1975 : 226). La dernière phrase de son explication exprime en effet sa différence avec la conception wébérienne de l'idéaltype. Ailleurs, on retrouve l'écho de la même explication. Décrivant le règlement d'une usine du XIX<sup>e</sup> siècle, Foucault souligne, contrairement à ce qu'on pourrait penser, à savoir que le règlement traduirait une utopie, un rêve, un cas limite, que « ce rêve patronal, ce panoptisme industriel a réellement existé, et sur une large échelle, au début du XIX<sup>e</sup> siècle » (2001q : 1479).

Plus tard, dans un débat avec des historiens, Foucault répondra directement à la question concernant ce qui ressemblerait à l'idéaltype dans son approche. Si l'approche de Weber procède par interprétation à partir de principes généraux, Foucault se situe au niveau de « *programmes explicites* » : « Il s'agit d'ensembles de prescriptions calculées et raisonnées et selon lesquelles on devrait organiser des institutions, aménager des espaces, régler des comportements. S'ils ont une idéalité,

---

<sup>43</sup> Selon Weber, « l'idéaltype est un tableau de pensée, il *n'est pas* la réalité historique ni surtout la réalité "authentique", il sert encore moins de schéma dans lequel on pourrait ordonner la réalité à titre d'*exemplaire*. Il n'a d'autre signification que d'un *concept limite* [*Grenzbegriff*] purement idéal, auquel on *mesure* [*messen*] la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ses éléments importants, et avec lequel on la *compare*. Ces concepts sont des images [*Gebilde*] dans lesquelles nous construisons des relations, en utilisant la catégorie de possibilité objective, que notre *imagination* formée et orientée d'après la réalité *juge* comme adéquates » (1965 : 185).

c'est celle d'une programmation à qui il arrive de rester en suspens, ce n'est pas celle d'une signification générale qui serait restée enfouie » (in Perrot, 1980 : 48). Discipline et panoptisme ont donc réellement existé. Elles constituent des réalités historiques. « La "discipline" n'est pas l'expression d'un "type idéal" (celui de l'"homme discipliné") ; elle est la généralisation et la mise en connexion de techniques différentes qui elles-mêmes ont à répondre à des objectifs locaux (apprentissage scolaire, formation de troupes capables de manier le fusil) » (*Ibid.*). En ayant des effets réels dans diverses institutions, les mécanismes disciplinaires ne sont pas utopiques. Certes, leur matérialité n'est pas intégrale en conformité avec une programmation donnée. Foucault tranche en disant que la différence « n'est pas celle qui oppose l'idéal pur et l'impureté désordonnée du réel ; mais qu'en fait des stratégies différentes venaient s'opposer, se composer, se superposer et produire des effets permanents et solides qu'on pourrait parfaitement comprendre dans leur rationalité même, bien qu'ils ne soient pas conformes à la programmation première : c'est cela la solidité et la souplesse du dispositif » (*Ibid.*).

La description des dispositifs disciplinaire et panoptique se fonde comme nous l'avons vu sur une panoplie de mots clés tels « machine », « machinerie », « diagramme », « agencement ». Je reviendrai plus loin sur le rapport que ces mots entretiennent avec celui de « dispositif ».

Peut-on penser les rapports entre les militaires et les journalistes à l'aune des dispositifs disciplinaire et panoptique ? Les mécanismes à l'œuvre dans ces dispositifs sont-ils pertinents à l'analyse des relations armée-médias ? C'est le but de la présente thèse consacrée au fonctionnement du programme *embedding* qui a été mis en place par le Pentagone au début de la guerre en Irak en 2003. Quelles pratiques sont opérantes sur le terrain de la couverture journalistique de la guerre ? Quel type de surveillance informe les relations entre les différentes instances militaires et les journalistes accrédités au sein du programme *embedding* ? Dans

quelle mesure l'espace d'organisation de l'*embedding* en Irak est-il un espace de visibilité, une machine à surveiller ?

Dans la présente recherche, j'analyserai le fonctionnement du programme médiatique baptisé *embedding* et je m'y référerai sous la dénomination de dispositif. Il sera question du *dispositif embedding*. Il est alors nécessaire de préciser la portée conceptuelle de la notion de dispositif. En plus des acceptions déjà relevées au début de ce chapitre, je vais passer en revue les définitions particulières du concept de dispositif qui serviront d'ancrage théorique à mon objet d'étude.

## 2.5 Qu'est-ce qu'un dispositif ?

Dans *Surveiller et punir*, Foucault use abondamment du terme « dispositif » sans jamais en donner une définition. Dans le dernier paragraphe du livre, le philosophe résume le passage de la cité des supplices à la cité carcérale. Ce qui fait tenir cette dernière, dit-il, c'est un « réseau multiple d'éléments divers – murs, espace, institution, règles, discours » [...], « une répartition stratégique d'éléments de nature et de niveau divers » (Foucault, 1975 : 314). Ce paragraphe contient comme nous allons le voir les éléments d'une définition qu'il donnera plus tard.

Après une histoire de la pénalité dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault publie par la suite une « *Histoire de la sexualité* » en plusieurs tomes. Intitulé *La volonté de savoir*, le premier tome publié en 1976 évoque « les rapports historiques du pouvoir et du discours sur le sexe » (Foucault, 1976 : 119). Le philosophe y fonde une analyse du « dispositif de sexualité ». Dans la sexualité comme dans la pénalité, le pouvoir s'exerce en une prise sur les corps. Selon Foucault, les sociétés occidentales modernes se sont dotées, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un « dispositif de sexualité » qui s'est superposé à un « dispositif d'alliance<sup>44</sup> » déjà existant.

---

<sup>44</sup> Il définit le « dispositif d'alliance » comme un « système de mariage, de fixation et de développement des parentés, de transmission des noms et des biens » qui, peu à peu, a perdu de son importance en raison de nouvelles conditions économiques et sociales (1976 : 140).

Dans un entretien qui date de juillet 1977 dans la revue de psychanalyse *Ornicar?*, au lendemain de la parution de *La Volonté de savoir*, Foucault est invité à commenter le sens et la fonction méthodologique du terme « dispositif ». Sa réponse en trois actes deviendra la définition de référence qu'il n'avait pas explicitement proposée dans ses livres. Par « dispositif », Foucault entend premièrement :

Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments (Foucault, 2001s : 299).

Ensemble d'éléments hétérogènes qui font réseau. On voit bien la ressemblance avec le « réseau multiple d'éléments divers » qui se trouve à la fin de *Surveiller et punir*. La nature des éléments d'un dispositif n'est pas statique. La dynamique du réseau s'inscrit dans un jeu :

Ainsi, tel discours peut apparaître tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique qui, elle, reste muette, ou fonctionner comme réinterprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un champ nouveau de rationalité. Bref entre

---

Voici comment il distingue les deux : « Le dispositif d'alliance se charpente autour d'un système de règles définissant le permis et le défendu, le prescrit et l'illicite; le dispositif de sexualité fonctionne d'après les techniques mobiles, polymorphes et conjoncturelles de pouvoir. Le dispositif d'alliance a, parmi ses objectifs principaux, de reproduire le jeu des relations et de maintenir la loi qui les régit; le dispositif de sexualité engendre en revanche une extension permanente des domaines et des formes de contrôle. Pour le premier, ce qui est pertinent, c'est le lien entre partenaires au statut défini; pour le second, ce sont les sensations du corps, la qualité des plaisirs, la nature des impressions aussi ténues ou imperceptibles qu'elles soient. Enfin si le dispositif d'alliance est fortement articulé sur l'économie à cause du rôle qu'il peut jouer dans la transmission ou la circulation des richesses, le dispositif de sexualité est lié à l'économie par des relais nombreux et subtils, mais dont le principal est le corps – corps qui produit et qui consomme. D'un mot, le dispositif d'alliance est ordonné sans doute à une homéostasie du corps social qu'il a pour fonction de maintenir; de là son lieu privilégié avec le droit; de là aussi le fait que le temps fort pour lui, c'est la « reproduction ». Le dispositif de sexualité a pour raison d'être non de se reproduire, mais de proliférer, d'innover, d'annexer, d'inventer, de pénétrer les corps de façon de plus en plus détaillée et de contrôler les populations de manière de plus en plus globale » (Foucault, 1976 : 140-141).

ces éléments, discursifs ou non, il y a comme un jeu, des changements de position, des modifications de fonctions, qui peuvent, eux aussi, être très différents (*Ibid.*).

En outre, Foucault considère le dispositif comme une formation qui a pour fonction majeure de répondre à l'urgence. Cette fonction stratégique constitue une matrice dominante du dispositif. Réponse à l'urgence, réponse à l'impératif stratégique, le dispositif repose néanmoins sur un mode de fonctionnement spécifique :

Le dispositif se constitue proprement comme tel, et reste dispositif dans la mesure où il est le lieu d'un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle, d'une part, puisque chaque effet, positif ou négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes qui surgissent çà et là. Processus de perpétuel remplissement stratégique, d'autre part (*Ibid.*).

Pour étayer ce processus de « remplissement stratégique », Foucault donne l'exemple du dispositif de la prison qui a produit un effet non prévu à savoir la constitution de la délinquance. On retrouve ce point dans *Surveiller et punir*. La réponse stratégique à la crise des illégalismes a eu comme corolaire de créer un autre illégalisme : la délinquance<sup>45</sup>. Si on crée la délinquance par défaut, il faut la rendre utile, l'utiliser, la mettre à profit<sup>46</sup>. Cette réutilisation des effets involontaires et négatifs dans de nouvelles stratégies visant à combler un espace vide ou à transformer

---

<sup>45</sup> « Au constat que la prison échoue à réduire les crimes il faut peut-être substituer l'hypothèse que la prison a fort bien réussi à produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement et économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – d'illégalisme ; à produire les délinquants, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé ; à produire le délinquant comme sujet pathologisé » (Foucault 1975 : 282).

<sup>46</sup> « Un profit économique : les sommes fabuleuses que rapportent la prostitution, le trafic de la drogue, etc. Un profit politique : plus il y a de délinquants, plus la population accepte les contrôles policiers ; sans compter le bénéfice d'une main-d'œuvre assurée pour les basses besognes politiques : colleurs d'affiches, agents électoraux, briseurs de grève... Dès le second Empire, les ouvriers savaient très bien que les "jaunes" qu'on leur imposait, tout comme les hommes des bataillons anti-émeutes de Louis-Napoléon, sortaient de prison... » (Foucault, 2001c : 1586). Voir également Foucault, 1975 : 283-286 et 2001e : 1610, 1612, 1616).

le négatif en positif est ce que Foucault appelle le « remplissage stratégique » (Foucault, 2001s : 300). Le dispositif effectue donc une mue constante pour juguler les effets indésirables.

L'approche foucauldienne du dispositif est fondée à la fois sur des formations discursives et sur des formations non-discursives. La distinction entre les deux traduit le déplacement conceptuel effectué par Foucault. D'un côté, le penseur du champ du savoir, de l'autre le penseur du champ du pouvoir. Avant de s'intéresser au dispositif disciplinaire et panoptique, Foucault avait fondé ses recherches sur le savoir. Dans *Les mots et les choses* (1966), il évoque le basculement d'un savoir classique à un savoir moderne. Au tournant du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, on est passé du « langage comme tableau spontané et quadrillage premier des choses, comme relais indispensable entre la représentation et les êtres » à un nouveau savoir, celui de l'homme comme « espace propre des sciences humaines » (1966 : 14-16). Ce changement des « modes d'être », de l'âge classique vers la modernité, qui traverse *Les mots et les choses* s'articule sur la notion d'épistémè. Il faut entendre par là « tous les rapports qui ont existé à une certaine époque entre les différents domaines de la science. [...] Ce sont tous ces phénomènes de rapport entre les sciences ou entre les différents discours dans les divers secteurs scientifiques qui constituent ce que j'appelle épistémè d'une époque » (Foucault 2001t : 1239).

Discours, voilà donc l'objet du Foucault penseur du savoir. Publié en 1969, *L'archéologie du savoir* s'arrête également sur les énoncés et les formations discursives. Quand le philosophe passera à l'étude du pouvoir, il délaissera le concept d'épistémè pour celui de dispositif. Dans l'entretien de 1977, il explique avec humilité ce déplacement:

Dans *Les Mots et les Choses*, en voulant faire une histoire de l'épistémè, je restais dans une impasse. Maintenant, ce que je voudrais faire, c'est essayer de montrer que ce que j'appelle dispositif est un cas beaucoup plus général de l'épistémè. Ou plutôt que l'épistémè, c'est un dispositif spécifiquement discursif, à la différence du dispositif qui est, lui, discursif et non discursif, ses éléments étant beaucoup plus hétérogènes (2001s : 300-301).

Le dispositif se compose donc de discours, d'énoncés mais aussi d'autres éléments de nature différente. À un interlocuteur qui cherche à savoir ce qui est le non-discursif en dehors des institutions, Foucault répond : « Ce qu'on appelle généralement institution, c'est tout comportement plus ou moins contraint, appris. Tout ce qui, dans une société fonctionne comme système de contrainte, sans être un énoncé, bref, le tout social non discursif, c'est l'institution » (*Ibid.* : 301). « L'institution, c'est évidemment du discursif » persiste l'interlocuteur (*Ibid.*). Certes, Foucault ne réfute pas cette assertion mais pour lui cela importe peu<sup>47</sup>.

Gilles Deleuze donne la mesure de la complémentarité discursif/institutionnel en ces termes : « Une institution comporte elle-même des énoncés, par exemple une constitution, une charte, des contrats, des inscriptions et enregistrements. Inversement, des énoncés renvoient à un milieu institutionnel sans lequel ne pourraient se former ni les objets qui surgissent en tels lieux de l'énoncé, ni le sujet qui parle de telle place » (1986 : 19). Seulement, le rapport est complexe car « les relations discursives avec les milieux non discursifs [...] ne sont elles-mêmes ni intérieures ni extérieures au groupe d'énoncés [...] » (*Ibid.*).

Expliquant l'évolution qui s'opère dans les ouvrages de Foucault, Deleuze prolonge les dualismes en termes de forme de contenu et de forme d'expression, de visible et d'énonçable. La forme de contenu, c'est une formation de milieu tandis que la forme d'expression est une formation d'énoncés (*Ibid.* : 39). À ce titre, la prison est une forme de contenu en ce qu'elle désigne un milieu spécifique, un régime de lumière. La prison est aussi une forme d'expression en ce qu'elle a ses propres énoncés, un régime de langage<sup>48</sup>. La formation de milieu renvoie au visible alors que la formation d'énoncé renvoie à l'énonçable. On dira donc que le dispositif est un

---

<sup>47</sup> « Entre le programme architectural de l'École militaire par Gabriel, et la construction de l'École militaire elle-même, qu'est-ce qui est discursif, qu'est ce qui est institutionnel ? Cela ne m'intéresse que si l'édifice n'est pas conforme au programme » (Foucault 2001s : 301).

<sup>48</sup> Cependant, toutes les formes d'expression ne sont pas des langages. Cf. les plateaux 4 et 5 in Deleuze et Guattari (1980).

mélange de mots et de murs, une « figure des discours et des architectures » (Foucault, 1975 : 276).

Entre les formes de contenu et d'expression, il n'y a pas de correspondance ni d'isomorphisme, il n'y a ni causalité directe ni symbolisation, il n'y a pas de forme commune totalisante (Deleuze, 1986 : 39, 47). Entre les milieux et les énoncés, il y a plutôt une présupposition réciproque. Pour Deleuze, *Surveiller et punir* marque une différence claire entre les deux formations contrairement à *L'Archéologie du savoir* où les formations non-discursives étaient désignées de manière négative (*Ibid.* : 40, voir également Deleuze et Guattari, 1980 : 87n). Dans l'approche de *Surveiller et punir*, « la dualité des formes ou formations n'exclut pas une cause commune immanente qui opère dans l'informel » et « cette cause commune envisagée dans chaque cas, dans chaque dispositif concret, ne cessera de mesurer les mélanges, les captures, les interceptions entre éléments ou segments des deux formes, bien que celles-ci soient et demeurent irréductibles et hétéromorphes » (Deleuze, 1986 : 46).

C'est dans un texte portant le titre « Désir et plaisir<sup>49</sup> » que Gilles Deleuze tente d'établir les ressemblances et les dissemblances entre la micro-analyse de Foucault et sa propre vision des choses. Le texte décortique la thèse essentielle de *Surveiller et punir* à savoir les dispositifs de pouvoir et départage les deux philosophes, Deleuze préférant la notion de désir et Foucault, plutôt celle de plaisir. Cependant, la pensée de Foucault n'étant pas encore entièrement précisée au lendemain de la publication de *La volonté de savoir* (1976), Deleuze semble réticent à fournir un diagnostic définitif sur les dispositifs de pouvoir. Il y reviendra dans *Foucault*, l'ouvrage qu'il consacre à son collègue en 1986 et plus tard dans un texte spécifiquement dédié au concept de dispositif.

---

<sup>49</sup> Voir Deleuze (2003), pp. 112-122.

Dans ce texte intitulé « Qu'est-ce qu'un dispositif<sup>50</sup> », Gilles Deleuze (2003) actualise l'approche du dispositif initié par Michel Foucault. Le dispositif, répond-t-il d'emblée :

C'est d'abord un écheveau, un ensemble multilinéaire. Il est composé de lignes de nature différente. Et ces lignes dans le dispositif ne cernent ou n'entourent pas des systèmes dont chacun serait homogène pour son compte, l'objet, le sujet, le langage, etc., mais suivent des directions, tracent des processus toujours en déséquilibre, et tantôt se rapprochent, tantôt s'éloignent les unes des autres. Chaque ligne est brisée, soumise à des *variations de directions*, bifurcante et fourchue, soumise à des *déviation*s (Deleuze, 2003 : 316).

Suivant à la trace la philosophie foucauldienne à travers ses trois grandes instances que sont Savoir, Pouvoir et Subjectivité, Deleuze soutient que le dispositif est composé de quatre dimensions. Les deux premières dimensions renvoient aux dualismes évoqués précédemment. C'est la figure des courbes de visibilité et des courbes d'énonciation, les dispositifs étant « des machines à faire voir et à faire parler » (*Ibid.* : 317). « Machines à faire voir », c'est le milieu, le contenu, l'objet, la forme du visible :

La visibilité ne renvoie pas à une lumière en général qui viendrait éclairer les objets préexistants, elle est faite de lignes de lumière qui forment des figures variables inséparables de tel ou tel dispositif. Chaque dispositif a son régime de lumière, manière dont celle-ci tombe, s'estompe et se répand, distribuant le visible et l'invisible, faisant naître ou disparaître l'objet qui n'existe pas sans elle. Ce n'est pas seulement la peinture, mais l'architecture : tel le "dispositif prison" comme machine optique pour voir sans être vu (*Ibid.* 317).

« Machines à faire parler », c'est l'expression, les énoncés, la forme de l'énonçable :

Car les énoncés à leur tour renvoient à des lignes d'énonciation sur lesquelles se distribuent les positions différentielles de leurs éléments, et si les courbes sont elles-mêmes des énoncés, c'est parce que les énonciations sont des courbes qui

---

<sup>50</sup> Ce texte a d'abord été publié par Deleuze in *Michel Foucault philosophe : rencontre internationale, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Seuil, coll. « Travaux », 1989, pp. 185-195. Une version partielle avait paru dans le *Magazine littéraire*, n°257, septembre 1988, pp. 51-52.

distribuent des variables, et qu'une science à tel moment, ou un genre littéraire, ou un état du droit, ou un mouvement social se définissent précisément par des régimes d'énoncés qu'ils font naître (*Ibid.*).

La matrice dualiste du dispositif comporte en outre des lignes de forces. Entre les milieux et les énoncés, les lignes de force traversent de part et d'autre : « Elles opèrent des va-et-vient du voir au dire et inversement, agissant comme des flèches qui ne cessent d'entrecroiser les choses et les mots, sans cesser d'en mener la bataille » (*Ibid.* : 318). Deleuze poursuit : « La ligne de forces se produit "dans toute la relation d'un point à l'autre", et passe par tous les lieux d'un dispositif. Invisible et indicible, elle est étroitement mêlée aux autres et pourtant démêlable » (*Ibid.*). Cette troisième dimension est celle du pouvoir. Elle est « intérieure au dispositif et variable avec les dispositifs » et « se compose, comme le pouvoir, avec le savoir » (*Ibid.*). Dans le dispositif, la dimension du pouvoir traduit « un rapport de forces qui agit transversalement, et qui trouve dans la dualité des formes la condition de sa propre action, de sa propre actualisation » (Deleuze, 1986 : 47). Pour Foucault justement, la nature stratégique du dispositif implique une forme de manipulation, une forme d'intervention dans les rapports de force : « Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux » (Foucault, 2001s : 300).

L'exégèse de Deleuze sur le dispositif foucauldien relève enfin les lignes de subjectivation comme quatrième et dernière dimension. Cette dernière traduit un moment de crise dans la pensée de Foucault et une sorte de refus d'enfermer l'analyse

des dispositifs dans une ligne enveloppante (Deleuze, 2003 : 318). Les lignes de subjectivation<sup>51</sup> composent la dimension du Soi.

Là encore, une ligne de subjectivation est un processus, une production de subjectivité dans un dispositif : elle doit se faire, pour autant que le dispositif le laisse et le rend possible. C'est une ligne de fuite. Elle échappe aux lignes précédentes, elle s'en échappe. Le Soi n'est ni un savoir ni un pouvoir. C'est un processus d'individuation qui porte sur des groupes ou des personnes, et se soustrait des rapports de force établis comme savoirs constitués : une sorte de plus-value. Il n'est pas sûr que tout dispositif en comporte (*Ibid.* : 318-319).

Les lignes de subjectivation décrivent les modalités de la maîtrise de soi. Processus de mutation, ces « lignes de fuite » sont toujours susceptibles de constituer de nouvelles surfaces d'inscription de nouveaux savoirs et de nouveaux pouvoirs. D'où la possibilité d'un passage d'un dispositif à un autre à travers des « lignes de fracture » : « Les dispositifs ont donc pour composantes des lignes de visibilité, d'énonciation, des lignes de forces, des lignes de subjectivation, des lignes de fêlure, de fissure, de fracture, qui toutes s'entrecroisent et s'emmêlent, et dont les unes redonnent les autres, ou en suscitent d'autres, à travers des variations ou même des mutations d'agencement » (*Ibid.* : 320).

Traversés par des lignes de variation, les dispositifs sont porteurs de mutations. Cela veut dire que les possibilités d'interaction entre les différents segments de chacune de leur ligne sont infinies, leurs embranchements se déclinent à l'infini. Processus en devenir, les dispositifs s'inscrivent sur une tangente de l'immanence et de la nouveauté, leurs cordonnées ne sont pas universelles ni éternelles, elles sont plutôt nouvelles, possibles. À cet égard, Deleuze souligne les deux conséquences de cette philosophie des dispositifs :

---

<sup>51</sup> Foucault appelle subjectivation, « le processus par lequel on obtient la constitution du sujet, plus exactement d'une subjectivité, qui n'est évidemment que l'une des possibilités données d'organisation d'une conscience de soi (2001u : 1525).

La première est la répudiation des universaux. L'universel en effet n'explique rien, c'est lui qui doit être expliqué. Toutes les lignes sont des lignes de variation, qui n'ont même pas de coordonnées constantes. L'Un, le Tout, le Vrai, l'objet, le sujet, ne sont pas des universaux, mais des processus singuliers, d'unification, de totalisation, de vérification, d'objectivation, de subjectivation, immanents à tel dispositif. Aussi chaque dispositif est-il une multiplicité, dans laquelle opèrent de tels processus en devenir, distincts de ceux qui opèrent dans un autre.

[...]

La seconde [...] est un changement d'orientation, qui se détourne de l'Éternel pour appréhender le nouveau. Le nouveau n'est pas censé désigner la mode, mais au contraire la créativité variable suivant les dispositifs [...] (*Ibid.* : 320-321).

De cette analyse des dispositifs, Deleuze résume :

Tout dispositif se définit ainsi par sa teneur en nouveauté et créativité, qui marque en même temps sa capacité de se transformer, ou déjà de se fissurer au profit d'un dispositif de l'avenir, à moins au contraire d'un rabattu de force sur ses lignes les plus dures, les plus rigides ou solides. En tant qu'elles s'échappent des dimensions de savoir et de pouvoir, les lignes de subjectivation semblent particulièrement capables de tracer des chemins de création, qui ne cessent d'avorter, mais aussi d'être repris, modifiés, jusqu'à la rupture de l'ancien dispositif (*Ibid.* : 322).

Sans conteste, Gilles Deleuze saisit bien la trame de pensée qui traverse l'œuvre de Michel Foucault. Sa réponse à la question « Qu'est-ce qu'un dispositif ? » se termine par un appel à ne pas faire l'amalgame entre l'histoire du passé et l'histoire du présent (futur proche), un point essentiel de la méthode chez Foucault<sup>52</sup>. Il y a quelque chose d'indécidable dans les dispositifs, une tension constante passé-devenir, stratification-actualisation :

---

<sup>52</sup> Répondant à une question concernant sa méthode archéologique et ses liens avec l'histoire, Foucault dit : « Je veux concentrer mon étude sur ce qui nous arrive aujourd'hui, sur ce que nous sommes, ce qu'est notre société. Je pense qu'il y a, dans notre société et dans ce que nous sommes, une dimension historique profonde, et, à l'intérieur de cet espace historique, les événements discursifs qui se sont produits il y a des siècles ou des années sont très importants. Nous sommes inextricablement liés aux événements discursifs. En un sens, nous ne sommes rien d'autre que ce qui a été dit, il y a des siècles, des mois, des semaines... » (2001v : 469).

Nous appartenons à ces dispositifs et nous agissons en eux. La nouveauté d'un dispositif par rapport aux précédents, nous l'appelons son actualité, notre actualité. Le nouveau, c'est l'actuel. L'actuel n'est pas ce que nous sommes, mais plutôt ce que nous devenons, ce que nous sommes en train de devenir, c'est-à-dire l'Autre, notre devenir-autre. Dans tout dispositif, il faut distinguer ce que nous sommes (ce que nous ne sommes déjà plus), et ce que nous sommes en train de devenir : *la part de l'histoire, et la part de l'actuel*. L'histoire, c'est l'archive, le dessin de ce que nous sommes et cessons d'être, tandis que l'actuel est l'ébauche de ce que nous devenons. Si bien que l'histoire ou l'archive, c'est ce qui nous sépare encore de nous-mêmes, tandis que l'actuel est cet Autre avec lequel nous coïncidons déjà (*Ibid.* : 322-323).

Le philosophe italien Giorgio Agamben s'est également posé la question « Qu'est-ce qu'un dispositif? ». C'est le titre d'un petit livre traduit en français et paru en 2007<sup>53</sup>. L'influence de la philosophie foucauldienne dans les travaux du professeur italien est bien connue. Il a notamment repris à son compte la notion de biopolitique. Dans « Qu'est-ce qu'un dispositif? », Agamben retrace le concept de dispositif dans l'œuvre de Foucault mais aussi dans un contexte historique plus large. Il commence par résumer la teneur de l'entretien de Foucault en 1977 sur le dispositif en trois points : ensemble hétérogène, fonction stratégique et relations de pouvoir et de savoir.

Par la suite, Agamben affirme que dans l'œuvre de Foucault, à la fin des années 60, le concept de « positivité » précède celui de dispositif. Emprunté à Jean Hyppolite, ce terme réfère à l'opposition « religion naturelle » et « religion positive » : « Alors que religion naturelle concerne la relation immédiate et générale avec le divin, la relation "positive" ou historique comprend l'ensemble des croyances, des règles et des rites qui se trouvent imposés de l'extérieur aux individus dans une société donnée à un moment donné de son histoire » (Agamben, 2007 : 13). Cette opposition, qu'Hyppolite lui-même doit à Hegel, renvoie à l'opposition entre liberté et contrainte. Positivité s'emploie donc pour qualifier le résultat de la contrainte. Pour Agamben, Foucault utilise ce concept pour étudier la « relation entre les individus

---

<sup>53</sup> « *Che cos'è un dispositivo?* » est le titre original publié à Rome en 2006 chez Nottetempo.

comme êtres vivants et l'élément historique – si l'on entend par là l'ensemble des institutions, des processus de subjectivation et des règles au sein duquel les relations de pouvoir se concrétisent » (*Ibid.* : 16). L'objectif final de Foucault, dit Agamben, est d'« enquêter sur les modes concrets par lesquels les positivités (ou les dispositifs) agissent à l'intérieur des relations, dans les mécanismes et les jeux de pouvoir » (*Ibid.* : 17).

En fin de compte, il faut considérer le dispositif, selon Agamben, comme un concept opératoire de portée générale rattachable aux universaux : « Dans la stratégie de Foucault, les dispositifs sont précisément appelés à prendre la place de ces universaux. Ils ne correspondent pas à telle ou telle mesure de police, à telle ou telle technologie du pouvoir, ni encore moins à une généralité obtenue par abstraction, mais bien plutôt à ce que l'entretien de 1977 indiquait comme “le réseau qui existe entre ces éléments” » (*Ibid.* : 18).

Chez Foucault comme dans les définitions du sens courant<sup>54</sup>, le dispositif renvoie à un « ensemble de pratiques et de mécanismes (tout uniment discursifs ou non-discursifs, juridiques, techniques et militaires) qui ont pour objectif de faire face à une urgence pour obtenir un effet plus ou moins immédiat » (*Ibid.* : 20).

Après avoir lié dispositif à positivité dans l'œuvre de Foucault, Agamben associe dispositif et *oikonomia* dans un contexte historique large. *Oikonomia*, terme grec qui signifie administration de la maison (*oikos*) et plus généralement gestion, est entré dans l'histoire de la théologie chrétienne pour caractériser la Trinité (Père, Fils et Esprit), désignant alors une forme d'économie, de gouvernement divin sur les hommes (*Ibid.* : 21-26). Cette doctrine repose sur une double dimension, celle de Dieu, être et action, ontologie et praxis. Plus tard, les pères latins traduiront le terme grec *oikonomia* par *dispositio* duquel dérive dispositif. On dira alors que « dispositif

---

<sup>54</sup> Agamben (2007 : 19) réfère aux sens juridique (partie d'un jugement qui contient la décision par opposition aux motifs), technologique (manière dont sont disposées les pièces d'une machine ou d'un mécanisme et, par extension le mécanisme lui-même) et militaire (ensemble des moyens disposés conformément à un plan).

nomme ce en quoi et ce par quoi se réalise une pure activité de gouvernement sans le moindre fondement dans l'être » (*Ibid.* : 26-27). Agamben ajoute : « C'est pourquoi les dispositifs doivent toujours impliquer un processus de subjectivation. Ils doivent produire leur sujet ».

Pour Agamben, les dispositifs décrits par Foucault sont articulés sur cet héritage théologique. De plus, le philosophe italien englobe à la fois le *dispositio* des théologiens, les positivités de Hegel, le *Gestell*<sup>55</sup> de Heidegger et les dispositifs de Foucault dans une définition commune qui renvoie à « une économie, c'est-à-dire un ensemble de praxis, de savoirs, de mesures, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter – en un sens qui se veut utile – les comportements, les gestes et les pensées des hommes » (*Ibid.* : 28).

Après cette généalogie, Agamben reprend le concept de dispositif à son propre compte et propose une partition générale suivant le modèle théologique : d'une part, les êtres vivants ou substances ; de l'autre, les dispositifs à l'intérieur desquels les êtres sont saisis (*Ibid.* : 30). Inscrivant le dispositif dans une perspective élargie par rapport à l'approche foucauldienne, il énonce sa propre définition en ces termes :

J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. Pas seulement les prisons donc, les asiles, le *panoptikon*, les écoles, la confession, les usines, les disciplines, les mesures juridiques, dont l'articulation avec le pouvoir est en un sens évidente, mais aussi, le stylo, l'écriture, la littérature, la philosophie, l'agriculture, la cigarette, la navigation, les ordinateurs, les téléphones portables et, pourquoi pas, le langage lui-même, peut-être le plus ancien dispositif dans lequel, plusieurs milliers d'années déjà, un primate, probablement incapable de se rendre compte des conséquences qui l'attendaient, eut l'inconscience de se faire prendre (*Ibid.* : 31-32).

---

<sup>55</sup> Agamben (2007 : 27-28) dit que chez Heidegger, *Ge-stell*, dont le sens commun est « appareil », signifie le « recueillement de cette dis-position (*stelen*) qui dispose de l'homme, c'est-à-dire qui exige de lui le dévoilement du réel sur le mode du commandement (*bestellen*) ».

Dans l'approche d'Agamben, la partition de classes entre l'ontologie des substances et l'*oikonomia* des dispositifs est complétée par la présence de sujets qui y occupent une position de tiers. Par sujet, il entend « ce qui résulte de la relation, et pour ainsi dire, du corps à corps entre les vivants et les dispositifs » (*Ibid.* : 32). Il y a donc des êtres eux-mêmes qu'il ne faut pas confondre avec les sujets et leur rapport au milieu qui crée des processus de subjectivation.

Que faire alors de ces dispositifs qui semblent envahissants dans le capitalisme actuel? Agamben dit qu'il ne faut pas les détruire ni les utiliser correctement mais propose plutôt de tenter de les « profaner ». Cette autre métaphore est empruntée encore une fois à la religion et au droit romain et réfère à la distinction entre les choses sacrées appartenant aux dieux et les choses profanes dont l'usage est restitué aux hommes. Si le sacrifice est le dispositif par lequel s'effectue la séparation entre le profane et le sacré, « la profanation est le contre-dispositif qui restitue à l'usage commun ce que le sacrifice avait séparé et divisé » (*Ibid.* : 40). Cependant, à l'heure actuelle, la profanation reste de l'ordre d'un projet à venir en raison de la prégnance des dispositifs sur les êtres et les sujets. Le diagnostic que pose le philosophe italien est sans équivoque : « Les sociétés contemporaines se présentent comme des corps inertes traversés par de gigantesques processus de désobjectivation auxquels ne répond aucune subjectivation réelle » (*Ibid.* : 46). Chez Agamben, le processus de désobjectivation semble inhiber la véritable formation du sujet, qui, à défaut d'éclorre, reste dans un état latent. Ce qui rend la profanation difficile est que les dispositifs actuels, au lieu d'agir comme des machines de gouvernement permettant la vérité du sujet, tendent plutôt à n'être qu'« un pur exercice de violence » (*Ibid.* : 42).

J'émettrai ici quelques commentaires concernant la définition que propose Agamben. Certes, cette définition rassemble dans une même matrice un certain nombre de pôles institutionnels (prisons, asiles, *panopticon*, écoles, confession, usines, disciplines, mesures juridiques) et un vaste univers de pôles instrumentaux

(stylo, écriture, littérature, philosophie, agriculture, cigarette, navigation, ordinateurs, téléphones portables, langage, etc.). Je forge ce dernier terme de pôles instrumentaux à partir de ce que Foucault appelle des « relais instrumentaux » (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 309). Cependant, Agamben ne précise pas les différences quant à la modalité d'action entre les dispositifs institutionnels et les dispositifs instrumentaux. Quels liens ou différences y a-t-il par exemple entre les dispositifs prison et cigarette ? Dans sa conception du pouvoir, Foucault établit la distinction entre les capacités objectives qui permettent un rapport avec les choses ; les rapports de communication qui transmettent une information à travers des signes ou un médium symbolique et les relations de pouvoir entre partenaires, certains exerçant un pouvoir sur d'autres. Si on ne doit pas les confondre, on ne peut non plus totalement les séparer :

Il s'agit de trois types de relations qui, de fait, sont toujours imbriquées les unes dans les autres, se donnant appui réciproque et se servant mutuellement d'instrument. La mise en œuvre de capacités objectives, dans ses formes les plus élémentaires, implique des rapports de communication (qu'il s'agisse d'information préalable, ou de travail partagé) ; elle est liée aussi à des relations de pouvoir (qu'il s'agisse de tâches obligatoires, de gestes imposés par une tradition ou un apprentissage, de subdivisions ou de répartition plus ou moins obligatoire de travail). Les rapports de communication impliquent des activités finalisées (ne serait-ce que la mise en jeu « correcte » des éléments signifiants) et sur le seul fait qu'ils modifient le champ informatif des partenaires, ils induisent des effets de pouvoir. Quand aux relations de pouvoir elles-mêmes, elles s'exercent pour une part extrêmement importante à travers la production et l'échange de signes ; et elles ne sont guère dissociables non plus des activités finalisées, qu'il s'agisse de celles qui permettent d'exercer ce pouvoir (comme les techniques de dressage, les procédés de domination, les manières d'obtenir l'obéissance) ou de celles qui font appel pour se déployer à des relations de pouvoir (ainsi dans la division du travail et la hiérarchie des tâches) (*Ibid.* : 310).

On peut donc avoir plusieurs combinaisons possibles entre les trois instances. Pour Foucault, « il n'y a pas dans une société un type général d'équilibre entre les activités finalisées, les systèmes de communication et les relations de pouvoir » mais il existe des « blocs capacité-communication-pouvoir » fonctionnant dans des

formules constituées (*Ibid.* : 310-311). L'analyse de *Surveiller et punir* sur les disciplines donne des exemples d'articulation capacités-communication-pouvoir. La corrélation corps-geste, corps-objet est traduite dans l'écriture à l'école et dans le maniement du fusil à l'armée. Dans les deux cas, le pouvoir s'incruste dans ce codage instrumental du corps (Foucault, 1975 : 154-155). L'écriture à l'école et la manœuvre militaire sont donc des micro-dispositifs à l'intérieur d'une technologie de pouvoir disciplinaire. À ce titre, la définition d'Agamben n'offre pas forcément une généralité plus grande que les dispositifs foucauldien.

Par ailleurs, l'approche d'Agamben qui place les corps dans une inertie consécutive aux processus de désubjectivation semble évacuer la possibilité de résistance au profit d'un principe de violence totalisant. Encore une fois, l'approche du pouvoir, essentielle à la compréhension des dispositifs chez Foucault, m'apparaît plus nuancée :

L'exercice du pouvoir peut bien susciter autant d'acceptation qu'on voudra : il peut accumuler des morts et s'abriter derrière toutes les menaces qu'il peut imaginer. Il n'est pas en lui-même une violence qui saurait parfois se cacher, ou un consentement qui, implicitement, se reconduirait. Il est un ensemble d'actions sur des actions possibles : il opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants : il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument ; mais il est toujours une manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir. Une action sur des actions (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 313).

Dans les pages suivantes, je vais m'attarder sur quelques concepts-clés qui renvoient eux-mêmes au concept de dispositif. Il s'agit des concepts « agencement », « diagramme » et « machine abstraite ».

## 2.6 Dispositif et agencement

Nous avons vu au début de ce chapitre, aussi bien dans les acceptions courantes que dans divers champs théoriques, que le concept de dispositif renvoie à

un ensemble, une disposition, un aménagement, un agencement quelconque en vue d'une fin précise. Dans *Surveiller et punir* qui sert de toile de fond à cette recherche, le concept « agencement » est intimement lié aux dispositifs de pouvoir-savoir. Dans la lettre XV du *Panoptique* de Bentham, le mot « agencement » apparaît séparé de celui de « construction » (1977 : 138-139). Gilles Deleuze qui a interprété profondément l'œuvre de Michel Foucault utilise les termes « agencement » et « dispositif » dans le même sens et note que chez Foucault, les dispositifs réfèrent à des « agencements concrets » (Deleuze, 1986 : 36, 45). Les deux auteurs n'utilisent pas nécessairement les mêmes concepts mais il y a une résonance certaine des concepts respectifs dans les univers de chacun.

On retrouve le concept d'*agencement* chez Gilles Deleuze et Félix Guattari. Dans *L'Anti-Œdipe*, leur premier ouvrage publié en 1972, ils proposent une critique de la psychanalyse et du capitalisme dans leur rapport à la schizophrénie. Ils résument la thèse de ce qu'ils appellent la « schizo-analyse » en ces termes : « Le désir est machine, synthèse de machines, agencement mécanique – machines désirantes. Le désir est de l'ordre de la *production*, toute production est à la fois désirante et sociale. Nous reprochons donc à la psychanalyse d'avoir écrasé cet ordre de la production, de l'avoir inversé dans la *représentation* » (Deleuze et Guattari, 1972 : 352). Dans cette affirmation, les termes « agencement mécanique » et « machines désirantes » sont mobilisés pour définir leur rapport au désir mais il faut souligner que la schizo-analyse de *L'Anti-Œdipe* repose principalement sur la notion de machines désirantes<sup>56</sup>. Selon Deleuze et Guattari, il n'y a pas de différence de nature entre les machines désirantes et les machines sociales et techniques mais une distinction de régime (*Ibid.*: 38). L'identité de nature entre les deux tient dans un même processus de production du réel (*Ibid.* : 40). Le problème de la machine sociale ou « socius » est toujours de « coder les flux du désir, les inscrire, les enregistrer, faire en sorte

---

<sup>56</sup> Ce terme constitue d'ailleurs le titre du premier chapitre de *L'Anti-Œdipe* (Deleuze et Guattari, 1972 : 7-59).

qu'aucun flux ne coule qui ne soit tamponné, canalisé, réglé » (*Ibid.*). Deleuze et Guattari donnent l'exemple de la machine capitaliste qui a remplacé respectivement les machines territoriale, primitive et despotique. Par rapport à ces dernières, le capitalisme s'établit en décodant les flux et en déterritorialisant le socius. Ce fonctionnement schizophrénique peut se résumer comme suit : « Plus la machine capitaliste déterritorialise, décodant et axiomatisant les flux pour en extraire la plus-value, plus les appareils connexes, bureaucratiques et policiers, re-territorialisent à tour de bras tout en absorbant une part croissante de plus-value » (*Ibid.* : 42). L'analyse initiée par Deleuze et Guattari avec *L'Anti-Œdipe* va se poursuivre dans *Mille Plateaux* mais le concept de machines désirantes sera remplacé par celui d'agencement.

Avant la publication de *Mille Plateaux*, Deleuze et Guattari analysent l'œuvre de Kafka dans *Kafka : pour une littérature mineure* (1975) et consacrent leur dernier chapitre au concept d'agencement<sup>57</sup>. Les deux auteurs y décrivent un agencement à deux faces : agencement collectif d'énonciation et agencement machinique de désir (1975 : 145). L'agencement, soutiennent-ils, s'étend sur plusieurs segments contigus ou se divise en segments qui sont à leur tour des agencements ; il comporte ensuite des pointes de déterritorialisation ou ligne de fuite (*Ibid.* : 153-154).

La réflexion deleuzienne et guattarienne entamée dans *L'Anti-Œdipe* se poursuit donc dans *Mille Plateaux* (1980) autour d'une multitude de concepts clés dont celui d'agencement. Dans l'introduction de *Mille Plateaux*, le plateau « rhizome » trace déjà les contours du concept d'agencement :

Dans un livre comme dans toute chose, il y a des lignes d'articulation ou de segmentarité, des strates, des territorialités ; mais aussi des lignes de fuite, des mouvements de déterritorialisation et de déstratification. Les vitesses comparées d'écoulement d'après ces lignes entraînent des phénomènes de retard relatif, de viscosité, ou au contraire de précipitation et de rupture. Tout cela, les lignes et

---

<sup>57</sup> Chapitre intitulé « Qu'est-ce qu'un agencement ? » in Deleuze et Guattari, 1975, pp. 145-157.

les vitesses mesurables, constitue un *agencement*. (Deleuze et Guattari, 1980 : 9-10).

Les lignes constituent le point d'ancrage de la schizo-analyse de Deleuze et Guattari. Les lignes composent ce qu'ils appellent le rhizome et qu'ils associent à tout agencement. Comme l'agencement, le rhizome est fait de lignes de segmentarité qui le territorialisent et de lignes de fuite qui le déterritorialisent (*Ibid.*: 16). La forme de l'agencement n'est pas arborescente mais rhizomorphe. Selon Deleuze et Guattari, le rhizome obéit aux six principes suivants : 1) connexion, 2) hétérogénéité, 3) multiplicité, 4) rupture assignifiante, 5) cartographie et 6) décalcomanie. En se reportant aux deux premiers principes, on peut dire que le rhizome est composé d'éléments hétérogènes connectés les uns aux autres. Ici, les agencements collectifs d'énonciation qui réfèrent aux chaînons sémiotiques ou régimes de signes sont connectés aux agencements mécaniques qui renvoient aux chaînons physiques ou statuts d'état de choses (*Ibid.* : 13). Le troisième principe fait du rhizome et de l'agencement des multiplicités à plusieurs dimensions dont les multiples connexions induisent le changement de nature de la multiplicité. En ce qui concerne le quatrième principe, « il y a rupture dans le rhizome chaque fois que des lignes segmentaires explosent dans une ligne de fuite, mais la ligne de fuite fait partie du rhizome » (*Ibid.* : 16). En outre, contrairement au mimétisme du calque, le rhizome est plutôt carte à entrées multiples : « La carte est ouverte, elle est connectable dans toutes ses dimensions, démontable, renversable, susceptible de recevoir constamment des modifications. Elle peut être déchirée, renversée, s'adapter à des montages de toute nature, être mise en chantier par un individu, un groupe, une formation sociale » (*Ibid.* : 20).

Les auteurs de *Mille plateaux* critiquent le rapport signifiant-signifié hérité de la linguistique et prennent à témoin l'analyse de Michel Foucault pour étayer leur argumentaire :

La prison, c'est une forme, la "forme-prison", une forme de contenu sur une strate, en rapport avec d'autres formes de contenus (école, caserne, hôpital, usine). Or cette chose ou cette forme ne renvoient pas au mot "prison", mais à de tout autres mots et concepts, tels que "délinquant, délinquance", qui expriment une nouvelle manière de classer, d'énoncer, de traduire et même de faire des actes criminels. "Délinquance" est la forme d'expression en présupposition réciproque avec la forme de contenu "prison" (*Ibid.* : 86)<sup>58</sup>.

L'agencement comporte deux faces, le contenu et l'expression, qu'on ne peut réduire au signifié et au signifiant. Et pourtant, les deux faces sont deux formes inséparables d'un même agencement non dans un rapport de causalité ni de correspondance symbolique mais dans un rapport de présupposition réciproque (*Ibid.* : 175).

Dans la micro-politique de Deleuze et Guattari et dans la microphysique de Foucault, on retrouve donc cette articulation fondamentale entre le contenu et l'expression, le non-discursif et le discursif. Cette articulation fonde les agencements concrets chez Deleuze et Guattari et les dispositifs de pouvoir chez Foucault. Il y a une parenté certaine entre leurs analyses respectives malgré que celles-ci recourent à des concepts somme toute différents. Pas étonnant que dans la préface de la version anglaise de *L'Anti-Œdipe*, Foucault réfère à l'analyse du rapport du désir à la réalité et à la machine capitaliste en parlant de notions abstraites « de multiplicités, de flux, de dispositifs, et de branchements<sup>59</sup> ». La grande différence entre les deux philosophies se situe au niveau de leurs objets centraux : désir pour les agencements deleuziens et guattariens ; pouvoir pour les dispositifs foucauldien<sup>60</sup>.

Voici donc la nature de tout agencement selon Deleuze et Guattari :

---

<sup>58</sup> Dans *Foucault*, Deleuze reviendra sur cette présupposition réciproque des formes hétérogènes que sont contenu et expression (1986 : 39-41).

<sup>59</sup> Michel Foucault, « Préface » [à *L'Anti-Œdipe*], *Dits et écrits II*, 2001, p. 134.

<sup>60</sup> À propos de cette différence avec Foucault, Deleuze et Guattari disent: « 1°) les agencements ne nous paraissent pas avant tout de pouvoir, mais de désir, le désir étant toujours agencé, et le pouvoir une dimension stratifiée de l'agencement ; 2°) le diagramme ou la machine abstraite ont des lignes qui sont premières, et qui ne sont pas, dans un agencement, des phénomènes de résistance ou de riposte, mais des pointes de création et de déterritorialisation (*Ibid.* : 175-176n).

D'après un premier axe, horizontal, un agencement comporte deux segments, l'un de contenu, l'autre d'expression. D'une part, il est *agencement machinique* de corps, d'actions et de passions, mélange de corps réagissant les uns sur les autres ; d'autre part, *agencement collectif d'énonciation*, d'actes et d'énoncés, transformations incorporelles s'attribuant aux corps. Mais d'après un plan vertical orienté, l'agencement a d'une part des *côtés territoriaux* ou reterritorisés, qui le stabilisent, d'autre part, des *pointes de déterritorialisation* qui l'emportent (*Ibid.* : 112).

L'agencement se décline en quatre composantes (tétravalence) : contenu (agencement machinique), expression (agencement collectif d'énonciation), territorialité et déterritorialisation (*Ibid.* : 630). Les pointes de déterritorialisation traduisent le mouvement de quitter le territoire (*Ibid.* : 624) et sont associées à des lignes de fuite. « Les lignes de fuite ne sont pas forcément “révolutionnaires”, au contraire, mais c'est elles que les dispositifs de pouvoir vont colmater, ligaturer » (Deleuze, 2003 : 117). Dans *Mille Plateaux*, les auteurs expliquent que les lignes de fuite ne doivent pas être confondues avec les phénomènes de résistance ou de riposte qu'on retrouve chez Foucault (Deleuze et Guattari, 1980 : 175-176n). Deleuze va revenir sur ce point de différence dans son texte « Désir et plaisir » (2003 : 117). Dans *Foucault*, Deleuze semble ne plus insister sur cette différence : « Aussi n'y a-t-il pas de diagramme qui ne comporte, à côté des points qu'il connecte, des points relativement libres ou déliés, points de créativité, de mutation, de résistance [...] (1986 : 51). Les points de résistance sont alors définis par « le dehors » emprunté à Blanchot (*Ibid.* : 50-51 ; *Id.*, 2003 : 238). Ma position à ce propos est que les points de résistance ne sont pas forcément de même nature que les pointes de déterritorialisation mais qu'ils s'y apparentent assurément. La résistance est une ligne de fuite. Évidemment, je pense que la clé de la question de la résistance se trouve dans la conception du pouvoir chez Foucault.

Par ailleurs, l'agencement comporte quelque chose de plus profond que les deux segments matériel et sémiotique. Il s'agit de la « machine abstraite constituant et conjuguant toutes les pointes de déterritorialisation de l'agencement » (Deleuze et

Guattari, 1980 : 175). Ici encore, Deleuze et Guattari se réfèrent à Foucault : « Dans *Surveiller et Punir*, il cherche une instance capable de rendre compte des deux formes hétérogènes [contenu et expression] imbriquées l'une dans l'autre, et la trouve dans les agencements de pouvoir ou micro-pouvoirs » (*Ibid.* : 175n). C'est dans *Foucault* que Deleuze établit les liens étroits qui unissent les concepts d'*agencement* et de *dispositif* et relève les concepts communs de *machine abstraite* et de *diagramme*. Dans un passage qui confirme le rapprochement à faire entre *agencement* et *dispositif*, Deleuze écrit :

Qu'est-ce que Foucault appelle une machine, abstraite ou concrète (il parlera de la "machine-prison", mais aussi bien de la machine-école, de la machine-hôpital...). Les machines concrètes, ce sont des agencements, les dispositifs bifformes ; la machine abstraite, c'est le diagramme informel. Bref, les machines sont sociales avant d'être techniques. Ou, plutôt, il y a une technologie humaine avant qu'il y ait une technologie matérielle. Sans doute celle-ci développe ses effets dans tout le champ social ; mais, pour qu'elle soit elle-même possible, il faut que les outils, il faut que les machines matérielles aient d'abord été sélectionnées par un diagramme, assumées par des agencements (Deleuze, 1986 : 47).

La machine abstraite est le diagramme qui ne repose pas sur les deux formes achevées de contenu et d'expression mais sur des fonctions et des matières informelles<sup>61</sup>. Deleuze trouve dans *Surveiller et punir*, plusieurs diagrammes qui se succèdent à travers différentes époques : le diagramme « lèpre » des sociétés de souveraineté, le diagramme « peste » des sociétés disciplinaires, le diagramme intermédiaire « napoléonien » à cheval entre la souveraineté et la discipline (*Ibid.* : 42-43). À cette énumération de Deleuze (lèpre-souveraineté, diagramme napoléonien,

---

<sup>61</sup> Dans *Mille Plateaux*, Deleuze et Guattari précisent : « Une machine abstraite en soi n'est pas plus physique ou corporelle que sémiotique, elle est *diagrammatique* (elle ignore d'autant plus la distinction de l'artificiel et du naturel). Elle opère par *matière*, et non par substance ; par *fonction*, et non par forme. Les substances, les formes, sont d'expression "ou" de contenu. Mais les fonctions ne sont pas encore déjà formées "sémiotiquement", et les matières ne sont pas encore "physiquement" formées. La machine abstraite est la pure Fonction-Matière – le diagramme, indépendamment des formes et des substances, des expressions et des contenus qu'il va répartir (176).

peste-discipline), il est logique d'ajouter le diagramme contrôle-communication qu'il abordera plus tard.

C'est que le diagramme est profondément instable ou fluant, ne cessant de brasser matières et fonctions de façon à constituer des mutations. Finalement tout diagramme est intersocial, et en devenir. Il ne fonctionne jamais pour représenter un monde préexistant, il produit un nouveau type de réalité, un nouveau modèle de vérité. Il n'est pas sujet de l'histoire, ni qui surplombe l'histoire. Il fait l'histoire en défaisant les réalités et les significations précédentes, constituant autant de points d'émergence et de créativité, de conjonctions inattendues, de continuums improbables. Il double l'histoire avec un devenir » (*Ibid.* : 43).

La machine abstraite, à ne pas confondre avec une forme matérielle, s'effectue sur un plan immanent particulier : « Le diagramme agit comme une cause immanente non-unifiante, coextensive à tout le champ social : la machine abstraite est comme la cause des agencements concrets qui en effectuent les rapports ; et ces rapports de forces passent "non pas au dessus" mais dans le tissu même des agencements qu'ils produisent » (*Ibid.* : 44). Pour Deleuze, machine abstraite et agencements concrets constituent deux pôles consubstantiels : « Si l'on cesse d'aller d'un pôle à l'autre, c'est parce que chaque agencement effectue la machine abstraite, mais à tel ou tel degré : c'est comme des coefficients d'effectuation du diagramme, et plus le degré est haut, plus l'agencement diffuse dans les autres, adéquat à tout le champ social (*Ibid.* : 48). L'exemple auquel Deleuze réfère est le panoptisme qui traverse aussi bien la prison que l'école, l'armée et l'hôpital et dont la formule abstraite est d'« imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque » (*Ibid.* : 41, 79).

La schizo-analyse de Deleuze et Guattari se résume en l'étude des lignes. Se référant à Fitzgerald dans *La Fêlure*, les deux auteurs expliquent que chaque agencement est composé de trois lignes. Il y a d'abord la ligne de segmentarité dure ou molaire appelée ligne de coupure, ensuite la ligne de segmentation souple ou moléculaire appelée ligne de fêlure et enfin, la ligne de fuite qui se produit quand les

deux premières explosent. Cette troisième ligne est appelée ligne de rupture (Deleuze et Guattari, 1980 : 242-245 ; Deleuze et Parnet, 1977 : 153-154). En d'autres termes, les formations sociales se définissent aussi bien par des segments durs que par ce qui leur échappe, ce qui fuit. Chaque individu et chaque société a ses propres lignes de fuite : « [...] la ligne de fuite d'enfants qui sortent en courant de l'école, ce n'est pas la même que celle de manifestants poursuivis par la police, ni celle d'un prisonnier qui s'évade » (Deleuze et Guattari, 1980 : 248).

Deleuze et Guattari prolongent leur analyse en termes d'« appareil d'État » et de « machine de guerre ». L'appareil d'État est constitué de segments durs surcodants tandis que la machine de guerre est composée de lignes de fuite, instances de décodage et de déterritorialisation (*Ibid.* : 271-273). La machine de guerre n'a pas la guerre pour objet mais est plutôt dirigée contre l'appareil d'État (*Ibid.* : 280). Ramenée aux foyers de pouvoir, cette analyse se résume en trois instances : « Tout centre de pouvoir a ces trois aspects ou ces trois zones : 1) sa zone de puissance, en rapport avec les segments d'une ligne solide dure ; 2) sa zone d'indiscernabilité, en rapport avec sa diffusion dans un tissu micro-physique ; 3) sa zone d'impuissance, en rapport avec les flux et quanta qu'il ne peut que convertir, sans arriver à les contrôler ni à les déterminer » (*Ibid.* : 276).

Dans le plateau 12 (« Traité de nomadologie : la machine de guerre »), Deleuze et Guattari se fondent entre autres sur les travaux de Georges Dumézil pour définir l'appareil d'État comme un pôle de souveraineté (ou domination) qui agit par capture, saisie ou lien (*Ibid.* : 435). L'appareil d'État ou appareil de capture<sup>62</sup> se distingue de la machine de guerre qui lui est extérieure et qui, contrairement aux organes de pouvoir étatiques, caractérise les bandes et les meutes (*Ibid.* : 443). L'appareil de capture occupe un espace sédentaire strié (fermé) par « des murs, des clôtures et des chemins entre les clôtures » tandis que la machine de guerre se déploie dans un espace nomade lisse (ouvert) « marqué par des "traits" qui s'effacent et se

---

<sup>62</sup> Cf. Le plateau 13 (« Appareil de capture ») de *Mille Plateaux*, pp. 528-591.

déplacent avec le trajet » (*Ibid.*, : 471-472). La constitution de la forme État se réalise par la fermeture des espaces ouverts susceptibles d'étioler sa puissance dominante :

[...] chaque fois qu'il y a opération contre l'État, indiscipline, émeute, guérilla ou révolution comme acte, on dirait qu'une machine de guerre ressuscite, qu'un nouveau potentiel nomadique apparaît, avec reconstitution d'un espace lisse [...]. C'est en ce sens que la réplique de l'État, c'est de strier l'espace, contre tout ce qui risque de le déborder. L'État ne s'est pas approprié la machine de guerre elle-même sans lui donner la forme du mouvement relatif : ainsi avec le modèle de la *forteresse* comme régulateur de mouvement, et qui fut précisément l'achoppement des nomades, l'écueil et la parade où venait se briser le mouvement tourbillonnaire absolu (*Ibid.* : 480).

Deleuze et Guattari renvoient à *Vitesse et politique* de Paul Virilio (1977) et à *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975) où respectivement la ville et l'hôpital maritime agissent comme appareils de capture qui filtrent la circulation des populations. Il ne s'agit pas d'annihiler le mouvement ni d'enfermer mais de gérer, de contrôler les mouvements.

Chez Deleuze, le concept de capture réfère à la « saisie » et au « lien » de l'appareil d'État sur le modèle de la mythologie indienne<sup>63</sup>. Plus tard, dans l'interprétation qu'il fait des rapports de pouvoir chez Foucault, Deleuze utilise notamment ce terme en évoquant la capture des rapports de pouvoir par la forme-État, pas qu'ils en dérivent mais à la suite d'un processus d'étatisation continu de la société (Deleuze, 1986 : 82-83). Chez Foucault, le concept de capture est sous-jacent. Dans *Surveiller et punir*, il parlera d'un quadrillage pénal plus serré basé notamment sur des « techniques mieux ajustées de repérage, de capture et d'information » (Foucault, 1975 : 80). Ailleurs, décrivant le panoptique, il dira : « Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. En somme, on inverse le principe du cachot; la

---

<sup>63</sup> Voir entre autres les distinctions entre les dieux *Mitra* (amical et bienveillant) et *Varuna* (lieur et violent) chez Dumézil dans *Mitra-Varuna*, pp. 83-85 et *Mythe et épopée*, pp. 147-149.

pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait » (Foucault in Bentham : 10).

Dans *Dispositifs pulsionnels*, Jean-François Lyotard utilise aussi les termes « dispositif de capture » et « appareil de capture ». Il donne l'exemple notamment des premières manufactures au XIV<sup>e</sup> siècle où les nouvelles organisations captent l'énergie force de travail et la matière première : « C'est tout un dispositif qui émerge, qui est de captation, localisation, métamorphose de l'énergie » (1980 : 243). Selon Lyotard, le capitalisme comme les matières d'art sont des dispositifs de capture et d'écoulement d'énergie (*Ibid.* : 29, 259).

Même constat chez Agamben pour qui, comme nous l'avons vu, est dispositif tout ce qui a la « capacité de capturer ». Les dispositifs peuvent donc être aussi bien de clôture que de capture.

L'analyse que cette recherche propose est de décortiquer les dimensions du dispositif *embedding* qui régit l'incorporation des journalistes qui couvrent la guerre au sein des unités militaires qui ont participé à la guerre en Irak. À partir d'éléments définitionnels présentés dans les pages précédentes, il s'agira d'analyser ce dispositif médiatique comme un ensemble institutionnel et administratif, ses différentes lignes de forces, son économie en vue de la gestion des pratiques journalistiques dans l'espace militaire, celui de la guerre menée contre Saddam Hussein en 2003. Peut-on envisager le dispositif *embedding* en termes de clôture et de capture ?

Nous avons vu que les dispositifs et les agencements concrets sont traversés par une ligne du pouvoir. Ce dernier définit comme nous allons le voir les rapports de force qui agissent à l'intérieur des dispositifs. Nous verrons le pouvoir dans son rapport étroit avec le savoir, son fondement dans les relations de pouvoir et son contrepoint de contre-pouvoir. La ligne du pouvoir est articulée entre la puissance qui quadrille et la résistance qui échappe à la puissance.

## 2.7 Dispositif et pouvoir

Existe-t-il une société sans pouvoir? La notion de pouvoir a fortement intéressé plusieurs disciplines des sciences humaines soucieuses d'expliquer les rapports humains et sociaux. Il ne s'agit pas ici de proposer une synthèse de la notion de pouvoir dans une trame historique allant de ses penseurs classiques aux modernes. Pour les besoins de ma recherche, je vais plutôt répondre à la question « Qu'est-ce que le pouvoir? » en décortiquant la conception foucauldienne, essentielle à la compréhension du concept de dispositif et des autres notions proposées plus haut.

J'ai déjà évoqué dans les pages précédentes les fondements du pouvoir disciplinaire tel que décrit par Foucault dans *Surveiller et punir*. C'est dans cet ouvrage que sa conception du pouvoir a véritablement commencé à prendre forme<sup>64</sup>. Dès le chapitre premier de *Surveiller et punir*, l'argumentaire de Foucault met en place la trame d'une « microphysique du pouvoir » et explique que le corps est devenu la nouvelle cible du pouvoir. Pour lui, le pouvoir ne doit pas être conçu comme une propriété mais comme une stratégie. Le pouvoir traduit un « réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir » (Foucault, 1975 : 31). C'est davantage le modèle de la bataille perpétuelle que celui du contrat :

Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède, qu'il n'est pas le "privilège" acquis ou conservé de la classe dominante, mais l'effet d'ensemble de ses positions stratégiques – effet que manifeste et parfois reconduit la position de ceux qui sont dominés. Ce pouvoir d'autre part ne s'applique pas purement et simplement, comme une obligation ou une interdiction, à ceux qui "ne l'ont pas" ; il les investit, passe par eux et à travers eux ; il prend appui sur eux, tout comme eux-mêmes, dans leur lutte contre lui, prennent appui à leur tour sur les prises qu'il exerce sur eux (*Ibid.* : 31-32).

---

<sup>64</sup> Sur la question du pouvoir dans *Histoire de la folie à l'âge classique*, on peut se référer au texte « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques » in Foucault, 2001z, pp. 630-631.

Plus loin<sup>65</sup>, Foucault affirme encore : « Le pouvoir dans la surveillance hiérarchisée des disciplines ne se détient pas comme une chose, ne se transfère pas comme une propriété ; il fonctionne comme une machinerie » (*Ibid.* : 172). En d'autres mots, le pouvoir opère dans un dispositif permanent et continu car « c'est l'appareil tout entier qui produit du "pouvoir" » (*Ibid.*). Pour Foucault, la forme pyramidale de la surveillance disciplinaire importe peu car le pouvoir traverse d'un point à l'autre tout le dispositif. Comme nous l'avons vu plus haut, cela rejoint l'idée benthamienne de la surveillance qui touche aussi bien les surveillés que les surveillants<sup>66</sup>.

Hubert Dreyfus et Paul Rabinow qui se sont profondément intéressés à l'œuvre de Michel Foucault notent le fait que dans la prison, « les gardiens et les prisonniers sont assujettis aux mêmes opérations de discipline et de surveillance dans les limites concrètes de l'architecture des lieux » (1984 : 266). Ils soulignent cependant que Foucault ne nie pas la domination ni la hiérarchie mais que son idée première est que personne n'échappe au pouvoir : « Le pouvoir est une matrice générale de rapports de force qui opèrent à un moment précis dans une société donnée » (*Ibid.* : 266-267). Le pouvoir ne doit pas être identifié à partir d'une source centralisatrice mais il traverse l'ensemble d'une société et passe par et entre tous les points de celle-ci.

Dans *Surveiller et punir*, Foucault fait déjà ressortir le caractère du pouvoir comme relation. Il y décrit, à quelques reprises, un pouvoir qui sous-tend tout un « réseau de relations » ou encore une discipline qui « fait "marcher" un pouvoir

---

<sup>65</sup> Cf. Chapitre II (« Les moyens du bon redressement »), pp. 172-196.

<sup>66</sup> Comme nous l'avons déjà vu, il peut y avoir des places prépondérantes dans un dispositif panoptique. Commentant justement le fonctionnement du panoptique de Bentham, Foucault précise : « Il est bien évident que dans un dispositif comme une armée ou un atelier, ou telle autre institution, le réseau de pouvoir suit une forme pyramidale. Il y a donc un sommet; cependant, même dans un cas aussi simple, ce "sommet" n'est pas la "source" ou le "principe" d'où tout le pouvoir dériverait comme d'un foyer lumineux (c'est là l'image sous laquelle se représente la monarchie). Le sommet et les éléments inférieurs de la hiérarchie sont dans un rapport d'appui et de conditionnement réciproques; ils se "tiennent" (le pouvoir, "chantage" mutuel et indéfini) (in Dreyfus et Rabinow, *op. cit.*, p. 24).

relationnel qui se soutient lui-même par ses propres mécanismes et qui, à l'éclat des manifestations, substitue le jeu ininterrompu de regards calculés » (1975 : 179). Les explications sur le pouvoir encore à l'état d'esquisses dans *Surveiller et punir* vont être précisées dans le cours *Il faut défendre la société*<sup>67</sup> et dans *La volonté de savoir* (premier tome de *L'Histoire de la sexualité* publié en 1976).

Dans *Il faut défendre la société*, Foucault part de l'hypothèse que « le pouvoir, c'est la guerre, c'est la guerre continuée par d'autres moyens » (Foucault, 1997 : 16). Cette hypothèse mène au retournement de la formule de Clausewitz qui était déjà dans *Surveiller et punir* comme nous l'avons vu plus haut. Trois significations en découlent selon Foucault :

D'abord ceci : que les rapports de pouvoir, tels qu'ils fonctionnent dans une société comme la nôtre, ont essentiellement pour point d'ancrage un certain rapport de force établi à un moment donné, historiquement précisable, dans la guerre et par la guerre. Et, s'il est vrai que le pouvoir politique arrête la guerre, fait régner ou tente de faire régner une paix dans la société civile, ce n'est pas du tout pour suspendre les effets de la guerre ou pour neutraliser le déséquilibre qui s'est manifesté dans la bataille finale de la guerre. Le pouvoir politique, dans cette hypothèse, aurait pour rôle de réinscrire perpétuellement ce rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, et de la réinscrire dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres. Ce serait donc le premier sens à donner à ce retournement de l'aphorisme de Clausewitz : la politique, c'est la guerre continuée par d'autres moyens ; c'est-à-dire que la politique, c'est la sanction et la reconduction du déséquilibre des forces manifesté dans la guerre. Et le retournement de cette proposition voudrait dire autre chose aussi : à savoir que, à l'intérieur de cette "paix civile", les luttes politiques, les affrontements à propos du pouvoir, les modifications des rapports de force – accentuations d'un côté, renversements, etc. –, tout cela, dans un système politique, ne devrait être interprété comme des épisodes, des fragmentations, des déplacements de la guerre elle-même. On n'écrirait jamais que l'histoire de cette même guerre, même lorsqu'on écrirait l'histoire de la paix et de ses institutions.

Le retournement de l'aphorisme de Clausewitz voudrait dire encore une troisième chose : la décision finale ne peut venir que de la guerre, c'est-à-dire d'une épreuve de force où les armes, finalement, devront être juges. La fin du politique, ce serait la dernière bataille, c'est-à-dire que la dernière bataille

---

<sup>67</sup> Voir Foucault, *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France. 1976*, publié par Mauro Bertani et Alessandro Fontana en 1997.

suspendrait enfin, et enfin seulement, l'exercice du pouvoir comme guerre continuée (*Ibid.* : 16-17).

Voilà donc la guerre comme analyseur des rapports de pouvoir qu'on retrouve dans le cours de 1976. Foucault écrit encore :

C'est la guerre qui est le moteur des institutions et de l'ordre : la paix, dans le moindre de ses rouages, fait sourdement la guerre. Autrement dit, il faut déchiffrer la guerre sous la paix : la guerre, c'est le chiffre même de la paix. Nous sommes donc en guerre les uns contre les autres ; un front de bataille traverse la société tout entière, continûment et en permanence, et ce front de bataille qui place chacun de nous dans un camp ou dans un autre. Il n'y a pas de sujet neutre. On est forcément l'adversaire de quelqu'un (*Ibid.* : 43-44).

Cet affrontement binaire est l'héritage de ce que Foucault appelle la guerre des races apparu au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>.

Dans *Il faut défendre la société*, Foucault plaide pour l'abandon de la conception juridique du pouvoir et du modèle de la souveraineté<sup>69</sup>, des appareils d'État et des idéologies et dit « qu'il faut orienter l'analyse du pouvoir du côté de la domination (et non pas de la souveraineté), du côté des opérateurs matériels, du côté des formes d'assujettissement, du côté des connexions et utilisations des systèmes locaux de cet assujettissement et du côté, enfin, des dispositifs de savoir<sup>70</sup> ».

Cette lecture est aussi celle de *La volonté de savoir* où Foucault propose une « analytique du pouvoir » dont un des points centraux est de ne pas avoir comme modèle ni code le droit. C'est ce qu'il affirme dans cet ouvrage où il récuse ce qu'il

---

<sup>68</sup> Voir *Il faut défendre la société*, p. 51 et sur le passage de la guerre historique à la guerre biologique avec le développement d'un racisme d'État, voir le « Cours du 28 janvier 1976 », pp. 57-74. Pour Foucault, la formule de Clausewitz est en quelque sorte l'écho de ce que disait Boulainvilliers un siècle plus tôt à savoir que la guerre est un principe d'intelligibilité de la société (voir à ce sujet le « Cours du 18 février 1976 », pp. 125-148).

<sup>69</sup> À ce propos, Foucault, qui fonde son analyse sur un « discours historico-politique » avec la guerre comme principe des rapports de force, s'oppose à Hobbes (l'auteur du *Léviathan*) dont le « discours philosophico-juridique » est celui de la souveraineté (Cf. le « Cours du 4 février 1976 », pp. 75-100).

<sup>70</sup> Ce passage (*Ibid.* : 30) résume cinq précisions de méthode dont s'est servi Foucault pour délaissier l'approche juridique. Voir le cours *Il faut défendre la société*, pp. 25-30.

appelle l'« hypothèse répressive ». Cette récusation ne considère pas l'« hypothèse répressive » comme fausse mais l'objectif de cet ouvrage est de la replacer dans une mise en discours du sexe dans les sociétés occidentales modernes à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (Foucault, 1976 : 19).

À partir de l'âge classique, le sexe est entré dans un univers de répression régi par l'interdiction, le silence, la censure. C'est un sexe sur lequel « il n'y a rien à dire, ni à voir, ni à savoir (*Ibid.* : 10). Cette période où le sexe a cessé d'« exister » coïncide avec le développement du capitalisme et des sociétés bourgeoises ; sa répression est consécutive à une mise au travail générale et intensive (*Ibid.* : 12).

En essayant d'étudier le dispositif de sexualité de la société moderne, Foucault veut toutefois se débarrasser de la conception juridique du pouvoir et du modèle de la répression. Il appelle à se défaire d'une représentation juridique et négative du pouvoir, de cesser à penser le pouvoir en termes de loi, d'interdit, de liberté et de souveraineté (*Ibid.* : 119). Cette représentation est qualifiée de « juridico-discursive » (*Ibid.* 109). L'étude du pouvoir ne doit donc pas se situer du côté de la loi (droit) ni de celui du roi (souveraineté). Il faut plutôt la situer dans des dispositifs complexes, des technologies.

Le rejet d'une représentation négative était déjà présent dans *Surveiller et punir*. En analysant la technologie disciplinaire, Foucault écrivait : « Il faut cesser de toujours décrire les effets de pouvoir en termes négatifs ; il "exclut", il "réprime", il "refoule", il "censure", il "abstrait", il "masque", il "cache". En fait le pouvoir produit ; il produit du réel ; il produit des domaines d'objets et des rituels de vérité. L'individu et la connaissance qu'on peut en prendre relèvent de cette production » (1975 : 196). Même constat quant il parle de la technologie pénale dont l'efficace ne repose pas sur la répression ni sur la négativité : « Il faut se débarrasser de l'illusion selon laquelle l'attribution des peines se fait dans le but de réprimer les délits : les mesures punitives ne jouent pas seulement le rôle négatif de répression, mais aussi celui positif de légitimer le pouvoir qui édicte les règles » (Foucault, 2001d : 1595).

Transposée à la sexualité, l'analytique du pouvoir délaisse la forme de l'interdiction et de la prohibition pour ancrer celle-ci du côté de la technologie complexe de démultiplication, de la fixation et de la production. « Beaucoup plus que d'un mécanisme négatif d'exclusion ou de rejet, il s'agit de l'allumage d'un réseau subtil de discours, de savoirs, de plaisirs, de pouvoirs ; il s'agit, non d'un mouvement qui s'obstinerait à repousser le sexe sauvage dans quelque région obscure et inaccessible; mais au contraire, de processus qui le disséminent à la surface des choses et des corps, qui l'excitent, le manifestent et le font parler, l'implantent dans le réel et lui enjoignent de dire la vérité » (Foucault, 1976 : 96-97). La sexualité se pose alors en termes non de vérité à réprimer ni à bannir mais plutôt de vérité à produire. Le processus de production de la vérité sur le sexe en Occident est ce que Foucault appelle la *scientia sexualis*<sup>71</sup> dont le rituel privilégié est l'aveu.

Foucault se distancie de la perspective marxiste et paramarxiste (Marcuse) qui met de l'avant l'idéologie et la répression (Foucault, 2001h : 1624-1625). Et l'appareil d'État alors ? Foucault dit qu'il ne prétend nullement que l'appareil d'État n'est pas important (*Ibid.*) mais ce n'est pas l'État qui doit incarner le pouvoir. La mauvaise lecture qui est faite des relations de pouvoir est qu'elles ont été progressivement étatisées, gouvernementalisées<sup>72</sup> (Foucault in Dreyfus et Rabinow, *op. cit.* : 318).

Répondant aux critiques, Foucault rappellera sa perspective sur la répression : « Je n'ai nullement prétendu qu'il n'y avait pas de répression de la sexualité. Je me suis seulement demandé si l'analyse, dans son ensemble, était obligée de s'articuler autour du concept de répression pour déchiffrer les rapports entre le pouvoir, le savoir et le sexe; ou bien, si l'on ne comprendrait pas mieux les choses en insérant les interdits, les empêchements, les rejets et les dissimulations dans une stratégie plus

---

<sup>71</sup> La *scientia sexualis* se distingue de l'*ars erotica*, art érotique de type secret et initiatique basé sur le plaisir comme vérité. À ce sujet, voir *La volonté de savoir*, *op. cit.*, pp. 76-84.

<sup>72</sup> Le terme réfère ici à un sens restreint de « gouvernement ». Je reviendrai plus loin sur le concept de gouvernement sur lequel Foucault a basé ses analyses.

complexe et plus globale qui ne soit pas braquée sur le refoulement, en tant qu'objectif principal et essentiel » (Préface à l'édition allemande de *La volonté de savoir* citée par Didier Eribon, 1991 : 292). Pour Gilles Deleuze, répression et idéologie, chez Foucault comme chez Nietzsche, ne constituent pas le combat des forces mais la poussière soulevée par le combat (1986 : 36).

La conception de Foucault s'oppose notamment à l'approche marxiste de l'État chez Althusser. Pour ce dernier, l'État existe à travers un appareil d'État essentiellement répressif qui n'a de sens qu'en fonction du pouvoir d'État. C'est ce qu'Althusser avance dans son texte « Idéologie et appareils idéologiques d'État » où ce pouvoir d'État est fondé « autour de la *détention*, c'est-à-dire de la prise et de la conservation du pouvoir d'État, par une certaine classe, ou par une alliance de classes ou de fractions de classes » (Althusser, 1970 : 93-94). Dans ce texte, Althusser s'intéresse aussi à l'idéologie qui, dit-il, fonctionne sur le mode de l'interpellation transformant les individus en sujets (*Ibid.* : 126). La conception du pouvoir chez Foucault récuse la détention, l'idéologie et la répression. Foucault, ancien élève d'Althusser<sup>73</sup>, s'éloigne des analyses qui privilégient l'idéologie car elles supposent un sujet humain « doté d'une conscience dont le pouvoir viendrait s'emparer » (Foucault, 2001h : 1624). La ressemblance entre Foucault et Althusser se situe au niveau de l'assujettissement<sup>74</sup> mais leurs approches diffèrent fondamentalement, le premier fondant sa conception dans les relations de pouvoir, le second dans la lutte des classes.

Dans *La volonté de savoir*, Foucault lève tout malentendu sur sa définition du pouvoir :

Par pouvoir, je ne veux pas dire "le Pouvoir", comme ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un État donné. Par pouvoir, je n'entends pas non plus un mode d'assujettissement, qui par

---

<sup>73</sup> Sur les relations et les divergences théoriques entre les deux, voir « Le passé dure longtemps (Foucault et Althusser) » in Eribon, 1994, pp. 313-350.

<sup>74</sup> Voir à ce propos Guillaume Le Blanc, 2006, pp. 68-73.

opposition à la violence, aurait la forme de la règle. Enfin, je n'entends pas un système général de domination exercée par un élément ou un groupe sur un autre, et dont les effets, par dérivations successives, traverseraient le corps social tout entier. L'analyse, en termes de pouvoir, ne doit pas postuler, comme données initiales, la souveraineté de l'État, la forme de la loi ou l'unité globale d'une domination ; celles-ci n'en sont plutôt que les formes terminales (Foucault 1976 : 121).

Pour Foucault, le pouvoir doit alors être conçu en termes de *relations de pouvoir* ou de *rappports de force* : « Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontement incessants les transforme, les renforce, les inverse » (*Ibid.*: 121-122). Plus loin, il poursuit : « C'est le socle mouvant des rapports de force qui induisent, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables » (*Ibid.*: 122). Il ne faut pas donc chercher à polariser le pouvoir. Selon Deleuze, « le pouvoir est local parce qu'il n'est jamais global, mais il n'est pas local ou localisable parce qu'il est diffus » (1986 : 34). Ce pouvoir qui est partout et qui vient de partout selon Foucault est ce qu'il nomme « une situation stratégique complexe dans une société donnée » (1976 : 122-123).

Plus tard, Foucault explique clairement que *pouvoir* réfère pour lui à *relations de pouvoir* :

Quand on parle de pouvoir, les gens pensent immédiatement à une structure politique, un gouvernement, une classe sociale dominante, le maître en face de l'esclave, etc.<sup>75</sup> Ce n'est pas du tout à cela que je pense quand je parle de relations de pouvoir. Je veux dire que, dans les relations humaines, quelles qu'elles soient – qu'il s'agisse de communiquer verbalement, [...], ou qu'il s'agisse de relations amoureuses, institutionnelles ou économiques –, le pouvoir est toujours présent : je veux dire la relation dans laquelle l'un veut essayer de diriger la conduite de l'autre. Ce sont donc des relations que l'on peut trouver à

---

<sup>75</sup> Foucault abonde dans le même sens dans un autre texte : « Il ne faut pas confondre une situation de pouvoir, un type d'exercice, une certaine distribution ou économie du pouvoir à un moment donné avec de simples institutions de pouvoir comme peuvent l'être par exemple l'armée, la police, l'administration » (Foucault, 2001z, p. 632).

différents niveaux, sous différentes formes; ces relations de pouvoir sont des relations mobiles, c'est-à-dire qu'elles peuvent se modifier, qu'elles ne sont pas données une fois pour toutes (Foucault, 2001w : 1538-1539).

Par ailleurs, il formule un certain nombre de propositions<sup>76</sup> qui résument le pouvoir entendu comme lutte, bataille, stratégie, guerre. Premièrement, le pouvoir qu'on ne peut détenir « s'exerce à partir de points innombrables ». Deuxièmement, « les relations de pouvoir ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapports (processus économiques, rapports de connaissance, relations sexuelles), mais elles leur sont immanentes ». Troisièmement, « le pouvoir vient d'en bas ». Ici, les relations de pouvoir ne sont pas définies par une opposition binaire et globale dominants/dominés mais elles s'expriment plutôt à travers « une ligne de force générale qui traverse les affrontements locaux, et les relie ». Quatrièmement, « les relations de pouvoir sont à la fois intentionnelles et non subjectives ». À ce propos, Foucault précise : « Pas de pouvoir qui s'exerce sans une série de visées et d'objectifs ». On peut dire ici que ce sont des tactiques locales qui sont constitutives des dispositifs d'ensemble. Enfin, « là où il y a pouvoir, il y a résistance ». S'il y a une multiplicité des rapports de pouvoir, il y a aussi une multiplicité des points de résistance.

Dans un texte intitulé « Deux essais sur le sujet et le pouvoir<sup>77</sup> » Foucault revient sur comment s'exerce le pouvoir (*Cf.* Le point II : « Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? »). Le pouvoir s'exerce dans des rapports de force. Les relations de pouvoir constituent un mode d'action, les acteurs impliqués sont des sujets d'action sur d'autres sujets, les relations elles-mêmes sont basées sur des actions effectuées ou possibles. Pour Foucault, le pouvoir est donc

---

<sup>76</sup> Pour les citations qui s'y rapportent dans la suite du texte, voir *La volonté de savoir*, pp. 123-127. *Cf.* également Foucault, 2001y, p. 425.

<sup>77</sup> Publié dans Dreyfus et Rabinow : 1984, pp. 297-321 et repris sous le titre « Le sujet et le pouvoir » dans Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988* (2001 : 1041-1062).

[...] un ensemble d'actions sur des actions possibles : il opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants : il incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument, mais il est bien toujours une manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir. Une action sur des actions (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 313).

À la lecture de ce texte intéressant, on comprend bien qu'il ne s'agit pas d'évacuer la question de la violence ou du consentement ni d'affirmer qu'il n'y a aucune différence au niveau des actions. Les actes de violence ou de consentement sont des effets du pouvoir et n'en constituent aucunement la nature intrinsèque.

Pour Deleuze, l'exercice du pouvoir chez Foucault est un affect « puisque la force se définit elle-même par son pouvoir d'affecter d'autres forces (avec lesquelles elle est en rapport), et d'être affectée par d'autres forces » (1986 : 78). Il parle d'affects actifs (inciter, susciter, produire) et d'affects réactifs (être incité, être suscité, être déterminé à produire), les derniers étant l'« irréductible vis-à-vis<sup>78</sup> » des premiers (*Ibid.*). Auparavant, dans sa description du Foucault cartographe, Deleuze résume bien les postulats dont il faut se départir au moment d'aborder la question du pouvoir<sup>79</sup>.

D'après Foucault, les relations de pouvoir passent par des conduites. « La conduite, dit-il, est à la fois l'acte de "mener" les autres (selon des mécanismes de coercition plus ou moins stricts) et la manière de se comporter dans un champ plus ou moins ouvert de possibilités » (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 313). Par ailleurs, les sujets d'action qui exercent le pouvoir et sur lesquels le pouvoir s'exerce sont des sujets libres, c'est-à-dire « des sujets individuels ou collectifs qui ont devant

<sup>78</sup> Deleuze emprunte cette expression à Foucault dans *La volonté de savoir*, p. 127.

<sup>79</sup> 1) Le postulat de la propriété (le pouvoir comme appropriation), 2) le postulat de la localisation (le pouvoir comme pouvoir d'État), 3) le postulat de la subordination (le pouvoir subordonné à un mode de production, à une infrastructure), 4) le postulat de l'essence ou de l'attribut (le pouvoir qui distingue ceux qui l'ont [dominants] et ceux qui ne l'ont pas [dominés]), 5) le postulat de la modalité (le pouvoir comme répression, violence et idéologie), 6) le postulat de la légalité (la loi comme principe du pouvoir). Pour plus de détails, voir Deleuze, 1986 : 32-38.

eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place » (*Ibid.* : 314). Pouvoir et liberté sont donc inscrits dans un rapport non d'antagonisme mais d'« agonisme » (*Ibid.* : 315). On peut caractériser ce rapport agoniste entre pouvoir et liberté comme une relation synergique dont les termes sont continuellement en entraînement mutuel.

L'exercice du pouvoir se traduit en termes de rapports stratégiques. Nous avons vu plus haut l'utilisation des métaphores guerrières pour caractériser les procédés du pouvoir disciplinaire (tactique et stratégie). C'est pour expliquer la « lutte » et l'« affrontement » au sein des relations de pouvoir que Foucault revient sur le terme stratégie :

Le mot de stratégie est employé couramment en trois sens. D'abord pour désigner le choix de moyens employés pour parvenir à une fin ; il s'agit de la rationalité mise en œuvre pour atteindre un *objectif*. Pour désigner la manière dont un partenaire, dans un jeu donné, agit en fonction de ce qu'il pense être l'action des autres, et de ce qu'il estime que les autres penseront être la sienne ; en somme la manière dont on essaie d'avoir *prise sur l'autre*. Enfin pour désigner l'ensemble des procédés utilisés dans un affrontement pour priver l'adversaire de ses moyens de combat et le réduire à renoncer à la lutte ; il s'agit alors des moyens destinés à obtenir la *victoire* (*Ibid.* : 318-319).

Il explique que ces trois sens peuvent traduire des situations bien différentes mais qu'ils se recoupent néanmoins pour justement caractériser des situations d'affrontement où stratégie rime alors avec la poursuite de « solutions gagnantes » (*Ibid.*).

La propension du rapport de pouvoir à la recherche de stratégies gagnantes se heurte cependant à la possibilité de résistance. « Il n'a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans échappatoire ou fuite, sans retournement éventuel » (*Ibid.* : 319). En d'autres termes, là où il y a pouvoir, il y a aussi contre-pouvoir<sup>80</sup>. Dans les relations de pouvoir, il y a toujours des points d'insoumission qui échappent aux forces qui

---

<sup>80</sup> À la question « Qu'est-ce qui échappe au pouvoir ? », Foucault répond : « le contre-pouvoir », contrepartie d'un même jeu. Voir Roger-Pol Droit, 2004, p. 130.

tentent d'en prendre le contrôle. Ce point était déjà explicite dans *La volonté de savoir* : « Ces points de résistance sont présents partout dans le réseau de pouvoir » (Foucault, 1976 : 126). Jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir précise Foucault. Dans le champ des relations de pouvoir, les résistances sont « possibles, nécessaires, improbables, spontanées, sauvages, solitaires, concertées, rampantes, violentes, irréconciliables, promptes à la transaction, intéressées, ou sacrificielles » (*Ibid.*). Dans l'entretien « L'œil du pouvoir » (Foucault in Bentham, 1977), l'historienne Michelle Perrot donne l'exemple des résistances ouvrières qui se manifestaient au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. En somme, la résistance est « coextensive et absolument contemporaine » au pouvoir et comme lui, elle doit être aussi inventive, mobile et productive (Foucault, 2001x : 267). Plus tard, la notion de résistance se retrouvera dans l'analyse de la gouvernementalité sous forme de ce que Foucault appellera « contre-conduite » défini comme « lutte contre les procédés mis en œuvre pour conduire les autres<sup>82</sup> ».

Si les actions répondent à d'autres actions premières, elles leur sont consubstantielles en principe mais elles peuvent toujours s'y opposer en acte. Dans les dispositifs de pouvoir, les résistances constituent l'échappée qui tente de doubler chaque avancée du pouvoir<sup>83</sup>. Il ne s'agit donc pas d'une situation de piège mais au contraire, la résistance peut toujours mener à une transformation de la situation (Foucault, 2001a1, p. 1559). Ainsi pour Foucault, « l'analyse des mécanismes de pouvoir ne tend pas à montrer que le pouvoir est anonyme et toujours gagnant. Il s'agit au contraire de repérer les positions et les modes d'action de chacun, les

---

<sup>81</sup> Perrot répond alors à une question de Foucault. Voir Foucault in Bentham, *op. cit.*, pp. 28-29. Ailleurs, Perrot décrit les révoltes dans les prisons. Voir Perrot, *L'impossible prison*, 1980, pp. 284-291.

<sup>82</sup> Cf. entre autres « La leçon du 1<sup>er</sup> mars 1978 » du cours *Sécurité, territoire, population* (Foucault, 2004a : 195-232). Foucault préfère le terme « contre-conduite » à « dissidence » et « inconduite » (voir p. 205).

<sup>83</sup> À ce propos, la plèbe doit être envisagée à la fois comme objet d'assujettissement et d'utilisation mais aussi comme point de résistance. Voir « Pouvoirs et stratégies » in Foucault, 2001y, pp. 421-422.

possibilités de résistance et de contre-attaque des uns et des autres » (Foucault in Bentham, *op. cit.*: 29-30). Pour reprendre les derniers mots de *Surveiller et punir*, « il faut entendre le grondement de la bataille ».

Dans la conception foucauldienne du pouvoir, les relations de pouvoir ne sont pas à confondre avec des états de domination. « Lorsqu'un individu ou un groupe social arrivent à bloquer un champ de relations de pouvoir, à les rendre immobiles et fixes et à empêcher toute réversibilité du mouvement – par des instruments qui peuvent être aussi bien économiques que politiques ou militaires –, on est devant ce qu'on peut appeler un état de domination » (Foucault, 2001w : 1530). Autrement dit, un état ou fait de domination est une situation en quelque sorte sans issue pour la liberté des sujets. L'esclavage n'est pas un rapport de pouvoir tant que l'homme est enchaîné, ce qui revient à un rapport physique de contrainte ; mais il le devient s'il y a possibilité de déplacement et de fuite (Foucault in Dreyfus et Rabinow, *op. cit.*: 314).

L'analyse du pouvoir chez Foucault va se déplacer à partir de 1976. Comme nous allons le voir, ce déplacement est explicite dans les cours et les ouvrages publiés à partir de ce moment. L'étude des mécanismes du pouvoir se poursuit avec les notions de biopouvoir et de gouvernementalité.

### 2.7.1 Le biopouvoir

C'est dans le cinquième et dernier chapitre de *La volonté de savoir* (« Droit de mort et pouvoir sur la vie ») que Foucault propose la notion de biopolitique. Avant l'âge classique, l'Occident a connu un pouvoir du souverain agissant par prélèvement et appropriation. C'est un « pouvoir de vie ou de mort » dont la formule est « de *faire mourir* ou de *laisser vivre* » (Foucault, 1976 : 178). Foucault précise : « Le pouvoir y était avant tout droit de prise : sur les choses, le temps, les corps et finalement la vie ; il culminait dans le privilège de s'en emparer pour la supprimer » (*Ibid.* : 179).

Mais à partir de l'âge classique, le pouvoir de souveraineté a été supplanté par un autre type de pouvoir. Le droit de glaive du souverain en vue d'assurer sa survie cesse d'être l'absolu du pouvoir pour s'amalgamer à des fonctions élargies au corps social entier « d'incitation, de renforcement, de contrôle, de surveillance, de majoration et d'organisation des forces [...] » (*Ibid.*). Le nouveau pouvoir « s'exerce positivement sur la vie, [...] entreprend de la gérer, de la majorer, de la multiplier, d'exercer sur elle des contrôles précis et des régulations d'ensemble » (*Ibid.* : 180). Le pouvoir de gestion de la vie trouve une nouvelle formule : « un pouvoir de *faire* vivre ou de *rejeter* dans la mort » (*Ibid.* : 181).

Selon Foucault, ce pouvoir sur la vie s'est développé en suivant deux pôles reliés :

L'un des pôles, le premier, semble-t-il, à s'être formé, a été centré sur le corps comme machine : son dressage, la majoration de ses aptitudes, l'extorsion de ses forces, la croissance parallèle de son utilité et de sa docilité, son intégration à des systèmes de contrôle efficaces et économiques, tout cela a été assuré par des procédures de pouvoir qui caractérisent les *disciplines : anatomo-politique du corps humain*. Le second, qui s'est formé un peu plus tard, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est centré sur le corps-espèce, sur le corps traversé par la mécanique du vivant et servant de support aux processus biologiques : la prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, la longévité avec toutes les conditions qui peuvent les faire varier ; leur prise en charge s'opère par toute une série d'interventions et de *contrôles régulateurs : une bio-politique de la population* (*Ibid.* : 183).

Le premier pôle anatomo-politique caractérise le pouvoir disciplinaire dont j'ai exposé les principaux traits dans le présent chapitre. La discipline s'exerce sur un corps individualisé. Le second pôle bio-politique s'inscrit dans la régulation<sup>84</sup>, non au niveau du corps-individu mais sur le corps-population. Voilà donc l'émergence du biopouvoir qui caractérisera le dispositif de sexualité comme les autres agencements concrets qui formeront la grande technologie du pouvoir au XIX<sup>e</sup> siècle (*Ibid.* : 184-

---

<sup>84</sup> Dans le cours *Il faut défendre la société*, Foucault parle certes de mécanismes régulateurs mais utilise aussi les termes de régularité et surtout de pouvoir de régularisation (1997 : 220).

185). Par bio-politique, il faut entendre « ce qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans le domaine des calculs explicites et fait du pouvoir-savoir un agent de transformation de la vie humaine [...] » (*Ibid.* : 188). Foucault avait utilisé ce terme pour la première fois en 1974 lors d'une conférence prononcée à Rio de Janeiro et consacrée à l'histoire de la médicalisation de la société occidentale. Il disait alors que le capitalisme de la fin XVIII-début XIXe siècle avait investi le corps comme force productive : « Pour la société capitaliste, c'est le bio-politique qui importait avant tout, la biologie, le somatique, le corporel. Le corps est une réalité bio-politique; la médecine est une stratégie bio-politique » (Foucault, 2001b1 : 210). Plus tard, dans une autre conférence, cette fois-ci à Bahia (1976), Foucault rappellera que le pouvoir bio-politique s'exerce sur des individus constituant une entité biologique, c'est-à-dire une population utilisable comme machine à produire (Foucault, 2001k : 1012). La dernière partie du cours *Il faut défendre la société* (« Cours du 17 mars 1976 ») a aussi été consacrée à l'émergence du biopouvoir avec comme cible la population : « La biopolitique a affaire à la population, et la population comme problème politique, comme problème à la fois scientifique et politique, comme problème biologique et comme problème de pouvoir [...] » (Foucault, 1997 : 218-219).

Par ailleurs, le biopouvoir centré sur la gestion de la vie a joué un rôle dans le développement du capitalisme<sup>85</sup> en même temps qu'il a eu comme conséquence une mise à l'avant-plan de la norme<sup>86</sup> au détriment de la loi.

Dans *Homo sacer, le pouvoir souverain et la vie nue* (1997), Giorgio Agamben a proposé un complément à la thèse foucauldienne du biopouvoir,

au sens où ce qui caractérise la politique moderne n'est pas l'inclusion de la *zoe*, dans la *polis*, en soi très ancienne, ni simplement le fait que la vie comme telle

---

<sup>85</sup> Cf. *La volonté de savoir*, pp. 185-187.

<sup>86</sup> « Une société normalisatrice est l'effet historique d'une technologie de pouvoir centrée sur la vie » (Foucault, 1976 : 190). Selon Foucault, la société de normalisation est le plan d'ensemble de la norme de la discipline et de la norme de la régulation : « La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser » (Foucault, 1997 : 225).

devient un objet éminent de calculs et de prévisions du pouvoir étatique ; le fait décisif est plutôt que, parallèlement au processus en vertu duquel l'exception devient partout la règle, l'espace de la vie nue, situé à l'origine en marge de l'organisation politique, finit progressivement par coïncider avec l'espace politique, où exclusion et inclusion, extérieur et intérieur, *bios* et *zoe*, droit et fait, entrent dans une zone d'indifférenciation irréductible (1995 : 17).

L'approche d'Agamben se situe au point de jonction entre le modèle de la souveraineté et le pouvoir biopolitique, séparés par Foucault. L'analyse de l'*Homo sacer*<sup>87</sup> débouche sur l'émergence d'un pouvoir souverain moderne : [...] son fondement n'est pas l'homme, en tant que sujet politique libre et conscient, mais avant tout la vie nue, sa simple naissance qui, dans le passage du sujet au citoyen, est investie en tant que telle du principe de souveraineté (*Ibid.* : 139). Plus loin, Agamben précise : « Un des caractères essentiels de la biopolitique moderne (qui connaîtra son paroxysme au XX<sup>e</sup> siècle) est qu'il lui faut redéfinir sans cesse dans la vie le seuil qui articule et sépare ce qui est dedans et ce qui est dehors. Une fois que la vie naturelle impolitique, devenue le fondement de la souveraineté, franchit les murs de l'*oikos* et pénètre de plus en plus au cœur de la cité, elle se transforme en une ligne mouvante qu'il faut sans cesse redessiner » (*Ibid.* : 142).

Déplorant au passage que Foucault n'ait pas orienté ses recherches sur les États totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle ni sur les camps de concentration, Agamben confère au camp la signification d'un espace définissant l'« état d'exception » :

À un ordre juridique sans localisation (l'état d'exception, dans lequel la loi est suspendue) correspond désormais une localisation sans ordre (le camp comme espace permanent d'exception). Le système politique n'organise plus des formes de vie et des normes juridiques dans un espace déterminé, mais contient en lui une *localisation disloquante* qui l'excède, et à l'intérieur de laquelle toute forme de vie et toute norme peuvent virtuellement être prises. Le camp en tant que localisation disloquante est la matrice cachée de la politique où nous vivons encore et que nous devons apprendre à reconnaître, à travers toutes ses

---

<sup>87</sup> Figure du droit romain archaïque qu'il n'est pas permis de sacrifier et qu'on ne peut tuer sans commettre un homicide (Agamben, 1995 : 81)

métamorphoses, dans les *zones d'attente* de nos aéroports comme dans certaines périphéries de nos villes (*Ibid.* : 189).

### 2.7.2 La gouvernementalité

C'est dans la « Leçon du 1<sup>er</sup> février 1978 » du cours *Sécurité, territoire, population* que Foucault aborde le concept de « gouvernement ». Une série d'interrogations traduit le problème du gouvernement qui émerge au XVI<sup>e</sup> siècle : « Comment se gouverner, comment être gouverné, comment gouverner les autres, par qui doit-on accepter d'être gouverné. Comment faire pour être le meilleur gouverneur possible ? (Foucault, 2004a : 92). L'explication de Foucault débute par une opposition entre l'habileté du Prince – en référence à Machiavel – et ce qu'il appelle l'« art de gouverner ». Si le Prince est en rapport d'extériorité et de transcendance avec sa principauté qu'il doit protéger contre des menaces externes, le principe du gouvernement dans l'État est autre. Se référant à de La Perrière<sup>88</sup>, Foucault différencie le pouvoir singulier du Prince des autres « gouverneurs » dont les arts de gouverner sont entendus comme « pratiques multiples puisque beaucoup de gens gouvernent : le père de famille, le supérieur d'un couvent, le pédagogue, le maître par rapport à l'enfant ou au disciple [...] » (*Ibid.* : 96). Pour Foucault, contrairement au pouvoir princier transcendant, les multiples foyers de gouvernement sont immanents à la société où ils s'exercent.

Les arts de gouverner se déclinent en trois types : « Le gouvernement de soi-même qui relève de la morale ; l'art de gouverner une famille comme il faut, et qui relève de l'économie ; et enfin, la “science de bien gouverner” l'État qui, elle, relève de la politique<sup>89</sup> ». Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'enjeu du gouvernement, affirme Foucault, est l'introduction de l'économie dans l'exercice politique : « Gouverner un État sera donc mettre en œuvre l'économie, une économie au niveau de l'État tout

---

<sup>88</sup> Dans *Le Miroir politique, contenant diverses manières de gouverner*, édition parisienne, 1567.

<sup>89</sup> Foucault cite ici François La Mothe Le Vayer dans *L'Économique du Prince*, Paris, A. Courbé, 1653. (Cf. Le cours *Sécurité, territoire et population* [Foucault, 2004a], p. 97, p. 116 note 19.

entier, c'est-à-dire [exercer]<sup>90</sup> à l'égard des habitants, des richesses, de la conduite de tous et de chacun une forme de surveillance, de contrôle, non moins attentive que celle du père de famille sur la maisonnée et ses biens » (*Ibid.* : 98). Ce passage renvoie au point de vue exprimé par Agamben sur le dispositif entendu comme *oikonomia*.

Le modèle du gouvernement diffère du modèle de la souveraineté fondé sur la survie du souverain et le maintien de son territoire. La souveraineté impose la loi alors que le gouvernement dispose des choses. Gouverner, c'est prendre pour cible des hommes et des choses pour une « fin convenable<sup>91</sup> », « c'est tenir compte des événements qui peuvent arriver [...] ; c'est tenir compte des choses qu'on peut faire » (*Ibid.* : 100). Le mode du gouvernement opère à travers une finalité plurielle et des tactiques et n'a point besoin d'agir par la force<sup>92</sup>.

L'art de gouverner a pris son essor à la faveur d'une donnée essentielle qui est la population. Le développement du gouvernement s'est effectué en prenant prise sur la population et ses caractéristiques propres – ce qui a mené à l'abandon du modèle de la famille –. « La population apparaît donc, plutôt que la puissance du souverain, comme la fin et l'instrument du gouvernement : sujet de besoins, d'aspirations, mais aussi objet entre les mains du gouvernement. [Elle apparaît]<sup>93</sup> comme consciente, en face du gouvernement, de ce qu'elle veut et inconsciente, aussi, de ce qu'on lui fait faire » (*Ibid.* : 109).

Dans le texte « “Omnes et singulatim” : vers une critique de la raison politique », Foucault résume les caractéristiques du pouvoir qu'il associe au gouvernement : « Le trait distinctif du pouvoir, c'est que certains hommes peuvent plus ou moins

---

<sup>90</sup> Crochets des éditeurs dans le texte.

<sup>91</sup> Foucault se réfère ici à la définition suivante de Guillaume de La Perrière : « Gouvernement est la droite disposition des choses, desquelles on prend charge pour les conduire jusqu'à fin convenable » (2004a : 99).

<sup>92</sup> Référence encore une fois à de La Perrière : le bon gouverneur doit posséder « patience, sagesse et diligence » et tel le bourdon dans une ruche, son règne n'a pas besoin d'aiguillon (Foucault, 2004a : 103).

<sup>93</sup> Crochets dans le texte.

entièrement déterminer la conduite d'autres hommes – mais jamais de manière exhaustive ou coercitive. Un homme enchaîné et battu est soumis à la force que l'on exerce sur lui. Pas au pouvoir. Mais si on peut l'amener à parler, quand son ultime recours aurait pu être de tenir sa langue, préférant la mort, c'est donc qu'on l'a poussé à se comporter d'une certaine manière. Sa liberté a été assujettie au pouvoir. Il a été soumis au gouvernement (*Id.*, 2001c1 : 979). C'est la même analyse fondée sur le gouvernement comme la conduite des autres qu'on retrouve dans le texte « Deux essais sur le sujet et le pouvoir » :

Il faut laisser à ce mot la signification très large qu'il avait au XVI<sup>e</sup> siècle. Il ne se référait pas seulement à des structures politiques et à la gestion des États ; mais il désignait la manière de diriger la conduite d'individus ou de groupes : gouvernement des enfants, des âmes, des communautés, des familles, des malades. Il ne recouvrait pas seulement des formes instituées et légitimes d'assujettissement politique ou économique; mais des modes d'action plus ou moins réfléchis et calculés, tous destinés à agir sur les possibilités d'actions d'autres individus. Gouverner, en ce sens, c'est structurer le champ d'action éventuel des autres » (Foucault in Dreyfus et Rabinow, *op. cit.*: 314).

Biopouvoir et gouvernement vont être étendus à une autre notion. C'est à la fin du cours du 1<sup>er</sup> février 1978 que Foucault propose un nouveau concept, celui de « gouvernementalité » qui résume un processus occidental général de passage d'un État de justice (souveraineté) à un État administratif (discipline) et ensuite à un État de gouvernement (dispositifs de sécurité) :

Par ce mot de « gouvernementalité », je veux dire trois choses. Par « gouvernementalité », j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument essentiel les dispositifs de sécurité. Deuxièmement, par « gouvernementalité », j'entends la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres : souveraineté, discipline, et qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement [et, d'autre part], le développement de toute une série de savoirs. Enfin, par

« gouvernementalité », je crois qu'il faudrait entendre le processus, ou plutôt le résultat par lequel l'État de justice du Moyen Âge, devenu aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles État administratif, s'est trouvé petit à petit « gouvernementalisé ». (*Id.* : 111-112).

Ce processus général est ce qu'il appelle une « gouvernementalisation » de l'État. Pour Michel Senellart<sup>94</sup>, le concept de « gouvernementalité » marque chez Foucault un déplacement théorique, qui, sans renoncer aux analyses précédentes sur le concept de pouvoir, prend pour objet la généalogie de l'État moderne<sup>95</sup>. L'histoire de la gouvernementalité se poursuit dans *Sécurité, territoire, population* avec des leçons sur le pouvoir pastoral, le gouvernement politique des hommes et la raison d'État<sup>96</sup> ainsi que dans le cours *Naissance de la biopolitique* (Foucault, 2004b) qui s'attarde sur une nouvelle rationalité de l'art de gouverner qu'est le libéralisme. Pour la présente recherche, il n'est pas opportun de m'étendre sur les nombreux détails des deux cours sur les concepts de gouvernement et de biopolitique. Ce qui importe, c'est de montrer comme nous venons de le voir la continuité des analyses sur le pouvoir, de *Surveiller et punir* à la gouvernementalité<sup>97</sup> en passant par *La volonté de savoir*. Comme l'affirme Foucault, la gouvernementalité, c'est-à-dire la manière dont on conduit la conduite des hommes n'est pas autre chose qu'une proposition de grille d'analyse pour les relations de pouvoir (Foucault, 2004a : 191-192).

---

<sup>94</sup> Pour une histoire détaillée du concept de gouvernement, voir Michel Senellart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, coll. « Des travaux », 1995.

<sup>95</sup> Cf. Michel Senellart, « Situation des cours » dans Foucault, 2004a, pp. 379-411.

<sup>96</sup> À propos de ce terme, Foucault dit : « Il s'agit essentiellement, dans cette raison d'État, par cette raison d'État, de repérer ce qui est nécessaire et suffisant pour que l'État existe et se maintienne dans son intégrité, si elle venait à être entamée » (Foucault, 2004a, p. 263). Le maintien de l'État passe par un savoir sur l'État. Ce savoir est la statistique entendu à l'origine comme la « connaissance des forces et des ressources qui caractérisent l'État à un moment donné » (*Ibid.* : 280). Sur la raison d'État, voir également le texte « *Omnes et singulatim* » : vers une critique de la raison politique » (Foucault, 2001c1 : 969-972).

<sup>97</sup> À propos de ce concept, voir entre autres Claude Gautier (1996) qui évoque un décentrement chez Foucault vers la conduite comme pratiques repérables dans les réalités institutionnelles ; Sylvain Meyet, Marie-Cécile Naves et Thomas Ribemont (dir.) (2005), particulièrement le texte de Pascale Laborier et Pierre Lascoumes qui réfèrent à quelques travaux en France ; Armand Hatchuel et *al.* (2005) où la gouvernementalité est mobilisée en rapport avec la théorie des organisations.

L'analyse de la gouvernementalité chez Foucault a été prolongée à travers les techniques de soi, poursuite logique d'une généalogie du sujet qui traverse l'œuvre du philosophe et élargissement d'un projet jusque-là polarisé autour des techniques de domination.

Dans un texte intitulé « Sexualité et solitude », Foucault revient quelque peu sur son parcours et indique la nouvelle direction dans laquelle il allait orienter sa généalogie du sujet. Reprenant des propositions d'Habermas, il cite trois principaux types de techniques : « les techniques qui permettent de produire, de transformer, de manipuler des choses (techniques de production) ; les techniques qui permettent d'utiliser des systèmes de signes (techniques de signification ou de communication) ; et les techniques qui permettent de déterminer la conduite des individus, d'imposer certaines finalités ou certains objectifs (les techniques de domination) (Foucault, 2001d1 : 989-990). La nouvelle orientation reposera sur un autre type de techniques :

Ce dont je me suis rendu compte peu à peu, c'est qu'il existe dans toutes les sociétés un autre type de techniques : celles qui permettent à des individus d'effectuer, par eux-mêmes, un certain nombre d'opérations sur leur corps, leur âme, leurs pensées, leurs conduites, et ce de manière à produire en eux une transformation, une modification, et à atteindre un certain état de perfection, de bonheur, de pureté, de pouvoir surnaturel. Appelons ces techniques les techniques de soi (*Ibid.* : 990).

Pour Foucault, qui avait surtout porté son attention sur les techniques de domination, l'analyse des rapports de pouvoir et de la gouvernementalité doit donc se poursuivre du côté des techniques de soi. Dans le cours « Subjectivité et vérité », Foucault explique que la gouvernementalité sera reprise sous l'aspect du « gouvernement de soi par soi dans son articulation avec les rapports à autrui » (Foucault, 2001e1 : 1033). « Se gouverner » passe par les techniques de soi définies comme « procédures, comme il en existe sans doute dans toute civilisation, qui sont proposées ou prescrites aux individus pour fixer leur identité, la maintenir ou la

transformer en fonction d'un certain nombre de fins et cela grâce à des rapports de maîtrise de soi sur soi ou de connaissance de soi par soi » (*Ibid.* :1032).

Dans l'introduction de *L'usage des plaisirs* (tome 2 de l'histoire de la sexualité publié en 1984), Foucault revient sur son parcours et ses déplacements théoriques. Après le savoir et le pouvoir, un troisième déplacement théorique s'attèle au sujet en cherchant « quelles sont les formes et les modalités du rapport à soi par lesquels l'individu se constitue et se reconnaît comme sujet » (Foucault, 1984a : 11). Les techniques de soi sont aussi appelées les « arts de l'existence<sup>98</sup> ». Prenant l'exemple de la fidélité conjugale, Foucault montre comment la conduite de soi mène à la constitution d'un « sujet moral » à travers un éventail d'actions morales :

Toute action morale<sup>99</sup>, c'est vrai, comporte un rapport au réel où elle s'effectue et un rapport au code auquel elle se réfère ; mais elle implique aussi un certain rapport à soi ; celui-ci n'est pas simplement « conscience de soi », mais constitution de soi comme « sujet moral », dans laquelle l'individu circonscrit la part de lui-même qui constitue l'objet de cette pratique morale, définit sa position par rapport au précepte qu'il suit, se fixe un certain mode d'être qui vaudra comme accomplissement moral de lui-même ; et, pour ce faire, il agit sur

---

<sup>98</sup> « Par là il faut entendre des pratiques réfléchies et volontaires par lesquelles les hommes, non seulement se fixent des règles de conduite, mais cherchent à se transformer eux-mêmes, à se modifier dans leur être singulier, et à faire de leur vie une œuvre qui porte certaines valeurs esthétiques et réponde à certains critères de style » (Foucault, 1984a : 17-18). Dans la suite du texte, Foucault parle aussi d'« esthétiques de l'existence » et de « technologies de soi ».

<sup>99</sup> Dans « Morale et pratique de soi », troisième partie de l'introduction de *L'usage des plaisirs*, Foucault écrit : « Par "morale", on entend un ensemble de valeurs et de règles d'action qui sont proposées aux individus et aux groupes par l'intermédiaire d'appareils prescriptifs divers, comme peuvent l'être la famille, les institutions éducatives, les Églises, etc. Il arrive que ces règles et valeurs soient très explicitement formulées en une doctrine cohérente et en un enseignement explicite. Mais il arrive aussi qu'elles soient transmises de façon diffuse et que, loin de former un ensemble systématique, elles constituent un jeu complexe d'éléments qui se compensent, se corrigent, s'annulent sur certains points, permettant ainsi compromis ou échappatoires. Sous ces réserves, on peut appeler "code moral" cet ensemble prescriptif. Mais par "morale", on entend aussi le comportement réel des individus, dans son rapport aux règles et valeurs qui leur sont proposés : on désigne ainsi la manière dont ils se soumettent plus ou moins complètement à un principe de conduite, dont ils obéissent ou résistent à un interdit ou une prescription, dont ils respectent ou négligent un ensemble de valeurs ; l'étude de cet aspect de la morale doit déterminer comment, et avec quelles marges de variation ou de transgression, les individus ou les groupes se conduisent en référence à un système prescriptif qui est explicitement ou implicitement donné dans une culture et dont ils ont conscience plus ou moins claire. Appelons ce niveau de phénomènes la "moralité des comportements" » (1984a : 32-33).

lui-même, entreprend de se connaître, se contrôle, s'éprouve, se perfectionne, se transforme (*Ibid.* : 35).

La constitution du sujet moral passe par des modes de subjectivation. Pour Deleuze, la capacité d'affecter les autres est doublé d'un « *pouvoir de s'affecter soi-même, un affect de soi par soi* » (1986 : 108). Par ailleurs, le rapport à soi est l'une des origines des points de résistance aux codes et aux pouvoirs (*Ibid.* : 111).

Les modes de subjectivation reposent sur les pratiques de soi<sup>100</sup> et fondent l'éthique du sujet. Foucault distingue des morales « orientées vers le code » des morales « orientées vers l'éthique » (*Ibid.* : 36-37). Les modes de subjectivation<sup>101</sup> se rapportent à des sujets éthiques. Éthique<sup>102</sup>, liberté et souci de soi participent à la gouvernementalité :

Je dis que la gouvernementalité implique le rapport de soi à soi, ce qui signifie justement que, dans cette notion de gouvernementalité, je vise l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres. Ce sont des individus libres qui essaient de contrôler, de déterminer la liberté des autres et, pour ce faire, ils disposent de certains instruments pour gouverner les autres, cela repose donc bien sur la liberté, sur le rapport de soi à soi et le rapport à l'autre (2001w : 1546-1548).

---

<sup>100</sup> Pour Foucault les pratiques de soi ne sont pas « quelque chose que l'individu invente lui-même. Ce sont des schémas qu'il trouve dans sa culture, et qui lui sont proposés, suggérés, imposés par sa culture, sa société, et son groupe social » (2001w : 1538).

<sup>101</sup> La subjectivation se décline en quatre grandes catégories. Foucault énumère ces dernières en donnant l'exemple de la fidélité conjugale où s'expriment des différences face à un code prescriptif sexuel : les différences ont trait à la « *détermination de la substance éthique*, c'est-à-dire la façon dont l'individu doit constituer telle ou telle part de lui-même comme matière principale de sa conduite morale [...] » ; au « *mode d'assujettissement*, c'est-à-dire sur la façon dont l'individu établit son rapport à cette règle et se reconnaît comme lié à l'obligation de la mettre en œuvre [...] » ; au « *travail éthique* qu'on effectue sur soi-même, et non pas seulement pour son comportement conforme à une règle donnée mais pour essayer de se transformer soi-même en sujet moral de sa conduite [...] » et à la « *téléologie* du sujet moral : car une action n'est pas morale seulement en elle-même et dans sa singularité ; elle l'est aussi par son insertion et par la place qu'elle occupe dans l'ensemble d'une conduite ; elle est un élément et un aspect de cette conduite, et elle marque une étape dans sa durée, un progrès éventuel dans sa continuité » (*Ibid.* : 33-34). Voir également un résumé de ces quatre aspects dans Foucault in Dreyfus et Rabinow (*op. cit.* : 332-336).

<sup>102</sup> L'éthique est pour Foucault la « pratique réfléchie de la liberté » (2001w : 1530)

Les derniers livres de Foucault, *L'usage des plaisirs* (1984) et *Le souci de soi* (1984)<sup>103</sup> sont grosso modo consacrés au développement, dans les codes grec et chrétien, d'une morale sexuelle guidée par des arts de l'existence basés sur les techniques de soi et le souci de soi dont le but est à la fois la connaissance de soi, le contrôle de soi et la souveraineté de soi dans les rapports avec les autres.

Le dernier point de ce cadre conceptuel est consacré au passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle. Les concepts que nous venons de voir sont en rapport avec une nouvelle rationalité de « gouvernement » dont la finalité est la gestion de la population. Ces concepts renvoient déjà aux sociétés qui ne sont plus dominées par des procédés disciplinaires mais par des modes et des réseaux d'une surveillance autre.

## 2.8 Dispositifs de sécurité et sociétés de contrôle

Nous venons de voir comment Foucault a décrit l'évolution des technologies de pouvoir, du régime de la souveraineté à la gouvernementalité en passant par la technologie disciplinaire. Le régime de la gouvernementalité est celui des dispositifs de sécurité. C'est à la fin du cours *Il faut défendre la société* que Foucault parle de la mise en place, à la fin du XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle et en rapport avec la biopolitique, de « mécanismes plus subtils, plus rationnels [...] de sécurité » (Foucault, 1997 : 218). Il distingue alors la discipline, technologie de dressage ayant comme cible le corps, de la biopolitique, technologie de sécurité ayant comme cible la population (*Ibid.* : 222).

Foucault propose une description plus détaillée de ce qu'il appelle les « dispositifs de sécurité » dans le cours *Sécurité, territoire, population*. Se demandant si l'économie générale de pouvoir est en train de devenir de l'ordre de la sécurité ou si on peut parler d'une société de sécurité, Foucault se propose d'étudier l'histoire des

---

<sup>103</sup> *Les aveux de la chair*, quatrième et dernier tome de *L'histoire de la sexualité* est resté inachevé.

technologies de sécurité (Foucault, 2004a : 12). Il repère au moins quatre traits généraux des dispositifs de sécurité : espace de sécurité, traitement de l'aléatoire, normalisation et corrélation entre la sécurité et la population. Il en donne la description en prenant trois exemples : la ville, la disette, l'épidémie.

Au niveau de l'espace, « la sécurité va essayer d'aménager un milieu<sup>104</sup> en fonction d'événements ou de séries d'événements possibles, séries qu'il va falloir régulariser dans un cadre multivalent et transformable. L'espace propre à la sécurité renvoie donc à une série d'événements. Il renvoie au temporel et à l'aléatoire, un temporel et un aléatoire qu'il va falloir inscrire dans un espace donné » (*Ibid.* : 22). C'est l'exemple de la ville qui maximise la circulation et la surveillance en minimisant les risques et les inconvénients.

Prenant l'exemple de la disette, Foucault montre le rapport du gouvernement à l'événement. Alors que le système juridico-disciplinaire procédait par limitations et interdictions pour prévenir l'arrivée de la disette, le dispositif de sécurité, hérité des physiocrates, ne cherche pas à prévenir coûte que coûte le mal de la disette mais va plutôt, par la liberté de circulation et par le « laisser-faire », prendre en compte la réalité du grain, ses conditions et ses oscillations<sup>105</sup>. Pour Foucault, l'organisation des sociétés politiques modernes repose sur les dispositifs de sécurité qui travaillent la réalité « en faisant jouer, grâce à et à travers toute une série d'analyses et de dispositions spécifiques, les éléments de la réalité les uns par rapport aux autres » (*Ibid.* :49).

Au niveau de la normalisation, les dispositifs de sécurité se distinguent là aussi des dispositifs disciplinaires. Foucault se sert de l'épidémie de la variole pour montrer comment, contrairement aux disciplines qui normalisent par quadrillage et

---

<sup>104</sup> « Le milieu, c'est un ensemble de données naturelles, fleuves, marécages, collines, c'est un ensemble de données artificielles, agglomération d'individus, agglomération de maisons, etc. Le milieu, c'est un certain nombre d'effets qui sont des effets de masse portant sur tous ceux qui y résident. C'est un élément à l'intérieur duquel se fait un bouclage circulaire des effets et des causes, puisque ce qui est effet d'un côté va devenir cause de l'autre » (*Ibid.* : 22-23)

<sup>105</sup> Cf. « La leçon du 18 janvier 1978 », Foucault, 2004a.

surtout par partage entre le normal et l'anormal en vue d'un objectif, les dispositifs de sécurité normalisent par repérage du normal et de l'anormal, par le jeu des distributions de normalité<sup>106</sup>. Pour faire face à l'épidémie de la variole, la discipline sépare les malades des non-malades en se fixant d'atteindre la norme, c'est ce que Foucault appelle la normation (*Ibid.* : 59, 65). Le dispositif de sécurité opère autrement, en intégrant l'ensemble de la population et leurs caractéristiques propres : « La norme est le jeu à l'intérieur des normalités différentielles » (*Ibid.* : 65). Foucault parle alors non pas de normation mais de normalisation.

Si Foucault procède par grands découpages historiques, il spécifie néanmoins bien qu'il ne faut pas penser que chaque époque gomme totalement les anciens procédés de pouvoir. Autrement dit, les techniques disciplinaires ne se sont pas constituées en effaçant les techniques de souveraineté comme le régime du biopouvoir n'a pas vu le jour avec la disparition des procédés disciplinaires. La dominance d'un régime particulier n'exclut pas la présence de techniques plus anciennes. « Une technologie de sécurité par exemple va se mettre en place, reprenant en compte et faisant fonctionner à l'intérieur de sa tactique propre des éléments juridiques, des éléments disciplinaires, quelques fois même en les multipliant » (*Ibid.* : 10). Plus loin, Foucault écrit : « La sécurité est une certaine manière d'ajouter, de faire fonctionner, en plus des mécanismes proprement de sécurité, les vieilles armatures de la loi et de la discipline » (Foucault, 2004a : 12)<sup>107</sup>. Ce dernier point est

---

<sup>106</sup> Cf. « La leçon du 25 janvier 1978 », Foucault, 2004a.

<sup>107</sup> D'autres passages se rapportent à cette précision : « Dans le système juridico-légal, il est absolument évident que le côté disciplinaire était loin d'être absent puisque, après tout, quand on imposait un acte, même et surtout s'il était en apparence de peu d'importance et de peu de conséquence, lorsqu'on imposait un châtement exemplaire, c'était bien précisément que l'on voulait obtenir un effet correctif sinon sur le coupable lui-même — car si on le pendait la correction était faible pour lui — [du moins sur le] reste de la population » (Foucault 2004a : 8).

« Je pourrais dire aussi, à l'inverse, que si l'on prend les mécanismes de sécurité tels qu'on essaie de les développer à l'époque contemporaine, il est absolument évident que ça ne constitue aucunement une mise entre parenthèses ou une annulation des structures juridico-légales ou des mécanismes disciplinaires (*Ibid.* : 9).

essentiel pour comprendre l'hypothèse qui sous-tend la présente recherche. L'hypothèse sera explicitée dans le prochain chapitre.

Le terme « dispositifs de sécurité » n'était pas satisfaisant pour Foucault (*Ibid.* : 59) et comme le soulignent les éditeurs du Cours *Sécurité, territoire, population*, le concept même de « sécurité », initié dans le cours de 1975-1976, n'a pas été repris dans *La volonté de savoir*, Foucault préférant parler de « contrôles régulateurs » pour marquer la différence entre les mécanismes disciplinaires et les mécanismes biopolitiques (*Ibid.* : 25 note 5). Soulevée dans le cours de 1977-1978, l'idée de « société de sécurité<sup>108</sup> » a donc fait place au biopouvoir.

Foucault n'a pas parlé de « société de contrôle », le concept a été proposé par Gilles Deleuze. Certes, la notion de contrôle traverse l'œuvre de Foucault<sup>109</sup>. Dans une conférence prononcée en mars 1987, Deleuze dit : « C'est vrai que nous entrons dans une société qu'on peut appeler une société de contrôle » (2003 : 299). Deleuze emprunte l'expression à Burroughs et distingue ce nouveau type de sociétés des sociétés disciplinaires : « Un contrôle n'est pas une discipline. Avec une autoroute, vous n'enfermez pas les gens mais en faisant des autoroutes, vous multipliez des moyens de contrôle. Je ne dis pas que ce soit cela le but unique de l'autoroute mais des gens peuvent tourner à l'infini et "librement" sans être du tout enfermés tout en étant parfaitement contrôlés. C'est cela notre avenir » (*Ibid.* : 300). Deleuze ajoute que l'information est ce système contrôlé qui agit par mots d'ordre. Justement chez Burroughs, le contrôle est essentiellement basé sur des mots, suggestions ou

---

<sup>108</sup> Dans un entretien qui date de novembre 1977 — soit avant la première leçon du cours *Sécurité, territoire, population* —, Foucault, expliquant le rapport État-population, précise le sens du concept sécurité en l'opposant au totalitarisme : « Les sociétés de sécurité qui sont en train de se mettre en place tolèrent, elles, toute une série de comportements différents, variés, à la limite déviants, antagonistes même les uns avec les autres ; à condition, c'est vrai, que ceux-ci se trouvent dans une certaine enveloppe qui éliminera des choses, des gens, des comportements considérés comme accidentels et dangereux. Cette délimitation de l'"accident dangereux" appartient effectivement au pouvoir. Mais, dans cette enveloppe, il y a une marge de manœuvre et un pluralisme tolérés infiniment plus grands que dans les totalitarismes. C'est un pouvoir plus habile, plus subtil que celui du totalitarisme » (Foucault, 2001e1, 386).

<sup>109</sup> À ce propos, voir Alain Beaulieu, « La transversalité de la notion de contrôle dans le travail de Michel Foucault » in Alain Beaulieu (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social* (2005).

persuasions (Burroughs, 1981: 129). Par ailleurs, le contrôle n'existe pas sans opposition. Burroughs écrit : « Je contrôle un sujet hypnotisé (au moins partiellement) ; je contrôle un esclave, un chien, un ouvrier ; mais si j'établis un contrôle complet, par exemple en mettant des électrodes dans le cerveau, alors mon sujet est un peu plus qu'un magnétophone, qu'une caméra, qu'un robot. [...] Tous les systèmes de contrôle s'efforcent de rendre le contrôle aussi étroit que possible, mais, en même temps, s'ils y parviennent complètement, il n'y a plus rien à contrôler<sup>110</sup> » (*Ibid.* : 130).

Dans un entretien avec Toni Negri en 1990<sup>111</sup>, Deleuze reprend le concept et affirme : « Nous entrons dans des sociétés de contrôle, qui fonctionnent non plus par enfermement, mais par contrôle continu et communication instantanée » (1990 : 236). À la faveur de la crise des institutions disciplinaires enfermantes, les sociétés de contrôle s'organisent autour d'un milieu ouvert. Deleuze fait correspondre à chaque type de société un type de machine : « les machines simples et dynamiques pour les sociétés de souveraineté, les machines énergétiques pour les disciplines, les cybernétiques et les ordinateurs pour les sociétés de contrôle » (*Ibid.* : 237).

Dans son texte « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle<sup>112</sup> », Deleuze va reprendre le découpage sociétés de souveraineté-sociétés disciplinaires-sociétés de contrôle. Pour lui, la mise en place des sociétés de contrôle se serait accélérée après la Deuxième Guerre mondiale (1990 : 241). À la différence des systèmes disciplinaires qui opèrent par l'enfermement et qui sont des moules, les sociétés de contrôle sont des modulations (*Ibid.* : 242). Deleuze poursuit la distinction en ces termes : « Les sociétés disciplinaires ont deux pôles : la signature qui indique l'*individu*, et le nombre ou numéro matricule qui indique sa position dans la *masse*. [...] Dans les

---

<sup>110</sup> *Ibid.* : 130. Le texte cité est une traduction de « The Limits of Control » in William S. Burroughs, *The Adding Machine: selected essays*, 1993, pp. 117-121.

<sup>111</sup> Publié d'abord sous le titre « Le devenir révolutionnaire et les créations politiques » in *Futur antérieur*, n°1, pp. 100-108, il sera repris sous le titre « Contrôle et devenir » in Deleuze, *Pourparlers*, 1990, pp. 229-239.

<sup>112</sup> Publié dans *L'autre journal*, n°1, mai 1990 et repris in Deleuze, *Pourparlers* (1990, pp. 240-247)

sociétés de contrôle, au contraire, l'essentiel n'est plus une signature ni un nombre, mais un chiffre ; le chiffre est un *mot de passe* [...] » (*Ibid.* : 243). Une métaphore résume ce passage fondamental des disciplines aux sociétés de contrôle, c'est le passage de l'animal taupe (réseau de trous) à l'animal serpent (système ondulatoire complexe d'anneaux) (*Ibid.* : 244, 247). Dans cette nouvelle forme de capitalisme qui a succédé aux disciplines, « le marketing est maintenant l'instrument du contrôle social, et forme la race impudente de nos maîtres. Le contrôle est à court terme et à rotation rapide, mais aussi continu et illimité [...] » (*Ibid.* : 245-246).

Reprenant des thèses développées plus tôt avec Antonio Negri (1994), Michael Hardt s'est aussi intéressé au passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle. Il a repris la métaphore deleuzienne de la taupe et du serpent puis une autre métaphore du système de tranchées empruntée à Gramsci. Prenant l'exemple de la guerre du Golfe et voulant souligner l'importance de la surveillance, de la mobilité et de la vitesse au détriment de la guerre de positions, Hardt note : « L'espace métaphorique des sociétés de contrôle est peut-être mieux caractérisé par les sables mouvants du désert où les positions sont continuellement balayées ou mieux, par les surfaces lisses du cyberspace, avec ses flux de codes et d'information infiniment programmables » (Hardt, 1995 : 36). Le diagramme de la société de contrôle est orienté vers la mobilité et l'anonymat (*Ibid.*). Par ailleurs, la société de contrôle est soutenue par des contrôles complexes de la circulation de l'information comme une vaste utilisation des techniques de sondage et de surveillance ainsi que l'utilisation sociale innovatrice des médias (*Ibid.* : 36-37). Hardt précise lui aussi, en accord avec Foucault et Deleuze, qu'il ne faut pas imaginer que la société de contrôle fait complètement disparaître les mécanismes de souveraineté et les mécanismes disciplinaires.

Insatisfait de la vision proposée par Deleuze qu'il qualifie de mince, Michael Hardt offre un élargissement de la notion de société de contrôle à l'aune de ses travaux avec Negri sur le dépérissement de la société civile et sur le concept d'«

Empire ». Pour lui, l'idée essentielle se résume comme suit : « Le passage de la société disciplinaire à la société de contrôle se caractérise d'abord par l'effondrement des murs qui définissaient les institutions. Il y aura donc de moins en moins de distinction entre le dedans et le dehors. C'est en fait un élément de changement général dans la manière dont le pouvoir marque l'espace lors du passage de la modernité à la postmodernité » (Hardt, 1998 : 361). Au sortir de la crise de la société moderne, l'éclatement des murs institutionnels dans la société de contrôle est consécutif à une « omni-crise », c'est-à-dire des micro-crisis qui traversent le corps social entier postmoderne. La « société mondiale de contrôle » repose alors sur la corruption<sup>113</sup> et forme une société proprement capitaliste dont le marché mondial est à la fois le point de départ et le point d'arrivée<sup>114</sup>.

Dans *Empire* (2000), Michael Hardt et Antonio Negri reviennent sur la société de contrôle en expliquant les contours d'un nouvel ordre mondial qui caractérise le régime de la globalisation des échanges économiques et sociaux. Leur thèse centrale est que la nouvelle logique du pouvoir est ce qu'ils appellent l'Empire :

C'est un appareil *décentralisé* et *déterritorialisé* de gouvernement, qui intègre progressivement l'espace du monde entier à l'intérieur des frontières ouvertes, et en perpétuelle expansion. L'Empire gère des identités hybrides, des hiérarchies flexibles et des échanges pluriels en modulant ses réseaux de commandement. Les couleurs nationales distinctes de la carte impérialiste du monde se sont mêlées dans l'arc-en-ciel mondial de l'Empire (Hardt et Negri, 2000 : 17).

Prenant Foucault comme point de départ, Hardt et Negri rapportent le passage de la société disciplinaire à la société de contrôle ainsi que la notion de

---

<sup>113</sup> « On ne donnera pas à ce concept de corruption une signification morale ou apocalyptique. Il faut le concevoir à la manière d'Aristote, comme le processus inverse de la génération, comme un devenir des corps, un moment dans le va-et-vient de la formation et de la déformation des subjectivités. Il faut donc le penser selon l'étymologie latine : *corrumpere*, détraquer. Si la machine capitaliste ne marque qu'en se détraquant comme le disent Deleuze et Guattari, la société de contrôle se détraque elle aussi et ne marque qu'en se détraquant. Voilà la corruption » (*Ibid.* : 374-375).

<sup>114</sup> Voir les trois hypothèses de discussion formulées par Hardt (*Ibid.*).

biopouvoir à leur propre analyse de l'Empire. À partir de là, ils entendent la société de contrôle comme

la société qui se développe à l'extrême fin de la modernité et ouvre sur le postmoderne, et dans laquelle les mécanismes de maîtrise se font plus "démocratiques", toujours plus immanents au champ social, diffusés dans le cerveau et le corps des citoyens. Les comportements d'intégration et d'exclusion sociale propres au pouvoir sont ainsi de plus en plus dans les sujets eux-mêmes. Le pouvoir s'exerce maintenant par des machines qui organisent directement les cerveaux (par des systèmes de communication, des réseaux d'information, etc.) et les corps (par des systèmes d'avantages sociaux, des activités encadrées, etc.) vers un état d'aliénation autonome, en partant du sens de la vie et du désir de créativité. La société de contrôle pourrait ainsi être caractérisée par une intensification et une généralisation des appareils normalisants de la disciplinarité qui animent de l'intérieur nos pratiques communes et quotidiennes ; mais au contraire de la discipline, ce contrôle s'étend au-delà des sites structurés des institutions sociales, par le biais de réseaux souples, modulables et fluctuants (*Ibid.* : 48-49).

Face au pouvoir impérial<sup>115</sup>, Hardt et Negri proposent une contrepartie, une alternative qui fonde les luttes et les résistances à travers le concept de « multitude ». Introduit à la fin d'*Empire*, le concept de multitude est longuement explicité dans *Multitude* (Hardt et Negri : 2004). Brièvement, disent les deux auteurs, « la multitude est ainsi un sujet multiple, intérieurement différencié, qui ne se construit pas et n'agit pas à partir d'un principe d'identité ou d'unité (et moins encore d'indifférence), mais à partir de ce qui lui est commun » (*Ibid.* : 126). La multitude se distingue donc des concepts comme le peuple, la foule et la masse. Son analyse est plutôt fondée sur la conception marxiste de la résistance des classes à la domination du capital (*Cf.* le point II.1. « Classes dangereuses » (*Ibid.* : 129-189).

Chez Agamben, le concept d'« état d'exception » traduit également un nouvel ordre planétaire. Pour le philosophe italien, les États contemporains sont caractérisés par un état d'urgence permanent. Ce qu'il nomme « état d'exception » ou encore «

---

<sup>115</sup> L'adjectif réfère selon Hardt et Negri au concept d'Empire qu'il faut distinguer de l'impérialisme entendue comme « extension de la souveraineté des États-nations européens au-delà de leurs frontières propres » (2000 : 16).

guerre civile mondiale », autrefois mesure provisoire et exceptionnelle, s'est constitué en paradigme de gouvernement dominant dans la politique contemporaine (2003 : 11-12).

Dans le contexte européen, Agamben fait coïncider la Première Guerre mondiale avec la mise au point des mécanismes et des dispositifs fonctionnels de l'état d'exception comme paradigme de gouvernement (*Ibid.* : 19). Selon lui, la tendance observée durant la Première Guerre mondiale — et avant — s'est par la suite généralisée avec l'inscription du paradigme de la sécurité dans la technique normale de gouvernement (*Ibid.* : 29). Il propose plusieurs exemples de dispositifs gouvernementaux d'exception dont la *Defence of the Realm Act* du 4 août 1914 en Angleterre. Aux États-Unis, Agamben renvoie aux mesures exceptionnelles prises par les présidents Abraham Lincoln et Woodrow Wilson, respectivement au moment de la Guerre de Sécession (1861-1865) et la Première Guerre mondiale où étaient interdites à toute personne les pratiques déloyales (*Ibid.* : 38-39). Il faut bien sûr ajouter à ces mesures d'exception, les dispositifs médiatiques définissant le cadre de la couverture journalistique de la guerre comme nous l'avons vu dans le dernier chapitre sur l'histoire des relations militaires-journalistes.

Dans *La globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire*, Armand Mattelart (2007) fait la généalogie du pouvoir de contrôle et des dispositifs de surveillance dans les régimes démocratiques. Son champ d'étude couvre les premières tentatives d'identification anthropométrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'obsession sécuritaire de l'après 11 septembre 2001. Mattelart se réfère à la fois à Foucault (*Surveiller et punir*) et à Deleuze (sociétés de contrôle) pour décrire le nouvel ordre sécuritaire qui s'installe au début du XXI<sup>e</sup> siècle. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la sécurité qui au départ cible les criminels devient vite affaire de la cité : « Dès les premières utilisations des techniques biométriques aux fins policières, l'idée a germé de leur extension aux masses » (Mattelart, 2007 : 25).

De la guerre totale aux attentats du 11 septembre 2001 en passant par la guerre froide, le paradigme techno-sécuritaire repose selon Mattelart sur un certain nombre de dispositifs : « dispositif de propagande », « dispositif d'espionnage », « dispositif de télésurveillance », « dispositifs de vidéosurveillance<sup>116</sup> », « dispositif de paramétrage », etc. Ces termes relevés au fil de l'argumentaire ne rendent pas totalement justice aux nombreux cas d'étude européens, latino-américains et nord-américains proposés pour illustrer ce que Mattelart appelle la « guerre globale », la « guerre sans fin » ou encore l'« état d'exception permanente ». En se basant sur trois concepts principaux, on peut encore résumer l'ouvrage de Mattelart en disant qu'il réfère à des « dispositifs de surveillance », « dispositifs de sécurité » ou « dispositifs de contrôle » dont la mise en place a pour but de juguler l'insécurité attribuée à divers ennemis notamment le criminel, l'étranger et le terroriste ou tout simplement de gérer les populations.

En ce qui concerne ma recherche, on trouve chez Mattelart quelques passages sur le rôle des médias dans le nouvel ordre sécuritaire. D'abord, la guerre totale qui a été l'occasion d'une mobilisation de l'opinion : « Pour cimenter l'alliance entre civils, le front et l'arrière, mais aussi démoraliser l'ennemi et convaincre les pays neutres, les belligérants se sont dotés d'une institution de censure et ont organisé des services de propagande » (*Ibid.* : 43). Durant la guerre froide, la pacification au Vietnam est passée par une information ouverte avec comme objectif de « gagner les cœurs et les esprits du peuple vietnamien afin de soutenir l'effort de guerre américain en essayant d'influencer favorablement les journalistes, recueillir des renseignements sur les tactiques de guerre psychologique de l'ennemi et saper son moral » (Rapport américain cité par Mattelart : 112). Si par moment, les médias suscitent la méfiance des autorités, ils sont, néanmoins, de connivence avec l'appareil d'État (*Ibid.* : 156,

---

<sup>116</sup> Dans un rapport de recherche intitulé « Nouvelles technologies, nouvelles régulations? » (1996), Eric Heilmann, André Vitalis et Béatrice Vendraud se sont intéressés à l'implantation des dispositifs de vidéosurveillance (études de cas français) et ont formulé l'hypothèse que la vidéosurveillance présente des aspects à la fois d'un dispositif disciplinaire (le vidéosurveillé se sait objet de surveillance) et d'une technologie de contrôle (vidéosurveillé comme simple objet d'informations).

158). Dans un court article intitulé « Médias et “insécurité” », Serge Halimi relève, par ailleurs, le mimétisme, l'exotisme et l'américanisation du discours médiatique français sur les questions de sécurité. Le traitement des médias, dit-il, privilégie le point de vue des victimes et le point de vue des gouvernants et s'homogénéise en s'abreuvant aux mêmes sources officielles<sup>117</sup>.

L'utilisation des médias fait alors partie intégrante du déploiement de l'état d'exception et ses nombreux dispositifs.

Pas de guerre globale, préemptive et préventive, illimitée dans le temps et l'espace, contre le nouvel ennemi global sans mobilisation de la totalité du complexe techno-informationnel. Tel est l'impératif qui émane des scénarios de surveillance élaborés par les géostratèges de la lutte anti-terroriste dès l'immédiat post-11 septembre 2001. Le dispositif militaire se doit d'irriguer l'ensemble de la société. Que ce soit sur le champ de bataille des armées ou dans la société et le monde, comme champ de bataille, il s'agit de relier tous les systèmes par un réseau de communications et d'informations de telle façon que la tête du système des systèmes ait une connaissance précise de chacun de ces théâtres d'opération, de leurs acteurs et de leurs trajectoires afin de prévenir les projets et actions du nouvel ennemi global et ajuster la réplique en temps réel. La chaîne de contrôle, c'est à la fois tous les maillons qui vont du citoyen dans sa vie quotidienne à l'État de sécurité nationale, et ceux qui relient le combattant sur le terrain au poste de commandement. Cette gémellité civil/militaire fait que l'industrie de défense est de plus en plus à même aujourd'hui de produire des dispositifs et des artefacts pour chacun des deux systèmes à la fois (Mattelart, 2007 : 170).

Gênante ou alliée, l'action des médias est certainement prise en compte dans la stratégie globale opérante dans l'ordre sécuritaire. La mise en place des dispositifs médiatiques en vue de la couverture des guerres post-11 septembre par les médias internationaux se rapporte directement au macrodispositif militaire chargée de surveiller à la fois le front (champ de bataille) et l'arrière (l'opinion). À ce titre, l'analyse du dispositif *embedding* est à mener dans ce cadre spécifique du contrôle planétaire.

---

<sup>117</sup> Voir Halimi (2001 : 64). L'article est publié dans un numéro de *Manière de voir* entièrement consacré aux « Sociétés sous contrôle ».

La surveillance globalisée s'appuie par ailleurs sur la maîtrise des réseaux d'information et de communication permise par le principe de la *Global Information Dominance* (*Ibid.* : 166). Paul Virilio s'est également penché sur la doctrine de la « révolution dans les affaires militaires<sup>118</sup> » et les principes de *Global Information Dominance* et d'*Information Warfare*. La « guerre de l'information » (*Information Warfare*) repose sur trois principes : « la présence permanente des satellites au-dessus des territoires, la transmission en temps réel des informations recueillies et, enfin, les capacités d'analyse rapide des données transmises aux divers états-majors » (Virilio, 1999 : 28). Cette guerre de l'information « n'est pas seulement le guidage des missiles grâce à l'*electronic warfare*, c'est le téléguidage de la confusion ; ce chaos des opinions qui complète et parachève le chaos des destructions sur le terrain » (*Ibid.* : 56).

Chez Virilio, la « révolution dans les affaires militaires » est à rapporter à ses analyses sur la vitesse. Dans *Vitesse et politique* (1977), il décrit un nouvel ordre marqué par la contraction des distances et la vitesse comme espérance de l'Occident. Cette révolution qu'il qualifie de dromocratique<sup>119</sup> est en fait le passage « de l'état de siège des guerres de l'espace à l'état d'urgence de la guerre du temps (1977 : 137). Cette réflexion de Virilio se poursuit entre autres dans *Vitesse de libération* (1995) où il parle d'un espace-monde caractérisé par le « contrôle d'environnement en temps réel, dû aux télétechnologies interactives » (1995 : 22) ; et dans *La bombe informatique* où il est question d'une « mutation globalitaire » servie par la révolution cybernétique des réseaux de télécommunications et la « perspective du temps réel ».

Pour Virilio, l'événement charnière de la guerre du temps combinée à celle de l'information, c'est la guerre du Golfe de 1991. « Première guerre électronique totale,

---

<sup>118</sup> Cf. aussi Negri et Hardt in *Multitude*, pp. 60-69.

<sup>119</sup> À la question du lien entre vitesse et pouvoir, Virilio répond : « Le pouvoir est inséparable de la richesse et la richesse est inséparable de la vitesse. Qui dit pouvoir dit, avant tout, pouvoir dromocratique – *dromos* vient du grec et veut dire “course” –, et toute société est une “société de course”. [...] Le pouvoir est toujours le pouvoir de contrôler un territoire par des messagers, des moyens de transport et de transmission » (1996 : 15).

[le] conflit du Golfe ne se joue plus seulement sur la ligne de front géographique donné, mais d'abord sur les moniteurs, les écrans de contrôle et les téléviseurs du monde entier » (1991 : 77). Ici, le temps réel est à la fois celui des armes de communication sophistiquées de l'armée américaine et celui du réseau de télévision *CNN* et sa guerre *live*. La vitesse de l'information mène plutôt à la désinformation et à la surinformation qu'à la libération de l'information. « Toujours plus de vitesse jusqu'à la commutation mondiale en temps réel. Toujours moins de contenu informatif jusqu'à la censure militaire bientôt imposée au *pool* de journalistes » (*Ibid.* : 98).

Pour Mattelart comme pour Virilio, la capacité de pouvoir tout repérer et tout cibler à l'échelle du globe transforme les systèmes de surveillance en principe panoptique (Mattelart, 2007 : 166 ; Virilio, 1998 : 135 ; 1999 : 28, 31-35). Les nombreuses analyses sur le rôle des médias et leurs liens avec la « guerre de l'information »<sup>120</sup> qui est partie intégrante de la communication militaire sont à rapporter au cadre conceptuel général de la société de surveillance.

Plus spécifiquement, comment le dispositif *embedding* est regardé à travers la paire de lunettes des sociétés de contrôle et de la surveillance globale ? De quel type de dispositif de surveillance s'agit-il ? Quel rapport peut-on établir entre la surveillance militaire du champ de bataille et le dispositif propre aux journalistes accrédités dans le programme *embedding* ? Quels réseaux d'information et de communication définissent le cadre général de la couverture médiatique de la guerre et le contrôle spécifique des sujets d'action présents sur le champ de bataille, qu'ils soient civils ou militaires ?

Nous venons de voir les propositions théoriques qui serviront de cadre conceptuel à cette recherche et permettront d'aborder l'univers du dispositif

---

<sup>120</sup> Voir entre autres sur la guerre en Irak, Mathien (dir.), *La guerre en Irak. Les médias et les conflits armés* (2006) ; Charon et Mercier (dir.), *Armes de communication massive* (2004) ; Allan et Zelizer (dir.), *Reporting War Journalism in Wartime* (2004) ; Thussu et Freedman (dir.), *War and the Media : Reporting Conflict 24/7* (2003).

*embedding*, les règles du jeu, les pratiques, les relations entre les militaires chargés d'administrer le programme médiatique et les journalistes qui sont appelés à couvrir les opérations de guerre auprès des unités combattantes.

Dans un premier temps, j'ai présenté divers contextes professionnels et disciplinaires où le concept de dispositif est utilisé. Les différentes définitions relevées dans ces contextes particuliers comme dans les sens courants campent grosso modo la notion de dispositif dans une signification qui tourne autour d'une dynamique sujet/objet, liberté/contrainte ; se dégage aussi l'idée d'un rapport au sein d'un arrangement à la fois matériel et sémiotique.

Comme nous l'avons vu, Michel Foucault s'est d'abord intéressé à l'épistémè avant d'élargir ses recherches sur le concept de dispositif englobant les aspects à la fois discursifs et non-discursifs. Ce concept a été au centre de l'analyse des sociétés disciplinaires finement exposées dans *Surveiller et punir*. Dans cet ouvrage essentiel à la compréhension de la signification du concept en rapport avec la discipline et le Panopticon de Bentham, est exposé un nouvel art de punir qui émerge à l'âge classique. Les multiples procédés disciplinaires et le dispositif panoptique basé sur le principe du « voir sans être vu » fondent ce que Foucault a appelé la « microphysique du pouvoir ».

Le concept de dispositif a ensuite été défini en empruntant à Michel Foucault, Gilles Deleuze et Giorgio Agamben qui ont cherché à répondre à la question « Qu'est-ce qu'un dispositif ? ». De leurs conceptualisations du dispositif, se dégagent les notions suivantes : ensemble d'éléments hétérogènes, fonction stratégique, lignes de forces, jeu de pouvoir, rapports de forces, activité de gouvernement, capacité de capturer et d'orienter, etc. Par ailleurs, la micro-politique de Deleuze et Guattari a été mobilisée dans le but de montrer la proximité entre les agencements concrets décrits dans *Mille Plateaux* et les dispositifs de pouvoir foucauldien.

Pour mieux comprendre le dispositif de pouvoir, il était indispensable de préciser la signification du concept de pouvoir chez Foucault. Celui-ci a défini le

pouvoir en termes de relations de pouvoir, de jeu de stratégies qui se matérialisent dans des réseaux complexes. Nous avons vu que le pouvoir ne peut être pensé en termes de possession et de détention, ni en termes d'oppression et de répression. Cette conception se détache clairement d'une vision juridique où le pouvoir est informé uniquement par la loi. À partir de cette approche, il est alors évident que la question des relations militaires-journalistes sera abordée en considérant le champ de possibilités des multiples rapports de force en jeu dans l'espace militaire où les journalistes couvrent la guerre. Il ne s'agit donc pas de considérer l'État ni l'armée comme sources du pouvoir. Cela ne signifie pas faire abstraction de leur prépondérance dans le rapport stratégique qui s'exerce sur le champ de bataille. Il n'en demeure pas moins que cette problématique des relations armée-médias est un terrain propice à l'analyse des relations de pouvoir à travers les règles spécifiques qui régissent les dispositifs mobilisés, les pratiques militaires et journalistiques et leurs incidences mutuelles, les tactiques des acteurs concernés et bien sûr les points de contre-pouvoir et de contre-conduite susceptibles de caractériser tout exercice de pouvoir.

J'ai également abordé les concepts de biopouvoir, de gouvernement et de gouvernementalité. Partant des disciplines centrées sur l'assujettissement d'un corps individualisé, je suis passé par la suite au biopouvoir et au mode de la gouvernementalité axés sur la régulation de la population. C'est l'émergence des dispositifs de sécurité.

Enfin, le dernier point du cadre conceptuel a été dédié aux sociétés de contrôle et aux technologies de la surveillance globalisée. L'élaboration théorique à ce propos a été tributaire des auteurs Michel Foucault, Gilles Deleuze, Michael Hardt et Antonio Negri, Armand Mattelart et Paul Virilio. Ces derniers ont décrit une époque marquée par une surveillance continue dans un espace de grande mobilité. Cet espace-monde est celui de la vitesse permise par les réseaux performants d'information et de communication. Dans cet espace d'état d'urgence (état

d'exception ou guerre sans fin), le nouvel ordre opérant est celui du temps réel, des machines cybernétiques et d'un nouvel art de gouverner qui touche d'innombrables dispositifs.

## CHAPITRE IV

### MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente l'infrastructure méthodologique mobilisée pour répondre à la question centrale de cette recherche, pour appliquer le cadre conceptuel et vérifier l'hypothèse. J'y expliquerai l'approche générale suivie pour recueillir et analyser les données en lien avec l'objectif de recherche centré sur le mode de fonctionnement du dispositif *embedding*. Ancrée dans une démarche qualitative, la stratégie de recherche déployée guide le choix de l'unité d'analyse et la collecte des données. Je présenterai les outils utilisés (technique et instruments de recherche) et le déroulement des opérations de constitution du corpus (sélection des participants et des documents). Les critères de sélection basés principalement sur la participation des acteurs dans le programme *embedding* mis en place lors de la guerre en Irak en 2003 sont précisés.

#### 4.1 La démarche de recherche

La démarche globale de cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative, autant par ses données, témoignages et documents, que par leur analyse qui vise à en extraire le sens<sup>1</sup>. Dans les sciences sociales, cette méthode de recherche vise à comprendre le sens que des personnes accordent à leur expérience dans des contextes sociaux donnés<sup>2</sup>. Selon Deslauriers (1991 : 8), « la recherche qualitative est plutôt intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints mais étudiés en profondeur ». Sans suivre à la lettre leur canevas, toute démarche de recherche qualitative procède par les trois flux de l'analyse qualitative proposés par Huberman et Miles à savoir la condensation des données, la présentation

---

<sup>1</sup> Paillé et Muchielli, 2008.

<sup>2</sup> On en trouve les fondements entre autres chez Paillé et Muchielli (2008) ; Paillé (2006) ; Huberman et Miles (2003) ; Lessart-Hébert, Goyette et Boutin (2003) ; Poupart et *al.* (1997) ; Deslauriers (1991) et Tesch (1990).

des données et l'interprétation/vérification des données<sup>3</sup>. De manière générale, cette étude du programme *embedding* en Irak et des relations militaires-journalistes que je propose s'y réfère.

#### 4.2 La stratégie de recherche

Cette recherche sur le processus d'intégration journalistique dans les unités militaires américaines lors de la guerre en Irak recourt à l'étude de cas comme stratégie de recherche. Pour Yin (2003), trois conditions déterminent le choix parmi plusieurs stratégies de recherche: le type de question posée, l'étendue du contrôle qu'un chercheur possède sur les événements et l'accent mis sur des événements contemporains par rapport aux événements historiques<sup>4</sup>. L'étude de cas sied bien aux études qui posent les questions de type « comment » et « pourquoi », les plus susceptibles de mener vers l'explication<sup>5</sup>. Yin propose la définition suivante: « L'étude de cas est une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, particulièrement quand les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes<sup>6</sup> ». Pour Stake (1995), l'étude d'un cas unique s'attache à découvrir sa particularité et sa complexité. Il distingue trois formes de l'étude de cas: l'étude de cas intrinsèque (*Intrinsic case study*) qui vise à comprendre un cas en particulier, l'étude de cas instrumental (*Instrumental case study*) qui s'intéresse à un cas particulier mais pour comprendre autre chose et enfin l'étude de cas collectif (*Collective case study*) dont le but est d'étudier plusieurs cas pour un même projet<sup>7</sup>. L'une des forces de cette méthode est qu'elle permet de travailler sur une variété de données: documents, artefacts, entrevues et observations<sup>8</sup>. La principale force de l'étude de cas est qu'elle permet d'analyser un

---

<sup>3</sup> Miles et Huberman, 2003.

<sup>4</sup> Yin, 2003 : 5.

<sup>5</sup> *Ibid.* : 6.

<sup>6</sup> *Ibid.* : 13.

<sup>7</sup> Stake, 1995 : 3-4.

<sup>8</sup> Yin, 2003 : 8.

phénomène en profondeur mais en revanche sa grande limite, et j'en suis conscient, concerne la généralisation des résultats.

Cette recherche a pour objectif d'analyser le mode de fonctionnement de l'*embedding* en termes de dispositif. Elle cherche à expliquer la nature de la surveillance qui s'exerce sur les journalistes accrédités pour couvrir les opérations militaires. Elle se base sur le cas unique du programme *embedding* initié par le Pentagone en Irak au début de 2003. C'est une approche de type instrumental en ce qu'elle s'intéresse au cas en question mais pour révéler les formes de surveillance qui s'y exercent (Stake, 1995). Une approche de cas multiples aurait pu être envisagée en étudiant les modalités d'intégration journalistique mises en œuvre ailleurs, comme par exemple l'implantation de l'*embedding* américain en Afghanistan (ou à d'autres bases militaires) ou l'*embedding* au sein d'autres forces militaires (Canada, Grande-Bretagne, Australie, etc.). Cette avenue d'une plus grande ampleur aurait nécessité plus de temps et de moyens. J'ai choisi de me concentrer sur le projet initial sur l'*embedding* en Irak, le premier programme du genre à voir le jour sur une grande échelle.

L'unité d'analyse est donc l'*embedding* de l'armée américaine en Irak. Ce programme a impliqué plusieurs acteurs. Nous verrons la composition des acteurs dans le point consacré à la sélection des répondants. L'étude s'intéresse principalement à l'interaction entre les militaires et les journalistes à travers différents événements, situations et contextes. Il s'agira de décortiquer les dimensions du dispositif de couverture médiatique et de révéler son mode opératoire. Pour documenter l'unité d'analyse, l'étude repose sur une base de données d'entrevues et de documents.

#### 4.3 La technique de collecte de données

La méthode principale de collecte de données dans la présente recherche est l'entrevue semi-dirigée aussi appelée entrevue semi-structurée. Cette technique

convient à la cueillette des données qualitatives en donnant l'occasion à des répondants de s'exprimer sur leur expérience et/ou sur des thèmes choisis.

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé<sup>9</sup>.

Le but de la recherche étant de comprendre et d'expliquer les relations entre les militaires et les journalistes au sein du programme *embedding* et de révéler les formes de surveillance qui opèrent dans ce dispositif médiatique, il s'est avéré incontournable de rencontrer les acteurs du programme pour saisir leurs expériences du terrain et leur point de vue sur le fonctionnement du processus de l'intégration. Avant d'entreprendre la recherche, de recruter les participants et de recueillir les données, j'ai demandé une autorisation du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains à l'Université du Québec à Montréal qui a approuvé la demande<sup>10</sup>.

#### 4.4 La constitution du corpus

##### 4.4.1 Sélection des participants

Pour cette étude, une banque de données sur la couverture médiatique de la guerre en Irak et le programme *embedding* a été constituée. Cette banque de données comprend des articles de presse, des articles de revues universitaires, des articles de sites web spécialisés et des documents officiels. À partir de cette banque, une liste de 170 noms de journalistes intégrés a été établie. 431 autres noms de journalistes

---

<sup>9</sup> Savoie-Zajc, 2009 : 340. Cet article donne quelques postulats et buts de cette technique de recherche et quelques conseils sur la préparation et la conduite de l'entrevue semi-dirigée.

<sup>10</sup> L'approbation éthique était une exigence du Conseil de recherche pour les sciences humaines du Canada (CRSH), un des organismes subventionnaires de cette recherche.

intégrés ont été colligés sur différents sites web qui avaient eux-mêmes constitué des listes de journalistes intégrés ayant participé à la guerre en Irak. C'est le cas notamment du *Poynter Institute* dédié à la formation en journalisme ([www.poynter.org](http://www.poynter.org)) et de l'organisme *MarineParents* œuvrant pour le soutien des marines et leurs familles ([www.marineparents.com](http://www.marineparents.com)). À partir de tous les noms rassemblés, soit un total de 601 journalistes intégrés, une première sélection de 150 noms a été arrêtée. Plusieurs noms ont été progressivement éliminés en raison de la difficulté à obtenir leurs coordonnées. L'objectif-cible était de rejoindre une trentaine de journalistes. La réserve de noms rassemblés était assez grande pour permettre des remplacements mais l'inconvénient a été l'impossibilité de rejoindre certaines personnes par courriel ou par téléphone. Si pour les journalistes, il a été en général possible de rejoindre plusieurs personnes en utilisant le courriel normalisé de leurs médias, l'inconvénient était beaucoup plus marqué pour les pigistes et les militaires.

Pour les militaires qui avaient été, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans le programme *embedding*, une liste d'une quinzaine de noms a été établie. L'objectif-cible était de rejoindre une dizaine de militaires. Beaucoup d'officiers ont été suggérés par les journalistes avec qui ils avaient travaillé en Irak à un moment ou un autre de la guerre. À cet égard, plusieurs participants, journalistes ou militaires, ont servi d'informateurs en référant à des collègues et à des contacts. Certains journalistes ont également fourni des documents liés à l'*embedding* comme des articles qu'ils avaient publiés ou des reportages vidéo qu'ils avaient réalisés durant leur intégration ou à leur retour.

Le critère de base pour le recrutement des journalistes a été l'accréditation dans le programme *embedding* par l'armée américaine en Irak. Le temps d'intégration ne comptait pas. L'âge, le sexe et la nationalité des journalistes ne constituaient aucunement des critères d'exclusion. J'ai plutôt cherché à constituer un échantillon comprenant aussi bien les représentants des grands que des petits médias, des médias américains comme des médias étrangers, des hommes comme des femmes. Le

processus de sélection reste néanmoins tributaire de la volonté de participer et de la disponibilité des répondants.

Pour les militaires, les critères de sélection étaient certes d'avoir participé aux opérations militaires en Irak mais aussi d'avoir été ou bien en charge du programme *embedding* au sein d'une unité militaire à quelque niveau que ce soit, ou bien d'avoir eu une interaction quelconque avec des journalistes intégrés sur le terrain. Il fallait s'assurer d'avoir au moins deux catégories d'acteurs à savoir les officiers d'affaires publiques et les commandants d'unité. Les premiers sont en général chargés des relations avec les médias, les seconds jouent un rôle primordial en raison de leur pouvoir de décision dans une zone d'opérations.

#### 4.4.2 Contact des participants

Les journalistes et les militaires identifiés ou suggérés ont été d'abord contactés par un courriel les invitant à participer à l'étude et à partager leurs expériences personnelles dans le programme *embedding*. Des rendez-vous ont été proposés ensuite à ceux qui ont répondu favorablement à l'invitation. Les entrevues face à face avec des journalistes ont été réalisées au mois de mars 2008 dans deux États américains à savoir New York et la Virginie ainsi que le district fédéral de Columbia (Washington). Avec leur concentration de médias nationaux, les villes de New York et la capitale Washington étaient incontournables pour joindre rapidement un grand nombre de journalistes. En raison de sa proximité avec la capitale Washington, la Virginie regroupe également quelques sièges sociaux de grands médias américains et plusieurs journalistes y vivent. J'ai donc pu rencontrer vingt-deux journalistes qui ont couvert la guerre en Irak à titre de journaliste intégré.

Des entrevues téléphoniques ont été menées avec un total de sept participants journalistes, des journalistes américains travaillant en dehors de New York, de Washington et de l'État de Virginie ainsi que des journalistes étrangers. Quatre journalistes américains ont été contactés en Géorgie (Atlanta), en Caroline du Sud

(Columbia), en Floride (St. Petersburg) et en Californie (Comté d'Orange). Quatre journalistes étrangers (Canada, France, Égypte) ont participé à l'étude, trois d'entre eux ont été joints par téléphone tandis qu'un correspondant français a été rencontré à New York. Un correspondant canadien à l'étranger a accepté de livrer son témoignage à Montréal mais son voyage a finalement été annulé et l'entrevue a été menée au téléphone de Paris. Aussi, un journaliste américain a accepté de participer à l'étude mais étant en séjour d'intégration avec l'armée américaine en Afghanistan, il a offert de répondre au questionnaire par écrit et a transmis ses réponses par courriel.

Toutes les entrevues avec les participants militaires ont été menées au téléphone au cours des mois d'avril, de mai et de juin 2008. Les sept participants de l'armée sont répartis comme suit : deux commandants d'unité, quatre officiers d'affaires publiques (*public affairs officers*) et un officier d'affaires civiles (*civil affairs officer*). Parmi les officiers d'affaires publiques, deux étaient des officiers supérieurs au niveau divisionnaire. Le nom de l'officier d'affaires civiles a été suggéré par un officier d'affaires publiques et a été retenu comme participant après m'être assuré qu'il avait eu à travailler avec des journalistes intégrés.

En moyenne, une entrevue face à face ou téléphonique a duré environ une heure. La plus longue a été d'une heure trente-quatre minutes, la plus courte de vingt-quatre minutes. À l'exception du seul questionnaire soumis par écrit, toutes les autres entrevues ont été enregistrées et ensuite retranscrites par écrit (verbatim). Trente-cinq entrevues ont été menées en anglais et trois entrevues en français. Un participant a raconté un incident mais a demandé de ne pas utiliser ces renseignements parce qu'il ne pouvait pas les assumer hors de tout doute. Aucun participant n'a requis l'anonymat.

De manière générale, il a été très facile d'entrer en contact avec les participants, journalistes ou militaires, qui se sont montrés enthousiastes à participer à l'étude. La plupart des entrevues face à face se sont déroulés sur le lieu de travail du journaliste. Quelques entrevues ont été menées au domicile des journalistes ou dans

un endroit facilement accessible situé à proximité du dernier rendez-vous du participant. Dans ce dernier cas, les journalistes ont été généralement rencontrés dans un café ou un lobby d'un hôtel ou d'un lieu public. Je devais m'assurer que l'endroit suggéré était propice à un entretien enregistré mais malgré cette précaution, au moins deux entrevues ont souffert par moments de bruits de fond indésirables qui ont constitué une gêne au moment de la retranscription. Certains journalistes ont accepté de participer à l'étude en précisant néanmoins qu'ils ne pouvaient pas donner un rendez-vous fixe à l'avance étant donné qu'ils étaient eux-mêmes tributaires des affectations de leur rédaction surtout au moment de la campagne électorale américaine. La plupart des participants ont respecté leur rendez-vous et ont été très accommodants considérant la fenêtre relativement courte dont je disposais dans chaque ville pour réaliser les entrevues. En tout, trois entrevues ont été annulées, deux parce que je n'arrivais plus à rejoindre les répondants qui avaient préalablement manifesté leur intérêt et une autre parce que j'ai dû me décommander à la suite d'une indisposition. Le tableau ci-bas détaille la composition des répondants (31 journalistes et 7 officiers). On consultera l'appendice I pour les noms des répondants et leur affiliation professionnelle.

Catégories d'acteurs	Entrevues face à face	Entrevues téléphoniques	Entrevues par écrit
Journalistes américains	21	5	1
Journalistes étrangers	1	3	0
Commandants	0	2	0
Officiers d'affaires publiques	0	4	0
Autres militaires	0	1	0
Total	22	15	1
	38		

#### 4.4.3 Sélection des documents

Cette étude sur le programme *embedding* repose également sur un certain nombre de documents officiels sélectionnés selon leur pertinence. La base de données documentaire comprend les transcriptions des rencontres entre Victoria Clarke, le chef du bureau des affaires publiques au Pentagone (*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*) et son équipe avec les chefs de bureau des médias à Washington. Ces rencontres officielles régulières se sont déroulées entre le début de novembre 2002 et la mi-mars 2003 en vue de la préparation de la couverture médiatique d'une éventuelle guerre. Les documents comprennent également les entrevues accordées aux médias américains et internationaux par Bryan Whitman, l'adjoint de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, en avril 2003 à la fin de l'invasion américaine en Irak. Seules les transcriptions publiées sur le site web du Pentagone ont été retenues et codées.

La directive d'affaires publiques de 2003 (*Public Affairs Guidance*) tient lieu de politique officielle du Pentagone concernant la couverture médiatique des opérations militaires du commandement central (*Central Command*). Elle énonce la procédure à suivre pour l'intégration des journalistes dans les unités militaires et les règles de base (*Ground Rules*) qui régissent les journalistes intégrés. Ce document est essentiel pour comprendre le fonctionnement du programme *embedding* et ses éléments essentiels (voir l'appendice IV). En outre, l'étude a recueilli les nouvelles versions des *Ground Rules* publiées régulièrement tout au long de la guerre. Les copies de ces documents ont été fournies par les journalistes interviewés et par la Force multinationale en Irak basée à Bagdad (*Multi-National Force-Iraq*) contactée par courriel.

La base de données documentaire comprend aussi les formulaires électroniques et les lettres d'information destinées aux médias publiées sur le site web

officiel de la Force multinationale en Irak. Ces documents sont pertinents pour comprendre le processus d'accréditation.

#### 4.5 La grille d'entrevue

Pour mener les entrevues semi-dirigées, une grille d'entrevue a été construite en tenant compte du thème général de recherche, de la question de recherche et de l'hypothèse de recherche. Avant de mettre en branle les entrevues, la grille d'entrevue a été discutée avec le directeur de thèse. Elle comprend six sections : 1) le parcours du journaliste de guerre, du commandant ou de l'officier d'affaires publiques ; 2) le fonctionnement général du programme *embedding* ; 3) les règles d'intégration et l'accès à l'information ; 4) les restrictions et les contraintes ; 5) les sanctions et les gratifications et 6) le désaccord des journalistes. Chaque section débute par une question ouverte dans le but de minimiser la directivité et laisser ainsi place à l'émergence de nouveaux thèmes selon l'expérience propre des répondants. Les thèmes et les sous-thèmes ont été abordés avec le souci constant de révéler l'expérience vécue par les répondants dans le programme *embedding*. À cet égard, il fallait rappeler régulièrement aux répondants de décrire leur propre expérience et non ce qu'ils ont par exemple entendu ailleurs sur le programme. La grille d'entrevue a été légèrement modifiée au fur et à mesure que les entrevues avançaient.

Pour interroger le fonctionnement du processus d'intégration en termes de dispositif de surveillance, la grille d'entrevue a cherché à saisir entre autres les relations entre les différents acteurs du programme *embedding* sur le terrain en Irak, les règles à suivre, l'accès des journalistes aux opérations, aux commandants, aux officiers d'affaires publiques et aux soldats, les inconvénients ou les difficultés rencontrés et les moyens d'action en cas de désaccord. Si les thèmes généraux de la grille d'entrevue restent les mêmes pour tous les répondants qu'ils soient journalistes ou militaires, les questions sont néanmoins adaptées à l'interlocuteur en fonction de

son expérience particulière de journaliste, de commandant ou d'officier d'affaires publiques.

#### 4.6 La grille d'analyse

Après avoir colligé les données sur les caractéristiques générales et particulières du programme *embedding* (entrevues et documents), j'ai constitué une grille d'analyse qui a servi pour le codage de ces données. La grille d'analyse s'inspire directement du cadre conceptuel et de l'hypothèse de recherche<sup>11</sup> centrés tous les deux sur les dispositifs de surveillance que sont la technologie disciplinaire et la technologie de contrôle. Ces deux variables conceptuelles informent le codage et l'analyse des transcriptions des entrevues et les textes des documents choisis.

La structuration des données du corpus a été effectuée par le biais du logiciel d'analyse qualitative Atlas.ti (version 6) qui permet la manipulation et l'organisation des données. Le logiciel prend en charge plusieurs formats texte, audio et vidéo. La majorité des « documents primaires » ont été importés dans l'« éditeur herméneutique<sup>12</sup> » en format RTF. La possibilité de travailler directement avec les fichiers en format PDF a facilité la manipulation de certains documents de ma base de données, notamment les formulaires électroniques. Avec le processus de codage, les données textuelles ont été classées et hiérarchisées dans les catégories conceptuelles regroupées dans les deux grandes variables (technologie disciplinaire et technologie de contrôle). Les données ont été codées ligne par ligne, phrase par phrase, paragraphe par paragraphe en fonction de leur sens<sup>13</sup>. La grille d'analyse comporte

---

<sup>11</sup> L'hypothèse de recherche soutient que le mode opératoire du dispositif *embedding* est basé sur un appareil de gestion médiatique qui comporte des caractéristiques à la fois d'une technologie disciplinaire et d'une technologie de contrôle.

<sup>12</sup> De l'anglais « *Hermeneutic Unit* », le terme est utilisé dans le logiciel Atlas.ti pour signifier un projet contenant l'ensemble des documents, des codes, des mémos et leur structure.

<sup>13</sup> Selon Miles et Huberman (2003 : 112), « les *codes* sont des étiquettes qui désignent des unités de signification pour l'information descriptive ou inférentielle compilée au cours d'une étude. Les codes sont habituellement attachés à des "segments" de taille variable – mots, locutions, phrases ou paragraphes entiers, connectés ou déconnectés d'un contexte spécifique. Ils peuvent prendre la

plusieurs catégories: la répartition spatiale, la surveillance administrative, le système de pénalité, les conduites des acteurs, les contre-conduites, l'utilisation des médias, la communication instantanée et la surveillance panoptique. Les cinq premières se rapportent à la variable technologie disciplinaire tandis que les trois dernières réfèrent à la variable technologie de contrôle. Ces catégories renferment plusieurs sous-thèmes à l'intérieur desquels ont été classés les codes en fonction de leur concordance. En cours de recherche, certaines catégories et sous-thèmes ont été abandonnés et d'autres reformulés.

Dans les deux chapitres suivants, je vais présenter les résultats de cette recherche consacrée au programme *embedding* qui a défini la couverture médiatique des opérations militaires en Irak et les relations entre les militaires et les journalistes sur le terrain. L'analyse est illustrée de nombreuses citations des participants qui s'expriment sur leur expérience vécue au sein du programme médiatique *embedding* créé par le Pentagone en Irak et sur ses différentes caractéristiques.

---

forme d'une étiquette catégorielle simple ou d'une étiquette plus complexe (par exemple une métaphore) ».

## CHAPITRE V

### L'EMBEDDING COMME TECHNOLOGIE DISCIPLINAIRE

L'analyse du fonctionnement du dispositif *embedding* part ici du postulat que ses caractéristiques sont celles d'une technologie disciplinaire. Il s'agira alors d'examiner les conditions d'exercice du journalisme dit intégré ou *embedded*, les relations des acteurs, journalistes et militaires, avec leur milieu immédiat et les relations entre les acteurs eux-mêmes. Je discuterai de ces différentes relations en me référant aux propositions théoriques qui fondent les points d'appui de la surveillance disciplinaire.

Pour mieux suivre l'évolution du dispositif *embedding* durant la guerre en Irak, il convient de rappeler d'emblée la distinction entre une première phase d'invasion et une phase d'occupation. Durant la première phase, la plupart des journalistes intégrés étaient constamment en mouvement avec les forces d'invasion. Débutée le 19 mars 2003, cette période s'est achevée avec la prise de Bagdad le 9 avril 2003. Cette dernière phase a été caractérisée par l'intégration massive des journalistes par l'armée américaine. Il s'en est suivi la seconde phase de transition-occupation marquée par l'insurrection irakienne et les mesures de contre-insurrection. Plus longue (2003-2010), cette période a connu l'intégration occasionnelle avec un regain d'intérêt en 2007 au moment de la stratégie militaire des renforts qu'on a appelée *Surge*. Un accord entre les autorités américaines et irakiennes prévoit le retrait des forces combattantes à la fin de 2011. Les témoignages recueillis pour cette étude réfèrent aux deux phases. Je soulignerai par moments les points de différence.

## 5.1 La répartition spatiale

### 5.1.1 Le dispositif de clôture

#### 5.1.1.1 La vie de camp

Le dispositif *embedding* est d'abord un espace de répartition militaire qui accueille les journalistes intégrés au sein de différentes unités de l'armée. Comme le stipulent les directives du Pentagone, les médias sont intégrés dans les opérations de l'« *Area of Responsibility* » (*AOR*) du commandement central (*CENTCOM*). Un « *AOR* » est défini par l'armée américaine comme une « zone géographique » sous l'autorité d'un commandant en vue de « planifier et conduire des opérations<sup>1</sup> ». Dans ce théâtre des opérations militaires, les journalistes sont ensuite intégrés dans différentes bases des forces terrestres et aériennes ainsi que sur des porte-avions. En Irak, les journalistes accrédités ont principalement visité les « bases opérationnelles avancées » ou « *Forward Operating Bases* » (*FOB*) et les « postes de combat avancés » ou « *Combat Operation Posts* » (*COP*<sup>2</sup>).

Ici, notre analyseur de l'espace du dispositif *embedding* est le modèle disciplinaire du camp proposé par Foucault dans *Surveiller et Punir*: « [Dans les] casernes : il faut fixer l'armée, cette masse vagabonde, empêcher le pillage et les violences ; apaiser les habitants qui supportent mal les troupes de passage ; éviter les conflits avec les autorités civiles ; arrêter les désertions ; contrôler les dépenses », affirme Foucault (1975 : 174). Dans le programme d'intégration, le journaliste est littéralement intégré dans un camp militaire. La base militaire est généralement un espace clos fortifié, protégé et sécurisé. L'*embedding* est un dispositif de clôture avec un lieu fermé avec des fortifications et des fils barbelés. Le dispositif comporte donc une limite matérielle. Le journaliste intégré opère dans un périmètre délimité. L'unité

<sup>1</sup> Voir le *DOD Dictionary of Military and Associated Terms* ([www.dtic.mil/doctrine/jel/doddict/](http://www.dtic.mil/doctrine/jel/doddict/)).

<sup>2</sup> Voir la différence entre une *FOB* et un *COP* in « Briefing: FOBs the Closest Thing to Home in Iraq », *The Washington Times*, 26 mars 2008.

d'attachement du journaliste devient un espace de codification. L'entrée dans l'espace de l'unité est codifiée par le processus d'accréditation-intégration (*embedding*) tandis que la sortie de ce périmètre est aussi codifiée par la désaccréditation (*disembedding*). Par ce terme de « désaccréditation », j'entends le processus d'arrêt volontaire ou obligatoire d'un séjour d'intégration ou *embedding*. Comme nous le verrons, les activités dans l'espace de l'unité sont également codifiées.

Selon le Pentagone, les journalistes intégrés opèrent en tant qu'éléments de l'unité qui leur est assignée<sup>3</sup>. Durant son séjour, le journaliste intégré vit et accompagne son unité d'attachement. La zone d'opération d'une unité militaire est un espace de séparation avec une frontière intérieure et une frontière extérieure. Par exemple, les véhicules civils sont généralement interdits à l'intérieur de la zone d'opération militaire. Cependant, l'utilisation des moyens de transport personnel est permise à la limite extérieure du camp militaire pour les journalistes désirant rejoindre leur unité par leurs propres moyens.

En dehors des missions professionnelles respectives, les journalistes partagent les mêmes conditions de vie que les soldats de leur unité. Dans les camps militaires, les journalistes comme les militaires vivent dans des roulottes de camion aménagées ou des tentes. « On vous donne souvent des quartiers séparés ou une partie séparée de la tente. À part ça, nous n'avons pas vraiment eu tant de traitement différent que le marine ordinaire. Nous avons pu avoir un lit de camp en métal et certains des autres soldats et caporaux ont dû dormir sur le plancher. Mais en dehors de cela, il n'y avait aucun autre traitement spécial pour nous », affirme le photographe du magazine *Time*, Robert Nickelsberg<sup>4</sup>. Plusieurs participants à cette recherche ont souligné le caractère

---

<sup>3</sup> Voir le point 3.F des règlements du Pentagone intitulés « *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments in the U.S. Central Commands (Centcom) Area Of Responsibility (AOR)* ». Ce document du département de la Défense américain est daté du 10 février 2003. <http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>

Dans la suite du texte, je me référerai à ce document sous l'appellation « *Public Affairs Guidance, 2003* ». Voir le texte intégral à l'appendice IV.

<sup>4</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

rudimentaire et parfois spartiate des installations militaires. Comme les soldats, les journalistes sont nourris avec des « plats prêts-à-manger » ou « *Meals Ready to Eat* » (*MRE*). Au moment de l'invasion, les conditions étaient si austères que plusieurs dormaient à la belle étoile et ne pouvaient prendre une douche pendant plusieurs jours. Certains n'avaient parfois droit qu'à un seul repas prêt-à-manger par jour.

Selon Christian Parenti du magazine *The Nation*, qui a couvert la guerre avec la 124<sup>e</sup> unité de la *National Guard* au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie et avec la 505<sup>e</sup> unité de la 82<sup>e</sup> Division aéroportée, la vie de camp pour les troupes est quelque chose entre la prison et le collège<sup>5</sup>. Parenti réfère ici au concept d'« institution totale » chez Goffman<sup>6</sup>. Une base militaire fonctionne comme une institution totale, dit Parenti: « Il y a un contrôle de la façon de s'habiller, un contrôle de la façon de manger [...], le temps est régulé, la parole est régulée et il y a une division hiérarchique officier/soldat<sup>7</sup> ». Pour Parenti, il y a une grande différence entre les soldats et les journalistes car les premiers ne peuvent pas quitter le camp à leur guise alors que les seconds, qui sont à la périphérie de l'institution militaire, peuvent décider de quitter à tout moment. Ce point de vue est épousé par Steven Lee Myers du *New York Times* qui dit ne pas avoir la même obligation qu'un soldat: « Je pouvais quitter n'importe quand si je le voulais, je pouvais dire “assez de cette merde, je m'en vais”<sup>8</sup> ». Cette liberté du journaliste intégré est somme toute relative. Comment celui-ci peut-il couvrir les activités de l'armée s'il décide de partir? David Lynch du quotidien *USA Today* résume bien le dilemme: « Oui, vous pouviez partir mais une fois parti, ç'en était fini. Donc, en réalité, vous ne pouviez pas partir<sup>9</sup> ». Lynch

---

<sup>5</sup> Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

<sup>6</sup> Référence à Erving Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1968.

<sup>7</sup> Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

<sup>8</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

Le point 3.W du *Public Affairs Guidance, 2003* du Pentagone stipule que « les médias peuvent mettre fin à leur intégration à tout moment ».

<sup>9</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2005.

explique qu'il a pu vraiment quitter le programme d'intégration après la chute de la statue de Saddam Hussein le 9 avril 2003 avec un réel sentiment de retrouver sa liberté et un contrôle sur sa vie sans être assujéti aux règles de l'armée. En effet, dès le lendemain de la chute de la statue de Saddam Hussein, la majorité des grands médias américains ont commencé à retirer leurs journalistes du programme d'intégration pour couvrir Bagdad et l'Irak avec plus de liberté<sup>10</sup>. Deux semaines plus tard, le nombre de journalistes intégrés était passé de 775 à seulement 185<sup>11</sup>.

Dans un camp militaire, le journaliste intégré se trouve dans un espace de visibilité sous le regard constant des militaires et du commandant de son unité. L'espace vital d'une unité est un champ de surveillance qui fixe les journalistes intégrés. L'*embedding* déterritorialise le journaliste de sa rédaction pour le reterritorialiser dans l'unité militaire. Il passe alors d'un agencement de nomadicité libre à un agencement de nomadicité opérationnelle. Dans l'espace militaire, la mobilité du journaliste est intégrée aux mouvements opérationnels codifiés de l'armée.

Historiquement, l'évolution de la configuration du champ de bataille a résulté en une stricte délimitation entre une zone militaire et une zone civile. Contrairement aux guerres anciennes caractérisées par la porosité militaires-civils, les guerres modernes ont vu la zone militaire se séparer des civils avec l'arrivée des tranchées et la guerre de position. Le correspondant de guerre mobile, naguère libre sur le champ de bataille, a été supplanté par le « *château journalist* » qui est virtuellement devenu l'appendice de l'état-major (Llyod, 1992 : 47). Le « camp de presse » géré par les services de communication du commandement dans les environs du front s'est alors imposé comme le modèle spatial de la couverture médiatique de la guerre au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'*embedding* institué en Irak diffère du camp de presse traditionnel car

---

<sup>10</sup> Voir Carter William Eugene, « News Organizations Remove Some Reporters From Units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

<sup>11</sup> Joe Strupp, « Only 185 Journalists Remain "Embedded" » *Editor & Publisher*, 23 avril 2003.

les journalistes ne sont pas regroupés dans un seul lieu destiné aux médias mais font partie intégrante d'une unité militaire. Les deux modèles sont néanmoins des composantes d'un espace opérationnel délimité.

### 5.1.2 Le quadrillage de l'espace

Le champ de bataille est un espace fonctionnel où chaque individu occupe une place déterminée. Le quadrillage du dispositif militaire cherche à maîtriser les individus qui évoluent dans la zone d'opérations et à neutraliser d'éventuelles menaces. Les allées et venues des journalistes intégrés sont contrôlées. Ici, le quadrillage ne signifie pas qu'il y a nécessairement une interdiction totale de circuler ou de pénétrer dans une zone quelconque mais réfère à une régulation de la circulation dans un lieu donné, en l'occurrence la zone d'opérations d'une ou plusieurs unités militaires. J'associe ce terme de circulation à la définition qu'en donne Foucault dans la « Leçon du 29 mars 1978 » de *Sécurité, territoire et population* : « Par circulation, il faut entendre non seulement [le] réseau matériel qui permet la circulation des marchandises et éventuellement des hommes, mais la circulation elle-même, c'est-à-dire l'ensemble des règlements, contraintes, limites ou au contraire facilitations, encouragements qui vont permettre de faire circuler les hommes et les choses dans le royaume et éventuellement hors des frontières » (2004a : 333).

#### 5.1.2.1 Assignation à unité

Sur une base militaire, il existe des zones de haute sécurité (*High Security Areas*) et des zones de basse sécurité (*Low Security Areas*). Généralement, l'entrée dans une zone de haute sécurité nécessite une autorisation de sécurité (*Security Clearance*). Le poste de commandement est l'un des endroits qui nécessitent en principe une autorisation spéciale pour les journalistes intégrés. Lors de la guerre en

Irak, l'armée américaine a autorisé la présence d'un petit groupe de journalistes dans le poste de commandement le plus névralgique avec l'obligation de suivre des règles particulières comme nous le verrons. David Lynch de *USA Today* qui était membre de ce groupe intégré avec le Centre des opérations de combat (*Combat Operations Center* ou *COC*) de la *1<sup>st</sup> Marine Expeditionary Force* sous le commandement du général James T. Conway souligne: « Je ne pense pas que vous pouviez juste entrer dans le poste de commandement. Nous avons besoin de quelqu'un pour nous accompagner dans le poste de commandement. Mais je ne pense pas qu'il devait rester avec nous<sup>12</sup> ».

À Bagdad, la Zone verte (*Green Zone*) est un passage obligé pour les journalistes qui désirent s'intégrer à l'armée américaine. Cette zone hautement fortifiée, appelée aussi Zone internationale, a été érigée au lendemain de l'invasion pour abriter les quartiers généraux de la coalition alliée et les autorités d'occupation. Baptisée la « Bulle », la Zone verte est « un périmètre de hauts murs en béton armé lourdement gardé<sup>13</sup> ». Elle abrite notamment le *Combined Press Information Center* (*CPIC*), chargé des relations avec les médias et de l'accréditation des journalistes auprès des forces américaines. La circulation des journalistes dans ce périmètre sécurisé requiert une identification et une escorte, note Paul McLeary, correspondant du *Columbia Journalism Review* avec à son actif deux séjours en Irak, le premier avec la 2<sup>e</sup> Division des marines (2006) et le second avec le 2<sup>e</sup> Régiment de cavalerie blindée *Stryker* (2008):

Quand vous êtes dans la Zone verte, vous ne pouvez pas aller n'importe où en tant que journaliste, vous avez besoin d'une carte du département de la Défense. Le seul endroit où vous pouvez aller est la remorque du CPIC dans la Zone verte, et de l'autre côté de la rue à l'hôtel Al-Rashid pour manger. En tant que journaliste dans la Zone verte, vous ne pouvez pas aller n'importe où sans une escorte. Mais sur les bases, particulièrement à de petits avant-postes, je pouvais

---

<sup>12</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>13</sup> William Langewiesche, « Welcome to the Green Zone », *The Atlantic Monthly*, novembre 2004.

entrer dans le quartier général, qui est une zone de haute sécurité là-bas, sans problème. Les journalistes n'obtiennent pas des cartes du département de la Défense ; c'est une carte du [personnel] du département de la Défense, ainsi que des contractants, les gens comme cela. Les journalistes obtiennent juste une carte d'identification qui ne te donne aucun droit. Une carte du département de la Défense vous mène dans la plupart des endroits, comme le mess ou [la salle] avec des ordinateurs. Avec [cette] carte vous pouvez juste y aller, [avec une] carte de presse, il faut cajoler<sup>14</sup>.

À l'intérieur de la Zone verte, les journalistes accrédités ne peuvent pas mener des entrevues, filmer ou photographier sans l'approbation et l'escorte du personnel du CPIC<sup>15</sup>.

Les activités journalistiques sont normalement autorisées dans ce que j'appellerai des « zones fixes ». Une zone fixe renvoie à un espace précis comme l'unité d'attachement ou tout autre site désigné pour une intégration. Dans une zone fixe, les journalistes intégrés sont annoncés et attendus. Certes, ils n'ont pas un accès à tout endroit de la zone (et n'importe quand) mais ils peuvent y exercer leurs fonctions sans trop de difficultés. À l'opposé de la zone fixe, j'appellerai une « zone flottante » un espace indéfini où les journalistes ne sont pas officiellement intégrés et où leur présence n'est pas attendue. L'entrée dans une zone fixe est normalement balisée par le truchement du processus d'accréditation. Dans une zone flottante où le journaliste peut se trouver de manière circonstancielle ou délibérée, l'exercice de la fonction journalistique nécessite une autorisation supplémentaire à l'accréditation courante. Cette autorisation est délivrée par un commandant d'unité ou un officier d'affaires publiques responsable de la zone. On en trouve une illustration dans le point 8 des règlements des médias (*Ground Rules*, 2006): « Pendant le transit vers ou à partir d'une intégration ou d'une visite d'unité, les médias ne peuvent pas procéder à la collecte d'information. Filmer, interviewer ou photographier sur toute installation

<sup>14</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>15</sup> Voir le point 9 des « NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW Change 3, DoD Directive 5122.5) », 5 mai 2006. Dans la suite du texte, je référerai à ce document sous l'appellation « *Ground Rules*, 2006 ».

ou matériel de transport n'est pas autorisé à moins d'être approuvé et escorté par un officier d'affaires publiques responsable de ce secteur ». À cet égard, un journaliste ne peut passer de son unité d'attachement à une autre unité sans autorisation.

Au moment de l'invasion, les journalistes intégrés n'étaient pas escortés dans leur unité d'attachement, à l'exception parfois pour accéder à certaines zones à haute sécurité. Une exception semble avoir été le correspondant de la chaîne qatarie Al Jazeera Amr-El Kakhy qui dit avoir été constamment suivi dans ses mouvements par un officier de son unité chargé des médias<sup>16</sup>. La pratique d'escorter les journalistes s'est accrue au moment de l'occupation avec une présence plus marquée dans les unités des officiers d'affaires publiques (*Public Affairs Officers* ou *PAO*). Pour Rick Leventhal du réseau *Fox News*, c'est peut-être une question de logistique car au début de la guerre, il y avait trop de journalistes et pas assez d'officiers d'affaires publiques ni de places dans les unités<sup>17</sup>. Julian Barnes qui a effectué plusieurs séjours en Irak avec différentes unités, de 2003 à 2005 pour le magazine *U.S. News & World Report* et de 2006 à 2007 pour le quotidien *Los Angeles Times*, mentionne que sur des bases militaires importantes abritant plusieurs unités, les autorités ont souvent insisté pour que les journalistes soient escortés par un officier d'affaires publiques<sup>18</sup>. La plupart des journalistes qui avaient couvert la guerre en Afghanistan avant l'Irak ont indiqué dans la présente recherche que l'escorte des journalistes était une pratique courante en Afghanistan<sup>19</sup>.

En outre, dans les camps militaires, les journalistes sont en général tenus à l'écart de certaines zones sensibles comme les centres de détention. « Nous n'étions pas autorisés à aller où les prisonniers étaient détenus<sup>20</sup> », confirme Christian Parenti

---

<sup>16</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

<sup>17</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>18</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>19</sup> Il faut préciser ici que la politique de l'*embedding* a été par la suite aussi appliquée en Afghanistan.

<sup>20</sup> Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

du magazine *The Nation*. Il faut noter ici que les règlements du département de la Défense interdisent aux journalistes de mener des entrevues avec les détenus.

#### 5.1.2.2 La mobilité réduite

Une des grandes contraintes du dispositif *embedding* en Irak a été la mobilité réduite des journalistes intégrés surtout au moment de l'invasion. Confinés au périmètre opérationnel de leur unité, les journalistes ne pouvaient pas circuler aisément d'une unité à une autre ou d'une division à une autre. « C'était une intégration pour la vie, ils devaient rester avec nous<sup>21</sup> », explique le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie. Centré sur la couverture de l'armée américaine, le dispositif *embedding* limite la possibilité de couvrir le camp ennemi: « Il y a une restriction majeure à l'idée de l'intégration qui est que vous ne parlez pas aux gars sur lesquels vous tirez dessus. Ainsi, vous êtes avec votre unité et vous voyagez avec cette unité, ce qui veut dire que vous dépendez de cette unité à la fois pour votre sécurité et pour votre transport. Par définition, vous obtenez seulement un côté du conflit<sup>22</sup> », opine Steven Lee Myers du *New York Times*. Plusieurs journalistes ont souligné le fait que l'obligation de rester en tout temps avec son unité d'attachement était frustrante. Gregg Zoroya de *USA Today*, qui était intégré à la 101<sup>e</sup> division aéroportée, donne la mesure des contraintes de mouvement au sein de l'*embedding* :

Il y a un manque de liberté quand vous êtes avec les soldats. Quand vous êtes avec eux, vous allez fondamentalement où ils vont. Donc, votre univers est un peu leur univers. Vous êtes avec eux à l'intérieur de leur base opérationnelle avancée. S'ils voyagent en dehors de la base, vous allez avec eux. Vous ne pouvez pas arrêter et parler aux gens très facilement. Vous ne pouvez pas aller dans les maisons et parler aux Irakiens. Maintenant, quand je n'étais pas intégré, quand je travaillais simplement en tant que journaliste à Bagdad, vous pouviez

---

<sup>21</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>22</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

aller n'importe où si ce n'était pas trop dangereux. Nous pouvions parler aux gens, nous pouvions les interviewer. Par exemple quand j'ai couvert l'élection là-bas, je suis passé par des annuaires téléphoniques pour interviewer des électeurs. Quand vous êtes avec les soldats, ils ne vont pas aux bureaux de vote. Vous ne pouvez pas les interviewer. Donc, il y a certainement une restriction en termes de combien de personnes, où vous pouvez aller, qui vous pouvez interviewer et ainsi de suite quand vous êtes intégré, aucun doute. Quand vous êtes intégré, votre sujet va être fondamentalement les soldats. Il y a quelques exceptions, mais vous n'allez pas avoir la liberté d'interviewer la variété de personnes que vous le pourriez si vous n'étiez pas intégré<sup>23</sup>.

Lisa Rose Weaver, qui a couvert l'invasion pour *CNN* et *Cox Newspaper Service*, abonde dans le même sens : « L'inconvénient d'être intégré est qu'il est difficile d'aller d'un endroit à un autre et faire ce qu'on veut faire en tant que journaliste. Pour couvrir un endroit, vous êtes en quelque sorte coincé avec le convoi militaire et la direction dans laquelle les militaires roulent<sup>24</sup> ». Elle souligne aussi la difficulté de réaliser des reportages en dehors de son unité : « Nous ne sommes pas entrés dans des villes. Nous n'avons pas vraiment beaucoup vu les Irakiens. Nous avons traversé quelques endroits. Mais j'étais dans un convoi, je n'avais pas mon propre transport. Il n'y avait aucune manière de rompre [l'intégration] avec un traducteur et de faire des entrevues, ce qui était un peu frustrant<sup>25</sup> ». Cependant, Lisa Rose Weaver ne croit que cette contrainte de mobilité soit le résultat d'un contrôle militaire délibéré mais plutôt une question de logistique et de sécurité car les journalistes, qui ne disposent pas de leurs moyens de transport, doivent rester avec les convois qui se déplacent suivant les ordres militaires et qui traversent des zones de combat.

Selon la directive du Pentagone concernant la couverture médiatique des opérations militaires en Irak, les médias n'avaient en principe pas le droit d'utiliser leurs propres véhicules<sup>26</sup>. « Je pense que ce dont le département de la Défense avait

---

<sup>23</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>24</sup> Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Voir le point 2.C.1. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

vraiment peur était que les gens de ces véhicules disparaîtraient et effectueraient des va-et-vient entre les formations<sup>27</sup> », note le colonel Mike Birmingham. Durant l'intégration, le transport des journalistes devait être entièrement pris en charge par l'armée américaine. Cependant, l'état-major sur le terrain a consenti une exception en permettant aux grands réseaux de télévision d'utiliser leurs propres moyens de transport. William Branigin du *Washington Post* avoue qu'il aurait aimé avoir à sa disposition un véhicule pour éviter la dépendance envers le transport militaire<sup>28</sup>.

Cette dépendance envers les mouvements de l'armée peut être préjudiciable au travail médiatique si l'unité avec laquelle voyage un journaliste intégré est immobilisée. C'est le cas de Mary Beth Sheridan du *Washington Post* qui accompagnait une unité d'hélicoptères de la 10<sup>e</sup> Brigade d'aviation. Quand son unité a été attaquée et que la plupart des hélicoptères ne pouvaient plus voler, Sheridan a été obligée d'attendre au milieu du désert avec les soldats sans pouvoir rien faire<sup>29</sup>.

La plus grande déception du journaliste Keith Garvin de *WTVD*, une chaîne de télévision affiliée au réseau *ABC* qui dessert Raleigh-Durham en Caroline du Nord, est de ne pas avoir pu rapporter le sauvetage de la soldate Jessica Lynch, alors que l'événement se déroulait non loin de son unité. Garvin accompagnait le *CSSB*<sup>30</sup> 22, un bataillon de soutien sous l'aile de la 2<sup>e</sup> Force expéditionnaire des marines (*Task Force Tarawa*). Le *CSSB* 22 était au courant de l'opération Lynch sans y être impliqué: « Ils nous ont indiqué que quelque chose avait lieu. Ils ne nous ont pas dit ce que c'était jusqu'à ce que cela se fût produit. Mais j'aurais souhaité que nous soyons au courant<sup>31</sup> ». À l'instar de Keith Garvin, plusieurs journalistes ayant participé à cette étude ont exprimé le souhait que l'intégration permette une plus grande mobilité d'une unité à une autre.

---

<sup>27</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>28</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>29</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

<sup>30</sup> *Combat Service Support Battalion*.

<sup>31</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

La mobilité réduite des journalistes intégrés limite donc leur habilité à collecter l'information en dehors de leur zone d'affectation. La perspective du journaliste intégré correspond au champ d'action immédiat de son unité. « C'était un microcosme et c'était l'idée que vous aviez des personnes dans différentes unités. Je ne savais pas comment la guerre globale se déroulait à moins que je n'écoute la BBC ou que je n'aille au quartier général tout près pour relever une vue d'ensemble<sup>32</sup> » commente Art Harris de *CNN*. Ce commentaire rejoint le débat soulevé par la guerre en Irak sur le champ de vision qui s'offre aux journalistes intégrés.

#### 5.1.2.3 Le microreportage vs. le macroreportage

Avec le concept de l'*embedding*, on ne peut prétendre à une vue d'ensemble de la guerre. On a reproché aux produits de l'*embedding* de n'être que des « pièces isolées d'une mosaïque plus large » (*PEJ*, 2003). Le dispositif ne permet qu'une vision étroite de la guerre<sup>33</sup>. Si contrainte il y a, elle est liée à la nature même du reportage intégré constate Michael Phillips, journaliste du *Wall Street Journal* qui était intégré au 7<sup>e</sup> Régiment des marines dans le 3<sup>e</sup> Bataillon :

Vous ne pouvez pas couvrir la stratégie de la guerre *embedded* avec un bataillon d'infanterie ou un peloton d'infanterie, parce que vous n'avez pas accès à cette information, personne ne peut le faire à ce niveau. Le commandant de bataillon ne le sait pas. Donc, c'est une fenêtre dans une certaine partie de la guerre, mais pas chaque partie de la guerre. On ne devrait pas penser qu'avoir un meilleur journaliste est suffisant comme manière de couvrir la guerre, parce que ça ne l'est pas. Mais ça fournit une tout autre perspective, un tout autre genre

---

<sup>32</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

<sup>33</sup> C'est ce qu'on a appelé la « *soda straw view* » [Straw signifie paille]. Cette expression a été reprise à la suite des propos du chef d'état-major, le général Richard Myers, qualifiant les reportages provenant du champ de bataille de « *soda straw snapshots* ». Voir « DoD News Briefing - Secretary Rumsfeld and Gen. Myers », 1 avril 2003. <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2229> ou *The New York Times*, 2 avril 2003, section B, p. 10.

d'information que vous n'auriez pas simplement en couvrant le Pentagone, le commandement et les généraux<sup>34</sup>.

La plus forte caractéristique du journaliste intégré est de rendre compte de la vie des soldats au quotidien. Attaché à une unité donnée, le journaliste intégré rapporte les « tranches de vie » des soldats qu'il accompagne. Yves Eudes du quotidien français *Le Monde*, qui a couvert l'invasion avec la 3<sup>e</sup> Brigade au sein de la 3<sup>e</sup> Division, trouve exaltant ce vécu microcosmique et les états d'âme des soldats :

J'étais là pour raconter l'histoire au ras du sol, pas pour faire de la géostratégie. Quand on est pris dans l'action, on n'a absolument aucune vision de l'ensemble. Ma mission en tant que journaliste, c'était pas du tout de faire une espèce de fresque générale, d'expliquer ce qui se passait en Irak. Ça aurait été impossible, je n'aurais pas pu le faire. C'était au contraire de faire du microreportage, de raconter au ras du sol ce qui se passait dans mon unité avec les quelques hommes et femmes avec qui je circulais, avec qui je vivais. Donc, c'était vraiment du reportage de proximité sans les Irakiens qu'on voyait<sup>35</sup>.

Sur le terrain, les journalistes sont bien sûr intégrés à différents échelons de l'armée américaine, du niveau le plus bas (compagnies, bataillons) au niveau le plus élevé (brigades, divisions, corps). La plupart des journalistes sont intégrés aux échelons les plus bas, seuls quelques élus sont accrédités au niveau divisionnaire. Des 542 journalistes intégrés avec les unités terrestres en Irak, seulement 31 (soit 5,7%) étaient attachés au quartier général d'une division ou à un échelon supérieur, tous provenant des grands médias (Wright, 2004 : VII-38).

Ce sont les journalistes intégrés aux échelons supérieurs qui peuvent offrir une vue d'ensemble des opérations en cours. Cependant, ces derniers, à leur tour, ne sont pas en mesure de rapporter la vie au quotidien du soldat ordinaire en mission de combat. Les deux formes de reportage, macrocosmique et microcosmique, sont donc complémentaires. Reprenant les paroles d'un collègue de *NBC*, William Branigin du *Washington Post*, qui était intégré au niveau le plus bas avec une compagnie du 15<sup>e</sup>

---

<sup>34</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

<sup>35</sup> Entrevue avec l'auteur, 4 avril 2008.

Régiment d'infanterie, résume : « Au niveau le plus élevé, ils ont les mots mais nous avons les images<sup>36</sup> ».

Le journaliste intégré avec les soldats ordinaires peut saisir des portraits en « gros plan » de son unité. Il a aussi besoin d'une mise en contexte pour situer les missions particulières de l'unité dans un cadre opérationnel plus large. William Branigin explique qu'il ne pouvait pas savoir ce qui se passait ailleurs dans sa division au grand dam de ses rédacteurs en chef au *Washington Post*. Il souligne quand même qu'il aurait voulu communiquer avec quelqu'un à un échelon plus haut : « L'une des recommandations que j'émettrais est que l'unité, la brigade ou la division ait quelqu'un dont la responsabilité est de transmettre cette vue d'ensemble aux journalistes qui sont intégrés à un niveau plus bas. Cela manquait. J'ai pu parfois y arriver en allant chercher le commandant de bataillon ou le commandant de brigade mais c'était difficile<sup>37</sup> ».

Une meilleure compréhension de la complexité de la guerre nécessite aussi un travail d'explication, de mise en relation et de mise en perspective. La responsabilité de mettre ensemble les morceaux du puzzle de la guerre incombe aux rédacteurs en chef des médias. Jon Donvan du réseau *ABC* est de cet avis : « C'était vraiment le travail de nos rédacteurs à l'arrière à New York de rassembler tout et filtrer ça et comparer ça avec ce que le Pentagone disait, comparer ça avec ce que le gouvernement irakien disait, comparer ça avec ce que les Européens entendaient, ce que les satellites indiquaient, etc. Si cela ne s'est pas produit, ce n'est certainement pas la faute d'un *embedded* » (cité in *CFR*, 2003).

Une meilleure couverture médiatique de la guerre nécessite l'affectation de plusieurs journalistes dans le but d'offrir plusieurs angles de vue aussi bien à différents échelons militaires qu'à des centres d'intérêt civil, politique, etc. Yves Eudes précise : « Pour le journal *Le Monde*, on était six et donc chacun faisait un

---

<sup>36</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>37</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

métier assez différent des autres. Donc, ceux qui n'étaient pas *embedded* faisaient quelque chose de tout à fait différent de ce que je faisais et c'est très bien comme ça. Il ne s'agit surtout pas de dupliquer ce que faisaient mes collègues<sup>38</sup> ». Certes, les médias peuvent multiplier leurs effectifs sur le terrain mais c'est un luxe réservé aux grands médias en raison du coût requis. Le colonel Mike Birmingham, un des responsables des affaires publiques en Irak, plaide pour un investissement des médias dans une meilleure couverture : « Ils ont besoin d'une couverture robuste<sup>39</sup> ». Il donne l'exemple du groupe *Knight Ridder* qui avait 35 journalistes intégrés à tous les niveaux du commandement comme partout en Irak : « Quand vous avez 35 journalistes, [la vision] du *soda straw* devient pas mal grande<sup>40</sup> ».

#### 5.1.2.4 La sécurité

La mobilité limitée des journalistes intégrés dans la zone des opérations est en partie justifiée par la sécurité. Tant qu'il reste à l'intérieur du périmètre de son unité, le journaliste bénéficie de la protection de l'armée. Il n'est pas totalement exclu pour les journalistes de sortir du périmètre de leur unité d'attachement. Toute sortie doit néanmoins être autorisée par le commandant de l'unité. Le terme sortie ici ne réfère pas au processus de désaccréditation (*disembedding*). Il s'agit plutôt d'une absence momentanée de l'unité. Dans ce dispositif disciplinaire, il s'agit de surveiller le mouvement journalistique sans l'empêcher. Pour le lieutenant colonel Christopher P. Hughes, qui était commandant d'un bataillon au sein de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée,

---

<sup>38</sup> Entrevue avec l'auteur, 4 avril 2008.

<sup>39</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>40</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

Le groupe *Knight Ridder* utilisait également 12 journalistes non intégrés ; l'agence *AP* avait 32 journalistes intégrés et 12 non intégrés ; le *Washington Post* avait 20 journalistes dont 9 intégrés ; le *Boston Globe* avait 12 journalistes dans la région (dont 4 intégrés) ; le *Chicago Tribune* avait 16 journalistes ; le *USA Today* avait 10 journalistes (dont 6 intégrés), 2 photographes et 1 rédacteur.

Voir entre autres Joe Strupp, « Papers Prep Replacements », *Editor & Publisher*, 31 mars 2003, p. 21 ; *The Associated Press*, 28 avril 2003.

si les journalistes trouvent des sujets d'intérêt en dehors de l'unité et qu'ils lui demandent la permission d'y aller, alors dit-il, « si j'ai les ressources, je les laisserai partir faire leur reportage et j'enverrai la sécurité avec eux<sup>41</sup> ». Pendant la durée de l'intégration, le commandant doit donc constamment être au courant du mouvement des journalistes de son unité.

Des circonstances particulières peuvent mener à une restriction plus sévère du mouvement dans un camp militaire. Comme le rapporte Keith Garvin de *WTVD*, lorsque le camp de son unité CSSB 22 a été directement attaqué par les miliciens Fedayin, le camp a subi deux fois ce que les marines appellent une « nuit 100% », c'est-à-dire que « chaque personne dans le camp devait être à l'intérieur de ce périmètre, y compris les médias<sup>42</sup> ».

Le dispositif tolère mal les journalistes qui décident de se promener en zone d'opérations à l'insu des commandants d'unité. Par ailleurs, les soldats de garde sont très nerveux quand des gens s'approchent de leurs positions. William Branigin du *Washington Post* a vécu un incident qui illustre le danger de se séparer de son unité et de revenir vers une position militaire. Après avoir essayé de rejoindre ses collègues du *Washington Post* sur la rive est du fleuve Tigre à Bagdad, il devait revenir en arrière en traversant un pont :

Un taxi m'a amené au pont et j'ai commencé à le traverser. Et soudainement, on me tirait dessus. C'était des coups de semonce. Mais la manière dont ils le font est qu'ils ne tirent pas en l'air mais ils tirent sur vous sur le côté. Soudainement, ces projectiles venaient et je n'ai pas vu d'où ils venaient. Finalement, je vois un type au loin de l'autre côté du pont sur le côté. J'ai sorti ma pièce d'identité et je l'ai montrée parce que je savais qu'ils auraient des jumelles. Ils m'ont laissé traverser. C'était ce genre de choses qui était très dangereux à faire<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

<sup>42</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 avril 2008.

<sup>43</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

Sur le plan de la sécurité, les journalistes qui aspirent à couvrir la guerre sont confrontés à un double risque. Premièrement, les risques induits par la dangerosité inhérente à l'état de guerre et les menaces imputables aux belligérants de part et d'autre (Bizimana, 2006). La couverture de la guerre en Irak en dehors du dispositif militaire a constitué un énorme défi pour les médias internationaux. Indésirables sur le champ de bataille durant la guerre du Golfe en 1991, les journalistes indépendants (*Unilaterals*) le sont restés en Irak (2003). La différenciation intégré /non- intégré a mené à une intolérance de plus en plus grandissante envers les journalistes opérant en dehors du dispositif militaire américain. L'attitude de l'armée américaine envers les non- intégrés était de « tirer d'abord, puis poser les questions plus tard » (Lewis et *al.*, 2006). Deuxièmement, il y a les risques posés par les prises d'otage ciblées pratiquées par les groupes armés irakiens. Selon Drew Brown, qui a couvert l'invasion en 2003 d'abord pour le groupe *Knight Ridder* puis est retourné en 2007 pour le journal de l'armée américaine *Stars and Stripes*, l'intégration devient en quelque sorte un passage obligé :

Il est pratiquement impossible pour un correspondant occidental de fonctionner indépendamment des forces américaines ou d'autres forces militaires alliées. Le risque d'enlèvement est simplement trop grand. Donc, il vous reste une situation par défaut où, si vous voulez couvrir la guerre, vous devez alors vous intégrer de temps en temps, à moins que vous ne vouliez juste vous asseoir dans une chambre d'hôtel et compter sur des collaborateurs locaux pour sortir et obtenir l'information pour vous<sup>44</sup>.

Dans l'espace quadrillé de l'intégration, la circulation des journalistes est régulée par les règlements formels ainsi que par des ententes informelles entre les journalistes et le personnel militaire. La régulation est accomplie par la localisation constante du journaliste intégré par le dispositif militaire sous l'autorité du commandant. La connaissance constante du commandant est un élément essentiel du dispositif de quadrillage. L'*embedding* fonctionne comme un espace de filtrage qui

---

<sup>44</sup> Entrevue avec l'auteur, 9 avril 2008.

laisse circuler les journalistes accrédités et refoule les éléments qui ne sont pas soumis à la visibilité permanente du dispositif.

## 5.2 La surveillance administrative

### 5.2.1 La structure hiérarchique

La technologie disciplinaire repose sur une surveillance hiérarchisée. Dans *Surveiller et punir*, les institutions disciplinaires (armée, école, usine, hôpital) fonctionnent selon un modèle hiérarchique. Foucault (1975) parle du rang qu'occupe chacun dans le dispositif disciplinaire (pp.147-151) et d'un réseau de relations distribuées selon une surveillance hiérarchique (pp. 173-179). Ce qui retiendra notre attention ici est l'organisation du dispositif *embedding* à travers sa structure de commandement et ses figures d'autorité. Quelles relations les journalistes entretiennent-ils avec les autres acteurs du dispositif?

#### 5.2.1.1 L'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*

Le dispositif *embedding* a été mis en place par le bureau des affaires publiques au Pentagone en coordination avec les hauts responsables d'affaires publiques de l'armée américaine. Selon la directive d'affaires publiques de 2003, c'est le bureau des affaires publiques du département de la Défense (*Office of Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* ou *OASDPA*) qui est « l'agence centrale pour la gestion et le contrôle des journalistes intégrés incluant l'attribution des places d'intégration aux médias<sup>45</sup> ». La directive précise que l'autorité de l'*OASDPA* peut être déléguée aux instances subalternes.

---

<sup>45</sup> Voir les points 3.A. et 7.A. in *Public Affairs Guidance, 2003*.

C'est l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*<sup>46</sup>, Victoria Clarke, qui a plaidé la cause de l'intégration auprès du secrétaire à la Défense et des hauts gradés de l'état-major de l'armée américaine. Clarke a réussi à convaincre le secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, le chef d'état-major interarmées, le général Richard B. Myers et le commandant en chef de l'*US Central Command*, le général Tommy Franks, non sans surmonter « la résistance institutionnelle au Pentagone aussi bien que des préoccupations bien fondées » (Clarke, 2006 : 65). Elle a reçu l'imprimatur de Ronald Rumsfeld : « Il était un allié fort du programme *embedding* qui comprenait instinctivement que la transparence était de notre côté<sup>47</sup> ».

En ce qui concerne la mise en place institutionnelle du programme, l'*ASDPA* est donc l'autorité désignée pour la coordination et la répartition des places aux médias. Brian Whitman, qui était l'adjoint<sup>48</sup> de Victoria Clarke, a joué un grand rôle : « J'ai eu vraiment le privilège et l'occasion d'exécuter le programme » (Whitman, 2003b). L'équipe du bureau des affaires publiques au Pentagone a coordonné le programme avec les officiers d'affaires publiques de l'état-major interarmées, du commandement central (Centcom) et d'autres commandements importants dans différents corps. Les officiers d'affaires publiques du Centcom et les commandants de terrain avaient été impliqués dans le processus de déterminer le nombre des journalistes à intégrer. Avec la politique de l'intégration, il était impossible pour les médias de conclure des ententes informelles avec des contacts militaires dans le but de réserver des places aux journalistes comme ça avait été le cas dans le passé<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> L'*ASDPA* est un poste du Pentagone dont la nomination relève du président des États-Unis et nécessite la confirmation du Sénat américain.

<sup>47</sup> Ce commentaire de Clarke dans *Lipstick on a Pig* (2006 : 65) fait écho à ce qu'elle avait déjà exprimé notamment lors de la rencontre du 14 janvier 2003 avec les chefs de bureau des médias à Washington à savoir que Rumsfeld, Franks et Myers étaient activement impliqués dans le processus, un grand pas par rapport au passé (Clarke, 2003a).

<sup>48</sup> *Deputy Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* ou *DASDPA*.

<sup>49</sup> Dans le chapitre II, voir les cas des correspondants Sam Wilkeson du *New York Times* lors de la Guerre de Sécession, Sam Donaldson de la chaîne *ABC* au cours de l'intervention au Panama et Bradley Graham du *Washington Post* au cours de l'intervention à Haïti.

Victoria Clarke (2003b) a précisé que seul son bureau au Pentagone était habilité à attribuer les places aux médias et a mis en garde ces derniers de ne pas trop compter sur des ententes entre un correspondant et tel ou tel autre haut gradé. Les contacts avec le bureau des affaires publiques du Pentagone quant à l'intégration devaient se faire par l'intermédiaire d'un seul « point de contact » (*Point of Contact* ou *POC*) désigné par chaque média. Cette dernière disposition obligeait les stations locales affiliées à contacter le Pentagone par l'intermédiaire du chef de bureau à Washington de la station mère<sup>50</sup>.

#### 5.2.1.2 Les affaires publiques

Dès le début, au cours de la rencontre préparatoire avec les chefs de bureau à Washington le 22 novembre 2002, Victoria Clarke a fait savoir qu'elle désirait un programme « décentralisé » (Clarke, 2002a). À l'exception de l'attribution des places aux médias, prérogative centralisée au bureau de l'*ASDPA*, une grande partie de la gestion du programme au début des opérations en Irak a été déléguée au service d'affaires publiques du Centcom. Dans la directive de 2003, il est indiqué que les commandants doivent attendre l'autorisation du service d'affaires publiques du Centcom avant de commencer l'intégration des journalistes<sup>51</sup>. Par ailleurs, le Centcom est responsable des journalistes intégrés une fois que ces derniers sont sur le théâtre des opérations et doit rapporter les changements éventuels à leur statut au bureau des affaires publiques du Pentagone<sup>52</sup>.

À la rencontre du 14 janvier 2003 avec les chefs de bureau, Brian Whitman avait souligné que les *CPIC* ou *Combined Press Information Centers* seraient mis en place sur le terrain (in Clarke, 2003a). Les *CPIC* sont chargés du processus d'accréditation sur le théâtre des opérations, de fournir l'équipement nécessaire aux

---

<sup>50</sup> Andrew Grossman, « Affils to Work with Nets in War », *The Hollywood Reporter*, 22 janvier 2003.

<sup>51</sup> Voir le point 3.J. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

<sup>52</sup> *Ibid.* : point 3.U.

journalistes et de mener les sessions de formation destinées aux journalistes. Basé au Koweït, le principal *CPIC* a commencé l'enregistrement des journalistes en février 2003, principalement dans les unités terrestres. Deux sous-*CPIC* étaient en opération à Bahreïn et à Chypre. Ces derniers étaient principalement chargés d'accréditer les journalistes auprès des forces navales à bord des porte-avions et d'autres navires de guerre. À partir de 2004, c'est le *Combined Press Information Center* établi à Bagdad qui s'occupe de tout le processus d'accréditation pour les journalistes désirant couvrir les opérations des forces américaines en Irak.

#### 5.2.1.3 Les *Public Affairs Officers*

Dans le dispositif *embedding*, les officiers d'affaires publiques (*Public Affairs Officers* ou *PAO*) sont un rouage essentiel. Ils participent à la planification de la politique d'affaires publiques et assurent la coordination de toutes les opérations reliées aux médias. Dans la doctrine d'affaires publiques de l'armée américaine (*JP 3-61*, 2005 : I-2), il est stipulé que l'officier d'affaires publiques est le « principal porte-parole et conseiller sur les affaires publiques » du commandant. Le *PAO* « doit avoir la capacité de fournir des informations aux médias, au commandant et aux forces de soutien presque en temps réel » (*Id.*). Chaque commandement important dispose d'un officier d'affaires publiques supérieur en charge d'un personnel d'affaires publiques. En Irak, les grandes unités disposaient d'un *PAO*. Selon la hiérarchie militaire, un *PAO* d'une unité supérieure assure le commandement des *PAO* des unités subalternes.

Lors de l'invasion en Irak, les officiers d'affaires publiques des différents corps ont supervisé les sessions de formation et l'accréditation des journalistes. Ils ont également fourni les briefings nécessaires sur les opérations d'information à la fois aux commandants et au personnel militaire. Le lieutenant colonel Christopher P. Hughes, commandant d'un bataillon de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée au moment de l'invasion, revient sur les relations qu'il entretenait avec les officiers d'affaires

publiques à l'égard des journalistes intégrés: « C'étaient eux qui nous les ont amenés, qui nous les ont présentés, nous ont briefés sur ce qu'ils pouvaient faire, ce qu'ils ne pouvaient pas faire, quelles étaient les règles à leur sujet et ce qu'étaient mes responsabilités pour les protéger et puis les mener à l'information<sup>53</sup> ».

Les *PAO* sont responsables d'assurer le transport des journalistes accrédités vers leurs unités d'attachement. Au moment de l'invasion, la plupart des unités combattantes n'avaient pas d'officiers d'affaires publiques dans leurs rangs. Les *PAO* se trouvaient le plus souvent à l'échelon divisionnaire. Une fois sur le terrain, les journalistes devaient faire affaires avec leurs unités comme en témoigne le colonel Rick Thomas, chef des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Armée<sup>54</sup>, chapeautant l'ensemble des forces terrestres :

La plupart des journalistes *embedded* ont rarement vu un officier d'affaires publiques. Ils étaient avec une unité qui n'avait pas un officier d'affaires publiques. Donc, ils rejoignaient un peloton dans une unité. Ce peloton prenait soin du journaliste. Le journaliste avait arrangé au préalable ce qu'il pourrait couvrir selon les règles de base que les deux parties avaient acceptées avant la guerre. Donc, je n'ai personnellement pas eu beaucoup d'interaction avec les médias parce que nous avons décentralisé la responsabilité de l'intégration au niveau des petites unités où les journalistes ont réellement voyagé, dormi et mangé<sup>55</sup>.

Avec la gestion décentralisée, le suivi quotidien des journalistes intégrés est donc confié aux unités. La plupart des journalistes qui ont participé à cette recherche ont signifié qu'ils n'avaient eu presque pas de contacts avec les officiers d'affaires publiques une fois sur le terrain. Contrairement à ce qui se passait avec les troupes terrestres, les journalistes intégrés à bord des porte-avions et sur des bases aériennes ont eu des contacts plus fréquents avec les officiers d'affaires publiques (Wright,

---

<sup>53</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

<sup>54</sup> Aussi connue sous les appellations *Army Forces Central Command (ARCENT)* ou *Coalition Forces Land Component Command (CFLCC)*. Depuis 2006, la *Third Army* a été renommée *U.S. Army Central (USARCENT)*.

<sup>55</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

2004 : S-5). Selon le colonel Rick Thomas, les officiers d'affaires publiques au niveau divisionnaire ou supérieur avaient un rôle précis : « Nous étions principalement des médiateurs ou solutionneurs de problèmes si un conflit surgissait entre l'unité et le journaliste<sup>56</sup> ». Thomas affirme par ailleurs que l'armée américaine ne voulait pas donner l'impression de vouloir censurer les articles et les reportages comme elle avait été beaucoup critiquée à ce sujet durant la guerre du Golfe.

#### 5.2.1.4 Le commandant d'unité

Dans les unités, la gestion du dispositif *embedding* est laissée aux bons soins des commandants. C'est par la voie de la chaîne de commandement que les commandants de terrain communiquent avec les autorités d'affaires publiques des commandements supérieurs et le bureau des affaires publiques du Pentagone. Le commandant d'unité est la véritable figure d'autorité du dispositif *embedding* sur le terrain. Il a un immense pouvoir décisionnel dans sa zone d'opération. Contrairement à la guerre du Golfe en 1991, un commandant ne peut pas néanmoins refuser d'intégrer des journalistes. Il doit mettre à effet la politique officielle du Pentagone conformément à la directive en vigueur (*Public Affairs Guidance*, 2003).

Dans les unités, toutes les demandes des journalistes intégrés sont adressées au commandant d'unité ou à son représentant désigné. Aucune information sur les engagements en cours ne peut être publiée sans l'autorisation du commandant<sup>57</sup>. Selon la directive d'affaires publiques de 2003 et les mises à jour réglementaires subséquentes, le commandant a notamment le pouvoir discrétionnaire d'assigner une escorte, de limiter la couverture d'un journaliste qui n'est pas en forme physique pour suivre les opérations et d'autoriser les reportages en direct et l'utilisation des spots lumineux pour les journalistes de la télévision. Le commandant peut exiger une vérification de sécurité (*security review*) des reportages en cas d'exposition des

---

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> Voir le point 4.G.12. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

médias à des renseignements sensibles<sup>58</sup>. En cas de nécessité, le commandant peut imposer des règles supplémentaires aux règles de base (*Ground Rules*). Cette disposition qui n'était pas présente dans la directive de 2003 a été ajoutée à partir de la mise à jour de mai 2006. Pour les journalistes, les paramètres du commandant sont incontournables, comme en témoigne Steven Lee Myers du *New York Times* :

Peut-être parce qu'une des conditions des règles que vous avez signées est que vous devez essentiellement suivre des ordres, et il y avait quelqu'un responsable partout où vous étiez, que ce soit un capitaine dans une compagnie ou un colonel dans mon cas dans la brigade ; si le colonel dit : "Oui, c'est correct pour lui de voir ceci", alors c'était correct. Sinon, c'est la structure militaire, nous n'étions pas sous leur commandement mais certainement nous avons suivi les règles qui ont été établies par le commandant<sup>59</sup>.

En l'absence d'officiers d'affaires publiques dans les unités sur le terrain, particulièrement au moment de l'invasion, ce sont les représentants désignés par les commandants qui devaient s'occuper des questions relatives aux médias intégrés. Le plus souvent, ce sont des sergents-majors<sup>60</sup> qui jouaient le rôle de liaison entre les commandants et les médias et qui avaient la responsabilité d'accommoder les journalistes de leur unité. Le lieutenant colonel Christopher Hughes, commandant de bataillon dans la 101<sup>e</sup> Division, se rappelle :

Mon sergent-major qui est un soldat supérieur dans mon unité était un peu responsable pour garder un œil sur eux, de s'assurer qu'ils avaient de la nourriture et de l'eau et qu'ils n'étaient pas laissés en arrière. Puisqu'ils sont devenus partie intégrante de l'unité, je ne m'occupais pas d'eux quand nous étions en mouvement. D'une façon ou d'une autre, ils étaient avec quelqu'un tout le temps<sup>61</sup>.

---

<sup>58</sup> Voir le point 6.A.1. du *Public Affairs Guidance, 2003*.

Comme nous le verrons plus loin, cette disposition très controversée de « *security review* » n'a pas été utilisée en Irak à l'exception des journalistes accrédités au Centre des opérations de combat de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines. Elle n'est plus présente dans les mises à jour des règlements de 2006, 2007 et 2008.

<sup>59</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

<sup>60</sup> Dans la hiérarchie de l'armée américaine, le sergent-major (*Sergeant-Major*) est le grade le plus élevé des sous-officiers.

<sup>61</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

Plusieurs journalistes interviewés pour la recherche ont indiqué que les sergents-majors avaient beaucoup de responsabilités dans l'armée américaine. Véritables « commandants en second », les sergents-majors étaient souvent chargés de communiquer les ordres et les opérations à venir aux journalistes intégrés.

Le rôle de facilitation d'un sergent-major n'exclut pas un contact direct entre un journaliste intégré et un commandant. Le premier sergent Todd Woodhall de l'unité *Apache Troop* du 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie devait s'occuper d'un groupe de journalistes, dont Walter Rodgers de *CNN* : « La plupart des contacts de Walter Rodgers se passaient avec Clay Lyle, le commandant de l'unité. Il est allé presque n'importe où le commandant est allé. Si le commandant était dans la colonne, le véhicule de Walt restait derrière lui. [...] Ils avaient un contact direct<sup>62</sup> ». Selon Julian Barnes du *Los Angeles Times*, dans l'armée où « vous êtes au-dessous de quelqu'un ou quelqu'un est au-dessus de vous », les commandants n'ont pas souvent l'occasion de converser avec les pairs et apprécient parfois la compagnie des journalistes<sup>63</sup>. Barnes ajoute qu'il y a bien sûr toujours des exceptions. Cette hypothèse a été également avancée par Michael Phillips du *Wall Street Journal*, pour qui les conversations avec les journalistes constituent une « soupape de sûreté » pour les commandants qui ne peuvent pas trop socialiser avec leurs soldats<sup>64</sup>. Ce point de vue de Barnes et de Phillips rejoint la majorité des participants de cette l'étude qui disent avoir eu des rapports très cordiaux avec leurs commandants. Néanmoins, certains journalistes ont signalé avoir eu peu l'occasion de parler aux commandants de leurs unités d'attachement.

D'après plusieurs participants de cette recherche, l'attitude du commandant envers les journalistes a un impact majeur sur l'acceptation de ces derniers par le

---

<sup>62</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>63</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>64</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

reste des membres de l'unité. C'est ce qu'explique Gregg Zoroya du quotidien *USA Today* qui a couvert l'invasion avec la 101<sup>e</sup> Division aéroportée :

Le commandant était crucial voila pourquoi je me suis toujours efforcé d'essayer de le connaître, de passer du temps avec lui, de parvenir à une compréhension mutuelle parce qu'une fois qu'il vous accepte, alors il y a un effet domino. S'il vous accepte, alors ses commandants en dessous de lui vous acceptent et ainsi de suite sur toute la ligne, ce qui facilite d'avoir ce dont j'ai besoin.

Même chose pour Walter Rodgers du réseau *CNN* pour qui le succès du dispositif *embedding* dans le 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie tient au signal positif donné par le colonel Ferrell, commandant de l'escadron qui a mené la charge à Bagdad : « Ferrell a dit à tous ses officiers, ses capitaines et ses lieutenants : "Ils sont avec nous. C'est ce que le Pentagone veut. Nous voulons que ça marche. Travaillez avec eux"<sup>65</sup> ».

Cependant, tous n'ont pas eu un commandant très coopératif. David Lynch du journal *USA Today* a mentionné que le lieutenant général James T. Conway à la tête de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines n'était pas un grand admirateur de l'intégration, ce qui limitait forcément les contacts avec lui<sup>66</sup>. Les quatre journalistes intégrés au quartier général du commandant James T. Conway ont même failli plier bagages en signe de protestation mais la situation s'est quelque peu améliorée avec le temps (Baker, 2003).

La structure hiérarchique intervient en outre dans la résolution des problèmes et des différends de toutes sortes. De l'unité au Pentagone en passant par diverses instances d'affaires publiques, c'est la chaîne de commandement qui est privilégiée : « Si un conflit ne peut être résolu à un niveau inférieur, l'*OASDPA* sera l'autorité de résolution finale<sup>67</sup> ». La directive de 2003 stipule que le commandant ne peut mettre

---

<sup>65</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>66</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>67</sup> Point 3.N. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

fin au séjour d'un journaliste intégré sans en informer le service d'affaires publiques du Centcom<sup>68</sup>. En principe, l'expulsion d'un journaliste intégré est consécutive à la violation des règles établies (*Ground Rules*). Durant la guerre en Irak, il y a eu plusieurs cas où le commandant pouvait expulser un journaliste de son unité parce qu'il n'appréciait pas ses reportages sans qu'il y ait nécessairement violation des règles. Quand une équipe du *Chicago Tribune* s'est vu refuser l'intégration dans le 3<sup>e</sup> Peloton (3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie), la réponse des autorités militaires a été, dit le journaliste du *Tribune* Amer Madhani : « En fin de compte, ils ont dit que c'était la prérogative du commandant sur le terrain et que si c'était le choix du commandant, ils ne pouvaient pas le forcer à intégrer des journalistes et des photographes qu'il ne voulait pas<sup>69</sup> ». Comme l'explique Sean Naylor du magazine *Army Times*, qui a couvert tous les grands conflits depuis l'intervention américaine en Somalie en 1992, si un commandant ne vous veut pas dans ses parages, il est très difficile de rester intégré<sup>70</sup>. On peut certes demander qu'on lui ordonne de vous intégrer mais la situation va être très inconfortable<sup>71</sup>.

Comme nous venons de le voir, le dispositif *embedding* fonctionne de manière hiérarchique. Il est évident que les journalistes n'ont pas le même statut que les militaires dans cette hiérarchie. David Lynch apporte une nuance à cet égard : « L'armée est un environnement beaucoup plus enrégimenté et institutionnel que la manière dont les journalistes agissent, vivent et traitent les choses. C'est pourquoi ça finit parfois par des conflits parce que les militaires sont habitués à avaler ce qu'ils pensent du type au-dessus d'eux alors que les journalistes ne le sont pas<sup>72</sup> ». Cela dit, il est certain que le fonctionnement du dispositif repose de manière générale sur les

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2004. Il ne faut pas ici confondre le refus d'intégrer un journaliste pour un nouveau séjour à un refus pur et simple de l'intégration. Je reviendrai plus loin sur ce cas du *Chicago Tribune* avec le 3<sup>e</sup> Peloton.

<sup>70</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

règles et les ordres établis par les différentes autorités à travers une chaîne de commandement codifiée et que doivent suivre les journalistes intégrés.

### 5.2.2 Les *Ground Rules*

Comme je l'ai souligné dans le cadre conceptuel, la technologie disciplinaire repose sur l'imposition de règles qui régissent le bon fonctionnement de telle ou telle autre institution. Dans le dernier paragraphe de *Surveiller et punir*, Foucault évoque le modèle de la ville carcérale dont le réseau est constitué d'un ensemble d'éléments divers : « murs, espace, institution, règles, discours » (1975 : 314). On se référera également au « règlement intérieur » qui fixe les modalités d'exercice de la discipline d'usine (de Gaudemar, 1982 : 77-98).

#### 5.2.2.1 Les règles obligatoires

Les règles de fonctionnement de l'intégration sont un ensemble de prescriptions et de proscriptions qui forment un dispositif de surveillance des médias sur le champ de bataille. La justification première de ce dispositif est l'enjeu de la sécurité des opérations militaires. Publiée en février 2003, c'est la directive d'affaires publiques (*Public Affairs Guidance*) qui contient les règles de base relatives à la couverture médiatique de la guerre communément appelées *Ground Rules* (voir l'appendice IV). En préambule aux *Ground Rules*, la directive précise : « Pour la protection et la sécurité des forces américaines et des journalistes intégrés, les journalistes adhéreront aux règles de base établies. Les règles de base seront acceptées d'avance et signées par les journalistes avant de s'intégrer. La violation des règles de base peut avoir pour conséquence l'arrêt immédiat de l'intégration et le retrait de la zone d'opérations<sup>73</sup> ». Par ailleurs, la directive mentionne : « Ces règles de base reconnaissent le droit des médias de couvrir les opérations militaires et ne

---

<sup>73</sup> Introduction à la section 4 « *Ground Rules* » du *Public Affairs Guidance*, 2003.

sont nullement prévues pour empêcher la divulgation de l'information péjorative, embarrassante, négative ou peu flatteuse<sup>74</sup> ». L'acceptation des règlements est officialisée par la signature d'un document de trois pages où le journaliste et son média s'engagent à respecter les *Ground Rules* et à ne pas poursuivre le gouvernement pour tous les risques liés à la guerre<sup>75</sup>. Depuis la guerre civile américaine (1861-1865), le droit de publier les informations militaires s'accompagne d'une acceptation préalable par la presse d'un certain nombre de conditions<sup>76</sup>.

Libellée sur treize pages, la directive de 2003 qui tient lieu de référence réglementaire a été remise à chaque journaliste intégré. La toute première règle énonce : « Toutes les entrevues avec les membres des forces armées sont de source officielle (*on the record*). La sécurité à la source est la règle. Avec le principe de sécurité à la source (*security at the source*), c'est l'interlocuteur du journaliste qui doit juger si ses propos sont sensibles ou pas. Les entrevues avec les pilotes et les membres des équipages sont autorisées après l'accomplissement de la mission ; cependant la publication de l'information doit être conforme à ces règles de base pour les médias<sup>77</sup> ». Le point 4.C. des règlements stipule : « Les journalistes intégrés avec les forces armées américaines ne sont pas autorisés à porter des armes à feu personnelles ». Plus tard, les objets tranchants pouvant servir d'armes s'ajouteront à cette disposition. Dans le passé, les correspondants de guerre portaient à la fois l'uniforme et les armes. La pratique interdisant le port d'armes a commencé au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'empêche que par méconnaissance des règles, certaines unités

---

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> C'est le formulaire « *Release, Indemnification, and Hold Harmless Agreement and Agreement Not to Sue* ».

<sup>76</sup> Les *Ground Rules* actuels trouvent leur origine dans les ordres du département de la Guerre et les règlements concernant la censure de l'information de guerre: Cf. entre autres les ordres du 25 février 1862 et du 18 juin 1863 (Guerre de Sécession) ; l'ordre général n°36 du 12 septembre 1917 et l'ordre du 12 avril 1918 (Première Guerre mondiale) ; les règlements du 21 janvier 1942 [FM30-26] (Deuxième Guerre mondiale) ; les règlements de la censure du 20 décembre 1950 (Guerre de Corée) ; les *Ground Rules* du 31 octobre 1966 (Guerre du Vietnam) et les *Ground Rules* du 14 janvier 1991 (Guerre du Golfe).

<sup>77</sup> Point 4.A. du *Public Affairs Guidance, 2003*.

encouragent occasionnellement les journalistes à porter l'uniforme militaire ou les armes. C'est le cas notamment de Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* qui s'est fait offrir un pistolet 9mm mais a refusé.

Les règlements contiennent quatorze catégories d'informations « publiables » parmi lesquelles les effectifs approximatifs des forces, le nombre de victimes constatées dans une unité, le nombre confirmé des soldats ennemis détenus ou capturés, les noms de code des opérations, les noms et les villes d'origine des soldats avec leur consentement individuel, etc. Cette dernière disposition sur les noms et les villes d'origine des soldats avait été beaucoup discutée dans les rencontres entre Victoria Clarke et les chefs de bureau des médias à Washington<sup>78</sup>. Le principe retenu, calqué sur la politique en vigueur dans le corps des marines, était de citer le rang, le nom et la ville d'origine du soldat. Si le soldat ne souhaitait pas que son nom soit cité, alors il ne devait tout simplement pas accorder une entrevue. Lors de la rencontre du 19 mars 2003, Peter Copeland, le chef de bureau à Washington du groupe *Scripps Howard*, a rapporté que la base aérienne Al Jaber interdisait à son correspondant de citer le nom des pilotes<sup>79</sup>. L'interdiction de citer les noms des pilotes avait été instituée durant la guerre du Kosovo à la suite de menaces reçues sur Internet par les familles de certains pilotes interviewés par les médias. Un des participants à notre étude a indiqué qu'il a dû convaincre le commandant d'une unité de reconnaissance des marines de permettre la citation des noms des soldats car ce dernier craignait que la diffusion des noms des soldats de son unité dans un journal ou à *CNN* n'attire des ennuis à leurs familles de la part d'Al-Qaida<sup>80</sup>.

Par ailleurs, dix-neuf catégories d'informations susceptibles de compromettre les opérations et de mettre les vies en danger sont « non publiables ». La liste des informations interdites comprend entre autres le nombre précis des troupes dans les

---

<sup>78</sup> Voir Clarke, 2002a, 2003a, 2003b, 2003c.

<sup>79</sup> Cité in Clarke, 2003c.

<sup>80</sup> Art Harris, entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

unités, le nombre précis du matériel militaire (avions, navires, etc.), la localisation géographique précise des unités militaires, les informations sur les avions manquants ou abattus, ou les navires manquants pendant que les opérations de recherche, de secours et de récupération sont en voie de planification ou en cours, etc. Les règlements comportent ensuite des sections concernant la vaccination et l'équipement de protection des journalistes intégrés, la sécurité et quelques instructions générales.

#### 5.2.2.2 La sécurité à la source vs. la *security review*

La section 6 qui a trait à la sécurité statue : « Les produits des médias ne seront pas sujets à la revue de sécurité ou à la censure ». Cela signifie que les reportages des médias ne sont pas vérifiés par le personnel militaire avant leur publication. La revue de sécurité (*security review*) ou censure préalable avait été le principe appliqué dans les deux guerres mondiales (1914-1918, 1939-1945), la guerre de Corée (à partir de décembre 1950) et la guerre du Golfe (1991). C'est le principe de « sécurité à la source » qui est retenu pour la guerre en Irak. Le principe de « revue de sécurité » (*security review*) n'est pas néanmoins totalement abandonné. On se rappellera que ce principe avait constitué un obstacle majeur irrésolu lors des négociations de 1992 entre le Pentagone et les responsables des médias américains. Les règlements de 2003 prévoient une exception :

Dans les cas où un commandant d'unité ou le représentant désigné détermine que la couverture d'un événement comportera l'exposition aux informations sensibles au-delà de ce qui peut être protégé par le briefing ou le débriefing, mais dont la couverture est dans le meilleur intérêt du département de la Défense, le commandant pourrait offrir l'accès si le journaliste accepte la revue de sécurité de sa couverture. L'acceptation d'une revue de sécurité en échange de ce type d'accès doit être strictement volontaire et si le journaliste n'accepte pas, alors l'accès pourrait ne pas être accordé. Si une revue de sécurité est acceptée, elle n'impliquera aucune modification éditoriale; elle sera seulement conduite pour assurer qu'aucune information sensible ou classifiée ne soit incluse dans le produit. Si une telle information est trouvée, le média sera invité à retirer

l'information du produit et/ou de mettre un embargo sur le produit jusqu'à ce que cette information ne soit plus classifiée ou sensible<sup>81</sup>.

Au cours de la guerre, un groupe de quatre journalistes a accepté le principe de revue de sécurité pour accéder à un poste de commandement stratégique. David Lynch de *USA Today*, Peter Baker du *Washington Post*, Mark Mazzetti de *US News & World Report* et Juan Tamayo du *Miami Herald* ont signé un accord particulier, différent des règlements de base (*Ground Rules*), afin d'avoir accès au *Combat Operations Center (COC)* au quartier général de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines sous le commandement du général James Conway. C'est le lieutenant colonel Rick Long, officier d'affaires publiques de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines qui a proposé l'accord aux quatre journalistes. « Si vous acceptez une revue de sécurité de ce que vous écrivez, alors nous vous laisserons rentrer<sup>82</sup> » nous a-t-il dit, se rappelle Mark Mazzetti de *US News & World Report*. Après consultation avec leurs rédactions, les quatre ont accepté cet arrangement spécial. « C'était un compromis compréhensible et sensible en échange de l'accès que nous avions au poste de commandement où tout était classifié<sup>83</sup> » explique David Lynch de *USA Today*. C'était un accès sans précédent car toutes les opérations des marines étaient planifiées et suivies en temps réel dans le *Combat Operations Center*. « Nous n'étions pas dans une salle de briefing quémendant pour des miettes, nous étions dans un *war room* submergés par un raz-de-marée d'informations » (Baker, 2003 : 38). Cet arrangement particulier ressemble à la censure appliquée aux reportages des correspondants de guerre de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et de la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) et aux journalistes membres des *pools* de la guerre du Golfe (1991). Même si le principe général du dispositif *embedding* repose

---

<sup>81</sup> Point 6.A.1. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

<sup>82</sup> Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

<sup>83</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

sur la disposition de la sécurité à la source, la censure peut toujours être appliquée de manière ponctuelle.

### 5.2.2.3 L'information classifiée

En ce qui concerne l'information classifiée, les règlements de base incitent les commandants à faire preuve de précaution et de tenir les journalistes loin de ce type de renseignements. « Selon les directives du département de la Défense, la présence des journalistes intégrés n'était pas autorisée pendant des briefings classifiés. En d'autres termes, aucune information classifiée n'était censée être discutée devant des journalistes<sup>84</sup> » explique le chef d'affaires publiques Rick Thomas. Cependant, la plupart des journalistes interviewés pour notre recherche ont indiqué avoir été autorisés à suivre les briefings classifiés de leur unité. Dans plusieurs unités, les journalistes intégrés ont pu accéder au *Tactical Operations Center (TOC)* où les opérations sont planifiées et assister même aux briefings de l'officier de renseignement. Cela varie d'une unité à une autre, du niveau de confiance d'un commandant à un autre<sup>85</sup>.

Pour plusieurs, les règlements à ce propos ne sont pas cohérents avec la réalité du terrain. « La raison pour laquelle il y a cette liste massive de règles de base est que les journalistes intégrés vont voir des choses secrètes. C'est presque inévitable si vous intégrez des journalistes dans un bataillon au combat. Pour moi, il est superflu d'avoir toutes les règles de base et de tenir le journaliste hors du Centre d'opérations [tactiques]<sup>86</sup> » se prononce Sean Naylor d'*Army Times*. Cette opinion est partagée aussi par les militaires. Pour le lieutenant colonel Mike Birmingham, officier d'affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, les journalistes ont besoin d'être régulièrement briefés et d'assister aux briefings de mise à jour car ils ne peuvent

---

<sup>84</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>85</sup> Wright (2004 : VII-23) estime que 70% des commandants ont accordé à leurs journalistes intégrés l'accès à l'information sensible ou classifiée.

<sup>86</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

écrire sur ce qui se passe sans connaître le contexte de ce qui se passe<sup>87</sup>. Le responsable des affaires publiques à l'*US Central Command* Rick Thomas est du même avis : « Ça serait ma suggestion que les journalistes soient autorisés à accéder à l'information classifiée. C'est classifié pour une période de temps précise. Par exemple, c'est classifié aujourd'hui parce que ça va se passer demain, mais le jour suivant ça sera non classifié<sup>88</sup> ».

L'information classifiée touche également à l'équipement et à la technologie de l'armée. Les journalistes ne peuvent souvent prendre des photographies ou tourner des vidéos dans certaines installations ou même dans des véhicules militaires. Cependant, Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* rapporte le paradoxe concernant par exemple certains véhicules que les journalistes ne peuvent photographier ni relater dans leurs reportages alors que les mêmes véhicules ont toutes leurs caractéristiques exposées sur les sites web militaires ou sur ceux des contractants affiliés à l'armée et facilement accessibles par une simple recherche sur Google<sup>89</sup>.

#### 5.2.2.4 Les embargos

Un autre aspect lié à la sécurité concerne l'imposition des embargos. Les règlements des médias spécifient : « Les embargos peuvent être imposés pour protéger la sécurité opérationnelle. Les embargos seront uniquement utilisés pour la sécurité opérationnelle et seront levés aussitôt qu'elle ne sera plus en cause<sup>90</sup> ». Un embargo est une interdiction temporaire de publier une information. Durant un embargo, il y a un verrouillage des communications dans une zone d'opérations. Cette pratique est souvent utilisée au début des opérations pour préserver l'effet de

---

<sup>87</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>88</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>89</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>90</sup> Point 4.E. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

surprise<sup>91</sup>. Quand la guerre en Irak a commencé, un embargo a été imposé à tous les journalistes intégrés. Gordon Dillow du *Orange County Register* a traversé la frontière irakienne avec le 1<sup>er</sup> Bataillon du 5<sup>e</sup> Régiment des marines : « Nous avons traversé la nuit du 20 mars 2003. Vingt- quatre heures auparavant, ils nous avaient dit [...] : “Tous les journalistes *embedded* ont été placés sous un black-out” où vous ne pouviez pas faire des appels satellite pour une période de vingt-quatre heures. Une fois que nous avons traversé la frontière, [l’embargo] a été levé<sup>92</sup> ». Le lieutenant colonel Mike Birmingham, officier d’affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d’infanterie précise : « Une fois le contact établi avec l’ennemi, vous n’aviez plus besoin de garder l’embargo<sup>93</sup> ». Après le début de la guerre, des embargos ont été imposés le plus souvent pour protéger le mouvement d’une unité d’un endroit à un autre. Avec le bataillon de soutien *CSSB 22*, Keith Garvin de *WTVD* estime avoir vécu en tout cinq ou six « périodes de black-out » d’environ six à douze heures<sup>94</sup>. D’autres ont indiqué des délais plus longs<sup>95</sup>.

Dans les rédactions, quand un journaliste intégré ne donne pas de nouvelles pendant un certain temps, c’est généralement le signe qu’il est soumis à un ordre d’embargo et surtout qu’une opération est peut-être imminente. Pour éviter ce genre de spéculation, la marine américaine a mis en place des black-outs aléatoires. Cette disposition a été annoncée par le contre-amiral Steve Pietropaoli, porte-parole de la marine, à la rencontre du 27 février 2003 avec les chefs de bureau des médias à Washington : « Nous allons imposer une règle arbitraire et capricieuse de fenêtres de

---

<sup>91</sup> Au début de la guerre du Golfe en 1991, Dick Cheney avait imposé un black-out indéterminé, levé après 12h. Pour l’opération de moindre envergure *Uphold Democracy* à Haïti en 1994, le black-out était de seulement une heure.

<sup>92</sup> Entrevue avec l’auteur, 26 février 2008. Gordon Dillow mentionne un embargo de 24h mais d’autres journalistes interviewés ont indiqué des délais de 12h et 48h pour le premier embargo au début de la guerre.

<sup>93</sup> Entrevue avec l’auteur, 10 juin 2008.

<sup>94</sup> Entrevue avec l’auteur, 24 mars 2008.

<sup>95</sup> Martin Savidge a rapporté avoir passé trois jours sans communiquer avec *CNN* (cité par Tim Cuprisin, « Embedding Worked, Reporters Say », *Milwaukee Journal Sentinel*, 16 avril 2003.

reportage » (in Clarke, 2003b). Dès la première semaine de mars 2003, des black-outs allaient être imposés aux journalistes accrédités sur des navires américains.

Les embargos sont également imposés aux journalistes en ce qui concerne la publication des noms ou des photographies des soldats blessés ou morts. Dans les règlements, il est spécifié que les victimes du champ de bataille peuvent être rapportées par les journalistes intégrés aussi longtemps que l'identité des soldats n'est pas révélée pendant 72 heures ou après le processus de notification des proches<sup>96</sup>.

#### 5.2.2.5 Les victimes

Durant les discussions entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington avant le début de la guerre, le reportage sur les victimes a reçu une attention soutenue (Clarke, 2003b, 2003c). Lors de la rencontre du 19 mars 2003, Bryan Whitman, l'adjoint de l'*ASDPA* a rappelé aux responsables des médias que la question des victimes constituait « l'aspect le plus sensible du reportage intégré » et que le Pentagone souhaitait avoir la possibilité d'utiliser le processus de notification des proches pour assurer que quand quelqu'un est blessé ou tué sur le champ de bataille, les proches soient avertis avant qu'ils ne l'apprennent dans un article de journal, une image à la télévision ou une photographie (in Clarke, 2003c). La procédure de notification des proches (*Next of Kin Notification*<sup>97</sup>) est immédiatement enclenchée quand un soldat est tué. Le service concerné envoie la notification à la section des victimes au Pentagone qui dépêche ensuite des officiers de notification au domicile des proches. Un communiqué est publié par la suite par le Pentagone pour officialiser le décès. C'est seulement à ce

---

<sup>96</sup> Point 4.H.2. du *Public Affairs Guidance*, 2003.

Dans les règlements de la Deuxième Guerre mondiale, les correspondants de guerre pouvaient publier les noms des victimes 24h après l'envoi du câblogramme de notification au département de la Guerre (WAR DEPARTMENT, FM 3026, 1942 : 8).

<sup>97</sup> Voir Clarke (2003b), Molino (2003) et Arlington National Cemetery (2003).

moment-là que les médias peuvent citer le nom du soldat tué. Pour le brigadier général Frederick B. Hodges, commandant de la 1<sup>ère</sup> Brigade de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, il faut protéger les familles et veiller à ce qu'elles soient notifiées par la chaîne de commandement pour s'assurer de relayer une information exacte et d'offrir un soutien aux familles<sup>98</sup>. Avec la multiplication des technologies de communication (téléphones cellulaires, Internet), ce processus de notification est néanmoins difficile à contrôler, précise le commandant Hodges<sup>99</sup>. Dans 75% des cas, le Pentagone a pu notifier les proches avant la règle des 72 heures imposée aux médias et dans 25% des cas, les délais sont allés de cinq à dix-sept jours<sup>100</sup>.

La règle concernant les noms et les photographies des blessés a été modifiée lors de la première mise à jour des règlements en mai 2006. Pour cette étude, j'ai obtenu les mises à jour du 5 mai 2006, du 20 février 2007 et du 22 mai 2008. Les mises à jour des *Ground Rules* sont des versions simplifiées sur quatre pages de la directive de 2003 qui comprennent une quinzaine de règlements, un engagement à rembourser les dépenses liées à l'équipement, au logement ou au transport militaires et une décharge de non-poursuite du gouvernement. Le nouveau règlement de 2006 stipule : « Les médias ne seront pas interdits de rapporter les victimes sous réserve que les conditions suivantes soient acceptées : (a) Les noms, vidéos, descriptions écrites/orales identifiables ou les photographies identifiables des soldats blessés ne seront pas publiés sans le consentement écrit préalable du soldat [...]»<sup>101</sup>. Cette nouvelle disposition est passée presque inaperçue jusqu'au premier cas de violation qui a suscité de nombreuses réactions.

---

<sup>98</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

<sup>99</sup> *Ibid.*

D'autres commandants ayant servi en Irak ont critiqué la lenteur du processus de notification des proches (Wright, 2004 : VII-12).

<sup>100</sup> Ces données datent du 17 avril 2003 et couvrent donc la phase de l'invasion (Arlington National Cemetery, 2003).

<sup>101</sup> Voir le point 11 in Multi-National Force-Iraq, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules* (law Change 3, DoD Directive 5122.5), 5 Mai 2006.

Le 29 janvier 2007, la photographie du sergent Hector Leija est publiée dans un article du *New York Times* signé par le journaliste Damien Cave<sup>102</sup>. Les clichés accompagnant l'article avaient été pris par le photographe Robert Nickelsberg pour le compte de l'agence *Getty Images* et du *New York Times*. Une vidéo est également publiée sur le site web du *New York Times*. Cave et Nickelsberg suivaient un peloton membre du *Third Stryker Brigade Combat Team* dans des opérations sur la rue Haifa au centre de Bagdad quand le sergent Leija a été mortellement atteint par une balle. Robert Nickelsberg raconte : « Il y avait un homme blessé qui a été atteint à la tête. Il était vivant quand il a été évacué. Il est mort plus tard cette soirée-là. Nous avons attendu quatre jours, bien au-delà de ce que le Pentagone veut pour notifier les parents et la famille<sup>103</sup> ». En raison du caractère sensible des images, Damien Cave a même demandé à un officier d'affaires publiques de l'armée de visionner la vidéo de l'incident avant qu'elle ne soit publiée mais l'officier n'a suggéré qu'un ajout verbal précisant que les forces irakiennes participaient aussi à l'opération (Jones, 2008 : 160).

La publication de cette photographie provoquera la colère de la famille du sergent Hector Leija et des autorités militaires américaines à Bagdad<sup>104</sup>. Dans une lettre de protestation envoyée au *New York Times*, le lieutenant général Raymond T. Odierno, commandant de la Force multinationale en Irak a écrit : « Non seulement la photographie et la vidéo sont offensantes, la représentation évidente est également directement contraire à l'accord écrit conclu par le journaliste et le photographe avant publication<sup>105</sup> ». À la suite de cet incident, Damien Cave et Robert Nickelsberg ont

---

<sup>102</sup> Voir Damien Cave, « Man Down? : When One Bullet Alters Everything », *The New York Times*, 29 janvier 2007.

<sup>103</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

<sup>104</sup> Voir également les réactions in Satta Sarmah, « Bloggers Enraged By *Times* Images of Soldier's Death », *Columbia Journalism Review*, 01 février 2007 et Robert Tanner, « Family, Military Upset Over Iraq Story », *The Associated Press*, 31 janvier 2007.

<sup>105</sup> « The Photograph of a Dying Soldier (1 Letter) » [To The Editor], *The New York Times*, 3 février 2007.

été expulsés de l'unité en cause<sup>106</sup>. Le *New York Times* a alors retiré la photographie de son site web mais pas la vidéo.

Pour le photographe Robert Nickelsberg, qui a couvert régulièrement les conflits depuis 1979, la règle de l'armée américaine est absurde. « Comment allez-vous obtenir la permission d'un soldat quand il a une blessure par balle dans sa tête et qu'il est en état de choc?<sup>107</sup> » a-t-il demandé. Un article de *Fair*, un organisme qui critique la censure des médias aux États-Unis a déploré le fait que les médias ne se soient pas opposés à la règle de l'armée dès le début et a affirmé que l'absence de la douleur et du sang dans les images de guerre publiées (excepté pour les victimes irakiennes) constituait un soutien tacite des médias à la guerre (Arnow, 2007).

Après discussions entre le rédacteur en chef du *New York Times* Bill Keller et le lieutenant général Odierno, le journal new-yorkais acceptera d'envoyer une lettre d'excuses à la famille du sergent Leija : « Le *New York Times* est extrêmement sensible à la perte subie par des familles quand les êtres chers sont tués en Irak. Nous essayons d'écrire avec le respect et la compassion pour les pertes inévitables. Nous croyons que l'article était un portrait du courage du sergent Leija sous le feu et a montré combien ses hommes le respectaient et se sont occupés de lui<sup>108</sup> ». Damien Cave et Robert Nickelsberg ont recouvré leur statut de journaliste intégré en Irak mais sont restés bannis de l'unité du sergent Leija (1<sup>er</sup> Bataillon, 23<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 2<sup>e</sup> Division d'infanterie).

Cet épisode de la guerre en Irak illustre bien le malaise de la publication des images de guerre. C'est un débat récurrent des relations armée-médias depuis le XIX<sup>e</sup>

---

<sup>106</sup> Des informations contradictoires ont circulé dans la presse américaine quant à la suspension ou l'expulsion du journaliste et du photographe du *New York Times*. Dans l'entrevue accordée pour cette recherche, Nickelsberg, référant à l'incident, a indiqué qu'ils ont été expulsés (10 mars 2008).

<sup>107</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

<sup>108</sup> Lettre signée par Abbe Ruttenberg Serphos, directrice des relations publiques au *New York Times*. Voir « Two From 'Nyt' Threatened With Loss of Embed Over Images from Iraq », *Editor & Publisher*, 31 février 2007 et « In Letter To Dead Soldier's Family, Times Apologizes Over Images », *National Press Photographers Association*, 2 février 2007. [http://www.nppa.org/news\\_and\\_events/news/2007/02/times.html](http://www.nppa.org/news_and_events/news/2007/02/times.html)

siècle. Dans le dispositif *embedding*, la publication de la photographie du sergent Hector Leija a été la première violation officielle de la règle 11a des règlements de 2006. Cette disposition obligeant l'obtention d'un consentement écrit avant de publier une image d'un soldat blessé traduit un resserrement du contrôle des images en temps de guerre. « Depuis cet incident du soldat blessé puis mort, tout le monde doit maintenant se soucier du visage d'une personne blessée<sup>109</sup> » constate le photographe Nickeslberg. Les images des blessés et des morts relèvent d'une zone d'intolérance pour l'armée et conséquemment d'une zone d'inconfort pour les médias. Dans la technologie disciplinaire de l'*embedding*, la double pression exercée par le contrôle militaire et l'opposition de certaines familles des victimes pousse les journalistes à l'autocensure avec comme résultante peu d'images susceptibles de « choquer » dans les pages des journaux<sup>110</sup> et les émissions de télévision. Si les journalistes du *New York Times* n'ont pas été désaccrédités, ce qui compte pour l'armée, ce n'est pas de réprimer mais d'inciter les médias à se tenir à l'écart des zones d'intolérance.

Les règlements régissant les conditions d'exercice des médias dans la zone des opérations militaires se déclinent sous la forme d'un contrat qui lie le journaliste à l'autorité militaire pendant le laps de temps de son intégration. Ce contrat fixe le journaliste à un appareillage normatif et prescriptif du dispositif. Pour beaucoup de journalistes, ce contrat n'est qu'une liste de règlements à laquelle on appose rapidement une signature afin d'obtenir une accréditation. Il est néanmoins certain que les règlements s'appliquent réellement en tout temps et servent de cadre d'arbitrage. D'où l'importance de bien les connaître et de bien les comprendre à la fois pour les journalistes et le personnel militaire, soutient Bill Gentile, journaliste indépendant associé à l'*American University* qui a couvert plusieurs conflits<sup>111</sup>. Sur le terrain, l'application des règlements n'est pas uniforme dans toutes les unités

---

<sup>109</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

<sup>110</sup> Voir l'étude cas du *New York Times* et du *San Francisco Chronicle* in Roth et al., 2008.

<sup>111</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

militaires. Il y a une certaine flexibilité dans l'interprétation de certaines dispositions. L'appareil règlementaire astreint les journalistes intégrés à une discipline dans la zone des opérations. Il ne s'agit pas d'un dispositif agissant sur le mode de la coercition mais sur celui de l'intériorisation d'un certain nombre de paramètres normatifs.

### 5.2.3 La mise en registre

Dans *Surveiller et punir*, Foucault évoque une surveillance basée sur « l'aménagement d'un système documentaire dont le repérage et l'identification des criminels constituent le centre » (1975 : 286). Dans le cadre conceptuel de cette recherche, j'ai relevé ce que Foucault appelle le « pouvoir d'écriture disciplinaire ». Dans la technologie disciplinaire, les données des individus sont enregistrées dans un champ documentaire. L'écriture disciplinaire passe par la constitution de dossiers et de registres où sont colligées les données servant à une meilleure connaissance<sup>112</sup> des individus. Qu'en est-il du dispositif *embedding* ? Je présenterai ici les caractéristiques qui font de l'*embedding* un appareil de savoir. Comment le journaliste intégré est-il identifié ? Quels types de données sont prélevées par l'appareil militaire ? Quelle analyse est faite de certaines données collectées et pour quel usage ?

---

<sup>112</sup> Ce thème traverse l'ouvrage *Surveiller et punir* (Foucault, 1975) en référence à la prison comme observatoire permanent des détenus, comme appareil de savoir.

À propos de l'espace hospitalier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Foucault décrit ailleurs (2001j : 520) ces caractéristiques : « Organisation d'un système de registres permanent et complet, dans la mesure du possible, afin de consigner tout ce qui se passe. En premier lieu, considérons les méthodes d'identification du malade. On attachait à son poignet un bracelet qui permettait de le distinguer lorsqu'il vivait, mais aussi s'il venait de mourir. Sur la partie supérieure du lit, on plaçait une fiche mentionnant son nom et la maladie dont il souffrait. De même, on commence à utiliser une série de registres qui réunissent et transmettent l'information : le registre général des entrées et sorties dans lequel on inscrivait le nom du malade, le diagnostic du médecin qui l'accueillait, la salle dans laquelle il se trouvait et, pour finir, s'il avait péri ou si, au contraire, on l'avait guéri ; le registre de chaque salle, préparé par l'infirmière en chef ; le registre de la pharmacie dans lequel figuraient les ordonnances ; le registre des directives que le médecin formulait au cours de la visite, concernant les ordonnances, le traitement prescrit, le diagnostic, etc. ».

### 5.2.3.1 L'identification

L'une des caractéristiques des dispositifs de surveillance est l'identification des individus. On se référera à quelques travaux qui fondent l'identification dans une longue marche des sociétés vers une maîtrise de la circulation des individus motivée par des préoccupations sécuritaires (Noiriel, 2007 ; Crettiez et Piazza, 2006 ; Lyon, 1994). L'identification est définie comme « le processus d'assignation, d'attestation, de certification d'une identité reconnaissable au sein d'un groupe ou d'une communauté au moyen de critères relativement stables » (Ceyhan, 2007 : 35). Quelle analyse peut-on faire du processus d'établissement de l'identité dans le dispositif *embedding* ?

En amont du processus d'accréditation se trouve l'identification du journaliste en quête d'intégration dans une unité militaire. Au moment de l'invasion, l'adjoint de l'*ASDPA* a signifié aux chefs de bureau des médias à Washington que pour avoir accès au théâtre des opérations et avoir droit à la vaccination, leurs journalistes allaient devoir se prémunir d'une identification officielle de leur média et du formulaire de décharge *Hold Harmless Agreement* dûment signé (Clarke, 2003b). Intégré ou pas, tout journaliste désirant couvrir les forces américaines devait s'enregistrer auprès du *Combined Press Information Center (CPIC)*. « L'armée doit savoir qui vous êtes et vous délivrer une carte de presse spéciale<sup>113</sup> » note Gregg Zoroya de *USA Today*. La connaissance des individus est au cœur du dispositif. Il faut connaître avant de réguler.

Depuis la fin de l'invasion, c'est le *CPIC* situé dans la Zone verte à Bagdad qui est chargé du processus d'accréditation. Pour s'intégrer, un journaliste doit se rendre sur le site de la Force multinationale en Irak ([www.mnf-iraq.com](http://www.mnf-iraq.com)) et entrer en contact par téléphone ou par courriel avec l'équipe de coordination du programme d'intégration. Dans la lettre d'information destinée aux médias, il est indiqué que le journaliste doit fournir les documents suivants : une identification valide du

---

<sup>113</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

gouvernement avec photo (ex. un passeport), une identification valide d'employé de presse avec photo délivrée par un média légitime et une lettre, dactylographiée et signée, imprimée avec l'en-tête d'un média légitime déclarant qu'il est employé au moment de la requête et demandant que les papiers de presse soient délivrés<sup>114</sup>. Le journaliste doit aussi compléter un formulaire du *CPIC* avec des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, numéro de passeport, numéros de téléphone, etc). Le badge du *CPIC* avec photo est le document d'identification officiel des journalistes intégrés. Sans cette carte plastifiée d'une durée de six mois, il est impossible de circuler dans la Zone verte à Bagdad ni d'accéder à une unité militaire. Comme pour les soldats, une plaquette d'identité ou *dog tag* sert à identifier un journaliste en cas de décès. L'identification des journalistes a débuté avec la guerre de Sécession (1861-1865) durant laquelle le département de la Guerre fournissait à tout correspondant de guerre un permis nécessaire pour joindre tout quartier général confédéré. Le duplicata du permis était gardé dans les archives du département de la Guerre.

Depuis 2006, le processus d'identification des journalistes intégrés inclut la constitution d'un profil biométrique. On trouvera entre autres chez Armand Mattelart les premiers usages de l'identification anthropométrique au sein des dispositifs de surveillance (2007 : 15-28). Le but de la biométrie est « de reconnaître ou d'identifier un individu à partir d'une caractéristique physique stable, de la mesure et du calibrage d'une partie de son corps » (Dubey, 2007 : 153 ; 2008 : 10). Cette technique s'inscrit dans le processus général d'informatisation de la société et répond à l'impératif de traçabilité des êtres vivants (Dubey, 2007 : 155).

Dans le dispositif *embedding*, les journalistes doivent se soumettre à un fichage biométrique par notamment la lecture des caractéristiques de l'iris. Voici la

---

<sup>114</sup> Multi-National Force-Iraq, *Media Information Letter*, 8 avril 2009.  
[http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For\\_the\\_media/090408\\_media\\_information\\_letter.pdf](http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For_the_media/090408_media_information_letter.pdf)

description de l'identification biométrique au *CPIC* que donne le journaliste Régis Le Sommier du magazine Paris Match:

Prise d'empreintes, contours de tous les doigts, pupille des deux yeux, comme un criminel. Et par-dessus le marché, il faudra attendre trois jours pour les résultats ! " C'est tout juste s'ils ne mesurent pas les caractéristiques de ton trou de c..."", résumera par la suite Wathiq, un photographe de Getty qui, en tant qu'Irakien, a dû obtenir l'accréditation du *CPIC* car il est considéré comme étranger, étranger dans son propre pays...Passé cet examen, notre demande d'*embed* est enregistrée (2008 : 44).

Celui qui est fiché subit l'identification « comme un criminel » ou « comme un étranger », deux catégories historiquement cibles des dispositifs de surveillance. Ce passage renvoie à la différenciation entre individus « sûrs » et individus « dangereux ». La mise en place du contrôle biométrique ne vise pas spécifiquement les journalistes. Il s'agit d'un programme plus large de sécurisation des bases militaires américaines en Irak<sup>115</sup>. La menace réelle présumée est le terrorisme à la suite des attentats du 11 septembre 2001. L'attaque de 2001 ne constitue néanmoins qu'un accélérateur de phénomènes déjà à l'œuvre (Bigo, 2006).

On peut s'étonner que les médias américains aient peu fait de cas du contrôle biométrique par rapport à la question des libertés civiles. Cette absence de critique peut se rapporter au contexte dans lequel se sont retrouvés les médias américains au lendemain du 11 septembre 2001, écartelés entre patriotisme et professionnalisme (Marthoz, 2003, 2004 ; Seib, 2004). Il faut rappeler aussi que l'identification biométrique a débuté durant la phase d'occupation, une période généralement boudée par la majorité des médias américains.

Régis Le Sommier de Paris Match, qui a participé à cette recherche, dit que tout le processus d'identification représente une tracasserie ridicule de la bureaucratie

---

<sup>115</sup> Voir le mémorandum du secrétaire adjoint à la Défense : « DoD Policy for Biometric Information for Access to U.S. Installations and Facilities in Iraq », 15 juillet 2005. <http://www.dtic.mil/whs/directives/corres/pdf/dsd050715iraq.pdf>

militaire surtout avec l'obligation de recommencer tous les six mois<sup>116</sup>. D'autres participants de cette recherche ont aussi pointé du doigt la lenteur des démarches d'accréditation, un irritant occasionnant une perte de temps et des dépenses inutiles<sup>117</sup>. Certains ont questionné la nécessité de centraliser le processus d'accréditation dans la Zone verte à Bagdad alors que certaines provinces irakiennes sont facilement accessibles à partir de la base aérienne américaine d'Ali Al Salem au Koweït, un point de transit important des journalistes.

#### 5.2.3.2 Le prélèvement de données

L'enregistrement des caractéristiques d'identité personnelle s'étend aux données médicales du journaliste. Dans le formulaire de candidature, le journaliste doit indiquer s'il souffre d'allergies aux médicaments, de problèmes cardiaques ou de tout autre handicap pouvant l'empêcher de courir ou pouvant constituer une préoccupation durant son séjour<sup>118</sup>. Le tout premier formulaire (*Media Embed Personal Data Form*) publié en 2006 sur le site de la Force multinationale en Irak ne comportait pas de section consacrée à l'historique médical du journaliste à l'exception du groupe sanguin et du poids.

Les données médicales peuvent être utilisées pour déterminer les soins appropriés à prodiguer au journaliste en cas de nécessité durant son intégration et servent aussi à évaluer son état de santé. La forme physique du journaliste peut être en principe un facteur d'exclusion. La directive de 2003 (point 3.H.) et les mises à jour subséquentes (point 3) stipulent qu'un journaliste doit être dans une forme physique lui permettant de porter son propre équipement et de résister aux conditions rigoureuses du front, à défaut de quoi il risque d'être écarté des opérations d'une

---

<sup>116</sup> Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.

<sup>117</sup> Voir aussi Moni Basu, « It Took a Week Just to Get to the War », *The Atlanta Journal-Constitution*, 20 décembre 2005.

<sup>118</sup> Voir le formulaire *Media Embed Application*.

[http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For\\_the\\_media/090411\\_media\\_embed\\_application.pdf](http://www.mnf-iraq.com/images/stories/For_the_media/090411_media_embed_application.pdf)

unité. La directive de 2003 précisait que le sexe ne constitue pas une condition d'exclusion<sup>119</sup>.

En plus des données d'état civil et des données médicales, le dispositif *embedding* capte et fixe les données sur le passé et sur le séjour projeté du journaliste. Avant d'accorder une accréditation, l'armée américaine cherche à savoir ce qu'un journaliste ou un photographe a publié dans le passé. Dans le formulaire de candidature, le journaliste est invité à indiquer la liste des séjours intégrés précédents et à fournir un échantillon des articles récemment publiés. Dans le formulaire de 2006 (*Media Embed Personal Data Form*), on pouvait référer à des liens internet des articles déjà publiés. À partir de 2007 (formulaire *Media Embed Application*), l'armée exige un échantillon de trois articles en format word ou pdf pour les journalistes de la presse écrite, trois images en format jpg pour les photographes et trois transcriptions pour les journalistes de la radio et de la télévision. L'échantillon doit être joint au formulaire électronique.

Les journalistes sont tenus aussi de fournir une courte description écrite où ils expliquent pourquoi ils veulent s'intégrer à telle ou telle autre unité militaire. Cette description comprend aussi les angles d'attaque des reportages à venir. Il est bien sûr possible pour certains journalistes de savoir à l'avance les reportages qu'ils désirent réaliser durant leur séjour mais cette exigence ne convient pas entre autres à Sean Naylor du magazine *Army Times* : « Ils veulent savoir sur quelles histoires vous voulez travailler. Je dis toujours : "Eh bien, je ne sais rien au sujet de n'importe quoi jusqu'à ce que j'y arrive, puis je déciderai sur quelles histoires je veux travailler"<sup>120</sup> ». Habituellement, note Naylor, un compromis est atteint entre le journaliste et le service d'accréditation<sup>121</sup>.

---

<sup>119</sup> L'âge du journaliste n'est pas mentionné dans les documents de réglementation. Au moment de l'invasion, le plus vieux journaliste avait 75 ans tandis que le plus jeune en avait 29 (Wright, 2004 : V-15).

<sup>120</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>121</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

Par ailleurs, la collecte d'informations s'effectue de manière informelle à travers les conversations régulières entre les journalistes et les commandants ou leurs représentants sur le terrain. Plusieurs journalistes ayant pris part à cette recherche ont indiqué qu'ils informaient leurs commandants des sujets sur lesquels ils travaillaient et de leurs déplacements. Il arrive en outre couramment que les journalistes soumettent volontairement leurs reportages, le plus souvent sensibles, pour qu'ils soient vérifiés par l'armée. Ces conduites journalistiques visent, certes à éviter la violation de la sécurité opérationnelle, mais souvent à gagner la confiance des commandants comme nous le verrons plus loin. Avec ces consultations régulières, il s'effectue une collecte informelle d'informations qui assure aux commandants la connaissance constante de ce qui se passe dans leur zone d'opérations en ce qui a trait au programme et au contenu journalistiques.

#### 5.2.3.3 L'évaluation-catégorisation

À quoi servent les données collectées sur les journalistes avant l'accréditation? Plusieurs participants de la présente étude sont convaincus que l'armée utilise les informations recueillies pour mener une enquête sur chaque individu : « Ils font généralement une vérification des antécédents sur quelqu'un. Ils vérifient quels articles ils ont écrits. Je crois qu'ils ont un genre de système d'enregistrement où [on peut] voir quels types de plaintes ont été logées contre le journaliste précédemment ou si quelqu'un les a mis sur une liste noire ou quelque chose de semblable<sup>122</sup> », avance Julian Barnes du *Los Angeles Times*. La collecte d'informations se fait par l'intermédiaire des formulaires de candidature mais aussi par la recherche dans des bases de données militaires ou privées comme Google.

Dans son entrevue pour cette étude, Julian Barnes a mentionné que des rumeurs circulaient à propos d'un système d'évaluation concernant tout journaliste

---

<sup>122</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

ayant été intégré ou désirant être intégré à savoir s'il était fiable ou s'il était positif<sup>123</sup>. Le photographe Robert Nickelsberg croit que l'incident concernant la photographie d'un soldat mort figure dans son dossier à l'armée à la manière d'une contravention routière qui est enregistrée quelque part<sup>124</sup>. Comme son collègue Barnes du *Los Angeles Times*, Nickelsberg, sans en être certain, pense qu'il y a une catégorisation du journaliste : Est-il pro-militaire ? Est-il neutre ? Est-il anti-militaire ? Est-il inconnu ?<sup>125</sup>. Interrogé pour savoir si l'accès peut être refusé en raison d'écrits précédents, le colonel Mike Birmingham, l'officier d'affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie répond : « Je ne connais aucun journaliste ayant été exclu sur la base de son travail antérieur<sup>126</sup> ».

En juin 2009, les révélations du journal *Stars and Stripes*<sup>127</sup> confirment les soupçons des journalistes quant à l'existence d'un système d'évaluation des produits journalistiques. Le système est révélé à la suite d'un refus d'accréditation essuyé par Heath Druzin, un journaliste de *Stars and Stripes* accusé par l'armée d'avoir publié des articles négatifs en Irak et d'avoir refusé de s'en expliquer auprès d'un commandant<sup>128</sup>. Le rédacteur en chef du journal Terry Leonard dénoncera « un affront direct à l'indépendance éditoriale du journal » et « une tentative de censure » de la part de l'armée américaine et refusera l'offre d'intégrer un autre journaliste ou d'intégrer Heath Druzin à Kirkuk plutôt qu'à Mosul<sup>129</sup>. « L'armée n'a pas le droit de décider quelle couverture ils veulent - pas s'ils sont en faveur des libertés exposées dans la Constitution », s'indigne Kelly McBride du *Ethics Group Leader* à l'Institut Poynter<sup>130</sup>.

---

<sup>123</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>124</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>127</sup> Financé par l'armée américaine, le *Stars and Stripes* jouit d'une indépendance éditoriale.

<sup>128</sup> « Army Bars Stars and Stripes Reporter from Covering 1st Cav Unit in Mosul », *Stars and Stripes*, 24 juin 2009.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Leo Shane III, « Media Watchdogs Blast Army's Embed Ban », *Stars and Stripes*, 25 juin 2009.

Deux mois plus tard, le *Stars and Stripes* prouve, documents à l'appui, l'existence d'un système d'évaluation des journalistes selon un classement « positif », « neutre » ou « négatif »<sup>131</sup>. Le système destiné à évaluer et à manipuler la couverture médiatique de la guerre avait été confié au groupe Rendon, une firme privée de relations publiques basée à Washington<sup>132</sup>. Au départ, les responsables militaires et les dirigeants du groupe Rendon ont nié l'existence du système. « C'est un bon article s'il est exact. C'est un mauvais article s'il est inexact. C'est la seule mesure que nous utilisons ici au département de la Défense<sup>133</sup> », avait défendu le porte-parole du Pentagone Bryan Whitman. Par la suite, les responsables d'affaires publiques en Afghanistan ont reconnu l'existence du système d'évaluation chargé depuis 2005 de mesurer les tendances de la couverture médiatique à l'intérieur et à l'extérieur du pays, d'analyser la couverture de certains aspects et l'efficacité de l'armée à communiquer son message<sup>134</sup>. Les responsables militaires dont Bryan Whitman ont toutefois continué à nier que les évaluations aient été utilisées pour fermer la porte de l'intégration aux journalistes « négatifs ». Dans la foulée des révélations du *Stars and Stripes*, un article du *Washington Post* rapporte également que la collecte d'informations sur les journalistes et les analyses médiatiques sont des pratiques courantes dans l'armée américaine<sup>135</sup>. Il est mentionné que les documents portant des codes de couleur – rouge pour négatif, orange pour neutre et vert pour

---

<sup>131</sup> « Files Prove Pentagon is Profiling Reporters », *Stars and Stripes*, 27 août 2009. Les cas révélés dans cet article concernent la guerre en Afghanistan.

<sup>132</sup> À propos de l'implication du groupe Rendon dans la guerre en Irak, voir entre autres Miller, Stauber et Rampton (2004) ainsi que Rampton et Stauber (2003).

<sup>133</sup> « Files Prove Pentagon is Profiling Reporters », *Stars and Stripes*, 27 août 2009. Les cas révélés dans cet article concernent la guerre en Afghanistan.

<sup>134</sup> Charlie Reed, « Journalists' Recent Work Examined Before Embeds », *Stars and Stripes*, 24 août 2009.

<sup>135</sup> Ann Scott Tyson, « Military Prepares Profiles On Reporters Visiting War Zones », *Washington Post*, 28 août 2009.

positif – étaient utilisés dans différentes unités en Irak pour classer des journalistes intégrés ou visiteurs<sup>136</sup>.

L'investigation du *Stars and Stripes* aboutit finalement à l'admission que les journalistes défavorables ont été écartés des unités combattantes et que le système a été utilisé pour influencer positivement leur couverture<sup>137</sup>. « Si un journaliste ne s'est concentré que sur des sujets négatifs, vous n'allez pas l'envoyer dans l'unité qui n'est pas votre meilleure<sup>138</sup> » explique Patrick Seiber, porte-parole de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée. La série d'articles du *Stars and Stripes* se conclut par l'annonce de l'annulation du contrat d'évaluation du groupe Rendon en Afghanistan<sup>139</sup>. En 2006, le *Washington Post* avait rapporté un appel d'offres de l'armée d'une valeur de 20 millions de dollars (contrat de relations publiques) pour surveiller la couverture des médias américains et moyens-orientaux dans le but de promouvoir une couverture positive en Irak<sup>140</sup>.

À partir des éléments présentés dans les pages précédentes, on peut tirer quelques conclusions quant au fonctionnement du dispositif *embedding*. En tant que technologie de surveillance disciplinaire, le dispositif *embedding* régule la circulation des journalistes sur le champ de bataille d'abord par leur identification. Ensuite, par une mise en écriture pointilleuse, le dispositif capte et stocke diverses données personnelles des journalistes dans des registres consultables à tout moment. Ces registres contenant les dossiers personnels des journalistes servent à la connaissance des individus dans l'espace précis de l'intégration. L'enregistrement des données sert également, comme nous l'avons vu, à évaluer le cas échéant différentes aptitudes des journalistes selon des critères définis par l'armée.

---

<sup>136</sup> Ann Scott Tyson, « Military Prepares Profiles On Reporters Visiting War Zones », *Washington Post*, 28 août 2009.

<sup>137</sup> Leo Shane III, « Army Used Profiles to Reject Reporters », *Stars and Stripes*, 29 août 2009.

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> Kevin Baron, « Military Terminates Rendon Contrat », *Stars and Stripes*, 31 août 2009.

<sup>140</sup> Walter Pincus, « Positive Press on Iraq Is Aim of U.S. Contract », *Washington Post*, 31 août 2006.

En y regardant de près, on remarque que le dispositif *embedding* vise un niveau de connaissance et d'objectivation élevé du journaliste en couvrant un cadre temporel large : le passé en interrogeant ce que le journaliste a déjà écrit et son parcours ; le présent en lui demandant qui il est et le futur en s'enquérant de ce qu'il compte faire une fois accrédité auprès de l'armée. L'*embedding* est un dispositif de connaissance, un appareil de savoir totalisant.

Les différentes bases de données journalistiques constituées par l'appareil militaire composent une archive qui a une fonction bureaucratique pour des fins administratives et une fonction de surveillance pour des fins sécuritaires. L'*embedding* fonctionne donc à la fois comme un dispositif de capture et de filtrage. Avec des caractéristiques inscriptibles dans un champ documentaire, le journaliste de l'*embedding* devient un objet descriptible, un objet de savoir<sup>141</sup>. La collecte constante d'informations et la connaissance de chaque journaliste intégré permettent de différencier les bons dossiers des relations problématiques.

J'ai évoqué les pratiques d'analyse médiatique qui placent la couverture journalistique de la guerre sous observation permanente. Avec ces pratiques d'enquête – secrète ou pas –, le dispositif de surveillance évalue et classe régulièrement les professionnels des médias qui couvrent la guerre. L'enquête menée sur les journalistes se rapporte à l'examen disciplinaire décrit par Foucault qui entend le cas analysable comme « l'individu tel qu'on peut le décrire, le jauger, le mesurer, le comparer à d'autres et cela dans son individualité même ; et c'est aussi l'individu qu'on a à dresser ou redresser, qu'on a à classer, à normaliser, à exclure, etc. » (1975 : 193). Dans l'un des « profils » effectués par le group Rendon en Afghanistan<sup>142</sup>, on peut lire par exemple que l'analyse de contenu et de style à propos des articles du journaliste P. J. Tobia a été menée « en vue de jauger l'opinion

---

<sup>141</sup> Il est ce que Foucault appelle un cas : « Un cas qui tout à la fois constitue un objet de connaissance et une prise pour le pouvoir » (1975 : 193).

<sup>142</sup> Les révélations du *Stars and Stripes* et d'autres journaux ont rapporté des pratiques similaires en Irak.

attendue de son travail » ; que dans son plus récent article, Tobia a été « bien disposé et moins critique envers l'armée américaine » ; que son plus récent article est « neutre à positif » et que son travail antérieur a été « neutre ou neutre à négatif » ; et que sur cette base, « il est peu probable qu'il manquera une occasion de rapporter des faux pas de l'armée américaine » mais « restera bien disposé envers les troupes américaines et pourrait reconnaître une courbe d'apprentissage en Afghanistan<sup>143</sup> ».

Pour « neutraliser » les nouvelles négatives d'un journaliste, on suggère entre autres de « l'alimenter avec des déclarations atténuantes des officiels militaires<sup>144</sup> ». En somme, il faut redresser les cas négatifs et normaliser sur la marge positive. Le dispositif d'évaluation peut aussi exclure les journalistes « délinquants ». Quelques cas d'exclusion résultant des « profils » personnalisés ont été signalés par le *Stars and Stripes*. Expulser un journaliste critique n'est pas nouveau, l'histoire des relations armée-médias atteste de ce vieux principe. C'est ce que j'appellerai le « *Syndrome Bull Run* » et qu'on peut simplement définir comme le fait pour l'armée de harceler ou d'exclure un journaliste du théâtre des opérations militaires en raison d'un ou plusieurs reportages défavorables. Ce terme est forgé en référence à la bataille de Bull Run en 1861 lors de la guerre de Sécession où les critiques du journaliste anglais William Howard Russell, à cette occasion surnommé ironiquement « Bull Run Russell », ont mené à son expulsion du front par les autorités américaines.

Cependant, s'il y a très peu de cas d'expulsion de journalistes, c'est que le dispositif de surveillance opère subtilement. Il est contre-productif pour l'armée américaine d'exclure les journalistes et risquer de provoquer de vives protestations. Les quelques révélations du *Stars and Stripes* à la suite de l'exclusion de Heath Druzin à Mosul ont occasionné la rupture du contrat avec le groupe Rendon. L'armée

---

<sup>143</sup> P. J. Tobia a obtenu d'un contact militaire son profil personnel réalisé par le groupe Rendon et l'a publié sur un blogue. Il a publié des articles sur la guerre en Afghanistan notamment pour le *Washington Post*, le *Philadelphia Inquirer*, le *Christian Science Monitor* et *Village Voice*. Voir des extraits de son évaluation in P. J. Tobia, « US Military Investigates Afghan Desk », *Trueslant.com*, 28 août 2009. <http://trueslant.com/pjtobia/2009/08/28/the-us-military-investigates-afghan-desk/>

<sup>144</sup> « Files Prove Pentagon is Profiling Reporters », *Stars and Stripes*, 27 août 2009

adopte le plus souvent envers les médias des tactiques plus souples qui sont susceptibles de mener à des effets plus productifs. Au lieu d'exclure les journalistes du théâtre des opérations, il est préférable de cibler ceux qui présentent un « profil de risque » en leur fournissant des déclarations préparées d'avance ou en les orientant vers des opérations militaires peu susceptibles de générer la controverse<sup>145</sup>. Aux « journalistes à risque », il faut offrir, à leur insu, des reportages sur mesure afin de s'assurer une couverture médiatique positive<sup>146</sup>.

Avec ces pratiques d'enregistrement et d'évaluation, l'armée cherche à mesurer et à prévoir les conduites des journalistes qu'elle intègre dans ses unités sur le terrain. Les données captées et les analyses produites sont utilisées pour le contrôle de la mobilité dans la zone des opérations militaires ou la surveillance à distance. Ici, l'identification se fait par exemple sur place alors que l'enquête se fait généralement à l'endroit d'un journaliste en dehors du champ des opérations. Il y a donc un impératif de sécurité géographiquement situé pour le contrôle de la circulation des journalistes intégrés dans l'espace de l'*embedding* mais aussi un impératif de prévisibilité utilisant le contrôle à distance pour l'observation et l'anticipation de la couverture journalistique de l'armée. À l'instar d'autres dispositifs de surveillance contemporains, la mise en écriture de l'*embedding* est grandement facilitée par l'usage des technologies d'information et de communication. Analysable par l'enquête et utilisable par la manipulation, le journaliste profilé par l'armée est un double objet de savoir et de pouvoir. Certes, il y a des contrôles administratifs routiniers, comme l'identification, connus de tous mais les pratiques d'analyse et d'évaluation qui sont rarement étalées au grand jour traduisent une surveillance « capable de tout rendre visible, mais à la condition de se rendre elle-même invisible »

---

<sup>145</sup> Le filtrage ne cible pas uniquement des journalistes avec un profil « négatif ». Paul McLeary du *Columbia Journalism Review* a notamment mentionné qu'il était en général difficile d'obtenir des accréditations dans des zones de combats intenses (Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008).

<sup>146</sup> On référera aussi aux autres stratégies de la communication militaire empruntées aux relations publiques. Voir Mercier (2006) ; Miller (2004a) ; Rampton et Stauber (2003).

(Foucault, 1975 : 215). Plusieurs journalistes qui ont participé à cette étude se doutaient bien de ce type de pratiques sans pouvoir en fournir la preuve<sup>147</sup>.

#### 5.2.4 Les différenciations

Dans notre recherche, l'analyse du fonctionnement du dispositif *embedding* est inscrite dans l'étude des relations de pouvoir qui, chez Foucault, passe par l'analyse des différenciations : « Toute relation de pouvoir met en œuvre des différenciations qui sont pour elle à la fois des conditions et des effets » (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 316-317). Un des points marquants du débat sur la couverture médiatique de la guerre en Irak a été le traitement réservé aux journalistes dits indépendants ou « unilatéraux » (*Unilaterals*). La différenciation la plus forte du dispositif médiatique concerne la dichotomie intégrés/non-intégrés.

##### 5.2.4.1 Intégrés vs. non-intégrés

Avec l'intrépidité des unilatéraux désirant contourner le dispositif des *pools* lors de la guerre du Golfe de 1991, l'armée américaine s'attendait visiblement à une répétition des tentatives journalistiques d'infiltration sur le champ de bataille en Irak. Au cours des rencontres préparatoires entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington, les autorités militaires avaient découragé les journalistes qui pourraient tenter de pénétrer sur le champ des opérations par leurs propres moyens en indiquant clairement que ceux qui s'y aventureraient le feraient à leurs risques et périls. Le responsable d'affaires publiques Rick Thomas explique :

L'armée ne s'attendait en aucune manière à ce que chaque journaliste soit intégré. Nous savions clairement qu'il y aurait des unilatéraux. Mais c'était un souci réel que les journalistes unilatéraux sur le champ de bataille pouvaient

---

<sup>147</sup> Dans le même ordre d'idées, Rampton et Stauber soulignent que les cabinets de communication et le groupe Rendon travaillent le plus souvent dans l'ombre en raison des accords de confidentialité avec le Pentagone (2003: 14, 63).

présenter divers niveaux de problèmes. Avec les journalistes intégrés, vous avez l'occasion de les connaître et de les comprendre et nous savions en fait qu'ils étaient journalistes quand ils arrivaient à l'unité. Avec les journalistes unilatéraux, les commandants, les officiers d'affaires publiques, les soldats, les marines ne savaient pas qui ils étaient et ce n'était pas facile de valider en fait qu'ils étaient journalistes à moins qu'ils n'aient été enregistrés à nos quartiers généraux au Koweït avant qu'ils n'entrent en Irak par leurs propres moyens<sup>148</sup>.

La directive d'affaires publiques de 2003 réfère aussi aux médias qui ne sont pas intégrés : « Avoir des médias intégrés n'exclut pas le contact avec d'autres médias. Les médias intégrés, en raison du temps investi avec l'unité et les accords sur les règles de base, peuvent avoir un niveau d'accès différent<sup>149</sup> ». Cette disposition de la directive ne précise pas le statut de la catégorie des non-intégrés tout en posant une différenciation de privilège quant à l'accès. Elle marque toutefois une avancée par rapport aux *Ground Rules* de la guerre du Golfe en 1991 qui ne reconnaissaient que les journalistes membres des *pools* officiels. Dans l'intégration où les paramètres sont maîtrisés, les journalistes bénéficient d'un meilleur accès. Rick Thomas précise : « Nous ne pouvions certainement pas accorder aux journalistes unilatéraux le même accès que nous l'avons fait pour les intégrés parce que, comme unilatéraux, les journalistes pouvaient violer les règles de base et puis tout simplement partir avec leurs propres moyens et continuer à couvrir la guerre<sup>150</sup> ».

En plus des journalistes intégrés, l'armée américaine a accrédité des centaines de journalistes unilatéraux. Un rapport interne a compilé jusqu'à 2434 unilatéraux enregistrés par l'armée américaine (cité par Wright, 2004 : V-32). Les unilatéraux accrédités par l'armée n'avaient pas le statut d'intégrés mais pouvaient obtenir la permission de visiter ponctuellement des unités sur le terrain à condition de suivre les *Ground Rules*. Chaque journaliste unilatéral accrédité devait donc aussi accepter et

---

<sup>148</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>149</sup> Voir le point 3.T. in *Public Affairs Guidance*, 2003.

<sup>150</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril, 2008.

signer une copie des règles d'intégration. Pour l'armée, chaque journaliste, intégré ou unilatéral, doit en principe s'enregistrer et suivre les règles officielles.

Cependant, même enregistrés, les unilatéraux ont eu plus de difficultés avec l'armée américaine. Ils devaient composer avec la méfiance de plusieurs commandants de terrain. Pour le lieutenant colonel Christopher Hughes, commandant de bataillon dans la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, les unilatéraux sont carrément des « journalistes voyous » (« *rogue reporters* ») :

Ces types se présentent, ils ne comprennent pas ce qui se passe et envoient un reportage. [...] Leurs reportages sont moins de cinquante pourcent exacts. Je n'aimais pas les avoir autour. Je leur disais : si vous voulez vous joindre à nous pour quelques jours et que vous pouvez comprendre le pourquoi de ce qui se passe, ce que nous faisons, alors vous êtes plus que les bienvenus à nous joindre<sup>151</sup>.

Pour les médias qui habituellement abhorrent les restrictions, il faut certes s'intégrer pour suivre les troupes mais pouvoir couvrir aussi les civils ou le camp ennemi de manière indépendante. En Irak, les médias américains et internationaux ont également utilisé des unilatéraux sans supervision militaire. Les journalistes indépendants circulent le plus souvent dans des véhicules tout terrain (4X4) avec leur chauffeur et leur traducteur et opèrent en dehors du dispositif militaire. Cela veut dire qu'ils ne doivent pas s'enregistrer à l'avance ni suivre les règles établies par l'armée. Ils peuvent ainsi visiter les villes irakiennes à leur gré et interviewer les gens ou rapporter les dommages causés par les affrontements, ce que les journalistes intégrés n'ont pas en général la latitude de faire. David Axe, qui a été à la fois intégré et unilatéral, préfère ce type de journalisme : « C'est toujours mieux en termes d'objectivité et de couverture<sup>152</sup> ». À ces collègues qui disent que l'intégration est la meilleure façon de couvrir l'armée, Axe rétorque que c'est faux : « Depuis des

---

<sup>151</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

<sup>152</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

centaines d'années, les journalistes ont visité des unités militaires pour réaliser des reportages sur elles. Je l'ai fait quand j'étais correspondant de guerre unilatéral dans différents endroits. Je faisais un appel téléphonique en disant "J'aimerais venir et passer quelques heures en parlant à vos troupes ou même en allant en patrouille avec vous"<sup>153</sup> ». Axe précise cependant que ce type de journalisme est devenu extrêmement dangereux en raison des politiques de l'armée et extrêmement cher car les médias n'investissent plus assez dans la couverture de la guerre<sup>154</sup>.

Durant la guerre en Irak, les journalistes indépendants ont eu beaucoup de difficultés à couvrir la guerre<sup>155</sup>. Si leurs confrères intégrés ont bénéficié de la protection de l'armée et joui ainsi d'un sentiment de sécurité, les indépendants ont dû faire face à d'énormes risques. Avec le choix de ne pas dépendre de la protection conditionnelle de l'armée, ils ont payé un lourd tribut à leur indépendance. Plusieurs cas de harcèlement et d'attaque contre les médias indépendants ont été rapportés<sup>156</sup>. Le cas le plus emblématique est l'attaque d'un tank américain contre l'hôtel Palestine à Bagdad en avril 2003 où un journaliste et un caméraman ont été tués. Avec la guerre en Irak s'est dessinée une tendance marquée au sein de l'armée américaine d'ignorer les journalistes qui ne sont pas encadrés, voire de les prendre pour des cibles militaires. Attaqués à la fois par les Américains qui ne les voulaient pas sur leur champ de bataille et par les Irakiens qui les considéraient comme partie intégrante de la force d'invasion, les journalistes indépendants n'avaient plus aucune neutralité (Donvan, 2003 : 35).

Le jour de l'attaque américaine sur l'hôtel Palestine qui abritait plusieurs journalistes occidentaux, le porte-parole du Centcom, le brigadier général Vincent Brooks, a déclaré sans ambages : « Nous ne connaissons pas chaque endroit où un

---

<sup>153</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Certains ont quand même bénéficié de la coopération de certaines unités militaires (Donvan, 2003 : 36 ; Shepard, 2004 : 44-45).

<sup>156</sup> Voir entre autres Bizimana (2007) ; Mathien (2006) ; Charron et Mercier (2004) et Massing (2003).

journaliste opère sur le champ de bataille. Nous connaissons seulement ces journalistes, qui opèrent avec nous<sup>157</sup> ». Loin d'être isolée, cette affirmation traduit en effet une attitude générale au sein de l'armée américaine. Dans le dispositif médiatique mis en place en Irak, il y a une différenciation de statut entre les journalistes intégrés et les non-intégrés. Aux premiers est accordé un privilège d'accès, aux seconds, un « rôle de seconde classe<sup>158</sup> ». Cette différenciation s'inscrit dans la dichotomie plus large « soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous ». Cette séparation est une vieille pratique disciplinaire qui distingue et hiérarchise entre les « bons » et les « mauvais ». Dans l'espace quadrillé des opérations militaires, les journalistes doivent être identifiables et localisables. L'armée s'attache à y « annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse » (Foucault, 1975 : 144-145). À défaut de réussir à verrouiller totalement le champ des opérations pour les médias, l'armée tente d'éloigner les journalistes unilatéraux, d'abord par la dissuasion<sup>159</sup>, ensuite par la répression. Le dispositif correctif de l'*embedding* n'empêche pas l'armée de recourir au « droit de glaive » contre les « journalistes voyous ». Il y a là une légitimation du journalisme officiel intégré alors que l'armée bloque et châtie le « journalisme tout terrain », expression qu'on peut lire à la fois comme un journalisme indépendant (en référence aux unilatéraux se déplaçant en 4X4) et comme un journalisme exercé sans restriction d'espace et de mobilité (terrain militaire, terrain civil, terrain de part et d'autre des belligérants).

---

<sup>157</sup> CENTCOM, News Release, N°03-04-86, 8 avril 2003.

[http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News\\_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt](http://www.centcom.mil/CENTCOMNews/News_Release.asp?NewsRelease=20030486.txt)

<sup>158</sup> Voir Shafer (2003).

<sup>159</sup> « Notre travail est devenu beaucoup plus dangereux, et la peur devient une forme d'autocensure » dit Mark Austin d'ITV News, qui a couvert la guerre en Irak comme indépendant travaillant pour le compte d'ITV News (cité par Jean-Pierre Langelier, « Une évaluation du rôle des journalistes "incorporés", et des inquiétudes », *Le Monde*, 11 novembre 2003, p. 3.

#### 5.2.4.2 Les médias amis vs. les médias ennemis

La hiérarchisation disciplinaire entre « bons » et « mauvais » se décline aussi sous la forme « médias amis »/« médias ennemis ». Durant la guerre en Irak, un certain nombre de conduites hostiles de l'armée américaine ont attesté d'un traitement différentiel à l'égard des « médias ennemis », soit au sens classique, soit au sens de « médias critiques ». Voyons-en quelques exemples.

Durant la guerre irakienne, la chaîne qatarie Al Jazeera est devenue une des cibles privilégiées des attaques de l'administration Bush à l'encontre des médias « ennemis ». Et pourtant, peu avant le début de la guerre, l'administration avait tenté de courtiser la chaîne arabe qu'elle avait dans le passé critiquée pour n'en avoir que pour Oussama Ben Laden<sup>160</sup>. La guerre fera vite oublier cette tentative de rapprochement.

Al Jazeera avait une trentaine de correspondants sur le territoire irakien. Quatre places ont été allouées à la chaîne par le bureau des affaires publiques du Pentagone en vue de l'intégration de ses journalistes auprès des forces américaines. Avec le refus des gouvernements koweïtien et bahreïmien d'accorder un visa aux journalistes d'Al Jazeera, seul Amr El Kahky (et son caméraman) sera intégré dans une unité de la 15<sup>e</sup> Force expéditionnaire des marines. Victoria Clarke rappellera plus tard que le Pentagone avait fait mieux en intégrant les médias arabes que dans les conflits précédents (The Brookings Institution, 2003).

À l'intérieur du dispositif *embedding*, Amr El Kakhy ne se sentira pas le bienvenu. « Al Jazeera représentait l'ennemi, la chaîne de télévision de l'ennemi ou la chaîne de télévision indépendante qui essaie de voir les choses par elle-même<sup>161</sup> », dit-il. El Kakhy affirme qu'il a été traité différemment des autres collègues intégrés : « Avec une double nationalité, britannique et égyptienne, je n'étais pas considéré comme un correspondant de guerre occidental. Avoir été en charge de représenter Al

<sup>160</sup> Voir Jane Perlez et Jim Rutenberg, « Threats and Responses: Arabic Television; U.S. Courts Network it Once Described as "All Osama" », *The New York Times*, section A, p. 24, 20 mars 2003.

<sup>161</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

Jazeera qui est une compagnie moyen-orientale a eu bien sûr un impact sur moi car les journalistes occidentaux qui étaient intégrés avaient un accès total aux opérations militaires<sup>162</sup> ». Gardé à l'arrière dans une unité de soutien, El Kakhy dit avoir été tenu à l'écart des opérations de combat se voyant offrir, au contraire, de couvrir l'arrivée des bateaux chargés d'aide pour les Irakiens. Ce traitement particulier touche aussi l'information fournie par l'armée : « Il y avait un officier qui était supposé me briefer et mon briefing était complètement différent de celui des journalistes occidentaux<sup>163</sup> ». Le téléphone satellite d'El Kakhy a été aussi confisqué durant son séjour et pour pouvoir s'en servir, il devait aller à plusieurs kilomètres de son unité<sup>164</sup>. Après plusieurs jours de frustrations et de fausses promesses, El Kakhy a alors demandé au commandant de son unité d'être transféré ailleurs ou tout simplement être désaccrédité. Avec la mort de Tarek Ayoub, un autre correspondant d'Al Jazeera, et la chute de Bagdad, Al Jazeera a finalement rappelé El Kakhy.

En dehors du dispositif *embedding*, Al Jazeera a également connu des incidents qui, pour beaucoup d'observateurs, traduisent la volonté des responsables américains d'intimider la chaîne du Qatar dont la couverture de la guerre était jugée anti-américaine. Le 7 avril 2003, une voiture d'Al Jazeera a essuyé des tirs des forces américaines sur une route à Bagdad. Le 8 avril 2003, le bureau d'Al Jazeera dans la capitale irakienne est atteint par deux missiles américains. Tarek Ayoub, un correspondant jordanien de la chaîne est tué tandis que le caméraman Zouhair Nadhim Al Iraqi est blessé. Al Jazeera avait pourtant transmis au Pentagone les coordonnées de ses bureaux à Bagdad. Le même jour, les bureaux de la chaîne Abu Dhabi TV sont également atteints par une frappe américaine. Les autorités américaines rejeteront les allégations d'attaques délibérées à l'endroit d'Al Jazeera,

---

<sup>162</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mai 2008.

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> Il faut souligner qu'à un certain moment, l'armée a imposé un embargo sur les téléphones satellites de type Thuraya soupçonnés d'être localisables par GPS. Contrairement à d'autres journalistes qui ont pu par la suite récupérer les leurs, El Kakhy ne pouvait l'utiliser que loin de son unité.

une explication mise en doute car il y avait déjà eu un précédent quand les bureaux de la chaîne à Kaboul avaient été atteints par un missile américain en 2001 durant la guerre en Afghanistan.

La différenciation « médias amis »/« médias ennemis » s'applique aussi au traitement de faveur accordé par les autorités à la chaîne américaine *Fox News*. « Ils font malheureusement des distinctions entre “bons journalistes” et “mauvais journalistes”. Et le plus souvent, je crois qu'ils associent les “bons journalistes” aux gens qui travaillent à *Fox News* qui sont simplement des *cheerleaders* de la ligne conservatrice, de la ligne du gouvernement, de la ligne de l'administration Bush, la ligne de l'armée<sup>165</sup> » rapporte Bill Gentile de l'*American University* qui a effectué un séjour en Irak intégré à la *24th Marine Expeditionary Unit*. Le traitement préférentiel dont a bénéficié Geraldo Rivera<sup>166</sup>, un correspondant de *Fox News* corrobore cet état de fait (Laurence, 2003). Aux États-Unis, la chaîne *Fox News*, de par ses accents très patriotiques, a exercé une pression sur les autres grands réseaux de télévision. C'est ce qu'on a appelé l'« effet Fox<sup>167</sup> ». Plus un média affiche une attitude patriotique et pro-militaire, plus il est dans les bonnes grâces de l'armée.

À l'inverse, une attitude critique attire des tracasseries et une mise à l'écart. En raison de l'opposition de la France à la guerre, certains journalistes français ont dû faire face à un accueil inamical. Régis Le Sommier de *Paris Match* évoque une hostilité de certains militaires américains envers les Français<sup>168</sup>. Dans son livre *L'Irak n'existe plus*, Le Sommier (2008 : 50) écrit : « Dans ma situation, les choses sont plus

---

<sup>165</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>166</sup> Durant la guerre en Afghanistan, Geraldo Rivera portait une arme et avait fait savoir qu'il s'occuperait lui-même de tuer Oussama Ben Laden et ramener sa tête à la maison. Voir Gail Shister, « Mucho-Macho Rivera is Headed to Afghanistan », *Philadelphia Inquirer*, 5 novembre 2001 et Bob Steele, « Geraldo's Story: Truth or Consequences? », *PoynterOnline*, 21 décembre 2001.

<http://www.poynter.org/column.asp?id=36&aid=887>

<sup>167</sup> Voir Frau-Meigs (2004) et Jim Rutenberg, « Cable's War Coverage Suggests a New “Fox Effect” on Television », *The New York Times*, 16 avril 2003.

<sup>168</sup> Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.

compliquées encore à cause de ma nationalité. Quoi de plus jubilatoire pour un militaire américain un peu borné d'avoir à sa merci un petit *Frenchie* dont le pays a snobé les libérateurs de l'Irak ? En mars [2006], le colonel Barry Johnson, alors en charge du *CPIC*, m'avait fait perdre cinq jours...». Quand les militaires américains entendaient des journalistes canadiens parler français, ils leur demandaient s'ils étaient Français et leur disaient : « Une chance que vous êtes Canadiens, car si vous étiez Français, on ne vous aurait pas aimés<sup>169</sup> », raconte Luc Chartrand de la télévision de Radio-Canada. Le Canada s'est aussi opposé à la guerre mais on peut attribuer le fait que les Français ont été les plus visés par les représailles américaines à une opposition française très remarquée notamment au conseil de sécurité des Nations Unies<sup>170</sup>. D'autres journalistes étrangers ont exprimé le sentiment qu'ils n'étaient pas les bienvenus<sup>171</sup>. Dans le passé, les autorités américaines ne s'étaient pas gênées aussi de reprocher à certains journalistes critiques d'agir de la sorte parce qu'ils étaient étrangers<sup>172</sup>.

Plusieurs participants de cette recherche ont par ailleurs relevé une différence de traitement quant aux grands médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, il est généralement connu que les grandes agences de presse et les grands réseaux de télévision ont souvent bénéficié d'une priorité au niveau de l'accréditation. En procédant par une intégration massive, le dispositif *embedding* a permis autant aux grands médias qu'aux médias locaux d'accréditer un grand nombre de journalistes. Les médias nationaux ont représenté 70% du nombre total des journalistes intégrés

---

<sup>169</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>170</sup> Gardiner (2003) a répertorié une cinquantaine de nouvelles publiées dans la presse dans une campagne d'information orchestrée par les gouvernements américain et britannique. Parmi ces nouvelles se trouvent des informations coulées volontairement pour « punir les Français ».

<sup>171</sup> Ciar, Byrne, « BBC Was "Distrustful" of Embedding », *The Guardian*, 22 octobre 2003.

<sup>172</sup> On se rappellera du correspondant de guerre canadien Morley Safer de *CBS* qui, pour avoir montré des images de marines mettant le feu au village de Cam Ne au Vietnam, a fait dire au président Lyndon B. Johnson qu'il se doutait bien qu'il n'était pas Américain.

contre 10% pour les médias locaux et 20% pour les médias internationaux<sup>173</sup>. Plusieurs journalistes croient que les grands médias disposent d'une plus grande marge de manœuvre et qu'ils bénéficient d'un meilleur accès. « L'armée ne va pas dire non au *New York Times*, ou au *Washington Post* ou *CNN*<sup>174</sup> » avance Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. Steven Lee Myers du *New York Times* est du même avis : « Les gens portent plus attention aux journaux nationaux<sup>175</sup> ». Cette différenciation de privilège n'opère pas comme nous l'avons vu plus haut sur la base de la dichotomie « bons »/« mauvais », elle permet tout de même aux grands médias, grâce à leur capacité d'atteindre une plus grande audience, à leur crédibilité et leur aura, d'obtenir facilement les meilleures places, les entrevues avec des hauts gradés et d'autres menus avantages.

### 5.3 Un système de pénalité

L'analyse d'un dispositif de surveillance ne peut faire l'économie des mécanismes de punition qui le font fonctionner. L'étude du dispositif disciplinaire qu'offre *Surveiller et punir* est fondée sur un élément important qu'est l'appareil de pénalité :

Au cœur de tous les systèmes disciplinaires, fonctionne un petit mécanisme pénal. Il bénéficie d'une sorte de privilège de justice. Avec ses lois propres, ses délits spécifiés, ses formes particulières de sanction, ses instances de jugement. Les disciplines établissent une "infra-pénalité" ; elles quadrillent un espace que les lois laissent vide ; elles qualifient et répriment un ensemble de conduites que leur relative indifférence faisait échapper aux grands systèmes de châtement (Foucault, 1975 : 180).

---

<sup>173</sup> Chiffres avancés par le major Tim Blair, un des coordonnateurs des opérations médias au Pentagone in Sylvester et Huffman (2005 : 51).

<sup>174</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>175</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

Selon le brigadier général E. J. Sinclair de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, l'accès accordé diffère d'un journaliste à un autre selon l'importance du média, une question de priorité dit-il (Shepard, 2004 : 38-39).

La punition vise à réguler l'ensemble des infractions aux règles établies par l'autorité hiérarchique. Il ne faut perdre de vue ici qu'on punit par rapport à une norme. La punition s'exerce en outre dans un but de correction. Voyons les modes de punition à l'œuvre dans le dispositif *embedding*. Qu'est-ce qui est sanctionné ? Comment on sanctionne et pour quels effets ?

La directive d'affaires publiques de 2003 et les règlements subséquents stipulent clairement que la violation des *Ground Rules* peut occasionner la perte de l'accréditation et le retrait du journaliste de la zone des opérations militaires. Dans la déclaration signée par chaque journaliste intégré, le média qui emploie le journaliste est aussi visé : « Je comprends de plus que si je viole ces termes, le média que je représente peut être tenu responsable de mes actions, ce qui pourrait inclure la perte du privilège de parrainage du média pour les papiers d'accréditation de la presse du MNF-I à l'avenir<sup>176</sup> ».

Dans les unités militaires, les journalistes intégrés sont parfaitement conscients qu'une violation des règles établies signifie l'expulsion de l'unité voire du théâtre des opérations. Par exemple, le commandant Frederick Hodges prenait bien soin d'avertir les journalistes attachés à son unité que s'ils trahissaient sa confiance une seule fois : « Il n'y aura pas de clause de pardon, c'était tolérance zéro<sup>177</sup> ». Il y a un dialogue constant entre les commandants et les journalistes quant à l'impératif de respecter les règles formelles et ponctuelles. Conséquemment, telle une épée de Damoclès, la menace de sanction qui pèse sur les journalistes intégrés est permanente. Le dispositif militaire cherche à maintenir une ligne de conduite canonique : « Il est strictement interdit de violer la norme de la sécurité opérationnelle ». Si les règles écrites sont claires, la sécurité opérationnelle reste, aux

---

<sup>176</sup> Voir les mises à jour des *Ground Rules* (2006, 2008, 2009). Dans cette citation, l'abréviation MNF-I [*Multi-National Force-Iraq*] désigne la Force multinationale en Irak.

<sup>177</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

yeux de nombre de journalistes, un concept aux contours flous. Son caractère indéfini peut mener parfois à une interprétation assez large de ce qui est puni.

### 5.3.1 Les sanctions

Dans le dispositif *embedding*, la sanction ultime est l'expulsion du théâtre des opérations. En cas d'infraction menant à une expulsion, il s'ensuit le processus formel de désaccréditation (*disembedding*). En général, à la suite d'une violation des règlements d'intégration, le journaliste fautif est averti par le commandant de son unité ou par un des quartiers généraux d'affaires publiques. Il doit alors immédiatement cesser ses activités journalistiques en zone d'opérations et quitter l'unité d'attachement. Durant la guerre en Irak, la plupart des journalistes ayant violé les règles étaient placés sous garde militaire et escortés ensuite jusqu'au quartier général de l'armée américaine au Koweït où ils étaient officiellement désaccrédités. Pour le colonel Rick Thomas, chef d'affaires publiques dans la 3<sup>e</sup> armée (*Coalition Forces Land Component Command*), il y avait souvent peu de doutes car il avait sous la main la preuve de la violation, soit une copie incriminante d'un reportage télévisé, soit d'un article de journal ou de magazine ou un papier sur internet<sup>178</sup>. Le colonel Thomas a comptabilisé trente-deux infractions aux règles de sécurité pour l'ensemble des forces terrestres<sup>179</sup>. Voyons quels cas de violations et le concept très élastique de sanction.

Le premier cas d'expulsion d'un journaliste en Irak a été probablement celui du journaliste pigiste Philip Smucker du *Christian Science Monitor* (Boston) et du *Daily Telegraph* (Londres). Accrédité à titre d'indépendant, Smucker s'est fait confisquer son équipement et a été expulsé de l'Irak le 26 mars 2003 après avoir

---

<sup>178</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>179</sup> *Ibid.* Ce chiffre est valable pour la période d'activité du *Coalition Forces Land Component Command* (mars à juin 2003) mais il est significatif vu le nombre de journalistes accrédités durant cette période.

révélé, au cours d'une entrevue avec *CNN*, des détails géographiques de l'endroit où il se trouvait avec une unité membre de la 1<sup>ère</sup> Division des marines<sup>180</sup>. Le journaliste a été renvoyé au Koweït où il a pu récupérer son équipement.

Quelques jours plus tard, un autre cas similaire s'est produit. C'est le cas du journaliste Geraldo Rivera de *Fox News* qui allait faire école durant la guerre en Irak. Presque tous les participants de cette recherche ont mentionné cet exemple. Le 30 mars 2003, alors qu'il accompagnait une unité de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, Geraldo Rivera a dessiné une carte de l'Irak dans le sable au cours d'une intervention en direct sur *Fox News*. Sur la carte, à même le sol, Rivera a alors montré approximativement où se trouvait Bagdad, où il se trouvait avec la 101<sup>e</sup> Division et où se dirigeait ensuite la division (vers Najaf). L'armée américaine a alors vivement réagi contre cette violation de la sécurité opérationnelle. « Je ne peux pas croire que n'importe qui qui a vu ce reportage ne penserait pas que c'était un manque flagrant de jugement. Il a fourni de l'information en temps réel concernant l'emplacement d'une unité, leur mission et leur activité imminente, ce qui peut clairement aider l'ennemi<sup>181</sup> » a fait savoir Bryan Whitman, l'adjoint de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*. Le département de la Défense a aussi annoncé que Rivera, qui accompagnait la 101<sup>e</sup> Division sans être officiellement intégré, allait être retiré de l'Irak<sup>182</sup>. Comme nous l'avons vu, tout journaliste accompagnant une unité militaire, intégré ou unilatéral accrédité, est tenu de suivre les règles d'intégration. La première réaction de Rivera a été de nier toute violation des règlements et de blâmer plutôt ses anciens collègues de la chaîne *NBC* : « Il me semble que certains rats de mon ancien

---

<sup>180</sup> Howard Kurtz, « Unembedded Journalist's Report Provokes Military Ire », *The Washington Post*, 27 mars 2003, p. C01.

Pour la réaction du *Monitor*, voir notamment Paul Van Slambrouck, « Reporters on the Job », *The Christian Science Monitor*, 28 Mars 2003, p. 6.

<sup>181</sup> Cité in Howard Kurtz, « Arnett Fired; Fox's Geraldo in Hot Water », *The Washington Post*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. C01.

<sup>182</sup> Peter Ames Carlin, « Shipped Out », *The Oregonian*, 1<sup>er</sup> avril 2003, p. E01.

réseau, *NBC*, répandent des mensonges à mon sujet<sup>183</sup> », dira-t-il à *Fox News*. Finalement, après discussions avec le réseau *Fox News*, l'armée américaine choisira de ne pas officiellement expulser Geraldo Rivera mais laissera la chaîne s'occuper elle-même de son départ. *Fox News* a alors annoncé que Rivera avait décidé de quitter volontairement l'Irak pour rejoindre le Koweït à la suite d'une violation involontaire des règles régissant les journalistes intégrés<sup>184</sup>. La gestion du cas Rivera est ici paradoxale car l'armée aurait dû lui signifier officiellement la violation des règles et prendre elle-même des mesures appropriées. Certes, il y a lieu de questionner un traitement de faveur pour Rivera, journaliste controversé mais populaire auprès des soldats, mais la sanction est valable malgré une procédure visiblement destinée à sauver la face d'un réseau « ami »<sup>185</sup>.

Le journaliste David Axe est l'un des journalistes expulsés de l'armée américaine pour avoir révélé des tactiques secrètes utilisées pour contrer les engins explosifs improvisés (*Improvised Explosive Device* ou *IED*). Il a couvert la guerre en Irak pour plusieurs médias dont le *Free Times* (Caroline du Sud), *Village Voice*, *The Washington Times*, *C-SPAN* et *BBC Radio*. En février 2006, Axe, qui était intégré à la 4<sup>e</sup> Division d'infanterie, a interviewé un groupe de soldats au cours d'une patrouille et ces derniers lui ont montré la technologie qu'ils utilisaient pour défaire les engins explosifs improvisés, la plus grande menace pour les troupes américaines. « Il s'est avéré qu'une partie de ce truc était secret. Je ne le savais pas, ils ne le savaient pas et ça a créé de gros ennuis<sup>186</sup> », explique Axe. Après la publication de son article pour le

---

<sup>183</sup> Propos rapportés in David Carr, « Pentagon Says Geraldo Rivera Will Be Removed from Iraq », *The New York Times*, 1<sup>er</sup> avril 2003, section B, p. 14.

<sup>184</sup> Le communiqué de *Fox News* précisait bien que le cas de Rivera était toujours en révision. Voir Steve Gorman, « Geraldo Rivera “Volunteered” to Leave Iraq », *The Washington Post*, 2 avril 2003, p. C07.

<sup>185</sup> Répondant à une question concernant les égards de l'armée envers *Fox News*, Victoria Clarke, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, dira que ce qui importe est que Rivera n'était plus là. Voir Doug Halonen, « Q&A : The Pentagon Experiment », *TelevisionWeek*, 19 mai 2003.

<sup>186</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

site *www.military.com*<sup>187</sup>, un ordre est arrivé à son unité et Axe a été sommé de cesser ses activités avant d'être escorté d'une base à une autre pour finalement être mis sur un avion vers le Koweït. Il a demandé au rédacteur de *www.military.com* de retirer son article mais son unité lui a signifié que l'ordre d'expulsion était maintenu<sup>188</sup>. David Axe dit que le type de technologie en cause avait été couvert plusieurs fois auparavant et blâme donc l'inconstance de la politique militaire à cet égard<sup>189</sup>. Axe retournera en Irak notamment auprès des forces britanniques et australiennes mais ne réussira plus à obtenir une accréditation du *CPIC* de Bagdad malgré des invitations accordées par certaines unités américaines.

Quand la guerre en Irak a commencé en 2003, les engins explosifs improvisés ne constituaient pas une menace pour les troupes américaines. Ce n'est qu'à partir de l'intensification de l'insurrection irakienne vers la fin 2003-début 2004 que les *IED* ont constitué une grave menace à la sécurité des troupes. Progressivement, les officiers d'affaires publiques ont commencé à interdire aux journalistes de parler de ces engins. Absents de la directive d'affaires publiques de 2003, les *IED (Improvised Explosives Devices)* ont fait leur apparition dans la mise à jour des *Ground Rules* régissant l'intégration en mai 2006<sup>190</sup>. Parler des procédures tactiques et des contre-mesures concernant les *IED* est devenu, à partir de ce moment-là, officiellement punissable. Cet ajustement des règlements de l'intégration à la conjoncture opérationnelle se rapporte à ce que Foucault, dans son analyse du dispositif, appelle un processus de « remplissage stratégique » (2001s : 300).

Une équipe du *Chicago Tribune* s'est vu refuser l'accès à une unité en novembre 2007 parce que les commandants étaient mécontents des informations

---

<sup>187</sup> Au moment de l'incident, David Axe tenait un blogue sur *www.defensetech.org*, un site consacré à la guerre et la technologie au sein du réseau *www.military.com*. Il contribue également au site <http://warisboring.com>.

<sup>188</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>189</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>190</sup> Voir les points (k) et (o) in Multi-National Force-Iraq, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules (Iaw Change 3, DoD Directive 5122.5)*, 5 Mai 2006.

publiées par le journal. Alors qu'ils étaient en Irak pour effectuer un troisième séjour avec le 3<sup>e</sup> Peloton dit « *Bonecrusher* » au sein du 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie, le journaliste Aamer Madhani et le photographe Kuni Takahashi du *Tribune* ont appris que leur intégration avec l'unité avait été annulée. Le commandant de l'unité n'avait pas apprécié les questions posées par un autre journaliste du *Tribune* aux épouses des soldats en Georgie<sup>191</sup>. Sur la base de Fort Stewart, Dahleen Glanton, le chef de bureau à Atlanta du *Tribune*, avait rencontré les épouses de soldats membres d'un *Family Readiness Group*<sup>192</sup> et avait posé des questions sur le moral et comment l'unité faisait face aux rumeurs. Aamer Madhani, Kuni Takahashi (en Irak) ainsi que Dalheen Glanton et le vidéographe Tom Van Dyke (en Géorgie) préparaient la série « *Inside the Surge* » pour le *Chicago Tribune* et suivaient simultanément à cet égard les hommes du 3<sup>e</sup> Peloton au front et leurs familles à la maison. Par ailleurs, des officiers accuseront le journaliste Aamer Madhani de sensationnalisme et se plaindront de certaines questions qu'il aurait posées en Irak<sup>193</sup>. Banni au sein du 3<sup>e</sup> Peloton, l'équipe du *Chicago Tribune* a pu néanmoins intégrer une autre unité de la 1<sup>ère</sup> Division de cavalerie. Madhani déplore une pression constante sur les journalistes intégrés : « Il y a cette ombre que si vous n'écrivez pas ce qu'ils aiment, ils vont vous mettre dehors<sup>194</sup> ». Pour lui, le fait que l'armée exclut des journalistes pour ce qu'ils ont écrit, non pas au front mais à la maison, cause un énorme problème<sup>195</sup>.

Intégré au 3<sup>e</sup> bataillon de la 124<sup>e</sup> unité d'infanterie des *Florida National Guard*, Christian Parenti du magazine *The Nation* a aussi écrit un article qui lui a valu

---

<sup>191</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

<sup>192</sup> Groupes créés par l'armée américaine pour maintenir un contact entre les soldats, leurs familles et leurs amis. Voir [www.armyfrg.org](http://www.armyfrg.org)

<sup>193</sup> Dahleen Glanton et Aamer Madhani, « Forced Apart by War Yet Connected by the Internet », The *Chicago Tribune*, 16 décembre. Voir la note du rédacteur en chef à la fin de l'article [*Editor's note/Homefront*].

<sup>194</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

<sup>195</sup> *Ibid.*

l'inimitié d'un commandant. Parenti avait écrit à propos des soldats lisant de la pornographie et à propos d'un équipement inadéquat comme de vieux fusils et de vieilles vestes de protection<sup>196</sup>. Le commandant de la compagnie en question fera savoir par la suite à Parenti et au cinéaste Garrett Scott qu'ils n'étaient plus les bienvenus dans son unité.

Comme on peut le voir, les journalistes sont exclus des unités militaires pour plusieurs raisons et on pourrait citer plusieurs autres cas. Sur les trente-et-un participants à cette étude, sept ont mentionné avoir été expulsés de leur unité. Parmi ces derniers, six ont pu être réintégrés dans d'autres unités. Dans le dispositif *embedding*, la violation des règles d'intégration par un journaliste est en principe sanctionnée par une éviction de son unité d'attachement. Cependant, il ne faut pas conclure à une équation simpliste violation=sanction=expulsion, qui ne tient pas compte de la complexité d'un dispositif de surveillance et des multiples agencements de ses rapports de pouvoir.

Certes, il y a l'agencement violation=sanction comme le démontrent les cas Smucker et Rivera. Le non-respect de la sacro-sainte règle de sécurité opérationnelle (« Ne jamais divulguer où se trouve une unité et où elle se dirige ») résulte généralement en une désaccréditation-expulsion. Mais sanction n'est pas nécessairement expulsion car le journaliste fautif peut être « puni » autrement. Même exclu d'une unité, le fautif est souvent intégré à une autre unité ou réintégré plus tard à la même unité. Un changement forcé d'unité n'en est pas moins une sanction. Il y a aussi un processus de gradation de la sanction<sup>197</sup>. Certaines violations accidentelles des règlements sont par exemple suivies de simples avertissements verbaux alors que d'autres délits ou conduites sont sanctionnés par des privations plus ou moins

---

<sup>196</sup> Entrevue avec l'auteur, 14 mars 2008.

<sup>197</sup> On se référera à *Surveiller et punir* où la prison est « un instrument de modulation de la peine » (Foucault, 1975: 247).

sévères. Il faut néanmoins dire ici, à l'instar de certains règlements, que les sanctions ne sont pas appliquées uniformément dans toutes les unités.

Dans le dispositif *embedding*, l'application de la pénitence est autant répressive que corrective. Comme l'explique le chef d'affaires publiques Rick Thomas, certains journalistes rappelés pour cause de violation des règles subissaient une formation supplémentaire au Koweït et étaient ensuite renvoyés dans leurs unités en Irak<sup>198</sup>. Ce processus expiatoire vise l'amendement du journaliste en défaut. Cette réintégration dans l'*embedding* traduit un dispositif, certes par moments répressif, mais aussi productif par effets correctifs. Pour l'armée, il reste plus productif d'offrir une deuxième chance à un journaliste repentant que de risquer les critiques d'un journaliste frustré par une mise au ban.

Par ailleurs, il peut y avoir punition sans violation comme en témoignent plusieurs cas de journalistes écartés uniquement parce qu'ils avaient publié des articles critiques ou embarrassants. Il faut rappeler ici que la directive de 2003 stipule clairement que les médias ne peuvent être empêchés de rapporter des renseignements embarrassants ou négatifs. Il est illusoire de penser que les journalistes peuvent tout raconter pour autant qu'ils s'en tiennent aux limites des règles écrites. Comme dans le passé, la guerre en Irak a démontré que l'armée tolère mal des reportages défavorables ou embarrassants. Plusieurs commandants d'unité ne se sont pas gênés en « excluant » des journalistes jugés trop « négatifs » sans qu'il y ait une violation formelle des règles.

De plus, la punition n'est pas toujours clairement exprimée. J'appellerai *sanction implicite*, l'ensemble des punitions non formulées mais qui sont interprétées comme telles à la suite de conduites jugées indésirables et qui mènent à une quelconque forme de privation. Selon Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*, il y a une zone grise entre être dans les bonnes grâces de l'armée et être

---

<sup>198</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

expulsé<sup>199</sup>. Dans cette zone grise, les journalistes peuvent subir quelques mesquineries de la part des militaires : « Ils peuvent rendre les choses inconfortables pour vous, à coup sûr, s'ils le désirent<sup>200</sup> ». La *sanction implicite* couvre l'univers des représailles inavouées. Contre les auteurs de conduites indésirables, un étau militaire se resserre rendant difficile tout service comme l'octroi d'une entrevue, la participation à une patrouille ou toute autre forme d'assistance. Dans son livre *Les nouvelles censures* (2007 : 58), le journaliste Paul Moriera décrit comment il a été « puni » par l'armée américaine lors d'un séjour d'intégration :

Le major William de Camp Cuervo n'a pas apprécié que je lui demande devant une caméra pourquoi des hommes de son régiment ont mitraillé un hôpital civil, le 10 septembre 2004. J'ai failli à tous les usages. L'armée américaine a autorisé mon incorporation dans son unité et je vais des deux côtés, chez l'ennemi, je me livre à une enquête. Je suis censé partager le quotidien des soldats, montrer leur travail. Pas leur poser des questions embarrassantes devant l'objectif d'une caméra. Je serai puni pour ce manque de loyauté. [...] Alors que nous attendons d'embarquer devant les véhicules, un militaire, sorti du bureau du major, marche droit sur moi, le visage fermé. Il est responsable du transport.

« Monsieur, il n'y a plus de place dans les blindés pour vous... Nous sommes complets. Soit vous montez sur le camion plate-forme, soit vous ne pouvez pas venir...

[...].

À son regard, je comprends de quoi il s'agit. Il faut me donner une leçon. Me faire comprendre que je leur dois ma sécurité. Et donc ma loyauté. [...]

Le système de pénalité du dispositif *embedding* repose donc à la fois sur des sanctions formelles prévues à l'intérieur d'un appareil réglementaire officiel et aussi sur de petits calculs subtils qui visent à punir des conduites journalistiques que l'armée ne souhaite pas. Le dispositif disciplinaire qui punit est aussi celui qui récompense.

---

<sup>199</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>200</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

### 5.3.2 Les gratifications

À la question de savoir si les journalistes intégrés peuvent retirer du programme d'intégration une quelconque gratification, la plupart des journalistes rencontrés pour cette recherche ont répondu que le fait d'être aux premières loges (*front-row seat*) pour couvrir un événement historique a constitué pour eux une récompense professionnelle. Michael Phillips du *Wall Street Journal*, qui a effectué plusieurs séjours d'intégration, résume l'expérience fascinante vécue par plusieurs de ses collègues : « C'est l'histoire et j'étais là<sup>201</sup> ». Référant également au privilège d'être un témoin de l'histoire, Rick Leventhal, qui a couvert l'invasion avec une unité de reconnaissance des marines pour *Fox News*, explique : « Être capable de couvrir la guerre sur les lignes de front a été l'expérience la plus ambitieuse et la plus incroyable de ma carrière<sup>202</sup> ».

Ce sentiment de gratification se mesure à l'aune du passé tumultueux dans les relations armée-médias. Pour certains journalistes, la possibilité de couvrir la guerre aux premières loges est liée à la reconnaissance de l'armée américaine envers les médias. Pour Bill Gentile de l'*American University*, ce qui est gratifiant est le fait que l'armée permette aux journalistes de faire leur travail<sup>203</sup>. Dans l'histoire des relations militaires-journalistes aux États-Unis, la question de l'accès a toujours été au cœur du débat comme nous avons pu le constater dans le chapitre II de cette thèse. La dernière guerre du Golfe de 1991 avait eu l'effet d'une douche froide pour les médias américains obligés d'opérer sous l'escorte et la censure militaires. Face à la perspective très restrictive des *pools* de 1991, explique Lisa Rose Weaver de *CNN*, l'intégration est apparue comme une façon assez innovatrice de couvrir la guerre<sup>204</sup>. En comparant la première guerre du Golfe à la guerre en Irak de 2003, Charon et Mercier (2004 : 2) en arrivent au même constat :

---

<sup>201</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

<sup>202</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>203</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>204</sup> Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

Plutôt que de les maintenir dans une mise à distance frustrante, toujours susceptible d'éveiller un regard frondeur, les autorités militaires leur ont concédé une liberté dont la jouissance est à elle seule une source de satisfaction, même si, au bout du compte, le niveau réel d'information sur les enjeux de la guerre, sa réalité macabre et ses effets concrets sur les populations, est aussi mauvais qu'en 1991. D'une *logique de frustration*, on est passé à un *sentiment de libération*.

Avec l'intégration, les journalistes apprécient la capacité d'être proche des troupes et de pouvoir réaliser de bons reportages sur l'armée. Pour les journalistes, particulièrement ceux qui ont couvert l'invasion de l'Irak, l'armée américaine en opération est une organisation massive impressionnante qui fascine avec ses chars d'assaut, ses avions, ses missiles et le synchronisme de ses forces. Selon Mark Mazzetti qui couvre habituellement le Pentagone et le renseignement militaire où il est difficile d'obtenir l'heure juste en raison de la confidentialité de l'information, un journaliste intégré est comme un enfant dans un magasin de bonbons<sup>205</sup>. Observer l'armée de l'intérieur constitue une plus-value pour le reportage de guerre.

Pour Sean Naylor du magazine *Army Times*, qui compte à son actif plusieurs années d'expérience sur les champs de bataille, l'*embedding* est un programme inestimable car il permet de réaliser des reportages qu'on ne saurait faire autrement<sup>206</sup>. William Branigin du *Washington Post* fait mention d'un style de reportage plus vrai :

Vous pouvez obtenir un gros plan des choses qui se produisent, entendre ce que les gens disent. Mais principalement, le but est de couvrir l'action, couvrir le combat, ce qui se produit. Il y a donc là une certaine satisfaction dans cette vieille école du reportage de guerre où c'est très près. Vous n'êtes pas tenu à distance, c'est réel. Le genre de reportage auquel vous pensez quand vous pensez à la Deuxième Guerre mondiale<sup>207</sup>.

---

<sup>205</sup> Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

<sup>206</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>207</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

Dans les pages précédentes, j'ai évoqué l'existence de pratiques courantes d'évaluation des journalistes qui couvrent les opérations militaires de l'armée américaine. Ces pratiques liées à la constitution d'un champ documentaire du dispositif *embedding* différencient les mauvais journalistes intégrés à punir et les bons journalistes intégrés à récompenser. J'ai fait état d'une enquête du journal *Stars and Stripes* qui a révélé que des journalistes jugés « négatifs » avaient été exclus des unités combattantes<sup>208</sup>. C'est ce que j'ai appelé le *Syndrome Bull Run*.

L'enquête du *Stars and Stripes* ne révèle pas de cas précis d'un journaliste ayant bénéficié d'un traitement de faveur pour ses reportages « positifs ». J'ai néanmoins parlé de certaines différenciations qui distinguent soit les « médias intégrés » des « médias non-intégrés », soit les « médias amis » des « médias ennemis ». Le statut d'intégré peut être récompensé par un privilège d'accès comparativement au statut « non-intégré »<sup>209</sup>. Certains journalistes ont aussi le sentiment que l'armée accorde un traitement de faveur aux médias patriotiques et pro-militaires comme *Fox News*.

Par ailleurs, cette étude laisse croire que dans les unités militaires, une pression constante s'exerce sur les journalistes intégrés pour ne pas « indisposer » les commandants de terrain avec des questions ou des reportages défavorables. Cette pression traduit en réalité un dispositif qui fonctionne selon un double régime de sanction et de gratification. Sans grand bruit, les mauvais élèves sont écartés de l'intégration tandis que les bons élèves récoltent des faveurs. Encore une fois, il ne faut pas tomber ici dans un travers simpliste qui lierait automatiquement un journalisme critique à la punition.

Plusieurs participants de cette recherche ont mentionné avoir reçu des symboles commémoratifs de leurs unités militaires. Il s'agit de plaques ou pièces

---

<sup>208</sup> Leo Shane III, « Army Used Profiles to Reject Reporters », *Stars and Stripes*, 29 août 2009.

<sup>209</sup> Dans certaines unités, les commandants permettaient par exemple à leurs journalistes intégrés d'accéder au TOC (*Tactical Operations Center*) alors que ce privilège était refusé aux unilatéraux (Wright, 2004: VII-43).

(*Unit Coins*) que les unités de l'armée américaine distribuent à leurs visiteurs en signe de reconnaissance. Gregg Zoroya de *USA Today*, qui a notamment couvert la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, n'y voit pas un grand geste de récompense : « c'est juste un souvenir que vous étiez avec ces gens<sup>210</sup> ». L'insigne d'une unité est considéré comme une petite chose insignifiante par beaucoup de journalistes car elle ne marque qu'un signe de respect pour le parcours commun dans des circonstances particulières. Il est cependant opportun de se demander si la remise de tels insignes, aussi bénins soient-ils, ne vient pas sanctionner positivement un séjour d'intégration « positif ». Contrairement aux deux grandes guerres mondiales et à la guerre du Vietnam où les journalistes américains et alliés étaient récompensés pour « services rendus », les journalistes de la guerre en Irak ne sont pas éligibles aux distinctions militaires. Par contre, le ministère de la Défense britannique, comme ça avait été le cas au lendemain de la guerre du Golfe de 1991, a décidé en 2004 d'offrir une médaille pour le service rendu par le personnel militaire et civil durant l'invasion, y compris les journalistes intégrés aux forces britanniques. Plusieurs journalistes ont accepté cette médaille mais certains ont décliné cette offre de récompense gouvernementale.

#### 5.4 Les conduites des acteurs

##### 5.4.1 La suspicion envers les médias

Les entrevues de cette étude font état d'une suspicion rampante des militaires envers les médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, cette suspicion n'est pas nouvelle. Ses racines remontent aussi loin que la guerre de Sécession de 1861-1865 où les généraux américains se sont plaints des indiscretions de la presse. La stigmatisation du rôle des médias durant la guerre du Vietnam (1954-1975) a eu un impact significatif sur les relations militaires-journalistes aux États-Unis au point où

---

<sup>210</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

on a parlé d'un « syndrome du Vietnam » surtout au cours des deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Un sondage réalisé à l'automne 1994 et à l'hiver 1995 par le *Freedom Forum First Amendment Center* a révélé que 64% des 925 militaires participants croyaient que la couverture médiatique des événements au Vietnam a nui à l'effort de guerre (Aukofer et Laurence, 1995 : 40, 31, 183).

Cet héritage du passé continue quelque peu de se manifester. Michael Phillips du *Wall Street Journal* témoigne de son expérience en Irak : « Vous vous heurtez à des commandants qui pensent que la presse a perdu la guerre au Vietnam pour eux il y a quarante ans et il n'y a rien que vous pouvez dire pour les convaincre<sup>211</sup> ». Évidemment, la question ici n'est pas de mesurer l'impact précis du « syndrome du Vietnam » car d'une part, chaque conflit subséquent a eu un effet d'addition, et d'autre part, d'autres facteurs sont en jeu.

La perception d'une information médiatique déloyale et inexacte à l'égard de l'armée est très présente chez les militaires américains. La recherche du sensationnel, la dramatisation, l'insistance sur les éléments négatifs, la propension à la vitesse au détriment d'une information vérifiée et sous-pesée, l'exagération, voilà certaines attitudes des médias blâmées au sein de l'armée américaine. « Il y a une perception parmi trop de militaires que nous les journalistes venons et posons trop de questions dures et nous concentrons sur les aspects négatifs de ce qu'ils font et ne nous concentrons pas sur les aspects positifs<sup>212</sup> » confirme Bill Gentile de l'*American University*. Dans le sondage du *Freedom Forum First Amendment Center* de 1994/1995, 82% des répondants militaires étaient d'accord que les médias étaient plus intéressés par les histoires négatives de méfaits ou des scandales que par des histoires positives sur les victoires ou les opérations efficaces (Aukofer et Laurence,

---

<sup>211</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

<sup>212</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

1995 : 31, 183)<sup>213</sup>. Correspondant au Pentagone pour le *New York Times* qui a couvert plusieurs conflits dans les Balkans, au Moyen-Orient et dans le Golfe persique, Steven Lee Myers dit que l'armée américaine compte beaucoup d'officiers qui détestent les médias, qui pensent que rien de bon ne peut en sortir et croient qu'ils les font juste mal paraître<sup>214</sup>. Dans ces conditions, dit Myers, plusieurs militaires se demandent alors l'intérêt de prendre le risque d'avoir un journaliste près d'eux<sup>215</sup>. Il faut rappeler ici que les commandants déployés en Irak devaient obligatoirement intégrer des journalistes dans leurs unités conformément à la directive d'affaires publiques de 2003 instituant l'intégration. Les militaires sur le terrain devaient donc s'accommoder de la présence des journalistes. Deux journalistes interviewés ont signalé que les soldats de leurs unités avaient été briefés de se méfier ou de ne pas parler aux médias.

La peur d'être mal cités ou d'être embarrassés fait craindre à beaucoup de militaires la présence des journalistes. Cette crainte est à la fois personnelle, un individu, soldat ou officier, redoutant les répercussions de ses propos dans les médias sur sa carrière militaire ; et collective, une unité ou un commandement appréhendant l'impact d'une couverture négative sur sa réputation. C'est ce qu'on peut appeler l'*effet Fontenot*, du nom du colonel Gregory Fontenot dont les propos rapportés par le journaliste Thomas E. Ricks du *Wall Street Journal* durant la guerre en Bosnie (1995) avaient mené à une enquête de l'armée américaine et lui avaient valu une lettre de réprimande. Cet incident, qui a eu un large écho au sein de l'armée, avait occasionné la mise en place d'une règle interdisant aux journalistes de citer des soldats sans leur permission (*Ricks Rule*).

À la question de savoir pourquoi beaucoup de militaires avaient une suspicion

---

<sup>213</sup> Dans un ancien sondage avec 173 officiers généraux qui avaient occupé un poste de commandement au Vietnam, 51.9% des répondants disaient en 1974 que la couverture de la guerre par la télévision au Vietnam n'était pas une bonne chose en raison de la tendance vers le sensationnel qui est préjudiciable à l'effort de guerre (Kinnard, 1975 : 452).

<sup>214</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

<sup>215</sup> *Ibid.*

envers les médias, le commandant Christopher Hughes, qui a servi en Irak avec la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, raconte un incident qu'il a personnellement vécu. Alors qu'il se trouvait sur le tarmac de l'aéroport de Port-au-Prince à Haïti en 1994, un journaliste l'a approché et lui a posé quelques questions dont celle de savoir si les forces américaines étaient réellement prêtes à prendre Haïti par la force si Colin Powell, Jimmy Carter et Sam Nunn n'avaient pas réussi à obtenir une entrée pacifique. Hughes a confirmé que les forces étaient bel et bien mobilisées, armées et prêtes à entrer en action. Près de trois semaines plus tard, Hughes, alors capitaine, a été convoqué au poste de commandement et son patron lui a présenté la une du *USA Today* où le journaliste disait, citant Hughes à tort, que les forces spéciales américaines se préparaient à kidnapper le président Raoul Cédras avant l'invasion mais que Colin Powell et les autres s'y étaient opposés. « Quand un journaliste vous fait ça, c'est personnel. Ça peut l'aider à faire un coup à la une du *USA Today* mais il vous a mis, et votre famille, en grand danger<sup>216</sup> » déplore Christopher Hughes qui n'avait plus parlé à un journaliste depuis cet incident en 1994 jusqu'au début de la guerre en Irak en 2003.

La méfiance envers la presse est également associée à la perception chez certains militaires d'une presse progressiste (*liberal media*). « Je pense que beaucoup d'entre eux ont probablement des idées à demi-formées sur des médias de gauche et des journalistes vivant à New York et à Washington qui sont anti-guerre », opine Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. Assez répandue dans l'armée comme dans le reste de la société, la perception d'un biais progressiste des médias américains a attiré l'attention d'un certain nombre de commentateurs, certains le confirmant (Goldberg, 2002), d'autres l'infirmant (Alterman, 2003).

---

<sup>216</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

Un autre argument est invoqué pour expliquer pourquoi les militaires peuvent se montrer distants à l'endroit des journalistes. Selon Keith Garvin de *WTVD*, une télévision affiliée au réseau *ABC*,

quand l'armée a appris [de la mise en place] du programme *embedding*, ceux qui allaient se battre dans la guerre n'ont pas été ravis du tout, parce qu'ils doivent assumer leurs responsabilités, essayer de rester en vie et protéger leurs camarades marines ou soldats, et par-dessus le marché, vous ajoutez deux ou trois journalistes qui n'ont pas d'armes et tout à coup, ils sont responsables de les protéger aussi<sup>217</sup>.

Il est vrai que l'obligation d'accommoder les journalistes et d'assurer leur protection cause parfois quelques frictions. David Lynch, qui a effectué deux séjours d'intégration en 2003 et en 2004, a raconté une situation où le chef de son unité a été irrité car le journaliste, qui n'apporte aucune valeur ajoutée à une mission militaire, a dû prendre la place d'un soldat en raison d'un manque de places dans un véhicule militaire blindé<sup>218</sup>. À cet égard, il n'est pas étonnant que, pour minimiser le fardeau logistique que représente le soutien aux journalistes intégrés, l'armée insiste pour que ces derniers n'apportent avec eux que les bagages qu'ils sont capables de porter eux-mêmes ou que certaines unités encouragent les journalistes à se munir d'armes de protection et à s'en servir en cas de besoin, ce qui constituerait une violation à la fois des *Ground Rules* du Pentagone et de la convention de Genève de 1949.

Comme nous venons de le voir, la méfiance de l'armée à l'égard des médias est alimentée, à tort ou à raison, par différentes perceptions rapportées principalement par les journalistes intégrés qui ont couvert la guerre en Irak. Ces perceptions influencent l'action des acteurs au sein du dispositif *embedding*. La question qu'il faut poser maintenant est comment certains acteurs se conduisent par rapport à d'autres?

---

<sup>217</sup> Entrevue avec l'auteur

<sup>218</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

#### 5.4.2 Gagner la confiance de l'unité

Sur le champ de bataille, la confiance est une composante importante des relations entre militaires et journalistes. Pour les journalistes intégrés, gagner la confiance du commandant et des soldats de son unité d'attachement est un acte de conduite dans les relations de pouvoir du dispositif *embedding*. Dans le cours *Sécurité, territoire et population*, Foucault (2004a : 196-197) parle de la notion de conduite en deux sens: « La conduite, c'est bien l'activité qui consiste à conduire, la conduction si vous voulez, mais c'est également la manière dont on se conduit, la manière dont on se laisse conduire, la manière dont on est conduit et dont, finalement on se trouve se comporter sous l'effet d'une conduite qui serait acte de conduite ou de conduction ». Sans la confiance de l'unité, le journaliste intégré fait face à une limitation qui éventuellement va affecter son habilité à exercer son travail de collecte d'information. Le gain de confiance n'est pas une chose automatique. Bâtir une relation de confiance qui assurera l'accès journalistique à l'information militaire est un processus informé par la gouvernementalité des rapports de force au sein du dispositif *embedding*.

##### 5.4.2.1 La probation

Pour gagner la confiance de l'unité, le journaliste intégré doit faire preuve d'une conduite qui respecte les règles établies par l'armée. Il doit se conduire de manière à respecter les ordres opérationnels, les interdits de publication (embargos), le secret des informations confidentielles, etc. Le respect de ces paramètres est nécessaire pour une relation de confiance cruciale quant à l'accès à l'espace opérationnel et aux sources militaires. Pour Walter Rodgers de *CNN*, il y a un code d'honneur des médias qui n'est pas uniquement réservé à l'armée mais qui s'applique

aussi aux sénateurs et aux officiels du gouvernement : Si on vous transmet l'information *off the record*, il faut absolument respecter cet engagement<sup>219</sup>.

L'établissement d'une relation de confiance passe par un double jeu de probation-séduction. Selon plusieurs participants de cette étude, quand les commandants et les soldats ne connaissent pas encore les journalistes avec qui ils ont affaire, ils se montrent souvent plus réservés voire méfiants. Au début d'un séjour d'intégration, il arrive donc qu'un journaliste n'ait pas accès par exemple aux briefings confidentiels. Aussi, au début, les soldats ne se sentent pas toujours à l'aise de parler naturellement en présence d'un journaliste. « Les gens qui ne vous connaissent pas sont moins disposés à s'ouvrir à vous que les gens qui ont soupé avec vous chaque soir durant le dernier mois. Ils comprennent qui vous êtes et ainsi de suite. C'est juste la nature humaine<sup>220</sup> » note Sean Naylor d'*Army Times*. Il s'opère une acceptation graduelle selon Julian Barnes du *Los Angeles Times* :

Il se passera douze heures avant que n'importe qui vous dise quelque chose d'intéressant. Essayez juste de ne pas dire quelque chose de stupide pendant ces douze premières heures, soyez juste poli, écoutez. Essayez de visiter autant d'endroits que vous pouvez, assurez-vous qu'il n'y ait aucun endroit dans le quartier général qui soit interdit, assurez-vous que vous pouvez aller dans toutes les patrouilles, assurez-vous que vous pouvez traîner dans le quartier général. Ces douze premières heures que vous passez dans une unité consistent juste à rendre chacun confortable du fait que vous êtes là. Et puis, [après ] un jour, deux ou un jour et demi, vous avez des personnes qui deviennent confortables avec votre présence et qui commencent alors à agir plus naturellement. Elles s'ouvrent à vous et sont contentes de vous avoir en quelque sorte les observant<sup>221</sup>.

L'officier d'affaires publiques Mike Birmingham explique que le journaliste doit se montrer respectueux envers les soldats et ne pas s'immiscer par exemple dans les groupes de soldats qui discutent, jouent aux cartes ou fument une cigarette, il faut

---

<sup>219</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>220</sup> Entrevue avec l'auteur, 27 mars 2008.

<sup>221</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

poliment attendre d'y être invité<sup>222</sup>. Il parle ici d'un processus d'assimilation dans l'organisation<sup>223</sup>. Le journaliste intégré subit en quelque sorte une probation avant d'être accepté par l'unité. Il y a une très courte période d'observation informelle – qui peut se résumer à un événement ou un reportage – pendant laquelle le journaliste est jugé dans son comportement par rapport aux gens et aux règles. Les premiers reportages sont scrutés pour voir si le journaliste ne révèle pas des informations confidentielles qui pourraient mettre en danger les hommes de l'unité.

Avec cette mise à l'épreuve informelle, les journalistes intégrés éprouvent alors la nécessité de communiquer qui ils sont et ce qu'ils font. Il y a certes une prise de contact habituelle où journalistes et militaires dans un même camp apprennent à se connaître. Cependant, il y a un réel travail de rapprochement à faire d'autant que le journaliste et le soldat qui se rencontrent dans une zone d'opération ont généralement peu de choses en commun. Un processus de séduction se déroule à travers des échanges informels entre journalistes et militaires dans l'unité. Dans ces échanges, les journalistes révèlent leur identité et leur personnalité et cela contribue à dissiper les réticences du début.

#### 5.4.3 Montrer patte blanche

Par ailleurs, les journalistes communiquent régulièrement leurs sujets de reportages. Même si le principe de *security review* n'est pas requis, plusieurs journalistes soumettent volontairement leurs reportages aux militaires pour qu'ils vérifient leur conformité aux règles et à la sécurité opérationnelle. Lisa Rose Weaver de *CNN* et *Cox Newspaper Service*, qui a suivi une unité de missiles *Patriot* au sein de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, dit qu'elle devait communiquer beaucoup avec son unité pour qu'ils ne s'imaginent pas qu'elle essayait de publier des choses en

---

<sup>222</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>223</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

cache<sup>224</sup>. Le lieutenant colonel Christopher Hughes de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée affirme qu'il était très utile que ses journalistes intégrés le consultent avant de diffuser leurs reportages en raison de la méfiance envers la capacité des médias à rapporter correctement l'information<sup>225</sup>. Art Harris, qui a couvert l'invasion pour *CNN* avec une unité de reconnaissance des marines, abonde dans le même sens : « Si j'avais n'importe quel doute au sujet de quelque chose que j'écrivais, je le montrais au major, au sergent ou à quelqu'un dans les parages. On veut avoir un feedback des personnes bien informées, vraiment pour la vérification des faits, pas tellement pour la censure<sup>226</sup> ». Le contexte des passages cités ci-haut se rapporte à l'importance de la confiance. Dans les relations armée-médias, l'obligation de la censure préalable a toujours été un point de contentieux. On se rappellera ici que le principe de *security review* avait constitué un nœud gordien lors des négociations entre l'armée américaine et les chefs de bureau des médias en 1991 (accord du 21 mai 1992). La pratique de soumettre volontairement un reportage pour une vérification factuelle par l'armée est un marchandage surprenant. Le journaliste intégré qui s'y prête veut soit gagner la confiance de l'unité, soit éviter d'être sanctionné. Cette pratique est renforcée par le manque de règles précises sur la sécurité opérationnelle. Les journalistes intégrés font continuellement face à une incertitude quant à ce qui peut être publié sans violer les ordres opérationnels ou le secret militaire. Pour l'armée, ces conduites journalistiques permettent d'obtenir les mêmes effets que la censure préalable sans coercition.

#### 5.4.4 Les gestes de bonne volonté

Le gain de confiance passe également par certains gestes de bonne volonté posés par les journalistes intégrés. Dans les entrevues de cette recherche, plusieurs

---

<sup>224</sup> Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

<sup>225</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

<sup>226</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 février 2008.

passages réfèrent au fait que les soldats apprécient de voir les journalistes partager les conditions difficiles du camp militaire et du front. « Ça aide beaucoup quand vous passez par la même situation qu'eux. Ainsi, je me levais et faisais vraiment l'exercice avec eux le matin<sup>227</sup> » révèle Wes Allison du *St. Petersburg Times*, qui a couvert l'invasion en 2003 et a passé deux mois avec une unité de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée. En principe, les soldats sont déployés par ordre militaire tandis que les journalistes se portent volontaires pour couvrir la guerre. Il va sans dire que leurs obligations contractuelles sur le terrain ne sont pas les mêmes. Wes Allison, qui se portait par exemple volontaire pour charger les provisions militaires sur les camions, dit qu'il veillait à ne pas bénéficier de ce que le soldat ordinaire ne pouvait avoir<sup>228</sup>. Plusieurs soldats de son unité, dit-il, étaient surpris qu'il soit avec eux alors que rien ne l'oblige à rester et étaient impressionnés qu'il partage leurs conditions de vie<sup>229</sup>.

Dans le même esprit, Lisa Rose Weaver de *CNN* raconte que sa décision de rester avec son unité alors qu'elle avait l'occasion de partir avec un autre groupe de journalistes a eu l'effet inattendu de remonter le moral des soldats. Prise au moment où l'insurrection commençait avec des attaques sur des convois militaires, la décision de Weaver a fortement plu au commandant qui lui a alors signifié l'importance sur le moral des soldats, eux qui n'en ont pas le loisir, de voir un civil choisir de rester avec l'unité<sup>230</sup>. La décision de Weaver, qui n'était pas délibérée, se distingue d'un acte de conduite posé avec l'intention de gagner la confiance. Elle sert ici à illustrer l'importance accordée par les soldats à la volonté du journaliste de se soumettre aux mêmes conditions.

Comme geste de bonne volonté, les journalistes intégrés permettent aussi aux soldats de leur unité d'utiliser leur équipement. À ce propos, il arrive fréquemment que les soldats envoient des courriels sur les ordinateurs personnels des journalistes

---

<sup>227</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

ou appellent les proches avec les téléphones satellites des journalistes. Intégré à plusieurs unités en Irak, Régis Le Sommier du magazine Paris Match explique comment un petit geste comme l'envoi de photos contribue à bâtir une relation de confiance avec les soldats : « Vous leur envoyez des photos, ça ils adorent pouvoir ensuite les envoyer à leurs familles via internet, mettre sur leur Facebook leur photo en uniforme. C'est comme s'ils ont des photographes à disposition qui leur donnent sur ordinateur le soir leurs photos en action, etc. C'est formidable. Ça, ça aide beaucoup<sup>231</sup> ».

Le gain de confiance se traduit généralement par une meilleure coopération de la part des soldats de l'unité, ce qui facilite grandement le travail des journalistes intégrés. Avec le temps, les actes de rapprochement mènent à plus de confiance. Pour les journalistes intégrés, la confiance des soldats est primordiale car ils ont besoin de se fondre dans l'unité pour pouvoir colliger l'information. William Branigin du *Washington Post* assure: « Il vaut mieux rapporter ce que des soldats disent entre eux que ce qu'ils vous disent dans une entrevue<sup>232</sup> ». Sans la proximité des soldats, les échanges ont tendance à être plus formels. Avec la confiance et le temps, les soldats oublient presque la présence du journaliste ou du photographe.

### 5.5 Les contre-conduites

Dans l'espace disciplinaire du dispositif *embedding*, l'institution militaire prescrit des conduites aux journalistes intégrés dans les unités. La gouvernementalité de ces conduites et la surveillance par quadrillage, enregistrement et pénalité se heurtent néanmoins à la résistance des journalistes intégrés qui sont gouvernés. L'exposé des formes de résistance dans le dispositif *embedding* est ici éclairé par l'analyse foucauldienne des « points de résistance<sup>233</sup> », des « points d'insoumission »

---

<sup>231</sup> Entrevue avec l'auteur, 5 mars 2008.

<sup>232</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>233</sup> Voir Foucault, 1976 : 126.

et deleuzienne de « lignes de fuite<sup>234</sup> ». À chaque fois qu'un journaliste intégré s'oppose à une commande de conduite, il s'effectue, à l'intérieur des relations de pouvoir qui le relie à ses partenaires militaires, un passage d'un agencement-obéissance à un agencement-résistance. « À chaque instant le rapport de pouvoir peut devenir, et sur certains points devient, un affrontement entre adversaires » (Foucault in Dreyfus et Rabinow, 1984 : 320).

Dans le dispositif *embedding*, les relations de pouvoir évoluent à travers l'opposition entre les prescriptions de conduite des gouvernants et les stratégies de contournement des gouvernés. Pour aborder cet affrontement, j'emprunte ici le terme de « contre-conduite » qui réfère à diverses formes de résistance et qui, chez Foucault (2004a : *Leçon du 1<sup>er</sup> mars 1978*), définit ce qu'il appelle les « révoltes de conduite » et prolonge son analyse du concept de résistance. Quelles pratiques de contre-conduites peut-on donc relever dans le dispositif *embedding* ? Sont-elles individuelles ou collectives, concertées ou spontanées ?

Le refus d'obéissance à un ordre ou à une règle constitue une forme de contre-conduite de la part des journalistes intégrés. Un épisode qui concerne l'interdiction d'utiliser le téléphone satellite de type Thuraya en donne l'illustration. Au début de la guerre en mars 2003, aucune restriction n'avait été signifiée aux médias quant à l'usage de l'équipement de communication pour la transmission des reportages à partir du front. La directive d'affaires publiques de 2003 est claire à ce propos tout en laissant entendre qu'un commandant peut imposer une restriction temporaire aux transmissions électroniques pour des raisons de sécurité opérationnelle<sup>235</sup>. Le 3 avril 2003, un communiqué émis par le commandement central (CENTCOM) a annoncé que l'usage des téléphones Thuraya était proscrit :

---

<sup>234</sup> Voir Deleuze, 2003.

<sup>235</sup> Voir le point 2.C.4. in *Public Affairs Guidance*, 2003.

De récents rapports de renseignement indiquent que les services de téléphones satellites Thuraya peuvent avoir été compromis. Pour cette raison, l'utilisation des téléphones Thuraya a été interrompue sur les champs de bataille en Irak.

Les téléphones représentent maintenant un risque de sécurité pour les unités et le personnel sur le champ de bataille. Cela a un impact sur les plus de 500 téléphones Thuraya qui étaient utilisés par des forces américaines dans le secteur CENTCOM aussi bien que les médias voyageant avec des unités en Irak.

Des unités militaires ont reçu l'ordre d'aider des journalistes dans la mesure la plus large possible pour la transmission de leurs produits en utilisant des moyens militaires. Les médias qui désirent fournir à leurs journalistes sur le terrain un équipement de communication de rechange peuvent le livrer au Centre d'information et de presse de la coalition et des efforts seront entrepris pour livrer cet équipement pendant les opérations normales de réapprovisionnement<sup>236</sup>.

L'armée américaine craignait en fait que les Irakiens puissent intercepter les coordonnées d'un Thuraya grâce à un système GPS (*Global Positioning System*) intégré au téléphone et ainsi diriger efficacement leurs tirs d'artillerie<sup>237</sup>. À la suite de cette décision, certains commandants d'unité ont confisqué les téléphones satellite Thuraya de leurs journalistes intégrés tandis que d'autres ont demandé aux journalistes de ne pas s'en servir. Malgré l'assistance offerte aux médias par l'armée, l'interdiction d'utiliser les Thuraya a constitué pour beaucoup de journalistes intégrés un obstacle majeur à leur capacité cruciale de transmettre leurs reportages. En raison de son efficacité, eu égard à la connexion, le téléphone satellite Thuraya a été le plus utilisé par les journalistes intégrés durant la guerre en Irak. Avec certains autres systèmes utilisés aussi par l'armée comme les téléphones satellite Iridium, le désavantage était que le réseau était le plus souvent saturé. Comme certaines autres interdictions, l'ordre concernant le téléphone satellite Thuraya n'a pas été suivi

---

<sup>236</sup> US Central Command, « Use of Thuraya Phones Discontinued », *News Release 03-03-43*, 3 avril 2003.

<sup>237</sup> Les téléphones satellites individuels avaient déjà été bannis durant la guerre du Golfe de 1991 par crainte que leur signal ne soit intercepté fournissant ainsi des cibles aux avions irakiens. Voir Susan B. Glasser, « Media and Military Try Experiment in Openness », *The Washington Post*, 7 mars 2003, p. A14.

uniformément dans toutes les unités. Une compagnie de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie a par exemple uniquement demandé à ses journalistes de ne pas utiliser le Thuraya pendant les attaques d'artillerie ou pour communiquer la position de l'unité (Martz, 2003 : 366).

Soucieux de conserver leur outil de communication vital, plusieurs journalistes ont défié l'interdiction et continué d'utiliser leurs téléphones satellites Thuraya pour alimenter leurs rédactions. Intégré à la 24<sup>e</sup> Unité expéditionnaire des marines, Bob Franken de *CNN* affirme avoir tout simplement ignoré les restrictions sur les téléphones satellites et que l'unité, qui était parfaitement au courant, ne s'en souciait guère<sup>238</sup>. Pour Franken, le credo journalistique est : « Les règles sont faites pour être violées<sup>239</sup> ». Gregg Zoroya du quotidien *USA Today* a indiqué aussi avoir utilisé son téléphone satellite pendant l'interdiction<sup>240</sup>. Pour éviter la localisation de son unité par l'ennemi, Julian Barnes dit s'être servi de son téléphone satellite uniquement à l'extérieur du camp militaire notamment au cours des patrouilles<sup>241</sup>. C'est un compromis intéressant avec certes une contre-conduite qui passe outre un ordre mais minimise la possibilité de confiscation du téléphone satellite. Il faut souligner qu'un journaliste intégré a été désaccrédité pour avoir utilisé un téléphone satellite Thuraya pendant l'interdiction après avoir été averti deux fois (Wright, 2004 : VI28-VI29). L'ordre d'interdiction concernant l'utilisation des téléphones satellites Thuraya sera levé le 17 avril 2003 sous réserve que les journalistes intégrés, déjà accrédités ou à l'être, devaient soumettre aux officiers d'affaires publiques le numéro d'identification d'équipement (IMEI [*International Mobile Equipment*

---

<sup>238</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>239</sup> *Ibid.*

<sup>240</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>241</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

*Identification*]), le numéro d'appel et le numéro de la carte SIM (*Subscriber Identity Module*) de tout téléphone satellite Thuraya<sup>242</sup>.

Un autre cas de contre-conduite par rapport aux règles a été rapporté par Mary Beth Sheridan, une journaliste du *Washington Post*. Ce cas concerne l'obligation d'attendre la notification des familles en cas de blessés ou de morts. Sheridan a eu à interviewer des blessés d'une unité d'hélicoptères mais a contourné la procédure officielle de notification du Pentagone : « Ça prenait à l'armée une éternité pour notifier les familles. Donc, nous avons ignoré cette règle et nous demandions aux soldats s'ils voulaient que leurs noms soient utilisés. Bien sûr, nous offrions d'avertir leurs familles, les appeler ou leur envoyer un courriel, leur dire qu'ils avaient été blessés, pour qu'ils ne l'apprennent pas d'abord en lisant le journal<sup>243</sup> ». Sheridan dit comprendre le bien-fondé de la procédure de notification en ce qui a trait aux morts mais exprime un désaccord avec les délais du processus ainsi que le caractère trop large de la règle touchant les blessés<sup>244</sup>. Comme nous l'avons vu, la procédure de notification des familles a souvent causé des frictions entre l'armée et les médias.

Au moment de l'ultimatum lancé contre Saddam Hussein peu avant le début de la guerre, Luc Chartrand de Radio-Canada a essayé d'envoyer un reportage sur l'entraînement des soldats alors qu'un black-out était imposé à tous les journalistes intégrés : « On m'a demandé qu'est-ce qu'il y avait dans ce reportage-là, on veut le voir. J'ai dit non vous ne pouvez pas le voir mais je peux vous dire ce qu'il y a là-dedans. Je leur ai expliqué ce qu'il y avait dedans ; voici ce que je montre : le tournage qu'on a fait à tel endroit, à tel endroit, puis ça ne porte pas du tout sur les questions relatives à l'ultimatum<sup>245</sup> ». Chartrand a pu envoyer son reportage à Radio-Canada en résistant à la demande de l'armée de le visionner à l'avance. Ce cas est

---

<sup>242</sup> COALITION FORCES LAND COMPONENT COMMAND, « Thuraya Phone Ban Lifted By Coalition Forces », *News Release*, 17 avril 2003.

<sup>243</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

particulier car en échappant à une tentative de censure préalable, le journaliste a tout de même concédé de révéler verbalement le contenu du reportage.

Un autre exemple de contre-conduite a rapport avec le contrôle exercé par les officiers d'affaires publiques. « Ils veulent gérer où on va et ce qu'on fait<sup>246</sup> », commente Paul McLeary du *Columbia Journalism Review*. McLeary illustre son propos en racontant le cas d'un officier d'affaires publiques qui a voulu le forcer à réaliser un reportage sur la sécurité de la base militaire de Taji au nord de Bagdad alors que lui voulait rester dans la ville de Tarmiya pour réaliser un autre reportage<sup>247</sup>. McLeary, qui a refusé d'obtempérer à l'ordre de l'officier de rentrer à la base de Taji, explique : « Vous ne devez pas avoir peur de faire reculer les officiers d'affaires publiques qui essayeront de vous forcer à couvrir l'ouverture d'une école quand vous voulez aller dans une unité au combat<sup>248</sup> ». C'est au journaliste de résister aux propositions des officiers d'affaires publiques intéressés par l'utilisation des médias, ajoute-t-il : « Ils pourraient suggérer de bons reportages mais la plupart du temps ils ne le font pas. Ils essaient de faire passer un certain point de vue qui pourrait être une bonne nouvelle<sup>249</sup> ».

Les militaires exercent souvent des pressions pour que les journalistes intégrés ne rapportent pas des incidents malheureux ou des situations défavorables. Les règles officielles ne permettent pas en principe à l'armée d'empêcher la publication de faits qui ne touchent pas à la sécurité opérationnelle. Les journalistes doivent alors, à leur tour, faire pression pour publier toute information qu'ils jugent d'intérêt public. Intégré d'abord au 3<sup>e</sup> Bataillon de reconnaissance blindé léger puis au 2<sup>e</sup> Bataillon des 23<sup>e</sup> Marines, une unité de réserve, le journaliste Rick Leventhal de *Fox News* a par exemple relevé deux cas où les responsables d'une unité ne désiraient pas que des

---

<sup>246</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>249</sup> *Ibid.*

faits soient rapportés<sup>250</sup>. Le premier incident concernait un soldat qui s'était suicidé dans une toilette mobile et l'autre était lié à un hélicoptère qui avait tiré par erreur sur un autre appareil, blessant ainsi trois marines. Dans les deux cas, Leventhal a dû tenir tête à l'unité pour faire son travail<sup>251</sup>.

À l'instar des incidents de tir ami (*friendly fire*) et des cas de suicide, la couverture des prisonniers de guerre est toujours une question délicate dans les relations militaires-journalistes. Le dispositif militaire exerce sur les prisonniers de guerre un quadrillage qui empêche aux médias de les couvrir comme sujets d'intérêt. Bob Franken de *CNN* explique comment il a tenté de résister à ce quadrillage :

Quand on a annoncé que les prisonniers de guerre, qui avaient été rapportés détenus par les Irakiens, avaient été libérés à environ quarante kilomètres d'où j'étais, j'ai demandé d'aller couvrir cela. Comme d'habitude, les officiers militaires ont dit : "Non, vous ne pouvez le faire, cela ne fait pas partie des règles" et ainsi de suite. J'ai fait un tel tapage, y compris les défier à une bataille et ce genre de choses, y compris l'utilisation de mon téléphone satellite pour essayer d'appeler le Pentagone à Washington, qu'ils ont cédé et je suis allé le couvrir<sup>252</sup>.

Franken, qui a réussi à persuader son unité pour le cas précédent non sans proférer quelques insanités, a connu un autre incident qui a nécessité une confrontation presque physique :

Je me souviens une fois, le sergent d'artillerie de l'unité avec laquelle j'étais, qui avait une très grande et puissante taille ; il était mécontent de quelque chose et il a commencé à hurler après moi parce que c'est ce qu'il fait. Et j'ai collé mon visage sur le sien et j'ai répliqué en hurlant et il a juste en quelque sorte arrêté et il a décampé. Il est revenu un peu plus tard et nous nous sommes réconciliés. Mais cela a établi une certaine crédibilité de mon côté à savoir que je ne pouvais être embêté<sup>253</sup>.

---

<sup>250</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>253</sup> *Ibid.*

Après avoir couvert la guerre du Golfe en 1991 et l'opération d'Haïti en 1994, Bob Franken a passé un mois en Irak en 2003 d'abord avec une unité de l'aviation au Koweït puis intégré à la 24<sup>e</sup> Unité expéditionnaire des marines au moment de l'invasion. Pour lui, il est très important que les journalistes confrontent les militaires : « Vous devez vouloir vous assurer que ces types sachent qu'ils ne peuvent pas vous intimider, qu'ils ne peuvent pas physiquement vous brimer<sup>254</sup> ». La résistance à l'intimidation est d'autant plus nécessaire car, dit-il, « l'armée n'est pas vraiment encline à vouloir que nous rapportions tout ce que nous voyons. Ils veulent que nous fassions croire que cela est une entreprise militaire glorieuse, que Dieu est de leur côté et ce genre de choses. Ils ne sont pas du tout heureux du fait que nous rapportons ça quelque peu différemment que cela. Donc, c'est une tension constante<sup>255</sup> ».

Une autre forme de contre-conduite est l'évitement de la chaîne de commandement en vue de la résolution d'un différend. Normalement, les problèmes qui concernent les journalistes intégrés sont réglés par la voie hiérarchique en passant par les différents échelons d'affaires publiques jusqu'à l'autorité finale au Pentagone. Les journalistes ne respectent pas toujours cette procédure hiérarchique. Pour résoudre rapidement un différend, certains préfèrent s'adresser directement au bureau des affaires publiques au Pentagone, personnellement ou par l'intermédiaire de leurs chefs de bureau ou de leurs rédacteurs en chef. « Vous pouvez avoir des gens ici à Washington faire pression en quelque sorte en votre nom. Je pense que pour des publications plus petites et pour des journalistes pigistes, c'est beaucoup plus difficile. Pour les personnes dans les plus grands médias, c'est généralement plus facile<sup>256</sup> », indique Julian Barnes du *Los Angeles Times*. Le colonel Rick Thomas, un des officiers d'affaires publiques supérieurs en Irak, confirme que plusieurs journalistes

---

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> Entrevue avec l'auteur, 26 mars 2008.

<sup>256</sup> *Ibid.*

ont directement contacté le Pentagone pour obtenir une solution rapide mais précise que le nombre de ces demandes n'était pas inhabituel ou surprenant<sup>257</sup>.

Une variante de cette contre-conduite consiste à utiliser des contacts dans l'armée pour régler un problème en court-circuitant la chaîne de commandement. Selon Drew Brown du journal *Stars and Stripes*, il peut être utile, par exemple en cas de désaccréditation, de faire directement appel à un commandant opérationnel qui a plus d'influence au lieu de passer par la hiérarchie des officiers d'affaires publiques : « C'est là que ça paye, dit-il, de connaître un colonel ou un général ou deux. Parfois ça marche, parfois ça ne marche pas<sup>258</sup> ». Dans un dispositif qui est basé sur la hiérarchisation des fonctions et qui ne garantit pas toujours les meilleures places d'intégration, l'activation d'un ou plusieurs contacts par les journalistes vise à faciliter le processus d'accréditation, à obtenir les choix d'intégration souhaités ou à s'assurer une résolution favorable d'un problème quelconque.

Dans le dispositif *embedding*, l'attribution d'une place d'intégration au sein d'une unité militaire sur le terrain est une prérogative du *CPIC*. Il faut rappeler, à cet égard, que le *CPIC* a pris le relais du bureau des affaires publiques au Pentagone, qui était la seule instance habilitée à accréditer les journalistes intégrés au début de la guerre en 2003. En principe, le journaliste doit compléter son séjour d'intégration avant de solliciter un changement d'unité. Plusieurs journalistes interviewés pour cette étude ont indiqué avoir tenté de changer d'unité. Luc Chartrand de Radio-Canada est l'un des rares à avoir réussi à changer d'unité au début de la guerre. Déçu par sa première affectation au Koweït, Chartrand a longuement harcelé son unité pour obtenir un changement sans succès jusqu'au jour où il a intercepté un amiral qui a promis de remédier à la situation :

Quand j'ai pris conscience que l'unité dans laquelle on était n'allait même pas entrer en Iraq avec la première vague mais devait rester deux ou trois semaines

---

<sup>257</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>258</sup> Entrevue avec l'auteur, 9 avril 2008.

en arrière, j'ai protesté assez fort auprès du commandement et j'ai réussi à changer d'unité. J'ai été envoyé avec la première unité des Seabees<sup>259</sup> qui allaient entrer en Iraq. Étant rattaché au Seabees, j'étais le plus haut possible dans la mission de ce groupe là. J'ai eu la possibilité d'accéder au commandement de ce détachement de la marine d'ingénieurs qui, après négociations, a accepté de me changer d'unité parce que j'ai fait jouer des cordes du genre "C'est parce qu'on est des Canadiens, vous ne voulez pas qu'on soit là". Enfin, j'ai passé comme ça toutes les étapes, sous-officiers, officiers pour finalement réussir à monter jusqu'à l'amiral et obtenir un changement<sup>260</sup>.

Par ailleurs, quand un journaliste n'est pas satisfait de son unité, il peut tout simplement décider de quitter le dispositif. C'est le cas par exemple d'Aamer Madhani du *Chicago Tribune* : « L'unité avec laquelle j'ai en réalité fini par être dans les huit premières semaines n'était pas particulièrement intéressante. J'ai donc juste dit, je vais aller par moi-même et je me suis désaccrédité de l'unité et j'ai passé cinq autres semaines en Irak du sud surtout à Bassora, Najaf et Kerbala<sup>261</sup> ». Cela ne l'a pas empêché par la suite d'effectuer plusieurs autres séjours d'intégration avec plusieurs unités en Irak. Les journalistes qui affectionnent la possibilité d'aller et venir à leur guise cherchent ainsi à échapper à la rigidité du dispositif quant à la mobilité inter-unités ou la mobilité intégré/non-intégré.

Fortement découragée par le Pentagone, la pratique du journalisme dit indépendant ou unilatéral est une « contre-conduite » à la politique officielle. Malgré plusieurs avertissements de l'armée américaine quant au danger d'opérer à l'extérieur du dispositif *embedding*, la plupart des grands médias américains et internationaux ont décidé d'envoyer des journalistes non-intégrés en plus des journalistes accrédités dans les unités militaires. Les médias tiennent à la complémentarité du journalisme intégré et du journalisme indépendant et n'hésitent pas à prendre des risques en

---

<sup>259</sup> Les *Seabees* sont une unité de génie. Ils sont aussi connus par l'acronyme *CBs* pour *Construction Battalions*.

<sup>260</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>261</sup> Entrevue avec l'auteur, 24 mars 2008.

utilisant des journalistes hors dispositif. Certains ont même clairement indiqué qu'ils étaient opposés à toute participation dans le programme d'intégration<sup>262</sup>.

Au moment de la prise de Bagdad par l'armée américaine en avril 2003, il s'est posé un problème de désaccréditation massive avec le départ de centaines de journalistes. Cela a causé presque un effondrement du dispositif. En date du 21 avril 2003, plus de 75% des journalistes intégrés avaient déjà quitté le programme<sup>263</sup>. D'un point de vue journalistique, la chute de la capitale irakienne constituait un événement symbolique majeur et plusieurs journalistes intégrés ont essayé de se rendre à Bagdad en dépit des dispositions leur interdisant de quitter leurs unités. Intégrée à une unité de défense aérienne stationnée à l'aéroport de Bagdad, Lisa Rose Weaver de *CNN* a persuadé son unité de la laisser partir à l'intérieur de la ville mais les deux choix qui se sont présentés ne l'ont guère satisfaite. Dans un premier temps, l'unité qui s'est montrée très coopérative, est allé jusqu'à offrir une jeep volée dans l'un des palais de Saddam Hussein pour que la journaliste se rende par elle-même à Bagdad, une offre qu'elle a décliné en raison de la dangerosité associée à une telle entreprise<sup>264</sup>. Elle a demandé par la suite à la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, qui avait établi également un poste de commandement à l'aéroport et qui effectuait des liaisons vers la capitale, de l'y conduire mais la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie a alors exigé qu'elle procède à une désaccréditation officielle, c'est-à-dire qu'elle se rende au Koweït pour remplir les papiers appropriés et remettre la veste pare-balles prêtée par l'armée. Trouvant ridicule la dernière option, c'est *CNN* qui a finalement dépêché un agent privé, ancien membre des forces spéciales australiennes, pour récupérer Weaver et l'amener à Bagdad<sup>265</sup>.

---

<sup>262</sup> C'est le cas du réseau public canadien *CBC* qui a choisi de bouder le dispositif officiel. Voir Peter Mansbridge, « To "Embed" or Not », *Maclean's*, 31 mars 2003, p. 18 et Paul Workman, « Embedded Journalists versus "Unilateral" Reporters », *CBC News Online*, 7 avril 2003.

<sup>263</sup> 590 journalistes sur un total de 775. Voir Joe Strupp, « Only 185 Journalists Remain "Embedded" », *Editor & Publisher*, 23 avril 2003.

<sup>264</sup> Entrevue avec l'auteur, 22 février 2008.

<sup>265</sup> *Ibid.*

Avec le départ de plusieurs correspondants au moment de la chute de Bagdad, une des justifications fournies par les responsables des médias a été le désir d'opérer librement en dehors des contraintes inhérentes au dispositif *embedding*. « Nous devons être capables d'aller ici et là et cela doit être basé sur notre décision plutôt que sur la décision militaire<sup>266</sup> » avait alors affirmé Phil Bennett, un rédacteur en chef adjoint de l'information internationale au *Washington Post*. « Il y a de meilleures choses ailleurs<sup>267</sup> » a plaidé de son côté Colin McMahan, un rédacteur international au *Chicago Tribune*.

La décision des médias de quitter le programme n'a pas ravi l'armée américaine. Tim Blair, qui était un des responsables du dispositif *embedding* au Pentagone, a indiqué que l'armée était opposée au départ des journalistes en invoquant des considérations de sécurité<sup>268</sup>. Le lieutenant colonel Christopher Hughes de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée a déploré le retrait des médias à un moment critique de l'invasion et la transition à une nouvelle phase des opérations : « On peut retracer le jour où la guerre allait bien au jour où elle allait soudainement mal en fonction de quand les journalistes intégrés ont été rappelés à Bagdad<sup>269</sup> ».

Dans le quotidien du dispositif *embedding*, il y a donc des résistances individuelles qui s'exercent dans le maillage des relations de pouvoir qui fondent la relation militaire-journaliste intégré dans une unité. Ces actes de résistance journalistiques s'opposent aux conduites souhaitées ou suggérées par les partenaires militaires à travers leur interaction. Refuser d'obéir à une règle, défier un ordre, court-circuiter la hiérarchie, confronter l'autorité, se désaccréditer, voici quelques éléments tactiques des journalistes intégrés dans l'affrontement permanent qui se déroule dans le dispositif *embedding*. La plupart des contre-conduites rapportées ci-

<sup>266</sup> Carter, William Eugene, « News Organizations Remove Some Reporters from Units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

<sup>267</sup> Joe Strupp, « Embeds Muster Out Of Military », *Editor & Publisher*, 28 avril 2003, p. 9.

<sup>268</sup> Carter, William Eugene, « News Organizations Remove Some Reporters from Units », *The New York Times*, 11 avril 2003, p. B12.

<sup>269</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

haut sont plutôt individuelles que collectives, spontanées que professionnellement concertées. Contrairement aux mesures trop contraignantes mises en place dans les guerres précédentes, l'*embedding* est un dispositif qui opère plus sur le mode de la subtilité que sur celui de la répression. Cela peut expliquer l'absence de formes de résistance fortes comme les récriminations énergiques observées au lendemain des invasions de la Grenade (1983) et du Panama (1989) et de la guerre du Golfe (1991). Il y a eu, certes, d'innombrables subterfuges pour contourner la censure militaire en temps de guerre, mais très peu de cas de « contre-conduites » collectives fortes ont émaillé l'histoire des relations armée-médias<sup>270</sup>.

---

<sup>270</sup> Même si dans l'ensemble les correspondants de guerre britanniques de la Première Guerre mondiale n'ont pas confronté le système de censure militaire, ils ont, à une occasion, déclenché une grève contre un censeur trop répressif et ont gagné leur cause (Knightley, 2004 : 103). On se rappellera aussi l'appel au boycott à l'endroit de l'armée française par les envoyés spéciaux des télévisions françaises durant la guerre du Golfe (1991).

## CHAPITRE VI

### L'EMBEDDING COMME TECHNOLOGIE DE CONTROLE

L'émergence de la société de contrôle et des dispositifs de sécurité repose sur un modèle de contrôle continu et subtil et de communication en temps réel. Vu sous l'angle d'un découpage historique global, le modèle de la société de contrôle a succédé à la société disciplinaire par une surveillance permanente basée sur des réseaux complexes, modulables et interdépendants. Imprégnée par le paradigme de la sécurité, la société occidentale recourt à divers dispositifs de surveillance en vue d'une gestion biopolitique ou d'une maîtrise d'individus ou d'États « délinquants ». Ces dispositifs de surveillance se rapportent également à l'état d'exception (Agamben, 2003 ; Mattelart, 2007) et à l'état d'urgence (Virilio, 1977), deux concepts qui caractérisent un nouvel ordre planétaire dominé par les réseaux d'information et de communication.

L'utilisation des médias est un paramètre primordial d'une technologie de contrôle. Transposée sur le terrain militaire, la prise en compte des médias dans la conduite de la guerre est définie comme la « guerre de l'information ». Il s'agit d'une « guerre médiatique » fondée sur la puissance, la permanence et l'ubiquité des médias et leur capacité d'influence » (Prestat, 1992 : 27). Les effets de la couverture médiatique de la guerre constituent une variable de la stratégie militaire. La mise en œuvre du dispositif *embedding* au début de la guerre en Irak en 2003 est envisagée dans cette perspective.

Parmi plusieurs autres dispositifs d'information-communication, le dispositif médiatique *embedding* a été mobilisé pour mener la guerre de l'information dans le conflit irakien. Pour Victoria Clarke, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, l'intégration des journalistes à une échelle jamais vue auparavant était la pièce maîtresse du plan de communication du Pentagone (2006 : 55). L'intégration

s'inscrit, selon elle, dans l'« *Information dominance* » dont le principe est *Flood the zone* : « L'essence du plan de communication est d'inonder la zone avec l'information » (*Ibid.*). La maîtrise de l'adversaire passe par la maîtrise des réseaux d'information et de communication. La guerre est menée par les armes létales et par les armes de communication. Sur le champ de bataille, la surveillance de l'adversaire est acquise par la mobilisation d'un vaste réseau informationnel destiné simultanément à inonder son espace de flux continu d'information et à verrouiller ses circuits de communication. De par la force des médias et leur capacité de transmission en temps réel, l'*embedding* est une technologie de contrôle agissant au sein d'un macrodispositif militaire de surveillance. Le dispositif *embedding* est une partie intégrante d'une stratégie médiatique plus large au service de la stratégie opérationnelle. Comme tout dispositif, la dimension stratégique de l'*embedding* est de répondre à l'urgence communicationnelle de la crise<sup>1</sup>. Nous verrons que l'*embedding* est en corrélation étroite avec un certain nombre de dispositifs informationnels qui transforment le champ de bataille en un espace panoptique où tout est repérable en tout temps. Voyons d'abord les objectifs poursuivis par le Pentagone.

## 6.1 La guerre de l'information

### 6.1.1 La doctrine des affaires publiques

La guerre de l'information (*Information Warfare*) est une variable primordiale des opérations militaires. Relevant de la crise et du conflit, elle est partie intégrante du terme générique « opérations d'information » (*Information Operations*). La doctrine américaine d'état-major (version 1998) stipule que « les opérations d'information (OI) impliquent des actions prises pour affecter l'information et les systèmes d'information de l'adversaire en défendant sa propre information et ses

---

<sup>1</sup> Chez Foucault (2001s : 299), l'impératif stratégique est l'une des dimensions d'un dispositif.

systèmes d'information<sup>2</sup> ». La mise à jour de 2006 indique que le terme *Information Warfare* est abandonné dans la doctrine *Information Operations* qui vise dorénavant à « influencer, perturber, corrompre ou usurper la prise de décision humaine et automatisée adverse en protégeant la nôtre<sup>3</sup> ». Les opérations d'information touchent à cinq sphères prioritaires : la guerre électronique, les opérations de réseau informatique, les opérations psychologiques, la sécurité opérationnelle et la déception<sup>4</sup>. Les affaires publiques, les relations civiles-militaires, le soutien de la défense à la diplomatie sont trois « capacités associées » aux opérations d'information. Je m'intéresse ici à la composante essentielle des affaires publiques chargée des relations avec les médias.

La dimension affaires publiques (*Public Affairs*) des opérations militaires est définie de manière spécifique dans la doctrine officielle de l'état-major de l'armée américaine. Dans la mise à jour de 2005, il est spécifié : « Les affaires publiques contiennent la propagande et la désinformation de l'adversaire en fournissant un flux continu d'information crédible, fiable, opportune et précise aux membres des forces armées, à leurs familles, aux médias et au public<sup>5</sup> ». Trois fonctions sont dévolues au personnel des affaires publiques : l'information publique (*Public Information*), l'information interne (*Command/Internal Information*) et les relations avec la communauté (*Community Relations*). Notre intérêt porte sur le domaine de l'information publique qui a trait à la coordination des relations avec les médias (*Media Relations*).

Les relations avec les médias sont conçues pour fournir l'information à travers les médias au public national et international externe. Les commandants et leur personnel d'affaires publiques doivent être préparés pour répondre aux demandes des médias, émettre des communiqués, planifier des entrevues, mener des briefings, prendre des dispositions pour l'accès aux unités opérationnelles et

---

<sup>2</sup> Joint Pub 3-13, *Joint Doctrine for Information Operations*, 9 octobre 1998, p. I-1.

<sup>3</sup> Joint Publication 3-13, *Information Operations*, 13 février 2006, p. I-1.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. I-3.

fournir le soutien concernant l'équipement approprié, le transport et les communications aux médias<sup>6</sup>.

Avant la guerre en Irak, le concept d'*embedding* était peu utilisé. Le manuel *Public Affairs Operations* du 30 mai 1997 au département de l'Armée (corps) contient une mention du concept : « L'*embedding* est l'acte d'assigner un journaliste à une unité comme un membre de l'unité. Le journaliste mange, dort et se déplace avec l'unité. Le journaliste est autorisé à un accès ouvert à toutes les sections de l'unité et n'est pas escorté par le personnel d'affaires publiques<sup>7</sup> ».

L'*embedding* est néanmoins absent de la doctrine d'affaires publiques de l'état-major publiée le 14 mai 1997. À ce moment-là, tous les corps (*Army*, *Marine*, *Air Force* et *Navy*) possédaient des documents de référence contenant les dispositions sur les relations avec les médias. Le terme *embedding* apparaît dans le *Marine Corps Public Affairs* du 18 janvier 2000<sup>8</sup>.

Comme pratique, l'*embedding* a été institué d'abord par la directive opérationnelle d'affaires publiques de 2003 puis le concept est alors apparu dans la révision de 2005 de la doctrine d'affaires publiques de l'état-major. Dans cette dernière mouture, l'accès des médias aux opérations militaires des forces américaines est désormais envisagé dans l'optique de l'*embedding* ou des *pools* médiatiques. « Les commandants doivent s'attendre aux rencontres régulières avec les journalistes qui viennent dans leur zone opérationnelle assignée. Certains s'intégreront avec les unités et resteront avec elles pendant une période de temps prolongée<sup>9</sup> ». À cet égard, les journalistes doivent être accrédités par le service d'information de la force opérationnelle, normalement un *JIB* (*Joint Information Bureau*) ou un *CPIC* (*Coalition Press Information Center*). La planification d'affaires publiques doit prévoir des moyens logistiques pour accommoder les médias et préparer les règles

---

<sup>6</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-3.

<sup>7</sup> FM 46-1, *Public Affairs Operations*, 30 mai 1997, p. 24-25.

<sup>8</sup> MCWP [*Marine Corps Warfighting Publication*] 3-33.3.

<sup>9</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-24.

(*Ground Rules*) régissant la couverture médiatique. En vigueur dans la guerre du Golfe et plusieurs autres opérations subséquentes, le dispositif du *pool* reste une option pour la couverture médiatique des opérations. Sans être l'option privilégiée, il est rappelé que « les *pools* peuvent parfois offrir le premier accès possible à une opération militaire<sup>10</sup> ». De plus, la doctrine d'affaires publiques de 2006 [et 1997] reprend la principale disposition des neuf principes de la couverture médiatique de l'accord de mai 1992 entre le Pentagone et les médias : « Le reportage ouvert et indépendant est le principal moyen de la couverture des opérations militaires<sup>11</sup> ». La doctrine d'affaires publiques se rapporte aux *Principles of Information* du département de la Défense inclus, au même titre que les principes de l'accord de 1992, dans la directive 5122.5 concernant l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs (ASDPA)* du 27 septembre 2000. Cette dernière directive a été révisée le 5 septembre 2008.

Dans la guerre de l'information, la dimension affaires publiques dans l'armée américaine est menée en conjonction avec les autres dispositifs liés aux opérations d'information (la guerre électronique, les opérations de réseau informatique, les opérations psychologiques, la sécurité opérationnelle et la déception. Pour mener à bien leur mission, les affaires publiques ont en outre à leur disposition le programme « Caméra de combat » et le « Service de radio et de télévision des forces armées ». Ces deux programmes de l'armée américaine sont définis distinctement dans des directives du département de la Défense<sup>12</sup>. Le programme *Combat Camera (COMCAM)* utilise des cameramen militaires pour fournir les images des opérations de combat à l'état-major et aux différents commandements. C'est ce même programme qui a filmé le « sauvetage » de la soldate Jessica Lynch en avril 2003 à l'hôpital de Nasiriyah. Quant à l'*Armed Forces Radio and Television Service*

---

<sup>10</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-26.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. III-24.

<sup>12</sup> Voir DODD 5040.4, *Joint Combat Camera (COMCAM) Program* et DODD 5120.20, *Armed Forces Radio and Television Service (AFRTS)*.

(AFRTS), son rôle est d'informer et de divertir le personnel militaire à l'extérieur des États-Unis.

La composante affaires publiques constitue le socle de la communication de guerre moderne. Rouage communicationnel des opérations militaires, les *Public Affairs* relèvent des relations publiques. Officiellement, les affaires publiques se distancient désormais de la censure et de la propagande. Les *Principles of Information* attachés à la doctrine d'affaires publiques stipulent : « Un flux libre d'information générale et militaire sera rendu disponible, sans censure ou propagande, aux hommes et aux femmes des Forces armées des États-Unis et leurs dépendants<sup>13</sup> ». Par ailleurs, il est indiqué que « la propagande n'a pas de place dans les programmes d'affaires publiques du département de la Défense<sup>14</sup> ». Il y a ici un décalage entre la terminologie officielle des textes de doctrine et les actes concrets sur le terrain. La différence est en réalité parfois ténue entre les opérations d'affaires publiques et les opérations psychologiques. Domaine traditionnel de la propagande, les opérations psychologiques (*Psychological Operations* ou *PSYOP*) sont menées pour influencer l'opinion des audiences étrangères<sup>15</sup>. Normalement, les deux sphères évoluent concomitamment au niveau de la planification opérationnelle avec cependant une séparation des rôles au niveau de l'exécution. Par exemple, les deux utilisent largement le programme *Combat Camera*. Quand on sait qu'une grande partie des images produites par ce programme est distribuée aux médias, il devient alors difficile d'établir clairement la ligne de démarcation entre les affaires publiques et les opérations psychologiques. Durant la guerre en Irak, un porte-parole des marines a annoncé faussement le début de l'offensive de Fallujah sur *CNN* dans le but de

---

<sup>13</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. I-3.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Voir Joint Publication 3-53, *Doctrine for Joint Psychological Operations*, 5 septembre 2003.

Pour l'évolution du concept à partir des deux grandes guerres mondiales, voir Taylor, (Chapitre 4 : « MIND GAMES. Information Warfare and Psychological Operations »).

permettre aux commandants d'observer la réaction des insurgés sur le terrain<sup>16</sup>. Le correspondant de *CNN* au Pentagone Jamie McIntyre a confirmé avoir été induit en erreur par l'officier d'affaires publiques Lyle Gilbert<sup>17</sup>. L'entrevue non-sollicitée par *CNN* avait été menée par l'intermédiaire du système militaire *DVIDS*<sup>18</sup>. Le journaliste Kevin Sites de *NBC* qui s'est aussi entretenu avec Lyle Gilbert a néanmoins affirmé que ce dernier l'avait bel et bien informé qu'il s'agissait d'un faux-semblant<sup>19</sup>.

Dans la conduite des opérations militaires, il y a un chevauchement entre les affaires publiques, l'action psychologique et les relations publiques. L'*Information dominance* est basée sur le concept d'interopérabilité<sup>20</sup>. Les stratégies de communication incluant le dispositif *embedding* sont articulées sur les techniques de relations publiques<sup>21</sup>. Cependant, dans la guerre de l'information à l'ère de la globalisation, le défi est de réussir à maintenir une couverture médiatique continue par le truchement de centaines de journalistes en même temps qu'on essaie de gérer les perceptions (Webster, 2003).

### 6.1.2 La formation

Par ailleurs, la doctrine d'affaires publiques préconise la formation des commandants et des officiers d'affaires publiques à la gestion des relations avec les médias tandis que la formation des journalistes vise à les familiariser avec le déroulement des opérations militaires et à faciliter la coopération armée-médias. Selon le brigadier-général Frederick Hodges, qui commandait la 1<sup>ère</sup> Brigade de la

---

<sup>16</sup> Mark Mazzetti, « The Nation; PR Meets Psy-Ops in War on Terror; The Use of Misleading Information as a Military Tool Sparks Debate in the Pentagon. Critics Say the Practice Puts Credibility at Stake », *Los Angeles Times*, 1<sup>er</sup> décembre 2004, p. A1.

<sup>17</sup> McCormick Tribune Foundation, 2005 : 95-96.

<sup>18</sup> Je reviendrai plus loin à la fonction de *DVIDS* (*Digital Video & Imagery Distribution System*).

<sup>19</sup> McCormick Tribune Foundation, 2005 : 97.

<sup>20</sup> Miller (2004b) analyse ce concept et présente les liens entre *Information dominance*, propagande et médias.

<sup>21</sup> Voir entre autres Mercier, 2006 ; Stuart et Zelizer, 2004 ; Hiebert, 2003 ainsi que Rampton et Stauber, 2003.

101<sup>e</sup> Division aéroportée en Irak, la formation intitulée « Les médias sur le champ de bataille » fait toujours partie de l'entraînement subi avant le déploiement au front<sup>22</sup>. Ce type d'entraînement a été mené notamment au *Joint Readiness Training Center (JRTC)* de Fort Polk en Louisiane, un des grands centres d'entraînement des forces américaines. Le lieutenant-colonel Christopher Hughes, aussi de la 101<sup>e</sup> Division aéroportée, explique que l'entraînement inclut des civils et des journalistes intégrés : « Nous traitons comment travailler avec un journaliste intégré, comment traiter avec un journaliste qui fait juste se présenter, comment traiter avec un journaliste étranger<sup>23</sup> ». Le *Battle Command Training Program (BCTP)* dispense aussi un entraînement dans les lieux de déploiement au moyen de simulations sur ordinateur.

À partir de novembre 2002, plusieurs journalistes ont également participé à des sessions de formation d'environ une semaine (*Media boot camps*). Selon Victoria Clarke, l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*, la formation des journalistes allait permettre de comprendre le fonctionnement de base de la structure militaire, les techniques de survie, la différence entre les systèmes d'armes et par le fait même, rassurer les commandants que les journalistes comprennent comment opère l'armée<sup>24</sup>. La formation des journalistes n'allait pas être un pré-requis pour l'accréditation. Ce point est aussi précisé dans la doctrine d'affaires publiques<sup>25</sup>. Un premier groupe de 58 journalistes représentant 31 organisations a passé trois jours à bord du porte-avion *USS Iwo Jima* puis cinq jours au camp des marines à Quantico en Virginie où ils ont appris notamment à enfiler une combinaison chimique et bactériologique en 9 secondes<sup>26</sup>. « Nous n'avons pas assez de temps pour entrer dans

---

<sup>22</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 avril 2008.

<sup>23</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 avril 2008.

<sup>24</sup> Clarke, 2002b.

<sup>25</sup> Joint Publication 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005, p. III-24.

<sup>26</sup> Mark Mazzetti, « Dispatches from Media Boot Camp », *Slate Magazine*, 18, 20, 22 novembre 2002. Un autre groupe de 57 journalistes dont 9 femmes ont suivi une formation à la base de Quantico en Virginie. À ce sujet, voir Andrew Jacobs, « My Week at Embed Boot Camp », *The New York Times Magazine*, 2 mars 2003.

les détails avec eux, mais vous pouvez leur donner quelques habiletés de base qui peuvent sauver leur vie<sup>27</sup> » a fait savoir Rick Long, directeur des affaires publiques à la base de Quantico. Les images des journalistes en habit de camouflage aux côtés des marines ont fait craindre à certains une mauvaise perception quant à l'indépendance des médias<sup>28</sup>. Le général Christopher Kelly de la base de Fort Dix au New Jersey qui a aussi organisé une session de formation médiatique a expliqué aux journalistes : « L'objectif n'est pas de vous transformer en soldats. Mais d'inculquer les rudiments qui permettent de s'en sortir et d'offrir de bons reportages aux Américains<sup>29</sup> ».

De manière générale, la formation offerte par l'armée américaine est principalement axée sur le fonctionnement de l'organisation militaire alors que les cours des compagnies privées insistent plus sur la survie en environnement hostile. Sur les 31 journalistes intégrés interviewés pour cette étude, 17 d'entre eux ont suivi une formation avec une firme privée, principalement avec les groupes *AKE* et *Centurion Risk Assessment Services*. Ce type de formation est de plus en plus exigé pour les assurances des journalistes qui travaillent dans les zones de conflit. Seulement, en raison des coûts prohibitifs, seuls les grands médias sont capables de défrayer les frais de ces formations au détriment des petits médias et des journalistes pigistes. Neuf participants à l'étude ont suivi une formation offerte par l'armée alors que neuf autres n'ont suivi aucune formation. Ceux qui n'ont pas suivi les sessions *media boot camp* ont quand même subi une formation sommaire au Koweït avant le début des opérations militaires en Irak. Comme par le passé, les journalistes qui allaient couvrir la force aérienne ont suivi une formation spécialisée. Marie Beth Sheridan du *Washington Post*, qui a été intégrée à la 10<sup>e</sup> Bridage d'aviation en Irak, précise que cette formation vise à enseigner comment se comporter en situation

---

<sup>27</sup> Cité par Matthew Barakat [*Associated Press*], « Reporters Wrap Up Pentagon's "Boot Camp" », Editor & Publisher, 22 novembre 2002.

<sup>28</sup> Matthew Barakat [*Associated Press*], « Reporters Wrap Up Pentagon's "Boot Camp" », Editor & Publisher, 22 novembre 2002.

<sup>29</sup> Jean Jacques Mevel, « A Fort Dix, Le Pentagone prépare les journalistes au front », *Le Figaro*, n°18205, 18 février 2003, p.1-3.

d'urgence sur un avion et comment réagir à un manque d'oxygène qui peut provoquer le vertige<sup>30</sup>.

## 6.2 La contre-propagande

Un des objectifs avoués du recours à l'intégration est de juguler la désinformation de l'ennemi. C'est ce qu'expliquera Brian Whitman, l'adjoint de l'*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* :

Nous vivons dans un âge d'information globale où les communications sont instantanées. Et notre adversaire potentiel dans ce conflit est un maître de désinformation. Saddam Hussein est un menteur averti. Et quelle meilleure façon de contrer une partie de cette désinformation qu'avoir un grand contingent de journalistes qui sont là aux côtés de nos troupes rapportant ce qui se passe réellement en temps quasi réel à la mesure que nous le pouvons, sans mettre en péril les missions ou la sécurité des gens qui les mènent<sup>31</sup>.

Le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques dans la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, est du même avis : « En ayant les médias intégrés avec nous, sans les guider ou leur dire ce qu'ils devaient rapporter, ils contreraient aussi la propagande irakienne<sup>32</sup> ». L'objectif de contrer la désinformation ennemie est également inscrite dans la directive d'affaires publiques de 2003 : « Nous devons raconter l'histoire factuelle - bonne ou mauvaise - avant que d'autres n'ensemencent les médias avec la désinformation et des altérations, comme ils continueront très certainement de le faire » (point 2.A.).

La mise en place de l'intégration vise en outre à satisfaire les médias américains qui ont toujours revendiqué le droit de suivre les troupes américaines advenant leur déploiement<sup>33</sup>. Fondées sur les ratés du passé, les doléances des médias

---

<sup>30</sup> Entrevue avec l'auteur, 17 mars 2008.

<sup>31</sup> Bryan Whitman, 2003a. Ce message de contre-désinformation est martelé entrevue après entrevue (Voir Whitman, 2003b, 2003c, 2003d, 2003e, 2003f).

<sup>32</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>33</sup> Voir Whitman, 2003d, 2003e.

avaient été exprimées par le biais des différentes rencontres entre le bureau des affaires publiques du Pentagone et les chefs de bureau des médias à Washington. « [L'*embedding*] nous a aussi donné une occasion vraiment de montrer aux Américains et au monde comment bien entraînées, comment bien équipées et comment bien dirigées les forces militaires américaines étaient et sont aujourd'hui<sup>34</sup> » dira, par ailleurs, Whitman. Reconnaisant l'avancée par rapport aux guerres passées, Michael Phillips du *Wall Street Journal* souligne l'intérêt du programme du point de vue du public : « Les gens ont besoin de savoir à quoi la guerre ressemble. Je pense que l'*embedding* est une bonne façon de leur dire à quoi elle ressemble et laisser ensuite les gens décider par eux-mêmes si ça vaut le coup<sup>35</sup> ». Et d'un point de vue journalistique, Phillips ajoute : « Nous arrivons à voir des choses et rapporter des choses que nous n'obtiendrons pas autrement. Tant que nous gardons à l'esprit la mise en garde que ce n'est pas une vue d'ensemble de la guerre [...]»<sup>36</sup> ». La mobilisation du dispositif répond donc à trois objectifs : accommoder les médias, contrer la propagande ennemie et informer l'opinion américaine et internationale.

William Branigin du *Washington Post* croit que l'armée américaine a tiré les leçons de ses erreurs du passé. Branigin, qui a accompagné les forces de l'Alliance du Nord à Kaboul au moment de la chute du régime des Talibans, témoigne de la vulnérabilité de l'armée américaine à la propagande ennemie en Afghanistan :

Il n'y avait aucun représentant de l'armée à qui parler, pour présenter leur version de l'histoire. En conséquence, les États-Unis perdaient la guerre de l'information, parce que vous aviez des situations où des bombardiers américains venaient et bombardaient quelque chose, les Talibans publiaient un communiqué disant "Ils ont bombardé un hôpital, ils ont tué tous les gens", des mensonges complets. C'était de la propagande mais il n'y avait rien venant du côté américain, particulièrement à l'intérieur de l'Afghanistan pour contredire cela. Nous aurions souhaité un porte-parole pour dire : "Bien, que dire de ceci ? Il y a un rapport que vous avez fait ceci et cela. Quel est votre version de l'histoire ?"

---

<sup>34</sup> Voir Whitman, 2003f.

<sup>35</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

<sup>36</sup> *Ibid.*

Il n'y avait rien de cela. Le peu d'Américains qui étaient autour étaient si secrets et distants. Ils se sauvaient quand nous nous approchions d'eux. Ils ne disaient rien. C'était très frustrant<sup>37</sup>.

Pour souligner la réussite de la contre-désinformation, Victoria Clarke et Bryan Whitman se réfèrent à l'exemple du journaliste intégré Greg Kelly de *Fox News* dans les rues de Bagdad contredisant en direct le ministre irakien de l'Information aux dires duquel il n'y avait pas de forces américaines à Bagdad<sup>38</sup>. Le 7 avril 2003, au moment où la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie pénétrait dans la capitale irakienne, Greg Kelly confirmait en effet à la télévision l'entrée des troupes américaines à Bagdad alors que dans un même écran en deux fenêtres, Mohammed Saeed Al-Sahhaf, le ministre de l'Information, surnommé « *Bagdad Bob* » par la presse internationale, niait ce fait.

#### 6.2.1 L'incident sur l'autoroute 9

Pour illustrer l'utilité d'avoir les journalistes avec l'armée à des fins de contre-propagande, le colonel Mike Birmingham cite en exemple un autre incident. Je vais ici d'abord expliquer cet incident important rapporté par William Branigin du *Washington Post*.

Le lundi 31 mars 2003, en fin d'après-midi, une jeep Toyota de type Land Rover avec une quinzaine de personnes à bord dont des enfants a approché une intersection sur l'autoroute 9 en direction de la ville de Kerbala. Les occupants de la jeep sont tous membres d'une famille chiite fuyant leur ferme dans un village où des hélicoptères américains avaient tiré des missiles la veille et parachuté des prospectus appelant supposément les habitants à se mettre à l'abri. L'intersection entre l'autoroute 9 et la route reliant les villes de Kerbala et Hilla qui traverse l'Euphrate au centre de l'Irak était gardée par la compagnie Bravo de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie.

---

<sup>37</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>38</sup> Voir Whitman 2003c, 2003d ; Clarke, 2006 : 73.

Arrivant de la route secondaire, la jeep bleue s'est approchée d'un véhicule militaire Bradley et des soldats américains à bord ont ouvert le feu tuant sur le coup dix personnes dont cinq enfants. Les blessés seront évacués par les militaires américains. Un des blessés succombera plus tard à ses blessures dans un hôpital militaire.

À environ 1 mille de l'incident, le journaliste William Branigin du *Washington Post*, écoutait les communications radio de la compagnie Bravo et suivait tous les échanges entre le capitaine Ronny Johnson, commandant de la compagnie et le leader d'un peloton dans un véhicule de combat Bradley. Roulant dans un M88, un véhicule de dépannage pour engins lourds, Branigin était intégré dans le 15<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, 3<sup>e</sup> Bataillon, 2<sup>e</sup> Brigade de la 3<sup>e</sup> Division. « J'ai entendu le capitaine dire à son leader de peloton ou lieutenant : "Putain, vous avez tué une famille parce que vous n'avez pas tiré un coup de sommation assez tôt". C'était à peu près ses mots exacts. Je savais alors que cela avait été une grande erreur, que quelqu'un avait échoué à faire ce qu'ils sont supposés faire<sup>39</sup> », se rappelle Branigin. Le journaliste a alors préparé un reportage sur cet incident :

J'ai interviewé les "medics" qui avaient traité les gens et avaient envoyé les blessés à un hôpital militaire. Mais j'étais aussi prudent d'inclure le contexte, à savoir qu'un jour ou deux auparavant, quatre soldats avaient été tués dans la première attaque suicide à la bombe de la guerre, parce qu'un véhicule était venu et le conducteur a appelé les soldats et ensuite il s'est fait sauter. Tous tués. À la suite de cela, les commandants étaient hantés par les véhicules s'approchant. C'était dans ce contexte qu'ils étaient inquiétés que cela pourrait être un attentat-suicide. J'avais donc le contexte dans le reportage. Je l'ai envoyé. Personne n'avait aucun contrôle sur moi. Personne n'a lu le reportage avant que je ne l'envoie. Ça tenait entièrement à moi. J'ai envoyé le reportage au Post<sup>40</sup>.

Avant la publication de l'article de Branigin dans le *Washington Post*, un communiqué du Pentagone a été publié arguant que le véhicule avait été pris pour cible après avoir ignoré des ordres à haute voix et des tirs de sommation. Indiquant

---

<sup>39</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>40</sup> *Ibid.*

que l'incident était sous enquête, le communiqué du Pentagone a précisé que le véhicule de type fourgonnette (*van*) transportait 13 personnes (femmes et enfants) dont 7 avaient été tuées, 2 blessées et 4 saines et sauvées.

Intitulé « Une scène horrible sur l'autoroute 9 », le reportage de Branigin sera publié le 1<sup>er</sup> avril et contredisait la version officielle voulant que le véhicule touché ne se fût pas conformé aux ordres. « Je me suis demandé ce qui allait arriver, s'il y aurait des répercussions. En fait, il n'y avait rien parce que chacun savait que ce que j'avais rapporté était la vérité et c'était honnête<sup>41</sup> » note Branigin. Plusieurs médias américains rapporteront l'incident en insistant sur la version officielle<sup>42</sup>. Dans son entrevue pour cette recherche, William Branigin a indiqué que d'autres journalistes ont corroboré son témoignage en interviewant des survivants dans un hôpital militaire<sup>43</sup>.

Cet incident a donc été mis de l'avant pour justifier le bénéfice du dispositif *embedding* pour contrer la propagande ennemie. Le colonel Mike Birmingham, responsable des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division explique : « En ayant Bill Branigin avec nous à ce moment-là, cela a en réalité réduit toute propagande supplémentaire qui aurait pu être utilisée par les Irakiens en le martelant ou en le dénaturant. Ainsi, en ayant Bill Branigin, il l'a rapporté directement. C'était malheureux mais l'information est sortie de manière exacte<sup>44</sup> ». William Branigin confirme avoir entendu, à son retour de l'Irak, ce point de vue militaire à l'effet que même si son histoire a contredit la version militaire, au moins la présence d'un journaliste intégré a empêché la récupération de l'incident à des fins de propagande<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>42</sup> L'organisme *Fairness & Accuracy In Reporting* a répertorié les médias qui ont repris la version du Pentagone, certains omettant la version du *Washington Post*. Voir « Official Story Vs. Eyewitness Account », <http://www.fair.org/press-releases/najaf.html>

<sup>43</sup> C'est le cas de Meg Laughlin dans un article intitulé « 11 Family Members Killed at Checkpoint Intended To "Be Safe" » (*Miami Herald*, 2 avril 2003, p. 1A.)

<sup>44</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>45</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

Victoria Clarke reprendra aussi l'incident (dans sa version officielle) pour illustrer que le principe d'« inonder la zone » fonctionne en montrant à la fois les côtés positifs et les côtés négatifs grâce à la présence des journalistes intégrés (2006 : 76).

L'incident de l'autoroute 9 est révélateur de la concomitance de phénomènes dans la guerre de l'information. Premièrement, il atteste qu'un journaliste intégré peut avoir une liberté d'action non négligeable sur le champ des opérations. William Branigin a pu écouter les communications radio de son unité d'attachement et interroger ensuite les témoins clés. Pour Branigin, qui a couvert plusieurs conflits avant l'Irak<sup>46</sup>, la pratique d'écouter les conversations radio est cruciale au travail du journaliste :

Les communications parmi les soldats, [de] ce que j'ai appris, sont la meilleure façon de couvrir une opération comme celle-là parce que vous êtes si éparpillés. Votre unité est si largement dispersée et beaucoup de choses se passent la nuit. Même pendant la journée, si vous êtes dans une sorte de formation ou colonne et vous vous déplacez, il y a tant de poussière, vous ne pouvez rien voir. Quelque chose pourrait arriver à une autre partie de votre unité et ce serait à quelques kilomètres plus loin et vous ne seriez pas capable de le voir. Vous ne sauriez même pas au courant<sup>47</sup>.

Il s'est assuré d'avoir la capacité d'écouter les communications radio en demandant au commandant de son bataillon la possibilité d'utiliser en permanence un casque d'écoute militaire pour suivre ce que tout le monde pouvait entendre sur les canaux radio de l'unité. « Ce que vous entendez est beaucoup plus important dans ces situations que ce que vous voyez parce que vous ne pouvez pas voir grand-chose<sup>48</sup> ». Plusieurs journalistes intégrés ont profité de l'écoute des communications radio, ce qui serait normalement impossible si les journalistes utilisaient leurs propres

---

<sup>46</sup> À l'emploi du *Washington Post* depuis 1979, William Branigin a couvert notamment la guerre au Liban (1978, 1982), l'invasion soviétique de l'Afghanistan (1980), la guerre au Nicaragua (1987-1990), l'invasion du Panama (1989), la guerre du Golfe (1991) et la guerre en Afghanistan (2001).

<sup>47</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>48</sup> *Ibid.*

véhicules (Wright, 2004 : VI-13). Il n'est pas certain cependant que tous les commandants accordent cette possibilité à leurs journalistes intégrés.

Deuxièmement, la publication d'un article par un journaliste intégré n'empêche pas le service de communication du Pentagone ou tout autre état-major de publier sa propre version des faits, incomplète ou erronée. À propos de la disparité entre la version de Branigin et la version officielle, le colonel Mike Birmingham précise que les communiqués de presse sont souvent très vagues car ils ne contiennent pas toutes les informations et que ce n'est pas le rôle des commandants sur le terrain d'arrêter leur mission pour investiguer<sup>49</sup>. Le brigadier général Vincent Brooks, porte-parole du Centcom au Qatar, dira aussi que les premiers rapports sont souvent erronés et que l'incident s'est tout simplement retrouvé dans le brouillard de la guerre (*fog of war*)<sup>50</sup>. Dans le communiqué du Pentagone sur l'incident, le bilan en-deçà de celui publié par Branigin peut être certes attribué à la difficulté de recueillir des informations complètes dans le feu de l'action avec plusieurs acteurs impliqués. Cependant, on peut douter de l'affirmation selon laquelle des tirs de sommation avaient été effectués comme il se doit. Si le reportage intégré peut stopper la propagande ennemie comme le clame l'armée, il ne gomme pas nécessairement la propagande amie. L'information officielle reste une composante essentielle de la guerre de l'information. L'information de guerre repose sur plusieurs dispositifs interdépendants. Dans le cas de l'incident de l'autoroute 9, le reportage intégré s'en est tiré indemne mais il y a eu une juxtaposition avec au final la version tronquée du Pentagone qui a bénéficié de la plus large circulation dans l'ensemble des médias américains. Le principe d'« inonder la zone » repose sur l'interopérabilité des différents dispositifs d'information sur le champ de bataille.

---

<sup>49</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2008.

<sup>50</sup> Cité par Christopher Marquis, « U.S. Military Chiefs Express Regret Over Civilian Deaths », *The New York Times*, 2 avril 2003 p. B4.

La guerre en Irak a prouvé que la guerre de l'information n'est pas incompatible avec l'accès massif des journalistes à la zone des opérations militaires. Les expériences marquantes d'éloignement des journalistes du front lors de la période post-Vietnam et particulièrement lors de la guerre du Golfe (1991), pourtant une « guerre de communication<sup>51</sup> », avaient jusque-là misé sur un dispositif de surveillance très contraignant. Contrairement au blocage de l'accès journalistique et au contrôle répressif caractéristique du *pool*<sup>52</sup>, le modèle de l'*embedding* en vigueur en Irak repose sur une libération de l'accès et sur un contrôle permissif. Utiliser les médias dans la guerre de l'information n'exclut pas de permettre aux médias de rapporter les opérations militaires. Loin de mener à une disparition du contrôle militaire de l'information médiatique, l'évolution des relations journalistes-militaires a plutôt induit une transformation du contrôle.

### 6.3 La guerre *high tech*

#### 6.3.1 La transmission en temps réel

La guerre en temps réel est permise par l'avancée constante des technologies d'information et de communication. Ces technologies sont utilisées aussi bien par les militaires que par les médias. Dans l'histoire des relations armée-médias, chaque guerre a eu son lot de bond technologique, du télégraphe à Internet en passant par la photographie, la radio, la télévision et le satellite. La guerre du Golfe constitue la première guerre *high tech* de la société de contrôle. En 1991, les technologies d'information et de communication ont eu un impact majeur sur la conduite de la

---

<sup>51</sup> Cette expression a été utilisée par Mattelart pour caractériser une double utilisation des stratégies d'information et de communication pendant la guerre du Golfe : l'information censurée des pools et l'information des technologies militaires et des armements intelligents (1992 : 138-141).

<sup>52</sup> Le concept du pool n'est pas en soi répressif. Il est possible d'envisager l'activation d'un pool intégré aux troupes. On en a vu les prémises lors de l'opération Anaconda en Afghanistan mais les journalistes n'avaient pas leur équipement technologique pour transmettre leurs reportages en direct.

guerre et sa médiatisation. Sur le terrain militaire, des armes sophistiquées dites « intelligentes » et sur le terrain médiatique, la « guerre en direct » par satellite grâce à la chaîne d'information en continu *CNN*. Dans son analyse, Virilio (1991 : 77) a lié la guerre du Golfe à l'ubiquité satellitaire et à l'instantanéité des télécommunications militaires :

*Première guerre électronique totale*, [le] conflit du Golfe ne se joue plus seulement sur la ligne de front d'un horizon géographique donné, mais d'abord sur les moniteurs, les écrans de contrôle et les téléviseurs du monde entier. La perspective du champ de bataille n'est plus tant celle du point de fuite que celle de la fuite simultanée de tous les points, les pixels de l'image des cibles à acquérir pour détruire l'adversaire.

« La guerre était devenue un jeu sur ordinateur » (Neuman, 1996 : 212). La « première guerre en direct » en parlant de la guerre du Golfe de 1991 ne doit pourtant rester qu'une formule « car elle ne fut jamais absolument en direct, du fait du contrôle militaire » (Wolton, 1991 : 31). Quel impact la technologie a-t-elle eu pendant le second conflit en Irak ?

Contrairement à la guerre du Golfe de 1991, *CNN* n'était pas en position de monopole lors de la guerre en Irak. La chaîne d'Atlanta a subi une rude concurrence d'autres réseaux surtout *FOX News* qui a drainé plus de téléspectateurs au commencement de la guerre<sup>53</sup>. Alors que le correspondant vedette de *CNN*, Peter Arnett, disposait du seul téléphone satellite à Bagdad en 1991, il y en avait 200 à 300 dans la capitale irakienne peu avant le début de la guerre en Irak en 2003<sup>54</sup>. L'usage des téléphones satellites pour la couverture des conflits et des événements éloignés

---

<sup>53</sup> Selon un rapport du *Project for Excellence in Journalism* (Pew Research Center) *FOX News* a enregistré une écoute en *prime time* de 4.1 millions de foyers contre 3.2 pour *CNN* et 1.6 pour *MSNBC* durant la première semaine de la guerre. Voir « Cable News and the War with Iraq in 2003 », *2004 Annual Report - Cable TV Audience*, 15 mars 2004. <http://www.journalism.org/node/761>  
Pour une comparaison entre l'effet *CNN* et l'effet *FOX* durant la guerre, voir Frau-Meigs (2004).

<sup>54</sup> Ralph Blumenthal et Jim Rutenberg, « Journalists are Assigned to Accompany U.S. Troops », *The New York Times*, 18 février 2003, p. A12.

s'est généralisé depuis. L'usage des technologies d'information et de communication est devenu plus prégnant.

La guerre en Irak de 2003 est véritablement la *première guerre en temps réel pour les journalistes accrédités*. Le contrôle très strict du *pool* en 1991 avait empêché les médias de profiter de l'arrivée du téléphone satellite. Durant la guerre du Golfe, c'est l'armée américaine qui avait la charge de transmettre tous les reportages de la zone des opérations. Les journalistes dans le *pool* n'avaient pas pu saisir l'opportunité technologique satellitaire qui se présentait pour la première fois sur un théâtre des opérations militaires. Avec le dispositif *embedding* en Irak, les journalistes intégrés ont pu diffuser, bien sûr avec l'accord des commandants, des reportages en temps réel. « Ce que nous diffusions était exactement ce qui se passait tel que ça se passait<sup>55</sup> » affirme Walter Rodgers de *CNN* qui accompagnait la 3<sup>e</sup> Escadron du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie en tête des forces d'invasion. Les journalistes intégrés pouvaient compter sur des téléphones et des antennes satellites, des vidéophones, des ordinateurs portables, des caméras vidéo portables, etc. Un téléphone satellite utilisé pour couvrir la guerre en Irak pouvait avoir la taille d'un téléphone cellulaire pesant moins de 1kg comparativement à 1991 où un téléphone satellite pesait entre 22 et 27 kg pour un coût de 50000\$<sup>56</sup>. « Nous n'avons plus besoin d'un camion pour tirer une antenne satellite<sup>57</sup> » dit Marcy McGinnis, un vice-président de l'information à *CBS*. La majorité des journalistes intégrés en Irak ont utilisé principalement des téléphones satellite de type Thuraya, Iridium ou Inmarsat. La technologie dans ce domaine évolue tellement vite que certains systèmes plus performants sont apparus sur le terrain après le début de la guerre. Le caméraman de *FOX News* Christian Galdabini signale qu'il a utilisé le système *RBGAN* en 2003 mais que la nouvelle génération

---

<sup>55</sup> Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008.

<sup>56</sup> Jim Rosenberg, « Tech from Gulf War to Gulf War », *Editor & Publisher*, 31 mars 2003, p. 23.

<sup>57</sup> Cité par Gail Pennington, « TV Networks are Poised to Cover War in Iraq », *St. Louis Post-Dispatch*, 23 février 2003, p. F1.

*BGAN* est apparue plus tard<sup>58</sup>. Le terminal *BGAN* du fabricant Inmarsat permet une transmission de données (images, vidéo et son) et la connexion Internet haut débit. Des caméras miniatures (*lipstick camera*) montées sur des casques ou sur des engins ont également été utilisées pour rapporter la guerre. Cette même technologie a été utilisée par les troupes américaines pour documenter leurs opérations.

### 6.3.2 Le reportage mobile

En Irak, la possibilité de transmettre des reportages en mouvement a constitué une nouveauté pour les journalistes en zone de guerre. Avec les troupes de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie, le correspondant de *NBC* David Bloom a couvert la guerre dans un véhicule M88 modifié équipé pour transmettre en direct et en mouvement. Baptisé le « Bloom mobile », le véhicule était muni d'une caméra transmettant par micro-ondes via une antenne jusqu'à 80 km/h. Équipé d'un gyroscope permettant de garder le contact avec le satellite en permanence, un camion à l'arrière dans le convoi recevait le signal pour le relayer au studio de *NBC*. Fabriqué avec l'aide d'un contractant militaire, l'équipement de *NBC* était certainement un des plus chers, à hauteur d'un demi-million de \$<sup>59</sup>. David Bloom est malheureusement mort en avril 2003 des suites d'une thrombose embolique pulmonaire sans véritablement imprimer sa marque à la couverture de la guerre.

William Branigin du *Washington Post*, qui a aussi couvert l'invasion dans un véhicule M88, appréciait cette possibilité de transmettre ses reportages à sa rédaction en mouvement grâce à un téléphone satellite muni d'une antenne avec fil et un aimant : « Je connectais le fil, étant assis dans le véhicule. J'avais une écoutille,

---

<sup>58</sup> Entrevue avec l'auteur, 19 mars 2008.

<sup>59</sup> David Folkenflik, « Technology "Changes How We See the War" », *The Baltimore Sun*, 28 mars 2003.

j'ouvrais l'écouille, je collais l'aimant sur le toit du véhicule ou même sur une mitrailleuse et j'étais capable de transmettre de cette façon<sup>60</sup> ».

*CNN* a également mis à profit la technologie pour allier transmission et mobilité. Elle a utilisé des vidéophones avec des antennes satellites gyroscopiques capables de détecter un satellite en tout moment. Ces antennes étaient montées sur trois véhicules de type *Humvee*, deux avec des journalistes intégrés, un autre avec une équipe indépendante. Le système a bien fonctionné même si l'équipe technique de *CNN* en doutait car le mouvement est l'une des causes d'interférence sur un vidéophone (Flournoy, 2003). Dans l'un des trois véhicules<sup>61</sup> de *CNN* au sein du 3<sup>e</sup> Escadron de la 7<sup>e</sup> Cavalerie, le correspondant Walter Rodgers avait à sa disposition un téléphone satellite Thuraya et un téléphone par ligne commutée (*dial-up*).

Sur le plan technologique, le journalisme de guerre gagne donc en qualité et variété de transmission, en portabilité, en fiabilité et en autonomie. Il est devenu plus facile d'effectuer des montages de données numériques sur ordinateur et de les envoyer plus rapidement grâce aux avancées en matière de compression. Les images instables des débuts du vidéophone durant la guerre en Afghanistan en 2001 ont fait place à une haute qualité vidéo en temps réel. Les journalistes intégrés peuvent communiquer avec leurs rédactions ou leurs proches par courriel et Internet haute vitesse ou par téléphone satellite sans passer nécessairement par les systèmes de communication militaire. Les médias apprécient grandement la capacité de transmettre leurs reportages de manière autonome. L'obligation de passer par le système de transmission militaire lors de la guerre du Golfe en 1991 avait causé plusieurs retards et constitué une source de conflits.

---

<sup>60</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>61</sup> Le véhicule *Humvee* de Walter Rodgers avait été baptisé « Old Betsy », du nom d'une chanson du folklore américain intitulé « Sweet Betsy from Pike » qui relate les aventures migratoires d'un pionnier de l'époque de la ruée vers l'or (Entrevue avec l'auteur, 21 mars 2008). « Warrior One » était l'autre véhicule utilisé par le journaliste intégré Martin Savidge avec le 1<sup>er</sup> Bataillon du 7<sup>e</sup> Régiment des marines.

La transmission en temps réel des reportages réalisés par les journalistes intégrés prouve que la vitesse est prise en compte par l'armée américaine sans que pour autant l'information soit totalement libérée. La circulation rapide de l'information caractéristique de la société de contrôle n'empêche pas les pratiques de manipulation. Par ailleurs, le progrès technologique n'a pas effacé les critiques soulevées déjà lors de la guerre du Golfe (Wolton, 1991). On relèvera notamment l'empressement de la télévision à se concentrer sur les images et non sur l'information et à la préférence des images aseptisées au détriment de la réalité crue de la guerre (Sharkey, 2003). « L'exposition technologique contribue à cette notion que la guerre est un jeu vidéo et déshabille la guerre de son humanité<sup>62</sup> », déplore Christopher Dickey, rédacteur régional de *Newsweek* au Moyen-Orient.

#### 6.4 La surveillance panoptique

La guerre en Irak est certainement une guerre *high tech* où le champ de bataille est surveillé en temps réel par le commandement. Un groupe de journalistes intégré au quartier général de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines a pu voir de près cette facette de la réalité technologique de la guerre. Dans ce quartier général névralgique ultrasecret où la guerre était menée sur des écrans, Mark Mazzetti du magazine *U.S. News & World Report* a vu la guerre *high tech* des militaires avec des ordinateurs reliés à des tanks pour qu'ils puissent les suivre à la trace et pouvoir suivre la retransmission en direct d'une bataille à n'importe quel moment<sup>63</sup>. « C'est étonnant comment la guerre peut ressembler à un jeu vidéo<sup>64</sup> » dit-il. David Lynch du quotidien *USA Today* était aussi au Centre des opérations de combat des marines : «

---

<sup>62</sup> Cité par Sharkey, 2003 : 21. Une étude a montré que les réseaux de télévision ont beaucoup insisté sur la technologie de la guerre et non sur les aspects humains (Adan, 2004).

Voir aussi Diane Holloway, « War in Iraq: Reality Television Aired in Real Time », *Cox News Service*, 26 mars 2003, p. E1.

<sup>63</sup> Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

<sup>64</sup> *Ibid.*

Vous pouviez en fait tout voir en temps réel<sup>65</sup> ». Avec l'aide de certains officiers, il était possible de voir sur écran où les unités militaires étaient stationnées et où elles se dirigeaient ou de voir les images en direct des attaques d'avions sur des objectifs visibles au sol, explique Lynch.

#### 6.4.1 L'œil de Dieu

Sur le champ de bataille, la surveillance des médias s'exerce par des moyens à la fois simples et sophistiqués grâce aux technologies d'information et de communication. Les reportages, les conversations et les mouvements des journalistes intégrés sont surveillés à partir de différents points d'observation et d'écoute militaires. Avec la télésurveillance et la capacité de repérage en tout moment, le dispositif *embedding* est transformé en une technologie de contrôle qui place les journalistes intégrés dans un champ de visibilité panoptique permanent.

La guerre *high tech* et en temps réel est directement inspirée de l'*Information Dominance*, du *Network Centric War* et du *CAISR* (*Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*). En Irak, « les réseaux de satellites de communications et les tableaux de données tactiques ont permis le partage d'informations littéralement de la tranchée au Pentagone<sup>66</sup> ». Le général Tommy Franks a utilisé l'information pour s'assurer d'« une vision de l'œil de Dieu » sur le champ de bataille<sup>67</sup>. Dans *Stratégie de la déception*, Virilio (1999 : 32) avait parlé de « l'œil du Très-Haut », d'un « cyclope » pour caractériser « une grande optique panoptique susceptible de surveiller les mouvements ennemis, mais également ceux des amis ».

De manière générale, la surveillance militaire consiste à s'assurer de la connaissance des déplacements et des productions des journalistes intégrés dans leurs

---

<sup>65</sup> Entrevue avec l'auteur, 25 mars 2008.

<sup>66</sup> Kenneth, Allard, « Battlefield Information Advantage », *CIO Magazine*, automne/hiver 2003, p. 29. <http://www.cio.com/archive/092203/allard.htmlpp>

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 30.

unités d'attachement. Comme nous l'avons vu, la surveillance est d'abord administrative avec un appareil appuyé sur des agents, des règles et des enregistrements. Cette surveillance administrative des journalistes intégrés s'accompagne d'une surveillance électronique où la cueillette d'informations se fait par l'intermédiaire des technologies d'information et de communication. La surveillance électronique s'effectue souvent à l'insu des journalistes intégrés qui néanmoins en ont bien conscience.

Une simple recherche dans les bases de données permet d'avoir connaissance des reportages journalistiques. « Je suis sûr que tous les officiers d'affaires publiques suivent à la trace les histoires de leurs journalistes. S'ils ont un journaliste intégré, ils le "googlent" probablement chaque jour et voient ce qui surgit de nouveau<sup>68</sup> » croit le journaliste pigiste David Axe qui a suivi notamment une unité de la 1<sup>ère</sup> Division d'infanterie pour le compte du *Free Times* de la Caroline du Sud. Mark Mazzetti, qui a couvert l'invasion pour *U.S. News & World Report* avant de rejoindre le *New York Times*, réfère, quant lui, à une surveillance au niveau du Pentagone : « Je pense qu'ils contrôlaient étroitement ce que les gens écrivaient ou transmettaient. Pas nécessairement l'unité avec laquelle ils étaient mais à la maison au quartier général, le Pentagone prenait très conscience des gens qui écrivaient des choses susceptibles de violer les règles du jeu<sup>69</sup> ». Les informations recueillies sur les journalistes intégrés sont partagées entre les unités sur le terrain et l'état-major comme l'indique le photographe Robert Nickelsberg qui a couvert l'invasion entre autres pour le magazine *Time* avec une unité des marines. « L'armée et les marines recevaient votre reportage à l'aube si pas avant, une fois qu'il était publié sur Internet. Il était enregistré par le Pentagone et renvoyé ensuite directement à l'unité. Donc, ils savaient exactement ce que vous disiez et ce que vous photographiez<sup>70</sup> ». Nickelsberg

---

<sup>68</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>69</sup> Entrevue avec l'auteur, 20 mars 2008.

<sup>70</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

dit tenir cette information des journalistes intégrés qui s'étaient montrés trop critiques dans leurs reportages. Le témoignage de Rick Leventhal de *Fox News* corrobore l'existence de cette chaîne de contrôle. Dans son entrevue, il affirme qu'à chaque fois qu'il avait diffusé quelque chose qu'il n'était pas supposé diffuser, il en était immédiatement informé par le colonel de son unité qui avait été alerté par un commandement supérieur<sup>71</sup>.

Les commandants d'unité sur le terrain disposent de très peu de moyens techniques pour surveiller les reportages des médias. Il va sans dire que leur travail est de faire la guerre à l'ennemi et d'exécuter leur mission. Interviewé pour cette étude, le commandant Christopher Hughes dit qu'il ne pouvait savoir ce qui était rapporté à part ce que lui montraient ses journalistes intégrés auprès de son bataillon dans la 101<sup>e</sup> Division aéroportée<sup>72</sup>.

Le colonel Mike Birmingham de la section divisionnaire des affaires publiques de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie affirme que le plus grand défi a été d'avoir très peu la capacité de voir, entendre ou lire ce que les journalistes intégrés rapportaient parce qu'il n'était pas équipé adéquatement pour ce faire<sup>73</sup>. Premièrement, parce qu'il n'avait pas le budget nécessaire pour s'équiper d'un système permettant de consulter les articles et les vidéos publiés dans les médias et deuxièmement, parce que son unité était constamment en mouvement durant la première phase d'invasion. Birmingham n'avait qu'un budget lui permettant d'équiper un groupe de dix-huit journalistes militaires chargés de publier un journal de leur base et de contribuer aux services d'information militaires comme *Army News Services* et *Soldiers Radio and Television*. Cependant, quand les circonstances le lui

---

<sup>71</sup> Entrevue avec l'auteur, 7 mars 2008.

<sup>72</sup> Entrevue avec l'auteur, 15 mars 2008.

<sup>73</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2010.

permettaient, Birmingham pouvait télécharger des produits médiatiques par l'intermédiaire des bases de données militaires *Early Bird* et *DVIDS*<sup>74</sup>.

#### 6.4.2 Les bases de données

*Current News Early Bird* ou *Early Bird* est une compilation quotidienne d'articles et de transcriptions de reportages publiés par les principaux médias américains et internationaux concernant les questions de défense et de sécurité nationale. Ce service est placé sous la responsabilité du bureau des affaires publiques du Pentagone depuis 1988. Disponible chaque jour dès 5h 15 du matin sur Internet, le service de presse par accès restreint est mis à la disposition des hauts fonctionnaires du département de la Défense, du gouvernement et de certains membres du Congrès. Dans le passé, les journalistes accrédités au Pentagone avaient accès à ce service. À sa création en 1965, sous la gouverne du secrétaire de la Défense Robert McNamara, le service était opéré par l'*Air Force*. À l'occasion, des directives sont données au personnel du système *Early Bird* pour censurer des reportages négatifs ou alors pour mousser les reportages positifs<sup>75</sup>.

Le système *Early Bird* est accessible aux commandants et aux responsables d'affaires publiques sur le terrain quand les conditions opérationnelles le permettent. Le colonel Mike Birmingham explique que grâce à cet outil, il a pu par exemple prendre connaissance rapidement de l'incident de tirs sur un véhicule civil sur l'autoroute 9 publié par William Branigin dans le *Washington Post*<sup>76</sup>. Le rapport *post mortem* de la 3<sup>e</sup> Division d'infanterie précise que les soldats de la division avaient

---

<sup>74</sup> *Digital Video & Imagery Distribution System*.

<sup>75</sup> Howard Kurtz, « Pentagon Clip Service's Clips Clipped », *The Washington Post*, 02 septembre 2004, p. C01.

<sup>76</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 juin 2010.

l'occasion de passer en revue des articles écrits par des journalistes intégrés par le truchement du système *Early Bird*<sup>77</sup>.

Quant à *DVIDS* (*Digital Video & Imagery Distribution System*), c'est un système de distribution de vidéos, de photographies et de textes de l'armée américaine aux médias américains et internationaux. Avec un budget de 6,3 millions de dollars, le système a été mis en opération à partir de 2004 en Irak, au Koweït et en Afghanistan. Il est maintenant opérationnel dans plusieurs lieux de déploiement des forces américaines. Le système *DVIDS* permet aux médias d'avoir accès aux commandants et au personnel militaire des unités déployées sur le terrain pour les entrevues. Il est opéré par des unités d'affaires publiques<sup>78</sup> qui sont équipées d'un réseau d'émetteurs satellite portables connectés à un centre de distribution basé à Atlanta. En accédant au site web [www.dvidshub.net](http://www.dvidshub.net), les médias du monde entier peuvent gratuitement utiliser ou solliciter des images vidéo et photographique et des textes produits par des journalistes et des cameramen militaires. Les médias locaux peuvent s'approvisionner directement en images sans passer par les grands réseaux comme *CNN* ou *FOX News*<sup>79</sup>. Le centre d'Atlanta joue également un rôle d'intermédiaire pour faciliter les entrevues des commandants et des soldats sur le terrain avec les médias demandeurs. Le système est utilisé par les unités d'affaires publiques pour transmettre les briefings en direct, les communiqués de presse et des programmes montés. Le site web de *DVIDS* constitue une archive informationnelle des opérations militaires facilement accessible en tout temps. Il agit par ailleurs comme point d'alerte pour attirer l'attention des médias sur l'information militaire. Les produits de *DVIDS* sont également distribués sur d'autres plateformes en baladodiffusion (*podcasts*).

---

<sup>77</sup> Third Infantry Division (Mechanized) After Action Report Operation IRAQI FREEDOM, juillet 2003, p. 43.

<sup>78</sup> On les appelle *Mobile Public Affairs Detachments* ou *MPADs*.

<sup>79</sup> Justin Ward, « Army Sends Media Imagery from Iraq at Push of Button », *Army News Service*, 21 juin 2004.

Sur le terrain, les journalistes intégrés peuvent utiliser le système *DVIDS* pour envoyer des reportages à leurs rédactions. La technologie du système permet l'acheminement d'images vidéo de bonne qualité. Selon le lieutenant colonel Will Beckman, responsable du programme dans la 3<sup>e</sup> Armée, le principe du système n'est pas nouveau en soi, c'est plutôt la vitesse qui en constitue l'élément critique<sup>80</sup>. Les terminaux satellite compacts *Norsat NewsLink* utilisés pour le système ont été fournis à l'armée américaine par *Norsat International Inc.*, une compagnie canadienne spécialisée dans la transmission satellite des données à haute vitesse.

L'utilisation du système *DVIDS* expose cependant les médias à une surveillance militaire. Par exemple, durant la bataille de Fallujah en 2004, tous les reportages du *pool* des journalistes acheminés par le système *DVIDS* ont été vérifiés par un officier d'affaires publiques pour s'assurer qu'ils ne contrevenaient pas à la sécurité opérationnelle<sup>81</sup>. L'armée a certainement la latitude d'exercer un contrôle sur son propre système de distribution<sup>82</sup>.

L'implantation du centre de distribution et base de données *DVIDS* est un outil supplémentaire de la guerre de communication menée par l'armée américaine en Irak et ailleurs. L'infrastructure technologique profite aussi bien aux médias qu'aux militaires. Néanmoins, si les médias peuvent transmettre rapidement leurs produits, ils restent à la merci d'une surveillance plus ou moins marquée en fonction de la conjoncture. Les nouvelles stratégies de communication militaire tendent à effacer les frontières entre l'information et la propagande quand les médias diffusent les reportages militaires sans en avertir leurs audiences<sup>83</sup>. Le système *DVIDS* permet un double processus de filtrage des reportages médiatiques si nécessaire et d'évitement du filtre des médias par la publication directe des produits militaires.

---

<sup>80</sup> Cité in Justin Ward, « Army Sends Media Imagery from Iraq at Push of Button », *Army News Service*, 21 juin 2004.

<sup>81</sup> McCormick Tribune Foundation, 2005 : 98-99.

<sup>82</sup> *Ibid.*, 99.

<sup>83</sup> Voir Zewe, 2004.

Avec différentes bases de données, les commandants et les officiers d'affaires publiques peuvent rapidement prendre connaissance de la couverture médiatique des unités sur le terrain. Cette capacité peut exister sur le terrain comme aux échelons supérieurs et au Pentagone. Si un reportage médiatique contient des informations sensibles ou des renseignements jugés litigieux, le dispositif de surveillance permet de joindre rapidement les militaires et les journalistes impliqués. L'armée cherche alors à déterminer le fil des événements et la confirmation des faits rapportés. Une enquête formelle peut être envisagée selon la gravité des faits.

#### 6.4.3 L'écoute électronique

La surveillance électronique s'exerce aussi par l'écoute des communications relevant du champ de bataille. Lors de la rencontre du 19 mars 2003 entre Victoria Clarke et les chefs de bureau à Washington, la question de l'obligation pour un journaliste intégré de fournir le numéro de son téléphone satellite avait été soulevée<sup>84</sup>. Avant d'entrer en Irak avec une unité de génie de l'armée américaine, le journaliste Luc Chartrand de Radio-Canada dit avoir tenté de savoir si les communications des journalistes pouvaient être bloquées en posant la question à un officier : « Si vous prenez quand même des numéros d'identité des téléphones satellites et de nos téléphones cellulaires, c'est parce qu'il y a quand même une capacité de bloquer le signal d'un émetteur en particulier?<sup>85</sup> ». La question est restée sans réponse : « Ils n'ont jamais voulu le confirmer, mais j'ai toujours été convaincu qu'ils avaient cette capacité-là<sup>86</sup> ». La question ici n'est pas d'ordre technique car la technologie militaire permet l'écoute des conversations satellitaires. Par contre, il n'y a aucune indication officielle à savoir que les téléphones satellites des journalistes étaient surveillés. Un incident raconté par le photographe Robert Nickelsberg en fournit la preuve. Après

---

<sup>84</sup> Clarke, 2003c.

<sup>85</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

<sup>86</sup> Entrevue avec l'auteur, 16 avril 2008.

avoir couvert l'invasion en Irak, Nickelsberg a effectué un séjour d'intégration en Afghanistan. À la suite d'une conversation téléphonique avec sa rédaction à ce moment-là, un ordre le concernant est arrivé dans son unité :

J'ai appelé la rédactrice à New York en utilisant un téléphone satellite et elle a voulu savoir où j'étais et c'était au milieu de nulle part. Et j'ai dit : "Vous vous rappelez de cette ville où un autre journaliste avait été il y a trois semaines, quatre semaines ?". Elle a dit : "Oui". J'ai dit : "Bien, allez à 80 km à l'ouest et c'est grossièrement où nous sommes". Le jour suivant, nous étions supposés être pris par hélicoptère. Ils écoutaient mon appel de la nuit précédente à New York et tôt le matin, le sergent a reçu une violation de sécurité opérationnelle concernant mon appel téléphonique. *Op sec*, dit-on. *Operational security*. Donc, ils ont déplacé l'hélicoptère de près de 10 km pour atterrir dans l'autre direction. Autrement, nous aurions été directement à la porte. Mais le sergent a dit : "Ne t'inquiète pas sur ça, cela nous arrive tout le temps"<sup>87</sup>.

Autant les capacités techniques des médias affectent la conduite des opérations militaires, autant les médias sont affectés par les capacités techniques militaires sur le champ de bataille. Le dispositif de télésurveillance permet l'écoute des communications satellitaires des journalistes intégrés. Avec cette surveillance à distance, les journalistes intégrés sont placés dans une « *visibilité électronique* » devenant ainsi eux-mêmes objets d'information. La technologie de contrôle opère ici selon un principe panoptique. C'est le principe du « voir sans être vu ». Principe panoptique aussi car la surveillance est effectuée à l'insu des journalistes sur le champ de bataille. Principe panoptique enfin car les journalistes ont conscience d'être surveillés. Plusieurs journalistes interviewés pour cette recherche pensent que leurs communications sont surveillées, sans toutefois en avoir la certitude. Cet état de conscience peut induire des conduites d'autocensure. La guerre de l'information allie vitesse (Virilio, 1977, 1991, 1995) et surveillance (Mattelart, 2007) par l'usage réticulaire des technologies d'information et de communication. Le dispositif *embedding* comme technologie de contrôle transforme les journalistes en objets

---

<sup>87</sup> Entrevue avec l'auteur, 10 mars 2008.

d'informations dans un espace de visibilité panoptique. Le dispositif repose sur la capacité de repérage, la rapidité d'analyse et la flexibilité.

## CONCLUSION

Après l'arrivée des troupes américaines à Bagdad en avril 2003, suivie de la chute symbolique de la statue de Saddam Hussein sur la place Fedaous, la plupart des journalistes qui avaient été accrédités pour couvrir la guerre en Irak dans le programme d'intégration ont plié bagages, certains pour retourner à leurs occupations régulières, d'autres pour échapper aux contraintes du dispositif militaire. L'arrivée triomphale à Bagdad a été caractérisée par quelques éléments révélateurs de la guerre médiatique dont la présence de certains journalistes intégrés dans la capitale irakienne aux côtés des troupes d'avant-garde, la difficulté de la majorité des journalistes intégrés à se libérer des unités à l'arrière et une opération de relations publiques orchestrée pour faire croire à une liesse populaire au moment de la chute de la statue de Saddam Hussein.

Dès la chute du régime irakien, plusieurs intervenants, militaires comme journalistes, ont fait l'éloge du programme d'intégration. Le bureau des affaires publiques du Pentagone sous la direction de Victoria Clarke qui avait été l'initiateur de l'*embedding* s'est félicité du succès du dispositif de la couverture médiatique de la guerre. Pour Bryan Whitman, l'adjoint de Clarke, le succès de l'*embedding* peut se mesurer par plusieurs facteurs dont l'accès journalistique, la contre-désinformation de l'ennemi, la préservation de la sécurité opérationnelle et l'information reçue par le public américain<sup>1</sup>. Selon le colonel Rick Thomas, responsable des affaires publiques au Centcom, le succès du programme d'intégration tient au fait qu'il a surpassé les attentes à la fois des médias, des forces armées et du département de la Défense<sup>2</sup>. En plus des responsables du Pentagone et de l'administration, Thomas croit que les commandants de terrain ont grandement contribué au succès de l'*embedding* en

---

<sup>1</sup> Whitman, 2003d, 2003e.

<sup>2</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

indiquant qu'ils étaient capables d'accueillir des centaines de journalistes<sup>3</sup>. Plusieurs journalistes ayant participé à cette étude pensent également que le programme a été bénéfique<sup>4</sup>.

Le succès de l'*embedding* se mesure certainement à l'aune de l'évolution historique des relations militaires-journalistes et des dispositifs médiatiques qui ont été mobilisés en temps de guerre dans le passé. Les premiers correspondants de guerre américains ont couvert la guerre du Mexique (1846-1848) en profitant du *Pony Express* et des débuts du télégraphe. Le conflit entre les États-Unis et le Mexique a été caractérisé par des correspondants qui prenaient eux-mêmes part aux combats et par l'absence de mesures officielles de contrôle de l'information. Durant la guerre de Sécession (1861-1865), les journaux américains ont mobilisé un grand nombre de correspondants de guerre sur différents théâtres de combat, de la bataille de Bull Run à la bataille d'Appomattox en passant par celles d'Antietam et de Gettysburg. Les « correspondants spéciaux » de la guerre civile américaine ont bénéficié, comme jamais auparavant, de la rapidité de transmission des nouvelles grâce à la technologie du télégraphe dont le réseau s'était étendu à la grandeur des États-Unis. Les indiscretions de la presse américaine quant à l'information militaire ont néanmoins poussé les autorités militaires à instaurer la censure du télégraphe et des mesures d'encadrement du reportage de guerre. Les correspondants ont alors été officiellement accrédités et le département de la Guerre leur a délivrés un permis. L'antipathie notoire du général William Tecumseh Sherman a été le point culminant de la méfiance du commandement à l'endroit de la presse. Marquée par une grande concurrence entre les journaux, la courte guerre hispano-américaine (1898) a aussi été caractérisée par

---

<sup>3</sup> Entrevue avec l'auteur, 28 avril 2008.

<sup>4</sup> Plusieurs publications contiennent des points de vue similaires (Voir entre autres Shepard, 2005 ; McCormick Tribune Foundation, 2005 ; Fahmy et Johnson, 2005). Voir également Emily Hagedorn, « "Embedding" of Reporters a Success, Odu Panelists Say », *The Virginian-Pilot*, 4 juin 2003, p. B3.

l'accréditation des correspondants et par la censure militaire des informations transmises par le télégraphe.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle, avec les deux grandes guerres mondiales, a inauguré une période de maturité du contrôle de l'information sur les champs de bataille avec d'une part, l'institutionnalisation des organes de censure et de propagande, et d'autre part, l'instauration de balises plus précises quant à la couverture journalistique des opérations militaires. Dès l'entrée des États-Unis en guerre (1917), le *Committee on Public Information* a été mandaté pour mener les opérations de censure et de propagande. Les correspondants de guerre devaient être formellement accrédités, porter l'uniforme militaire et s'engager à respecter les règlements de la censure militaire. Les reportages et les lettres privées des correspondants, qui ne devaient pas contenir des renseignements militaires sensibles ni embarrassants pour les États-Unis et leurs alliés, étaient censurés. Des mesures punitives étaient prévues en cas de violation des règlements par les journalistes accrédités.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'*Office of Censorship* et l'*Office of War Information* ont été créés pour coordonner respectivement la censure de la presse et les activités de la propagande. Sur le front, la censure des correspondants de guerre était opérée par l'armée américaine et plus tard par les services alliés. L'accréditation, le statut et la discipline des correspondants de guerre étaient définis par des règlements militaires spécifiques. L'acceptation des directives de la censure était une condition préalable à l'accréditation du correspondant de guerre. Un nombre record de journalistes en uniforme militaire a été autorisé à suivre les troupes au front. Nouvelle technologie en ce qui concerne le reportage de guerre, la radio a beaucoup marqué la Deuxième Guerre mondiale. Aux États-Unis comme ailleurs, l'action combinée de la censure imposée par les autorités militaires, de la propagande officielle et de l'autocensure des correspondants a mené à une couverture journalistique soucieuse de préserver l'intérêt national et de contribuer à l'effort de guerre.

Lors de la guerre de Corée (1950-1953), l'état-major du général Douglas D. MacArthur a d'abord mis en place un système de censure volontaire pour les correspondants accrédités sur le front avant d'imposer une censure obligatoire semblable à celle de la Deuxième Guerre mondiale. Tout reportage journalistique devait alors être examiné et approuvé par les censeurs militaires. Certains correspondants avaient eux-mêmes réclamé l'instauration d'un système de censure formel pour que les directives de sécurité soient plus claires et pour éviter l'exacerbation de la rivalité de la presse sur le terrain.

La guerre du Vietnam (1960-1975) a été rapportée par des centaines de correspondants de guerre américains et étrangers. Ces derniers étaient formellement accrédités et devaient respecter certaines règles de la sécurité opérationnelle (*Ground Rules*). Cependant, la grande particularité du conflit au Vietnam a été l'absence de censure officielle. Même s'ils devaient obtenir une accréditation en bonne et due forme comme ça avait été le cas pour leurs confrères des guerres précédentes, les correspondants qui ont couvert la guerre du Vietnam ont bénéficié d'une plus grande liberté d'action sur le terrain. Ils pouvaient suivre les troupes dans les opérations sans escorte militaire et envoyer leurs reportages sans l'obligation de les soumettre aux censeurs militaires. Au Vietnam, le journalisme de guerre a pleinement bénéficié de la télévision comme technologie de transmission des nouvelles, ce qui a permis à des milliers de téléspectateurs de regarder des images de guerre dont certaines sont restées célèbres.

L'information militaire officielle était livrée à la presse à Saigon par le biais de briefings quotidiens (accompagnés de communiqués) rapidement baptisés « *Five o'clock Follies* » en raison de leur teneur peu substantielle. À partir de l'offensive du Têt en 1968, la couverture médiatique est devenue plus pessimiste en contraste avec l'optimisme des officiels, surtout à Washington. L'offensive du Têt a également marqué le début d'un divorce entre l'armée américaine dont plusieurs officiers ont blâmé le rôle de la presse dans la défaite militaire. Cette crise de confiance dans les

relations militaires-journalistes s'est beaucoup fait sentir dans différents conflits qui ont suivi la guerre du Vietnam comme nous l'avons vu.

Les interventions américaines à Grenade en 1983 et au Panama en 1989 ont été marquées par un contrôle très strict de l'information et des restrictions sévères envers les journalistes. Le mauvais souvenir de la guerre du Vietnam a été rappelé par l'armée américaine pour justifier la politique d'exclusion des médias. À Grenade comme au Panama, les journalistes ont été tenus à l'écart des combats. Après chacune de ces deux interventions, les protestations vigoureuses des médias américains ont mené à des discussions entre les représentants de l'armée et ceux des médias. La commission Sidle de 1984 avait recommandé la création d'un *pool* national des médias tandis que le rapport Hoffman a exhorté l'état-major entre autres d'inclure la planification d'affaires publiques dans la planification opérationnelle.

Malgré les promesses d'une meilleure coopération entre l'armée et les médias, la guerre du Golfe de 1991 a été difficile à couvrir pour des centaines de journalistes réunis en Arabie saoudite. Le dispositif journalistique privilégié par le Pentagone a été le *pool*. Cependant, contrairement aux recommandations de la commission Sidle, le *pool* n'a pas accompagné les premières troupes et l'accès n'a pas été ouvert par la suite au reste des médias présents sur le terrain. Seuls les membres des *pools* ont été autorisés à suivre les troupes à condition d'être escortés et de soumettre leurs reportages à la censure militaire (suivant le principe de *security review*). Pour envoyer les reportages à leurs rédactions, les journalistes des *pools* devaient passer par l'équipement de transmission du service d'affaires publiques (*Joint Information Bureau*). En raison des restrictions d'accès au front, plusieurs journalistes ont tenté de rapporter la guerre par leurs propres moyens.

Par ailleurs, le conflit du Golfe a été marqué par le reportage de guerre par satellite avec la couverture « en direct » de la chaîne *CNN*. Grâce à une entente avec le gouvernement irakien, l'équipe de *CNN* a pu couvrir toute la guerre à partir de Bagdad alors que les autres médias étrangers avaient été expulsés après le début des

opérations. Dans le Golfe, la télévision par câble a inauguré une nouvelle ère de l'information instantanée grâce à la technologie satellitaire. Dans les crises internationales, l'impact médiatique sur les décisions politiques et militaires est désormais baptisé l'effet *CNN*.

Les opérations militaires américaines à Haïti (1994), en Somalie (1995) et en Bosnie (1995) ont été marquées en général par une amélioration des relations entre l'armée et les médias. À Haïti comme en Somalie, l'armée américaine a permis aux membres du *pool* d'accompagner les forces d'intervention. À la grande satisfaction des médias, le principe d'intégrer les journalistes dans les unités militaires a été expérimenté à Haïti et en Bosnie. Dans ces opérations de type humanitaire, l'absence de censure militaire a également contribué à la détente dans les relations militaires-journalistes.

La guerre du Kosovo (1999) a été caractérisée par la tension entre les autorités militaires de l'OTAN et les médias. Même si certains journalistes ont été admis dans les avions pour suivre les bombardements, la campagne aérienne au Kosovo s'est révélée difficile à couvrir sans troupes au sol. Le contrôle de l'information a beaucoup reposé sur une campagne de communication vigoureuse de l'OTAN avec notamment des briefings officiels édulcorés et parfois contradictoires. Il a fallu attendre le début des opérations de maintien de la paix pour que les journalistes soient intégrés dans les unités terrestres de l'armée américaine.

Lors de la guerre en Afghanistan, commencée en 2001, les journalistes américains et internationaux se sont heurtés à des restrictions sévères imposées par l'armée américaine. La présence des forces spéciales a été invoquée pour refuser l'accès des journalistes durant la première phase des opérations. Plus tard, un *pool* de journalistes a été activé pour suivre les troupes conventionnelles mais les restrictions sont restées très strictes. En mars 2002, le Pentagone a assoupli les restrictions en permettant l'intégration (*embedding*) d'un *pool* de journalistes au cours de l'opération *Anaconda* dans la vallée du Shah-e-Kot.

Beaucoup plus souple, le dispositif *embedding* constitue une avancée par rapport aux modèles basés sur la censure des correspondants de guerre principalement dans les deux grandes guerres mondiales et au dispositif du *pool* de l'ère post-Vietnam. Sa mise en place à grande échelle lors de la guerre en Irak a consacré un nouveau dispositif de gestion médiatique dans la zone des opérations militaires. Elle est fortement symptomatique de la révolution dans les affaires militaires et de la maîtrise des réseaux interdépendants d'information et de communication. Le conflit irakien a mis de l'avant un concept d'*embedding* désormais partie intégrante de l'*information dominance* caractéristique de la conduite moderne de la guerre.

#### Un dispositif de surveillance

L'analyse du programme médiatique *embedding* que j'ai proposée débute par un parcours détaillé des acceptions du concept de dispositif qui a intéressé plusieurs domaines professionnels et scientifiques. Le cadre conceptuel de cette recherche présente différents mécanismes de surveillance. J'emprunte à la réflexion de Michel Foucault sur la notion de dispositif (2001s). Pour rappel, voici sa définition du dispositif:

Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments<sup>5</sup>.

À partir de ces éléments, je conçois le *dispositif embedding* comme l'*ensemble des discours officiels, des règles formelles ou informelles, des mesures administratives, des structures institutionnelles, des pratiques professionnelles, des interactions militaires-journalistes, des instruments techniques sur lesquels repose le*

---

<sup>5</sup> Foucault, 2001s : 299.

*processus d'intégration journalistique dans les unités militaires et la couverture médiatique des opérations militaires.*

Le dispositif *embedding* comporte tant des éléments discursifs (formes d'expression) comme les discours des officiels, les directives et les règles d'affaires publiques, les interactions verbales de ses différents acteurs ; que des éléments non-discursifs (formes de contenu) comme l'architecture matérielle d'une base militaire, l'espace opérationnel, les places et les mouvements des journalistes et des militaires ainsi que tout l'appareillage technique nécessaire à son fonctionnement.

L'*embedding* comme dispositif est un agencement complexe de répartitions spatiales, de dispositions institutionnelles, de relations humaines, de rapports de force, d'instruments sémantiques et matériels dont l'hétérogénéité répond à une fonction stratégique d'information et de communication dans un espace opérationnel délimité. Dans cette recherche, j'ai voulu aussi démontrer comment le dispositif *embedding* agit sur deux modes différents. Au terme de cette recherche, quels principes fondamentaux peut-on en retenir ?

En tant que *technologie disciplinaire*, le dispositif *embedding* opère selon différents principes. Dans le périmètre délimité et fermé des opérations militaires, l'*embedding* se déploie dans un espace où le processus d'accréditation et la circulation des journalistes sont codifiés. Les journalistes intégrés évoluent dans un espace de codification et de filtrage qui obéit à un certain nombre de critères dont le but est de réguler la présence journalistique dans le périmètre opérationnel. C'est aussi un espace de fixation du mouvement des journalistes dont le champ d'action correspond à la zone d'opérations de leur unité d'attachement. Dans l'espace quadrillé de l'*embedding*, il y a donc une contrainte quant à la mobilité des journalistes intégrés. Au moment de l'invasion en 2003, l'armée américaine avait proposé une formule d'intégration à vie (*Embedding for life*) où le journaliste devait absolument rester avec son unité sans pouvoir circuler d'une unité à une autre. Les participants de cette étude ont souligné le caractère contraignant de cette formule. Il y

a eu bien sûr des cas où des journalistes intégrés ont pu changer d'unité mais le principe général reste celui d'une intégration temporellement définie dans la zone exclusive de l'unité désignée. Ce principe disciplinaire d'un périmètre opérationnel clos fait de l'*embedding* un *dispositif de clôture*. Je rappellerai que la clôture ne constitue pas une condition indispensable au fonctionnement disciplinaire. C'est plutôt le régime de visibilité qui informe la discipline.

Dans le dispositif *embedding*, la surveillance des journalistes intégrés repose également sur un appareil bureaucratique d'affaires publiques hiérarchique. Sur le terrain, le pivot du dispositif d'intégration est le commandant d'unité qui dispose de l'autorité dans sa zone opérationnelle. Certes, le commandant est tenu à exécuter les directives d'affaires publiques et les dispositions officielles de l'*embedding* mais sans la coopération du commandant, l'intégration ne peut réellement fonctionner. Dans son champ d'opération et avec l'aide de ses subalternes, le commandant détermine les règles et les ordres à suivre quant aux journalistes intégrés. Il est par ailleurs la source d'information la plus importante dans une unité pour les journalistes intégrés. Il a une connaissance précise et continue des activités qui se déroulent dans son champ d'opération y compris les activités médiatiques. Les faits et gestes des journalistes intégrés sont rapportés au commandant d'unité. L'*embedding* est donc un espace de surveillance où le journaliste intégré dans une unité militaire est pleinement connaissable et constamment localisable. L'*embedding* est un *dispositif de visibilité*.

Les règles de base ou *Ground Rules* constituent une composante essentielle du dispositif *embedding*. L'acceptation des règles d'intégration est une condition *sine qua non* à l'accréditation du journaliste. C'est une constante dans les relations militaires-journalistes aux États-Unis depuis la guerre de Sécession (1861-1865). Les *Ground Rules* sont une obligation contractuelle qui définit la couverture journalistique des opérations militaires en précisant l'information qui est publiable et celle qui ne l'est pas avec comme objectif principal, la protection de la sécurité

opérationnelle. En général, les règles balisent de manière plus soutenue l'information dite classifiée et des sujets sensibles comme la publication des images de victimes.

Quand on aborde le cadre réglementaire de la couverture médiatique de la guerre, se pose la question de la censure. Historiquement, la censure préalable des reportages de guerre a toujours été utilisée par les autorités militaires américaines pour éliminer les indiscretions des médias et priver ainsi l'ennemi de renseignements utiles. Cependant, l'application de la censure dans un pays démocratique ne va pas sans créer des remous même en temps de guerre. Pour les médias américains comme pour les autres médias occidentaux, l'état de guerre justifie bien la mise en place de certaines balises acceptables qui encadrent l'information de guerre mais la censure préalable pose problème. Au lendemain de la guerre du Golfe de 1991, la question de la censure avait divisé les médias et les autorités américaines, les deux camps n'arrivant pas à s'entendre sur le sujet. La guerre en Irak a fondamentalement changé la donne.

Au moment de la mise en place de l'*embedding* en Irak, la mise à l'écart de la censure préalable s'est manifestée par l'abandon du principe de *security review* qui avait jusque-là caractérisé la couverture médiatique des opérations militaires. De manière générale donc, les journalistes intégrés en Irak ont rapporté la guerre sans l'obligation de soumettre les reportages à la censure avant publication. C'est une avancée majeure pour le journalisme de guerre. Les autorités ont beaucoup plus insisté sur le principe de sécurité à la source.

Durant la guerre en Irak, la censure préalable a pourtant été utilisée de manière ponctuelle. Les journalistes intégrés au quartier général de la 1<sup>ère</sup> Force expéditionnaire des marines ont dû accepter l'application du principe de *security review* pour avoir accès au Centre des opérations de combat où la guerre était planifiée et menée. La directive d'affaires publiques de 2003 précise également que la *security review* peut être invoquée à chaque fois qu'un commandant le juge nécessaire. L'imposition de la censure n'est donc plus le pilier du contrôle de

l'information en temps de guerre comme dans le passé mais elle reste un outil parmi d'autres de l'arsenal de surveillance.

Dans une technologie disciplinaire, la surveillance se fait par la collecte d'information en vue de l'identification et de la traçabilité des individus. Dans le dispositif d'intégration médiatique, la constitution d'une archive disciplinaire passe par le prélèvement de données personnelles des journalistes intégrés par le biais de formulaires électroniques et de bases de données militaires et civiles. Le dispositif *embedding* est un appareil de savoir où le journaliste intégré est à la fois un objet de connaissance et un objet de pouvoir. Pour être accrédité, tout journaliste doit s'inscrire et révéler certaines caractéristiques personnelles et professionnelles. Il est l'objet d'une identification incluant un fichage biométrique. Le dispositif *embedding* s'intègre dans un environnement global marqué par la sécurisation des bases militaires et par l'informatisation des dispositifs de sécurité. L'organisation et l'administration du programme d'intégration journalistique reposent sur une archive documentaire qui a donc une fonction bureaucratique visible. L'archive documentaire du dispositif a également eu une fonction de surveillance par le truchement de pratiques d'enquête, d'évaluation et de catégorisation des journalistes intégrés. Dans cet observatoire analytique, la surveillance militaire attribue des caractéristiques aux journalistes intégrés et constitue des profils hiérarchisés. Le classement est fait selon le modèle suivant : journalistes positifs, journalistes neutres et journalistes négatifs. Cette dimension invisible de la surveillance militaire a comme but d'influencer la couverture médiatique de la guerre au moyen d'une offre informationnelle taillée sur mesure selon les profils des journalistes intégrés. L'*embedding* comme technologie disciplinaire agit ainsi comme un appareil de normalisation des cas journalistiques problématiques avec une visée corrective plutôt que répressive. Avec la saisie d'une panoplie de données des journalistes intégrés et l'utilisation de ces données pour fixer, évaluer, catégoriser et normaliser, l'*embedding* est un *dispositif de capture*.

La normalisation passe également par la punition. L'*embedding* comme technologie disciplinaire s'appuie sur un mécanisme de pénalité qui sanctionne les infractions des journalistes intégrés dans les unités militaires. Dans la zone opérationnelle, la violation des règles d'intégration est punie par un système graduel qui va du simple avertissement à l'expulsion du journaliste intégré en passant par toutes sortes de privations et des mesures de correction. La surveillance disciplinaire est un double mécanisme de sanction-gratification. Le dispositif *embedding* punit les journalistes infracteurs mais récompense aussi les bons élèves. La gouvernementalité de l'*embedding* se fait par un appareil de normalisation des conduites journalistiques dans l'espace opérationnel.

La seconde variable de mon hypothèse soutient que l'*embedding* est une *technologie de contrôle*. La prémisse de cette étude était que la nouvelle forme de surveillance qui caractérise ce qu'on a appelé la société de contrôle<sup>6</sup> ne s'est pas établie en effaçant les anciennes formes de contrôle disciplinaire. Les anciens et les nouveaux procédés de surveillance opèrent dans différentes institutions de manière complémentaire.

L'*embedding* comme *technologie de contrôle* est un outil stratégique de la guerre de l'information de l'armée américaine. À la faveur de l'informatisation des systèmes d'armes et des systèmes informationnels, la conduite de la guerre est désormais basée sur la maîtrise totale de l'information sur le champ de bataille (*Information dominance*<sup>7</sup>). Le dispositif *embedding* est une technologie informationnelle dont la composante principale est le journalisme intégré. Aux dires des responsables du Pentagone, le programme d'intégration a été mis sur pied pour « inonder la zone<sup>8</sup> » des opérations d'information. La création du programme répondait à un triple objectif informationnel : doter la planification opérationnelle d'une

---

<sup>6</sup> Deleuze, 2003 ; Hardt, 1998 ; Hardt et Negri, 2000.

<sup>7</sup> Virilio, 1999 ; Miller, 2004a ; Mattelart, 2007.

<sup>8</sup> Selon le principe « *Flood the zone* » (Clarke, 2006).

composante médiatique, satisfaire les médias américains souvent écartés des opérations dans le passé et contrer la propagande de l'ennemi. Dans le macrodispositif militaire, l'*embedding* s'ajoute à une multitude de dispositifs informationnels qui fonctionnent en réseau.

L'incident de l'autoroute 9 est une illustration que le journalisme intégré peut disposer d'une liberté d'action sur le terrain. En même temps, l'information journalistique sur l'incident était en concurrence avec l'information officielle. Tout en permettant aux journalistes intégrés de faire leur travail, l'armée américaine communique ses propres messages de manière efficace en raison de la force de pénétration du message officiel. Les médias qui ne disposent pas de journalistes sur le terrain sont plus enclins à reprendre l'information officielle. Ce tropisme est aussi un effet de la concurrence entre les médias.

Inscrite dans la doctrine de l'armée américaine depuis les années 1990, la dimension des affaires publiques chapeaute les relations avec les médias. Ce sont les services d'affaires publiques du Pentagone et de différents commandements sur le terrain qui ont planifié et exécuté le programme d'intégration lors de la guerre en Irak. Les affaires publiques jouent un rôle de facilitation entre les militaires et les journalistes et aussi un rôle d'éducation en organisant la « formation-médias » pour les membres de l'armée et la « formation-armée » pour les représentants des médias.

Avec le dispositif *embedding*, il y a eu une libération de l'accès avec l'intégration massive de journalistes dans les unités de l'armée américaine. Disposant d'une liberté d'action considérable, les journalistes intégrés ont pu, comme jamais auparavant, profiter des avancées technologiques pour transmettre l'information à partir de la zone opérationnelle. En permettant aux journalistes intégrés d'utiliser leurs propres équipements de communication sur le champ de bataille sans passer par

le système de communication militaire, l'armée américaine a fait véritablement de la guerre en Irak de 2003, la première guerre en temps réel<sup>9</sup>.

Le dispositif *embedding* comme technologie de contrôle est articulé à la fois sur la communication médiatique en temps réel et sur la surveillance militaire en temps réel. Ces deux paramètres s'inscrivent dans le développement rapide des technologies d'information et de communication. Les satellites qui relaient les images et les sons de la guerre sont les mêmes qui épient l'ennemi et surveillent le champ de bataille. La surveillance militaire à distance s'effectue par l'intermédiaire des bases de données et des réseaux satellitaires. Elle transforme tout individu sur le terrain militaire en objet d'information qu'on peut suivre à la trace et voir en tout temps. Dans l'espace de l'*embedding*, les conduites et les conversations des journalistes intégrés peuvent être captées à partir de différents points d'observation et d'écoute électroniques. Dans cet espace surveillé, le journaliste intégré se trouve dans un état de visibilité permanent. Il est constamment vu sans voir et il se sait repérable à tout moment. L'*embedding* agit là comme un *dispositif panoptique*.

Cette étude du programme médiatique *embedding* en Irak a révélé un dispositif hybride à la fois technologie de discipline et technologie de contrôle. Le fonctionnement du dispositif *embedding* repose sur une surveillance subtile et permanente. Contrairement aux guerres passées, le journalisme d'intégration n'est pas fondé sur un modèle répressif avec des limites considérables quant à l'accès des journalistes et l'obligation aliénante d'une censure préalable. Plusieurs journalistes ayant participé à cette étude ont affirmé qu'ils ont pu couvrir la guerre en Irak sans restrictions et qu'ils ont bénéficié d'un « accès total » dans leur unité d'attachement. Le qualificatif « total » est certes quelque peu exagéré mais l'accès journalistique est bien réel. Le dispositif de surveillance agit sur le double mode du « laisser-voir » tout

---

<sup>9</sup> Lors de la guerre du Golfe de 1991, les journalistes des pools devaient utiliser le système de transmission de l'armée américaine pour transmettre leurs reportages. Les reportages en direct ont été réalisés en dehors du dispositif militaire avec notamment la chaîne *CNN* à Bagdad.

en verrouillant certaines zones d'inconfort comme les cas de blessés, de prisonniers ou de morts et du « faire-voir » avec le concours des services d'affaires publiques spécialisés dans les techniques de relations publiques. Il ne s'agit pas d'un régime de censure-coercition mais d'un régime de visibilité-subtilité. Certes, le dispositif de surveillance peut se montrer intransigeant par moments avec certains journalistes présentant des « profils négatifs » ainsi que des journalistes hors intégration mais l'architecture générale de contrôle est très permissive. Cette conclusion rejoint les enseignements de certains auteurs présentés dans la problématique<sup>10</sup>.

Il ne faut surtout pas croire que les formes traditionnelles de censure et de propagande sont disparues du contrôle de l'information en temps de guerre. Elles s'expriment autrement et de plus en plus de manière ciblée. La transformation du contrôle de l'information relève de l'« hyper-communication<sup>11</sup> » des belligérants et de l'« hyper-technologisation<sup>12</sup> » des dispositifs de surveillance. Elle mène à de nouveaux mécanismes de contrôle, à de « nouvelles censures<sup>13</sup> ». Faut-il alors redéfinir le concept même de censure ?

La maîtrise de l'information de guerre a désormais recours à une surveillance continue et subtile. Facilitée par les technologies d'information et de communication, la capacité de surveillance permanente rend de moins en moins nécessaire l'imposition d'une censure préalable difficile à avaler pour les médias. Grâce à ces immenses ressources humaines et techniques, l'institution militaire américaine est capable de s'assurer la connaissance constante des contenus informationnels et des conduites journalistiques relevant du théâtre des opérations militaires.

Avec l'*embedding*, il y a eu une libération du journalisme de masse avec l'accréditation de centaines de journalistes intégrés dans les unités militaires. C'est un gain significatif par rapport aux *pools* médiatiques de la guerre du Golfe et à

---

<sup>10</sup> Arboit et Mathien, 2006 ; Lewis et *al.*, 2006 et Charon et Mercier, 2004.

<sup>11</sup> Mathien, 2006.

<sup>12</sup> Bigo, 2006.

<sup>13</sup> Moreira, 2007.

l'*embedding* limité des opérations d'Haïti (1994), de Bosnie (1995) et de la guerre en Afghanistan (Opération Anaconda, 2002). L'éloignement des journalistes de la zone des opérations de 1983 à 2002 a mené à l'amenuisement des contenus journalistiques au profit des informations officielles. Avec l'*embedding* de masse, on ne parle plus d'une privation de l'information mais plutôt d'une canalisation de l'information. Sur le terrain, la carence informative est remplacée par une perspective de l'unité à laquelle est attaché le journaliste intégré.

Le succès de l'intégration journalistique lors de la guerre en Irak laisse croire que le programme *embedding* est là pour durer. Certes, chaque opération militaire a ses propres paramètres qui déterminent l'ampleur de la couverture médiatique et les modalités y afférentes. L'*embedding* à grand déploiement comme en Irak ne sera pas l'unique dispositif dans le futur. Un *pool* réinventé reste un des scénarios possibles. Tout dispositif est pensé en fonction de ses coûts. La configuration coût médiatique-coût militaire-coût politique reste une équation à géométrie variable qui définira la couverture médiatique des opérations militaires futures.

## APPENDICE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### 1. Participants journalistes

Nom	Média/Organisme	Fonction	Date et lieu de l'entrevue
Aamer Madhani	<i>Chicago Tribune</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
Art Harris	<i>CNN</i>	Journaliste	19 février 2008 Atlanta, Géorgie
Bill Gentile	<i>American University</i>	Journaliste	27 mars 2008 Washington DC
Bob Franken	<i>CNN</i>	Journaliste	26 mars 2008 Washington DC
Christian Galdabini	<i>Fox News</i>	Cameraman	19 mars 2008 Washington DC
Christian Parenti	<i>The Nation</i>	Journaliste	14 mars 2008 New York
David Axe	<i>Free Times (South Carolina)</i>	Journaliste	16 avril 2008 Caroline du

			Sud
David Lynch	<i>USA Today</i>	Journaliste	25 mars 2008 McLean, Virginie
Gordon Dillow	<i>CNN</i>	Journaliste	26 février 2008 Orange, Californie
Gregg Zoroya	<i>USA Today</i>	Journaliste	21 mars 2008 Ballston, Virginie
Julian Barnes	<i>Los Angeles Times</i>	Journaliste	26 mars 2008 Washington DC
Keith Garvin	<i>WTVD Television</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
Lisa Rose Weaver	<i>CNN</i>	Journaliste	22 février 2008 Pittsburgh
Luc Chartrand	<i>Radio-Canada</i>	Journaliste	16 avril 2008 Paris
Mark Mazzetti	<i>The New York Times</i>	Journaliste	20 mars 2008 Washington DC
l. Mary Beth Sheridan	<i>The Washington Post</i>	Journaliste	17 mars 2008 Washington DC
Meg Laughlin	<i>Knight Ridder</i>	Journaliste	20 février 2008

			<i>St. Petersburg,</i> Floride
Michael Phillips	<i>The Wall Street Journal</i>	Journaliste	19 mars 2008 Washington DC
Paul McLeary	<i>The Columbia Journalism Review</i>	Journaliste	7 mars 2008 New York
2. Régis Le Sommier	<i>Paris Match</i>	Journaliste	5 mars 2008 New York
Rick Leventhal	<i>Fox News</i>	Journaliste	7 mars 2008 New York
Robert Nickelsberg	<i>Time magazine</i>	Photographe	10 mars 2008 New York
Scott Wallace	<i>AARP<sup>1</sup> The magazine</i>	Cameraman/ photographe	18 mars 2008 Washington DC
Sean Naylor	<i>Army Times</i>	Journaliste	27 mars 2008 Springfield, Virginie
Steven Lee Myers	<i>The New York Times</i>	Journaliste	24 mars 2008 Washington DC
Walter Rodgers	<i>CNN</i>	Journaliste	21 mars 2008 Vienna, Virginie

---

<sup>1</sup> *American Association of Retired People*

Wes Allison	<i>St. Petersburg Times</i>	Journaliste	21 mars 2008 Washington DC
William Branigin	<i>The Washington Post</i>	Journaliste	25 mars 2008 Washington DC
Yves Eudes	<i>Le Monde</i>	Journaliste	4 avril 2008 Paris
Amr El Kakhy	<i>Al Jazeera</i>	Journaliste	25 mai 2008 Caire
Drew Brown	<i>Stars and Stripes</i>	Journaliste	9 avril 2008 Email

## 2. Participants militaires

Nom	Unité	Fonction	Date et lieu de l'entrevue
Frederick Hodges	101 <sup>e</sup> Division aéroportée	Commandant	17 avril 2008 Alexandria, Virginie
Chris Hughes	101 <sup>e</sup> Division aéroportée	Commandant	15 avril 2008 Washington DC
Rick Thomas	3 <sup>e</sup> Armée/ <i>Central Command</i>	Chef des affaires publiques	28 avril 2008 Awendaw, Caroline du Sud
Mike Birmingham	3 <sup>e</sup> Division d'infanterie mécanisée	Chef d'affaires publiques	10 juin 2008 Washington DC
Todd Woodhall	<i>Apache Troop</i> /3 <sup>e</sup> Escadron/7 <sup>e</sup> Régiment de cavalerie	Officier d'affaires publiques	16 avril 2008 West Myrtle Beach Caroline du Sud
Scott Bleichwell	1 <sup>ère</sup> Division de cavalerie	Officier d'affaires publiques	12 mai 2008 Northbrook, Illinois
Richard Cote	<i>Apache Troop</i> /3 <sup>e</sup> Escadron/7 <sup>e</sup> Régiment de cavalerie	Officier d'affaires civiles	21 avril 2008 Myrtle Beach Caroline du Sud

## APPENDICE II

## CORPUS DE DOCUMENTS

1. CLARKE, Victoria, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 14 janvier 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1259>
2. CLARKE, Victoria, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 27 février 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1962>
3. CLARKE, Victoria, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 19 mars 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2080>
4. CLARKE, Victoria, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 22 novembre 2002.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>
5. CLARKE, Victoria, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 1er novembre 2002.  
<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>
6. WHITMAN, Bryan « DASD PA Whitman Interview with Dick Gordon of The Connection, NPR », *DoD News Transcript*, 4 mars 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1995>
7. WHITMAN, Bryan, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with Egyptian TV », *DoD News Transcript*, 14 avril 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2399>
8. WHITMAN, Bryan, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with Fox News Channel
9. », *DoD News Transcript*, 17 avril 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2457>

10. WHITMAN, Bryan, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with the Christian Science Monitor », *DoD News Transcript*, 18 avril 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2476>
11. WHITMAN, Bryan, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with BBC TV », *DoD News Transcript*, 18 avril 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2471>
12. WHITMAN, Bryan, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with NPR », *DoD News Transcript*, 25 avril 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2505>
13. DoD [DEPARTMENT OF DEFENSE], « *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments in the U.S. Central Commands (Centcom) Area Of Responsibility (AOR)* », 10 février 2003.  
<http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>
14. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules* (Iaw Change 3, DoD Directive 5122.5), 5 Mai 2006.
15. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules* (Iaw Change 3, DoD Directive 5122.5), 20 février 2007.
16. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Combined Press Information Center, *News Media Ground Rules* (Iaw Change 3, DoD Directive 5122.5), 22 mai 2008.
17. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Media Embed Personal Data Form, 2006.
18. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Embed Application Form, 2007.
19. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Embed Application Form, 2009.
20. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Media Information Letter, 22 octobre 2006.
21. MULTI-NATIONAL FORCE-IRAQ, Media Information Letter, 8 avril 2009.

## APPENDICE III

### GRILLE D'ENTREVUE

#### 1. Grille d'entrevue (Journalistes)

- Parcours de journaliste de guerre

1. Quand avez-vous été accrédité pour couvrir la guerre en Irak à titre de journaliste *embedded* ?
  2. Pour quel organe de presse avez-vous couvert la guerre en Irak ?
  3. Auprès de quelle unité militaire étiez-vous accrédité ?
  4. Combien de temps avez-vous passé comme journaliste *embedded* ?
  5. Quel est votre parcours de correspondant de guerre ?
  6. Avez-vous suivi une formation concernant le reportage en zone de guerre avant d'être accrédité comme journaliste *embedded* en Irak?
    - Qui vous a dispensé cette formation, votre employeur ou l'armée américaine ?
    - Considérez-vous cette formation nécessaire à l'accomplissement de votre travail de correspondant de guerre?
- Fonctionnement général du programme *embedding*
7. Pouvez-vous me parler du fonctionnement du programme *embedding* ?
  8. Comment se déroule une journée-type d'un journaliste *embedded* ?
  9. Quelle a été la chose la plus intéressante dans votre expérience ?
  10. Quelles étaient vos relations avec le commandant de votre unité ?
  11. Quelles étaient vos relations avec les officiers des affaires publiques ?
  12. Quelles étaient vos relations avec les soldats de votre unité ?

– Quelle a été votre expérience de couvrir les soldats avec lesquels on est proche ?

13. Quel a été le plus grand défi de votre expérience d'*embedded* ?

14. Comment décririez-vous l'expérience de vivre dans un camp militaire ?

• Les règles d'intégration et l'accès à l'information

15. Pouvez-vous me parler des règles qui régissent le programme *embedding* ?

16. Comment décririez-vous votre accès aux opérations de combat impliquant votre unité ?

17. Comment décririez-vous votre accès aux soldats de votre unité pour des entrevues ?

18. Comment décririez-vous votre accès au commandant de l'unité ?

19. Quelles sont les conditions liées à l'accès à des renseignements sensibles ou classifiés ? Avez-vous eu accès à ce type d'informations ?

20. Que diriez-vous des informations fournies par les autorités militaires ?

21. À part votre unité, avez-vous été en contact avec d'autres niveaux de commandement ?

22. Pouvez-vous me parler des moyens de transport dont disposent les journalistes *embedded* sur le terrain ?

23. Comment décririez-vous les moyens de communication pour transmettre vos reportages en zone d'opération ?

24. Il y a des choses écrites dans les règles et d'autres dites à titre de politique officielle, y a-t-il des choses non-dites qui entrent en jeu dans la réalité du terrain ?

- Restrictions et contraintes

25. Pouvez-vous me parler des restrictions et des contraintes auxquelles vous avez été confronté à titre de journaliste *embedded* ?
26. Une fois accrédité, quelles genres de permissions deviez-vous obtenir pour accomplir votre travail ?
27. Est-ce que vos reportages ont été l'objet de retards occasionnés par le contrôle des autorités militaires ?
28. Avez-vous été l'objet d'une vérification de sécurité (*security review*) ? Si oui, comment ça s'est passé ?
29. Aviez-vous un accompagnateur (escorte) durant votre séjour comme journaliste *embedded* ? Si oui, quel était son rôle ? Avez-vous eu accès à des zones de haute sécurité ?
30. Y-t-il des avantages ou des inconvénients à être accrédité comme journaliste *embedded* par rapport à d'autres formes de couvrir la guerre (Centcom Doha, Unilatéraux)?
31. Y-t-il des différences entre le reportage écrit et les images ?

- Sanctions et gratifications

32. Pouvez-vous décrire les sanctions auxquelles s'exposent les journalistes *embedded* ?
33. Avez-vous été averti ou sanctionné durant votre séjour à titre de journaliste *embedded* ?
  - Si oui, quelle était la nature de l'avertissement ou de la sanction ? Pouvez-vous décrire comment ça s'est passé ?
34. Avez-vous subi des représailles de la part des autorités ou des soldats de votre unité pour une raison quelconque ? - Si oui, quelle était la nature des représailles ? Pouvez-vous décrire comment ça s'est passé ?

35. Est-ce que les journalistes peuvent-ils retirer des récompenses ou des gratifications du programme *embedding* ? Si oui, pouvez-vous préciser comment ?

- Désaccord des journalistes

36. Quels sont les moyens d'appel disponibles aux journalistes en cas de désaccord avec des dispositions du programme ou des autorités ?

– Vous est-t-il arrivé d'être en désaccord avec les responsables du programme *embedding* ou certaines dispositions ? Comment avez-vous alors réagi ?

– Voyez-vous d'autres moyens d'action en cas de désaccord avec les responsables ou les dispositions du programme ?

37. Y a-t-il des moyens de contourner les règles imposées par le programme *embedding* ?

38. Y-t-il des choses que vous aimeriez voir changer à l'avenir concernant l'*embedding* ?

39. Souhaiteriez-vous aborder d'autres éléments que vous jugez pertinents sur le programme *embedding* ?

Merci infiniment pour votre collaboration à cette recherche.

## 2. Interview guide (military)

### ▪ Background of Public Affairs Officer or Unit Commander

1. What was your duty assignment during the Iraq War?
2. With which military unit were you deployed?
3. What is your background as a public affairs officer or unit commander?
  - Had you dealt with the media during wartime prior to the Iraq War?

### ▪ General functioning of the *embedding* program

4. Can you tell me how the *embedding* program functions?
5. How would you describe your preparedness about dealing with the *embedded* media before or during your assignment in the Iraq war?
6. How were you notified about the *embedding* media program?
7. What does the average day of a public affairs officer or unit commander look like?
  - What were your day to day operations?
8. What was the most interesting thing in your experience of dealing with *embedded* reporters?
9. What was the nature of your relationship with *embedded* reporters?
10. What is your relationship with the unit commander about the *embedded* media?
  - What is your relationship with the public affairs officer about the *embedded* media?
11. *Embedded* reporters have expressed the fact that they have to gain the trust of the military. What does it take for the military to trust the media?
12. What do you think about the reluctance of some officers or some soldiers about the media?
13. What was the most challenging thing in your experience of dealing with the *embedded* reporters?

### ▪ The rules and the access of information

14. Can you tell me about the rules that govern the *embedding* program?
15. How would you describe the access provided to *embedded* media in terms of operations involving their unit, access to soldiers and unit commander?

16. What is the policy about the access of *embedded* reporters to sensitive or classified information?
17. How would you describe *embedded* media requests?
  - Did you have any unreasonable requests?
18. What was your experience about the means of communication used by *embedded* media to file reports from the field?
  
19. Did you have any unilateral reporters with your unit?
  - Were there differences in dealing with unilateral reporters than regular *embedded* reporters?
  
- Restrictions and constraints
20. How is it possible to balance the need for military security and access to the *embedded* media?
21. What are the main restrictions that are imposed to the *embedded* media?
22. Did a commander have the right to refuse an *embedded* slot?
23. When do you think is necessary to use the provision of “security review”?
  
- Penalties and gratifications
24. What do you think are the advantages for the military to have *embedded* reporters?
25. There have been some arguments about *embedded* reporters being too close to the soldiers they cover. Do you think that the bond is an advantage to the military?
26. Did you experience any violation of ground rules by *embedded* reporters?
  - What were the penalties involved?
27. Did you experience any disagreement or complaint by *embedded* reporters?
  - How were you able to solve the disagreement or the complaint?
  
28. Based on your experience, what are the improvements you would like to be made about the *embedding* program in the future?
29. Would you like to discuss other elements you judge pertinent to the *embedding* program?

Thank you very much for your kind cooperation in this research.

## APPENDICE IV

### DIRECTIVE D'AFFAIRES PUBLIQUES, 10 FÉVRIER 2003

101900Z FEB 03  
FM SECDEF WASHINGTON DC//OASD-PA//  
TO SECDEF WASHINGTON DC//CHAIRS//  
AIG 8777  
HQ USEUCOM VAIHINGEN GE//PA//  
USCINCEUR VAIHINGEN GE//ECPA//  
JOINT STAFF WASHINGTON DC//PA//  
SECSTATE WASHINGTON DC//PA//  
CJCS WASHINGTON DC//PA//  
NSC WASHINGTON DC  
WHITE HOUSE SITUATION ROOM  
INFO SECDEF WASHINGTON DC//OASD-PA/DPO//

UNCLAS

SUBJECT: PUBLIC AFFAIRS GUIDANCE (PAG) ON *EMBEDDING* MEDIA DURING POSSIBLE FUTURE OPERATIONS/DEPLOYMENTS IN THE U.S. CENTRAL COMMANDS (CENTCOM) AREA OF RESPONSIBILITY (AOR).

REFERENCES: REF. A. SECDEF MSG, DTG 172200Z JAN 03, SUBJ: PUBLIC AFFAIRS GUIDANCE (PAG) FOR MOVEMENT OF FORCES INTO THE CENTCOM AOR FOR POSSIBLE FUTURE OPERATIONS.

1. PURPOSE. THIS MESSAGE PROVIDES GUIDANCE, POLICIES AND PROCEDURES ON *EMBEDDING* NEWS MEDIA DURING POSSIBLE FUTURE OPERATIONS/DEPLOYMENTS IN THE CENTCOM AOR. IT CAN BE ADAPTED FOR USE IN OTHER UNIFIED COMMAND AORS AS NECESSARY.

2. POLICY.

2.A. THE DEPARTMENT OF DEFENSE (DOD) POLICY ON MEDIA COVERAGE OF FUTURE MILITARY OPERATIONS IS THAT MEDIA WILL HAVE LONG-TERM, MINIMALLY RESTRICTIVE ACCESS TO U.S. AIR, GROUND AND NAVAL FORCES THROUGH *EMBEDDING*. MEDIA COVERAGE OF ANY FUTURE OPERATION WILL, TO A LARGE EXTENT, SHAPE PUBLIC PERCEPTION OF THE NATIONAL SECURITY ENVIRONMENT NOW AND IN THE YEARS AHEAD. THIS HOLDS TRUE FOR THE U.S. PUBLIC; THE PUBLIC IN ALLIED COUNTRIES WHOSE OPINION CAN AFFECT THE DURABILITY OF OUR COALITION; AND PUBLICS IN COUNTRIES WHERE WE CONDUCT OPERATIONS, WHOSE PERCEPTIONS OF US CAN AFFECT THE COST AND DURATION OF OUR INVOLVEMENT. OUR ULTIMATE STRATEGIC SUCCESS IN BRINGING PEACE AND SECURITY TO THIS REGION WILL COME IN OUR LONG-TERM COMMITMENT TO SUPPORTING OUR DEMOCRATIC IDEALS. WE NEED TO TELL THE FACTUAL STORY - GOOD OR BAD - BEFORE OTHERS SEED THE MEDIA WITH DISINFORMATION AND DISTORTIONS, AS THEY MOST CERTAINLY WILL CONTINUE TO DO. OUR PEOPLE IN THE FIELD NEED TO TELL OUR STORY - ONLY COMMANDERS CAN ENSURE THE MEDIA GET TO THE STORY

ALONGSIDE THE TROOPS. WE MUST ORGANIZE FOR AND FACILITATE ACCESS OF NATIONAL AND INTERNATIONAL MEDIA TO OUR FORCES, INCLUDING THOSE FORCES ENGAGED IN GROUND OPERATIONS, WITH THE GOAL OF DOING SO RIGHT FROM THE START. TO ACCOMPLISH THIS, WE WILL EMBED MEDIA WITH OUR UNITS. THESE *EMBEDDED* MEDIA WILL LIVE, WORK AND TRAVEL AS PART OF THE UNITS WITH WHICH THEY ARE *EMBEDDED* TO FACILITATE MAXIMUM, IN-DEPTH COVERAGE OF U.S. FORCES IN COMBAT AND RELATED OPERATIONS. COMMANDERS AND PUBLIC AFFAIRS OFFICERS MUST WORK TOGETHER TO BALANCE THE NEED FOR MEDIA ACCESS WITH THE NEED FOR OPERATIONAL SECURITY.

2.B. MEDIA WILL BE *EMBEDDED* WITH UNIT PERSONNEL AT AIR AND GROUND FORCES BASES AND AFLOAT TO ENSURE A FULL UNDERSTANDING OF ALL OPERATIONS. MEDIA WILL BE GIVEN ACCESS TO OPERATIONAL COMBAT MISSIONS, INCLUDING MISSION PREPARATION AND DEBRIEFING, WHENEVER POSSIBLE.

2.C. A MEDIA EMBED IS DEFINED AS A MEDIA REPRESENTATIVE REMAINING WITH A UNIT ON AN EXTENDED BASIS - PERHAPS A PERIOD OF WEEKS OR EVEN MONTHS. COMMANDERS WILL PROVIDE BILLETING, RATIONS AND MEDICAL ATTENTION, IF NEEDED, TO THE *EMBEDDED* MEDIA COMMENSURATE WITH THAT PROVIDED TO MEMBERS OF THE UNIT, AS WELL AS ACCESS TO MILITARY TRANSPORTATION AND ASSISTANCE WITH COMMUNICATIONS FILING/TRANSMITTING MEDIA PRODUCTS, IF REQUIRED.

2.C.1. *EMBEDDED* MEDIA ARE NOT AUTHORIZED USE OF THEIR OWN VEHICLES WHILE TRAVELING IN AN *EMBEDDED* STATUS.

2.C.2. TO THE EXTENT POSSIBLE, SPACE ON MILITARY TRANSPORTATION WILL BE MADE AVAILABLE FOR MEDIA EQUIPMENT NECESSARY TO COVER A PARTICULAR OPERATION. THE MEDIA IS RESPONSIBLE FOR LOADING AND CARRYING THEIR OWN EQUIPMENT AT ALL TIMES. USE OF PRIORITY INTER-THEATER AIRLIFT FOR *EMBEDDED* MEDIA TO COVER STORIES, AS WELL AS TO FILE STORIES, IS HIGHLY ENCOURAGED. SEATS ABOARD VEHICLES, AIRCRAFT AND NAVAL SHIPS WILL BE MADE AVAILABLE TO ALLOW MAXIMUM COVERAGE OF U.S. TROOPS IN THE FIELD.

2.C.3. UNITS SHOULD PLAN LIFT AND LOGISTICAL SUPPORT TO ASSIST IN MOVING MEDIA PRODUCTS TO AND FROM THE BATTLEFIELD SO AS TO TELL OUR STORY IN A TIMELY MANNER. IN THE EVENT OF COMMERCIAL COMMUNICATIONS DIFFICULTIES, MEDIA ARE AUTHORIZED TO FILE STORIES VIA EXPEDITIOUS MILITARY SIGNAL/COMMUNICATIONS CAPABILITIES.

2.C.4. NO COMMUNICATIONS EQUIPMENT FOR USE BY MEDIA IN THE CONDUCT OF THEIR DUTIES WILL BE SPECIFICALLY PROHIBITED. HOWEVER, UNIT COMMANDERS MAY IMPOSE TEMPORARY RESTRICTIONS ON

ELECTRONIC TRANSMISSIONS FOR OPERATIONAL SECURITY REASONS. MEDIA WILL SEEK APPROVAL TO USE ELECTRONIC DEVICES IN A COMBAT/HOSTILE ENVIRONMENT, UNLESS OTHERWISE DIRECTED BY THE UNIT COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE. THE USE OF COMMUNICATIONS EQUIPMENT WILL BE DISCUSSED IN FULL WHEN THE MEDIA ARRIVE AT THEIR ASSIGNED UNIT.

### 3. PROCEDURES.

3.A. THE OFFICE OF THE ASSISTANT SECRETARY OF DEFENSE FOR PUBLIC AFFAIRS (OASD(PA)) IS THE CENTRAL AGENCY FOR MANAGING AND VETTING MEDIA EMBEDS TO INCLUDE ALLOCATING EMBED SLOTS TO MEDIA ORGANIZATIONS. EMBED AUTHORITY MAY BE DELEGATED TO SUBORDINATE ELEMENTS AFTER THE COMMENCEMENT OF HOSTILITIES AND AT THE DISCRETION OF OASD(PA). EMBED OPPORTUNITIES WILL BE ASSIGNED TO MEDIA ORGANIZATIONS, NOT TO INDIVIDUAL REPORTERS. THE DECISION AS TO WHICH MEDIA REPRESENTATIVE WILL FILL ASSIGNED EMBED SLOTS WILL BE MADE BY THE DESIGNATED POC FOR EACH NEWS ORGANIZATION.

3.A.1. IAW REF. A, COMMANDERS OF UNITS IN RECEIPT OF A DEPLOYMENT ORDER MAY EMBED REGIONAL/LOCAL MEDIA DURING PREPARATIONS FOR DEPLOYMENT, DEPLOYMENT AND ARRIVAL IN THEATER UPON RECEIPT OF THEATER CLEARANCE FROM CENTCOM AND APPROVAL OF THE COMPONENT COMMAND. COMMANDERS WILL INFORM THESE MEDIA, PRIOR TO THE DEPLOYING EMBED, THAT OASD(PA) IS THE APPROVAL AUTHORITY FOR ALL COMBAT EMBEDS AND THAT THEIR PARTICULAR EMBED MAY END AFTER THE UNIT'S ARRIVAL IN THEATER. THE MEDIA ORGANIZATION MAY APPLY TO OASD(PA) FOR CONTINUED EMBEDDING, BUT THERE IS NO GUARANTEE AND THE MEDIA ORGANIZATION WILL HAVE TO MAKE ARRANGEMENTS FOR AND PAY FOR THE JOURNALISTS' RETURN TRIP.

3.B. WITHOUT MAKING COMMITMENTS TO MEDIA ORGANIZATIONS, DEPLOYING UNITS WILL IDENTIFY LOCAL MEDIA FOR POTENTIAL EMBEDS AND NOMINATE THEM THROUGH PA CHANNELS TO OASD(PA) (POC: MAJ TIM BLAIR, DSN 227-1253; COMM. 703-697-1253; EMAIL TIMOTHY.BLAIR@OSD.MIL). INFORMATION REQUIRED TO BE FORWARDED INCLUDES MEDIA ORGANIZATION, TYPE OF MEDIA AND CONTACT INFORMATION INCLUDING BUREAU CHIEF/MANAGING EDITOR/NEWS DIRECTOR'S NAME; OFFICE, HOME AND CELL PHONE NUMBERS; PAGER NUMBERS AND EMAIL ADDRESSES. SUBMISSIONS FOR EMBEDS WITH SPECIFIC UNITS SHOULD INCLUDE AN UNIT'S RECOMMENDATION AS TO WHETHER THE REQUEST SHOULD BE HONORED.

3.C. UNIT COMMANDERS SHOULD ALSO EXPRESS, THROUGH THEIR CHAIN OF COMMAND AND PA CHANNELS TO OASD(PA), THEIR DESIRE AND CAPABILITY TO SUPPORT ADDITIONAL MEDIA EMBEDS BEYOND THOSE ASSIGNED.

3.D. FREELANCE MEDIA WILL BE AUTHORIZED TO EMBED IF THEY ARE SELECTED BY A NEWS ORGANIZATION AS THEIR EMBED REPRESENTATIVE.

3.E. UNITS WILL BE AUTHORIZED DIRECT COORDINATION WITH MEDIA AFTER ASSIGNMENT AND APPROVAL BY OASD(PA).

3.E.1. UNITS ARE RESPONSIBLE FOR ENSURING THAT ALL *EMBEDDED* MEDIA AND THEIR NEWS ORGANIZATIONS HAVE SIGNED THE "RELEASE, INDEMNIFICATION, AND HOLD HARMLESS AGREEMENT AND AGREEMENT NOT TO SUE", FOUND

AT [HTTP://WWW.DEFENSELINK.MIL/NEWS/FEB2003/D20030210EMBED.PDF](http://WWW.DEFENSELINK.MIL/NEWS/FEB2003/D20030210EMBED.PDF).

UNITS MUST MAINTAIN A COPY OF THIS AGREEMENT FOR ALL MEDIA *EMBEDDED* WITH THEIR UNIT.

3.F. *EMBEDDED* MEDIA OPERATE AS PART OF THEIR ASSIGNED UNIT. AN ESCORT MAY BE ASSIGNED AT THE DISCRETION OF THE UNIT COMMANDER. THE ABSENCE OF A PA ESCORT IS NOT A REASON TO PRECLUDE MEDIA ACCESS TO OPERATIONS.

3.G. COMMANDERS WILL ENSURE THE MEDIA ARE PROVIDED WITH EVERY OPPORTUNITY TO OBSERVE ACTUAL COMBAT OPERATIONS. THE PERSONAL SAFETY OF CORRESPONDENTS IS NOT A REASON TO EXCLUDE THEM FROM COMBAT AREAS.

3.H. IF, IN THE OPINION OF THE UNIT COMMANDER, A MEDIA REPRESENTATIVE IS UNABLE TO WITHSTAND THE RIGOROUS CONDITIONS REQUIRED TO OPERATE WITH THE FORWARD DEPLOYED FORCES, THE COMMANDER OR HIS/HER REPRESENTATIVE MAY LIMIT THE REPRESENTATIVE'S PARTICIPATION WITH OPERATIONAL FORCES TO ENSURE UNIT SAFETY AND INFORM OASD(PA) THROUGH PA CHANNELS AS SOON AS POSSIBLE. GENDER WILL NOT BE AN EXCLUDING FACTOR UNDER ANY CIRCUMSTANCE.

3.I. IF FOR ANY REASON A MEDIA REPRESENTATIVE CANNOT PARTICIPATE IN AN OPERATION, THEY WILL BE TRANSPORTED TO THE NEXT HIGHER HEADQUARTERS FOR THE DURATION OF THE OPERATION.

3.J. COMMANDERS WILL OBTAIN THEATER CLEARANCE FROM CENTCOM/PAFOR MEDIA EMBARKING ON MILITARY CONVEYANCE FOR PURPOSES OF *EMBEDDING*.

3.K. UNITS HOSTING *EMBEDDED* MEDIA WILL ISSUE INVITATIONAL TRAVEL ORDERS, AND NUCLEAR, BIOLOGICAL AND CHEMICAL (NBC) GEAR. SEE PARA. 5. FOR DETAILS ON WHICH ITEMS ARE ISSUED AND WHICH ITEMS THE MEDIA ARE RESPONSIBLE TO PROVIDE FOR THEMSELVES.

3.L. MEDIA ARE RESPONSIBLE FOR OBTAINING THEIR OWN PASSPORTS AND VISAS.

3.M. MEDIA WILL AGREE TO ABIDE BY THE CENTCOM/OASD(PA) GROUND RULES STATED IN PARA. 4 OF THIS MESSAGE IN EXCHANGE FOR COMMAND/UNIT-PROVIDED SUPPORT AND ACCESS TO SERVICE MEMBERS, INFORMATION AND OTHER PREVIOUSLY-STATED PRIVILEGES. ANY VIOLATION OF THE GROUND RULES COULD RESULT IN TERMINATION OF THAT MEDIA'S EMBED OPPORTUNITY.

3.N. DISPUTES/DIFFICULTIES. ISSUES, QUESTIONS, DIFFICULTIES OR DISPUTES ASSOCIATED WITH GROUND RULES OR OTHER ASPECTS OF *EMBEDDING* MEDIA THAT CANNOT BE RESOLVED AT THE UNIT LEVEL, OR THROUGH THE CHAIN OF COMMAND, WILL BE FORWARDED THROUGH PACHANNELS FOR RESOLUTION. COMMANDERS WHO WISH TO TERMINATE AN EMBED FOR CAUSE MUST NOTIFY CENTCOM/PA PRIOR TO TERMINATION. IF A DISPUTE CANNOT BE RESOLVED AT A LOWER LEVEL, OASD(PA) WILL BE THE FINAL RESOLUTION AUTHORITY. IN ALL CASES, THIS SHOULD BE DONE AS EXPEDITIOUSLY AS POSSIBLE TO PRESERVE THE NEWS VALUE OF THE SITUATION.

3.O. MEDIA WILL PAY THEIR OWN BILLETING EXPENSES IF BILLETED IN A COMMERCIAL FACILITY.

3.P. MEDIA WILL DEPLOY WITH THE NECESSARY EQUIPMENT TO COLLECT AND TRANSMIT THEIR STORIES.

3.Q. THE STANDARD FOR RELEASE OF INFORMATION SHOULD BE TO ASK "WHY NOT RELEASE" VICE "WHY RELEASE." DECISIONS SHOULD BE MADE ASAP, PREFERABLY IN MINUTES, NOT HOURS.

3.R. THERE IS NO GENERAL REVIEW PROCESS FOR MEDIA PRODUCTS. SEE PARA 6.A. FOR FURTHER DETAIL CONCERNING SECURITY AT THE SOURCE.

3.S. MEDIA WILL ONLY BE GRANTED ACCESS TO DETAINEES OR EPWS WITHIN THE PROVISIONS OF THE GENEVA CONVENTIONS OF 1949. SEE PARA. 4.G.17. FOR THE GROUND RULE.

3.T. HAVING *EMBEDDED* MEDIA DOES NOT PRECLUDE CONTACT WITH OTHER MEDIA. *EMBEDDED* MEDIA, AS A RESULT OF TIME INVESTED WITH THE UNIT AND GROUND RULES AGREEMENT, MAY HAVE A DIFFERENT LEVEL OF ACCESS.

3.U. CENTCOM/PA WILL ACCOUNT FOR *EMBEDDED* MEDIA DURING THE TIME THE MEDIA IS *EMBEDDED* IN THEATER. CENTCOM/PA WILL REPORT CHANGES IN EMBED STATUS TO OASD(PA) AS THEY OCCUR.

3.V. IF A MEDIA REPRESENTATIVE IS KILLED OR INJURED IN THE COURSE OF MILITARY OPERATIONS, THE UNIT WILL IMMEDIATELY NOTIFY OASD(PA), THROUGH PA CHANNELS. OASD(PA) WILL CONTACT THE RESPECTIVE MEDIA ORGANIZATION(S), WHICH WILL MAKE NEXT OF KIN NOTIFICATION IN ACCORDANCE WITH THE INDIVIDUAL'S WISHES.

3.W. MEDIA MAY TERMINATE THEIR EMBED OPPORTUNITY AT ANY TIME. UNIT COMMANDERS WILL PROVIDE, AS THE TACTICAL SITUATION PERMITS AND BASED ON THE AVAILABILITY OF TRANSPORTATION, MOVEMENT BACK TO THE NEAREST LOCATION WITH COMMERCIAL TRANSPORTATION.

3.W.1. DEPARTING MEDIA WILL BE DEBRIEFED ON OPERATIONAL SECURITY CONSIDERATIONS AS APPLICABLE TO ONGOING AND FUTURE OPERATIONS WHICH THEY MAY NOW HAVE INFORMATION CONCERNING.

4. GROUND RULES. FOR THE SAFETY AND SECURITY OF U.S. FORCES AND *EMBEDDED* MEDIA, MEDIA WILL ADHERE TO ESTABLISHED GROUND RULES. GROUND RULES WILL BE AGREED TO IN ADVANCE AND SIGNED BY MEDIA PRIOR TO *EMBEDDING*. VIOLATION OF THE GROUND RULES MAY RESULT IN THE IMMEDIATE TERMINATION OF THE EMBED AND REMOVAL FROM THE AOR. THESE GROUND RULES RECOGNIZE THE RIGHT OF THE MEDIA TO COVER MILITARY OPERATIONS AND ARE IN NO WAY INTENDED TO PREVENT RELEASE OF DEROGATORY, EMBARRASSING, NEGATIVE OR UNCOMPLIMENTARY INFORMATION. ANY MODIFICATION TO THE STANDARD GROUND RULES WILL BE FORWARDED THROUGH THE PA CHANNELS TO CENTCOM/PA FOR APPROVAL. STANDARD GROUND RULES ARE:

4.A. ALL INTERVIEWS WITH SERVICE MEMBERS WILL BE ON THE RECORD. SECURITY AT THE SOURCE IS THE POLICY. INTERVIEWS WITH PILOTS AND AIRCREW MEMBERS ARE AUTHORIZED UPON COMPLETION OF MISSIONS; HOWEVER, RELEASE OF INFORMATION MUST CONFORM TO THESE MEDIA GROUND RULES.

4.B. PRINT OR BROADCAST STORIES WILL BE DATELINED ACCORDING TO LOCAL GROUND RULES. LOCAL GROUND RULES WILL BE COORDINATED THROUGH COMMAND CHANNELS WITH CENTCOM.

4.C. MEDIA *EMBEDDED* WITH U.S. FORCES ARE NOT PERMITTED TO CARRY PERSONAL FIREARMS.

4.D. LIGHT DISCIPLINE RESTRICTIONS WILL BE FOLLOWED. VISIBLE LIGHT SOURCES, INCLUDING FLASH OR TELEVISION LIGHTS, FLASH CAMERAS WILL NOT BE USED WHEN OPERATING WITH FORCES AT NIGHT UNLESS SPECIFICALLY APPROVED IN ADVANCE BY THE ON-SCENE COMMANDER.

- 4.E. EMBARGOES MAY BE IMPOSED TO PROTECT OPERATIONAL SECURITY. EMBARGOES WILL ONLY BE USED FOR OPERATIONAL SECURITY AND WILL BE LIFTED AS SOON AS THE OPERATIONAL SECURITY ISSUE HAS PASSED.
- 4.F. THE FOLLOWING CATEGORIES OF INFORMATION ARE RELEASABLE.
- 4.F.1. APPROXIMATE FRIENDLY FORCE STRENGTH FIGURES.
- 4.F.2. APPROXIMATE FRIENDLY CASUALTY FIGURES BY SERVICE. EMBEDDED MEDIA MAY, WITHIN OPSEC LIMITS, CONFIRM UNIT CASUALTIES THEY HAVE WITNESSED.
- 4.F.3. CONFIRMED FIGURES OF ENEMY PERSONNEL DETAINED OR CAPTURED.
- 4.F.4. SIZE OF FRIENDLY FORCE PARTICIPATING IN AN ACTION OR OPERATION CAN BE DISCLOSED USING APPROXIMATE TERMS. SPECIFIC FORCE OR UNIT IDENTIFICATION MAY BE RELEASED WHEN IT NO LONGER WARRANTS SECURITY PROTECTION.
- 4.F.5. INFORMATION AND LOCATION OF MILITARY TARGETS AND OBJECTIVES PREVIOUSLY UNDER ATTACK.
- 4.F.6. GENERIC DESCRIPTION OF ORIGIN OF AIR OPERATIONS, SUCH AS "LAND-BASED."
- 4.F.7. DATE, TIME OR LOCATION OF PREVIOUS CONVENTIONAL MILITARY MISSIONS AND ACTIONS, AS WELL AS MISSION RESULTS ARE RELEASABLE ONLY IF DESCRIBED IN GENERAL TERMS.
- 4.F.8. TYPES OF ORDNANCE EXPENDED IN GENERAL TERMS.
- 4.F.9. NUMBER OF AERIAL COMBAT OR RECONNAISSANCE MISSIONS OR SORTIES FLOWN IN CENTCOM'S AREA OF OPERATION.
- 4.F.10. TYPE OF FORCES INVOLVED (E.G., AIR DEFENSE, INFANTRY, ARMOR, MARINES).
- 4.F.11. ALLIED PARTICIPATION BY TYPE OF OPERATION (SHIPS, AIRCRAFT, GROUND UNITS, ETC.) AFTER APPROVAL OF THE ALLIED UNIT COMMANDER.
- 4.F.12. OPERATION CODE NAMES.
- 4.F.13. NAMES AND HOMETOWNS OF U.S. MILITARY UNITS.

- 4.F.14. SERVICE MEMBERS' NAMES AND HOME TOWNS WITH THE INDIVIDUALS' CONSENT.
- 4.G. THE FOLLOWING CATEGORIES OF INFORMATION ARE NOT RELEASABLE SINCE THEIR PUBLICATION OR BROADCAST COULD JEOPARDIZE OPERATIONS AND ENDANGER LIVES.
- 4.G.1. SPECIFIC NUMBER OF TROOPS IN UNITS BELOW CORPS/MEFLEVEL.
- 4.G.2. SPECIFIC NUMBER OF AIRCRAFT IN UNITS AT OR BELOW THE AIR EXPEDITIONARY WING LEVEL.
- 4.G.3. SPECIFIC NUMBERS REGARDING OTHER EQUIPMENT OR CRITICALSUPPLIES (E.G. ARTILLERY, TANKS, LANDING CRAFT, RADARS, TRUCKS, WATER, ETC.).
- 4.G.4. SPECIFIC NUMBERS OF SHIPS IN UNITS BELOW THE CARRIER BATTLE GROUP LEVEL.
- 4.G.5. NAMES OF MILITARY INSTALLATIONS OR SPECIFIC GEOGRAPHIC LOCATIONS OF MILITARY UNITS IN THE CENTCOM AREA OF RESPONSIBILITY, UNLESS SPECIFICALLY RELEASED BY THE DEPARTMENT OF DEFENSE OR AUTHORIZED BY THE CENTCOM COMMANDER. NEWS AND IMAGERY PRODUCTS THAT IDENTIFY OR INCLUDE IDENTIFIABLE FEATURES OF THESE LOCATIONS ARE NOT AUTHORIZED FOR RELEASE.
- 4.G.6. INFORMATION REGARDING FUTURE OPERATIONS.
- 4.G.7. INFORMATION REGARDING FORCE PROTECTION MEASURES AT MILITARY INSTALLATIONS OR ENCAMPMENTS (EXCEPT THOSE WHICH ARE VISIBLE OR READILY APPARENT).
- 4.G.8. PHOTOGRAPHY SHOWING LEVEL OF SECURITY AT MILITARY INSTALLATIONS OR ENCAMPMENTS.
- 4.G.9. RULES OF ENGAGEMENT.
- 4.G.10. INFORMATION ON INTELLIGENCE COLLECTION ACTIVITIES COMPROMISING TACTICS, TECHNIQUES OR PROCEDURES.
- 4.G.11. EXTRA PRECAUTIONS IN REPORTING WILL BE REQUIRED AT THE COMMENCEMENT OF HOSTILITIES TO MAXIMIZE OPERATIONAL SURPRISE. LIVE BROADCASTS FROM AIRFIELDS, ON THE GROUND OR AFLOAT, BY EMBEDDED MEDIA ARE PROHIBITED UNTIL THE SAFE RETURN OF THE INITIAL STRIKE PACKAGE OR UNTIL AUTHORIZED BY THE UNIT COMMANDER.

4.G.12. DURING AN OPERATION, SPECIFIC INFORMATION ON FRIENDLY FORCE TROOP MOVEMENTS, TACTICAL DEPLOYMENTS, AND DISPOSITIONS THAT WOULD JEOPARDIZE OPERATIONAL SECURITY OR LIVES.

INFORMATION ON ON-GOING ENGAGEMENTS WILL NOT BE RELEASED UNLESS AUTHORIZED FOR RELEASE BY ON-SCENE COMMANDER.

4.G.13. INFORMATION ON SPECIAL OPERATIONS UNITS, UNIQUE OPERATIONS METHODOLOGY OR TACTICS, FOR EXAMPLE, AIR OPERATIONS, ANGLES OF ATTACK, AND SPEEDS; NAVAL TACTICAL OR EVASIVE MANEUVERS, ETC. GENERAL TERMS SUCH AS "LOW" OR "FAST" MAY BE USED.

4.G.14. INFORMATION ON EFFECTIVENESS OF ENEMY ELECTRONIC WARFARE.

4.G.15. INFORMATION IDENTIFYING POSTPONED OR CANCELED OPERATIONS.

4.G.16. INFORMATION ON MISSING OR DOWNED AIRCRAFT OR MISSING VESSELS WHILE SEARCH AND RESCUE AND RECOVERY OPERATIONS ARE BEING PLANNED OR UNDERWAY.

4.G.17. INFORMATION ON EFFECTIVENESS OF ENEMY CAMOUFLAGE, COVER, DECEPTION, TARGETING, DIRECT AND INDIRECT FIRE, INTELLIGENCE COLLECTION, OR SECURITY MEASURES.

4.G.18. NO PHOTOGRAPHS OR OTHER VISUAL MEDIA SHOWING AN ENEMY PRISONER OF WAR OR DETAINEE'S RECOGNIZABLE FACE, NAME TAG OR OTHER IDENTIFYING FEATURE OR ITEM MAY BE TAKEN.

4.G.19. STILL OR VIDEO IMAGERY OF CUSTODY OPERATIONS OR INTERVIEWS WITH PERSONS UNDER CUSTODY.

4.H. THE FOLLOWING PROCEDURES AND POLICIES APPLY TO COVERAGE OF WOUNDED, INJURED, AND ILL PERSONNEL:

4.H.1. MEDIA REPRESENTATIVES WILL BE REMINDED OF THE SENSITIVITY OF USING NAMES OF INDIVIDUAL CASUALTIES OR PHOTOGRAPHS THEY MAY HAVE TAKEN WHICH CLEARLY IDENTIFY CASUALTIES UNTIL AFTER NOTIFICATION OF THE NOK AND RELEASE BY OASD (PA).

4.H.2. BATTLEFIELD CASUALTIES MAY BE COVERED BY *EMBEDDED* MEDIA AS LONG AS THE SERVICE MEMBER'S IDENTITY IS PROTECTED FROM DISCLOSURE FOR 72 HOURS OR UPON VERIFICATION OF NOK NOTIFICATION, WHICHEVER IS FIRST.

4.H.3. MEDIA VISITS TO MEDICAL FACILITIES WILL BE IN ACCORDANCE WITH APPLICABLE REGULATIONS, STANDARD OPERATING PROCEDURES, OPERATIONS ORDERS AND INSTRUCTIONS BY ATTENDING PHYSICIANS. IF APPROVED, SERVICE OR MEDICAL FACILITY PERSONNEL MUST ESCORT MEDIA AT ALL TIMES.

4.H.4. PATIENT WELFARE, PATIENT PRIVACY, AND NEXT OF KIN/FAMILY CONSIDERATIONS ARE THE GOVERNING CONCERNS ABOUT NEWS MEDIA COVERAGE OF WOUNDED, INJURED, AND ILL PERSONNEL IN MEDICAL TREATMENT FACILITIES OR OTHER CASUALTY COLLECTION AND TREATMENT LOCATIONS.

4.H.5. MEDIA VISITS ARE AUTHORIZED TO MEDICAL CARE FACILITIES, BUT MUST BE APPROVED BY THE MEDICAL FACILITY COMMANDER AND ATTENDING PHYSICIAN AND MUST NOT INTERFERE WITH MEDICAL TREATMENT. REQUESTS TO VISIT MEDICAL CARE FACILITIES OUTSIDE THE CONTINENTAL UNITED STATES WILL BE COORDINATED BY THE UNIFIED COMMAND PA.

4.H.6. REPORTERS MAY VISIT THOSE AREAS DESIGNATED BY THE FACILITY COMMANDER, BUT WILL NOT BE ALLOWED IN OPERATING ROOMS DURING OPERATING PROCEDURES.

4.H.7. PERMISSION TO INTERVIEW OR PHOTOGRAPH A PATIENT WILL BE GRANTED ONLY WITH THE CONSENT OF THE ATTENDING PHYSICIAN OR FACILITY COMMANDER AND WITH THE PATIENT'S INFORMED CONSENT, WITNESSED BY THE ESCORT.

4.H.8. "INFORMED CONSENT" MEANS THE PATIENT UNDERSTANDS HIS OR HER PICTURE AND COMMENTS ARE BEING COLLECTED FOR NEWS MEDIA PURPOSES AND THEY MAY APPEAR NATIONWIDE IN NEWS MEDIA REPORTS.

4.H.9. THE ATTENDING PHYSICIAN OR ESCORT SHOULD ADVISE THE SERVICE MEMBER IF NOK HAVE BEEN NOTIFIED.

5. IMMUNIZATIONS AND PERSONAL PROTECTIVE GEAR.

5.A. MEDIA ORGANIZATIONS SHOULD ENSURE THAT MEDIA ARE PROPERLY IMMUNIZED BEFORE *EMBEDDING* WITH UNITS. THE CENTERS FOR DISEASE CONTROL (CDC)-RECOMMENDED IMMUNIZATIONS FOR DEPLOYMENT TO THE MIDDLE EAST INCLUDE HEPATITIS A; HEPATITIS B; RABIES; TETANUS DIPHTEHRIA; AND TYPHOID. THE CDC RECOMMENDS MENINGOCOCCAL IMMUNIZATIONS FOR VISITORS TO MECCA. IF TRAVELING TO CERTAIN AREAS IN THE CENTCOM AOR, THE CDC RECOMMENDS TAKING PRESCRIPTION ANTIMALARIAL DRUGS. ANTHRAX AND SMALLPOX VACCINES WILL BE PROVIDED TO THE MEDIA AT NO EXPENSE TO THE GOVERNMENT (THE MEDIA

OUTLET WILL BEAR THE EXPENSE). FOR MORE HEALTH INFORMATION FOR TRAVELERS TO THE MIDDLE EAST, GO TO THE CDC WEB SITE AT [HTTP://WWW.CDC.GOV/TRAVEL/MIDEAST.HTM](http://www.cdc.gov/travel/mideast.htm).

5.B. BECAUSE THE USE OF PERSONAL PROTECTIVE GEAR, SUCH AS HELMETS OR FLAK VESTS, IS BOTH A PERSONAL AND PROFESSIONAL CHOICE, MEDIA WILL BE RESPONSIBLE FOR PROCURING/USING SUCH EQUIPMENT. PERSONAL PROTECTIVE GEAR, AS WELL AS CLOTHING, WILL BE SUBDUED IN COLOR AND APPEARANCE.

5.C. EMBEDDED MEDIA ARE AUTHORIZED AND REQUIRED TO BE PROVIDED WITH, ON A TEMPORARY LOAN BASIS, NUCLEAR, BIOLOGICAL, CHEMICAL (NBC) PROTECTIVE EQUIPMENT BY THE UNIT WITH WHICH THEY ARE EMBEDDED. UNIT PERSONNEL WILL PROVIDE BASIC INSTRUCTION IN THE PROPER WEAR, USE, AND MAINTENANCE OF THE EQUIPMENT. UPON TERMINATION OF THE EMBED, INITIATED BY EITHER PARTY, THE NBC EQUIPMENT SHALL BE RETURNED TO THE EMBEDDING UNIT. IF SUFFICIENT NBC PROTECTIVE EQUIPMENT IS NOT AVAILABLE FOR EMBEDDED MEDIA, COMMANDERS MAY PURCHASE ADDITIONAL EQUIPMENT, WITH FUNDS NORMALLY AVAILABLE FOR THAT PURPOSE, AND LOAN IT TO EMBEDDED MEDIA IN ACCORDANCE WITH THIS PARAGRAPH.

#### 6. SECURITY

6.A. MEDIA PRODUCTS WILL NOT BE SUBJECT TO SECURITY REVIEW OR CENSORSHIP EXCEPT AS INDICATED IN PARA. 6.A.1. SECURITY AT THE SOURCE WILL BE THE RULE. U.S. MILITARY PERSONNEL SHALL PROTECT CLASSIFIED INFORMATION FROM UNAUTHORIZED OR INADVERTENT DISCLOSURE. MEDIA PROVIDED ACCESS TO SENSITIVE INFORMATION, INFORMATION WHICH IS NOT CLASSIFIED BUT WHICH MAY BE OF OPERATIONAL VALUE TO AN ADVERSARY OR WHEN COMBINED WITH OTHER UNCLASSIFIED INFORMATION MAY REVEAL CLASSIFIED INFORMATION, WILL BE INFORMED IN ADVANCE BY THE UNIT COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE OF THE RESTRICTIONS ON THE USE OR DISCLOSURE OF SUCH INFORMATION. WHEN IN DOUBT, MEDIA WILL CONSULT WITH THE UNIT COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE.

6.A.1. THE NATURE OF THE EMBEDDING PROCESS MAY INVOLVE OBSERVATION OF SENSITIVE INFORMATION, INCLUDING TROOP MOVEMENTS, BATTLE PREPARATIONS, MATERIEL CAPABILITIES AND VULNERABILITIES AND OTHER INFORMATION AS LISTED IN PARA. 4.G. WHEN A COMMANDER OR HIS/HER DESIGNATED REPRESENTATIVE HAS REASON TO BELIEVE THAT A MEDIA MEMBER WILL HAVE ACCESS TO THIS TYPE OF SENSITIVE INFORMATION, PRIOR TO ALLOWING SUCH ACCESS, HE/SHE WILL TAKE PRUDENT PRECAUTIONS TO ENSURE THE SECURITY OF THAT INFORMATION. THE PRIMARY SAFEGUARD WILL BE TO BRIEF MEDIA IN ADVANCE ABOUT

WHAT INFORMATION IS SENSITIVE AND WHAT THE PARAMETERS ARE FOR COVERING THIS TYPE OF INFORMATION. IF MEDIA ARE INADVERTENTLY EXPOSED TO SENSITIVE INFORMATION THEY SHOULD BE BRIEFED AFTER EXPOSURE ON WHAT INFORMATION THEY SHOULD AVOID COVERING. IN INSTANCES WHERE A UNIT COMMANDER OR THE DESIGNATED REPRESENTATIVE DETERMINES THAT COVERAGE OF A STORY WILL INVOLVE EXPOSURE TO SENSITIVE INFORMATION BEYOND THE SCOPE OF WHAT MAY BE PROTECTED BY PREBRIEFING OR DEBRIEFING, BUT COVERAGE OF WHICH IS IN THE BEST INTERESTS OF THE DOD, THE COMMANDER MAY OFFER ACCESS IF THE REPORTER AGREES TO A SECURITY REVIEW OF THEIR COVERAGE. AGREEMENT TO SECURITY REVIEW IN EXCHANGE FOR THIS TYPE OF ACCESS MUST BE STRICTLY VOLUNTARY AND IF THE REPORTER DOES NOT AGREE, THEN ACCESS MAY NOT BE GRANTED. IF A SECURITY REVIEW IS AGREED TO, IT WILL NOT INVOLVE ANY EDITORIAL CHANGES; IT WILL BE CONDUCTED SOLELY TO ENSURE THAT NO SENSITIVE OR CLASSIFIED INFORMATION IS INCLUDED IN THE PRODUCT. IF SUCH INFORMATION IS FOUND, THE MEDIA WILL BE ASKED TO REMOVE THAT INFORMATION FROM THE PRODUCT AND/OR EMBARGO THE PRODUCT UNTIL SUCH INFORMATION IS NO LONGER CLASSIFIED OR SENSITIVE. REVIEWS ARE TO BE DONE AS SOON AS PRACTICAL SO AS NOT TO INTERRUPT COMBAT OPERATIONS NOR DELAY REPORTING. IF THERE ARE DISPUTES RESULTING FROM THE SECURITY REVIEW PROCESS THEY MAY BE APPEALED THROUGH THE CHAIN OF COMMAND, OR THROUGH PA CHANNELS TO OASD/PA. THIS PARAGRAPH DOES NOT AUTHORIZE COMMANDERS TO ALLOW MEDIA ACCESS TO CLASSIFIED INFORMATION.

6.A.2. MEDIA PRODUCTS WILL NOT BE CONFISCATED OR OTHERWISE IMPOUNDED. IF IT IS BELIEVED THAT CLASSIFIED INFORMATION HAS BEEN COMPROMISED AND THE MEDIA REPRESENTATIVE REFUSES TO REMOVE THAT INFORMATION NOTIFY THE CPIC AND/OR OASD/PA AS SOON AS POSSIBLE SO THE ISSUE MAY BE ADDRESSED WITH THE MEDIA ORGANIZATION'S MANAGEMENT.

7. MISCELLANEOUS/COORDINATING INSTRUCTIONS:

7.A. OASD(PA) IS THE INITIAL EMBED AUTHORITY. *EMBEDDING* PROCEDURES AND ASSIGNMENT AUTHORITY MAY BE TRANSFERRED TO CENTCOM PA AT A LATER DATE. THIS AUTHORITY MAY BE FURTHER DELEGATED AT CENTCOM'S DISCRETION.

7.B. THIS GUIDANCE AUTHORIZES BLANKET APPROVAL FOR NON-LOCAL AND LOCAL MEDIA TRAVEL ABOARD DOD AIRLIFT FOR ALL *EMBEDDED* MEDIA ON A NO-COST, SPACE AVAILABLE BASIS. NO ADDITIONAL COSTS SHALL BE INCURRED BY THE GOVERNMENT TO PROVIDE ASSISTANCE IAW DODI 5410.15, PARA 3.4.

7.C. USE OF LIPSTICK AND HELMET-MOUNTED CAMERAS ON COMBAT SORTIES IS APPROVED AND ENCOURAGED TO THE GREATEST EXTENT POSSIBLE.

8. OASD(PA) POC FOR *EMBEDDING* MEDIA IS MAJ TIM BLAIR, DSN 2271253, CMCL 703-697-1253, EMAIL TIMOTHY.BLAIR@OSD.MIL.

## APPENDICE V

Mutli-National Forces – Iraq (MNF-I)  
Combined Press Information Center  
International Zone, Baghdad, Iraq  
As of: 22 May 2008

### NEWS MEDIA GROUND RULES (IAW Change 3, DoD Directive 5122.5)

#### Ground Rules Agreement

The following is a listing of ground rules that have been developed to protect members of the Armed Services from the release of information that could potentially threaten their security or safety during combat operations. These ground rules recognize the inherent right of the media to cover combat operations and are in no way intended to prevent release of embarrassing, negative or derogatory information. During an operation, specific information on friendly force troop movements, tactical deployments, and dispositions that would jeopardize operational security or lives will not be reported. This would include unit designations, names of operations, and size of friendly forces involved, until released by the operational unit or Multi-ational Forces- Iraq.

Acceptance of these ground rules is an agreement between you and the granting commands. You agree to follow the ground rules and the command will provide support, access to service members, information, and other privileges. Violation of ground rules may result in the revocation of your credentials.

These ground rules apply to media reporting with MNF-I, to include Iraqi Security Forces under operational control of the Coalition.

- (1) All interviews with service members will be on the record unless otherwise stated by the designated PAO.
- (2) At MNF-I tactical or field locations and encampments, an escort may be required because of security, safety and mission requirements as determined by the host commander. Media will remain with military escorts and follow instructions regarding their activities at all times, until released.
- (3) Media must be physically fit and able to carry their own equipment/gear. If, in the opinion of the commander, a media representative is unable to withstand the rigorous conditions required to operate with the forward deployed forces, he/she will be medically evacuated out of the area.
- (4) Possession of weapons while *embedding* or reporting is not authorized. This includes any sharp objects that can be used as a weapon.
- (5) Possession or consumption of alcoholic beverages while *embedded* or reporting is not authorized.
- (6) Possession of pornographic material while *embedded* or reporting is not authorized.

(7) Filming of security badges is not authorized.

(8) While in transit to and from an embed or unit visit, the media cannot act in a news gathering capacity. Filming, interviewing or photographing on any installation or transportation assets is not authorized unless approved and escorted by a public affairs officer or authorized command representative responsible for that area.

1 of 3 Initial \_\_\_\_\_

(9) Reporting inside of the International Zone is not authorized without approval by CPIC and escort by authorized personnel, to include interviews, news gathering, filming and photographing.

(10) Media *pool* products will be made available to all accredited media (U.S. and others) on an equitable, no-fee basis. Media *pool* coordinators and bureau chiefs will be responsible for distributing media *pool* products.

(11) Media will not be prohibited from covering casualties provided the following conditions are adhered to:

(a) Names, video, identifiable written/oral descriptions or identifiable photographs of wounded service members will not be released without the service member's prior written consent. If the service member later becomes a KIA, Rule 11(b) applies.

(b) DOD will release names of KIAs. In respect for family members, names or images clearly identifying individuals "killed in action" will not be released prior to notification of next of kin and in accordance with current legislation. Names of KIAs may be released after the DOD announcement has been made – journalists may check the DefenseLink.mil Web site for those announcements.

(12) Light discipline restrictions will be followed. No visible light source, including flash lights and television lights, will be used when operating with forces at night unless specifically approved by the on-scene commander.

(13) While covering an MNF-I unit, reporters may inadvertently be exposed to classified material. Security at the source is the primary method of maintaining operational security and is the responsibility of unit commanders. It is incumbent on the unit commander to identify to the reporter which material is classified. The media will adhere to the following guidelines to ensure operational security.

(a) Media who are inadvertently exposed to classified information during the process of covering stories shall be informed immediately by the chain of command of the restrictions on the use or disclosure of such classified material.

(b) Embargos may be imposed to protect operational security and future operations.

(c) If a reporter gains access to classified material, the media will ensure no classified information is inadvertently released.

(d) Disagreements shall be referred to the next level of command and editors for resolution.

(14) The following categories of information are not releasable by the media since the publication or broadcast of such information could jeopardize operations and endanger lives.

(a) Any specific numerical information on troop strength, aircraft, weapon systems, equipment or supplies to include amounts of ammunition or fuel moved. Unit size may be described as "company size" "multi-battalion," "naval task force," or "carrier battle group." Number or amount of equipment and supplies may be described in general terms such as "large," "small," or "many."

(b) Information that reveals details of future and/or ongoing operations.

(c) Information, photography or imagery that would reveal the specific location of military forces or show the level of security at military installations or encampments.

2 of 3 Initial \_\_\_\_\_

(d) Details of rules of engagement or force protection measures.

(e) Information on intelligence collection activities, including targets, methods and results.

(f) During an operation, specific information on friendly force troop movements, tactical deployments and dispositions, to include unit designations, names of operations, tactics and size of friendly forces involved, until released by the appropriate general officer level command.

(g) Location of mission aircraft points of origin, other than "land based" or "carrier based." Number and type of aircraft points of origin, other than "land based," "many," "few," "fighters" or "fixed wing."

(h) Information on effectiveness of enemy techniques, tactics and procedures including camouflage, cover, deception, targeting, direct and indirect fire, intelligence collection, security measures, electronic warfare and improvised explosive devices.

(i) Information on missing or downed aircraft or missing ships while search and rescue operations are planned or underway.

(j) Information on special operations units, to include their operations, methodology or tactics.

(k) Information on operational, tactical or support vulnerabilities that could be used against MNF-I and/or Iraqi Security Forces to include improvised explosive devices.

(l) No photographs or other visual media showing detainees' or prisoners' recognizable face, nametag or other identifying feature or item.

(m) No demeaning photographs or visual media will be taken of detainees in a manner that makes the individuals an object of public curiosity or subject to public ridicule.

(n) No interviews with detainees are authorized.

(o) Any tactics, techniques and procedures witnessed during operations unless released by a field grade commander, to include improvised explosive device (IED) defeating tactics, techniques and procedures.

(15) Additional guidelines and/or ground rules may be imposed by the local command to protect tactical security.

3 of 3 Initial \_\_\_\_\_

#### Agreement of Reimbursement

1. I understand that covering combat and other military operations may require that I be provided certain items not locally available or convenient due to combat conditions. These items may include, but are not limited to, meals, lodging and air travel into and within the theater of operations.
2. I agree to reimburse the Multi-National Force – Iraq (MNF-I) for any items it may provide me while I am in the area of operations (if deemed necessary).
3. I understand that my agreement to this statement is a condition of being credentialed to cover MNF-I Military operations and receiving assistance for that coverage.

Hold Harmless/Release From Liability Statement

1. I realize that covering security and security operations carries with it certain inherent risks to life, limb and equipment.

2. I recognize that MNF-I forces, in pursuing the successful accomplishment of their missions, cannot guarantee my personal safety or the safety of my equipment.

3. In my capacity as an authorized representative, I understand and agree that I, and the business, company or enterprise that I represent, will indemnify, defend, and hold harmless and release, acquit and forever discharge the MNF-I Forces of any liability for any injuries I may suffer or any damage to any equipment that may occur as a result of my presence in the Iraqi theater of operations.

Name \_\_\_\_\_

Job Title \_\_\_\_\_

Employer \_\_\_\_\_

I have read the aforementioned media ground rules and agree to abide by them. I also understand that violation of these ground rules may result in suspension or revocation of my MNF-I media credentials and expulsion from MNF-I operational areas and installations. I further understand that if I violate these terms, the media organization I am representing may be held accountable for my actions, which could include forfeiting the privilege of sponsoring media for MNF-I press credentials in the future.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

CPIC Staff \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

### Contrôle, dispositif et surveillance

- AGAMBEN, Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Paris, Éditions Payot&Rivages, coll. « Rivages poche/Petite bibliothèque », 2007.
- \_\_\_\_\_, *État d'exception, Homo sacer II*, 1, traduit de l'Italien par Joël Gayraud, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2003.
- \_\_\_\_\_, *Homo sacer, le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1995.
- AUMONT, Jacques, *L'image*, Paris, Nathan, coll. « Nathan-Université », 1990.
- BAUDRY, Jean-Louis, *L'effet-cinéma*, Paris, Albatros, coll. « Ça-Cinéma », 1978.
- \_\_\_\_\_, « Le dispositif : approches métapsychologiques de l'impression de réalité », *Communications*, n° 23, 1975, p. 56-72.
- BEAULIEU, Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Coll. « Mercure du Nord », 2005.
- BELIN, Emmanuel, *Une sociologie des espaces potentiels, logique dispositifiv et expérience ordinaire*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002.
- \_\_\_\_\_, « De la bienveillance dispositifiv (Extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe et Hugues Peeters) », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 245-259.
- BENTHAM, Jeremy, *Le panoptique précédé de l'Œil du pouvoir - un entretien avec Michel Foucault : Postface de Michelle Perrot*, Paris, Belfond, 1977.
- BERTEN, André, « Dispositif, médiation, créativité : petite généalogie », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 33-47.
- BIGO, Didier, « Le visa Schengen et le recours à la biométrie » in CRETTEZ, Xavier et PIAZZA, Pierre (dir.), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2006, pp. 237-267.
- BURROUGHS, William S., *Essais II*, trad. et présentés par Gérard-Georges Lemaire et Philippe Mikriammos, Paris, C. Bourgois, 1981.
- CEYHAN, Ayse et al., *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité [Cultures & Conflits, n°64, hiver 2006]*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- CEYHAN, Ayse, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie » in CUYHAN, Ayse et al., *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité [Cultures & Conflits, n°64, hiver 2006]*, Paris, L'Harmattan, 2007.

- CRETTEZ, Xavier et PIAZZA, Pierre (dir.), *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2006.
- DE GAUDEMAR, Jean-Paul, *L'ordre et la production. Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982.
- DE LA SALLE, Jean-Baptiste, *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*, Paris, Procure Générale, 1916.
- DELEUZE, Gilles, *Deux régimes de fous : textes et entretiens, 1975-1995*, Paris, Éditions de Minuit, 2003.
- \_\_\_\_\_, *Pourparlers*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.
- \_\_\_\_\_, *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1986.
- DELEUZE, Gilles et Félix GUATTARI, *L'Anti-Oedipe*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1972.
- \_\_\_\_\_, *Kafka : pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1975.
- \_\_\_\_\_, *Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1980.
- \_\_\_\_\_, *Rhizome : introduction*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.
- DELEUZE, Gilles et Claire PARNET, *Dialogues*, Paris, Flammarion, coll. « Dialogues », 1977.
- DREYFUS, Hubert L. et Paul, RABINOW, *Michel Foucault : un parcours philosophique avec un entretien et deux essais de Michel Foucault* ; traduit de l'anglais par Fabienne Durand-Bogaert, Paris, Gallimard, 1984.
- DROIT, Roger-Pol, *Michel Foucault : entretiens*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- DUBEY, Gérard, « La condition biométrique. Une approche socio-anthropologique des techniques d'identification biométrique », *Raisons politiques*, n°32, novembre 2008, pp. 9-33.
- \_\_\_\_\_, « Les deux corps de la biométrie », *Communications*, n°81, 2007, pp. 153-167.
- DUMÉZIL, Georges, *Mythe et épopée*, Paris, Gallimard, 1968.
- \_\_\_\_\_, *Mitra-Varuna : essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris, Gallimard, 1948.
- ERIBON, Didier, *Foucault et ses contemporains*, Paris, Fayard, 1994.
- \_\_\_\_\_, *Michel Foucault : 1926-1984*, Paris, Flammarion, 1991.
- EWALD, François, « Michel Foucault et la norme » in Luce Giard (dir.), *Michel Foucault : lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Million, 1992, pp. 201-221.
- FORTIER, Bruno, « Le camp et la forteresse inverse » in Michel Foucault et al., *Les machines à guérir*, Paris, Pierre Mardaga, 1979, pp. 45-49.
- FOUCAULT, Michel, *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.
- \_\_\_\_\_, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.
- \_\_\_\_\_, *Surveiller et punir : la naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- \_\_\_\_\_, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

- \_\_\_\_\_, *La volonté de savoir [Histoire de la sexualité 1]*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque des histoires », 1976.
- \_\_\_\_\_, *L'usage des plaisirs [Histoire de la sexualité 2]*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque des histoires », 1984a.
- \_\_\_\_\_, *Le souci de soi [Histoire de la sexualité 3]*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque des histoires », 1984b.
- \_\_\_\_\_, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1975-1976*, édition établie dans le cadre de l'Association pour le Centre Michel Foucault, sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana par Mauro Bertani et Alessandro Fontana, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 1997.
- \_\_\_\_\_, *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana par Michel Senellart, « Hautes études », Paris, Gallimard/Seuil, 2004a.
- \_\_\_\_\_, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana par Michel Senellart, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004b.
- \_\_\_\_\_, *Dits et écrits I : 1954-1975*, édition établie sous la direction de Daniel Defert et François Ewald avec la collaboration de Jacques Lagrange, Paris, Quarto-Gallimard, 2001.
- \_\_\_\_\_, *Dits et écrits II : 1976-1988*, édition établie sous la direction de Daniel Defert et François Ewald avec la collaboration de Jacques Lagrange, Paris, Quarto-Gallimard, 2001.
- \_\_\_\_\_, « La maison des fous », *Dits et Écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001a, pp. 1561-1566.
- \_\_\_\_\_, « Interview de Michel Foucault », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001b, pp. 1475-1486.
- \_\_\_\_\_, « Des supplices aux cellules », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001c, pp. 1584-1588.
- \_\_\_\_\_, « La prison vue par un philosophe français », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001d, pp. 1593-1599.
- \_\_\_\_\_, « Entretien sur la prison : le livre et sa méthode », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001e, pp. 1608-1621.
- \_\_\_\_\_, « La politique de la santé au XVIIe siècle », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001f, pp. 13-27.
- \_\_\_\_\_, « La scène de la philosophie », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001g, pp. 571-595.
- \_\_\_\_\_, « Pouvoir et corps », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001h, pp. 1622-1628.
- \_\_\_\_\_, « Cours du 7 janvier 1976 », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001i, pp. 161-174.
- \_\_\_\_\_, « L'incorporation de l'hôpital dans la technologie moderne », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001j, pp. 508-521.

- \_\_\_\_\_, « Les mailles du pouvoir », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001k, pp. 1001-1020.
- \_\_\_\_\_, « L'extension sociale de la norme », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001l, pp. 74-79.
- \_\_\_\_\_, « Cours du 14 janvier 1976 », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001m, pp. 175-189.
- \_\_\_\_\_, « L'œil du pouvoir », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001n, pp. 190-207.
- \_\_\_\_\_, « À propos de l'enfermement pénitentiaire », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001o, pp. 1303-1313.
- \_\_\_\_\_, « La société punitive », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001p, pp. 1324-1338.
- \_\_\_\_\_, « La vérité et les formes juridiques », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001q, pp. 1406-1514.
- \_\_\_\_\_, « Radioscopie de Michel Foucault », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001r, pp. 1651-1670.
- \_\_\_\_\_, « Le jeu de Michel Foucault », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001s, pp. 298-329.
- \_\_\_\_\_, « Les problèmes de la culture. Un débat Foucault-Pretei », *Dits et écrits I : 1954-1975*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001t, pp. 1237-1248.
- \_\_\_\_\_, « Le retour de la morale », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001u, pp. 1515-1526.
- \_\_\_\_\_, « Dialogue sur le pouvoir », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001v, pp. 464-477.
- \_\_\_\_\_, « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001w, pp. 1527-1548.
- \_\_\_\_\_, « Non au sexe roi », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001x, pp. 256-269.
- \_\_\_\_\_, « Pouvoirs et stratégies », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001y, pp. 418-428.
- \_\_\_\_\_, « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001z, pp. 625-635.
- \_\_\_\_\_, « Michel Foucault, une interview : sexe, pouvoir et la politique de l'identité », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001a1, pp. 1554-1565.
- \_\_\_\_\_, « La naissance de la médecine sociale », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001b1, pp. 207-228.
- \_\_\_\_\_, « "Omnes et singulatim" : vers une critique de la raison politique », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001c1, pp. 953-980.
- \_\_\_\_\_, « Sexualité et solitude », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001d1, pp. 987-997.

- \_\_\_\_\_, « Michel Foucault : la sécurité et l'État », *Dits et Écrits II : 1976-1988*, Paris, Quarto-Gallimard, 2001e1, pp. 383-388.
- FOUCAULT, Michel et al., *Les machines à guérir*, Paris, Pierre Mardaga, 1979.
- GAUTIER, Claude « A propos du gouvernement des conduites chez Foucault : quelques pistes de lecture » in CHEVALLIER, Jacques (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie », 1996, pp. 19-44.
- GIARD, Luce (dir.), *Michel Foucault : lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Million, 1992.
- HALIMI, Serge, « Médias et "insécurité" », *Manière de voir* [Le Monde diplomatique], n°56, mars-avril 2001, pp. 64-65.
- HARDT, Michel et Antonio NEGRI, *Multitude : guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Nicolas Guilhot, Montréal : Boréal, 2004.
- \_\_\_\_\_, *Empire*, traduit de l'américain par Denis-Armand Canal, Paris, Exils, 2000.
- HARDT, Michael, « La société mondiale de contrôle » in Éric ALLIEZ (dir.), *Gilles Deleuze : une vie philosophique. Rencontres internationales, Rio de Janeiro, Sao Paulo, 10-14 juin 1996*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance, Coll. « Les empêcheurs de penser en rond », 1998.
- \_\_\_\_\_, « The Withering of Civil Society », *Social Text* 45, vol. 14, n°4, Winter 1995.
- HATCHUEL, Armand et al., *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. « Sciences de l'administration », 2005.
- HEILMANN, Eric, André VITALIS avec la participation de Béatrice VENDAUD, *Nouvelles technologies, nouvelles régulations?* [Rapport de recherche], Strasbourg, France : Université Louis-Pasteur, Groupe d'étude et de recherche sur la science ; Bordeaux, France : Université de Bordeaux III, Centre d'étude des médias mai 1996.
- HELLER, Thomas (dir.), *Organisation, dispositif, sujet : quelle approche critique de l'organisation post-disciplinaire?*, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 3, coll. « Études de communication [n° 28] », 2005.
- HERMÈS, N°25, *Le dispositif : entre usage et concept*, Paris, Éditions du CNRS, 1999.
- HERT, Philippe, « Internet comme dispositif hétérotopique », *Hermès* N°25, *Le dispositif : entre usage et concept*, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 93-107.
- HERMÈS, N°38, *Les sciences de l'information et de la communication, Savoirs et pouvoirs*, Paris, CNRS Éditions, 2004.
- LEGRAND, Stéphane, *Les normes chez Foucault*, Paris, PUF, 2007.
- LE BLANC, Guillaume, *La pensée Foucault*, Paris, Ellipses, coll. « Philo », 2006.

- LOCHARD, Guy, « Parcours d'un concept dans les études télévisuelles », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 143-151.
- LYON, David, *The Electronic Eye: The Rise of the Surveillance Society*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.
- LYOTARD, Jean-François, *Des dispositifs pulsionnels*, Paris, Christian Bourgois, 1980.
- MACHEREY, Pierre, « Pour une histoire naturelle des normes », in Georges Canguilhem [Association pour le Centre Michel Foucault], *Michel Foucault philosophe : rencontre internationale, Paris, 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Seuil, coll. « Travaux », 1989, pp. 203-221.
- MATTELART, Armand, *La globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2007.
- \_\_\_\_\_, « Société de la connaissance, société de l'information, société de contrôle » in CEYHAN, Ayse et al., *Identifier et surveiller : les technologies de sécurité [Cultures & Conflits, n°64, hiver 2006]*, Paris, L'Harmattan, 2007b, pp. 167-183.
- \_\_\_\_\_, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, 1992.
- MEUNIER, Jean-Pierre, « Dispositif et théories de la communication », dans Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer, *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 83-91.
- MEYET, Sylvain, Marie-Cécile NAVES et Thomas RIBEMONT (dir.), *Travailler avec Foucault : retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers politiques », 2005.
- NEL, Noël, « Le débat télévisé : méthodologie et pédagogie », *Pratiques*, n°37, 1983, pp. 91-106.
- \_\_\_\_\_, *Le débat télévisé*, Paris, Armand Colin, coll. « Cinéma et audiovisuel », 1990.
- \_\_\_\_\_, « Les dispositifs télévisuels » dans Jérôme BOURDON et François JOST (dir.), *Penser la télévision, Actes du colloque de Cerisy*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias-Recherches », 1998, pp. 59-73.
- NOIREIL, Gérard (dir.), *L'identification : genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », 2007.
- PEETERS Hugues et Philippe Charlier, « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 15-23.
- PERAYA, Daniel. « Vers les campus virtuels. Principes et fondements techno-sémiopragmatiques des dispositifs de formation virtuels », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 153-168.
- SCHAEFFER, Pierre, *Machines à communiquer 2, Pouvoir et communication*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.

- SEHELLART, Michel, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, coll. « Des travaux », 1995.
- VERHAEGEN, Philippe, « Les dispositifs techno-sémitiques : signes ou objets ? », *Hermès* N°25, Le dispositif : entre usage et concept, Paris, Éditions du CNRS, 1999, pp. 111-121.
- VÉRON, Eliséo, « Il est là, je le vois, il me parle », *Communication* [Énonciation et cinéma], n°38, 1983.
- VIGARELLO, Georges, « Mécanique, corps, incorporel » in Luce Giard (dir.), *Michel Foucault : lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Million, 1992, pp.195-200.
- VIRILIO, Paul, *Stratégie de la déception*, Paris, Galilée, 1999.
- \_\_\_\_\_, *La bombe informatique*, Paris Galilée, 1998.
- \_\_\_\_\_, *La vitesse et libération*, Paris, Galilée, 1995.
- \_\_\_\_\_, *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 1993.
- \_\_\_\_\_, *L'écran du désert*, Paris, Galilée, 1991.
- \_\_\_\_\_, *Vitesse et politique*, Paris, Galilée, 1977.
- WEBER, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Librairie Plon, 1965.
- WINNICOTT, Donald W., *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, traduit de l'anglais par Claude Monod et J.B. Pontalis, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'Inconscient », 1975.
- ZELIZER, Barbie et STUART Allan (dir.), *Journalism after September 11*, Routledge, London, 2002.

#### Médias

- ALTERMAN, Eric, *What Liberal Media? : The Truth about Bias and the News*, New York, Basic Books, 2003.
- GOLDBERG, Bernard, *Bias : a CBS Insider Exposes how the Media Distort the News*, Washington, DC, Regnery Publishing, 2002.

#### Médias et guerre en Irak

- ADAY, Sean, « The Real War Will Never Get on Television. An Analysis of Casualty Imagery in American Television Coverage of the Iraq War ». Paper presented to the annual meeting of the International Studies Association, Montréal, Canada, 18-20 mars 2004
- ALLAN, Stuart and Barbie Zelizer (dir.), *Reporting War: Journalism in Wartime*, New York, Routledge, 2004.
- ARBOIT, Gérald et Michel MATHIEN (dir.), *La Guerre en Irak : les médias et les conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, coll. « Médias, Sociétés et Relations Internationales », 2006.

- ARLINGTON NATIONAL CEMETERY, « Next of Kin Notification », 17 avril 2003. <http://www.arlingtoncemetery.net/noknotification-process.htm>.
- ARNOW, Pat « From Self-Censorship to Official Censorship », *Extra*, mars/avril 2007.  
<http://www.fair.org/index.php?page=3095>
- BAKER, Peter, « Inside View », *American Journalism Review*, vol. 25, mai 2003, pp. 35-39.
- CFR [COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS], *Embedded Journalists in Iraq: Reality TV or Desert Mirage?*, 29 juillet, 2003.  
<http://www.cfr.org/publication.html?id=6189>
- CHARON, Jean-Marie et Arnaud MERCIER, *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS Communication », 2004.
- CLARKE, Torie, *Lipstick on a Pig. Winning in the No-Spin Era by Someone Who Knows the Game*, New York, Free Press, 2006.
- \_\_\_\_\_, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 14 janvier 2003a.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1259>
- \_\_\_\_\_, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 27 février 2003b.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1962>
- \_\_\_\_\_, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 19 mars 2003c.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2080>
- \_\_\_\_\_, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 22 novembre 2002a.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>
- \_\_\_\_\_, « ASD PA Clarke Meeting with Bureau Chiefs », *DoD News Transcript*, 1er novembre 2002b.  
<http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=3325>
- COMBELLES SIEGEL, Pascale, « Le Pentagone, les médias, l'opinion publique et le système d'*embedding* pendant la guerre en Irak », *Défense Nationale*, juillet 2004, pp. 80-92.
- DILLOW, Gordon, « Grants and Pogues : The *Embedded Life* », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n°1, mai/juin 2003, pp. 32-33.
- DoD [DEPARTMENT OF DEFENSE], « *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments in the U.S. Central Commands (Centcom) Area Of Responsibility (AOR)* », 10 février 2003.  
<http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>
- \_\_\_\_\_, « *Release, Indemnification, Hold Harmless Agreement and Agreement Not to Sue* », février 2003.

- <http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/D20030210embed.pdf>
- DONVAN, John, « For the Unilaterals, No Neutral Ground », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n°1, mai/juin 2003, pp. 35-36.
- FAHMY, S. et T. JOHNSON, « “How We Performed”: *Embedded Journalists’ Attitudes & Perceptions Towards Covering The Iraq War* », *Journalism & Mass Communication Quarterly*, vol. 82, n°2, 2005, pp. 301-317.
- FRAU-MEIGS, Divina, « L’effet Fox contre l’effet CNN : le journalisme américain entre surveillance et propagande » in CHARON, Jean-Marie et Arnaud MERCIER, *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS Communication », 2004, pp. 188-197.
- FLOURNOY, Eli, « Satellite Newsgathering Crosses the Digital Divide », *Online Journal of Space Communication*, n°5, automne 2003.
- GARDINER, Sam, « Truth from These Podia. Summary of a Study of Strategic Influence, Perception Management, Strategic Information Warfare and Strategic Psychological Operations in Gulf II », 8 octobre 2003. <http://www.prwatch.org/documents/truth.pdf>
- HIEBERT, Ray Eldon « Public Relations and Propaganda in Framing the Iraq War : a Preliminary Review », *Public Relations Review*, n°29, 2003, pp. 243-255.
- INTERNATIONAL FEDERATION OF JOURNALISTS, « Justice Denied on The Road to Bagdad : Safety of Journalists and the Killing of Media Staff During the Iraq War », octobre 2003, pp. 1-46.
- JONES, Charles, *Red, White or Yellow ? The Media and the Military at War in Iraq*, Mechanisburg, Stackpole Books, 2008.
- KAMALIPOUR, Yahya R. and Nancy, SNOW (dir.), *War, Media, and Propaganda : a Global Perspective*, Lanham, Maryland ; Oxford, Rowman & Littlefield, 2004.
- KATOVSKY, Bill et Timothy CARLSON, *Embedded : the Media at War in Iraq*, Guilford, Connecticut, Lyons Press, 2003.
- LAMLOUM, Oifa (dir.), *Irak : les médias en guerre*, Paris, Sindbad/Actes Sud, coll. « L’Actuel », 2003.
- LAURENCE, John, « There’s Gerardo, Then There Are the Rest of Us », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n°1, mai/juin 2003, pp. 41-42.
- LE SOMMIER, Régis, *L’Irak n’existe plus*, Paris, Les éditions du Toucan, 2008.
- LEWIS, Justin et al., *Shoot First and Ask Questions Later, 2006. Media Coverage of the 2003 Iraq War*, New York, Peter Lang, 2006.
- MARTHOZ, Jean-PAUL, « La presse américaine soumise au test de loyauté patriotique » in LITS, Marc (dir.), *Du 11 septembre à la riposte. Les débuts d’une nouvelle guerre médiatique*, collection « Médias Recherches », Bruxelles, De Boeck, 2004, pp. 33-40.

- \_\_\_\_\_, « États-Unis : face au marketing de guerre, une presse sommée de s'aligner », in LAMLOUM Olfa (dir.), *Irak : les médias en guerre*, Paris, Sindbad/Actes Sud, coll. « L'Actuel », 2003, pp. 19-63.
- MARTZ, Ron, « Crossing the Journalistic Divide » in KATOVSKY, Bill et Timothy CARLSON, *Embedded : the Media at War in Iraq*, Guilford, Connecticut, Lyons Press, 2003, pp. 357-369.
- MASSING, Micheal, « The High Price of an Unforgiving War », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n°1, mai/juin 2003, pp. 33-35.
- \_\_\_\_\_, « The Bombing of Al-Jazeera », *Columbia Journalism Review*, vol. 42, n°1, mai/juin, 2003, p. 37.
- MCCORMICK TRIBUNE FOUNDATION, *The Military-Media Relationship 2005. How the Armed Forces, Journalists and the Public View Coverage of Military Conflict*, Chicago, McCormick Tribune Foundation, McCormick Tribune Conferences series, 2005.
- MERCIER, Arnaud, « Médias, relations publiques et guerres. Les opinions publiques comme enjeu » in ARBOIT, Gérald et Michel MATHIEN (dir.), *La Guerre en Irak : les médias et les conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, coll. « Médias, Sociétés et Relations Internationales », 2006, pp. 47-66.
- MERCIER, Arnaud, « Guerres et médias : permanences et mutations », *Raisons politiques*, n°13, février 2004, pp. 97-109.
- MILLER David (dir.), *Tell me lies. Propaganda and Media Distorsions in the Attack on Iraq*, London, Pluto Press, 2004a.
- \_\_\_\_\_, « Information Dominance : The Philosophy of Total Propaganda Control » in KAMALIPOUR Yahya R. and Nancy SNOW (dir.), *War, Media, and Propaganda : a Global Perspective*, Lanham, Maryland ; Oxford, Rowman & Littlefield, 2004b, pp. 7-16.
- MILLER Laura, John STAUBER et Sheldon RAMPTON, « War is Sell », in MILLER David (dir.), *Tell me lies. Propaganda and Media Distorsions in the Attack on Iraq*, London, Pluto Press, 2004, pp. 41-51.
- MOLINO, « Briefing on Casualty Notification », *DoD News Transcript*, 26 mars 2003.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2149>
- PEJ [PROJECT FOR EXCELLENCE IN JOURNALISM], *Embedded Reporters: What are Americans Getting?*, 2 avril 2003.  
<http://www.journalism.org/node/211>
- RAMPTON, Sheldon et John STAUBER, *Une arme de persuasion massive. De la propagande dans la guerre de Bush en Irak*, traduit de l'anglais par Jean-Yves Loes, Paris, Le Pré des Clercs, 2003.
- ROTH, Andrew et al., « Covering War's Victims. A Content Analysis of Iraq and Afghanistan War Photographs in the New York Times and the San Francisco Chronicle », in PHILLIPS, Peter (dir.), *Censored 2008: The Top 25*

- Censored Stories of 2006-07*, New York, Seven Stories Press, 2007, pp. 253-271.
- RUTHERFORD, Paul, *Weapons of Mass Persuasion. Marketing the War against Iraq*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.
- SARMAH, Satta, « Bloggers Enraged by *Times* Images of Soldier's Death », *Columbia Journalism Review*, 01 février 2007.
- SEIB, Philip, *Beyond the Front Lines : How the News Media Cover a World Shaped by War*, New York, Palgrave Macmillan, 2004.
- SHAFER, Jack, « Embeds and Unilaterals. The Press Dun Good in Iraq. But They Could Have Dun Better », *Slate*, 1<sup>er</sup> mai 2003.  
<http://www.slate.com/id/2082412/>
- SHARKEY, Jacqueline E., « The Television War », *American Journalism Review*, vol. 25, n°4, mai 2003, pp. 18-27.
- SHEPARD, Alicia C., *Narrowing the Gap: Military, Media and the Iraq War*, Chicago, McCormick Tribune Foundation, Cantigny Conference Series, 2004.
- SYLVESTER, Judith et Suzanne HUFFMAN, *Reporting from the Front : the Media and the Military*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, 2005.
- THE BROOKINGS INSTITUTION [Brookings Iraq Series], *Assessing Media Coverage Of The War In Iraq: Press Reports, Pentagon Rules, And Lessons For The Future*, 17 juin 2003.
- THIRD INFANTRY DIVISION (MECHANIZED) AFTER ACTION REPORT OPERATION IRAQI FREEDOM, juillet 2003.
- TUMBER, Howard et Terry PALMER, *Media at War. The Iraq Crisis*, London, Sage Publications, 2004.
- WHITMAN, Bryan, « The Birth of *Embedding* as Pentagon War Policy » in KATOVSKY, Bill et Timothy CARLSON, *Embedded : the Media at War in Iraq*, Guilford, Connecticut, Lyons Press, 2003, pp. 203-208.
- \_\_\_\_\_, « DASD PA Whitman Interview with Dick Gordon of The Connection, NPR », *DoD News Transcript*, 4 mars 2003a.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=1995>
- \_\_\_\_\_, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with Egyptian TV », *DoD News Transcript*, 14 avril 2003b.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2399>
- \_\_\_\_\_, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with Fox News Channel », *DoD News Transcript*, 17 avril 2003c.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2457>
- \_\_\_\_\_, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with the Christian Science Monitor », *DoD News Transcript*, 18 avril 2003d.  
<http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2476>
- \_\_\_\_\_, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with BBC TV », *DoD News Transcript*, 18 avril 2003e.

- <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2471>  
 \_\_\_\_\_, « Deputy Assistant Secretary Whitman Interview with NPR », *DoD News Transcript*, 25 avril 2003f.
- <http://www.defenselink.mil/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2505>  
 WORKMAN, Paul, « Embedded Journalists versus “Unilateral” Reporters », *CBC News Online*, 7 avril 2003.  
[http://www.cbc.ca/news/iraq/canada/correspondents\\_workman030407.html](http://www.cbc.ca/news/iraq/canada/correspondents_workman030407.html)
- WRIGHT, Richard K., *Assessment of the DoD Embedded Media Program*, Institute for Defense Analyses, Joint Advanced Warfighting Program, Septembre 2004.
- ZEWÉ, Charles, « Infoganda in Uniform », *Nieman Reports*, automne, 2004, 78-80.

#### Médias et guerres

- ALLARD, Kenneth, *Somalia Operation: Lessons Learned*, Washington, D.C., National Defence University Press, 1995.
- ANDERSON, David A. « Freedom of the Press in Wartime », *University of Colorado Law Review*, vol. 77, n°1, hiver 2006, p. 49-99.
- ANDREWS, J. Culter, *The South Reports the Civil War*, Princeton, University of Princeton Press, 1970.
- \_\_\_\_\_, *The North Reports the Civil War*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1955.
- ARONSON, James, *The Press and the Cold War*, Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1970.
- AUKOFER Frank et William P. LAWRENCE, *America's Team : The Odd Couple, A Report on The Relationship Between the Media and The Military*, The Freedom Forum First Amendment Center, Vanderbilt University, 1995.
- BADSEY, Stephen, « The Falklands Conflict as a Media War » in Stephen, BADSEY, Robin HAVERS et Mark J. GROVE (dir.), *The Falklands Conflict Twenty Years On: Lessons For The Future*, Abingdon Frank Cass, 2005.
- BAKER, Peter, « On Their Own » [Letter from Afghanistan], *American Journalism Review*, vol. 24, n°4, may 2002, pp. 32-37.
- BAROODY, Judith Raine, *Media Access and the Military : the Case of the Gulf War*, Lanham, University Press of America, 1998.
- BEAUREGARD, Claude, « L'image de la guerre au XX<sup>e</sup> siècle » in BEAUREGARD, Claude, Alain CANUEL et Jérôme COUTARD, *Les médias et la guerre. De 1914 au World Trade Center*, Montréal, Éditions du Méridien, 2002, pp. 103-154.
- BEAUREGARD, Claude et Catherine SAOUTER, *Conflits contemporains et médias*, Montréal, XYZ, coll. « Documents », 1997.
- BEAUREGARD, Claude, Alain CANUEL et Jérôme COUTARD, *Les médias et la guerre, de 1914 au World Trade Center*, Montréal, Méridien, 2002.

- BEAUREGARD, Claude, Alain CANUEL et Jérôme COUTARD, *Les médias et la guerre. De 1914 au World Trade Center*, Montréal, Éditions du Méridien, 2002.
- BELKNAP, Margaret H., « *The CNN Effect: Strategic Enabler or Operational Risk?* », *Parameters*, vol. 32, 2002, pp. 100-114.
- BENNETT, W. Lance, « Opération *Perfect Storm* : la presse et la guerre en Irak » in CHARON, Jean-Marie et Arnaud MERCIER, *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS Communication », 2004, pp. 61-72.
- \_\_\_\_\_, « Toward a Theory of Press-State Relations in the United States », *Journal of Communication*, vol. 40, 1990, pp. 103-125.
- BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES CANADA, RG 36, vol. 15, dossier 8-36, Invasion of Europe Press Arrangements for forthcoming operations.
- BIZIMANA, Aimé-Jules, « Le Canada et la Grande Guerre : les nouvelles du front », *Bulletin d'histoire politique* [dossier spécial sur la Première Guerre mondiale], vol. 17, n°2, hiver 2009, pp. 21-43.
- \_\_\_\_\_, *De Marcel Ouimet à René Lévesque : les correspondants de guerre canadiens-français durant la Deuxième Guerre mondiale*, Montréal, VLB Éditeur, collection « Études québécoises », 2007.
- \_\_\_\_\_, « Les risques du journalisme dans les conflits armés », *Communication*, vol. 25, n°1, automne 2006, pp. 84-110.
- BOOT, William, « *The Pool* », *Columbia Journalism Review*, vol. 30, n°1, may/june 1991, pp. 24-27.
- BOYDSTON, Michelle D., « Press Censorship and Access Restrictions during the Persian Gulf War: A First Amendment Analysis », *Loyola of Los Angeles Law Review*, vol. 25, 1992, pp. 1073-1106.
- BRAESTRUP, Peter, *Big Story. How the American Press and Television Reported and Interpreted the Crisis of Tet 1968 in Vietnam and Washington*, Novato, Presidio, 1994.
- \_\_\_\_\_, *Battles Lines. Report of the Twentieth Century Fund Task Force on the Military and Media*, New York, Priority Press Publications, 1985.
- BROADBENT, Lucinda et al., *War and Peace News*, Glasgow University Media Group, Milton Keynes, Philadelphia, Open University Press, 1985.
- BROWN, Charles H., *The Correspondents' War. Journalists in the Spanish-American War*, New York, Charles Scribner's Sons, 1967.
- \_\_\_\_\_, « Press Censorship in the Spanish-American War », *Journalism Quarterly*, vol. 42, n°4, 1965, pp. 581-590.
- BROWN, James B., « Media Access to the Battlefield », *Military Review*, July 1992, pp. 10-20.
- BROWNE, Malcolm, « Viet Nam Reporting : Three Years of Crisis », *Columbia Journalism Review*, vol.3, n°3, fall 1964, pp. 4-9.

- BULLARD, F. Lauriston, *Famous War Correspondents*, Boston, Little, Brown and Co., 1914.
- BURCHETT, Wilfred G. (sous sa direction de George Burchett Et Nick Shimmin), *Memoirs of a Rebel Journalist: The Autobiography of Wilfred Burchett*, Sydney, University Of New South Wales Press, 2005.
- CARR, Damian P., *U.S. Army Public Affairs during Operation Uphold Democracy*, Master's Thesis, Fort Leavenworth, Kansas, 1996.
- CARRUTHERS, Susan, *The Media At War*, New York, St. Martin's Press, 2000.
- CASSELL, Paul G., « Restrictions on Press Coverage of Military Operations: The Right of Access, Grenada, and "Off-the-Record Wars" », *Georgetown Law Journal*, vol. 73, 1985, pp. 931-973.
- CHALIAND, Gérard (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique/guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992.
- CHARON, Jean-Marie et Arnaud MERCIER (dir.), *Armes de communication massive. Informations de guerre en IRAK : 1991-2003*, coll. « CNRS Communication », CNRS Éditions, Paris, 2004.
- CHOMSKY, Noam et Edward HERMAN, *Manufacturing Consent*, New York, Pantheon, 1988.
- CLARKE, Victoria, « Striking a Balance : Government's Needs Versus Those of the Media » [Pentagon and Press], *Columbia Journalism Review*, vol. 41, n°3, september/october 2002, pp. 72-73.
- \_\_\_\_\_, *Media Coverage Issues* [Letter to Bureau Chiefs], 6 décembre 2001.
- COLE, Ronald H., *Operation Urgent Fury, Grenada*, Joint History Office, Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff, Washington, D.C., 1997.
- collection « Médias Recherches », Bruxelles, De Boeck, 2004, pp. 19-26.
- COLLIER, Richard, *The Warcos : The War Correspondents View Of The World War Two*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1989.
- COMBELLES-SIEGEL, Pascale, « Le Pentagone, les médias, l'opinion publique et le système d'embedding pendant la guerre en Irak », *Défense nationale*, juillet 2004, pp. 80-92.
- \_\_\_\_\_, *The Troubled Path to the Pentagon's Rules on Media Access to the Battlefield : Grenada to Today*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, 1996.
- \_\_\_\_\_, « Militaires et journalistes dans l'après-guerre du Golfe : une perspective américaine » in *Les manipulations de l'image et du son Rencontres Internationales MEDIA-DEFENSE 95- IMAGINA*, Paris, Hachette, 1996.
- \_\_\_\_\_, « Operation Just Cause : A Military-Media Fiasco », *Military Review*, may-june 1995, pp. 77-85.
- COOK, Joel, *The Siege of Richmond: a Narrative of the Military Operations of Major-General George B. McClellan during the Months of May and June, 1862*, Philadelphia, G.W. Childs, 1862.

- COOPER, Stephen D., « Press Controls in Wartime : The Legal, Historical, and Institutional Context, *American Communication Journal*, Vol. 6, N°4, Summer 2003.
- COPELAND, Fayette, *Kendall of the Picayune*, Norman, University of Oklahoma Press, 1943.
- CREELMAN, James, *On the Great Highway. The Wanderings and Adventures of a Special Correspondent*, Boston, Lothrop, 1901.
- CROUNSE, Lorenzo Livingston, « The Army Correspondent », *Harper's New Monthly Magazine*, vol. 27, n°161, october 1883, pp. 627-634.
- CROZIER, Emmet, *American Reporters on the Western Front 1914-1918*, New York, Oxford University Press, 1959.
- CULBERT, David, Richard WOOD et Lawrence H. SUID (dir.), *Film and Propaganda in America : a Documentary History*, New York, Greenwood Press, 1990.
- DAVIS, Elmer and Byron PRICE, *War Information and Censorship*, Washington D.C., American Council on Public Affairs, 1943.
- DAVIS, Elmer, *The History of the New York Times*, New York, New York Times, 1921.
- DAVIS, Richard Harding, *The Notes of a War Correspondent*, New York, Charles Scribner's Sons, 1910.
- \_\_\_\_\_, « Our War Correspondents in Cuba and Puerto Rico », *Harper's New Monthly Magazine*, vol. 98, Issue 583, December 1898, pp. 938-948.
- DAWSON, John D'Arcy, *La campagne de Tunisie*, traduction d'Albert Frédéric, Bruxelles, Éditions Universitaires Les Presses de Belgique, 1945.
- DE LA BROSSE Renaud, « La couverture médiatique de la guerre du Kosovo ou le journalisme impossible », *Les Cahiers du journalisme*, n°7, juin 2000, pp. 196-210.
- DESMOND Robert W., *Tides of War World News Reporting 1931-1945*, Iowa City, University of Iowa Press, 1984.
- \_\_\_\_\_, *Windows on the World : The Information Process in A Changing Society 1990-1920*, Iowa City, University of Iowa Press, 1980.
- \_\_\_\_\_, *The information Process. World News Reporting To the Twentieth Century*, Iowa City, University of Iowa Press, 1978.
- DOAN, Edward N., « Organization and Operation of the Office of Censorship », *Journalism Quarterly*, vol. 21, september 1944, pp. 200-216.
- DU BOFF, Richard B., « The Rise of Communications Regulation: The Telegraph Industry, 1844-1880 », *Journal of Communication*, vol. 34, n°3, summer 1984, pp. 52-66.
- \_\_\_\_\_, « Business Demand and the Development of the Telegraph in the United States, 1844-1860 », *The Business History Review*, vol. 54, hiver 1980, pp. 459-479.

- EASTON, Nina J., « Blacked Out », *American Journalism Review*, vol. 24, n°2, march 2002, pp. 36-40.
- ELDRIDGE, John (dir.), *Getting the Message News*, New York, Routledge, 1993.
- EMERY, Edwin et Michael EMERY, *The Press and America. An Interpretive History of the Mass Media*, 5<sup>e</sup> édition, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall, 1984.
- EMERY, Edwin, « The Press in the Vietnam Quagmire », *Journalism Quarterly*, vol. 48, winter 1971, pp. 619-626.
- EMERY, Michael, *On the Front Lines : Following America's Foreign Correspondents Across the Twentieth Century*, Washington, DC, American University Press, 1995.
- ENTMAN, Robert, « Framing US Coverage of International News », *Journal of Communication*, vol. 41, 1991, pp. 6-27.
- EVERETTE, E. Dennis et al., *The Media at War : the Press and the Persian Gulf Conflict : a Report of the Gannett Foundation*, New York City, Gannett Foundation Media Center/A Gannett Foundation Program at Columbia University, 1991.
- FM 100-6, *Information Operations*, Headquarters, Department of the Army, août 1996.
- FORREST, Wilbur, *Behind The Front Page. Stories Of Newspaper Stories In The Making*, New York, London, D. Appleton-Century Company, 1934.
- FURNEAUX, Rupert, *The First War Correspondent, William Howard Russell of The Times*, London, Cassel, 1944.
- GABRIEL, Ralph H., « American Experience with Military Government », *The American Historical Review*, vol. 49, n°4, july 1944, pp. 630-643.
- GILBOA, Eytan, « Global Television News and Foreign Policy: Debating the CNN Effect », *International Studies Perspectives*, vol. 6, 2005a, pp. 325-341.
- \_\_\_\_\_, « The CNN Effect: The Search for a Communication Theory of International Relations », *Political Communication*, vol. 22, n°1, 2005b, pp. 27-44.
- GOCIC, Goran, « Symbolic Warfare: Nato versus the Serbian Media » in HAMMOND, Philip et Edward S. HERMAN (dir.), *Degraded Capability. The Media and the Kosovo Crisis*, London, Pluto Press, 2000, pp. 88-93.
- GOLDSMITH, Adolph O., « Reporting the Civil War: Union Army Press Relations », *Journalism Quarterly*, vol. 33, 1956, pp. 478-487.
- GOTTSCHALK, Jack A., « Consistent with Security...A History of American Military Press Censorship », *Communications and Law*, vol. 5, summer 1983, pp. 35-52.
- HALBERSTAM, David, *Le pouvoir est là*, trad. de l'américain par Denise Meunier, Paris, Fayard, 1980.
- HALBERT, Sherill, « The Suspension of the Writ of Habeas Corpus by President Lincoln », *American Journal of Legal History*, vol. 2, april 1958, pp. 95-116.

- HALLIN, Daniel C., *The Uncensored War The Media and Vietnam*, New York, Oxford University Press, 1986.
- HAMMOND, Philip et Edward S. HERMAN (dir.), *Degraded Capability. The Media and the Kosovo Crisis*, London, Pluto Press, 2000.
- HAMMOND, William M., « The Army and Public Affairs. A Glance Back », in MATTHEWS, Lloyd J. (dir.), *Newsmen and National Defense. Is Conflict Inevitable?*, Washington, Brassey's US, 1991.
- \_\_\_\_\_, *Public Affairs: The Military and the Media, 1962-1978*, Washington, D.C., Center of Military History, United States Army, 1988.
- HARRIS, Robert, *Gotcha! The Media, the Government and the Falklands Crisis*, London, Faber and Faber, 1983.
- HEDGES, Chris, « The Unilaterals », *Columbia Journalism Review*, vol. 30, n°1, may/june 1991, pp. 27-29.
- HESS, Stephen et Marvin KALB (dir.), *The Media and the War on Terrorism*, Washington, D.C., Brookings Institution Press, 2003.
- HICKEY, Neil, « Access Denied : Pentagon's War Reporting Rules Are Toughest Ever », *Columbia Journalism Review*, january/february 2002, pp. 26-31.
- HIGGINS, Marguerite, *War in Korea. The Report of a Woman Combat Correspondent*, New York, Doubleday & Company, 1951.
- HOFFMAN, Fred S., *Review of Panama Pool Deployment, December 1989*, Mars 1990.
- HOHENBERG, John, *Foreign Correspondence. The Great Reporters and Their Times*, 2<sup>e</sup> édition, Syracuse, Syracuse University Press, 1995.
- HOMONOFF, Howard, « The First Amendment and National Security: The Constitutionality of Press Censorship and Access Denial in Military Operations », *Journal of International Law and Politics*, vol. 17, hiver 1985, pp. 369-405. [http://www.ohio.edu/ohiotoday/fall02/features/front\\_line.html](http://www.ohio.edu/ohiotoday/fall02/features/front_line.html)
- HUGHES, Mark [Major, United States Marines Corps], « Words at War: Reflections of a Marine Public Affairs Officer in the Persian Gulf », *Government Information Quarterly*, 1992, vol. 9, n°4, pp. 431-471.
- HUNTZICKER, William E., « Picturing the News: Frank Leslie and the Origins of American Pictorial Journalism » in SACHSMAN, David B., S. Kittrell RUSHING et Debra Redin VAN TUYLL (dir.) avec Ryan P. BURKHOLDER, *The Civil War and the Press*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2000, [1995], pp. 309-324.
- JAKOBSEN, Peter Viggo, « Focus on the *CNN* Effect Misses the Point: The Real Media Impact on Conflict Management is Invisible and Indirect », *Journal of Peace Research*, vol. 37, n° 2, mars 2000, pp. 131-143.
- \_\_\_\_\_, « National Interest, Humanitarianism or *CNN*: What Triggers UN Peace Enforcement After the Cold War? », *Journal of Peace Research*, vol. 33, n° 2, 1996, pp 205-215.

- JEFFORDS, Susan et Lauren ROBINOVITZ (dir.), *Seeing Through the Media: The Persian Gulf War*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1994.  
Correction Rabinivotz in histoire biblio
- JOHANNSEN, Robert W., *To the Halls of the Montezumas : the Mexican War in the American Imagination*, New York, Oxford University Press, 1985.
- JOINT PUBLICATION 3-57, *Civil-Military Operations*, 08 july 2008.
- JOINT PUBLICATION 3-13, *Information Operations*, 13 février 2006
- JOINT PUBLICATION 3-61, *Public Affairs*, 9 mai 2005.
- JOINT PUBLICATION 3-13, *Joint Doctrine for Information Operations*, 9 octobre 1998.
- KAHN, E. J., *The Peculiar War : Impressions of a Reporter in Korea*, New York, Random House, 1952.
- KARNOW, Stanley, *Vietnam*, trad. de Jacques Martinache, Montréal, Libre Expression, Paris, Presses de la Cité, 1984.
- KELLNER, Douglas, *The Persian Gulf TV War*, Boulder, Westview Press, 1992.
- KENEALEY, Kevin P., « The Persian Gulf War and the Press: Is there a Constitutional Right of Access to Military Operations? », *Northwestern University Law Review*, vol. 87, n°1, pp. 287-325.
- KINNARD, Douglas, « Vietnam Reconsidered: an Attitudinal Survey of U.S. Army General Officers », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 39, n° 4, hiver, 1975-1976, pp. 445-456.
- KIRTLEY, Jane, « Accompanying the Troops » [First Amendment Watch], *American Journalism Review*, vol. 26, n°2, april/may 2002, p. 66.
- KITFIELD, James, « Lessons from Kosovo », *Media Studies Journal*, vol. 15, n°1, summer 2001, pp. 34-39.
- KNIGHTLEY, Phillip, *The First Casualty: The War Correspondent as Hero and Myth Maker from Crimea to Iraq*, 3<sup>e</sup> édition, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.
- LARSON, Cedric, « Censorship of Army News during the World War, 1917-1918 », *Journalism Quarterly*, vol. 17, december 1940, pp. 313-323.
- \_\_\_\_\_, « American Army Newspapers in the World War », *Journalism Quarterly*, vol. 17, n°2, june 1940, pp. 121-132.
- LE DOSSIER DU PENTAGONE. *Document intégral révélé et publié par the The New York Times*, trad. de G. Marchegay et al., Paris, Albin Michel, 1971.
- LITS, Marc (dir.), *Du 11 septembre à la riposte. Les débuts d'une nouvelle guerre médiatique*, collection « Médias Recherches », Bruxelles, De Boeck, 2004.
- LIVINGSTON, Steven et Todd EACHUS, « Humanitarian Crises and U.S. Foreign Policy: Somalia and the CNN Effect Reconsidered », *Political Communication*, vol. 12, 1995, pp. 413-429.
- LIVINGSTON, Steven, « Mass Media and the Military. Technology One Factor Determining Coverage of the Military », in Margaret A. BLANCHARD

- (dir.), *History of the Mass Media in the United States: An Encyclopedia*, Chicago, Fitzroy Dearborn Publishers, 1998.
- LLOYD, Clem, « The Case for the Media » in YOUNG, Peter (dir.), *Defence and Media in Time of Limited War*, London, Frank Cass, 1992.
- MACARTHUR, John R., *Second Front : Censorship and Propaganda in the Gulf war*, New York, Hill and Wang, 1992.
- MARSZALEK, John F., *Sherman's Other War: The General and The Civil War Press*, Memphis, Memphis State University Press, 1981.
- MASCOTT, Jennifer L., « Recent Decisions of the United States Court of Appeals for the District of Columbia Circuit : Constitutional Law » [Limitations on the First Amendment Right of Access to Information Controlled by the Government], *George Washington Law Review*, vol. 73, 2004-2005, pp. 814-826.
- MATHESON, Donald et Stuart ALLAN, *Digital War Reporting*, Cambridge, Polity, 2009.
- MATHIEN, Michel, « L'information sur la guerre en Irak. Les médias face aux pouvoirs » in ARBOIT, Gérald et Michel MATHIEN (dir.), *La Guerre en Irak : les médias et les conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, coll. « Médias, Sociétés et Relations Internationales », 2006, pp. 1-25.
- \_\_\_\_\_, « L'information aux risques des protagonistes et de la médiatisation des crises » in LITS, Marc (dir.), *Du 11 septembre à la riposte. Les débuts d'une nouvelle guerre médiatique*, collection « Médias Recherches », Bruxelles, De Boeck, 2004.
- \_\_\_\_\_, (dir.), *L'information dans les conflits armés : du Golfe au Kosovo*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- MATTHEWS, Joseph J., *Reporting the Wars*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1957.
- MATTHEWS, Lloyd J. (dir.), *Newsmen and National Defense. Is Conflict Inevitable?*, Washington, Brassey's US, 1991.
- McAULIFFE, Kevin, « Kosovo : A Special Report », *Columbia Journalism Review*, may/june 1999, pp. 28-29.
- MCLAUGHLIN, Greg, *The War Correspondent*, Sterling, VA, Pluto Press, 2002.
- MERMIN, Jonathan, « Television News and American Intervention in Somalia: The Myth of a Media-Driven Foreign Policy », *Political Science Quarterly*, vol. 112, n°3, automne 1997, pp. 385-403.
- METCALF III, J., Vice Admiral, USN (RETD), « The Press and Grenada, 1983 », in YOUNG, Peter (dir.), *Defence and Media in Time of Limited War*, London, Frank Cass, 1992, pp. 168-174.
- MILLER, Webb, *I Found No Peace : The Journal of a Foreign Correspondent*, New York, Simon and Schuster, 1936.

- MILTON, Joyce, *The Yellow Kids. Foreign Correspondents in the Heyday of Yellow Journalism*, New York, Harper & Row, 1989.
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE [Canada], Direction Histoire et Patrimoine, 71/325, « SHAEF Press Censors "Bible" ».
- MOCK, James R., *Censorship 1917*, Princeton, Princeton University Press, 1941.
- MOREIRA, Paul, *Les nouvelles censures : dans les coulisses de la manipulation de l'information*, Paris, Robert Laffont, 2007.
- MORRIS, Joe Alex « The European Invasion » in MOTT, Luther Frank (dir.), *Journalism in Wartime*, Washington D.C., American Council on Public Affairs, 1943, pp. 59-62.
- \_\_\_\_\_, *Deadline Every Minute: The Story of the United Press*, Garden City, Doubleday, 1957.
- MOSKOS, Charles C., *The Media and the Military in Peace and Humanitarian Operations*, Chicago, Robert R. McCormick Tribune Foundation, 2000.
- MOTT, Frank Luther, *American Journalism. A History: 1690-1960*, 3<sup>e</sup> édition, New York, Macmillan, 1962.
- \_\_\_\_\_, (dir.), *Journalism in Wartime*, Washington D.C., American Council on Public Affairs, 1943.
- NASH, William L., « The Military and the Media in Bosnia », *Press/Politics*, vol. 3, n°4, 1998, pp. 131-135.
- NAYLOR, Sean, *Not a Good Day to Die. The Untold Story of Operation Anaconda*, New York, Berkley Caliber Books, 2005.
- NEWMAN, Johanna, *Lights, Camera, War : Is Technology Driving International Politics?*, New York, St. Martin's Press, 1996.
- NEWMAN, Richard J., « Burned By The Press : One Commander's Experience », In Volker C. Franke, *Security In A Changing World : Case Studies In U.S. National Security Management*, Westport, Conn., Praeger, 2002, pp. 115-130.
- NIXON, Raymond B., « Propaganda and Censorship in America's Next War », *Journalism Quarterly*, vol. 16, n°3, septembre 1939, pp. 237-244.
- NORRIS, Margot, « Only the Guns Have Eyes : Military Censorship and the Body Count » in Susan Jeffords et Lauren Robinvitz (dir.), *Seeing through the Media: The Persian Gulf War*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1994, pp. 285-300.
- PERSHING, John J., *My Experiences in the World War*, vol. I, New York, Frederick A. Stokes, 1931.
- \_\_\_\_\_, *Final Report of General John J. Pershing. Commander-In-Chief American Expeditionary Forces*, Washington, Government Printing Office, 1920.
- PHILO, Greg et Greg MCLAUGHLIN, *The British Media and the Gulf War*, Glasgow, Glasgow University Media Group, 1993.

- POGUE, Forrest C., *The Supreme Command*, « United States Army in World War II : the European Theater of Operations », Washington, United States Army, Center of Military History, 1996.
- POOL, Jeff, « Taking the Media Inside Operation Anaconda », *Public Relations Tactics*, vol. 9, n°10, october 2002.
- PORCH, Douglas « “No Bad Stories” : The American Media Relationship », *Naval War College Review*, pp. 85-107.
- PORTES, Jacques, « La presse, l’opinion et la guerre du Vietnam », in *Les Américains et la guerre du Vietnam*, collection « Questions au XX<sup>e</sup> siècle », Bruxelles, Complexe, 1993, pp. 113-139.
- POUNDER, Gary, « Opportunity Lost : Public Affairs, Information Operations & the Air War vs. Serbia », *Aerospace Power Journal*, summer 2000, pp. 56-78.
- POWELL, Colin avec Joseph E. Persico, *My American Journey*, New York, Random House, 1995.
- PRESTAT, Maurice, « De la guerre psychologique à la guerre médiatique » in CHALIAND, Gérard (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique/guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992, pp. 27-85.
- RANDALL, James G., « The Newspaper Problem In Its Bearing Upon Military Secrecy During The Civil War », *American Historical Review*, Vol. 23, N° 2, January 1918, pp. 303-323.
- REILLY, Tom [Thomas William], « “The War Press of New Orleans”: 1846-1848 », *Journalism History*, vol. 13, n°3-4, fall-winter 1986, pp. 86-95.
- \_\_\_\_\_, « Newspaper Suppression during the Mexican War », *Journalism Quarterly*, vol. 54, n°2, été 1977, pp. 263-270, 349.
- \_\_\_\_\_, *American Reporters and the Mexican War 1846-1848*, vols I et II, thèse de doctorat, University of Minnesota, 1975.
- RENCONTRES INTERNATIONALES MEDIA-DEFENSE 95-IMAGINA, *Les manipulations de l’image et du son*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1996.
- REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Guerre en Yougoslavie : les “bavures” médiatiques de l’Otan*, juin 1999.
- RID, Thomas, *War and Media Operations. The US Military and the Press from Vietnam to Iraq*, London, Routledge, 2007.
- ROBINSON, Piers, *The CNN Effect: The Myth of News, Foreign Policy and Intervention*, London, Routledge, 2002.
- ROEDER, George H., *The Censored War. American Visual Experience During World War Two*, New Haven, Yale University Press, 1993.
- ROTH, Mitchel P. and James Stuart OLSON, *Historical Dictionary of War Journalism*, Westport, Greenwood Publishing Group, 1997.
- RUSSELL, Alexander Alger, *The Spanish-American War*, New York, London, Harper & Brothers, 1901.
- RUSSELL, William Howard, *My Diary North and South*, Boston, T.O.H.P. Burnham ; New York, O.S. Felt, 1863.

- SACHSMAN, David B., S. Kittrell RUSHING et Debra Redin VAN TUYLL (dir.) avec Ryan P. BURKHOLDER, *The Civil War and the Press*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2000.
- SAOUTER, Catherine, *Images et sociétés. Le progrès, les médias, la guerre*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- SCHUDSON, Michael, *Discovering the News. A Social History of American Newspapers*, New York, Basic Books, 1978.
- SEIB, Philip, *Media and Conflict in the Twenty-First Century*, New York, Palgrave MacMillan, 2005.
- SELDES, George, *The Facts Are : a Guide To Falsehood And Propaganda in the Press and Radio*, New York, In Fact, 1943.
- SERGEANT, Jean-Claude, « Les Malouines: le précédent britannique » in CHALIAND, Gérard (dir.), *La persuasion de masse. Guerre psychologique/guerre médiatique*, Paris, Robert Laffont, 1992, pp. 145-208.
- SHAFTER, William R. « The Capture of Santiago », *The Century Magazine*, february 1899, pp. 612-630.
- SHARKEY, Jacqueline E., « The Shallow End of the Pool », *American Journalism Review*, vol. 16, n°10, december 1994, pp. 43-46.
- \_\_\_\_\_, *Under Fire. U.S. Military Restrictions on the Media from Grenada to the Persian Gulf*, Washington, D.C., The Center for Public Integrity, 1991.
- SHEA, Jamie, « The Kosovo Crisis and the Media : Reflections of a NATO Spokesman » in Wentz, Larry (dir.), *Lessons from Kosovo: The KFOR Experience*, Washington, The Command and Control Research Program, july 2002, pp. 153-174.
- SHEEHAN, Neil, *A Bright Shining Lie. John Paul Vann and America in Vietnam*, New York, Random House, 1988.
- SHELTON H. Hugh and Timothy D. VANE, « Winning the Information War in Haiti », *Military Review*, november-december 1995, pp. 3-9.
- SHERMAN, William Tecumseh [ edited by Charles Royster], *Memoirs of General W.T. Sherman*, New York, Literary Classics of the United States, coll. « Library of America », 1990.
- SIDLE, Winant, *Report by CJCS Media-Military Relations Panel (Sidle Panel)*, 23 août 1984.
- SLOYAN, Patrick J., « The Fog of War », *American Journalism Review*, vol. 21, n°5, june 1999, pp. 32-34.
- SMITH, A. Jeffery, «The Bureaucratization of Wartime Censorship» in *War and Press Freedom The Problem of Prerogative Power*, New York, Oxford University Press, 1999.
- SMITH, Hedrick (dir.), *The Media and the Gulf War*, Washington, D.C., Seven Locks Press, 1992.
- SMITH, Wilda M., *The Wars of Peggy Hull : the Life and Times of a War Correspondent*, El Paso, Texas Western Press, 1991.

- SOCOLOW, Michael J., « "News is a Weapon": Domestic Radio Propaganda and Broadcast Journalism in America, 1939-1944, *American Journalism*, vol. 24, n°3, 2007, pp. 109-131.
- SOREL, Nancy Caldwell, *The Women Who Wrote the War*, New York, Perennial, 1999.
- SQUIRES, Grant, « Experiences of a Censor », *The Atlantic Monthly*, vol. 83, n°495, january 1899, pp. 425-432.
- STARR, Louis, *Reporting the Civil War. The Bohemian Brigade in Action, 1861-65*, New York, Collier Books, 1962.
- STECH, Frank J., « Winning CNN Wars », *Parameters*, automne 1994, pp. 37-56.
- STROBEL, Warren P., *Late-Breaking Foreign Policy. The News Media's Influence on Peace Operations*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 1997.
- SUMPTER, Randall S., « "Censorship Liberally Administered" : Press, U.S. Military Relations in the Spanish-American War », *Communication, Law & Policy*, vol. 4, n°463, 1999, pp. 463-481.
- SWEENEY, Michael S., *The Military And The Press : An Uneasy Truce*, Evanston, Medill School Of Journalism, Northwestern University Press, 2006.
- TAYLOR, Philip M., « *The World Wide Web Goes to War : from the Kosovo to the "War" Against Terrorism* » David GAUNTLETT et Ross HORSLEY (dir.), *Web Studies*, 2<sup>e</sup> édition, London, Arnold, 2004, pp. 230-242.
- \_\_\_\_\_, « Conflict and Conflicting Cultures: The Military and the Media », Paper presented at the conference on « The Role of the Media in Public Scrutiny and the Democratic Oversight of the Security Sector », held in Budapest, 6-9 February 2003, organized by the Working Group on Civil Society of the Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces.
- \_\_\_\_\_, *Global Communications, International Affairs and the Media since 1945*, London, Routledge 1997.
- \_\_\_\_\_, *War and the Media : Propaganda and Persuasion in the Gulf War*, New York, Manchester University Press, 1992.
- TERRY, James P. Terry, « Press Access to Combatant Operations in the Post-Peacekeeping Era », *Military Law Review*, vol. 154, october 1997, pp. 1-25.
- THOMPSON, Susan, *The Penny Press*, Northport, Vision Press, 2004.
- THRALL, Trevor, *War in the Media Age*, Cresskill, N.J., Hampton Press, 2000.
- THUSSU Daya Kishan et Des FREEDMAN (dir.), *War and the Media. Reporting Conflict 24/7*, London, Sage, 2003.
- TOWNSEND, George Alfred, *Campaigns of a Non-Combatant*, New York, Arno & The New York Times, coll. « American Journalists », 1970.
- TRIGOBOFF, Dan, « The Fight to Get in the Fight », *Broadcasting & Cable*, 9 septembre 2002, vol. 132, n°37, pp. 16-20.
- TURNER, Kathleen J., *Lyndon Johnson's Dual War. Vietnam and the Press*, Chicago, University of Chicago Press, 1985,

- TURNER, Ralph H., « Photographers in Uniform », in MOTT, Luther Frank (dir.), *Journalism in Wartime*, Washington D.C., American Council on Public Affairs, 1943, pp. 77-82.
- UNITED STATES ARMY IN THE WORLD WAR 1917-1919 *General Orders, GHQ, AEF*, vol. 16 Washington, Center of Military History, U.S. Army, 1988.
- UNITED STATES FORCES, *Somalia: After Action Report And Historical Overview: The United States Army In Somalia, 1992-1994*, Washington, D.C., Center of Military History, U. S. Army, 2003.
- UNITED STATES WAR DEPARTMENT, *The War of the Rebellion: a Compilation of the Official Records of the Union and Confederate Armies*, Washington, Government Printing Office, 1880-1901.
- U.S. CONGRESS, *United States Information Problems in Vietnam*, Eleventh Report by the Committee on Government Operations, 88<sup>th</sup> Congress, 1<sup>st</sup> Session, House Report n°797.
- U.S. DEPARTMENT OF DEFENSE, *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments In the U.S. Central Commands (Centcom) Area Of Responsibility (AOR)* », 03 février 2003. <http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf>
- U.S. SENATE, *Pentagon Rules on Media Access to the Persian Gulf War*, Hearing before the Committee on Governmental Affairs, 102nd Congress, 1st Session, February 20, 1991, Washington, U.S. Government Printing Office, 1991.
- \_\_\_\_\_, *News Policies in Vietnam*, Hearings Before the Committee on Foreign Relations, United States Senate, Eighty-Ninth Congress, Second Session, August 17 and 31, 1966.
- USSOUTHCOM, *Public Affairs After Action Report [Supplement], « Operation Just Cause »*, Quarry Heights, Panama, 1990.
- VOORHEES, Melvin B., *Korean Tales*, New York, Simon and Schuster, 1952.
- VOSS, Frederic S., *Reporting the War. The Journalistic Coverage of World War II*, Washington D.C., Smithsonian Institution Press, 1994.
- WALL, Joan Stattery, « From the Front Lines », *Ohio Today Online*, fall 2002.
- WAR DEPARTMENT : OFFICE OF THE CHIEF OF STAFF, *Field Service Regulations United States Army 1914 With War Department Changes*, New York, Army and Navy Journal, 1914.
- WAR DEPARTMENT, FM 30-26, *Basic Field Manual. Regulations For Correspondents Accompanying U. S. Army Forces In The Field*, January 21, 1942.
- WASHBURN, Patrick S., « The Office of Censorship Attempt to Control Press Coverage of the Atomic Bomb during World War II, *Journalism Monographs*, n°120, april, 1990.
- WASSERMAN, Elisabeth, « The Videophone War », *American Journalism Review*, vol. 23, n°9, november 2001, pp. 22-23.

- WEBSTER, Frank, « Information Warfare in an Age of Globalization » in THUSSU Daya Kishan et Des FREEDMAN (dir.), *War and the Media. Reporting Conflict 24/7*, London, Sage, 2003, pp. 57-69.
- WENTZ, Larry (dir.), *Lessons from Kosovo: The KFOR Experience*, Washington, The Command and Control Research Program, July 2002.
- WESLEY, K. Clark, *Waging Modern War*, New York, PublicAffairs, 2001.
- WESTMORELAND, William C., *A Soldier Reports*, New York, Doubleday & Company, 1976.
- WHITE, Paul W., « Covering a War for Radio », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 213, New Horizons in Radio, January 1941, pp. 83-92.
- WILDERMUTH, R. E., « The Military and the Media : They Can Both Win », *Government Information Quarterly*, vol. 9, n°4, 1992, pp. 409-417.
- WILKINSON-LATHAM, R. J., *From our Special Correspondent. Victorian War Correspondents and their Campaigns*, London, Hodder and Stoughton, 1979.
- WILLIAMS, Pete, « The Press and the Persian Gulf War », *Parameters*, vol. 21, autumn 1991, pp. 2-9.
- WILSON, Quintus C., « Voluntary Press Censorship in the Civil War », *Journalism Quarterly*, vol. 19, 1942, pp. 251-261.
- WOLTON, Dominique, *War game. L'information et la guerre*, Flammarion, Paris, 1991.
- WYATT, Clarence R., *Paper Soldiers. The American Press and the Vietnam War*, New York, W.W. Norton & Company, 1993.
- YOUNG, Peter R. (dir.), *Defence and the Media in Time of Limited Conflict*, London, Frank Cass, 1992.
- YOUNG, Peter (dir.), *Defence and Media in Time of Limited War*, London, Frank Cass, 1992.
- ZEIDE, Elana J., « In Bed with the Military: First Amendment Implications of Embedded Journalism », *New York University Law Review*, vol. 80, 2005, pp. 1309-1344.
- ZINNI, Anthony C. et Frederick M. LORENZ, « Media Relations : A Commander's Perspective », *Marine Corps Gazette*, December 1995, pp. 67-72.
- ZORTHIAN, Barry, Interview by Richard B. Verrone, *The Vietnam Archive Oral History Project* [www.vietnam.ttu.edu], Texas Tech University, July-November 2006.

#### Méthodologie de la recherche

- DESLAURIERS, Jean-Pierre, *La recherche qualitative, guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, coll. « Thema », 1991.

- GAGNON, Yves-Chantal, *L'étude de cas comme méthode de recherche*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.
- GAUTHIER, Benoît, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2009.
- GIORDANO, Yvonne, *Conduire un projet de recherche: une perspective qualitative*, Colombelles, Éditions EMS, Coll. « Essentiels de la gestion », 2003.
- HAMEL, Jacques, *Études de cas et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- HUBERMAN, A. M. et Matthew B. MILES, *Analyse des données qualitatives*, 2e édition, Bruxelles, De Boeck, Coll. « Méthodes en Sciences Humaines », 2003.
- KVALE, Steinar, *InterViews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1996.
- LESSART-HÉBERT, Michelle, Gabriel GOYETTE et Gérard BOUTIN, *La recherche qualitative : fondements et pratiques*, Montréal, Éditions nouvelles, coll. « Éducation », 1995.
- MAYER, Robert et al., *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaëtan Morin, 2000.
- PAILLÉ, Pierre et Alex MUCHIELLI, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2008.
- PAILLÉ, Pierre, *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, Coll. « Collection U. Sociologie », 2006.
- POUPART, Jean et al., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997.
- ROY, Simon N., « L'étude de cas » in GAUTHIER, Benoît, *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 199-226.
- SAVOIE-ZAJC, Lorraine, « L'entrevue semi-dirigée » in GAUTHIER, Benoît, *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 337-360.
- STAKE, Robert E., *The Art of Case Study Research*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995.
- TESCH, Renata, *Qualitative Research Analysis Types and Software Tools*, New York, Falmer Press, 1990.

## INDEX THÉMATIQUE

- Accréditation, x, 20, 42, 57, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 73, 77, 83, 87, 97, 102, 107, 111, 113, 304, 309, 314, 318, 319, 332, 333, 352, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 374, 376, 380, 406, 418, 444, 445, 449, 450, 456
- Agencement, 18, 198, 207, 234, 243, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 316, 382, 399, 449
- Agencement collectif d'énonciation, 252, 255
- Agencement machinique, 251, 252, 255
- Appareil de base, 203
- Appareil de capture, 258, 260
- Appareil de savoir, 213, 214, 353, 363, 452
- Archive, 226, 245, 363, 433, 437, 452
- Ars erotica*, 266
- Arts de l'existence, 282, 284
- Assujettissement, 202, 208, 215, 229, 264, 267, 272, 279, 283, 298
- Aveu, 210, 211, 266
- Bases de données, x, 359, 363, 434, 436, 439, 452, 455
- Biométrie, 355, 356, 452
- Biopolitique, 245, 273, 274, 276, 280, 284, 411
- Biopouvoir, 273, 274, 275, 286, 287, 291, 298
- Black-out, 86, 145, 149, 161, 347, 402
- Bosnie (Intervention), 11, 16, 21, 169, 170, 171, 172, 176, 181, 390, 447, 457
- Briefings, 96, 102, 103, 107, 108, 111, 125, 129, 138, 144, 145, 149, 162, 163, 175, 177, 181, 182, 193, 195, 196, 333, 343, 344, 345, 372, 394, 413, 437, 445, 447
- C4ISR (Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance)*, 433
- Câble, 13, 58, 60, 64, 68, 76, 99, 101, 447
- Camp, 33, 35, 67, 72, 92, 96, 97, 116, 160, 175, 182, 190, 191, 223, 264, 276, 313, 314, 315, 316, 321, 328, 368, 395, 397, 401, 418, 419
- Capture, 74, 77, 201, 205, 206, 207, 258, 259, 260
- Catégorisation, 359, 360, 452
- Censure, 2, 4, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 36, 37, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 101, 102, 104, 109, 111, 113, 124, 134, 135, 136, 140, 141, 149, 150, 151, 168, 185, 186, 189, 265, 293, 296, 341, 343, 344, 351, 360, 385, 396, 403, 410, 416, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 451, 455, 456
- Château journalist, 316
- Circulation, x, 13, 15, 40, 204, 219, 236, 259, 285, 289, 317, 318, 329, 354, 362, 365, 370, 426, 432, 449
- Clôture, 206, 217, 223, 224, 260, 313, 450
- Codification, 214, 216, 314, 449
- Coercition, 214, 216, 223, 230, 270, 353, 396, 456
- Combat Operation Posts*, 313
- Combat Operations Center*, 318, 344
- Conduite, ix, 5, 12, 22, 28, 43, 53, 63, 67, 95, 99, 189, 195, 205, 214, 216, 218, 219, 224, 231, 247, 257, 268, 270, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 303, 311, 343, 359, 365, 371, 375, 376, 382, 383, 384, 388, 393, 396, 397, 398, 399, 409, 411, 417, 427, 440, 448, 453, 455, 456
- Contre-conduite, 272, 298, 311, 398, 399, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 409
- Contre-pouvoir, 260, 271, 298
- Contre-propagande, 420, 422
- Contrôle de l'information, ix, 3, 4, 8, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 48, 63, 76, 88, 118, 145, 149, 185, 188, 443, 444, 447, 452, 456
- Correspondant de guerre, 2, 20, 30, 33, 35, 74, 84, 87, 107, 113, 316, 355, 369, 371, 374, 444
- Correspondants spéciaux, 32, 35, 38, 53, 443
- Cyberespace, 17, 289
- Cybernétique, 295
- Cyclope, 433
- Déception, 17, 126, 152, 323, 413, 415, 433
- Désaccréditation, 314, 327, 377, 382, 406, 408
- Désinformation, 296, 413, 420, 422, 442
- Déterritorialisation, 252, 254, 255, 258
- Deuxième Guerre mondiale, 4, 14, 15, 20, 21, 22, 75, 76, 79, 87, 88, 90, 92, 93, 97, 98, 105, 113, 124, 141, 150, 288, 341, 348, 386, 444, 445
- Diagramme, 220, 223, 231, 234, 250, 254, 255, 256, 257, 289
- Différenciation, 329, 356, 366, 367, 370, 373, 375, 387

- Digital Video & Imagery Distribution System (DVIDS)*, 436
- Discipline, x, 7, 65, 77, 202, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 225, 226, 232, 234, 256, 262, 274, 275, 279, 284, 286, 287, 291, 297, 340, 353, 444, 450, 455
- Discursif (-ive), 237, 238, 239, 240, 244, 246, 254, 265, 297, 449
- Dispositif (concept de), ix, 3, 4, 27, 197, 198, 199, 200, 201, 204, 207, 208, 220, 235, 240, 245, 247, 250, 261, 297, 448
- Dispositif d'énonciation, 206
- Dispositif de capture, 260, 363, 452
- Dispositif de communication, 27, 205
- Dispositif de communication et de formation médiatisée, 205
- Dispositif de recherche, 201
- Dispositif de sécurité, 208, 279, 285, 286
- Dispositif de sexualité, 208, 235, 236, 265, 274
- Dispositif du cinéma, 201, 203, 204
- Dispositif embedding, ix, x, 5, 28, 235, 260, 294, 296, 297, 300, 310, 312, 313, 321, 330, 333, 335, 338, 339, 344, 352, 353, 354, 355, 358, 362, 363, 366, 371, 372, 374, 376, 377, 382, 383, 384, 387, 392, 393, 398, 399, 406, 407, 409, 411, 412, 417, 424, 429, 433, 440, 448, 449, 450, 452, 453, 454, 455
- Dispositif panoptique, 5, 208, 227, 228, 230, 231, 262, 297, 455
- Dispositif télévisuel, 201
- Dispositifs de sécurité, 279, 284, 285, 287, 293, 298, 411, 452
- Docilité, 215, 274
- Droit de glaive, 210, 274, 370
- Droit de punir, 210, 212
- Embargo, 71, 161, 186, 344, 346, 347, 348, 372, 393
- embedded*, 169, 312, 324, 326, 327, 334, 347
- Emplacements fonctionnels, 218
- Enfermement, 217, 224, 232, 288
- Enregistrement, 20, 218, 333, 357, 359, 362, 365, 398
- Escorte, 73, 135, 136, 137, 139, 141, 142, 195, 318, 319, 320, 335, 385, 445
- Espace potentiel, 200, 207
- État d'exception, 276, 291, 292, 293, 294, 299, 411
- État d'urgence, 5, 291, 295, 298, 411
- État de siège, 295
- Évaluation, 10, 128, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 370, 387, 452
- Examen, 45, 130, 137, 223, 225, 226, 356, 363
- Eyewitness*, 63, 424
- Filtrage, 217, 329, 363, 365, 438, 449
- Flood the zone*, 412, 453
- Formation, 1, 167, 174, 197, 204, 205, 227, 234, 237, 239, 248, 253, 290, 304, 333, 383, 417, 418, 419, 425, 454
- Forme d'expression, 239, 254
- Forme de contenu, 239, 254
- Forward operating bases*, 313
- Gouvernement, 246, 248, 266, 277, 278, 279, 280, 281, 284, 285, 290, 292, 297, 298
- Gouvernementalité, 272, 273, 277, 279, 280, 281, 283, 284, 298, 393, 398, 453
- Gouverner, 50, 247, 277, 278, 280, 281, 283, 299
- Gratification, 225, 309, 385, 387, 453
- Grenade (Invasion), 2, 4, 18, 19, 20, 23, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 124, 145, 148, 168, 189, 410, 446
- Ground rules*, x, 102, 104, 107, 122, 123, 132, 134, 136, 139, 153, 158, 172, 191, 193, 308, 319, 336, 339, 340, 341, 344, 349, 367, 376, 380, 392, 415, 445, 450
- Guerre civile mondiale, 292
- Guerre de Corée, 15, 20, 88, 89, 95, 97, 98, 343, 445
- Guerre de l'information, 295, 296, 411, 412, 415, 417, 425, 426, 427, 440, 453
- Guerre du Golfe, ix, 3, 4, 9, 12, 16, 19, 21, 23, 24, 30, 130, 131, 138, 139, 140, 141, 147, 148, 149, 150, 151, 158, 160, 161, 165, 167, 168, 189, 289, 295, 329, 335, 343, 344, 347, 366, 367, 385, 388, 400, 405, 410, 415, 425, 427, 428, 429, 431, 432, 446, 451, 455, 456
- Guerre du Kosovo, 17, 173, 176, 183, 342, 447
- Guerre du Vietnam, ix, 2, 4, 15, 20, 22, 30, 98, 102, 110, 115, 131, 138, 144, 150, 173, 388, 445, 446
- Guerre électronique, 17, 295, 413, 415, 428
- Guerre en Afghanistan, ix, 17, 21, 30, 184, 187, 189, 194, 195, 320, 361, 364, 373, 425, 431, 447, 457
- Guerre en direct, 150, 428
- Guerre globale, 293, 294, 324
- Guerre *high tech*, 427, 432, 433
- Guerre hispano-américaine, 20, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 443

- Guerre médiatique, 12, 181, 411, 442  
 Haïti (Intervention), 21, 60, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 173, 331, 347, 391, 405, 447, 457  
 Hiérarchie, 7, 26, 219, 221, 249, 262, 333, 336, 339, 406, 409  
 Hiérarchisation, 371, 406  
 Hyper-communication, 456  
 Hyper-technologisation, 456  
 Hypothèse répressive, 265  
 Idéaltype, 233  
 Identification, 20, 65, 102, 142, 214, 218, 292, 318, 319, 353, 354, 355, 356, 362, 365, 452  
*Information Dominance*, 295, 433  
*Information Operations*, 9, 412, 413  
*Information Warfare*, 295, 412, 416  
 Inspection, 226, 227, 230  
 Institution, 7, 232, 235, 236, 239, 262, 293, 315, 340, 398, 456  
 Intégrés, 5, 28, 169, 181, 182, 303, 305, 306, 308, 312, 313, 314, 316, 317, 319, 320, 321, 324, 325, 327, 330, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 341, 343, 345, 347, 348, 353, 355, 362, 365, 367, 368, 370, 374, 376, 379, 381, 385, 387, 388, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 408, 409, 418, 419, 420, 425, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 438, 440, 442, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456  
 Interopérabilité, 417, 426  
 Lèpre, 228, 256  
 Ligne de fuite, 243, 252, 253, 255, 257  
 Lisibilité, 228  
 Localisation, 218, 219, 260, 270, 276, 329, 343, 401  
 Machine abstraite, 250, 254, 255, 256, 257  
 Machine d'organisation, 202, 207  
 Machine de guerre, 258, 259  
 Machines désirantes, 251  
 Macrodispositif, 201, 207, 294, 412, 454  
 Médiation, 198, 199, 200, 205  
 Mégamachine, 202  
*Merum imperium*, 210  
 Métadispositif, 203  
 Microdispositif, 201, 207  
 Microphysique du pouvoir, 261, 297  
*Military Operations Other Than War (MOOTW)*, 173  
 Mise en écriture, 362, 365  
 Multitude, 30, 252, 291, 454  
*Network Centric War*, 433  
 Non-discursif, 239, 246, 254, 297, 449  
 Normalisation, 5, 225, 233, 275, 285, 452, 453  
 Normation, 286  
 Norme, 225, 275, 276, 286, 376  
 Œil de Dieu, 433  
*off the record*, 119, 144, 171, 394  
 Officiers accompagnateurs, 66, 81  
 Officiers d'affaires publiques, 21, 116, 126, 128, 133, 136, 139, 140, 141, 144, 148, 158, 182, 194, 305, 306, 309, 320, 331, 333, 334, 336, 380, 401, 403, 405, 406, 417, 439  
*Oikonomia*, 246, 248, 278  
*on the record*, 171, 341  
 Ordinateur, 398, 418, 428, 431  
 Ordre général, 37, 49, 51, 67, 68, 71, 72, 341  
 Ordres, 44, 47, 50, 51, 53, 60, 72, 74, 81, 100, 118, 215, 223, 322, 336, 337, 340, 341, 393, 396, 423, 424, 450  
 Panama (Invasion), 21, 23, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 168, 331, 410, 425, 446  
 Panoptique, x, 197, 202, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 238, 259, 262, 296, 311, 412, 432, 433, 440  
 Panoptisme, ix, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 257  
 Pénalité, 224, 225, 235, 311, 375, 384, 398, 453  
 Pénitence, 211, 225, 383  
 Pénitences, 225  
*Pentagon Papers*, 110  
 Permis, 46, 47, 48, 52, 53, 71, 104, 111, 127, 133, 150, 173, 236, 276, 355, 374, 433, 443, 445, 447  
 Peste, 227, 256  
 Point de contact, 332  
*Pony Express*, 12, 32, 34, 140, 443  
*Pool*, 2, 14, 16, 19, 21, 23, 83, 85, 115, 116, 117, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 174, 180, 185, 188, 190, 191, 192, 194, 196, 296, 344, 366, 367, 385, 414, 427, 429, 438, 446, 447, 448, 455, 456, 457  
 Positivité, 245, 246  
 Pouvoir (concept de), 197, 280, 297  
 Pouvoir d'écriture, 226, 353

- Premier amendement, 8, 18, 120, 147, 148, 189
- Première Guerre mondiale, 13, 20, 63, 68, 73, 76, 81, 83, 102, 292, 341, 344, 410
- Principles of Information*, 122, 415, 416
- Prison, 73, 211, 213, 214, 231, 237, 239, 241, 249, 254, 256, 257, 262, 272, 315, 353, 382
- Programme d'intégration, 313, 316, 354, 385, 408, 442, 452, 453, 454
- Propagande, 14, 15, 16, 17, 22, 63, 64, 74, 75, 76, 126, 139, 180, 181, 293, 413, 416, 417, 420, 421, 424, 426, 438, 444, 454, 456
- Psychological Operations*, 416
- Public Affairs*, 22, 102, 106, 114, 117, 123, 127, 130, 132, 153, 155, 162, 169, 172, 185, 191, 308, 314, 315, 320, 322, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 338, 340, 341, 344, 346, 348, 367, 378, 379, 399, 411, 413, 414, 415, 416, 418, 420, 437
- Punir, ix, 5, 208, 211, 212, 213, 214, 216, 219, 222, 223, 224, 225, 227, 232, 233, 235, 236, 237, 240, 250, 251, 256, 259, 261, 262, 263, 265, 273, 280, 292, 297, 330, 340, 353, 374, 375, 382, 384, 387
- Punition, 210, 212, 213, 375, 376, 383, 387, 453
- Quadrillage, 212, 214, 215, 218, 223, 224, 226, 228, 238, 259, 285, 317, 329, 398, 404
- Radio, 3, 15, 75, 76, 77, 84, 86, 88, 92, 103, 105, 113, 116, 122, 179, 189, 192, 358, 415, 423, 425, 427, 444
- Rang, 72, 84, 219, 221, 330, 342
- Rapport de signalisation, 221
- Réformation, 230
- Réformatoire, 213
- Regard hiérarchique, 223
- Registre, 218, 219, 221, 353
- Règles, x, 1, 2, 4, 20, 30, 47, 52, 66, 90, 92, 93, 102, 104, 106, 109, 111, 121, 122, 123, 127, 129, 131, 134, 135, 136, 142, 143, 150, 151, 152, 155, 158, 161, 169, 172, 174, 190, 191, 210, 215, 235, 236, 245, 265, 282, 297, 298, 308, 309, 316, 318, 334, 336, 339, 340, 341, 345, 367, 368, 376, 377, 378, 382, 383, 393, 395, 401, 402, 403, 404, 414, 434, 445, 448, 449, 450, 453
- Relations de pouvoir, 231, 245, 246, 249, 260, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 280, 298, 366, 393, 399, 409
- Relations publiques, 2, 4, 21, 22, 23, 24, 25, 77, 80, 81, 83, 85, 86, 87, 88, 91, 96, 115, 121, 351, 361, 362, 365, 416, 417, 442, 456
- Remplissage stratégique, 237, 380
- Résistance, 85, 128, 145, 172, 194, 230, 231, 250, 254, 255, 260, 269, 271, 272, 283, 291, 331, 398, 399, 405, 409
- Révoltes de conduite, 399
- Ricks rule*, 172
- Rusc, 54, 216
- Sanction, 92, 129, 223, 225, 263, 309, 375, 376, 377, 379, 382, 383, 384, 387, 453
- Sanction implicite, 383
- Sanction normalisatrice, 223
- Satellite, 16, 138, 146, 159, 165, 182, 186, 190, 193, 295, 326, 347, 372, 398, 400, 401, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 437, 438, 439, 446, 455
- Schizo-analyse, 251, 253, 257
- Sécurité à la source, 158, 169, 341, 343, 345, 451
- Sécurité opérationnelle, 19, 20, 121, 129, 132, 139, 140, 149, 159, 172, 191, 346, 359, 376, 378, 382, 395, 399, 403, 413, 415, 438, 440, 442, 445, 451
- Security review*, 19, 21, 135, 136, 139, 141, 151, 158, 170, 335, 336, 343, 395, 446, 451
- Société de contrôle, ix, x, 27, 197, 287, 289, 290, 291, 411, 427, 432, 453
- Société de surveillance, 27, 215, 227, 232, 296
- Société disciplinaire, ix, 27, 197, 217, 219, 222, 232, 290, 411
- Somalie (Intervention), 9, 10, 11, 21, 23, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 170, 173, 339, 447
- Souveraineté, 210, 256, 258, 264, 265, 268, 274, 276, 278, 279, 284, 286, 288, 289, 291
- Stratégie, ix, 5, 10, 21, 23, 25, 36, 181, 183, 203, 212, 222, 223, 246, 261, 266, 269, 271, 275, 294, 300, 301, 312, 324, 411, 412
- Subjectivation, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 283
- Supplice, 209, 210, 211
- Surveillance, ix, x, 5, 6, 13, 16, 27, 28, 62, 74, 112, 119, 197, 208, 214, 215, 217, 218, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 262, 274, 278, 284, 285, 289, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 302, 303, 309, 310, 311, 312, 316, 330, 340, 353, 354, 355, 356, 362, 363, 364, 365, 375,

- 382, 398, 411, 412, 427, 432, 433, 434,  
438, 439, 440, 448, 450, 452, 453, 455, 456
- Surveillance à distance, 365, 440
- Syndrome du Vietnam, 389
- Tactical Operations Center*, 345, 387
- Tactique, 94, 181, 222, 223, 271, 286
- Techniques de soi, 281, 282, 284
- Technologie (de reportage), 12, 13, 14, 15, 16,  
17, 31, 140, 150, 428, 429, 431, 438, 443,  
444, 445, 447
- Technologie (concept de), ix, 6, 28, 213, 221,  
226, 231, 233, 246, 250, 256, 265, 266,  
274, 275, 284, 286, 293, 310, 312, 330,  
340, 352, 353, 362, 411, 412, 433, 440,  
449, 452, 453, 455
- Technologie de contrôle, ix, x, 6, 28, 293, 310,  
411, 412, 433, 440, 453, 455
- Technologie disciplinaire, ix, x, 28, 221, 265,  
284, 310, 312, 330, 340, 352, 353, 449,  
452, 453
- Technologies d'information et de  
communication, 4, 22, 23, 365, 427, 429,  
433, 434, 440, 455, 456
- Télégraphe, 4, 12, 13, 31, 32, 34, 39, 40, 41,  
42, 44, 45, 46, 48, 53, 54, 58, 59, 64, 68,  
76, 427, 443
- Télépanoptique, 202
- Téléphone satellite, 17, 146, 159, 187, 372,  
399, 400, 401, 404, 428, 429, 430, 431,  
439, 440
- Télesurveillance, 293, 433, 440
- Télévision, 3, 9, 10, 15, 16, 98, 103, 104, 105,  
106, 109, 111, 112, 116, 122, 123, 126,  
138, 142, 152, 153, 158, 161, 164, 176,  
182, 201, 202, 207, 296, 323, 335, 348,  
352, 358, 371, 373, 374, 390, 392, 415,  
422, 427, 432, 445, 447
- Territorialité, 255
- Unilatéraux, 142, 143, 160, 163, 166, 366,  
367, 368, 370, 387
- Vidéophone, 13, 17, 187, 431
- Visibilité, x, 5, 203, 224, 226, 228, 229, 231,  
235, 241, 243, 316, 330, 433, 440, 450,  
455, 456
- Vitesse, 13, 24, 34, 289, 295, 296, 298, 389,  
431, 432, 438, 440
- Zone fixe, 319
- Zone flottante, 319
- Zones d'inconfort, 456
- Zones d'intolérance, 352

## INDEX DES NOMS

- AARP* (Magazine), 460  
*ABC*, 116, 126, 133, 146, 154, 161, 164, 170, 323, 326  
Abraham, Jill, 191  
Abu Dhabi TV, 372  
*Acme*, 83  
Adams, Eddie, 106  
AFP. *Voir Agence France Presse*  
Agamben, Giorgio, ix, 5, 207, 208, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 260, 275, 276, 278, 291, 292, 297  
Agani, Fehmi, 178  
Agence France Presse (AFP), 135, 147, 193  
Ageyro, Miguel, 61  
Aïdid, Mohamed Farah, 154, 157  
*AKE*, 419  
Al Iraqi, Zouhair Nadhim, 372  
Al Jazeera, 320, 371, 372, 461  
Allemand, Etienne, 202  
Allen, Frank, 86  
Allison, Wes, 397, 461  
Al-Sahhaf, Mohammed Saeed, 422  
Althusser, Louis, 267  
Amanpour, Christiane, 165, 175  
*American Flag*, 35  
*American Newspaper Publishers Association* (ANPA), 123  
*American Society of Newspaper Editors* (ASNE), 179, 188  
*American University*, 352, 373, 385, 389, 458  
*APTN*, 190  
Aristide, Jean Bertrand, 160  
*Armed Forces Radio and Television Service* (AFRTS), 415  
*Army Times*, 193, 339, 345, 358, 386, 394, 460  
Arnett, Peter, 98, 100, 138, 139, 428  
*ASDPA. Voir Assistant Secretary of Defense for Public Affairs*  
*Assistant Secretary of Defense for Public Affairs* (ASDPA), 114, 123, 127, 130, 134, 135, 153, 155, 162, 163, 169, 172, 176, 180, 185, 191  
*Associated Newspapers*, 69  
*Associated Press*, 34, 38, 44, 45, 52, 57, 59, 79, 83, 90, 96, 99, 100, 113, 114, 116, 128, 131, 141, 146, 147, 151, 155, 190, 192, 193  
*Associated Press* (AP), 34, 45, 57, 91, 100, 106, 127, 128, 131, 162, 168, 170  
Atkinson, Rick, 171  
Aukofer, Frank A., 150, 172  
Aumont, Jacques, 204  
Axe, David, 368, 369, 379, 380, 434, 458  
Ayoub, Tarek, 372  
Bacon, Kenneth H., 172, 176, 179, 180  
Baker, Newton D., 70  
Baker, Peter, 195  
*Baltimore American*, 38  
*Baltimore Sun*, 31, 34  
Bandar ibn Sultan (prince), 132  
Barnes, Julian, 320, 337, 359, 360, 394, 401, 405, 459  
*Battle Command Training Program* (BCTP), 418  
Baudry, Jean-Louis, 203  
BBC, 324, 379  
*Beachhead Correspondents Committee*, 85  
Beckman, Will, 438  
Beech, Keyes, 89  
Belknap, Margaret H., 11, 12  
Ben Laden, Oussama, 184, 371  
Bennett, Gordon, 38  
Bennett, Phil, 409  
Bentham, Jeremy, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 251, 297  
Benveniste, Émile, 206  
Bernath, Clifford H., 162, 163, 169  
Berten, André, 199, 200  
Biello, Mark, 138  
Bigart, Homer, 98, 99  
Birmingham, Mike, 321, 323, 327, 345, 347, 360, 394, 420, 422, 424, 426, 435, 436, 462  
Bishop, Maurice, 112  
Blair, Tim, 409  
Blair, Tony, 180  
Bleichwell, Scott, 462  
Block, Don, 117  
Bloom, David, 430  
Boccardi, Lou, 151  
Bocxe, Wesley, 142  
Bohning, Don, 112  
Boomer, Walter (général), 137  
*Boston Globe*, 138, 140  
*Boston Journal*, 38, 40  
Bourke-White, Margaret, 81  
Bradford, James M., 30  
Bradlee, Benjamin C., 123  
Brady, Mathew, 13, 40

- Braestrup, Peter, 7, 8, 18, 85, 90, 94, 96, 103, 107, 108, 121
- Branigin, William, 323, 325, 326, 328, 386, 398, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 430, 436, 461
- British United Press*, 86
- Brooks, Vincent (Brigadier général), 369, 426
- Broun, Heywood, 69
- Brown, Drew, 329, 406, 461
- Browne, Malcolm, 98, 100, 140
- Bruni, Frank, 140
- Bullard, F. Lauriston, 35
- Burch, Michael I., 114, 120, 123
- Burchett, Wilfred G., 87, 96
- Bureau de la censure (*Office of Censorship*), 76
- Burpee, Dave, 153
- Burroughs, William S., 287, 288
- Bush, George H. W., 131, 132
- Bushnell, John, 125
- Calley, William L., 108
- Cameron, Simon, 41, 43, 44, 49
- Campbell, Alastair, 180
- Canadian Press*, 85
- Canadian Press Limited*, 64
- Canard enchaîné*, 24
- Caribbean Broadcasting Corporation*, 116
- Caribbean News Agency*, 116
- Carter, Jimmy, 163, 391
- Cave, Damien, 350, 351
- CBS*, 75, 76, 104, 105, 109, 113, 114, 115, 116, 117, 143, 145, 146, 147, 160, 161, 170
- Cédras, Raoul, 160, 163, 391
- Centurion Risk Assessment Services*, 419
- Chapelle, Dickey, 81
- Charlier, Philippe, 198, 199
- Charon, Jean-marie, 24, 26, 385
- Chartrand, Luc, 374, 402, 406, 439, 459
- Cheney, Dick, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 145, 150, 151, 152, 153
- Chicago Daily News*, 69, 89
- Chicago Record*, 58
- Chicago Times*, 38
- Chicago Tribune*, 38, 59, 67, 78, 85, 189, 339, 380, 381, 407, 409, 458
- Christian Science Monitor*, 377
- Christian, George, 109
- Christopher Kelly (général), 419
- Churchill, Winston, 88
- Cincinnati Commercial*, 38, 49
- Cincinnati Gazette*, 38
- Clark, Joe, 135
- Clark, Wesley K. (général), 177, 178, 181, 183
- Clarke, Victoria, 185, 186, 189, 190, 191, 195, 308, 331, 332, 342, 348, 354, 371, 411, 418, 422, 425, 439, 442
- Clausewitz, Carl von, 222, 263
- Clémenceau, Georges, 69
- Cleveland Plain Dealer*, 81
- Clinton, William (Bill), 155, 156, 179, 180
- Cloud, Stanley W., 129
- CNN*, 4, 9, 10, 11, 16, 23, 125, 127, 133, 138, 139, 144, 150, 154, 155, 156, 160, 161, 165, 170, 175, 177, 190, 193, 194, 296, 322, 324, 337, 338, 342, 375, 378, 385, 393, 395, 397, 401, 404, 408, 416, 428, 429, 431, 437, 458, 459, 460
- Coard, Bernard, 118
- Cody, Edward, 112
- Cohen, William S., 179, 180
- Collier's Weekly*, 57, 69
- Columbia Journalism Review*, 318, 342, 346, 375, 383, 391, 403, 460
- Combat Camera*, 415, 416
- Combined Press Information Center (CPIC)*, 170, 182, 318, 319, 332, 333, 354, 355, 356, 374, 380, 406, 414
- Commission Sidle, 121, 122
- Committee on Public Information*, 14, 64, 76, 444
- Conway, James T. (lieutenant général), 318, 338
- Cook, Joel, 47
- Copeland, Peter, 342
- Corey, Herbert, 69
- Cote, Richard, 462
- Cowan, Ruth E., 81
- Cox Newspaper Service*, 322, 395
- CPIC. Voir Combined Press Information Center*
- Craddock, Bantz J., 182
- Crane, Burton, 89
- Creelman, James, 56, 60, 61
- Croix-Rouge, 57, 61
- Cronkite, Walter, 109, 113, 144, 150
- Daily Dispatch (London)*, 93
- Daily Express (London)*, 87
- Daily Telegraph (London)*, 377
- Daily Worker (London)*, 96
- Dallas Morning News*, 125

- Damiens, 208, 209  
 Darrow, Katherine P., 120  
*Dauntless*, 57  
 Davis, Elmer, 76, 86  
 Davis, Jefferson, 35  
 Davis, Richard Harding, 56, 58, 61, 62, 64, 74  
 Dawson, John D'Arcy, 82  
 deLaski, Kathleen, 155  
 Deleuze, Gilles, ix, 5, 207, 208, 220, 231, 232, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 267, 268, 270, 283, 287, 288, 289, 292, 297, 298  
*Delta*, 33, 38  
*Detroit Free Press*, 140  
 Dewey, George (amiral), 58  
 Dickey, Christopher, 432  
 Diem, Ngo Dinh, 98, 99, 100, 101  
*Digital Video & Imagery Distribution System (DVIDS)*, 417, 436, 437, 438  
 Dillow, Gordon, 347, 459  
*Directorate of Defense Information*, 153  
*Discovery Channel*, 193  
 Donaldson, Sam, 126  
 Donvan, Jon, 326, 369  
 Downie, Leonard, 180  
 Drake, Bruce, 189  
 Druzin, Heath, 360, 364  
 Duong, Van Ninh (général), 101  
 Eachus, Todd, 10  
*Early Bird*, 436  
 Eisenhower, Dwight D. (général), 81, 84, 98  
 El Kakhy, Amr, 320, 371, 372, 461  
*El Paso Morning Times*, 66, 67  
 Eller, Jeff, 156, 157  
*Ethics Group Leader*, 360  
 Eudes, Yves, 325, 326, 461  
 Ewing, Jonathan, 193  
*Express, The*, 179  
*Face the Nation*, 145  
*Fayetteville Observer Times*, 160  
 Fenton, Roger, 40  
 Ferguson, Fred, 72  
 Ferrell, Terry, 338  
 Fialka, John, 140  
 Fisk, Robert, 143  
 Fitzgerald, 257  
 Fitzwater, Marlin, 156  
 Flynt, Larry, 119, 189, 190  
 Foisie, Jack, 107  
 Fontenot, Gregory, 170, 171, 172  
 Forrest, Wilbur, 72, 74  
 Foucault, Michel, ix, 5, 197, 202, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 292, 297, 298, 313, 317, 330, 340, 353, 363, 366, 380, 393, 399, 448  
*Fox News*, 320, 373, 378, 385, 387, 403, 422, 435, 458, 460  
 Francis, Fred, 125, 126, 128  
*Frank Leslie's Illustrated Newspaper*, 39, 56  
 Frank, Noel, 96  
 Franken, Bob, 401, 404, 405, 458  
 Franks, Tommy (général), 191, 331, 433  
*Free Times (South Carolina)*, 379, 434, 458  
*Freedom Forum First Amendment Center*, 389  
 Freud, Sigmund, 203  
 Fuller, Keith, 114  
 Gailey, Phil, 134  
 Galdabini, Christian, 429, 458  
 Garvin, Keith, 323, 328, 347, 392, 459  
 Gates, William, 36  
 Gellhorn, Martha, 81  
 Gentile, Bill, 352, 373, 385, 389, 458  
 Getler, Michael, 189  
*Getty Images*, 350  
 Gibney, Frank, 89  
 Gilbert, Lyle, 417  
 Glanton, Dahleen, 381  
 Gobright, L. A., 52  
 Goodnough, Hernietta Eleanor. *Voir Hull, Peggy*  
 Google, 346, 359  
 Graham, Bradley, 164, 166, 177, 183  
 Gramsci, 289  
 Grant, Squires, 59, 60  
 Grant, Ulysses S. (général), 50  
 Greely, Adolphus W. (brigadier général), 59  
 Guattari, Félix, 251, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 297  
 Guttenfelder, David, 192  
 Haerberle, Ronald L., 108  
 Hagenbeck, Frank L., 193  
 Haile, Christopher Mason, 33

- Halberstam, David, 99, 100, 101  
Halimi, Serge, 294  
Halleck, Henry W. (général), 48, 52  
Hammond, William, 22  
Harden, Edward W., 58  
Hardt, Michael, 289, 290, 291, 298  
Hare, James H., 57  
Harkins, Paul D. (général), 98, 100  
*Harper's*, 147  
*Harper's Weekly*, 39  
Harris, Art, 324, 396, 458  
Hasley, William P. (amiral), 80  
Haugland, Vern, 79  
*Hearst Newspapers*, 172  
Hearst, William Randolph, 55, 57, 61, 172  
Hedges, Chris, 142  
Hedges, Michael, 142  
Hegel, 245, 247  
Hement, John C., 57  
Hersh, Seymour, 108  
Hickman, John, 45  
Hicks, Tyler, 192  
Higgins, Marguerite, 81, 89, 90  
Hindenburg, Paul von (maréchal), 73  
Ho-Chi-Min, 98  
Hodges, Frederick, 349, 376, 417, 462  
Hoffman, Fred S., 128, 130, 132, 135  
Holliman, John, 138  
Hooker, Joseph (général), 51, 52  
Hoskinson, Charles, 193  
House, Edward M. (Colonel), 73  
Howard, Roy W., 70, 73  
Hoyt, Clark, 153, 191  
Huberman, A. M., 300  
Hughes, Christopher P., 144, 327, 333, 336, 368, 391, 396, 409, 418, 435, 462  
Hughes, James, 86  
Hull, Peggy, 66, 67, 81  
Hunt, Albert R., 123  
Huntington, Samuel P., 18  
Hussein, Saddam, 1, 130, 131, 136, 138, 145, 260, 316, 402, 408, 420, 442  
*Hustler*, 119, 189  
Hypolite, 245  
IFOR, 169  
*Imaging Inc.*, 187  
*Independent, The*, 143  
Institut Poynter, 304, 360  
*International News Photos*, 83  
*International News Service*, 89  
Jackson, Andrew (général), 30  
Jakobsen, Peter Viggo, 10  
James, Jack, 89  
Janka, Les, 115  
Jehl, Douglas, 186  
Jenkins, Loren, 189  
*JIB. Voir Joint Information Bureau*  
Joffre, Joseph, 63  
Johnson, Barry, 374  
Johnson, James (général), 125  
Johnson, Lyndon B., 22, 101, 104, 106, 109, 111  
Johnson, Richard J. B., 123  
Johnson, Robert (major général), 144  
Johnson, Ronny, 423  
Johnson, Stanley, 78  
Johnson, Tom, 69  
*Joint Information Bureau (JIB)*, 116, 118, 133, 135, 136, 137, 140, 141, 142, 143, 146, 149, 153, 156, 163, 166, 167, 170, 414  
*Joint Readiness Training Center (JRTC)*, 418  
*Joint United States Public Affairs Office (JUSPAO)*, 102, 106, 111  
Joy, C. Turner (Vice-amiral), 95  
Joyce, Edward, 115  
*JUSPAO. Voir Joint United States Public Affairs Office*  
Kalischer, Peter, 89, 90  
Karnow, Stanley, 100  
Kastenmeier, Robert W., 118  
Kauffman, Reginald Wright, 69  
Kearns, Bob, 127  
Keen, Edward L., 69, 70  
Keller, Bill, 351  
Kelly, Greg, 422  
Kendall, George Wilkins, 32, 33, 34, 35, 38  
Kennedy, John F., 98, 100, 101  
Kerker, William C., 75  
KFOR, 181, 182  
King, Ernest (amiral), 78  
Kirkpatrick, Helen, 81  
Kitchener, Horatio Herbert (Lord), 63, 64  
*Knight Ridder*, 153, 192, 327, 329, 459  
Knox, Thomas W., 49, 50  
Komarow, Steven, 127, 128, 173, 174, 181  
Laird, Melvin, 110  
Lambert, Tom, 90  
Lapan, David, 191  
Laughlin, Meg, 459  
Lawsky, David, 164, 165

- Le Monde, 213, 325, 326, 461  
 Le Soir, 96  
 Le Sommier, Régis, 356, 373, 398, 460  
 Leija, Hector, 350, 351, 352  
 LeMoynes, Charles, 133  
 Leonard, Terry, 360  
 Leslie, Frank, 39  
 Leventhal, Rick, 320, 385, 403, 404, 435, 460  
 Lewis, Chuck, 172  
 Libération, 178  
*Life*, 83, 166  
 Linard, Monique, 204  
 Lincoln, Abraham, 39, 40, 44, 45, 50, 292  
 Livingston, Steven, 10  
 Loan, Nguyen Ngoc, 106  
 Lochard, Guy, 201, 203  
 Lodge, Henri Cabot, 101  
 Long, John D., 57  
 Long, Rick, 344, 419  
 Lorch, Donatella, 155, 192  
*Los Angeles Times*, 107, 119, 320, 337, 359, 360, 394, 405, 459  
 Lumsden, Francis A., 32, 33  
*Lusitania*, 64  
 Lynch, David, 315, 318, 323, 338, 339, 344, 392, 415, 432, 433, 459  
 Lyotard, Jean-François, 205, 206, 217, 260  
 MacArthur, Douglas D. (général), 78, 79, 80, 81, 87, 90, 91, 92, 95, 445  
*MACV. Voir Military Assistance Command, Vietnam*  
 Madhani, Aamer, 339, 381, 407, 458  
*Mail and Express (Toronto)*, 56  
*Maine*, 55  
 Malik, Jacob A., 95  
 Mann, Maria, 135  
 Marshall, George C., 92  
 Martin Marietta Corporation, 121  
 Mathews, Linda, 154  
 Mathien, Michel, 8, 24  
 Mattelart, Armand, 292, 293, 296, 298, 355  
 Mazzetti, Mark, 344, 386, 432, 434, 459  
 McBride, Kelly, 360  
 McClellan, George B. (général), 43, 47  
 McClure, Robert A. (brigadier général), 81, 82  
 McCormick, Richard C., 38  
 McCulloch, Benjamin, 33  
 McCutcheon, John T., 58  
 McDowell, Irvin (général), 42  
 McIntyre, Jamie, 417  
 McKeown, Bob, 146, 147  
 McKinley, William, 55, 57, 59  
 McLeary, Paul, 318, 342, 346, 375, 383, 391, 403, 460  
 McMahan, Colin, 409  
 McNamara, Robert, 436  
 McWethy, John, 164  
 McWhinnie, Scott, 193, 194  
 Meade, David C. (major général), 165  
 Mecklin, John, 101  
*Meet the Press*, 121  
 Mellett, Lowell, 70  
*Memphis Appeal*, 38  
 Mercier, Arnaud, 24, 26, 385  
 Merida, Kevin, 125  
 Mermin, Jonathan, 10  
 Metcalf III, Joseph (vice-amiral), 112, 115, 117, 120  
 Metz, Christian, 204  
 Meunier, Jean-Pierre, 201  
*Miami Herald*, 112  
 Miles, Matthew B., 300  
*Military Assistance Command Office Information (MACOI)*, 102  
*Military Assistance Command, Vietnam (MACV)*, 98, 102, 103, 105, 106, 108, 110, 111, 121  
 Miller, Lee, 81  
 Miller, Robert C., 93  
 Miller, Webb, 74  
 Milosevic, Slobodan, 173, 175, 181  
*Milwaukee Journal Sentinel*, 150, 172  
*Mobile Advertiser and Register*, 38  
 Mohamoud, Hassan, 155  
 Morello, Carol, 139  
 Morgan, Gerard, 70  
 Moriera, Paul, 384  
 Morris, Joe Alex, 85  
 Moscara, Nicolas, 142  
*Mother Jones*, 147  
 Mott, Frank Luther, 30  
*Mount McKinley*, 91  
 Munro, Ross, 85  
 Murphy, Bob, 133  
 Murrow, Edward R., 15, 75  
 Murvey, William, 140, 143  
*Mutual Broadcasting*, 135  
 Myers, Richard B., 331  
 Myers, Steven Lee, 315, 321, 336, 375, 390, 460

- Nash, William L. (général), 169, 170, 171, 173  
*Nation, The*, 147, 315, 321, 381, 458  
*National Defense University*, 121  
*National Imagery and Mapping Agency*, 186  
 Naylor, Sean, 193, 339, 345, 358, 386, 394, 460  
*NBC*, 75, 106, 116, 121, 125, 126, 127, 135, 143, 161, 170, 175, 325, 378, 417, 430  
*NBC Radio*, 135  
 Negri, Toni, 288, 289, 290, 291, 298  
 Nel, Noël, 202, 203  
 Nessen, Ron, 135  
*New York Express*, 42  
*New York Herald*, 32, 34, 38, 49, 50, 52, 56, 58  
*New York Herald Tribune*, 89  
*New York Illustrated News*, 39  
*New York Journal*, 55, 56, 57  
*New York Post*, 38  
*New York Sun*, 31, 69  
*New York Times*, 38, 42, 49, 51, 60, 69, 76, 89, 98, 100, 101, 107, 110, 113, 115, 120, 122, 123, 131, 133, 137, 140, 142, 145, 152, 155, 168, 176, 177, 186, 191, 192, 315, 321, 336, 350, 351, 352, 375, 390, 434, 459, 460  
*New York Tribune*, 38, 44, 59, 69, 98  
*New York World*, 38, 55, 56, 58, 62  
*Newhouse News Service*, 193  
 Newman, Richard J., 171  
*Newsday*, 112  
*Newspaper Association of America (NAA)*, 188  
*Newsweek*, 98, 99, 167, 192, 432  
 Ngo Dinh Nhu, 101  
 Nickelsberg, Robert, 314, 350, 351, 360, 434, 439, 440, 460  
 Nimitz, Chester W. (amiral), 80, 81  
 Nixon, Richard, 109, 110  
 Nolan, Dennis E. (Colonel), 65  
 Nolan, Martin F., 140  
 Noriega, Manuel Antonio, 124, 125  
*North American Newspaper Alliance (NANA)*, 81  
*NPR*, 189  
 Nunn, Sam, 163, 391  
 O'Graddy, Scott, 176  
 Oakley, Robert B., 157  
 Odierno, Raymond T. (Lieutenant général), 350, 351  
*Office of Assistant Secretary of Defense for Public Affairs (OASDPA)*, 330, 338  
*Office of Censorship*, 444  
*Office of War Information*, 76, 81, 86, 444  
*Olivette*, 61  
*Orange County Register*, 347  
 Osbon, Bradley S., 38  
 OTAN, 115, 169, 170, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183  
 Palmer, Frederick, 64, 65, 68, 70  
 Parenti, Christian, 315, 320, 381, 382, 458  
*Paris Match*, 356, 373, 398, 460  
 Patterson, Robert P., 88  
 Payton, Jack R., 137  
 Peck, Fred, 153, 157  
 Peeters, Hugues, 198, 199  
 Pegler, Westbrook, 69, 70  
 Peirce, Charles S., 206  
 Peraya, Daniel, 205  
 Perrot, Michelle, 229, 234, 272  
 Pershing, John J. (général), 64, 65, 67, 69, 70, 71, 72  
 Peterzell, Jay, 133  
*Philadelphia Inquirer*, 38, 139  
*Philadelphia North American*, 69  
*Philadelphia Press*, 38, 47  
 Phillips, Michael, 324, 337, 385, 389, 421, 460  
*Picayune*, 32, 33, 34, 35, 36, 38  
 Pienciak, Richard, 113  
 Pietropaoli, Steve, 347  
 Plante, Bill, 114  
 Platon, 203  
 Polk, James K., 31, 35  
 Pool, Jeff, 194  
 Poore, Ben, 40  
 Pope, John (général), 48  
 Powell, Colin (général), 127, 134, 145, 163, 391  
*Press Advisory Division*, 92  
*Press Association of the Confederate States of America (P. A.)*, 39  
*Press Information Office*, 97  
*Press Security Division*, 92  
 Price, Byron, 76  
 Prince, Jonathan, 180  
*Public Information Office*, 92  
 Pulitzer, Joseph, 55, 57  
 Pyle, Ernie, 87  
 Quang, Duc, 100  
 Quigley, Craig, 193

- Radio Free Grenada*, 113  
*Radio-Canada*, 374, 402, 406, 439, 459  
 Raines, Howell, 145  
 Rapport Hoffman, 129, 130, 168, 192  
 Rather, Dan, 117, 160  
 Reagan, Ronald, 112, 115, 116, 117, 118, 119, 156  
 Remington, Frederick, 55  
 Rendon (Groupe), 361, 362, 363, 364  
*Reporters Committee for Freedom of the Press (RCFP)*, 188  
 Reporters sans frontières, 178  
*Reuters*, 100, 116, 127, 148, 164, 165, 190  
 Richards, Ray, 89  
*Richmond Dispatch*, 38  
 Ricks, Thomas E., 170, 171, 173, 195, 390  
 Rid, Thomas, 23  
 Ridgway, Matthew B. (général), 94, 95, 97  
 Rivera, Geraldo, 373, 378, 379  
 Robinson, Piers, 9, 10, 11  
 Rochelle, Carl, 133  
 Rodgers, Walter, 190, 337, 338, 393, 429, 431, 460  
 Rodriguez, Adolfo, 56  
 Roosevelt, Theodore, 56, 64  
 Rowan, Carl, 101  
 Rugova, Ibrahim, 178  
 Rumsfeld, Donald, 185, 188, 191, 331  
 Russell, William Howard, 37, 39, 41, 42, 43, 47, 364  
 Safer, Morley, 103, 105, 106  
 Salisbury, Harrison, 150  
 Sampson, William T. (amiral), 57, 59  
 Sanford, Edward S., 46  
 Savidge, Martin, 193, 194  
 Sawyer, Forrest, 146  
 Schaeffer, Pierre, 201  
 Schanberg, Sydney H., 2  
 Schneider, Andrew, 162, 163, 167  
 Schwarzkopf, H. Norman (général), 132, 133, 144, 145  
 Sconyers, Ron, 129  
 Scott, Winfield (général), 36, 41, 42, 176, 193, 194  
 Scovel, Sylvester, 62  
*Scribner's*, 56  
*Scripps Howard*, 162, 163, 167  
*Seattle Post-Intelligencer*, 147  
*Segurança*, 58  
 Seiber, Patrick, 362  
 Seldes, George, 74  
 Senellart, Michel, 280  
 Seward, William H., 41, 45  
*SHAEF (Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force)*, 83, 84, 85, 86, 87  
 Shafter, William R. (général), 58, 61, 62  
 Sharkey, Jacqueline, 19, 133, 135, 137, 141, 144, 146, 162, 163, 164, 166, 167, 432  
 Sharp, Ulysses G. (amiral), 109  
 Shaw, Bernard, 138  
 Shea, Jamie, 176, 177, 178, 180, 181, 183  
 Sheehan, Neil, 99, 100  
 Shelton, Henry Hugh (lieutenant général), 161, 162, 166, 168  
 Sheridan, Mary Beth, 323, 402, 419, 459  
 Sherman, Mike, 133  
 Sherman, William Tecumseh (général), 48, 49, 50, 51, 443  
 Shinn, Bill, 91  
 Shirer, William L., 75  
 Shultz, George, 119  
 Sidle, Winant, 121, 145  
 Silva, Joao, 192  
 Simon, Bob, 143  
 Smucker, Philip, 377, 382  
 Speakes, Larry, 114, 115  
*St. Louis Democrat*, 49  
*St. Petersburg Times*, 397, 461  
 Stahl, Lesley, 115  
 Stake, Robert E., 301, 302  
 Stanton, Edwin M., 46, 47  
 Starr, Louis M., 51  
*Stars and Stripes*, 72, 80, 329, 360, 361, 362, 364, 387, 406, 461  
 Stech, Frank J., 12  
 Stevens IV, Pat (brigadier général), 144  
 Stickney, Joseph L., 58  
 Stiner, Carl (général), 128  
 Stockwell, David, 155, 157  
 Stone, Charles P., 41  
 Struck, Doug, 192, 193  
 Sully, François, 98, 99  
 Sulzberger, Arthur Ochs, 123  
 Suu, Vo, 106  
 Sweeney, W. C. (Lieutenant-colonel), 70  
 Takahashi, Kuni, 381  
 Taubman, Philip, 131  
 Taylor, Zachary (général), 32  
 Thayer, H. E., 44, 45, 50

- Thomas, Rick, 41, 49, 50, 334, 335, 345, 346, 366, 367, 377, 383, 405, 442, 462
- Thompson, Dick, 129
- Thompson, John H., 85
- Thompson, Morris, 112
- Thrasher, J. S., 39
- Thurman, Maxwell (général), 128
- Time magazine*, 89, 129, 133, 142, 314, 434, 460
- Time Piece*, 30
- Times (London)*, 37, 39, 42, 43, 47, 56, 66, 99, 134, 137, 190
- Tobia, P. J., 363
- Tomko, Shane, 165
- Toronto Star*, 155
- Townsend, George Alfred, 53
- Tremaine, Frank, 77
- Truman, Harry S. (Président), 89
- Tuckner, Howard, 106
- Turner, Ed, 127, 133
- Turner, Nicholas, 100
- Turner, Ted, 16
- U.S. News & World Report*, 116, 171, 320, 432, 434
- UNITAF, 153, 154, 156
- United Press*, 69, 70, 72, 74, 77, 85, 89, 90, 93, 94, 99, 113, 116
- University School of Medicine*, 112
- UNOSOM II, 154, 155, 157
- USA Today*, 173, 181, 315, 318, 321, 338, 344, 354, 388, 391, 401, 432, 459
- USIA (United States Information Agency)*, 99
- USS Belleau Wood*, 157
- USS Carl Vinson*, 186
- USS Enterprise*, 186
- USS Guam*, 112
- USS JFK*, 139, 141
- USS Kearsarge*, 182
- USS Kiska*, 158
- USS Kitty Hawk*, 187
- USS Mount Whitney*, 160, 162, 166
- USS Nashville*, 165
- USS Peleliu*, 190
- USS Wasp*, 160
- USSOUTHCOM (United States Southern Command)*, 125, 128, 129
- Van Dyke, Tom, 381
- Vane, Timothy D. (lieutenant colonel), 161, 168
- Vann, John Paul, 100
- Véron, Eliséo, 206, 207
- Vessey, John W. (général), 120, 121
- Village Voice*, 147, 379
- Virilio, Paul, 259, 295, 296, 298, 428, 433
- Viskniskki, Guy T., 72
- Walker, Walton H. (Général), 91
- Wall Street Journal*, 123, 140, 170, 172, 324, 337, 385, 389, 390, 421, 460
- Wallace, Scott, 460
- Walter, Walton H. (général), 93
- Washington Post*, 107, 112, 113, 123, 124, 147, 164, 166, 171, 177, 180, 183, 185, 188, 189, 192, 195, 323, 325, 326, 328, 344, 361, 362, 375, 386, 398, 402, 409, 419, 421, 422, 423, 430, 436, 459, 461
- Washington Times*, 142
- Watkins, Kathleen Blake (KIT), 56
- Watson, Paul, 155
- WCBS*, 113
- Weaver, Lisa Rose, 322, 385, 395, 397, 408, 459
- Webb, Peter, 93
- Weinberger, Caspar W., 114, 115, 119
- Welsh, Mary, 81
- Westmorland, William C. (général), 101, 104, 109, 111
- White, Katherine, 57
- Whitman, Bryan, 308, 331, 332, 348, 361, 378, 420, 421, 422, 442
- Wiercinski, Frank L., 193
- Wildermuth, Ronald, 116
- Wilkeson, Samuel, 44
- Wilkie, Franc B., 49
- Willey, Barry, 163
- Williams, Pete, 69, 127, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 139, 141, 147, 150, 153
- Williams, Whyte, 69
- Willis, Brad, 143
- Wilson, Henry B. (Amiral), 73
- Wilson, Woodrow, 292
- Winnicot, Donald W., 200
- Winnington, Alain, 96
- Wolman, Jonathan P., 131, 146, 162, 168, 170
- Wolton, Dominique, 23, 428, 432
- Wood, David, 193
- Wood, Junius, 69
- Woodhall, Todd, 337, 462
- World News Tonight*, 154
- World Television Network (WTN)*, 159
- Worldwide Television News*, 126

*WTVD Television*, 323, 328, 347, 392, 459

*Yank*, 80

Yin, Robert K., 301

Zinn, Warren, 193

Zinni, Anhtony C. (lieutenant général), 157,  
158, 159

Zoroya, Gregg, 321, 338, 354, 388, 401, 459

Zorthian, Barry, 101, 102